

FRA.2

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ ROYALE

### DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

de Lille.

---

ANNÉE 1843.

---

LILLE,

IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRANDE-PLACE.

1845.

IRIS - LILLIAN



# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

**DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,**

DE LILLE.

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS,

DE LILLE.

---

ANNÉE 1843.

---

LILLE,

IMPRIMERIE DE L. DANIEL.

---

1844.

## L A I N E S.

—  
RAPPORT DE M. LESTIBOUDOIS.  
—

Messieurs ,

La grande question des laines qui s'agite maintenant , et dont s'est occupé d'une manière spéciale le congrès de Compiègne , a été examinée avec beaucoup de soin par vos associés agriculteurs. J'ai été chargé de recueillir leurs observations , qui ont été résumées par M. Demesmay , et de vous présenter les conclusions auxquelles votre commission a cru devoir s'arrêter. Je m'acquitte de cette mission.

La race ovine a pour notre arrondissement une importance moins considérable que pour quelques contrées voisines , la Picardie , par exemple ; notre sol est trop divisé , il est consacré à des cultures trop riches pour qu'il soit possible d'élever sur notre terre de nombreux troupeaux. Cependant les bêtes à laines forment encore un élément important de notre richesse agricole. Certains de nos agriculteurs entretiennent constamment leurs troupeaux ; ils ont donc le plus grand intérêt à perfectionner leurs élèves ; d'autres ne conservent leurs moutons que pendant la saison du pacage , mais ils n'en doivent pas moins chercher à nourrir des animaux dont la toison soit fine et le poids considérable ; enfin , les nombreuses sucreries de l'arrondissement de Lille engraisent des quantités notables de moutons pendant toute l'année.

Par leur manière d'opérer , ils obtiennent trois engraisse-

mens et deux tontes : 1.° Ils achètent en mai ou juin des moutons picards qui viennent d'être tondus ; ils les entretiennent avec l'herbe des chemins et la pulpe conservée , puis au moment de la récolte des betteraves , ils leur font manger les feuilles sur le champ , et les livrent ensuite à la boucherie ;

2.° Ils achètent alors , en Belgique , des moutons qui ont été tondus dans le mois de janvier ; ils les font tondre dans le mois de janvier suivant , et les vendent après les avoir engraisés avec la pulpe , et de plus , des tourteaux ou des céréales à bas prix ;

3.° Ils achètent enfin des moutons artésiens qu'ils tondent au mois d'avril , époque où leur toison est bien garnie , car elle a une année : on tond en Artois vers avril ou mai ; après l'opération de la tonte , ils conduisent les troupeaux au marché.

Le soin que prennent les fabricans de sucre d'acheter des troupeaux de race différente , leur permet maintenant d'arriver au maximum de production de viande et de laine , et la facilité qu'ils donnent aux éleveurs de se défaire des bêtes de rebut , des moutons arrivés à l'âge de l'engraissement , des brebis mauvaises nourrices , etc. , ne peut manquer de faciliter autour d'eux l'élève des bêtes à laine. Il n'est pas oiseux de le faire remarquer au moment où l'on menace de nouveau l'existence des sucreries.

Ces faits , dont nous devons la connaissance à M. Demesmay , prouvent que la prospérité de notre arrondissement est loin de n'avoir aucune liaison avec l'existence des troupeaux de race ovine.

Il est donc utile de nous mêler aux grands débats qui s'agitent maintenant devant le plus grand nombre des Sociétés d'agriculteurs. Nous allons formuler brièvement notre opinion sur la production des laines , la situation dans laquelle elle se trouve , et les remèdes qu'elle implore.

La situation de la production des laines fait naître des plaintes universelles. On signale de toutes parts un abais-

sement considérable des prix ; on montre comme toujours croissante l'importation des laines étrangères.

Les faits qui sont considérés comme étant la cause de cet état de détresse sont :

1.° La loi de 1834 , qui a réduit à 22 pour 0/0 le droit établi à l'entrée des laines étrangères , droit que la loi de 1826 avait porté à 33 pour 0/0 ;

2.° Le changement qui s'est introduit dans la fabrication des étoffes, changement qui a nécessité l'emploi d'une quantité considérable de laines longues.

Les remèdes qu'on propose pour combattre le mal et rendre à notre production agricole toute sa prospérité, sont :

1.° Le rétablissement du droit de 33 pour 0/0 ;

2.° Si on ne peut obtenir cette augmentation de droit, on demande au moins la perception intégrale du droit de 22 pour 0/0 qui, par diverses circonstances, se trouve en réalité réduit, dit-on, à 12, 14 ou 15 pour 0/0 de la valeur des laines;

3.° Enfin, on propose de s'appliquer à changer la race de nos troupeaux, à produire la laine longue ou à peigne, qui est maintenant indispensable à nos fabriques et à créer en même temps des moutons de haute taille, prenant facilement la graisse, afin que la production de la viande devienne en quelque sorte l'objet principal de l'élève des troupeaux et fasse trouver un dédommagement à la réduction du prix des laines.

Nous allons examiner ces différentes propositions :

1.° Est-il convenable de demander l'aggravation des droits ?

Bien que l'intérêt agricole soit le premier du pays, il nous semble difficile de penser qu'on consentira, pour le défendre, à protéger de nouveau la laine par un droit de 33 pour 0/0.

On ne manquera pas de dire que la détresse de l'agriculture n'est pas telle qu'il y ait urgence de recourir, sans délai, à la mesure extrême de faire remonter le droit au tiers de la valeur de la laine; que le prix des terres, loin de diminuer, va toujours croissant; que si la rente donnée par la

terre augmente, il ne peut être complètement vrai que ses produits soient dans un avilissement complet. D'ailleurs, est-il bien certain que l'augmentation des droits amèneraient inévitablement une diminution dans l'importation de la laine, et une augmentation des prix de cette matière première. Plusieurs faits singuliers, notés par le congrès de Compiègne lui-même, tendent à en faire douter : la chambre consultative d'Elbœuf a établi que de 1817 à 1826, période pendant laquelle le droit a été nul, puis très-faible, le prix de la laine en suint a été de 1 fr. 58 c. le 1/2 kilog., tandis que pendant les sept années qui ont suivi l'établissement du droit de 33 pour 0/0, le prix a été en moyenne de 1 fr. 12 c.; cela a tenu à ce que le taux des tarifs n'a pas eu une influence marquée sur l'importation. En effet, lorsque le droit était faible, c'est-à-dire pendant les deux années qui ont précédé l'année 1826, date de la loi qui a établi le droit de 33 pour 0/0, l'importation a été de 2,500,000 fr. en moyenne. Lorsque le droit a été porté au maximum, c'est-à-dire dans les deux dernières années pendant lesquelles le droit de 33 pour 0/0 a été en vigueur, l'importation a été en moyenne de 9,200,000 fr.

En 1839 et 1840, six ans après la réduction du droit à 22 pour 0/0, l'importation s'est élevée à 13,500,000 fr.

Ainsi, après la réduction du droit, l'importation augmente de moitié, cela est vrai; mais aussi elle avait été considérablement accrue quand le droit avait été porté subitement au tiers de la valeur des laines, et, comme nous l'avons dit, les prix, loin de s'élever, en même temps que les chiffres de la protection, avaient subi une diminution.

La cause de ces singularités, c'est que le prix n'est pas le seul élément de la demande des fabriques : il faut qu'elles consultent le goût des consommateurs. Or, le goût des consommateurs était changé, ainsi que les modes de fabrication : on faisait un emploi beaucoup plus considérable des laines

longues; quel que fût le droit, le commerce devait en importer; quel que fût la protection accordée aux laines courtes et fines de nos producteurs, celles-ci ne pouvaient trouver un placement avantageux, car leurs quantités étaient supérieures aux besoins de la consommation.

L'augmentation de droit ne suffirait pas, seule, pour faire changer la situation de nos producteurs. Ce n'est pas la faiblesse du tarif qui cause leur misère; une cause de détresse plus profonde pèse sur eux; elle réside dans leur production même, et quand ils demanderont une aggravation des droits, on doit croire qu'on leur répondra que nos fabriques ne peuvent subir un tel changement dans leur situation actuelle; on leur dira qu'ils ont à transformer leur production, qu'ils doivent chercher à satisfaire aux besoins de la consommation actuelle, en créant des laines à peigne au lieu des laines à carde; qu'ils ne peuvent prospérer qu'à cette condition; que la protection, en nuisant à la fabrication, ne pourrait suffire à leur rendre une situation prospère; que si un droit prohibitif avait pour résultat de les mettre à l'abri de la concurrence étrangère, il aurait en même temps pour résultat de les faire persévérer dans les voies qu'ils ont suivies jusqu'à présent, qui étaient les meilleures dans un temps, mais qui ont cessé d'être productives; qu'on ne saurait ainsi encourager des méthodes qui sont remplacées par des méthodes meilleures.

On ne doit donc pas avoir une espérance bien fondée d'obtenir de nouveau le tarif de 1826.

Au moins faudrait-il obtenir l'application rigoureuse du tarif de 1834.

C'est là la deuxième proposition que nous avons à examiner.

On dit que le droit de 22 pour 0/0 n'est pas réellement perçu; on dit qu'il faut prendre des mesures pour que la loi de douane soit loyalement et sincèrement appliquée. Ces assertions nous paraissent justes.



Le droit de 22 pour 0/0 *ad valorem* n'est pas intégralement perçu. Cela se conçoit :

Lorsqu'il s'agit de percevoir le droit sur la laine importée, dont le prix est varié comme le degré de finesse, l'importateur en déclare la valeur; il a intérêt à l'amoindrir, puisque c'est en raison du prix qu'il paie le droit de douanes. A la vérité, pour mettre le fisc à l'abri des pertes qu'il doit éprouver, on a accordé à la douane le droit de préemption, c'est-à-dire qu'on lui a concédé la faculté de prendre la laine importée au prix déclaré; mais elle doit accorder toutefois à l'importateur une augmentation de 10 p. 0/0 sur ce prix à titre de bénéfice commercial.

Il est donc évident que le négociant peut déclarer sa marchandise à 10 pour 0/0 au-dessous du prix d'acquisition; si la douane préempte, comme elle doit lui donner 10 pour 0/0 en sus, il ne perdra rien; et même, pourvu d'un bénéfice, il peut racheter sa marchandise à 10 pour 0/0 au-dessus de la valeur déclarée, il se retrouvera exactement dans la même position que si la préemption n'avait pas été exercée; il peut ainsi conserver tout le bénéfice de son opération commerciale, et conséquemment la protection accordée à la production nationale, n'est pas telle qu'elle apparaît.

Ce n'est pas tout: pour que la douane préempte, il faut qu'elle ait un bénéfice, car sans cela pourquoi les employés prendraient-ils la peine d'acheter la marchandise et de la vendre? pourquoi courraient-ils le danger de vendre à perte? le danger est grand, car la douane n'est pas placée de manière à vendre, comme les négocians qui ont des relations établies; elle ne peut vendre qu'en cédant ses marchandises au-dessous du cours réel, comme tous les vendeurs qui doivent liquider, qui ne sont point au courant du mouvement des affaires, et qui ne sont point achalandés.

La douane ne peut donc préempter qu'autant que l'importateur aura fait une déclaration de plus de 10 pour 0/0 au-dessous du cours réel.

L'atténuation possible sera d'autant plus étendue, que la douane aura moins de facilité de vendre et qu'elle exigera pour les soins qu'elle donne à la vente un bénéfice plus fort.

Par exemple, si la douane ne veut exercer la préemption qu'en s'assurant un bénéfice de 10 pour 0/0; si d'un autre côté elle ne peut vendre qu'aux négocians qui font le commerce de laine et non aux consommateurs, ce qui est le plus probable, il faudra laisser aux négocians un bénéfice, car sans cela ils aimeront mieux acheter à l'étranger, au prix réel, puisqu'ils auront, sans risque, la chance d'introduire leur marchandise en payant un droit atténué; s'il faut, pour les exciter à prendre les marchandises préemptées un bénéfice de 10 pour 0/0, on aura : 10 pour 0/0 à donner à l'importateur.

10	id.	à conserver à la douane.
10	id.	à laisser à l'acheteur.

Total. . . 30 pour 0/0,

Donc, aussi long-temps que l'importateur n'aura pas atténué la valeur de la marchandise de 30 pour 0/0, il ne risquera pas de voir la préemption s'exercer. Il peut donc faire diminuer le droit de  $\frac{1}{3}$  et le réduire ainsi de 22 pour 0/0 à 13 fr. 67 c.

Si la douane se contente d'un moindre intérêt pour payer sa peine et couvrir ses risques; si elle se contentait de 5 pour 0/0; si elle pouvait vendre aux négocians en ne leur laissant que 5 pour 0/0 de bénéfice, la latitude laissée à l'importateur serait moins grande. Il faudrait, par exemple, donner 10 pour 0/0 à l'importateur.

5	id.	à la douane.
5	id.	aux négociants.

Total. . . 20 pour 0/0.

Conséquemment, si l'importateur atténuait la valeur de la laine de plus de 20 pour 0/0, il risquerait de la voir prendre

par la douane; la déclaration de la valeur de la marchandise importée ne serait donc que de 20 pour 0/0, ou 1/5 au-dessous de la réalité; le droit ne serait diminué que de 1/5; il serait réduit à 17 fr. 60 c. au lieu de 22 fr. On dira peut-être que la douane pourra vendre directement aux consommateurs qui, satisfaits d'avoir la laine au prix d'achat à l'étranger, n'exigeront pas d'autre bénéfice. Conséquemment, la douane pourra préempter aussitôt que la valeur sera atténuée de 15 pour 0/0.

Mais il n'est pas possible que la douane vende la laine aux consommateurs parce qu'elle doit subir diverses préparations; elle doit être triée, lavée, peignée; il n'est donc pas possible d'admettre que la douane puisse vendre au prix réel; elle ne pourra donc vraiment préempter que lorsque la valeur des laines sera atténuée de 20 pour 0/0 au moins.

Encore faut-il pour cela que la douane sache bien apprécier la valeur de la marchandise, afin qu'elle puisse exercer la préemption toutes les fois qu'il y aura un faible avantage; il faut en outre qu'elle sache bien vendre, afin de ne pas laisser à l'acheteur un avantage trop grand. Si l'on veut empêcher les déclarations d'être considérablement au-dessous des valeurs réelles, il y a donc nécessité de mettre la douane en position de faire avec exactitude ses évaluations, et d'opérer avantageusement les ventes des marchandises préemptées; et pour cela, il faut réduire à un petit nombre les bureaux par lesquels la laine peut entrer; les receveurs vérifiant fréquemment cette marchandise, acquerraient les connaissances nécessaires pour en faire l'évaluation; on devrait attacher à ces bureaux les employés les plus aptes à faire cette évaluation, et même des personnes qui auraient des connaissances tout-à-fait spéciales, acquises par une longue pratique, et qui seraient non-seulement capables d'acheter, mais de vendre. La réduction du nombre des bureaux aurait, en outre, cet avantage que de grandes quantités de laine arrivant par les mêmes points, les

préemptions pourraient s'exercer largement, et la douane ayant de grandes ventes à faire, attirerait les acheteurs des points éloignés, et ne se trouverait plus à la merci des négocians de certaines localités qui peuvent facilement se coaliser.

Cependant, comme les bureaux bien organisés devraient avoir pour effet de ramener les déclarations plus près de la vérité et de rendre ainsi les préemptions plus rares, il faudrait que les bureaux d'entrée fussent placés près des grands centres de consommation : on donnerait ainsi des facilités au commerce ; on rencontrerait plus facilement dans ces localités des hommes qui aideraient la douane de leurs connaissances, et on opérerait toujours plus facilement les ventes. Si les centres de consommation ne sont pas près des points d'introduction, il faudrait accorder la faculté de faire arriver les marchandises plombées jusqu'aux centres industriels, et d'y faire les déclarations : le fisc y trouverait autant d'avantages que l'industrie.

Le congrès de Compiègne a proposé de prescrire à la douane de ne vendre qu'aux enchères. Je ne conçois pas cette disposition dans l'intérêt de la production nationale. Elle peut, il est vrai, avoir pour résultat d'empêcher la douane de préempter dans le but de vendre aux négocians qui, lorsque les besoins se manifestent et que les prix varient, vont offrir d'acheter à un prix plus élevé que celui qui a pu être déclaré par les importateurs en toute vérité. Cette mesure protégerait les importateurs ; mais on doit croire que l'administration supérieure repoussera toute manœuvre déloyale ; elle doit être assez au courant des variations de cours pour savoir si les déclarations des importateurs sont sincères, et elle doit leur tenir compte de la hausse qui a eu lieu entre l'achat et l'introduction : cela est rigoureusement juste ; mais pour que le droit de préemption puisse devenir efficace, il faut que la douane puisse vendre selon la manière qu'elle trouvera la plus avantageuse.

Comment voulez-vous que la préemption puisse s'exercer jamais, si, pour vendre, la douane est forcée de subir les chances d'une adjudication aux enchères ?

On a proposé encore d'étendre de trois à six jours le délai pendant lequel la douane peut exercer la faculté de préempter. Je comprends que ce serait un grand obstacle apporté aux transactions commerciales, et qu'en mainte circonstance le délai pourrait être funeste aux importateurs. Si la douane se trouve dans les conditions nécessaires pour bien acheter et bien vendre, elle n'a pas besoin d'un délai plus grand que celui qui lui est accordé par la loi.

Je résume donc ce que j'ai dit sur la deuxième question : Je crois que, pour empêcher les déclarations des importateurs d'être beaucoup au-dessous de la vérité, il faut réduire les bureaux d'entrée ;

Les placer le plus près possible des grands centres de consommation ;

Accorder la faculté d'y faire arriver les marchandises sous plomb, et d'y faire les déclarations ;

Adjoindre aux bureaux de douanes des employés doués de connaissances spéciales et sachant procéder en toute sûreté à l'évaluation et à la vente.

Ces précautions empêcheront une réduction trop grande des valeurs des marchandises et conséquemment du droit d'importation ; mais elle n'empêcheront jamais en totalité ces réductions ; il y aura toujours une atténuation de 20 pour 0/0. La protection accordée à la production nationale sera réellement diminuée, une quantité grande de laines étrangères sera introduite. Mais, nous l'avons dit, il faudrait une augmentation excessive du chiffre de la protection, pour que l'importation cessât, tant que la production ne satisfera pas aux goûts ou aux besoins des consommateurs, et c'est précisément ce défaut d'harmonie entre la production et la consommation qui fait la détresse de l'agriculture française. C'est

à cela principalement qu'il faut porter remède. Nous voilà donc arrivés à traiter de la troisième question qui a été posée.

Tout le monde a reconnu que la principale cause de l'introduction des laines étrangères, ce n'est ni la réduction du droit, ni les vices de la perception. L'atténuation des droits a agi, sans doute, mais elle a été moins efficace que le changement survenu dans la production et la consommation de la laine.

Sous l'Empire, la France s'est appliquée à améliorer ses troupeaux, en adoptant la race mérine. Elle a obtenu ainsi une laine beaucoup plus fine, et a pu produire avec avantage les draps de qualité supérieure et les étoffes dites *mérinos*.

Mais la race d'origine espagnole n'a pu s'acclimater dans toutes les parties de la France; elle ne peut prospérer que dans les contrées sèches et chaudes; de plus, les moutons mérinos sont de faible taille, ils donnent une petite quantité de viande; leur toison est courte et répandue sur un animal de petit volume; toutes ces causes rendent les laines plus chères, car la quantité produite par chaque bête est petite et le producteur n'est pas indemnisé par la viande de l'animal livré à la boucherie.

L'Angleterre, par des soins particuliers apportés aux croisemens, à la nourriture, etc., a créé une race nouvelle, formée d'individus dont la toison est très-longue, conserve un degré de finesse suffisant, et a un lustre recherché. Ces individus sont de haute taille, de plus, ils prennent facilement l'engrais, de sorte qu'en très-peu de temps ils sont propres à être abattus. On obtient ainsi sur chaque bête une laine dont les qualités sont particulières, et dont la quantité est considérable, une viande beaucoup plus abondante, plus promptement, par conséquent plus économiquement produite. La valeur de la viande est telle que la production de la laine peut devenir accessoire et la production de la viande l'objet principal de l'élevé des troupeaux. Le prix de la laine longue à

peigne a donc pu diminuer considérablement ; les étoffes faites avec cette laine ont donc dû être considérablement recherchées , surtout par la masse de la population , qui s'accommode nécessairement des marchandises à bon marché , surtout quand elles ont des qualités spéciales qui les rendent préférables en certaines circonstances. La quantité des laines longues importées a donc dû être considérable ; on ne peut pas dire que cette introduction ait été entièrement faite au détriment de nos laines fines , parce que les étoffes rases qu'on confectionne avec les laines anglaises se sont données à si bon marché et ont flatté tellement le goût des populations pour certains usages , que ces étoffes ont fait une grande concurrence aux cotonnades et les ont remplacées en bien des cas. Mais il n'en est pas moins vrai que les laines étrangères se sont substituées pour une bonne partie aux laines indigènes et ont dû en faire abaisser les prix.

Il est évident que ce qu'il y a faire en pareille occurrence, c'est de modifier notre production même, pour la rendre propre à satisfaire le goût actuel qui n'est pas capricieux , mais qui a été déterminé par des avantages bien positifs. Nous obtiendrons tout à la fois la viande dont nous manquons et les étoffes à bon marché qui sont une nécessité. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la production des laines fines à carde , elles nous donnent les plus riches étoffes , et déjà il s'opère une réaction en leur faveur , il faut les produire ; mais il faut mettre leur production en relation avec les besoins de la consommation ; par ce fait , les prix deviendront plus élevés , tandis qu'on ne peut prévoir la quotité du droit qui serait nécessaire pour donner une valeur suffisante à une marchandise surabondante ; le vrai moyen de faire cesser l'état de malaise dans lequel se trouvent les producteurs de laine , le seul qui profitera à tout le monde , c'est donc l'amélioration et le changement des races ; il faut arriver à l'acclimatement des moutons anglais dans tous les lieux qui offrent les circons-

tances favorables et qui ne sont pas propres à l'élève de la race mérine.

Mais pour atteindre ce but, de nombreuses difficultés sont à vaincre.

D'abord, il faut améliorer les troupeaux déjà propres à donner des laines longues. Rien ne paraît plus fructueux que de perfectionner les races déjà acclimatées ; on n'est point sujet à de tristes mécomptes, comme lorsqu'on introduit des variétés qui, peut-être, ne pourront vivre dans le climat où elles sont transportées. L'expérience a déjà montré ce qu'on pouvait espérer de l'amélioration de notre race indigène. Vous savez qu'un de nos plus habiles associés, par les soins qu'il a donnés à l'entretien et à la reproduction de la race flamande, est parvenu à créer un magnifique troupeau dont les individus ont un poids considérable, et dont la laine, si elle n'a pas le brillant des laines anglaises, mérite cependant à certains égards la préférence ; elle a plus d'élasticité, et, à ce titre, elle est recherchée par les fabricans de tapis, parce qu'elles constituent des tapis qui, à poids égal, ont plus d'épaisseur.

Mais, tout en reconnaissant que le perfectionnement des races indigènes peut donner de fort beaux produits, et les donner sans chance de perte, on ne peut établir qu'il faille renoncer au croisement avec le sang anglais ; si on doit chercher à profiter de toutes les perfections, que de grands soins doivent amener ; il ne faut pas s'imposer l'obligation de renoncer aux conquêtes faites par nos industriels et persévérans voisins. On gagnera ainsi beaucoup de temps et l'on arrivera plus sûrement au but. Déjà vous êtes entrés dans cette voie, vous avez résolu de mêler le sang de la race *New-Kent* à celui de la race flamande perfectionnée ; votre correspondant, M. Malangié, vous a facilité les expériences que vous devez entreprendre, en vous donnant généreusement un bélier de *New-Kent*, et votre collègue, M. Herbo, commence déjà à donner des béliers de races d'un facile engrais-



sement au magnifique troupeau qu'il a obtenu, en donnant tous ses soins à la race du pays. M. Malangié a reconnu, comme nous, que ce n'est qu'avec ménagement qu'il faut mélanger le sang anglais à la race flamande, et il conseille de n'opérer qu'un seul croisement. Nous devons applaudir à sa prudence; mais nous devons craindre qu'un seul croisement ne permette aux métis de dégénérer promptement et de retourner aussitôt au type primitif; c'est l'expérience qui doit décider ces questions délicates; ces expériences, c'est à vous de les faire, car une Société n'a pas tout perdu quand elle a fait un essai qui conduit à de mauvais résultats; elle empêche mille cultivateurs d'essayer des pertes qu'ils ne seraient pas en position de supporter.

Mais on n'a rien fait quand on a créé une race qui peut donner de beaux produits; si on ne lui prodigue pas les soins convenables, si on ne soumet les animaux à un régime suffisant, les espérances les mieux fondées avortent.

Pour obtenir des troupeaux de grand volume, chargés de toisons longues, lustrées, tenaces, homogènes, il faut donner à tous les élèves une nourriture abondante et substantielle, et la leur donner constamment, car aussitôt que le régime alimentaire se détériore, la nature de la laine change à ce point, qu'on voit des intervalles dans lesquels les filamens, par leur nature sèche, grêle, cassante, indiquent les momens de misère et d'inanition. Ces traces d'une insuffisante alimentation ôtent tout le prix aux toisons, car elles font perdre toute solidité aux filamens.

Qu'on cesse donc de croire que, pour obtenir les belles qualités avec lesquelles nos rivaux nous font une concurrence redoutable il suffise, après avoir importé les variétés qu'ils possèdent, de les faire vivre de l'herbe qu'ils trouveront le long des chemins, ou à travers les champs des pays soumis à la vaine pâture; vous n'obtiendrez ainsi que des moutons de petite taille, à laine rare, courte, sans ténacité, laissant aux

buissons les flocons de leur faible toison, et pour ainsi dire sans valeur pour la boucherie, tels en un mot qu'on les voit dans les pays de jachères et de domaines communaux. Nous le répétons, pour avoir de beaux troupeaux, il leur faut une nourriture abondante, et pour cela, il faut transformer les jachères en prairies artificielles, et créer un fourrage nutritif : *Bien nourrir coûte, mal nourrir coûte plus encore.*

La plus grande difficulté qu'on rencontrera pour opérer la transformation des troupeaux naîtra évidemment de la transformation que doit subir l'agriculture elle-même; mais cet obstacle doit être surmonté si l'on veut arriver à un résultat véritablement fructueux.

Quant à nous, si l'état de l'agriculture de notre arrondissement ne permet pas de nous livrer, sur une large échelle, à l'élevé des bêtes à laine; peut-être plus que d'autres nous sommes appelés à créer les types les plus propres à la production des laines actuellement recherchées.

Notre climat se rapproche le plus de celui de l'Angleterre;

Notre agriculture est la plus perfectionnée; les jachères sont complètement inconnues dans nos campagnes, et l'art de créer des fourrages aussi avancé que possible.

Nos nombreuses fabriques de sucre, nos huileries, etc., nous procurent des nourritures abondantes.

La race de nos moutons est grande, forte, vigoureuse, habituée à aller chercher sa nourriture au loin. Sa laine est grosse, mais il est déjà prouvé que par des soins bien entendus, on arrive à la perfectionner considérablement.

On doit donc espérer que le croisement avec la race *New-Kent* lui assurera toutes les qualités désirables.

On doit donc croire que la zone septentrionale de la France peut s'approprier immédiatement une race qui réponde parfaitement aux besoins de l'époque, en donnant des laines longues et brillantes, et en produisant de grandes quan-

tités de viande. Si les contrées méridionales ont plus d'avantages à conserver les troupeaux à laines fines et courtes, la région du Nord pourra produire les laines longues. On satisfait ainsi à toutes les nécessités, on produirait les laines à cardes et les laines à peigne ; les premières moins abondantes auraient plus de valeur ; les secondes tiendraient la place de celles que nous tirons de l'étranger.

Pour résumer les opinions que j'ai émises sur la question des laines :

Je dis : 1.<sup>o</sup> qu'il est difficile d'obtenir le rétablissement du droit de 33 pour 0/0 ; que l'élévation de ce droit est peu en harmonie avec les idées adoptées par le gouvernement ; que ce droit serait combattu par les industries qui mettent la laine en œuvre ; que l'on ne pourrait favoriser l'agriculture sans leur porter quelque préjudice ; que d'ailleurs le droit de 33 pour 0/0 pourrait fort bien demeurer inefficace, car si notre pays produit des qualités que l'industrie et la consommation ne demandent pas, on tirera encore de l'étranger les qualités actuellement recherchées ; l'importation ne paraît pas avoir été réglée absolument ni par le prix, ni par le taux des tarifs ;

2.<sup>o</sup> Qu'il est légitime de demander la perception la plus complète possible du tarif actuel ; que le droit perçu en raison de la valeur de la laine, et, d'après la déclaration de l'importateur, sera toujours et nécessairement diminué, parce que forcément la valeur sera atténuée, que cette atténuation peut s'étendre jusqu'à 30 pour 0/0, que conséquemment le droit peut réellement être diminué de  $\frac{1}{3}$  ; qu'on peut empêcher une pareille lésion éprouvée par le fisc et les producteurs nationaux, en mettant les bureaux de douane en position d'exercer la préemption en connaissance de cause, et de placer avantageusement les marchandises préemptées ; pour cela, il faut réduire le nombre des bureaux d'importation ; il faut permettre de faire les déclarations et de payer les droits, dans les localités où se font les grandes consommations ; il faut attacher aux bu-

reaux de douanes des employés qui aient acquis des connaissances spéciales, etc. ;

3.° Enfin , la vraie et peut-être la seule manière de mettre la production française en situation de soutenir la concurrence étrangère , c'est de changer les races ovines dans tout les lieux susceptibles de nourrir les troupeaux qui , tous à la fois , produisent de longues laines , donnent de grandes quantités de viande et prennent vite la graisse , de manière à obtenir des toisons plus abondantes et plus précieuses , plus de viande et une viande créée à un moindre prix. Pour cela , il faut perfectionner les races qui ont le plus d'analogie avec celles de la Grande-Bretagne ; leur donner toutes les qualités désirables par un croisement convenablement fait ; enfin pourvoir à la conservation de leurs qualités par les soins donnés à leur entretien et à leur alimentation ; pour cela , enfin , il faut mettre l'agriculture en position de nourrir abondamment les troupeaux et donner de l'extension aux industries capables de fournir abondamment des matières alimentaires pendant les saisons qui , dans nos contrées , ne laissent plus rien au pacage. (*Séance du 17 Février 1843.*)

TH. LESTIBOUDOIS.

---

# RAPPORT

*Sur l'amélioration de la race chevaline et sur les prairies artificielles, fait à la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille,*

PAR M. LE DOCTEUR CAZENEUVE, MEMBRE RÉSIDANT.

— — — — —

L'administration de la guerre est presque tous les ans forcée de rechercher dans les pays étrangers les moyens de remonter notre cavalerie. En 1840, le mauvais vouloir de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Angleterre, rendit cette mesure difficile à exécuter; elle ne pût pas même l'être complètement. On se préoccupa dès-lors plus vivement que jamais de la position *hippique* de la France, et l'on se demanda comment il arrivait que dans un pays aussi heureux par son climat, son agriculture, la France ne pût pas suffire aux besoins de son armée : l'on se demanda si les moyens employés

pour favoriser l'élève du cheval suffisaient, s'ils étaient convenables. M. le Ministre du Commerce, frappé de cette infériorité, a posé à ce sujet plusieurs questions aux Conseils généraux des départemens, aux Sociétés d'agriculture. C'est au nom de la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, que nous allons répondre à ces questions; les voici :

1.<sup>o</sup> Les primes distribuées par les soins de l'Administration départementale, ou des Associations agricoles, ont-elles produit les bons effets qu'on était en droit d'en attendre?

2.<sup>o</sup> Convierdrait-il d'apporter quelques changemens au mode suivi pour ces distributions?

3.<sup>o</sup> L'achat d'animaux de choix semblerait-il préférable aux prix et primes décernés dans les concours des bestiaux?

4.<sup>o</sup> Dans les contrées qui s'occupent spécialement de l'industrie chevaline, l'amélioration des races a fait de grands progrès et la production pourrait suffire à tous les besoins. Cependant, par diverses causes, l'élevage du cheval d'espèce légère a encore besoin d'encouragemens. Quels seraient ceux qui pourraient être efficacement accordés aux éleveurs de cette espèce de chevaux?

5.<sup>o</sup> Les prairies artificielles et naturelles sont-elles l'objet de soins éclairés de la part des cultivateurs et occupent-elles la place qui doit leur être donnée dans un bon système agricole? Dans le cas contraire, quels seraient les moyens d'arriver au point d'amélioration désirable.

Nous ne croyons pas nécessaire d'examiner les faits que soulèvent ces questions dans leur généralité et dans toute la France. Nous le ferons seulement pour ce qui regarde le département du Nord et spécialement l'arrondissement de Lille, dont la Société d'agriculture est le représentant.

Disons d'abord ce qui existe aujourd'hui dans le département. Nous pourrons ainsi mieux apprécier ce qu'il convierdrait de faire pour multiplier et améliorer la race chevaline.

1.<sup>o</sup> D'après les trois derniers recensemens, la population chevaline était, en 1834, de 63,788 chevaux; en 1836, de 64,738; au 1.<sup>er</sup> juillet 1842, de 72,423; différence en plus entre les deux époques (1834, 1842), 8,635. Cette augmentation, on le voit, a été toujours croissante et cela à peu près dans la même propor-

tion pour tous les arrondissemens , ainsi qu'il est constaté par le tableau suivant :

	<u>1854</u>	<u>1842</u>	Différence et augmentation.
Avesnes. . . .	14,300	15,774	1,474
Cambrai. . . .	13,038	14,308	1,270
Valenciennes . .	10,360	11,496	1,136
Lille. . . . .	9,515	10,659	1,146
Dunkerque . . .	6,355	7,348	993
Douai . . . . .	5,500	7,315	1,815
Hazebrouck . . .	4,722	5,523	801
	<u>63,788</u>	<u>72,423</u>	<u>8,635</u>

Quant à cet accroissement , l'importation peut bien y être pour quelque chose , mais tout indique qu'il est dû en grande partie à la production obtenue dans le département. C'est ainsi qu'il a eu lieu surtout dans les arrondissemens les plus favorables à l'élevé du cheval (Avesnes , Dunkerque , Douai [prairie de la Scarpe], Cambrai , Valenciennes.)

Ce nombre 72,423 présente , quant à la différence de sexe , 30,793 mâles , 41,630 femelles. Quant à l'espèce , on compte 67,678 chevaux de trait ; 1,873 chevaux carrossiers ; 2,872 chevaux de selle.

Cette disproportion est vraiment remarquable : nous en examinerons plus loin les causes.

Le service des remontes se fait dans le département par *quatorze* étalons *pur-sang* ou *demi-sang*, provenant des haras royaux, savoir : 5 à Avesnes ; 3 à Valenciennes ; 2 à Lille ; 2 à Cambrai ; 2 à Dunkerque. De plus , il y a *trente-cinq* étalons approuvés par l'administration des haras ; enfin *six cent soixante-six* étalons *rouleurs* non approuvés.

L'administration départementale et l'état ont encouragé l'entretien , ou l'amélioration de ces étalons de la race chevaline , par des primes. Deux de 300 fr. chacune furent accordées en 1838 aux sept arrondissemens : même allocation en 1839 , et cela sans résultat. A peine se présenta-t-il quelques concurrents , et à Hazebrouck ces primes ne purent pas être décernées. En 1840,

il fut arrêté que des primes seraient seulement décernées dans les arrondissemens favorables à l'élève du cheval. (Avesnes, Dunkerque, Lille.) Depuis, chacun de ces arrondissemens a reçu 1,000 fr. divisés en trois primes ; une de 400 fr., deux de 300 fr.

L'état a aussi encouragé cette branche d'industrie agricole. En 1838, 1,250 fr.; en 1839, 1,550 fr.; en 1840, 400 fr.; en 1841, 570 fr. ont été accordés à plusieurs juments ou étalons du département.

En 1841 et 1842, quelques efforts ont été tentés ; mais, il faut le dire, les primes qui ont coûté à l'état et au département des sommes assez élevées, n'ont pas amené de notables modifications. Ainsi qu'on l'a vu, il y a très-peu d'étalons approuvés, remplissant les conditions nécessaires, et presque toujours ce sont les mêmes éleveurs, les mêmes propriétaires qui se présentent au concours. Cette année 1843, il n'y a eu que trois étalons ; chacun a donc obtenu une prime.

L'espèce de cheval de trait a seule prospéré ; elle s'est multipliée au point de former la presque totalité (17/18<sup>me</sup>) de notre population chevaline. Cette espèce a surtout prospéré dans l'arrondissement de Dunkerque. C'est de là que viennent ces beaux chevaux flamands qu'on voit dans les attelages du Nord et même de Paris. Il est facile d'expliquer les motifs de l'accroissement de cette espèce.

Les propriétés, en France, et surtout dans le département du Nord, sont de plus en plus morcelées, les propriétaires de plus en plus nombreux. Pour suffire aux nécessités du travail de nos terres argileuses, il a fallu avoir des chevaux robustes, massifs, qui pussent résister aux fatigues inhérentes au travail de ces terres, qui pussent transporter les denrées sur nos routes vicinales d'autant plus mauvaises en hiver, que le nombre de voitures a augmenté à mesure que les propriétés ont été plus divisées. Ces gros chevaux ont donc été demandés par les agriculteurs ; ils ont été payés fort cher. Les éleveurs, trouvant un débouché et un bénéfice, ont cherché à multiplier cette espèce, à l'améliorer même et aujourd'hui elle est très-belle, elle a pris la place de presque tous les autres chevaux. De plus, la température humide de nos arrondissemens, et surtout de celui de Dunkerque,



la nature des pâturages, conviennent très-bien à la santé de ces chevaux, favorisent même cette obésité. Qu'on ne s'étonne pas si des essais tentés dans le but de changer l'état des choses, n'ont eu aucun résultat. Cela devait être.

Nous pensons que difficilement on parviendra à multiplier les chevaux d'espèce légère dans l'arrondissement de Dunkerque.

Des chevaux arabes pur-sang n'y vivraient que souffreteux, maladifs, y succomberaient même. Des croisemens avec les chevaux anglais ont, je crois, été tentés sans résultats. On pourrait peut-être y revenir et l'on devrait y renoncer définitivement, si une nouvelle expérience n'encourageait pas ces essais. En cela, comme en bien d'autres choses, les essais mal combinés, mal dirigés, ou dirigés inhabilement, font plus de mal que de bien.

L'État pourra recruter dans cet arrondissement pour la grosse cavalerie et pour le train d'artillerie, car l'espèce du cheval de trait y prédominera long-temps encore.

Celle-ci a presque envahi tout le département. C'est ainsi que l'arrondissement d'Avesnes renfermait, en 1842, 610 chevaux d'espèce mixte et 15,164 chevaux d'espèce de trait; et cependant, par la nature du sol, par l'étendue et la bonté des ses pâturages, par l'étendue des propriétés, c'est l'arrondissement qui convient le mieux à l'élevage du cheval d'espèce légère. L'administration de la guerre l'avait senti et avait reconnu l'utilité d'y placer une succursale du dépôt de remotes de Villers. Le défaut d'argent n'a pas permis la réalisation de ce projet. Cette considération ne devrait pas arrêter. Il ne faut pas oublier que rien ne peut être obtenu sans des sacrifices et même de grands sacrifices. Nous importons à l'étranger tous les ans, dix à douze millions pour les besoins de notre armée. Ces sommes pourraient être employées à l'intérieur. D'ailleurs, l'état actuel des choses ne saurait se prolonger, sans amener tous les jours de plus grands sacrifices. Cinq étalons *pur-sang* sont établis dans l'arrondissement. Ce nombre nous paraît trop faible.

Dans le but d'améliorer cet état des choses, nous pensons que des étalons pourraient être multipliés encore dans l'arrondissement d'Avesnes. Des étalons *hongrois*, des étalons *ardennais*,

donneraient, nous l'espérons au moins, de bons résultats. Cette race, par sa docilité, par la souplesse de ses mouvemens, par la sensibilité de la bouche, convient très-bien à notre cavalerie; elle appartient à un climat assez analogue à celui de notre département; elle y vivrait en bonne santé. Si quelquefois l'on n'a pas réussi dans des croisemens, c'est qu'on transportait des chevaux dans des climats opposés à ceux qui les avaient vu naître, climats dans lesquels ils s'abatardissent, s'affaiblissent et meurent.

L'on devrait aussi multiplier les étalons pur-sang; restreindre le plus possible le nombre considérable (666) des étalons *rouleurs*, qui ne peuvent donner que des produits peu distingués.

Les agriculteurs ont d'autant plus souvent recours à ces derniers, qu'ils sont plus à leur portée, que le prix du *saut* est moins élevé que celui des étalons royaux, et que d'ailleurs, ils ne tiennent pas à la race, à la beauté de l'espèce. Il serait utile de diminuer le prix du *saut* des étalons approuvés.

Bien que les primes déjà accordées aient donné peu de résultats, nous croyons utile de les continuer. Le nombre d'étalons de choix est très-restreint; il le serait plus encore si ces primes étaient supprimées.

Nous croyons utile aussi d'en accorder aux jumens poulinières, réunissant certaines conditions et qui auraient été saillies par un étalon du gouvernement. Ces jumens devraient être spécialement réservées pour la reproduction. On a trop oublié que la mère prend une grande part à la beauté, à la taille de l'élève, de l'espèce. Cet encouragement me semble d'autant plus utile, que le nombre des jumens qui, dans notre département, servent à la reproduction est considérable (11,525), il n'est besoin que de multiplier les bonnes espèces. Au reste, ce moyen a donné de beaux résultats dans le département de l'Aisne. Le conseil-général a même voté une somme assez grande pour l'achat de jumens distinguées. Elles ont été placées chez des cultivateurs qui, dans le but d'obtenir de beaux produits, ont acheté des étalons de choix. Ceux-ci se sont multipliés, et aujourd'hui, ce département peut se féliciter d'être entré dans cette voie.

Des encouragemens pourraient aussi être donnés par les Sociétés agricoles. Toujours en contact avec les meilleurs agricul-

teurs, elles sont en mesure de le faire avec discernement et d'ailleurs ce n'est pas trop que le concours de tous pour arriver au résultat désiré.

Mais ce ne sont pas là les causes principales de l'infériorité de la France pour sa production chevaline d'espèce légère. Il en est de plus graves que nous allons examiner.

Nous avons dit que la nature de nos terres arables, le morcellement des propriétés, le mauvais état de nos chemins vicinaux, avaient obligé les agriculteurs à se servir de gros chevaux de trait; que les éleveurs, en trouvant le débit, avaient multiplié, avaient amélioré cette espèce qui, aujourd'hui, est très belle; que ces mêmes éleveurs avaient complètement négligé l'espèce de cheval de selle. En effet, dans le département du Pas-de-Calais, comparable sous ce rapport au nôtre, un étalon anglais pur-sang fut mis au service de la monte; il trouva à peine quelques jumens à saillir. Les agriculteurs n'en voulurent pas, *l'espèce ne répondant pas à leurs besoins ou aux demandes qui leur sont faites.*

Les chevaux, en France, étant employés spécialement pour les travaux agricoles, ou les transports, l'espèce de trait a été surtout multipliée. Le gouvernement seul a besoin d'un grand nombre de chevaux d'espèce légère et les éleveurs songent d'autant moins à l'état, qu'il paie ses chevaux de quatre à sept ans, 580 ou 600 fr. au plus. A quatre ans, un cheval a coûté 800 fr. à l'éleveur (statistique), aussi est-on obligé de recourir à l'étranger pour opérer notre remonte, et on ne trouve même là que les sujets médiocres.

La somme allouée par l'état pour cet objet est trop faible et M. le Ministre de la guerre a déclaré à la chambre qu'il faudrait augmenter le prix moyen *de moitié au moins*, et encore pour les chevaux d'officiers cela ne serait pas suffisant. (*Moniteur* du 27 mai 1842.)

Comment espérer que les éleveurs cherchent à produire l'espèce légère, lorsque le seul acheteur ne leur paie pas même le prix de revient? Il faut donc augmenter le prix d'achat: il faut aussi demander à nos éleveurs de quoi remonter notre cavalerie et cela de la manière la plus régulière possible à moins d'évène-

mens imprévus. Les chevaux ne peuvent pas être improvisés, il faut les élever et les élever lentement; il faut pour cela plusieurs années; il faut que chaque année un certain nombre de jumens soient saillies par des étalons d'espèce légère, afin de combler les besoins annuels et pour cela il est nécessaire que ces besoins soient prévus, soient annuellement à peu près les mêmes. Jusqu'ici rien de cela n'a eu lieu; les achats opérés par l'état ont été très-irréguliers. Ainsi en 1834, 79 chevaux sont seulement achetés par l'état: 9,065 l'ont été en 1838. Comment les éleveurs pourraient-ils répondre à des besoins si opposés? Comment chercheraient-ils à multiplier une espèce qui, d'une année à l'autre, peut lui rester à charge? Aussi n'en produisent-ils pas, ou très-peu, et nous sommes obligés d'apporter tous les ans 10 à 12 millions à l'étranger pour notre cavalerie, et encore n'avons-nous là que les mauvais choix.

Qu'on augmente donc le prix d'achat? Que des demandes régulières, annuelles, soient faites? Que l'on renonce à recourir à l'étranger pour nos remontes, à moins de nécessité absolue, et bientôt s'il y a bénéfice à élever, si nos agriculteurs sont assurés de trouver un débouché, on pourra facilement remonter en France notre cavalerie. Il arrivera, nous n'en doutons pas, ce qui est arrivé pour le cheval d'espèce de trait, ce qui est arrivé il y a douze à quinze ans pour les chevaux des voitures publiques: ils étaient très-rares. Les entrepreneurs de ces voitures payèrent fort cher ces chevaux. Peu à peu l'espèce s'en est multipliée et aujourd'hui ils trouvent à combler tous leurs besoins.

A notre avis, le meilleur moyen d'augmenter la production d'une chose, de la produire à bon marché, c'est de mettre cette chose à la portée de la concurrence et de lui assurer un bénéfice et un débouché.

C'est dans cette double voie qu'il faut entrer si l'on veut éviter que la France soit long-temps encore tributaire de l'étranger pour ses chevaux. Dans l'espace de vingt ans, la France a importé 404,211 chevaux; elle en a exporté 86,133, c'est-à-dire que la France a apporté à l'étranger 250 millions de francs, tandis qu'elle en a reçu 55 millions.

Et cependant, nous ne craignons pas de le redire, sous le rapport du climat, des produits nécessaires pour l'élevage des bestiaux, nous sommes aussi favorisés que nos voisins. J'ajouterai que nos chevaux limousins, normands, navarréens, sont très estimés : ils l'étaient autrefois par toute l'Europe. A l'appui de cette pensée, nous citerons un fragment du rapport fait en 1618, par M. de Pluvinel, au roi Louis XIII. Après avoir parlé des chevaux espagnols, anglais, persans, turcs, il ajoute : « Pour moy je trouve, » sire, que ceux qui naissent en vostre royaume sont aussi bons » ou meilleurs qu'aucuns de ceux qui nous viennent de toutes les » nations : car j'en ai vu de Gascogne, d'Auvergne, de Poitou, » de Limosin, de Normandie, de Bretagne, de très excellens » et si les princes et la noblesse de vostre royaume étaient curieux » de faire race de chevaux, il n'y a lieu au monde où il n'y eût » d'aussi bons, car j'ai remarqué que ceux qui y naissent ont » toutes les qualités de bon et beau cheval. »

Qu'on se mette sérieusement à l'œuvre : que les efforts viennent de partout et de tous ! qu'on ne se décourage pas des résultats négatifs ! qu'on poursuive laborieusement cette tâche, et nous n'en doutons pas, l'on parviendra à créer de bonnes races de chevaux en France. Sans doute le morcellement des propriétés, l'usage en général des chevaux, l'état de nos routes sont des obstacles ; mais on en triompherait à la longue.

On objectera les frais dans lesquels le trésor se trouverait engagé par suite de ces changemens : on trouverait bientôt à combler ces déboursés. Ainsi, on devrait diminuer les sommes énormes affectées tous les ans pour les courses à l'anglaise établies sur divers points du royaume, courses qui trop souvent sont plutôt un amusement pour les oisifs et un aliment fourni à la passion des joueurs, qu'elles ne sont un moyen d'améliorer nos races de chevaux. On a pour but, en effet, de choisir le meilleur étalon, celui qui aura obtenu un prix. Mais n'y a-t-il pas d'autres moyens de choisir un étalon ; et d'ailleurs celui qui aura parcouru quatre kilomètres en cinq minutes, et cela une fois l'an, un moment, est-il bien le meilleur, celui qui nous donnera les meilleurs produits ? Est-ce bien le meilleur cheval qui toujours remporte le prix ? Tout le monde connaît les ruses

des Jokeys, les sommes qu'ils reçoivent des metteurs en jeu et les moyens qu'ils emploient pour faire gagner ou perdre le prix à certains chevaux.

Je disais que ce n'était pas le meilleur qui toujours remportait le prix. En 1833, une jument normande *boiteuse, mauvaise*, est achetée 220 francs par un marchand de chevaux, demeurant à Paris. Ce marchand *prépare* sa jument; et, sous le nom de *Sémiramis*, elle gagne un prix au Champ-de-Mars.

Enfin, je doute que les alternatives de régime auxquelles on soumet un étalon qu'on élève pour les courses, soient un moyen de fortifier sa constitution; et ce cheval, tantôt artificiellement gras tantôt artificiellement maigre (système d'entraînement), est-il bien propre à la propagation de l'espèce?

Sans doute, les courses peuvent avoir pour résultat de faire naître en France le goût des chevaux, d'engager les personnes riches à faire des sacrifices pour avoir une bonne race, et il est bon de les encourager; mais elles ne suffisent pas et ce n'est pas le meilleur moyen. Ce n'est pas seulement ainsi, que les Anglais sont parvenus à créer chez eux une race de chevaux que tous les pays leur envient.

Par l'amélioration de la race, on diminuera la mortalité énorme (10, 12 pour 100) qui pèse sur notre armée, mortalité due à la faiblesse originaire du cheval, n'ayant pas les premiers choix à cause du peu d'argent consacré; aux marches forcées qu'ils font pour se rendre des pays éloignées en France; à l'acclimatement. J'ai su que ceux qui mouraient par maladie survenue spontanément étaient presque toujours de jeunes chevaux récemment arrivés au corps non encore acclimatés. Ce fait a été mis au grand jour surtout lors de la remonte de 1840. La mortalité des jeunes chevaux a été considérable (plus d'un tiers) dans certains régimens.

La constitution du cheval doit aussi entrer en ligne de compte pour l'explication de cette mortalité. Plus la race est distinguée, plus elle se rapproche de la race type, pur-sang, plus rares sont les maladies. C'est ainsi qu'on voit rarement la morve, le farcin, les scrophules, sévir sur les chevaux de race distinguée: il en est de même de la phthisie pulmonaire. La vie de ces chevaux est mieux assurée; elle est aussi plus longue. Ainsi il

résulte des relevés faits sur les remotes, que dans nos régimens nos chevaux se remplacent par 10.<sup>me</sup>; les chevaux anglais par 20.<sup>me</sup>; les chevaux arabes par 30.<sup>me</sup>. Quelle différence! On le voit, les efforts dirigés dans le but d'améliorer notre race chevaline auront pour résultat de diminuer la mortalité dans nos régimens, de diminuer par conséquent les dépenses de l'état.

Aux mesures précédemment indiquées, il faudrait ajouter les soins particuliers des chevaux. Ainsi la qualité, la quantité des fourrages; les changemens de garnison; les exercices journaliers; le soin des chevaux nouvellement arrivés dans les corps, doivent être attentivement surveillés. L'agrandissement des écuries, votée depuis peu par les chambres, est chose utile et qui déjà porte ses fruits. A Lille, on a constaté que les maladies par accident (contusions, fractures, plaies), les maladies de l'appareil respiratoire sont plus rares et moins graves, depuis l'établissement des nouvelles écuries.

Le moyen de s'assurer la longue possession d'une chose, d'en diminuer les besoins, c'est de la ménager quand on l'a.

2.<sup>o</sup> Les prairies artificielles et naturelles sont dans le département l'objet d'une attention soutenue; elles sont appropriées aux intérêts d'un bon système agricole. Dans l'arrondissement de Lille les prairies artificielles sont plus étendues, plus multipliées que les prairies naturelles. L'agglomération d'une grande population (300 mille âmes) sur une superficie de terrain assez restreinte (90,000 hectares); le morcellement des propriétés; la nécessité de donner aux terres arables le plus d'étendue possible, expliquent suffisamment cette particularité. Quant aux prairies naturelles qui existent dans cet arrondissement, celles de la Lys sont très-remarquables par l'abondance et la qualité des produits. Cette fertilité est due à un épais limon qu'y dépose tous les ans la rivière. Il serait utile de pouvoir maîtriser la durée des inondations par des travaux *ad hoc*.

Dans les arrondissemens de Dunkerque et d'Avesnes, les prairies naturelles y sont très-étendues, et cela à cause des nombreux cours d'eau, des marais, des sols tourbeux qu'on observe dans ces arrondissemens et aussi parce que les propriétés sont moins morcellées. Dans l'arrondissement de Douai, on trouve

aussi les prairies fort belles des environs de Marchiennes. Il est essentiel de bien choisir la nature des herbes, d'en extirper les mauvaises et les Sociétés agricoles doivent à ce sujet des conseils aux agriculteurs.

Les irrigations sont indispensables pour la fertilité des prairies. Nous avons vu avec plaisir que cette question préoccupait aujourd'hui le gouvernement

Il est aussi à désirer que le morcellement des propriétés ne diminue pas trop l'étendue des prairies naturelles, sans elles point de bestiaux; sans bestiaux point de fumier; sans fumier point de fertilité du sol. Aussi, dans le but de conserver nos prairies, d'en seconder l'agrandissement, l'état doit favoriser le plus possible, l'élève des bestiaux. Il le fera par les moyens déjà indiqués, par la prohibition ou le maintien, selon l'utilité, des droits sur l'importation des bestiaux étrangers.

Résumons les principales propositions contenues dans ce travail.

1.° Dans le département du Nord, le nombre des chevaux de selle est très-faible, et cette espèce est très négligée par les éleveurs;

2.° L'arrondissement d'Avesnes est surtout favorable à l'élevage du cheval d'espèce légère.

3.° Dans le but de la propager, de l'améliorer, nous conseillons: *a*, l'achat d'étalons hongrois ou ardennais; *b*, des primes d'encouragement aux meilleurs étalons et aux plus belles jumens poulinières; *c*, l'augmentation du prix d'achat consacré par l'état pour la cavalerie; *d*, l'approvisionnement pour l'armée fait chez nous tous les ans, à moins de circonstances imprévues;

4.° Les prairies naturelles sont fort belles. Il est à désirer que leur étendue soit augmentée, et l'on n'obtiendra cela que par des encouragemens donnés à l'élève des bestiaux.



## MITOYENNETÉ.

---

RAPPORT DE M. LEGRAND.

---

M. le ministre, dans sa circulaire, s'exprime ainsi :

« Un autre objet qui intéresse vivement les populations rurales mérite de fixer l'attention des conseils généraux. Le gouvernement a reçu de nombreuses réclamations au sujet des contestations auxquelles donne lieu dans les campagnes le silence de la législation sur la mitoyenneté des fossés qui séparent les héritages. On voudrait que cette mitoyenneté fût réglée par une disposition législative analogue à celle de l'art. 661 du Code civil, concernant la mitoyenneté des murs. »

Ce n'est pas que la législation soit absolument muette sur la mitoyenneté des fossés.

Les articles 666, 667, 668 et 669, contiennent à cet égard des dispositions positives.

Ils établissent qu'en principe tous fossés entre héritages sont réputés mitoyens, s'il n'y a titre ou marque du contraire; et ils considèrent comme marque de non mitoyenneté la levée ou le rejet de la terre d'un seul côté, auquel cas le fossé est présumé appartenir en entier à celui des voisins qui a la terre de son côté. Enfin, ils font de l'entretien du fossé mitoyen une charge commune.

Ici seulement existe une lacune que signale avec raison M. le ministre, et qui, du reste, peut être facilement comblée par le moyen indiqué dans sa circulaire.

Ce que nous venons de dire des fossés a lieu pour les murs mitoyens, mais le législateur, plus prévoyant sur cette matière, a de plus donné à tout propriétaire, joignant un mur, la faculté de le rendre mitoyen en tout ou en partie, en remboursant au maître du mur la moitié de sa valeur ou la moitié de la valeur de la portion qu'il veut rendre mitoyenne, et moitié de la valeur du sol sur lequel le mur est assis.

Telles sont les dispositions formelles de l'article 661, qu'une jurisprudence favorable à l'esprit qui l'a dicté a étendues même à celui qui, déjà co-propriétaire d'un mur, en aurait abandonné la mitoyenneté pour se soustraire aux charges qu'elle entraîne; à celui là même elle permet de ressaisir cette mitoyenneté en remplissant les conditions de l'article 661.

Le propriétaire voisin d'un fossé ne jouit pas en principe de cette faculté; et s'il arrive que pour éviter des frais d'entretien, il renonce à la mitoyenneté qu'il possédait déjà, le droit de la racheter est à tout jamais perdu pour lui.

La raison de cette différence de position entre le propriétaire joignant un mur et le propriétaire joignant un fossé, est difficile à comprendre.

S'il est vrai que cette faculté de forcer à la mitoyenneté ait été écrite dans nos lois pour éviter l'emploi inutile d'un double terrain et de doubles matériaux pour un unique objet, combien cette raison doit-elle être puissante pour engager le législateur à introduire cette même faculté pour la mitoyenneté des fossés!

L'obligation où sont aujourd'hui deux voisins qui ne s'entendent pas, de pratiquer chacun le fossé dont ils ont besoin sur leur propriété respective en établissant un talus d'une largeur proportionnée à la profondeur pour éviter les éboulements, et en laissant en outre un pied de terrain au-delà; l'obligation, disons-nous, d'agir de cette façon, en même temps qu'elle occasionne des pertes de temps, enlève à l'agriculture un terrain précieux.

Ces inconvénients seront facilement évités à l'aide d'une disposition législative dans le sens du vœu suivant que la Commission vous propose d'émettre :

« La Société émet le vœu que tout co-propriétaire joignant un fossé ait la faculté de le rendre mitoyen en remboursant au maître du fossé la moitié de la valeur du terrain employé et des frais de construction. »

---

---

---

## QUESTION DU REBOISEMENT.

(J. LFFEBVRE, Rapporteur)

Messieurs,

« La France, un jour, périra faute de bois. »

Ces paroles sont de *Jean-Jacques Rousseau* : telle était aussi l'opinion de *Buffon*.

Colbert a prophétisé, et d'autres économistes l'ont dit après lui, que la France périrait par la destruction de ses forêts.

Olivier *De Serre*, qui écrivait à une époque où le bois ne manquait pas en France, se montre préoccupé de l'idée qu'un jour les arbres disparaîtront de la surface du territoire.

« Soyez, disait-il, lent à bâtir, prompt à planter. »

Dans les temps primitifs, lorsque la terre était couverte d'immenses forêts, on voit les premiers législateurs, tourmentés de la crainte de leur destruction, les mettre, par une consécration solennelle, sous la protection d'un sentiment religieux.

*Cooper* nous a tracé la peinture d'une vaste contrée américaine, remarquable par des signes de fertilité non équivoques, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un immense désert. Elle aurait été la patrie de plusieurs nations industrieuses qui ont disparu pour n'avoir pas respecté ces forêts, majestueux berceau de l'espèce humaine.

Ces nations auraient péri pour n'avoir pas compris que l'homme n'a pas été envoyé ici-bas pour détruire, mais pour cultiver, améliorer, continuer en un mot le dessein de la création.

La Grèce et l'Egypte n'ont plus de grandes végétations; l'Angleterre, que les Romains trouvèrent toute hérissée de forêts, n'a conservé qu'un vingtième de la surface de son sol boisé; l'Espagne n'en possède que la douzième partie; il en

reste en France un dixième seulement; partout, l'homme obéit à la même loi de destruction, comme s'il ignorait combien il faut d'années pour le complet développement des arbres.

Si quelque chose en France avait le droit de surprendre, c'était son imprévoyance: sa sollicitude pour la conservation des bois allait en diminuant, à mesure qu'elle devenait plus nécessaire; chaque jour de nouveaux défrichemens étaient autorisés, et des entraves apportées à la création de plantations nouvelles; de telle sorte que nous aurions pu craindre de voir arriver prochainement le jour fatal prédit par les anciens et profonds observateurs que nous avons cités, sans la découverte que l'on a faite d'une autre espèce de combustible, débris des forêts antédiluviennes. De 40 millions d'hectares de bois qui existaient sous *Louis XIII*, il n'en reste plus aujourd'hui que 6 à 7 millions, mieux administrés il est vrai, mais dépouillés de leurs réserves séculaires.

Vers le milieu du siècle dernier, le marquis de Mirabeau, dans sa théorie de l'impôt, estimait la superficie des forêts en France, à 50 millions d'arpens ou 17 millions d'hectares; en 1815, *Chaptal* portait l'étendue forestière de la France à 7,072,000 hectares seulement, et *M. Hurbin-Dehalle*, rédacteur du *Mémorial statistique et administratif des Forêts*, ne donne plus en 1834, au sol forestier, que 6,770,000 hectares; c'est un grand mal que beaucoup d'années d'efforts et de sacrifices pourront seules réparer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les funestes progrès du déboisement et la nécessité de les arrêter préoccupent les hommes d'état, les économistes, les agronomes, les naturalistes et les physiciens.

Notre ancienne législation contient, sur cet important objet, plusieurs ordonnances parmi lesquelles on remarque les édits de 1319, 1515, 1527, 1538 et 1669.

Le mal était déjà si grand avant la révolution, que nos grands naturalistes *Buffon*, *Réaumur*, etc., crurent devoir

donner l'alarme ; les encyclopédistes s'élevèrent aussi contre le déboisement , et quand *Turgot* quitta les affaires il était sur le point de publier un arrêt du conseil pour forcer les propriétaires à planter un vingtième de leurs propriétés , sous peine d'être surtaxés aux impositions.

Survint la révolution de 93 et en même temps la vente des forêts avec liberté illimitée de défricher, ce qui fit disparaître encore une immense quantité de bois ; depuis cette époque , et notamment depuis 1830, les déboisemens se sont de plus en plus étendus par suite des ventes faites en vertu de la loi de mars 1831 , les forêts de l'état , les bois des communes et des établissemens publics , ont éprouvé de nouveau une diminution d'un douzième ; aussi , le bois tend à devenir de plus en plus cher et de plus en plus rare : l'équilibre entre la production et la consommation est rompu, il faut travailler à le rétablir.

Nous félicitons le Ministre d'avoir enfin compris que la prévoyance des nations a besoin d'être centralisée comme leur force , comme leur justice , dans les attributions providentielles de l'autorité publique, et de ce qu'il cherche à lutter contre cette espèce d'individualisme qui domine aujourd'hui , et dont les administrations elles-mêmes ne savent pas toujours se garantir. Il faut aimer autre chose que soi , lorsque l'on a la prétention de vouloir être utile à la chose publique ; cet esprit d'individualisme , qu'il se rencontre chez les nations , dans l'administration ou chez les individus , éteint toutes les grandes pensées d'avenir et de perpétuité.

C'est ainsi que l'on voit quelquefois l'administration fiscale, risquer de faire tarir la source d'une infinité de perceptions et compromettre le trésor pour se préoccuper trop peu chaque jour de la recette du lendemain.

Ne voyons-nous pas aussi l'administration des ponts-et-chaussées , par un sentiment de paternité trop exclusif pour l'objet de ses créations, s'opposer à toutes circulations qui pourraient endommager tant soit peu les routes pavées , oublier qu'elles

ont été ordonnées dans un but d'utilité publique, et qu'il doit être permis d'en user sauf à les faire réparer en temps utile. C'est encore dans un intérêt trop exclusif de conservation, qu'on la voit s'opposer aussi à ce que les bords en soient plantés, comme s'il n'était pas possible d'y créer et entretenir des plantations de manière à ce qu'elles ne nuisissent en rien à leur viabilité.

Rien de plus légitime, assurément, que le droit d'une administration et des propriétaires de régler à leur gré le mode de jouissance des objets qu'ils ont créés et des biens qu'ils possèdent; mais c'est toujours à la condition que ce mode de jouissance ne sera pas en opposition avec l'intérêt général; dans ce cas, le gouvernement ne peut se dispenser d'intervenir, c'est son droit, et c'est aussi son devoir; car dans ce siècle sceptique et industriel, qui ne voit que l'utilité immédiate, que peuvent des instructions administratives, des institutions agricoles, quelques encouragemens pécuniaires agissant sur quelques points isolés, contre cet égoïsme et cette déplorable imprévoyance qui agissent partout et sacrifieraient des siècles d'avenir au profit d'un instant?

Qui donc aujourd'hui, messieurs, pourrait méconnaître les résultats funestes des effets du déboisement auquel la France est en proie depuis un demi siècle.

Les bois et les forêts amortissent et coupent la violence des grands vents qui fatiguent les plantes et les égrainent; ils forment des réservoirs d'humidité, protègent le sol des terrains en pente s'opposent au ravage des propriétés occasionné par les inondations subites, les eaux de pluies retenues dans leur descente par mille obstacles, ont le temps de s'infiltrer dans le sol en le fertilisant. Les forêts régularisent le cours des eaux et l'état hygrométrique de l'atmosphère; leur destruction, au contraire, accroît la durée désespérante de la sécheresse, s'oppose à l'adoption de certains assolemens qui ont l'avantage d'accroître la nourriture destinée aux bes-

tiaux, et occasionne, par ces divers motifs, une pénurie d'engrais et l'épuisement du sol.

Toutes ces calamités peuvent être produites par les effets du déboisement; elles s'enchaînent, se fortifient l'une par l'autre et sont certainement bien suffisantes pour attirer l'attention des hommes amis de leur pays.

Les inondations de 1840 ont offert, à cet égard, de terribles enseignemens; il importe à la sécurité des populations et à la fortune publique que ces enseignemens ne soient pas oubliés et que de sages mesures soient adoptées pour prévenir le retour de si grandes calamités. (1)

Le temps est donc arrivé d'examiner sérieusement l'opportunité du libre défrichement et l'obligation où l'on serait d'ordonner le reboisement des montagnes. Il y aurait encore à examiner s'il ne serait pas facile, sans nuire à la viabilité des routes et à la circulation, le long des fleuves, rivières et canaux, d'en planter les bords qui présentent une longueur de 167,500,000 mètres (2).

(1) • Le Mistral, ce vent impétueux nord-ouest, qui, venant des Cévennes, descend le cours du Rhône jusqu'à la mer et vient bloquer le port de Marseille, est un témoignage historique des perturbations que les déboisements de montagnes peuvent apporter à l'état physique de toute une contrée, mais il n'a pas toujours existé : le Mistral est l'enfant des hommes, le résultat direct de leurs dévastations. Sous le règne d'Auguste, des bois impénétrables qui protégeaient les Cévennes, furent abattus ou brûlés en masse, et c'est depuis lors seulement que ce fléau vint porter la terreur d'Avignon aux Bouches-du-Rhône et de là à Marseille, puis étendit ses ravages, amoindris par son long parcours sur tout le littoral. •

(2) En espaçant les arbres à 10 mètres l'un de l'autre, par conséquent dans l'impossibilité de porter atteinte à la viabilité des routes, 16,750,000 pieds se trouveraient plantés aux abords des chemins, canaux, etc. Ce n'est pas être trop exigeant que d'assigner à chacun d'eux une valeur de 20 fr. après 40 années de végétation, ce serait donc une valeur de 335 millions de bois qui se reproduirait tous les 40 ans. Une administration tant soit peu prévoyante ne négligerait pas une pareille ressource.



Tel serait peut être le moyen de remédier à la diminution des grands bois , de rétablir un jour l'équilibre entre la production et la consommation , de régulariser l'action des vents, la distribution plus paisible des eaux , et de rétablir en même temps l'équilibre atmosphérique (1).

En tenant compte du rôle que jouent les bois dans l'économie générale du royaume et celui que l'avenir lui prépare , il faut bien reconnaître que quelques mesures que l'on prenne, il doit rester encore un grand nombre de catégories forestières qu'il faudra soustraire à l'empire du droit commun , lorsque l'exercice de ce droit viendra à menacer des intérêts plus généraux.

La faculté de défricher devrait dépendre des conditions auxquelles la législation aurait accordé le droit de disposer de la propriété des bois et celles auxquelles l'interdiction aurait été imposée. Il est bien entendu que la mise hors du droit commun ne devrait pas aller au-delà de ce que les intérêts généraux du pays doivent exiger en fait de sacrifices individuels ; cette règle doit toujours dominer sur l'ensemble du système qui régit la France.

On ne peut se dissimuler que dans un pays où la population est toujours croissante et l'agriculture prospère , la charrue ne doive étendre ses conquêtes et resserrer incessamment les bois dans les limites rigoureuses des terres impropres aux productions céréales. Il ne faut donc pas conclure que tout défrichement doive être prohibé , car on ne peut nier qu'il n'existe encore des parties de bois dans des terres dont la

---

(1) « Autrefois il ne pleuvait jamais au Caire , et très rarement à Alexandrie , et depuis que Méhémet-Ali a fait planter 20 millions de pieds d'arbres sur les bords des chemins et canaux dont il a doté son pays , il y pleut chaque année pendant 50 ou 40 jours. Il serait assez singulier de voir l'administration française , moins prévoyante que le pacha d'Égypte , laisser défricher ses anciennes forêts en même temps qu'elle s'oppose à laisser orner de plantations les abords de ses routes. »

fertilité pourrait être employée d'une manière plus fructueuse, bien que les exceptions deviennent désormais de plus en plus rares : une législation nouvelle pourrait d'ailleurs autoriser le défrichement de ces parties exceptionnelles sous certaines conditions.

Mais il ne suffit plus aujourd'hui de s'opposer à de nouveaux défrichemens, il faut encore chercher à réparer le mal qui a été fait, en ordonnant le reboisement des montagnes et terrains en pente. Les motifs d'utilité générale qui autoriseraient à mettre en dehors du droit commun quelques parties du sol forestier peuvent autoriser à faire planter, non seulement là où le défaut de plantations pourrait amener des désastres publics, mais partout encore où il laisserait improductifs des terrains appartenant soit à l'état, soit aux communes, tels que les abords des fleuves, rivières, canaux, routes, places publiques, cimetières, etc.

Il existe d'ailleurs des motifs d'humanité qui exigeraient aussi que les bords des routes, canaux, etc., fussent ornées de plantations.

Pendant les nuits obscures et les épais brouillards, lorsque les neiges et les inondations ont envahi les routes, les arbres deviennent des jalons protecteurs pour les voyageurs surpris par ces sortes d'intempéries; pendant les chaleurs des étés, ils les protègent contre la trop grande ardeur des rayons du soleil.

Il y aurait aussi à régler la jouissance de l'exercice du parcours sur les parties du sol forestier qui demandent à être replantées; car la dépaissance, exercée sans mesures, a des conséquences si désastreuses, qu'il serait inutile d'opérer aucun reboisement sur les terrains où le parcours des troupeaux s'exerce aujourd'hui, si des mesures sévères ne venaient préalablement régler cette jouissance.

Déjà, malgré la prescription formelle du code forestier, le mal que chacun reconnaît et signale, au lieu de se restreindre,

menace de s'étendre par l'absence de toute surveillance, mais aussi quelle surveillance peut exercer un garde communal à qui l'on confie la garde de 1,000, 2,000 et jusqu'à 3,000 hect. de bois ? quel service attendre d'hommes auxquels les communes accordent un traitement qui est rarement supérieur à 200 fr., d'hommes essentiellement dépendants, placés qu'ils sont dans l'alternative de céder à une foule d'exigences et d'intérêts privés, pour se faire indemniser par les délinquans de leur position pécuniaire et véritablement misérable.

Vous le voyez, Messieurs, reboisement, endiguement, parcours, police rurale, ces questions ne peuvent se séparer ; inutile de faire procéder au reboisement, si une nouvelle législation ne vient régler le droit de parcours ; inutile aussi de régler ce droit, si une nouvelle organisation des gardes-champêtres ne vient garantir par une surveillance de tous les instants, les résultats que l'on serait en droit d'attendre un jour, de nouvelles plantations qui ne sauraient s'élever, si elles n'étaient protégées.

En présence des ravages que, pendant deux années consécutives, les eaux ont causés dans nos belles provinces du Midi, la France a accueilli avec joie la promesse faite d'un projet de loi sur l'endiguement des rivières, mais c'est surtout aux causes des débordemens qu'il faudra s'attacher. Il n'existe plus aujourd'hui aucun doute sur les causes de la formation des torrens, sur celles des débordemens ; endiguements, reboisement des hauts lieux, ces deux idées sont corrélatives, mais le reboisement ne pouvant être instantané, il faut que les deux mesures soient pratiquées simultanément.

Par ces motifs, votre Commission vous propose d'émettre les vœux suivans :

1.° Que le défrichement des bois sur les montagnes et terrains en pente ne soit autorisé qu'avec la plus grande circonspection ;

2.° Que partout où il existe des pentes , côtaux ou montagnes , dont le reboisement aura été jugé nécessaire dans l'intérêt public , il soit pris des mesures pour les ensemençer ou planter ;

3.° Que des récompenses, immunités d'impôts, etc., soient accordées dans cette vue aux propriétaires qui voudraient effectuer eux-mêmes des reboisements ;

4.° Que des arbres d'essences diverses , suivant l'espèce de terrain , soient plantés sur les bords des routes , rivières , canaux, places publiques, cimetières, friches, bruyères et par les soins de l'administration , des communes ou des propriétaires riverains ;

5.° Que la législation sur le droit de parcours soit révisée ;

6.° Qu'une nouvelle organisation des gardes champêtres vienne assurer la répression des délits ruraux.



SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES , DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE ,

---

**Distribution solennelle des Prix.**

Le 30 juillet 1843, la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, réunie extraordinairement à la Société d'Horticulture du département du Nord, a tenue sa séance solennelle.

Après un discours prononcé par M. le Préfet, M. P. Legrand, Président de la Société royale des Sciences, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Une circonstance douloureuse est venue enlever à la solennité qui nous rassemble l'éclat que depuis douze années elle retirait d'un glorieux anniversaire.

C'est aujourd'hui une fête de famille ; je n'en serai que plus à mon aise pour vous parler de vous, de vos travaux.

Trop long-temps les Sociétés académiques de province ont été victimes d'un préjugé qui les représentait comme des coteries sans utilité pour le pays, sans autre importance que celle que leur attribuait gratuitement l'amour-propre de leurs Membres.

A vrai dire, la nature des travaux de la plupart de ces Académies contribuait à entretenir dans le monde cette opinion injuste ; les unes, vouées exclusivement à l'étude des sciences, les cultivaient d'une façon purement spéculative, sans retentissement au-dehors, sans application aux choses usuelles.

Les autres, moins sérieuses, mais aussi moins discrètes, sacrifiaient aux muses légères, et croyaient avoir suffisamment rempli leur mission, quand elles avaient livré à la curiosité d'un public impatient des Idylles, des Madrigaux ou des bouquets à Chloris.

C'est des premières que l'on disait malicieusement, qu'elles étaient d'honnêtes filles, qui n'avaient jamais fait parler d'elles.

Il serait trop cruel de rappeler ici les épigrammes dont les secondes ont été de tout temps flagellées.

Peut-être, faudrait-il ajouter, pour être juste, qu'il n'était pas donné à ces compagnies d'agir autrement.

Elles suivaient la loi de leur temps.

La science n'avait point alors trouvé dans les développemens merveilleux de l'industrie cette vaste carrière d'application qui lui est ouverte aujourd'hui, et qui la rend si populaire; et la république des lettres elle-même n'a pas toujours vu ses innocentes franchises respectées par les gouvernemens trop ombrageux.

En dépit de ces entraves, en dépit des épigrammes dont un peuple léger est toujours si prodigue, même à l'égard des institutions les plus respectables, les compagnies savantes prospéraient et se multipliaient, tant il y avait en elles d'éléments de force et de succès.

A la fin du 18.<sup>e</sup> siècle, elles avaient trouvé grâce devant les philosophes et les journalistes, ces hardis démolisseurs.

« Les Académies dans les provinces, disait Voltaire, ont  
» produit des avantages signalés; elles ont fait naître l'ému-  
» lation, forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de  
» bonnes lectures, dissipé l'ignorance, les préjugés de quel-  
» ques villes, inspiré la politesse et chassé autant que possible  
» le pédantisme.

» Il n'y a personne, disait à son tour Fréron, qui ne  
» convienne de l'utilité des Académies établies en plusieurs  
» villes de province et des prix qui y sont distribués.

» Les Sociétés littéraires font couler insensiblement dans  
» tous les membres d'un état le goût des lettres et des arts ;  
» elles adoucissent les mœurs , dégoûtent des plaisirs frivoles  
» et grossiers , excitent l'émulation parmi les gens oisifs et  
» jettent sur l'ignorance un ridicule dont on cherche à se  
» garantir par l'étude. »

Il n'y a rien à dire de plus à la louange d'une institution jugée également bonne par l'auteur de l'*Écossaise* et par le journaliste de l'*Année littéraire* , si ce n'est que ce qui était de leur temps un avantage scientifique est devenu peut-être une nécessité sociale.

On s'effraie , avec raison , de la désorganisation produite par le choc répété des révolutions.

Toutes les croyances que les générations qui nous ont précédés recevaient *tout d'une pièce* , sans examen.... minées par le doute philosophique , disséquées par la critique , n'offrent plus aujourd'hui que des débris ; et ces débris eux-mêmes sont soumis à une incessante décomposition par cet impitoyable esprit d'analyse , ce dissolvant de notre siècle , qui ne s'arrêtera que là où il ne rencontrera plus que le néant.

A force d'avoir exalté la liberté de l'homme , son indépendance , on a rompu les liens qui l'attachaient à la famille , à la patrie , à la religion. On est arrivé à l'isoler complètement , à le renfermer dans un stérile égoïsme où il n'y a plus pour lui qu'inquiétude et découragement.

Dans ce fatal état de choses , tout ce qui tendra à faire converger vers un but utile les forces disséminées , tout ce qui favorisera la réunion des esprits dans une pensée commune de science et de moralité doit être vivement encouragé , et , il faut le reconnaître , rien n'est plus propre que les Sociétés académiques à procurer ce résultat.

Ces centres organisés d'études sérieuses attireront nécessairement à eux , et rallieront dans leur marche progressive les individus isolés , et de l'aggrégation d'hommes de spécialités

diverses naîtront des travaux d'ensemble, matériaux indispensables à la reconstruction de la grande synthèse poursuivie par les esprits éclairés et moraux.

Votre société, Messieurs, vouée dès son origine au culte des choses sérieuses et utiles a toujours échappé aux censures de cette opinion dont nous signalions plus haut l'erreur trop long-temps accréditée.

Si elle s'occupe avant tout de sciences, si la Physique, la Chimie, la Médecine et l'Histoire naturelle comptent dans son sein de nombreux et doctes représentants, dont les ouvrages ne sont guère de nature à être analysés dans une séance solennelle, ses publications annuelles, réclamées à titre d'échange par toutes les Académies de l'Europe, attestent suffisamment la réputation dont elle jouit dans le monde savant, et l'empressement qu'elle met à propager le fruit de ses travaux, et l'industrie du pays dirait, au besoin, les ressources qu'elle puise tous les jours dans vos communications scientifiques.

Pour ce qui est de la littérature légère, on n'a jamais reproché à cet égard à la société une prédilection trop exclusive.

Mais le reproche contraire serait injuste.

Ce n'est pas à elle qu'il faut s'en prendre de la place qu'occupe la poésie, mais au *milieu* un peu prosaïque dans lequel elle vit et qu'elle ne peut parvenir à inspirer, alors même qu'elle donne à chanter aux poètes du pays le fait le *plus glorieux* qui puisse illustrer les annales d'un peuple. — *Le Siège de Lille en 1792.*

Deux fois le concours est resté stérile.

L'an dernier, un seul concurrent, encore sous l'impression du généreux enthousiasme qu'une sainte commémoration avait allumé dans les cœurs Lillois, a approché du but, sans toutefois l'atteindre.

Cette année, sur vingt pièces de vers produites sur le même sujet, aucune n'a rempli le vœu du programme !!

Que conclure de tout cela, Messieurs ?



Qu'il faut pour les choses de l'esprit faire la part du climat.

Au Midi, les fêtes poétiques, les fleurs de Clémence Isaure, le Lys, l'Amaranthe, l'Églantine, qui s'attachent à la boutonnière des lauréats et quelque fois à leur nom, comme un titre de noblesse littéraire !!

Au Nord, les fêtes du travail et de la vertu, les fourches, les piquets, les houlettes, que nous verrons tout-à-l'heure dans des mains qui ne tarderont pas à utiliser ces instruments d'honneur !!

Consolons-nous, Messieurs, de ne pouvoir couronner ici des vainqueurs dans l'art de bien dire, en songeant que nous allons récompenser tant de vainqueurs dans l'art de bien faire.

Et parmi ceux qui font bien, vous le savez, nous ne comprenons pas seulement ces vieux bergers, ces valets adroits et fidèles, ces filles de ferme, vigilantes et soigneuses, nous comprenons aussi l'artiste dont les savantes mélodies, retentissant sous les voûtes des temples, comme un écho de la parole de Dieu, viennent réveiller dans les cœurs la foi endormie.

Nous comprenons aussi l'écrivain dont les patientes investigations ont débrouillé le chaos de notre histoire locale, exhumé de la poussière des archives, les titres de gloire de nos anciens souverains, et vengé enfin de six siècles de calomnie, par une belle et grande réhabilitation, la princesse à qui nous devons nos établissements charitables les plus importants.

Mais vous l'avez pressenti, et tout dans cette enceinte vous le révèle.

C'est surtout de l'agriculture que nous voulons, que nous devons vous entretenir, de cette noble science qui n'est pas seulement destinée à féconder le pays, mais qui paraît appelée à le régénérer, à le moraliser.

Tous les peuples encore dans leur pureté native ont honoré l'agriculture. Ils n'ont commencé à la dédaigner que lorsqu'ils sont arrivés dans un état voisin de la décadence. Tous ont été d'accord pour reconnaître que l'indépendance de la patrie

ne pouvait être confiée en de meilleures mains qu'en celles des cultivateurs.

Xénophon, dont pourtant ils ne font pas prendre l'opinion trop à la lettre, disait, dans ses *Economiques* :

« L'Agriculture est l'art le plus utile et le plus honorable ,  
 » le plus propre à fournir des hommes robustes , également  
 » sains d'esprit et de corps.

» Dans le cas d'une invasion , mettez les agriculteurs d'un  
 » côté et les industriels et les commerçans de l'autre, et consul-  
 » tez-les sur le parti qu'il s'agit de prendre ; ces derniers  
 » seront d'avis qu'il faut se tenir tranquilles et laisser faire. »

J'ai dit qu'on ne devait pas prendre à la lettre l'opinion de l'illustre historien..... Ils n'étaient pas d'avis qu'il fallait se tenir tranquilles et laisser faire , ces artisans et commerçants de Lille qui présentaient si vaillamment leur poitrine aux boulets autrichiens!

Rome qui prenait ses généraux à la charrue dans les premiers temps de sa puissance , qui , plus tard , lors du sac de Carthage , ne conserva de la riche bibliothèque de la ville vaincue que les vingt-deux chapitres de *Magon* sur l'agriculture , Rome avait, au déclin de sa gloire, abandonné aux esclaves la culture des terres.

Et les récits des missionnaires ont rendu classique parmi nous cette touchante cérémonie du labourage solennel en Chine, où l'on voit le puissant empereur, entouré de tout l'éclat de sa cour, conduire de ses mains augustes la rustique charrue et tracer les premiers sillons. Puisse le céleste empire, dans la nouvelle ère qui vient de s'ouvrir pour lui, conserver intacte cette peuse et antique coutume.

La Convention nationale elle-même, dans les circonstances critiques où se trouvait la France, sentit le besoin de faire un appel à ces hommes primitifs dont parle Xénophon.

Elle institua en leur honneur des fêtes éclatantes ;

Et quand elle ordonnait, par un décret, que la plus modeste

de nos plantes alimentaires serait semée dans les parterres des Tuileries et du Luxembourg, elle ne descendait pas, croyez-le, à un acte de stupide vandalisme; en installant la culture dans les jardins royaux, elle indiquait le rang qu'occupait dans son esprit et dans ses théories gouvernementales, la science qui fait les hommes honnêtes et forts.

Ce n'est pas à notre arrondissement qu'on fera le reproche d'avoir méconnu ces grands intérêts :

Mais s'il doit sa richesse et sa fécondité aux travaux des cultivateurs, ces derniers sont là pour nous aider à combattre le préjugé qui refuse aux Sociétés savantes une influence sérieuse, efficace sur les choses de l'agriculture.

Sans doute, les Membres théoriciens de ces sociétés lutteraient difficilement contre l'adresse manuelle des plus humbles valets de ferme. Mais le savant, inhabile à diriger la charrue, saura, dans le silence du cabinet, résoudre le problème de mécanique qui améliorera l'instrument et accélérera le travail; ou bien, déterminant, à l'aide de l'analyse chimique, l'action des engrais, il saura indiquer les moyens les moins coûteux de fertiliser le sol.

Sont-ils inutiles à l'agriculture ces hommes qui économisent ainsi au cultivateur son argent et son temps, cet autre capital non moins précieux, que *Scaliger* estimait à l'égal de son champ. *Tempus, ager meus?*

Mais ce qui assure notamment l'influence de votre Société sur les campagnes, c'est l'institution des associés agriculteurs, ces utiles auxiliaires qui, participant de la science par leurs études, et de la vie des champs par leur profession même, sont les anneaux de la chaîne qui unit si heureusement la théorie à la pratique.

Par leurs soins, les enseignemens de la Société, les préceptes recueillis dans les journaux spéciaux, sont répétés, répandus; et ce qui vaut mieux encore, les méthodes nouvelles sont essayées.

Dans l'état de morcellement où est la propriété, on comprend assez facilement la répugnance du cultivateur à tenter un essai qui peut compromettre le sort de sa récolte à peine suffisante pour ses besoins; aussi la Société, aux bons exemples que donnent les associés agriculteurs, a-t-elle ajouté des primes nombreuses qui encouragent aux innovations.

C'est ainsi qu'elle a vu s'introduire successivement, dans l'arrondissement, la culture du *Houblon*, du *Madiu sativa*, du *Blé d'Espagne*, les semis en lignes des céréales, et tant d'autres cultures et procédés dont M. le Secrétaire de la Commission d'Agriculture vous entretiendra tout-à-l'heure, cultures et procédés d'une réussite certaine, n'ayant eu long-temps pour adversaire qu'une routine aveugle qui, aujourd'hui qu'elle est vaincue, s'étonne et regrette d'avoir résisté un seul instant.

Il est des départements où l'on accorde encore des primes à ceux qui cultivent la betterave, cette bienfaitrice de notre sol!

Et comment en serait-il autrement ?

Dans un ordre d'idées tout différent, ne voyons-nous pas, à l'heure qu'il est, l'administration obligée d'accorder des primes à des mères pour qu'elles laissent vacciner leurs enfants!

C'est bien le cas de répéter avec le poète :

*L'homme est de glace aux vérités,*

*Il est de feu pour le mensonge.*

Quoiqu'il en soit des progrès de notre agriculture, tout n'est pas fait encore.

Le voyageur qui parcourt nos plaines, admire la riche parure de nos champs; s'il entre dans les villages, il est frappé du triste aspect des habitations, de leur incommodité, de leur insalubrité. S'il visite les étables, il s'étonne de leur construction vicieuse, du défaut d'aérage, de l'absence des soins hygiéniques qui donnent aux bestiaux de Suisse et de Hollande les belles qualités de leur race. Il reconnaît facilement qu'il manque à la plus grande partie de nos cultivateurs si courageux, si patients du reste, un fonds d'instruction première.

L'établissement d'un enseignement agricole de plusieurs degrés comblerait cette lacune, en répandant dans les campagnes les notions si utiles de l'architecture rurale, de la chimie agricole, de l'arpentage, de l'art vétérinaire.... mais les mêmes préjugés qui repoussent le patronage des sociétés savantes, s'insurgent contre la pensée de créer des chaires d'Agriculture.

On demande sérieusement si le pauvre laboureur se privera pendant plusieurs années du travail productif de ses enfans pour les envoyer dans les écoles..... Rappelez-vous, messieurs, ce qui s'est passé dans nos villes lors de l'établissement des cours de dessin linéaire et de géométrie appliquée.... on disait aussi que l'artisan qui utilise le labeur de ses fils, hésiterait à les livrer aux maîtres. L'artisan a été plus sage, et le sacrifice momentané qu'il a fait, a été payé au centuple par le concours intelligent que le fils a apporté à l'exercice du métier paternel dont il rajeunit les méthodes et qu'il élève enfin, parfois, à la dignité de l'art.

Ajoutons que ces connaissances puisées aux cours industriels, ouvrent aux plus instruits les Écoles Royales d'arts et métiers, immense avantage, et si bien apprécié dans notre département que pour les deux bourses vacantes à l'École de Châlons, il y a aujourd'hui dix-huit candidats.

Le même instinct du bien dirigera les habitans des campagnes.

La perte de quelques journées sera largement compensée par l'acquisition de connaissances précieuses, qui amélioreront la ferme, et qui permettront au père de famille d'économiser les salaires qu'il est obligé de payer aux hommes spéciaux, dont son ignorance lui fait une loi de réclamer l'intervention coûteuse, pour les moindres accidents.

Il n'y a point d'incompatibilité entre l'instruction la plus étendue et les travaux de la terre.

Pénétrons bien les esprits de cette vérité, et nous n'aurons pas la douleur de voir si fréquemment les fils des fermiers

aisés quitter, après quelques études, *cette position si heureuse, s'ils savaient l'apprécier*, pour aller grossir la foule des demi-savants qui assiège les professions libérales.

Ceux à qui Dieu a fait ce sort heureux perfectionneront leurs talents encore incomplets, pour se rendre dignes de cette condition si enviée, et ils justifieront ainsi pour l'Agriculture ce que Bacon disait de la philosophie appliquée à la religion: *Un peu de science nous en éloigne, beaucoup de science nous y ramène.*

Appelons, messieurs, de tous nos vœux, hâtons de tous nos efforts la renaissance de l'agriculture, et nous aurons trouvé le remède au mal trop réel qui tourmente le corps social et qui parfois se traduit en d'épouvantables catastrophes.

En honorant l'Agriculture, en l'encourageant efficacement, on retiendrait à l'air et au soleil ces fils des campagnes, que la nature n'avait pas destinés à s'étioler dans l'atmosphère débilitante des ateliers, et qui nous rendraient cette race vigoureuse que nous voyons avec regret disparaître tous les jours de nos contingents militaires.

En dirigeant vers l'amélioration de la terre les capitaux qui se perdent improductifs au jeu fatal des spéculations, on augmente la richesse nationale. La terre, le seul fondement certain de la fortune, la terre, cette mère de tous, donne la vie et la force à qui vient toucher son sol, comme jadis aux temps fabuleux où elle ranimait la vigueur d'Antée brisé par la redoutable étreinte d'Hercule.

Enfin, en rapprochant des phénomènes de la nature, en habituant à la marche invariable des choses de la terre, les esprits entraînés dans une sphère d'illusions où ils vivent de la vie des rêves, on calmerait les imaginations, et la morale publique n'aurait plus à gémir de ces écarts monstrueux où conduit l'absence de toute règle.

La Société, messieurs, avait compris tout ce que le pays pouvait retirer de force, de dignité et de moralisation, de l'accord si désirable entre l'Agriculture et l'Industrie. Aussi

a-t-elle soutenu avec toute l'énergie dont elle était capable la fabrication du sucre indigène , qui n'utilisait pas seulement les bras des cultivateurs , mais qui jetait à la terre de nombreux capitaux , arrachés peut-être à l'agiotage , et qui instruisait les campagnes par le contact des hommes d'intelligence qu'elle amenait à sa suite.

Si ses efforts n'ont pas été couronnés d'un plein succès, au moins peut-elle se féliciter d'avoir contribué à sauver l'honneur du principe.

Passer des Sciences à l'Agriculture, et de l'Agriculture aux Beaux-Arts, ce n'est point brusquer les transitions, c'est suivre votre programme , c'est obéir à la loi de votre institution , qui place ces trois grands intérêts sous le patronage de la Société.

Par un heureux privilège , les arts , que notre Béranger appelle *les fruits des doux climats* , les arts fleurissent aussi sous notre terne soleil , et percent de leur éclat les brumes les plus épaisses.

Depuis quelques années , une impulsion nouvelle semble leur avoir été donnée , et les progrès de nos jeunes artistes attestent l'efficacité de vos encouragements.

Je vous lisais , il y a peu de jours , la lettre que Colas vous adressait de Rome , pour vous raconter ses impressions au milieu des chefs-d'œuvre de la ville éternelle, pour vous exprimer la gratitude dont il était pénétré; et, en même temps que vous écoutiez ces douces paroles du cœur qui , pour me servir du mot si juste d'une femme d'esprit , sont comme *le parfum de la fleur que l'on arrose* , en même temps vous pouviez augurer de son naïf enthousiasme que Lille un jour compterait un grand artiste de plus.... Et n'avez-vous pas eu , dans la cité même, un éclatant exemple de ce que peut le goût des Arts soutenu par une protection éclairée ?

Un jour , il y a de cela près de soixante années , un artisan de cette ville, orphelin élevé par la bourse des Pauvres , qui déjà avait obtenu un secours mensuel de trois francs de Fran-

ce pour acheter le papier et les crayons de son fils, élève à l'école de dessin, se présente de nouveau devant le magistrat, et lui expose, dans un langage simple et digne, que ce même fils, vivant à Paris, où il fait tous ses efforts pour acquérir un talent supérieur en peinture, a besoin d'un secours pécuniaire pour continuer ses études si heureusement commencées.... Le magistrat octroya à cet enfant une pension de trois cents livres tournois.

Cet enfant, messieurs, ai-je besoin de vous le nommer?

C'était J.-B. Wicar, aussi grand par la reconnaissance dont il a fait preuve envers sa ville natale, que par les ouvrages dont il a décoré les musées de France et d'Italie.

Wicar expirant sur une terre étrangère, s'est rappelé, à sa dernière heure, cette ville de Lille qui avait nourri son père, et qui lui avait donné, à lui, né artiste, quelque chose de plus précieux encore que le pain de la vie, qui avait entretenu par ses bienfaits le feu sacré dans son âme....

Et vous savez comment il a payé d'un seul coup la dette de son père et la sienne !

Pour rendre un hommage plus complet au généreux donateur, la Société a décidé qu'une médaille d'or serait décernée l'année prochaine à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les ouvrages de J.-B. Wicar.

Les concurrents ne manqueront pas sans doute à cette œuvre pieuse.

En s'inspirant de l'histoire et des études de leur illustre modèle, nos jeunes compatriotes puiseront dans leur travail même un utile enseignement.

Ils apprendront que celui-là seul, est un véritable artiste, qui joint aux dons brillants de l'esprit, les qualités plus solides du cœur.



Après ce discours, la parole est donnée à M. Julien Lefebvre, Secrétaire de la Commission d'Agriculture, lequel s'est exprimé en ces termes :

Messieurs ,

Dévoués d'intérêt et de cœur au sol que nous habitons , réunis par la pensée commune de la prospérité du pays , ne voulant rien que pour lui , ne pouvant rien que par lui , nous avons besoin , pour remplir la première condition de notre existence , d'obtenir , avant tout , son approbation et son concours.

Nous venons donc aujourd'hui , en séance solennelle , rendre un compte public de vos observations , de vos recherches et de vos travaux agronomiques , mettre sous les yeux de l'autorité , l'exposé des mesures que vous prenez , pour employer utilement les ressources qu'elle met à votre disposition.

L'agriculture est , à juste titre , l'objet de la sollicitude de l'administration , mais encore faut-il que les efforts qu'elle tente pour la faire entrer dans la voie du progrès , soient secondés par des hommes qui , comme vous , Messieurs , veuillent efficacement servir les vrais intérêts du pays.

Les sociétés d'agriculture ont encore une autre mission qu'elles sont heureuses d'avoir à remplir.

C'est de mettre en évidence , par d'encourageantes distinctions , ce qu'elles ont remarqué , autour d'elles , d'hommes laborieux , de pratiques utiles , d'idées heureuses , et l'on pourra voir que vous n'avez pas manqué de zèle dans aucune circonstance , pour faciliter tous les essais , encourager tous les efforts , honorer , récompenser les succès ; étudier les hautes questions d'économie publique que le gouvernement a livré à vos méditations.

### **Instruments aratoires.**

C'est principalement vers le perfectionnement des instruments agricoles, l'amélioration des races de bestiaux et l'augmentation des récoltes, que la Société a dirigé ses efforts et ses soins.

De toutes les réformes à introduire en agriculture, il n'en est pas de plus impérieuse que celle des instruments dont se sert journellement le cultivateur. Car si un homme peut quelquefois, à force de temps et d'habileté, parvenir à faire un bon travail avec un mauvais instrument, il ferait un travail plus facile ou meilleur, à l'aide d'un instrument plus parfait.

#### **Charrue.**

Le plus important dont vous ayez eu à vous occuper, est une charrue en fer, que vous avez soumise à des expériences plusieurs fois répétées. Elle est à double versoir et susceptible de remplacer tout à la fois, le brabant et la grande charrue.

Elle a été achetée par la Société non pour rester oisive dans son conservatoire, mais bien pour en propager l'usage en la mettant à la disposition des cultivateurs.

En accordant une mention honorable au constructeur de cette charrue, le sieur Willauquier, maréchal à Orchies, la Société regrette que son règlement s'oppose à ce qu'il lui soit décerné une récompense honorifique en rapport avec le mérite de son instrument, cet habile constructeur n'habitant point l'arrondissement de Lille.

#### **Semoirs.**

Les encouragements que depuis quelques années vous donnez aux constructeurs des meilleurs semoirs et à la propagation des semis en lignes, ont produit d'heureux résultats : plusieurs instruments ont été présentés et ont fonctionné à diverses reprises au concours ouvert par la société.

Appréciant le mérite réel et progressif de chacun d'eux, vous vous êtes empressés de fournir aux constructeurs les moyens pécuniaires de les perfectionner encore.

### **Semis en lignes.**

Invités par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris à donner votre avis motivé sur la méthode des semis en lignes, vous n'avez pas hésité à affirmer que ce mode de culture offrait des avantages incontestables, et que le semoir était un instrument que l'on devait désirer voir introduire partout en France.

### **Mûriers et Vers à soie.**

Vous suivez toujours avec intérêt les progrès de l'industrie de la soie ; et vous entretenez l'espoir que peut-être, un jour nos localités trouveront dans ce magnifique produit une nouvelle source d'activité et de richesse ; le ver-à-soie et l'arbre qui le nourrit, peuvent s'acclimater dans nos contrées ; le fait est acquis, nous le devons à la persévérance de quelques-uns de vos membres agriculteurs.

Ainsi, Messieurs, dans une séance de la Société séricicole, tenue à Paris le 14 décembre dernier, son président a solennellement fait remarquer que parmi les plus beaux cocons qui avaient été déposés sur le bureau, se trouvaient ceux provenant d'une éducation faite à Lille, par *M. Taffin-Peuvion*, votre collègue, et qui, cette année encore, a entrepris une éducation d'environ 80 mille vers.

Les sériciculteurs de l'arrondissement entretiennent toujours leurs plantations de mûriers, et s'occupent en ce moment de la multiplication d'une nouvelle espèce qu'on s'accorde à considérer comme la meilleure connue jusqu'à ce jour.

La Société doit, en outre à un grand nombre d'expériences faite par l'un de vos membres associés, d'avoir acquis la cer-

titude qu'il n'y a désormais rien à espérer de la feuille des scorsonères, pour mener à bonne fin une éducation de vers-à-soie.

L'industrie séricicole sollicite plus particulièrement l'attention des propriétaires-fonciers, qui, par goût, se sont réservés la direction de quelques hectares de terre et passent à la campagne les plus beaux jours de l'année; elle convient aux personnes des deux sexes qui, sans dédaigner les travaux des champs, ne peuvent, par leurs habitudes, s'accommoder des occupations incessantes et sévères que nécessite une exploitation rurale si peu étendue qu'on la suppose.

En effet, Messieurs, l'Agriculture, dans l'acception générale du mot, veut que l'on se donne à elle corps et âme, et sans partage; la direction d'une magnanerie n'est pas si exigeante, deux mois d'un travail qui n'est pas sans un certain attrait, suffisent pour convertir en une matière précieuse la feuille du mûrier; et une fois les cocons récoltés et vendus, le propriétaire n'a plus que quelques soins bien simples à faire donner à ses plantations.

Il existe dans l'arrondissement, beaucoup de propriétaires qui pourraient ainsi utiliser avec profit pour eux et pour le pays, des capitaux improductifs et des intelligences trop souvent inactives.

Nous faisons ici un appel sérieux à leur patriotisme et à leur intérêt.

### **Houblon.**

Nous ne pouvons passer sous silence l'importante notice de l'un de vos membres agriculteurs sur la manière de cultiver le houblon autour de nous; les succès obtenus par lui, confirmés par des chiffres irrécusables, résultat d'une moyenne de sept années de culture, justifient les efforts que vous faites pour la propagation de cette plante et prouvent incontestablement l'avantage qu'il y aurait à produire en France une denrée de première nécessité pour laquelle nous sommes encore tributaires de l'étranger.

**Plantes nouvelles. — Madia.**

Parmi les plantes nouvelles qui ont été l'objet de vos études et que vos membres associés ont soumises à des expériences intelligentes, nous devons faire mention du *Madia Sativa*, plante oléagineuse sur laquelle on a beaucoup écrit, beaucoup parlé, et qui paraît ne mériter qu'une partie des éloges qui lui ont été donnés.

**Polygonum.**

Le *Polygonum tinctorium* a vivement excité votre attention et celle de toutes les personnes dévouées au progrès de l'agriculture et de l'industrie, vous avez voulu vous assurer du succès que pourraient fonder sur lui ces deux intérêts.

L'un de vos Membres associés nous a fait connaître le résultat de ses expériences sur la culture de cette plante et l'extraction de l'indigo qu'elle contient; elle convient parfaitement à notre sol, et malgré toute l'imperfection d'une manipulation en petit, on a pu conclure que l'indigo de l'Inde n'est pas plus riche en matière colorante.

La question économique n'est pas encore résolue, mais rappelez-vous, messieurs, que les premiers essais de fabrication du sucre indigène n'ont point été heureux; notons bien d'ailleurs que le même intérêt politique que Napoléon avait en vue lorsque sa main impériale tordait la betterave, s'attache au polygonum et que tous les moyens qui peuvent remplacer les produits exotiques dont la guerre, ou toute autre circonstance, peuvent nous enlever l'usage, sont autant de conquêtes pour notre pays.

**Péganum harmala.**

Des essais sur la culture d'une autre plante tinctoriale, le *Péganum harmala*, ont été, sur l'invitation du ministre de l'Agriculture, exécutés par la Société et dirigés par l'un de ses Membres, directeur du Jardin Botanique de la ville.

Les résultats obtenus ont laissé peu d'espoir à sa réussite dans le nord de la France.

### **Blé d'Espagne.**

Vous vous êtes occupés depuis plusieurs années du blé d'Espagne.

Cette céréale de printemps peut rivaliser, quand aux produits, avec le blé d'automne.

Bien supérieure à nos blés de mars, c'est principalement à la substituer à ces derniers, que les agriculteurs doivent s'attacher.

Sa culture se propage, les bons exemples donnés par les lauréats des années précédentes sont suivis, et les avantages qu'elle offre à l'agriculture ne peuvent tarder à être appréciés par les cultivateurs.

### **Orge nampto. — Seigle multicolore.**

L'orge *Nampto*, qui promet de rendre avec abondance un grain fort pesant, préférable à celui de l'orge ordinaire; le seigle *multicolore*, qui possède l'avantage de donner au printemps une récolte abondante après avoir été coupé comme fourrage, à l'automne précédent, ne tarderont pas à se montrer dans nos champs, lorsque les agriculteurs connaîtront les bons résultats obtenus par vos membres associés.

### **Plantes fourragères.**

La culture de nouvelles plantes fourragères a aussi attiré l'attention de votre Commission d'agriculture. Plusieurs espèces recommandées par la Société centrale de Paris sont en voie d'essais et de culture.

Vous n'avez pu dès à présent considérer toutes ces plantes comme des conquêtes nouvelles pour votre arrondissement déjà si riche en cultures diverses; cependant, des expériences répétées sur quelques-unes d'entr'elles auront pour résultat de leur faire prendre bientôt un rang avantageux parmi les

cultures pratiques. Chercher à naturaliser dans son pays des plantes exotiques dont la culture y serait précieuse, c'est faire assurément acte de patriotisme, c'est d'autant plus louable que la plupart des tentatives ont pour résultat des dépenses et des peines perdues.

#### **Pommes de terre.**

L'intérêt qui s'attache à la culture de la pomme de terre, a engagé la Société à proposer un prix pour sa régénération au moyen des semis. Elle a en outre confié aux soins de l'un de ses membres associés, une collection de vingt-quatre variétés nouvelles, afin qu'il veuille bien, en les cultivant, déterminer les degrés de qualité, de fécondité et de précocité de chacune d'elles.

Cette expérience terminée, les meilleures variétés seront indiquées et recommandées à l'attention des cultivateurs.

#### **Froment.**

Plusieurs espèces de froments venant de l'étranger ont aussi attiré l'attention de la Société.

Des expériences comparatives sur ces espèces avec celles que l'on cultive ordinairement dans le pays, ont été confiées au zèle éclairé de vos cultivateurs.

Les résultats n'en sont point encore connus.

#### **Semences.**

Toutes les semences employées aux diverses expériences agronomiques auxquelles se livre la Société, sont distribuées gratuitement aux membres agriculteurs qui lui sont associés.

#### **Tabacs.**

L'administration vous a invités à cultiver plusieurs espèces de tabacs exotiques pour en comparer les produits avec le tabac du pays.

Vous lui aviez déjà rendu compte des résultats obtenus l'an dernier et vous avez été invités de nouveau cette année à réi-

térer vos expériences comparatives sur une plus grande échelle ; elles sont à l'étude dans ce moment.

### **Engrais.**

L'un des principaux objets auxquels une Société d'agriculture doit aussi s'appliquer , c'est la multiplication des engrais.

Des essais comparatifs sur l'énergie des qualités fertilisantes et les divers prix auxquels un grand nombre d'engrais stimulants pourraient être livrés à l'agriculture , avec profit pour le fabricant et avantage pour le cultivateur , ont été entrepris par l'un de nos collègues.

L'application de ces divers engrais à l'entretien des prairies naturelles , a également fait l'objet de ses études.

Le résultat d'expériences , commencées dès l'année dernière , sera , l'an prochain , porté à la connaissance de la Société et des Agriculteurs.

### **Bestiaux.**

Vous n'avez pas cessé non plus , messieurs , d'encourager la multiplication et l'amélioration des bestiaux , ces instrumens vivants , si indispensables à la culture et à la fertilité des terres.

L'établissement d'un concours annuel tend à ce but ; l'opinion exprimée par le jury d'examen , lors du dernier concours , a prouvé que les essais de croisement de la race des moutons du pays avec la race anglaise , dite *New-Kend* , opéré par l'un de vos Membres associés , avaient obtenus d'heureux résultats ; il a été constaté chez les agneaux présentés , une amélioration remarquable dans la forme des animaux et en même temps un perfectionnement sensible dans la qualité de la laine.

La Société doit au zèle éclairé des Membres du Conseil général , pour tout ce qui concerne les intérêts de l'agriculture , d'avoir pu se procurer un bélier de race étrangère à longue et fine laine.



Ce bélier a été placé chez l'un de nos plus intelligents éleveurs, et si les résultats qu'il en obtient viennent confirmer ceux qu'on a obtenus ailleurs, la Société n'hésitera pas à entrer plus largement encore dans la voie des améliorations de la race ovine.

**Aménagement des Prairies, Comptabilité, Construction et Bibliothèques rurales.**

Votre sollicitude se porte encore sur l'aménagement des prairies naturelles, la comptabilité agricole, les constructions et les bibliothèques rurales.

Enfin, Messieurs, tout en encourageant les pratiques agricoles susceptibles d'augmenter le bien-être des populations, vous n'avez pas négligé les intérêts généraux du pays.

Consultés par l'administration, vous lui êtes quelquefois venus en aide dans la recherche des meilleures solutions à donner aux plus hautes questions d'économies rurales. Un grand nombre de vos séances ont été consacrées à les étudier.

La question des bestiaux, celles de l'amélioration et multiplication de la race chevaline, des irrigations, du reboisement, de l'endiguement des rivières, du droit de parcourt, de la police rurale, de la mitoyenneté des fossés entre les héritages; la question des graines oléagineuses, des tourteaux, des laines et des lins.

Questions complexes, pour la plupart tout-à-la-fois économiques, sociales, politiques et agricoles.

Questions d'alimentation, d'indépendance et de travail national, dont se préoccupent vivement le gouvernement, les économistes et les philanthropes; toutes ont donné lieu à des mémoires longuement médités, que vous avez adressés au ministre du commerce et de l'agriculture.

Comme moyen d'arriver à une solution utile et équitable de la question des bestiaux, vous avez demandé :

Protection et encouragement aux industries agricoles, à la formation des prairies naturelles et artificielles.

Des modifications dans le mode de perception des droits de douanes et d'octrois.

Autant que possible, l'abaissement de ces derniers.

En ce qui concerne la multiplication de la race chevaline, vous avez exprimé le vœu qu'il soit accordé aux producteurs nationaux des prix de vente supérieurs à ceux que le gouvernement accorde aux importateurs de chevaux étrangers et l'obligation, pour les remontes, de n'acheter que des chevaux français.

Relativement au reboisement, vous avez cru devoir déplorer l'imprévoyance qui, depuis un grand nombre d'années, a présidé en France, aussi bien que chez toutes les autres nations, aux défrichements des bois et des forêts, sans égard à leur position et sans se préoccuper des désastres que ces défrichements pouvaient occasionner à l'agriculture.

En effet, il est aujourd'hui clairement démontré que dans diverses contrées de la France, les ravages des torrents, le débordement des rivières, les sécheresses trop prolongées, n'ont pas d'autres causes que le manque d'abri par suite des déboisements successifs des montagnes et terrains en pente.

Au sujet de la question des irrigations, vous avez pensé, avec d'illustres agronomes, que laisser passer l'eau lorsqu'on peut s'en servir, c'est perdre volontairement un engrais tout formé qui se transporte de lui-même. Jeter à la rivière des fumiers prêts à être utilisés et laisser se précipiter à la mer l'humus des montagnes, la vie de la végétation, et des milliards en espérance.

### **Sucre indigène.**

A plusieurs reprises, et toujours pour le plus grand bien-être de l'agriculture et des nombreux intérêts qui s'y rattachent, vous avez dû prendre la défense de l'industrie du sucre indigène. Vous l'avez fait avec énergie, indépendance et conviction, vous élevant avant tout contre la funeste pensée

de son interdiction en ne vous préoccupant que des intérêts généraux du pays. Protecteurs naturels des populations agricoles, de la production et du travail national, sous quelque forme qu'il se présente, vous ne pouviez faillir à une aussi noble mission.

### **Publications agricoles.**

De nombreuses notices agricoles sont, par vos soins, envoyées à tous les maires des communes de l'arrondissement, avec recommandation de leur donner la plus grande publicité possible.

Ces publications ont pour but de propager les bonnes méthodes, de faire connaître les plantes nouvelles et le résultat des expériences agronomiques entreprises par vos membres associés; de reproduire les meilleurs articles des journaux d'agriculture et de détruire, autant que possible, les préjugés qui s'opposent à l'amélioration et aux progrès de la science agronomique.

### **Vœux en faveur de l'Agriculture.**

Un grand nombre de vœux, en faveur des intérêts agricoles et dont quelques-uns n'ont pas été stériles, ont aussi été exprimés par la Société et adressés au ministre.

Vous ne pouviez en cela, éprouver la crainte de nuire à aucun autre intérêt, car il y a long-temps qu'on a dit, avec raison, que tout fleurit dans un État où fleurit l'agriculture.

En première ligne, vous avez manifesté le désir de voir répandre l'instruction agricole.

Vous avez réclamé :

- « La publication d'un Code rural ;
- » La révision de la législation hypothécaire ;
- » L'organisation du crédit foncier ;
- » L'augmentation des allocations à l'Agriculture ;
- » Une amélioration de la législation des Douanes, qui permette au gouvernement de favoriser d'une manière toute spé-

ciale les branches de production qui réagissent le plus utilement sur la prospérité du pays ;

» L'établissement de fermes expérimentales ;

» La diminution de l'impôt sur le sel ;

» Une protection toute particulière aux industries fondées sur l'exploitation des produits immédiats de l'agriculture nationale.

» L'exemption d'une partie des droits d'enregistrement aux propriétaires qui consentiraient à passer des baux à longs termes. »

Et beaucoup d'autres vœux encore que nous nous abstenons d'énumérer ici.

---

Messieurs,

Une société d'agriculture ne pouvait rester étrangère au bien-être de ces dignes et anciens serviteurs, qui toujours ont donné de bons exemples de courage et de fidélité, et sur le compte desquels les enquêtes les plus sévères n'ont rien trouvé à reprendre.

Nous distribuons donc aussi des récompenses à ces vieux bergers, aux plus anciens ouvriers et servantes de ferme, qui dans le malheur comme dans la prospérité, se montrent constamment dévoués aux intérêts de leurs maîtres et qui se sont, pour ainsi dire identifiés avec eux.

C'est aujourd'hui leur fête et la nôtre, car tous les membres de la Société prennent une part égale à la joie qu'ils éprouvent en recevant des récompenses si honorables pour eux et leurs familles.

Telle a été, Messieurs, l'importance de vos travaux agronomiques ; et l'on peut juger par tout ce qui précède que loin de se ralentir ils prennent chaque jour un nouvel accroissement.

Puissamment secondés par l'administration et par les agriculteurs, que vous vous êtes associés, les succès dont leurs

efforts et les vôtres ont quelquefois été couronnés, viendront vous apporter les seules récompenses que vous ambitionnez.

L'amélioration du sort des populations agricoles;

La prospérité de notre beau pays;

Le concours de l'administration et l'approbation de nos concitoyens.

Nous allons proclamer les noms de ceux qui par leurs travaux et leurs bons exemples, ont bien mérité de la société et se sont rendus utiles à leurs pays.

## LITTÉRATURE.

### HISTOIRE.

Il est décerné :

A M. Edward Le Glay, auteur de *Jeanne de Constantinople* et de l'*Histoire des Comtes de Flandre*, une médaille d'or, comme témoignage de haute estime pour le talent avec lequel l'auteur a traité un sujet patriotique.

A M.<sup>m</sup> Clément-Hémery, auteur d'un ouvrage manuscrit ayant pour titre : *Recherches sur la fête des trente-un rois à Tournai*, une médaille d'encouragement.

### POÉSIE.

Les pièces envoyées au concours n'ayant pas rempli le vœu de la Société, il n'y a pas lieu à décerner la médaille proposée.

## BEAUX - ARTS.

### MUSIQUE.

Il est décerné à M. Ferdinand Lavainne, professeur d'un talent reconnu, pour ses belles et nombreuses compositions musicales, une médaille d'or.

## AGRICULTURE.

### SEMIS EN LIGNES.

Il est accordé :

A MM. Béghin-Tiers, à Wattrelos; Renard (Louis), à Lys-lez-Lannoy; Butin - Descamps, à Prêmesques; Descamps

(Louis), à Ennetières-en-Weppes ; Chombart (Louis), à Wicres ; Béhague-Charlet, à Fournes ; Béghin (Auguste), à Wattignies ; Lefebvre (Alexis), à Lezennes ; Hochart, à Hallennes-lez-Haubourdin ; Dubuisset, à Ronchin ; Brasme (veuve), à Hem ; Delattre (veuve), à Wicres ;

Des médailles d'argent, pour avoir semé en lignes et dans des communes où la méthode des Semis en lignes n'avait pas encore été introduite, la quantité de terre exigée par le programme de la Société.

#### BLÉ D'ESPAGNE.

A MM. Roussel, cultivateur à Prêmesques ; Lefebvre (Alexis), à Lezennes ; Lesaffre, à Quesnoy-sur-Deûle ; M.<sup>me</sup> V.<sup>o</sup> Brasme, à Hem ;

Des médailles d'argent pour avoir semé du blé d'Espagne dans des communes où cette céréale n'avait pas encore été introduite.

#### INSTRUMENTS ARATOIRES.

A MM. Pruvost, constructeur à Wazemmes ; Deplanque, charron à Hem ; Roger, maréchal à Templeuve ;

Des primes de 75 fr., pour avoir présenté aux concours ouverts par la Société, des semoirs qu'ils ont perfectionnés.

A M. Willauquier, maréchal à Orchies, une mention honorable pour une charrue remplaçant avantageusement le brabant et la grande charrue.

#### EXPÉRIENCES AGRONOMIQUES.

A M. Desquiens, Cultivateur à Fives, une médaille d'argent pour avoir obligeamment mis à la disposition de la Société, plusieurs pièces de terres pour servir à ses concours d'instruments aratoires et à ses expériences agronomiques.

#### CONSTRUCTIONS RURALES.

A M. Béhague-Charlet, Cultivateur à Fournes, une médaille d'argent, pour avoir tenté dans la disposition de ses

étales, une amélioration tendant à placer le bétail dans de meilleures conditions hygiéniques.

#### BIBLIOTHÈQUES RURALES.

La Société accorde à la commune de Marquillies, qui a créé cette année une Bibliothèque rurale :

- 1.° Un exemplaire de la *Maison rustique*, 4 vol. in-8.°.
- 2.° Le *Cours d'Agriculture*, par l'abbé Rozier, 12 vol. in-4.°.

#### DIPLOMES AUX ASSOCIÉS AGRICULTEURS.

Ont été reçus Membres associés agriculteurs, pendant l'année 1843, et invités à venir recevoir leur diplôme en séance solennelle ;

MM. Braquaval, Cultivateur à Hem ; Chuffart, Cultivateur à Ennevelin ; Leroy-Dubois, Cultivateur à Illies ; Masquelier, Cultivateur à Wattignies ; Vallois, Cultivateur à Mons-en-Pévèle.

#### AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

##### AMÉLIORATION DE LA RACE OVINE.

La Société décerne à M. Malingié, Membre correspondant, directeur de l'établissement pastoral de la Charmoise (département de Loir-et-Cher), une médaille d'or pour avoir fait don à la Société d'un bélier de la race *New-Kent*, à longue et fine laine.

##### INTRODUCTION DES RACES ÉTRANGÈRES.

*Taureaux.* — La Société n'ayant appelé à concourir que les taureaux de la race de *Durham*, et aucun sujet de cette race n'ayant été amené au concours, aucune prime n'a pu être décernée. La Société regrette de ne pouvoir accorder qu'une mention honorable à plusieurs taureaux de race hollandaise présentés au concours et dont un, particulièrement remarquable, appartenait à M. Dansette, d'Houplines.

**AGENTS AGRICOLES.**

Pour récompenser la bonne conduite, l'intelligence et le zèle des servantes, des ouvriers de ferme, des maîtres valets et des bergers de l'arrondissement de Lille, la Société décerne, le jour de la séance publique, aux plus méritants, les distinctions suivantes :

**BERGERS.**

1.° A M. Détailleur (Jean-François), conduisant depuis 28 ans le troupeau de M. Lecomte-Lepoutre, fermier à Bousbecque, en récompense de ses bons et loyaux services, une houlette d'argent et un livret de 30 fr. de la Caisse d'épargne de Lille.

2.° A M. Delaby (Désiré-Joseph), depuis 23 ans chez M.<sup>me</sup> V.<sup>e</sup> Descamps, fermière à Erquinghem (canton d'Armentières), une médaille d'argent et un livret de 25 fr.

**VALETS DE CHARRUE.**

1.° A M. Debonnet (Pierre-Antoine-Joseph), qui, pendant 43 ans, a rempli avec zèle, intelligence et probité, les fonctions de valet de charrue, chez M. Desbonnet, cultivateur à Comines, les épis d'argent et un livret de la caisse d'épargne de 30 fr.

2.° A M. Delvas (Pierre), qui, depuis 42 ans, est au service de M.<sup>me</sup> V.<sup>e</sup> Dumont, fermière à Bondues, une fourche d'honneur et un livret de 25 fr.

3.° A M. Destailleur (Michel), depuis 42 ans chez M. Desmarchelier, fermier à Halluin, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M. Bèele (Charles), depuis 42 ans chez M. Derache, cultivateur à Illies, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M. Desrémaux (Charles), depuis 41 ans chez M. Messiau, cultivateur et adjoint à Erquinghem-Lys, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.



6.° A M. Bonte (Séraphin-Joseph), depuis 41 ans chez M.<sup>me</sup> V.<sup>e</sup> Despatures, fermière à Marcq-en-Barœul, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

#### JOURNALIERS.

1.° A M. Duquenne (Bernardin), depuis 51 ans chez M. Jean-Baptiste Dubois, cultivateur à Ostricourt, un piquet d'honneur et un livret de la caisse d'épargne de Lille, de 30 fr.

2.° A M. Paigneaux (Jean-Baptiste), depuis 50 ans chez le sieur Agathon Jonville, fermier à Lys-lez-Lannoy, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

3.° A M. Deroubaix (Louis), depuis 46 ans chez M. Desprets, cultivateur à Toufflers, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M. Boidin (Jean-Baptiste), depuis 45 ans chez MM. Helbaux père et fils, cultivateurs à Capinghem, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M. Ghestin (Pierre-François), depuis 45 ans chez M.<sup>me</sup> V.<sup>e</sup> Debaque, fermière à La Chapelle-d'Armentières, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

6.° A M. Seroux (Jean-Baptiste), depuis 44 ans chez les enfans Valentin Ghestem, fermiers à Deùlémont, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

7.° A M. Lefebvre (Bernard), depuis 44 ans chez M. Crampon, cultivateur à Ostricourt, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

#### SERVANTES DE FERME.

Les Servantes de ferme admises à concourir pour les primes offertes par la Société, ont donné pendant de longues années des preuves d'ordre, d'économie, de fidélité et d'attachement à leurs maîtres. La Société décerne :

1.° A M.<sup>elle</sup> Laignel (Rose-Joseph), depuis 50 ans chez M. Chombart, cultivateur à Fournes, une médaille d'argent et un livret de 30 fr. de la Caisse d'épargne de Lille.

2.° A M.<sup>elle</sup> Havet (Sophie), depuis 50 ans chez M. Verdier, fermier à Houplines, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

3.° A M.<sup>me</sup> veuve Hache, née Martin, depuis 47 ans chez MM. Béghin-Cogez, père et fils, cultivateurs à Thumesnil, hameau de Faches, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

4.° A M.<sup>elle</sup> Teintignies (Amélie), depuis 46 ans chez M. Stien, fermier à Chéreng, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

5.° A M.<sup>elle</sup> Despière (Espérance), depuis 46 ans chez M. Lefebvre, cultivateur à Ennetières-en-Weppes, une médaille d'argent et un livret de 20 fr.

---

# EXPÉRIENCES

*Sur la fertilisation des terres par les sels ammoniacaux, les nitrates et d'autres composés azotés,*

Par Fréd. KUHLMANN.

---

Séance du 21 juillet 1843.

---

Si tous les chimistes admettent que les végétaux peuvent s'approprier l'azote, soit qu'ils l'empruntent à l'atmosphère, comme cela a lieu dans certaines conditions, soit qu'ils le tirent des engrais, ils ne sont plus autant d'accord lorsqu'il s'agit d'établir comment s'opère cette fixation et dans quel état cet azote doit être présenté aux végétaux pour permettre l'assimilation la plus facile.

Si donc, pour me servir d'une expression de M. Dumas, un des plus beaux problèmes de l'agriculture réside dans l'art de se procurer de l'azote à bon marché, il est un autre point très-important à fixer d'une manière bien positive, c'est de constater les divers états dans lesquels cet azote doit être présenté aux plantes pour activer le plus énergiquement la végétation.

L'ammoniaque qui résulte de la décomposition des matières organiques azotées et l'acide azotique qui, ainsi que je l'ai démontré des 1838 par mes expériences sur la nitrification, peut se former sous un grand nombre d'influences par l'oxydation de l'azote de l'ammoniaque, ont dû fixer toute l'attention

des chimistes et ont dû faire admettre par un grand nombre d'entr'eux, que c'est dans ces divers états que l'azote est fourni le plus souvent aux végétaux.

Il restait, en multipliant les exemples de l'action directe de ces divers agens, à faire sortir la question du terrain conjectural afin de la livrer à la pratique de l'agriculture dégagée de toute incertitude. L'on ne saurait porter trop de soins à fixer l'opinion publique sur un point qu'on peut considérer comme capital pour le développement de la prospérité agricole.

Si des matières servant d'engrais fournissent leur azote aux plantes à l'état d'ammoniaque ou d'acide azotique, les composés salins contenant cette base ou cet acide deviendront les sources d'action les plus énergiques, et toute l'attention des agriculteurs devra se porter sur les moyens de se procurer à bas prix des agens d'autant plus précieux, que présentant une grande puissance sur un faible poids, ils permettraient de porter la fertilité dans des contrées privées de voies de communication faciles.

Occupé depuis quelques années d'essais de culture, j'ai fait de nombreuses expériences pour m'assurer jusqu'à quel point l'agriculture peut trouver dans les produits ammoniacaux des auxiliaires utiles et économiques.

Mes essais de 1841 et 1842 m'avaient donné la conviction de la haute efficacité de ces sels pour activer la végétation, et je supposais que les faits observés étaient tellement conformes aux opinions des chimistes que leur publication ne me paraissait pas d'un intérêt assez grand pour la science; ils ne faisaient en effet que confirmer l'application des principes posés dans le travail de MM. Boussingault et Payen, inséré dans le troisième volume des *Annales de Chimie* (3.<sup>e</sup> série), en ce qui concerne les engrais, et appuyer l'opinion de l'influence des sels ammoniacaux répandus dans l'air, d'après une des propositions énoncées par M. Boussingault, à la fin de son *Mémoire sur l'absorp-*

tion de l'azote de l'air par les plantes (*Annales de Chimie*, t. 69, page 353, 1838.), proposition qui, par suite des observations de M. Liebig sur l'existence de l'ammoniaque ou des sels ammoniacaux dans l'air, ne pouvait plus laisser beaucoup de doute dans l'esprit des chimistes.

Telle était pour moi la situation de la question, lorsque dans sa séance du 30 janvier 1843, M. Bouchardat a communiqué à l'Académie des sciences un *Mémoire sur l'influence des composés ammoniacaux sur la végétation*, dans lequel l'auteur arrive aux conclusions ci-après :

1.<sup>o</sup> Les dissolutions des sels ammoniacaux suivans : sesquicarbonate, bi-carbonate, hydrochlorate, nitrate, sulfate d'ammoniaque, ne fournissent pas aux végétaux l'azote qu'ils s'assimilent ;

2.<sup>o</sup> Lorsque ces dissolutions à un millième sont absorbées par les racines des plantes, elles agissent toutes comme des poisons énergiques.

Ces conclusions, si peu d'accord avec les faits qui s'étaient produits sous mes yeux, avec des résultats d'expériences deux fois reproduites et sur une grande échelle, m'engagèrent à renouveler mes essais en 1843, et comme les conclusions si positives auxquelles est arrivé M. Bouchardat, pourraient avoir pour résultat de faire abandonner toute expérimentation ultérieure sur l'action des sels ammoniacaux dans la fertilisation des terres, je me suis décidé à consigner ici le résumé de mes nouvelles observations, qui ne font que confirmer mes résultats antérieurs et me paraissent de nature à faire cesser toute incertitude.

Il m'a paru, du reste, qu'on ne saurait recueillir avec trop de soin des faits bien observés, lorsqu'il s'agit d'asseoir sur des bases bien raisonnées les pratiques de l'agriculture. Ces observations exigeant des années entières ne peuvent pas être aussi multipliées que celles qui concernent les autres branches des connaissances humaines

Mes essais ne se sont pas bornés à l'action des sels ammoniacaux, j'ai expérimenté l'action du nitrate de soude, j'ai comparé les résultats obtenus par ces divers sels employés comme engrais à l'action d'une dissolution gélatineuse, à l'action de l'urine de cheval et à l'action de l'engrais flamand.

J'ai choisi pour faire mes expériences une vaste prairie dont toute la surface était dans les mêmes conditions d'exposition et de fertilité.

En prenant la production du foin pour exemple, j'ai cru me placer dans des conditions où les soins de culture ne pouvaient pas influencer les résultats. Chaque essai a eu lieu sur une surface de trois ares, et de distance en distance entre les bandes destinées aux essais, se trouvait une bande sans engrais pour permettre de bien apprécier les résultats produits. Les bandes étaient séparées l'une de l'autre par des rigoles.

Tous les engrais ont été dissous ou délayés dans de l'eau, de manière à présenter chacun un volume de 975 litres ou 325 hectolitres par hectare. L'arrosage a eu lieu le 28 mars 1843, par un temps très sec ; le 30 mars est survenu une pluie assez forte et le temps est resté pluvieux jusqu'au 5 avril, de telle sorte que les engrais ont été bien uniformément répartis. L'année a été assez pluvieuse ; la récolte a eu lieu le 30 juin ; le tout a été fauché le même jour, le temps a été favorable à la dessiccation ; après quelques jours d'exposition à un soleil ardent, le foin récolté sur chaque bande a été pesé séparément avec les plus grands soins ; je présente sous forme de tableau les résultats de ces divers essais calculés par hectare de superficie, et comme la question, telle que je me la suis posée, comprend l'utilité de l'application des produits essayés d'après leur prix actuel en Flandre, j'ai complété le tableau par des chiffres qui permettent d'apprécier cette utilité pour les autres contrées.

Numéros.	NATURE de l'engrais employé.	Quantité par hectare.	fr.	kil.	Quantité de foin récolté sans addition d'engrais par hectare.	kil.	Quantité de foin supplémentaire due à l'engrais.	Prix du foin par 100 kil.	F. C.	Dépense.	F. C.	DIFFÉRENCES exprimant le bénéfice par + et la perte par -.		
												F. C.	F. C.	F. C.
1	Chlorhydrate d'ammon.	266	100	4000	1716	8	266 »	137 28	—	128 72				
2	Sulfate d'ammoniaque.	266	60	d.°	1233	d.°	159 60	98 64	—	60 96				
3	Nitrate de soude . . . . .	133	65	d.°	800	d.°	86 45	64 »	—	22 45				
4	Nitrate de soude . . . . .	266	65	d.°	1723	d.°	172 90	137 84	—	35 06				
5	Eau ammoniacale (a) des usines à gaz . . . . .	lit. 5400	1	d.°	2300	d.°	54 »	184 »	+	130 »				
6	Dissolution gélatineuse des fabriques de noir animal (b) . . . . .	21666	0 75	d.°	2493	d.°	162 49	199 44	+	37 »				
7	Urine de cheval . . . . .	21666	0 75	d.°	2240	d.°	162 49	179 20	+	17 20				
8	Engrais flamand (c) . . . . .	21666	0 75	d.°	3433	d.°	162 49	274 64	+	112 64				

(a) L'eau ammoniacale de l'usine à gaz de Lille, qui a servi à cet essai mar-

Le tableau qui précède permet d'établir les rapports suivants :

	Azote par 100 d'engrais.	Quantité supplémentaire de foin obtenu d'une première récolte par 100 k. d'engrais.	Quantité supplémentaire de foin obtenu d'une première récolte par 100 azote contenu dans l'engrais.	Quantité de foin contenant 100 azote, d'après M. Bousin-gault.
Chlorhydrate d'ammon.	26,439	645	2,430	8,695
Sulfate d'ammoniaque.	21,375	463	2,166	d.°
Nitrate de soude. . . . .	16,577	647	4,005	d.°
Gélatine sèche d'après l'essai N.° 6 . . . . .	16,980	414	2,435	d.°

Les essais dont le détail se trouve consigné sur les deux tableaux qui précèdent donnent lieu aux déductions suivantes :

quant 4.° à l'aréomètre; avant d'être répandu sur les terres, l'ammoniaque contenu dans ce liquide a été converti en chlorhydrate par le mélange de ce liquide ammoniacal avec le double de son volume d'acide provenant de l'acidification des os dans la fabrication de la gélatine. Ce résidu n'avait pas été jusqu'alors utilisé dans mes usines.

Le phosphate de chaux résultant de la décomposition est resté mêlé au liquide répandu sur les terres; mais son influence immédiate a dû être peu considérable, car un essai fait dans les mêmes circonstances, en décomposant la même quantité de dissolution acide de phosphate de chaux, au moyen d'un léger excès de chaux, mais sans addition d'ammoniaque, n'a donné aucun résultat appréciable. Sans nier l'influence de ce phosphate comme engrais ou amendement, j'ai la conviction que son action ne peut s'exercer que très-lentement.

(b) Liquide obtenu par l'ébullition dans l'eau à laquelle je soumetts les os de cuisine pour en extraire la graisse. L'eau gélatineuse qui reste après la séparation du suif des os contient à 1/2 p. 100 de gélatine impure et un peu altérée.

(c) L'engrais flamand employé consistait en urine et matières fécales pures. Il était moins aqueux que celui livré habituellement aux cultivateurs. La vente de



## POINT DE VUE THÉORIQUE.

1. Les sels ammoniacaux directement employés comme engrais agissent comme les engrais azotés habituels; la quantité de produits récoltés est assez en rapport avec la quantité d'azote que ces divers sels contiennent.

2. Le nitrate de soude employé comme engrais donne lieu à des résultats analogues. L'azote du nitrate de soude est-il plus facilement et plus complètement assimilé que celui des sels ammoniacaux, dont le principe est fertilisant et volatilisable, ou faut-il faire intervenir l'action de la soude du nitrate comme ayant concouru au développement de la végétation? De nouvelles expériences éclairciront ce point. (\*)

3. L'importance de la récolte a été, dans mes essais, proportionnelle à la quantité du nitrate de soude employé.

4. La dissolution gélatineuse employée comme engrais a eu une énergie d'action qui, comparée à celle du chlorhydrate d'ammoniaque, est en rapport avec les quantités d'azote que contiennent les deux corps.

ce produit ayant lieu au profit des domestiques, ces derniers ont soin d'y joindre toutes les eaux ménagères, aussi remarque-t-on des différences fort considérables dans l'action fertilisante de cet engrais.

*Nota.* Peu de jours après que les engrais eurent été répandus, on pouvait déjà apercevoir leur action sur la végétation, les bandes chargées d'engrais étaient d'un vert beaucoup plus foncé. Les résultats étaient surtout remarquables pour les N.<sup>os</sup> 5, 6 et 8.

Pour les N.<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 4, le foin est parvenu à parfaite maturité; pour les numéros suivants et surtout pour les N.<sup>os</sup> 6 et 8, l'herbe était moins mûre, mais il convenait cependant de faucher, parce que très-serrée elle commençait à s'étioler au pied et se serait promptement altérée.

(\*) *NOTA.* Un essai fait dans les mêmes circonstances, avec des quantités de sulfate de soude sec égales à celles du nitrate de soude, n'a donné aucun résultat. La végétation n'était pas plus active que sans l'emploi de ce sel; mais il est possible que la soude provenant de la décomposition du nitrate de soude, et pouvant former des sels de soude à acide organique, agisse différemment que la soude engagée dans une combinaison aussi stable que le sulfate de soude.

5. M. Liebig, dans sa chimie appliquée à l'agriculture, en partant de la supposition que 1 kilog. d'eau de pluie ne contient que  $\frac{1}{4}$  de décigramme d'ammoniaque, arrive à établir qu'un arpent de terre (2500 mètres carrés) reçoit annuellement plus de 40 kilog. d'ammoniaque et par conséquent 33.8 kilog. d'azote pur, quantité plus considérable que celle nécessaire pour former 1325 kilog. de blé, 1400 kilog. de foin et 10000 kilog. de betteraves.

L'on ne saurait conclure de cet argument que dans toutes les circonstances l'air atmosphérique fournit aux plantes la quantité d'azote nécessaire à leur développement.

Mes expériences démontrent que si cette quantité d'azote existe effectivement dans l'eau de pluie dans un état assimilable par les plantes, une quantité supplémentaire doit être fournie par des engrais azotés pour donner lieu à une végétation vigoureuse. Elles démontrent aussi que cet engrais azoté n'intervient pas seulement en fournissant son azote, mais encore en donnant à la plante la force assimilatrice nécessaire pour s'emparer d'une plus grande quantité des autres principes nécessaires à son développement. Elles démontrent que la force assimilatrice des plantes croît avec la quantité d'azote qu'on leur fournit : et cette opinion dans mon esprit ne s'applique pas seulement à l'assimilation du carbone de l'oxygène et de l'hydrogène, mais aussi, et au même degré, à l'assimilation des sels alcalins, des phosphates, enfin de toutes les substances minérales qui sont indispensables à une bonne végétation et surtout à la fructification.

Il existe donc une solidarité entre les engrais azotés et les engrais minéraux pris isolément; les uns et les autres ne peuvent donner que des résultats incomplets.

Mais il est un autre point de vue sous lequel il convient d'en-

visager l'intervention des sels ammoniacaux et qui ne me paraît pas encore avoir fixé l'attention des chimistes

Dans un travail sur les efflorescences des murailles, publié en 1839 (1), j'ai été conduit à constater l'existence d'une certaine quantité de carbonate de potasse ou de soude dans toutes les craies et ensuite dans presque toutes les matières minérales ; ces observations, qui m'ont conduit à émettre une opinion sur l'intervention de la potasse et de la soude dans la formation par la voie humide de la plupart des roches , peuvent servir à justifier l'existence des alcalis dans les plantes , même dans celles qui croissent sur des terrains entièrement crayeux. Néanmoins il est difficile d'admettre que la potasse ou la soude qui se trouve dans les plantes à l'état de sels à acide organique , soit toujours livrée aux végétaux à l'état de carbonate ou de silicate soluble ; c'est le plus souvent à l'état de sulfate et à l'état de chlorure. Personne ne saurait contester par exemple que les plantes marines ne reçoivent la plus grande partie de leur soude à l'état de chlorure de sodium. Or, il est différentes manières d'expliquer les réactions par lesquelles les sels à acide organique se forment par le déplacement de l'acide minéral en apparence bien plus puissant. L'acide oxalique qui se forme par l'acte de la végétation et qui donne un sel de chaux insoluble, peut très-bien expliquer la décomposition du chlorure de calcium ou du sulfate de chaux aspiré par les racines à l'état de dissolution ; mais les sels à base de potasse ou de soude qui se forment dans les végétaux étant tous solubles , les mêmes réactions ne peuvent intervenir.

Le phosphate de chaux comme celui de magnésie peut être aspiré par les plantes à l'état de dissolution dans l'eau chargée

---

(1) *Annalen der pharmacie* XXIX. *Abhandlung über die salpeterbildung.*

d'acide carbonique ou de bi-carbonates alcalins (\*), ou il peut être le résultat d'une double décomposition dans les plantes par l'aspiration simultanée des sels solubles de chaux et de magnésie et de phosphate de potasse, de soude ou d'ammoniaque, en présence de ces bi-carbonates alcalins. L'existence du phosphore et du soufre dans les tissus organiques s'explique au besoin par la décomposition des sulfates et des phosphates sous l'influence désoxygénante de la fermentation putride des engrais.

Mais comment les chlorures alcalins parviennent-ils à donner leur base à des acides organiques ?

J'ai tout lieu de penser que dans cette transformation le carbonate d'ammoniaque, résultat habituel de la décomposition des engrais azotés, ou le carbonate d'ammoniaque, résultat du contact du chlorhydrate d'ammoniaque et du sulfate d'ammoniaque avec la craie sous l'influence du soleil, agit sur les chlorures de sodium et de potassium, les transforme en chlorhydrate d'ammoniaque et en carbonates de soude et de potasse susceptibles de céder leur base aux acides organiques. Ces décompositions ne peuvent se faire que sous l'influence de l'humidité et d'une réaction basique de la terre, et cette dernière condition fait comprendre toute l'efficacité de maintenir toujours les terres à l'état alcalin par des additions de chaux, de cendres, etc., etc.

Lessels ammoniacaux joueraient donc dans l'appropriation des alimens alcalins par les végétaux le même rôle que j'ai assigné à ces sels dans la nitrification, lorsqu'il s'agit du transport de l'acide nitrique sur la chaux et la magnésie.

Ayant constaté la présence du carbonate et du nitrate d'am-

(\*) J'ai constaté par des expériences directes que les phosphates de chaux et de magnésie sont un peu solubles dans l'eau à la faveur de l'acide carbonique et de bi-carbonates alcalins.

moniaque dans la lessive des salpêtriers , j'ai été conduit à admettre que les carbonates calcaires et magnésiens qui font partie des terres susceptibles de nitrification échangent leur acide avec le nitrate ammoniacal qui est ainsi amené à l'état de carbonate. Tous ces échanges d'acide se produisent aussi sous l'influence d'une réaction alcaline et sous l'influence du soleil.

Pour me résumer, je pense que dans la végétation , comme dans l'acte de la nitrification, le sel ammoniacal n'intervient pas seulement en fournissant son azote à la formation nouvelle, soit de l'acide nitrique, soit du principe azoté des plantes, mais qu'il intervient encore comme moyen de transport ou de décomposition, tantôt sous l'influence du soleil, tantôt sous l'influence de l'eau, et qu'ainsi il concourt puissamment à la fertilisation des terres, tant par l'azote qu'il fournit aux plantes que par la potasse ou la soude des chlorures qu'il dispose à l'assimilation par les plantes à l'état de sels à acide organique.

Je ne m'arrêterai pas davantage à ces considérations, elles reposent sur des conjectures que j'abandonne à l'appréciation des chimistes.

Si l'on vient à comparer mes résultats à ceux qui ont porté M. Bouchardat à formuler des conclusions si contraires aux miennes, l'on sera conduit, je pense, à admettre que M. Bouchardat, en plongeant dans des bocaux contenant des dissolutions affaiblies à 1/1000 ou 1/1500 de sel ammoniacal, des branches de différents végétaux, n'a pas fourni ces sels à la végétation dans les conditions ordinaires; qu'il a jeté dans la circulation des plantes des quantités trop considérables de sels ammoniacaux non décomposés.

M. Bouchardat constate cependant que des plants de chou placés chacun dans une caisse renfermant du terreau mêlé de bonne terre de jardin, ayant été arrosés par des dissolutions affaiblies de sels ammoniacaux, ne sont pas morts.

M. Bouchardat, pour expliquer ces résultats si différents des

premiers , dit que dans la dernière expérience, les sels ammoniacaux n'ont pas été absorbés, qu'ils ont été retenus par le terrain.

Toutefois, le travail de M. Bouchardat ne m'étant connu que par l'extrait d'une note de l'auteur insérée au compte-rendu des séances de l'Académie des sciences du 6 février 1843, et ce travail ayant été renvoyé à l'examen d'une Commission, j'attendrai le rapport de cette Commission pour fixer mon opinion d'une manière définitive sur les causes de la grande différence qui existe entre les résultats de M. Bouchardat et les miens.

### POINT DE VUE PRATIQUE.

Si nous abordons la question industrielle et commerciale , nous devons reconnaître que dans les conditions actuelles du prix des sels ammoniacaux et du nitrate de soude en France , si l'on ne tient compte que d'une seule récolte , et lorsqu'il s'agit de la fertilisation des prairies, il y a une perte de plus de  $\frac{1}{3}$  du montant de la dépense. Il faudrait donc , pour qu'il n'y eut pas de perte, lorsqu'ils'agit de cette culture , que tout au plus les  $\frac{2}{3}$  de l'action fertilisante fussent épuisés , et qu'au moins  $\frac{1}{3}$  fut produit par le regain ou les coupes de l'année suivante.

On admet généralement en Flandre que la deuxième année, il resté dans les terres moitié de la fumure lorsqu'on se sert de fumier d'étable. Quant à l'engrais flamand , on a remarqué que son action fertilisante est presque entièrement épuisée dès la première année; ce dernier résultat s'explique, si l'on considère que dans l'engrais flamand la plus grande partie des principes fertilisants se volatilise , et cette circonstance m'a fait recommander à nos cultivateurs d'ajouter à cet engrais , avant de le répandre sur les champs, du plâtre en poudre ou des sels qui , par leur décomposition , sont susceptibles de donner plus de fixité au sel ammoniacal. C'est une pratique déjà proposée par les chi-

mistes pour les engrais en général, et dont j'ai constaté toute l'utilité pour l'engrais flamand en particulier.

Cette grande volatilité du principe fécondant n'existe pas dans l'emploi du sulfate et du chlorhydrate d'ammoniaque, bien que la décomposition de ces sels doive avoir lieu à la longue par la craie qui fait partie de la terre végétale.

Il est donc permis d'admettre qu'au prix actuel du sulfate d'ammoniaque, l'on peut, en faisant emploi de cette matière comme engrais, même lorsqu'il s'agit de la culture des prairies, retrouver dans l'augmentation des récoltes l'équivalent de la somme dépensée; à bien plus forte raison la dépense sera-t-elle couverte lorsqu'on appliquera cette méthode de fumure à la culture des lins, des tabacs, du colza, etc., etc.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que du moment où les sels ammoniacaux auront trouvé des débouchés assurés dans l'agriculture, ils seront recueillis en plus grande quantité et leur prix pourra considérablement fléchir.

Lorsque l'heureuse influence des produits ammoniacaux aura été appréciée par l'agriculteur, ce n'est pas à l'état de sels purifiés que ces produits lui seront livrés, mais à l'état du produit brut de la distillation des matières azotées, et pour rendre ces produits moins volatils et éviter ainsi des pertes considérables qui se produisent dans l'emploi des engrais en général, on préférera la décomposition du carbonate d'ammoniaque par des matières de peu de valeur, par du plâtre, par des magmas d'alun, etc etc.

Depuis trois années je fais l'application de cette méthode à plusieurs hectares de prairies; je décompose les produits ammoniacaux résultant de la distillation de la houille dans les établissements où se fabrique le gaz par les eaux acides provenant de l'acidification des os, j'obtiens ainsi une dissolution économique de sel ammoniacal, qui me permet de faire jusqu'à trois et même quatre coupes d'herbe en une année, et avec une

dépense qui est infiniment moins considérable que celle que nécessiterait tout autre engrais pour arriver au même résultat \*. C'est là une application que je signale à l'attention des agriculteurs, des fabricants de produits chimiques et des directeurs d'usines à gaz.

L'on verra, d'après les résultats obtenus par le N.º 5 du tableau qui précède, que de tous les essais faits c'est celui qui a donné les résultats les plus remarquables. En comparant la dépense à la recette, on arrive au rapport de 100 à 340, lorsque l'engrais flamand, qui est sans contredit l'engrais le plus avantageux lorsqu'il est pur, n'a donné qu'un bénéfice de 69.32 p. 100 de la somme dépensée.

Un pareil résultat est d'autant plus remarquable qu'il est produit par une seule récolte, lorsque l'influence de l'engrais en question se manifeste d'une manière très-visible pendant plusieurs années, et surtout qu'il est produit par une culture qui admet le moins facilement l'emploi d'une fumure dispendieuse.

Enfin les résultats signalés ne sont pas sans intérêt à ce point de vue que si le nitrate de soude, dont l'emploi a déjà été fait avec succès en Angleterre, ne peut pas, au prix actuel de ce produit en France, constituer un engrais profitable, ou ne le peut du moins que dans de rares circonstances, ce produit pourra devenir d'un usage général dans les contrées où les engrais sont rares et les voies de communication difficiles, le jour où le gouvernement, dans l'intérêt de ces localités, supprimera les droits qui frappent le nitrate de soude à son entrée en France et qui s'élèvent à fr. 16.50 par 100 kilog. \*\*

---

\* Pour obtenir quatre coupes d'herbe, il convient de faucher avant la floraison; le produit récolté n'est pas aussi nourrissant; il était donné en vert aux chevaux et aux vaches.

\*\* Si, dans l'essai N.º 4, il avait été fait usage de nitrate affranchi de droits, au lieu d'une perte de 43 fr. 89 c., il y eut eu un bénéfice de 8 fr. 83 c. dès la première récolte de foin. Ajoutons encore que la perte de 43 fr. 89 c. eut pu être considérablement atténuée si l'on n'avait pas tenu à établir pour le nitrate le prix le plus élevé que ce produit a atteint depuis quelques années.



Aujourd'hui que la fabrication du salpêtre est à peu près abandonnée en France par suite de la faculté accordée aux salpêtriers de se borner à transformer en nitrate de potasse le nitrate de soude du Chili, et que le gouvernement s'approvisionne lui-même en grande partie du salpêtre de l'Inde, cette suppression du droit d'entrée sur le nitrate de soude ne saurait contrarier aucune industrie existante.



---

# HISTOIRE NATURELLE.

---

## ORNITHOLOGIE.

---

### CATALOGUE

DES OISEAUX OBSERVÉS EN EUROPE, PRINCIPALEMENT EN FRANCE,  
SURTOUT DANS LE NORD DE CE ROYAUME.

---

Par M. DEGLAND, Membre résidant.

---

#### 5.<sup>e</sup> ET DERNIER ORDRE.

(Voyez pour le 1.<sup>er</sup> ordre, le volume des Mémoires de 1839, 1.<sup>re</sup> partie, p. 419; pour le 2.<sup>e</sup>, celui de 1840, p. 171; et pour les 3.<sup>e</sup> et 4.<sup>e</sup> ordres, celui de l'année 1841, 1.<sup>re</sup> partie, p. 211.)

**NAGEURS**, *Anseres*, Lin., Gm.; Palmipèdes, Cuv., Dum.; *Natantes*, Mey. et Wolf, Illig., Vieill., de Blainv.; Pinnatipèdes et Palmipèdes, Tem.

Les oiseaux nageurs sont faciles à distinguer de ceux des autres ordres. Ils ont les tarses courts et robustes; trois ou quatre doigts palmés, ou garnis seulement d'une membrane lobée.

L'auteur qui nous sert de guide, divise cet ordre en deux tribus, suivant le nombre des doigts à chaque pied.

1.<sup>re</sup> **TRIBU.**—TÉLÉOPODES, *Teleopodes*, Vieill.

Quatre doigts ou seulement trois doigts réunis par une membrane entière ou festonnée.

33.<sup>e</sup> famille. SYNDACTYLES, *Syndactyli*, Vieill. ; *Pelecanus*, Lin. , Gm. ; Totipalmes , Cuv. ; Pinnipèdes ou Podoptères , Dum. ; *Steganopodes*, Illig ; *Pelecanidæ*, de Selys.

Extrémité inférieure des jambes nue ou emplumée; pouce tourné en avant et réuni avec les autres doigts par une seule membrane; partie plus ou moins considérable de la gorge nue et plus ou moins extensible.

Tous les oiseaux de cette famille habitent les bords de la mer et se perchent. Ils ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et se nourrissent de poissons, dont ils font une grande consommation. On les comprend dans les trois genres suivants, adoptés par tous les naturalistes.

81.<sup>e</sup> genre. CORMORAN, *Phalacrocorax*, Briss., Dum. ; *Pelecanus*, Lin., Gm. ; *Carbo*, Lacep., Mey. †, Tem. ; *Halieus*, Illig. ; *Hydrocorax*, Vieill.

Bec allongé, robuste, droit, un peu comprimé et sillonné en dessus; mandibule supérieure terminée en pointe crochue et acérée; mandibule inférieure plus courte et tronquée; narines, basales, linéaires et peu visibles; langue très-petite, véruqueuse; doigt externe le plus long, celui du milieu dentelé en scie; queue assez longue, composée de plumes raides, à baguettes élastiques; ailes médiocres et jambes entièrement vêtues.

Les Cormorans habitent les bords de la mer et les embouchures des fleuves; sont aussi bons plongeurs que nageurs et placent leur nid, suivant les lieux, sur les rochers ou sur les arbres, Leur mue est double. Les mâles et les femelles, qui se ressemblent, se revêtent à la fin de l'hiver de plumes accessoires qui tombent long-temps avant la mue d'automne. Les jeunes individus diffèrent des adultes et ont été pris pour des femelles.

On admet généralement trois espèces de Cormorans, le grand Cormoran, le Largup et le Pygmée. M. Temminck en décrit

quatre : les trois précédents et le Nigaud. M. le comte de Keyserling et M. le professeur Blasius (1) rapportent ce dernier au Largup et indiquent comme espèce distincte le Cormoran de Desmarest qui, selon moi, ne diffère pas assez du Largup pour l'en séparer.

CORMORAN proprement dit ou grand Cormoran, *Phalacrocorax Carbo*; *Pelecanus Carbo*, Lin.; *Carbo Cormoranus*, Mey et Wolf, Tem. ; *Hydrocorax Carbo*, Vieill. ; enl. 927, l'adulte en robe d'amour; Briss. t. 6, pl. 45, même plumage; Encycl., pl. 15, f. 1, robe d'hiver; atl. pl. 115, f. 2.

De passage régulier au printemps et en automne dans notre localité; voyage par petites troupes et habite le midi comme le nord de la France. C'est l'espèce la mieux connue. Elle niche dans le Boulonnais, les falaises de Dieppe, et dans les rochers de Biarritz, près de Bayonne.

Je possède un individu adulte qui a été tué à Cysoing, avec trois autres, le 20 mars 1837. Il étaient perchés sur un arbre. M. Demézemacher, de Bergues, en a vu un qui a été coucher plusieurs nuits de suite sur la croix d'un clocher de cette ville.

Les Cormorans qui opèrent leur voyage à la fin de mars et dans le courant d'avril ont leur plumage d'amour, c'est-à-dire des longues plumes à l'occiput et des petites plumes blanches au cou et aux cuisses qui ne tardent pas à tomber.

Le nombre des rectrices est variable; il est ordinairement de 14, quelquefois de 12, et très rarement de 16. L'iris est vert chez les adultes et brun dans les jeunes sujets.

L'espèce de cet article offre une race beaucoup plus forte, dont le bec a trente millimètres et plus d'épaisseur à sa base. M. Baillon a proposé de lui donner le nom de *Carbo crassirostris*.

---

(1) *Die Wirbelthiere Europa's. Von A. Graf Keyserling und professor J.H. Blasius Braunschweig, 1840.*

Les jeunes individus de cette race ont plus de blanc aux parties inférieures que ceux de la race ordinaire. Serait-ce le *Carbo macrorhynchos* que M. de Lapylaie aurait rapporté de Terre-Neuve et dont parle M. Lesson dans son ornithologie.

Le Cormoran forte race ou à gros bec est plus rare que la race vulgaire et n'habiterait, suivant M. Temminck, que les côtes maritimes. Il ne devrait ses dimensions plus grandes, selon M. Hardy, qu'à l'abondance et surtout à la qualité de la nourriture, le poisson de mer contenant plus de principes nutritifs que celui de rivière dont le Cormoran ordinaire ferait principalement usage. J'ai trouvé simultanément les deux races sur le marché de Lille.

M. Hardy a fait monter l'an dernier (1842) aux nids des grands Cormorans qui se propagent dans les environs de Dieppe. On trouva dans chaque nid quatre petits, et en outre, dans plusieurs, un œuf clair. Les petits en naissant sont entièrement nus, leur peau est d'un gris noir, puis elle se couvre d'un duvet épais d'un noir mat, auquel succède ensuite le premier plumage.

Les jeunes Cormorans, qui ne peuvent pas encore voler, se servent de leur bec pour grimper comme les perroquets. M. Hardy, de qui je tiens ces détails, en a nourri plusieurs qui montaient fort bien à l'échelle, et il paraît que, même étant grands, il conservent l'habitude de se servir de leur bec comme de point d'appui.

PETIT CORMORAN OU NIGAUD, *Phalacrocorax minor*, Briss.; *Pelecanus graculus*, Lin., Gm.; *Carbo graculus*, Mey et Wolf; *Hydrocorax graculus*, Vieill.; enl. 974, jeune de l'année, suivant M. Temminck, qui ajoute que la livrée à peu près parfaite d'été a été figurée récemment en Angleterre par M. Gould.

L'auteur du *Manuel d'Ornithologie*, sous ces diverses indications, a décrit une espèce dont l'existence comme européenne paraît fort douteuse. M. de Selys-Longchamps, le comte de

Keyserling, le professeur Blasius et autres naturalistes modernes la rapportent au *Phalacrocorax cristatus*, dont il est question plus bas. M. Temminck prétend cependant que le *graculus* et ce dernier constituent deux espèces parfaitement distinctes; que le premier a la queue très longue, tandis que le *cristatus* l'a très courte. M. Darracq, de Saint-Esprit, dit qu'il a dans sa collection un Nigaud qui a été capturé sur la plage de Biarritz, et M. Chesnon, de Bayeux, dans son *Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie*, cite cette prétendue espèce européenne comme un habitant des côtes du Calvados. M. Hardy pense que ces messieurs prennent le Largup pour le Nigaud et qu'il n'existe aucun individu de cette dernière espèce tiré en France et même en Europe.

J'ai cru pendant long-temps posséder deux dépouilles de Nigaud, l'une d'un jeune sujet tué à coups de bâtons à Verte-Feuille, hameau situé près de Lille, et l'autre d'un individu adulte, rapportée de la Laponie. Un examen plus approfondi et les observations qui m'ont été faites par des ornithologistes qui m'honorent de leur bienveillance, me portent à croire aujourd'hui que ces dépouilles proviennent de deux individus de l'espèce suivante. Quoiqu'il en soit, M. Temminck a tort de rapporter son *graculus* à celui de Gmelin, puisque celui-ci a la queue courte et arrondie, *cauda brevior, cauda rotundata* (1).

CORMORAN TENGMİK OU LARGUP, *Phalacrocorax cristatus*; *Pelecanus cristatus*, Lin., Gm.; *Carbo cristatus*, Tem.; *Hydrocorax cristatus*, Vieill.; la planche coloriée de M. Temminck, 322, donnée par cet auteur comme le portrait de cette espèce en livrée d'été, est, suivant MM. de Keyserling et Blasius, celui de l'espèce précédente. La queue, loin d'être courte, serait très longue et très étagée.

De passage irrégulier en diverses localités de la France. On

---

(1) Syst. T. 1, 2.<sup>e</sup> partie. p. 574

en a tué dans les environs de Dunkerque , de Calais , d'Abbeville , de Dieppe , du Havre et de Bayonne.

Il niche , assure-t-on , aux îles Jersey , Guernesey et Wight. M. Hardy pense que ce sont des individus de cette espèce et non du *graculus* que l'on trouve quelquefois sur les côtes de la Normandie. Le Largup n'a de belle buppe qu'en mars; dans le mois d'avril , les plumes qui la composent commencent à tomber et en mai elle n'existe plus.

Le Cormoran de Desmarest , *Carbo Demarestii*, Peyraudeau (1) que l'on trouve sur les rivages de la Corse , de la Sardaigne et de quelques autres îles voisines , appartient à cette espèce , du moins c'est l'opinion de la plupart des ornithologistes.

CORMORAN PYGMÉE, *Phalacrocorax pygmæus*; *Pelecanus pygmæus*, Pall. , Gm. ; *Carbo pygmæus*, Tem.; Egypte, pl. 8 , f. 1.

Habite les contrées orientales de l'Europe et de l'Asie ; communs , dit-on , en Hongrie. Ceux que je possède ont été tués sur les bords de la mer Caspienne. M. Hardy en a reçu quatre de la Dalmatie. Ils sont d'un brun foncé à l'occiput et offrent quelques points blancs clairsemés aux cuisses et au col , qui témoignent d'une livrée d'amour.

Ce serait donc le plumage d'été , si dans cette espèce comme dans les autres les plumes accessoires tombent avant l'automne.

82.<sup>e</sup> genre. Fou , *Sula*, Briss. , Mey. et Wolf , Tem.; *Pelecanus*, Lin. ; *Dysporus*, Illig. ; *Morus* et *Sula*, Vieill.

Il est facile de distinguer ce genre des deux précédents. L'oiseau qui en est le type , a le bec fort , droit , conique , légèrement comprimé , très fendu , suturé en dessus , épais à la base , pointu et un peu fléchi à son extrémité; les bords des mandibules finement dentelés; les narines basales , linéaires , cachées et prolongées jusqu'à la pointe du bec ; la face et la gorge nues ( cette dernière peu extensible); les pieds courts , retirés dans

---

(1) Voyez *Annales des Sciences naturelles*, Ao 1806 p 460

l'abdomen; le doigt du milieu pectiné à sa partie interne; la queue en coin, composée ordinairement de douze pennes, et les ailes assez longues. M. le professeur Duméril fait remarquer que les Fous ressemblent par leurs habitudes aux Pélicans, aux Cormorans et aux Harles. Ils n'en diffèrent en effet que par la forme du bec.

FOU BLANC OU DE BASSAN, *Sula Bassana*, Briss. t. 6, pl. 44, l'adulte; *Pelecanus Bassanus*, Lin.; *Sula alba*, Mey. et Wolf, Tem.; *Morus* et *Sula Bassanus*, Vieill., Margat, sur nos côtes maritimes; enl. 278, l'adulte; 986, jeune, sous le nom de Fou tacheté de Cayenne; *Pelecanus maculatus*, Gm.; Encycl., pl. 16, f. 1, jeune également sous le nom de Fou tacheté, même pl., f. 4, l'adulte; pl. 343 R.; atl, pl. 116, f. 2.

Accidentellement sur nos côtes maritimes, à la suite des tempêtes et des ouragans. On le voit quelquefois dans l'intérieur des terres. On en a tué un dans un petit bois près de Douai, le 6 mai 1828. Au mois de février de l'année précédente, les tempêtes ont jeté sur les côtes d'Abbeville un nombre prodigieux de cadavres d'oiseaux de mer. M. Baillon a trouvé, m'a-t-on dit, dans l'espace de cinq kilomètres, les corps de plus de 200 Fous, 500 Pingouins, Mouettes, Pétrels, etc, et, fait très remarquable, pas un seul Canard.

J'ai reçu, le 20 avril 1835, un très-beau Fou adulte, rapporté vivant par des mariniens. Il avait l'iris jaune très-pâle; les paupières peu extensibles, d'un noir bleu ainsi que la peau nue de la gorge; le bec livide, bleuâtre; les membranes interdigitales d'un noir de suie et les doigts rayés longitudinalement de vertjaune. Les raies se réunissaient à la partie supérieure de la face antérieure des tarses.

Presque tous les Fous trouvés sur nos côtes sont pris vivans. Les pêcheurs de Calais en rencontrent souvent en plus ou moins grand nombre dans la Manche. Ils se laissent pour ainsi dire



passer sur le corps dans la saison des harengs, dont ils font principalement leur nourriture.

M. Hardy m'écrit que le Fou émigre avec ces poissons, qu'il suit et sur lesquels il plonge en se laissant tomber de haut dans l'eau, comme une flèche, le bec le premier, les ailes à demi-fermées, et en répétant plusieurs fois de suite son gros cri : *crâ, crâ, crâ*. Cet excellent observateur pense que l'effet de ce cri est de pousser au-dehors la grande quantité d'air renfermé dans ses réservoirs et de rendre ainsi son immersion plus facile. Les Fous se gorgent tellement à l'occasion, que pour s'envoler ils sont obligés de dégorger une partie de la nourriture qu'ils ont prise.

Le plumage varie beaucoup avant que l'oiseau ait atteint l'âge adulte. Brun noirâtre en-dessus et varié de cendré en-dessous d'abord; puis se couvre de taches blanches lancéolées plus ou moins rapprochées et plus ou moins apparentes; ensuite blanc dans une étendue plus ou moins grande, et enfin tout blanc.

Les jeunes individus ont l'iris brun plus ou moins foncé. Une dizaine de Fous pris dans les environs du cap de Bonne-Espérance, qui ont été mis sous mes yeux, différent de ceux d'Europe par la queue, qui est noire; l'espace nu de la gorge qui est beaucoup plus étendu, et par le bec qui est un peu plus gros et plus long. Je ne crois pas, avec M. Temminck, qu'ils soient des jeunes sujets de l'espèce de cet article dont la mue a été retardée partiellement et dont les plumes de la queue ne sont pas encore tombées. Les Fous du cap de Bonne-Espérance se ressemblent tous et ont été rapportés par M. Robert, chirurgien à bord d'un baleinier. Une partie a été vendue par un marchand de Dunkerque pour des oiseaux venant d'Islande. Ne serait-ce pas par suite de cette tromperie que M. Temminck indiquerait le Fou à queue noire, *Sula melanura*, comme d'Islande? Cela me paraît vraisemblable; une personne de ma connaissance a été dupe du marchand, dont je tais le nom, et a pu in-

duire en erreur le naturaliste hollandais, avec lequel il a des relations et fait des échanges.

83.<sup>e</sup> genre. PÉLICAN, *Pelecanus*, Lin., Illig., Vieill., Tem.; *Onocrotalus*, Briss., Cuv.

Bec long et large, droit, aplati horizontalement, sillonné en-dessus, terminé par un onglet crochu et comprimé; mandibule inférieure flexible, formée de deux branches réunies seulement à la pointe et donnant attache à une membrane nue et dilatable en un sac volumineux; narines basales, situées dans les sillons; langue petite, cartilagineuse; pieds courts et forts; bas des jambes dénué de plumes; ongle médian sans dentelure; queue ronde.

Les Pélicans ne diffèrent des Cormorans et des Fous que par la forme du bec et l'espèce de sac de peau très-extensible qui existe en-dessous de cette partie.

On en admet généralement deux espèces : l'*onocrotalus* et le *crispus*. M. Ruppell en indique une troisième sous le nom de *Pelecanus minor*.

PÉLICAN BLANC OU ROSE, *Pelecanus onocrotalus*, Lin. et des auteurs modernes; *P. roseus*, Gm.; enl. 87, l'adulte; 965 jeune; Encycl., pl. 13, f. 2, l'adulte; pl. 342 R. le jeune; atl., pl. 116, f. 1.

Il habite les contrées orientales de l'Europe, le sud de la Hongrie et les côtes de la Dalmatie. Je possède un jeune sujet qui a été tué en Morée, et un vieux rapporté de la Moldavie. Un individu jeune a été tiré, le 4 octobre 1835, sur l'étang de Fourligny, département de la Moselle. (1)

PÉLICAN FRISÉ OU CRÉPU, *Pelecanus onocrotalus orientalis*, Lin.; *P. crispus*, Bruch, Tem.

(1) *Faune de la Moselle*, par J. Hollande

De passage en Dalmatie, en Grece et en d'autres localités du sud-est de l'Europe.

Il est étonnant que cette espèce ait été confondue jusqu'à ce jour avec la précédente; elle en diffère cependant beaucoup. Le plumage du *P. crispus* est d'un blanc argentin, tandis que celui de l'*onocrotalus* offre une teinte générale rose. Les longues plumes de la tête du premier sont contournées et très-lâches. Les jeunes n'ont pas de huppe et ont le corps mêlé de brun.

L'iris d'un jaune clair d'après Temminck.

PETIT PÉLICAN. *Pelecanus minor*, Ruppell.

Indiqué comme oiseau d'Europe par le comte de Keyserling et le professeur Blasius. Il se trouverait dans la Moldavie et serait commun en Egypte. Il m'est inconnu.

3.<sup>e</sup> Famille. PLONGEURS, *Urinatores*, Vieill.; Plongeurs ou Brachyptères, Cuv.; Grebi-Foulques et Plongeurs, Less.

Bec presque cylindrique; pieds hors de l'équilibre du corps; partie inférieure des jambes nue; doigts antérieurs unis par une membrane découpée ou entière; doigt postérieur plus ou moins libre.

Cette famille se compose des Grèbes et des Plongeurs.

84.<sup>e</sup> genre. GRÈBE, *Podiceps*, Lath., Vieill., Cuv., Tem.; *Colymbus*, Lin., Dum.; *Eudytes*, Illig.

Bec droit, conique, un peu comprimé, plus ou moins allongé et pointu; extrémité de la mandibule supérieure un peu inclinée; narines basales, oblongues, percées de part en part et closes en arrière par une membrane; pieds hors de l'équilibre du corps; tarses très-comprimés, déjetés en-dehors et dentelés en arrière; doigts bordés d'une membrane découpée et unie à leur base; pouce pinné; ongles plats, écailleux, n'étant pour ainsi dire qu'un prolongement de la membrane interdigitale; queue nulle, remplacée par une touffe de plumes soyeuses.

Les Grèbes ont une physionomie toute particulière qui les fait facilement reconnaître ; leur tête est petite ; leur cou allongé ; leur corps ovale , aplati et couvert en-dessus de plumes serrées et lustrées. Ils recherchent les eaux douces et plongent avec une extrême agilité , aussi sont-ils difficiles à tirer. Ils ne marchent que péniblement et qu'en prenant une situation verticale. Quoique leurs ailes soient étroites et courtes, ils volent bien et opèrent de très-longes voyages , la grande étendue de leur sternum donnant aux muscles alaires une force considérable.

Leur nourriture consiste en petits poissons, vers, insectes et végétaux aquatiques.

Leur mue est double. C'est à tort que MM. Temminck et Crespon disent que ces oiseaux, lorsqu'ils sont adultes, ont en tous temps leurs ornemens de la tête et du col. Je n'en ai jamais trouvé avec ces ornemens qu'à la fin d'avril et en mai.

On admet généralement quatre espèces de Grèbes en Europe : le huppé, le Jongris, l'esclavon, l'oreillard et le Castagneux. L'auteur du *Manuel d'Ornithologie* décrit dans la 4.<sup>e</sup> partie de son livre, d'après M. Boié, une 5<sup>e</sup> espèce sous le nom de *P. arcticus*, et M. Ch. Bonaparte, fait mention, dans sa *Faune d'Italie*, d'une sixième qu'il désigne sous le nom de *P. longirostris*.

GRÈBE HUPPÉ OU CORNU, *Podiceps cristatus*, Lath., Cuv., Vieill., Tem.; *Colymbus cristatus*, Lin; *Col. cornutus*, Briss., l'adulte en été, t. 6, pl. 5; la Grèbe ou *Colymbus*, idem, pl. 3, f. 1, jeune de l'année; *Col. cristatus*, idem, pl. 4, individu de deux ans au printemps; enl. 400, l'adulte en robe d'amour, 941, jeune de l'année; 944, sujet de deux à trois ans au printemps; Encycl. pl. 46, f. 1; pl. 344, R. l'adulte en été; 345, un jeune individu; atl. pl. 110, f. 1, l'adulte en été.

De passage régulier dans les mois d'avril, mai, octobre, novembre et décembre, principalement des jeunes sujets. On en trouve à ces différentes époques presque partout en France.

On en a tiré jusque dans les fossés de la ville de Lille. Il niche quelquefois près de Cholet et à la Baumette, dans les joncs ou roseaux des grands marais.

Lorsqu'il passe dans les environs de Lille, au mois de mai, l'adulte a ses ornements, c'est-à-dire qu'il porte une huppe et une large fraise de chaque côté de la tête. Dans le mois de novembre il ne les a plus, ou il ne lui en reste qu'une partie.

Cet oiseau est très-commun en Hollande, en Suisse et en Allemagne, durant l'hiver. On assure qu'à Genève, chaque Grèbe se vend 6 à 8 francs aux pelletiers qui en font des garnitures de robes.

Iris rouge cramoisi chez l'adulte, et d'un jaune clair chez les jeunes de l'année.

**JOUGRIS OU GRÈBE A JOUES GRISES**, *Podiceps rubricollis*, Lath., Vieill., Tem.; *Colymbus subcristatus*, Jacquin; enl. 931, l'adulte; Encycl. pl. 46, f. 4; pl. 347, R.

De passage non régulier et très-rare, surtout l'adulte, dans les environs de Lille; également rare dans le midi de la France, et l'on n'y trouve pour ainsi dire que des jeunes sujets; très-répandu, dit-on, dans le Holstein. On l'a tué en robe parfaite d'amour sur les lacs en Suisse, dans les mois de mai et de juillet. Je l'ai trouvé aussi avec une robe admirable, en mai 1841, sur le marché de Lille.

Cet individu, que je conserve dans mon cabinet, a les parties supérieures de la tête d'un noir lustré, une huppe courte et aplatie, de même couleur; les joues et la gorge d'un beau gris de souris; les parties antérieure et latérales du cou d'un roux vif; les parties postérieure du col et supérieure du corps brunes et noires; les plumes secondaires de l'aile d'un blanc pur; les parties inférieures du corps d'un blanc argenté maculé de brun.

Une jeune femelle tuée à Wavrin, le 15 août 1836, avait

l'iris blanc, les tarses verts, brun en-dehors, jaune verdâtre en-dedans, avec l'extrémité des doigts de la même couleur qu'en dehors des tarses ; la mandibule inférieure rouge jaunâtre ainsi que les bords de la supérieure ; le reste du bec brun ; la partie antérieure du col d'un roux vif ; les joues blanc roussâtre avec des raies brunes. Un individu trouvé sur notre marché, le 12 novembre 1842, conservait encore la moitié des plumes de la huppe. En hiver, l'oiseau adulte a toutes les parties inférieures blanches. Les flancs seuls offrent des taches brunes. Les jeunes de l'année n'ont aucun vestige de huppe et ont le bec plus court que les adultes.

GRÈBE ESCLAVON OU PETIT GRÈBE CORNU, *Podiceps cornutus*, Lath., Vieill., Tem. ; *Colymbus cornutus minor*, Briss., t. 6, pl. 3, f. 2, un individu jeune ou en robe d'hiver ; enl. 404, l'adulte en robe d'amour ; 942, jeune d'esclavon ou d'oreillard ; Encycl., pl. 46, f. 2., jeune également de ces deux espèces ; pl. 348 R. vieux mâle ? règn. ani., pl. 88, f. 1, sujet dessiné d'après nature, et réduit à un quart ; f. 1<sup>a</sup>, tête osseuse du même, vue en-dessus et réduite, dessinée d'après nature ; f. 1<sup>b</sup>, tête du même, vue de profil.

De passage irrégulier et très-rare à l'état adulte, comme l'espèce précédente, dans le nord de la France. On le tue de temps en temps au printemps dans les marais ou prairies inondées qui avoisinent l'Escaut, non loin de Tournay. Je l'ai trouvé prenant sa robe d'amour, sur le marché de Lille, dans le courant d'avril 1842. Il est également très-rare dans le midi de la France.

L'iris, qui est rouge cramoisi, offre un double cercle jaune et rouge autour de la pupille.

GRÈBE ARCTIQUE, *Podiceps arcticus*, Boié, Tem.

Espèce voisine du Grèbe esclavon, admise par M. Temminck dans la 4.<sup>e</sup> partie de son manuel. Elle habiterait l'Islande et au-

rait été trouvée en Norwège, en Danemarck et en Hollande. M. le comte de Keyserling et M. le professeur Blasius disent avec Naumann, célèbre naturaliste allemand, qu'il est impossible de distinguer cette prétendue espèce de la précédente; qu'il suffit de comparer les individus en chair pour en être convaincu; que l'*arcticus* ne diffère du *cornutus* que par la taille, qui serait un peu plus petite. Le *P. arcticus* aurait, suivant M. Temminck, l'iris également rouge, mais avec un cercle blanc seulement autour de la pupille.

GRÈBE OREILLARD, *Podiceps auritus*; Lath, Vieil, Tem.; *Colymbus auritus*, Lin., Briss., pl. 349 R., f. 1, mâle adulte au printemps; f. 2, tête du jeune de l'année.

De passage aux environs de Lille dans les mois d'avril, mai, septembre et octobre. Beaucoup moins rare que le petit Grèbe cornu dans cette localité. Très-rare dans les environs d'Abbeville, de Bayonne et en Provence. Assez commun sur les étangs qui avoisinent Nismes, où il nicherait dans les roseaux. Sa ponte, d'après M. Crespon, serait de trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre, comme sali de brun.

Iris, rouge vif.

J'ai trouvé, le 14 avril 1842, sur le marché de Lille, six Grèbes oreillards, qui ont été tués dans un marais à quatre ou cinq kilomètres de Béthune. Ils étaient en plumage d'amour, plus ou moins complet et évidemment en mue. Il y avait deux mâles et quatre femelles.

M. Hardy possède un métis de cette espèce et de l'esclavon.

GRÈBE A LONG BEC, *Podiceps longirostris*, Ch. Bonap.

Cette espèce, qui m'est inconnue, serait brune en-dessus, blanche en-dessous ainsi que les rémiges et les grandes couvertures des ailes; un peu roussâtre au col, avec une bande pectorale brune interrompue, et aurait le bec beaucoup plus long que le tarse.

CASTAGNEUX, *Podiceps minor*, Lath., Vieill., Tem.; *Colymbus fluviatilis*, Cuv.; *Colymbus hebridicus*, Gm., l'adulte en été; *Col. minor*, id. en hiver; enl. 905, robe d'hiver ou jeune; Encycl., pl. 46, f. 5, id.; pl. 346, R.

Commun partout en France, en hiver; niche dans nos marais. Il commence à quitter sa robe d'été à la mi-octobre, et l'a reprise à la fin d'avril ou dès les premiers jours de mai. Il établit son nid sur des herbes disposées sans art, à fleur d'eau; ses œufs, au nombre de quatre ou cinq, sont d'un blanc sale, et aussi gros des deux bouts.

Iris rouge brunâtre chez l'adulte, moins rouge chez le jeune.

M. Millet dit que le fiel du Castagneux donne une belle couleur verte qu'on pourrait employer en lavis, sans autre préparation que d'y ajouter un peu de gomme.

85.<sup>e</sup> genre. PLONGEON, *Colymbus*, Lin., Vieill., Tem.; *Mergus*, Briss.; *Eudytes*, Illig.

Bec robuste, droit, pointu et anguleux en-dessous; narines tuberculées, situées au milieu de la mandibule supérieure; doigts antérieurs entièrement réunis par une membrane; pouce court, uni au doigt interne par une plus petite membrane; ailes pointues; queue courte et arrondie.

Les Plongeurs diffèrent essentiellement des Grèbes par les pieds, qui sont entièrement palmés. Leur mue, suivant M. Temminck, n'aurait lieu qu'une fois l'année. Quelques individus de ma collection et de celle de M. Faille semblent prouver le contraire.

Il paraîtrait, d'après des observations faites par M. Hardy, que les très-vieux sujets quittent plus tard et reprennent plus tôt leur plumage d'amour. De là des individus que l'on trouve en plumage complet, tandis que d'autres ne sont encore qu'en mue. C'est sans doute ce qui aura déterminé M. Temminck, dans la 2.<sup>e</sup> partie de son manuel, à dire que la mue est simple dans les oiseaux de ce genre.



M. de Lamotte prétend que les Plongcons ne peuvent se tenir debout à cause de la disposition particulière des articulations tibio-fémorales. Je ne partage pas son opinion. Ces oiseaux peuvent bien certainement se tenir dans une position verticale et se servir de leurs ailes pour se soutenir. Ils doivent tomber aussitôt qu'ils cessent de les tenir étendues, et je conçois que lorsqu'on les rencontre sur le rivage ils sont toujours couchés sur le ventre et se laissent prendre à la main.

« Je ne connais personne, m'écrit M. Hardy, qui est de la même opinion que M. de Lamotte, qui puisse dire qu'il a vu des Plongcons debout. Ces oiseaux sentent si bien qu'ils ne peuvent plus fuir lorsqu'ils sont à sec sur le rivage, qu'ils n'approchent nos côtes qu'alors que le vent vient de terre et que la mer est fort calme. Alors ils aiment à longer le rivage de très près; mais que le vent vienne à changer, qu'il doive même changer pour venir du large, on les voit aussitôt prendre leur vol et gagner tous la haute mer. Grâce à cet instinct, je n'en ai jamais vu de surpris par la tempête et de tués sur les lames qui battent les rochers du rivage, comme nous le voyons pour les Guillemots, les Pingouins, les Fous et la Mouette tridactyle. »

IMBRIM OU GRAND PLONGEON DE LA MER DU NORD, *Colymbus glacialis*, Lin, Vieill, Tem.; *C. Torquatus et immer*, Brun.; enl. 914, jeune de deux ans sous le nom de grand Plongeon, représenté aussi par Briss., t. 6, pl. 10, f. 1; enl. 952, adulte sous celui d'Imbrim des mers du Nord; Règ. ani., pl. 88, f. 2<sup>a</sup>, sujet adulte, dessiné d'après nature et réduit au sixième; f. 2<sup>a</sup>, bec du même, vu en-dessous et réduit, dessiné également d'après nature. Je ne cite pas l'Encyclopédie parce que la figure de cette espèce et celles des autres ne sont pas reconnaissables; atl., pl. 110, f. 2, en plumage d'amour.

De passage irrégulier en France. On le voit sur nos côtes

maritimes à la suite des ouragans, en automne et en hiver, et quelquefois dans l'intérieur des terres, lorsque les eaux sont hautes. Trouvé en plumage parfait sur le lac de Zurich, où les jeunes des trois espèces ne sont pas rares durant la saison froide.

L'Imbrim habite les mers arctiques des deux mondes et s'y reproduit sur les rochers escarpés. Une femelle que je possède à l'état adulte et qui a été tuée près de Dunkerque, le 27 octobre 1834, avait le bec noir et l'iris rouge vif. M. Temminck, et après lui M. Crespon, se sont donc trompés en avançant que cette membrane est brune. Le bec, en hiver, est brun de corne.

J'ai reçu un Imbrim vieux de New-York, il ne diffère de la femelle dont je viens de parler que par la taille et la grosseur plus considérables.

LUMME OU PLONGEON A GORGE NOIRE, *Colymbus arcticus*, Jacquin, Lin., Vieill., Tem.; *Mergus gutture nigro*, Briss.; petit Plongeon de la mer du Nord, Buff.; enl. 914, un jeune; Encycl. pl. 19, f. 4.

De passage comme le précédent, mais plus rare. Nous ne voyons que des jeunes sujets sur nos côtes maritimes et dans nos marais.

M. Hardy possède une femelle en robe d'amour qui a été tirée le 29 novembre sur la côte de Dieppe. C'est la seule qui y ait encore été trouvée sous cette livrée. Elle a le bec couleur de corne brunâtre. Un mâle adulte, tiré en Norwège pendant l'été, l'a entièrement noir et a une taille beaucoup plus forte que celle de cette femelle. Un individu adulte, tué en décembre sur la côte de Dunkerque, avait l'iris brun roux et quelques taches blanches sur les ailes; deux autres, probablement de l'année, tirés dans les marais de Vendin, le 10 décembre 1836, à la suite de tempêtes et d'un vent impétueux soufflant du Nord-Ouest depuis quinze jours, avaient cette membrane brune.

M. le professeur Schinz a reçu cette espèce en chair et en robe parfaite d'amour , dans les mois de juin et de juillet , provenant des lacs de la Suisse. Il est donc probable qu'elle y niche. Suivant M. Temminck , elle ne s'étendrait pas aussi loin vers le Nord que l'Imbrim et le Cat-marin, et on ne le trouverait pas en Islande. Il le dit cependant commun en Sibérie , au Groënland et à la baie d'Hudson. On assure qu'il était également commun aux Orcades , mais qu'on l'y a détruit en faisant un grand commerce de ses œufs.

CAT-MARIN OU PLONGEON A GORGE ROUSSE, *Colymbus septentrionalis*, Lin., Vieill., Tem.; *Mergus gutture rubro*, Briss., t. 6 , pl. 11 , f. 1, en plumage d'été ; pl. 10, la robe d'hiver ; enl. 308, adulte sous le nom de Plongeon à gorge rousse de Sibérie ; 992, jeune sous celui de Plongeon ; Encycl., pl. 19 , f. 2.

De passage annuel sur nos côtes maritimes , sur celles de l'Angleterre et de la Hollande ; habite plus particulièrement les mers Arctiques ; niche en Norwège et aux îles Loffodes.

J'en ai reçu un, le 17 octobre 1830, qui était en mue ; un autre, le 25 mars 1833, qui avait son plumage presque complet ; un troisième, peu de jours après, avec une robe qui ne laissait rien à désirer. Ce dernier était une femelle : elle avait les ovules qui commençaient à prendre du développement ; la gave pleine de petites soles ; le bec brun foncé, très-pointu, la membrane nœs sous-maxillaire d'une couleur cerise livide ; l'iris rouge lie de vin ; les narines longitudinales à demi-closes ; la langue pointue , de couleur bleuâtre livide , ainsi que l'intérieur de la bouche ; les tarses comprimés , aplatis de dehors en dedans, nuancés de rose sur le milieu de leur face interne ; les doigts bruns en-dehors, verdâtres en-dedans et au-devant, avec des taches transversales brunes vis-à-vis chaque jointure ; le doigt du milieu le plus long de tous, les ongles plombés ; la membrane interdigitale cendrée au centre, jaunâtre sur les bords ; le dessous du

corps d'un blanc argenté, avec une ligne transversale brune formant un angle au-devant de l'anus; une autre ligne transversale, de même couleur, sur les couvertures inférieures de la queue qui est courte et arrondie; le devant du cou avec une grande plaque de plumes rousses; le reste, ainsi que les joues, d'un gris souris foncé; le vertex d'un gris brun à reflet verdâtre, avec des lignes longitudinales sur les plumes de la partie postérieure du col; un grand nombre de petites taches blanches, irrégulières et de grandeur variable, sur toutes les parties supérieures du corps. M. Hardy a tué plusieurs fois en octobre des Catmarins encore en plumage complet d'amour, tandis que d'autres étaient en pleine mue.

Le *Colymbus stellatus*, Gm., indiqué comme espèce par M. Lesson, est un jeune avant la première mue, représenté enl. 992. Les *Colymbus striatus* du même auteur et *borealis* Brunich sont des individus après la seconde mue.

35.<sup>e</sup> famille. DERMORHYNQUES, *Dermorhynchii*, Vieill; *Anas*, Lin., Less.; Lamellirostres, Cuv.; *Lamelloso dententi*, Illig.; Serrirostres et Prionoramphes, Dum.

Bec dentelé en scie ou en lames sur les bords des mandibules, onguiculé, et couvert d'un épiderme; quatre doigts dont trois antérieurs entièrement palmés.

Les Dermorhynques comprennent les Harles, le Oies, les Cygnes et les Canards. Il est facile de reconnaître les premiers à des caractères très-tranchés. Il n'en est pas de même des autres qui se ressemblent beaucoup et ont des rapports très-intimes. Cependant ils offrent entr'eux des différences assez notables pour les séparer. Les Cygnes ont le *lorum* glabre; les Oies et les Canards l'ont emplumé; les Oies ont le bec étroit et arrondi; les Canards l'ont plus large et ont les pieds plus courts et situés plus en arrière.

86<sup>e</sup> genre. HARLE, *Mergus*, Lin., Vieill., Tem.; *Merganser*, Lory.

Bec plus ou moins long, droit, déprimé à sa base, puis cylindrique et crochu à sa pointe; bords des mandibules garnis de dents pointues et inclinées en arrière; narines médiocres, longitudinales et à jour; pieds hors de l'équilibre du corps, courts, retirés dans l'abdomen; ailes médiocres; dix-huit rectrices.

Les Harles ressemblent beaucoup aux Canards. Ils n'en diffèrent que par quelques particularités anatomiques. Leur nourriture consiste principalement en poissons. Nous ne les voyons qu'en automne et au printemps. Leur propagation a lieu dans le Nord.

HARLE VULGAIRE OU GRAND HARLE, *Mergus merganser*, Lin., Vieill., Tem.; *Merganser*, Briss.; enl. 951, mâle, représenté aussi par Briss. t. 6, pl. 22; enl. 953, femelle qui est le *Mergus castor*, Lin., représenté également par Briss., pl. 25, sous le nom de Harle cendré ou Bièvre; Encycl., pl. 26, f. 4; pl. 352 et 353, R.

De passage en automne et au printemps, du Nord au Midi et du Midi au Nord. Habite l'été les régions Arctiques des deux mondes. Dans le mois de février 1830, toutes les eaux des environs de Lille en étaient couverts.

Le Harle mâle adulte a l'iris rouge; les pattes rouges de corail; les extrémités des ailes qui aboutissent au milieu de la queue; le dessous du corps couleur de beurre frais, s'éclaircissant sur les parties latérales de la poitrine et le devant du col; le blanc de l'aile tirant sur le jaune. Sa chair et celle des espèces suivantes sont huileuses et d'un mauvais goût.

HARLE HUPPÉ, *Mergus serrator*, Lin., Vieill., Tem.; *M. cristatus*, Brun.; *Merganser cristatus*, Briss., t. 6, pl. 23, mâle

adulte; enl. 207, le mâle; Encycl. pl. 27, f. 1, le mâle; atl. pl. 118, f. 2.

De passage dans les hivers rigoureux sur nos côtes maritimes, sur celles de la Hollande et de l'Angleterre. Moins commun que l'espèce précédente qui semble préférer les marais et les rivières. Il en vint beaucoup dans le nord de la France en février 1830. On m'en a apporté de tous côtés. J'en ai reçu plusieurs de New-York qui ressemblent entièrement à ceux qui ont été tués près de Lille.

Le Harle huppé est répandu en Danemarck, en Norwège et au Groënland. Il est commun l'hiver sur le lac de Genève.

Iris rouge tirant sur l'orange, et non brun comme l'indique M. Temminck.

PIETTE, *Mergus albellus*, Lin.; *M. minutus*, Vieill., Tem.; *Merganser cristatus minor sive albellus*, Briss. t. 6, pl. 24, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle; enl. 449, mâle adulte et non le jeune comme l'indique M. Lesson; 450, femelle adulte; Encycl. pl. 27, f. 3, mâle; pl. 255, R.

De passage en automne et au printemps; se mêle aux bandes des précédentes espèces. Les mâles paraissent plus rares que les femelles. On voit le plus souvent de jeunes sujets dans les environs de Lille. Du 8 au 17 février 1830, au moment du dégel, on a tué dans nos marais un grand nombre de Piettes, de Harles vulgaires et de Harles huppés.

Le Piette niche dans les contrées boréales. Iris brun roux. Les *Mergus minutus*, Gm., et *stellaris*, Brunnich, sont des jeunes mâles de cette espèce.

Un Hybride de la Piette et du Garrot, tué en 1835 dans les environs de Braunschweig, a été décrit et figuré comme nouvelle espèce sous le nom de *Mergus anatorius*, par M. Eimbeck. (1)

(1) Isis, 1831, 3 liv., p. 299, pl. 3.

**HARLE COURONNÉ**, *Mergus cucullatus*, Lin. ; *Merganser virginianus cristatus*, Briss. ; enl. 935, mâle adulte ; 936, femelle sous le nom de Harle huppé de Virginie ; Encycl. pl. 27, f. 2.

Tué, dit-on, en France et en Angleterre, près de Jarmouth, dans l'hiver 1829. Sa patrie est l'Amérique septentrionale, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson. Je l'ai reçu de la Nouvelle-Georgie.

Il a le bec rougeâtre, l'iris jaune d'or, les pieds et les membranes interdigitales couleur de chair, suivant M. Temminck.

87.<sup>e</sup> genre. OIE, *Anser*, Briss., Vieill. ; Tem., 4.<sup>e</sup> partie de son manuel ; *Anas*, Lin., Tem. 2.<sup>e</sup> partie du même ouvrage.

Bec plus court ou de la longueur de la tête, conique, plus haut que large et renflé à sa base ; mandibules garnies de dentelures coniques et pointues formées par l'extrémité des lamelles transversales ; l'inférieure plus étroite que la supérieure ; nerines médianes ; cuisses situées à l'équilibre du corps ; tarses gros et élevés ; pouce libre ; ailes de grandeur médiocre, simples ou armées ; seize à dix-huit rectrices ; trachée-artère sans replis et sans renflement à sa partie inférieure.

Les Oies sont polygames et moins aquatiques que les Cygnes et les Canards. Elles se plaisent dans les prairies et les marais ; mais elles nagent peu. Elles habitent la plupart le Nord de l'Europe et ne sont que de passage en France. Leur nourriture consiste en végétaux et en graines.

On admet les espèces suivantes :

OIE CENDRÉE OU PREMIÈRE, *Anser cinereus*, Briss., Meyer et Wolf, Vieill. ; *Anas anser*, Lin. ; *Anas anser* et *Anser ferus*, Tem ; Encycl. pl. 28, f. 1 ; pl. 358 et 359, R.

De passage dans le Nord et dans le Midi de la France, à l'approche des gelées et immédiatement après l'hiver ; très rare dans les environs de Lille ; habite principalement les contrées

orientales de l'Europe; se reproduit en Allemagne et en Russie. Celles que je possède viennent de Dunkerque. C'est, dit-on, la souche de nos Oies domestiques.

Iris brun foncé.

**OIE SAUVAGE OU VULGAIRE**, *Anser sylvestris*, Briss.; *A. segetum*, Meyer et Wolf, Vieill.; *Anas segetum*, Gm.; *Anas* et *Anser segetum*, Tem.; enl. 985; pl. 360, R.

De passage périodique en automne, en hiver et au printemps, toujours en bandes nombreuses qui font de grands dégâts dans nos champs de colza, lorsqu'elles s'y arrêtent. Habite les contrées Arctiques, où elle niche. Très commune pendant l'hiver dans les Basses-Pyrénées et moins que l'espèce précédente dans le département du Gard.

Iris brun foncé comme l'Oie cendrée.

**OIE RIEUSE OU A FRONT BLANC**, *Anser albifrons*, Pennant, Vieill.; *Anas erythropus*, Lin.; *Anser septentrionalis sylvestris*, Briss.; *Anas* et *Anser albifrons*, Tem.; pl. 266, R.

La plus commune de nos Oies. On la voit dans les mois de décembre, janvier et février, toujours en grandes bandes, au milieu des champs cultivés, où elle font de grands dégâts; elle est aussi de passage périodique en Anjou et dans les Basses-Pyrénées.

Niche dans le Nord; vit et se propage dans nos basses-cours, en leur amputant l'extrémité d'une aile.

Iris brun.

L'*Anser medius* des Allemands est, suivant M. Temminck, un jeune individu de cette espèce avant que la première mue ne soit achevée. Une dépouille, qui provient d'un individu tué près d'Abbeville, existe dans le cabinet de M. de Lamotte et ressemble à des jeunes Oies rieuses que cet ornithologiste a reçues de l'Amérique du Nord.



OIE A BEC COURT, *Anser brachyrhynchos*, Baillon, et non *Brachyrhynchus*, comme l'indique M. Temminck.

De passage accidentel en France, où elle a été vue et tuée plusieurs fois en 1829, 1830 et 1838. M. de Lamotte en a trois qui vivent dans sa maison de campagne, avec des Oies sauvages, des Oies cendrées et des Oies rieuses. Elles ne se mêlent jamais avec celles-ci, font constamment bande à part. Elles y ont couvé en 1841.

L'Oie à bec court ressemble beaucoup à l'*Anser segetum* : Elle n'en diffère que par une taille plus petite et un bec plus court. Elle se distingue également de l'*Anser albifrons* par une couleur rouge aux pattes et une tache pourpre vif au bec.

J'ai vu, chez M. Demézemaker, une dépouille d'un individu de cette espèce qu'il possède depuis une vingtaine d'années. Il lui a été apporté avec des Oies vulgaires.

Je crois que M. Brehm décrit cette espèce sous le nom d'*Anser rufescens*, d'après un jeune individu de sa collection, et que M. Thienemann l'indique sous celui d'*Anser brevirostris*.

OIE DE NEIGE OU HYPERBORÉE, *Anser hyperboreus*, Pall., Vieill.; *A. niveus*, Briss.; *Anas hyperboreus*, Gm.; *Anas* et *Anser hyperboreus*, Tem.

Accidentellement en France et en Allemagne; habite les régions Arctiques.

Un individu semi-adulte a été tué dans l'hiver 1829 près d'Arles et envoyé à M. Crespon, de Nismes. Il avait l'iris brun foncé; le tour des yeux d'un rouge vif et les pieds brun rougeâtre.

M. Oursel, du Havre, a reçu un sujet adulte, empaillé à Londres, qu'on lui a dit avoir été tué en Angleterre.

M. Hardy, qui l'a examiné avec soin, pense qu'il n'a pas été monté frais et qu'il pourrait ne pas avoir été capturé dans ce royaume.

OIE BERNACHE, *Anser erythropus*; *Anas erythr.* Lin.; *Bernicla*, Briss.; *Anser leucopsis*, Bechst., Vieill.; *Anas* et *Anser leucopsis*, Tem.; vulgairement Oie nonnette; enl. 855, Encycl. pl. 33, f. 1; pl. 362, R; f. 1; règn. ani. pl. 97, f. 1, dessinée d'après nature et réduite.

Elle passe dans les mois de novembre, décembre et janvier, surtout quand le froid est intense, pour se rendre dans le Midi; repasse dans le mois de mars, pour aller dans le Nord, où elle est commune durant l'été. Depuis le dessèchement des marais salins des environs de Dunkerque, on en voit beaucoup moins dans cette localité. Elle se tient rarement sur les bords de la mer.

On réduit facilement la Bernache à l'état de domesticité; elle se propage, ainsi que l'Oie rieuse, dans une maison de campagne près de Douai. J'ai nourri une femelle pendant longtemps avec d'autres oiseaux. Elle avait les mœurs douces et paisibles, nous suivait comme un chien et se couchait pour se laisser carresser sur le dos. Iris brun. Le petit, à sa sortie de l'œuf, est couvert de duvet gris souris en dessus et à la poitrine, gris blanchâtre à la face antérieure du col et à l'abdomen.

Type des genres *Chenolopez*, Stephens, et *Bernicla*, Vigors.

OIE CRAVANT, *Anser Brenta*, Pall.; *Anas bernicla*, Lin.; *Brenta*, Briss. T. 6, pl. 31, femelle en robe d'hiver; *Anser torquatus*, Vieill.; Enl. 342, figure mal coloriée; Encycl. pl. 32, f. 4; pl. 363 R.

Plus commune que la précédente, se fait voir aux mêmes époques et habite comme elle les contrées Arctiques. En France, elle longe presque toujours les bords de la mer. Elle

vient, dans notre localité, en automne et en hiver par le vent du nord, et au printemps par le vent d'est. Sa chair et celle de la Bernache sont d'un très-bon goût.

Iris noir. Les jeunes sujets diffèrent des vieux : Ils n'ont pas de collier et leur plumage est varié de grisâtre. La femelle est plus petite que le mâle et n'a pas les parties inférieures aussi foncées.

OIE A COU ROUX, *Anser ruficollis*, Pall., Tem.; *Anas ruficollis* et *torquata*, Gm.

Tuée en France, en Angleterre et en Allemagne. M. de Lamotte possède un sujet qui a été tiré près de Strasbourg. M. de la Fresnaye en a trouvé un autre sur le marché de Caen. La patrie de cette espèce est le nord de l'Asie.

Iris jaune, dit-on.

OIE D'EGYPTE OU BERNACHE ARMÉE, *Anser ægyptiacus*, Briss., pl. 27; Tem.; *Anser varius*, Mey. Vieill.; enl. 082, mâle sous le nom d'Oie du cap de Bonne-Espérance; 983, femelle; Encycl. pl. 291, f. 3.

Tuée plusieurs fois en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne. On la trouverait, suivant M. Temminck, en Turquie aux bouches du Danube, en Sicile et dans quelques îles de l'Archipel. J'en ai vu une dans le cabinet de M. de Selys-Longchamps qui a été tirée sur la Meuse, près de Liège. Elle est plus forte et a un plumage beaucoup plus brillant que celles que l'on nourrit et qui se propagent dans quelques jardins que j'ai visités.

Iris brun roux.

Genre *Chenalopez*, Stéphens.

On trouve indiqués comme ayant été tués aussi en Europe l'*Anser canadensis*, enl. 346; l'*Anser cygnoides*, enl. 347, et l'*Anser gabensis*, figuré dans le nouveau dictionnaire d'histoire

naturelle de Deterville, 2.<sup>e</sup> édit., T. 23, pl. m. 2, f. 1. Ce sont sans doute des individus échappés des parcs ou des basses-cours où on les élève comme des Oies domestiques.

88.<sup>e</sup> Genre. CYGNE, *Cygnus*, Bechst., Mey. et Wolf, Vieill., Tem.; *Anas*, Lin., Tem., 2.<sup>e</sup> partie de son manuel.

Bec d'égal longueur dans toute son étendue, épais à sa base, aplati et obtus à sa pointe, cylindrique en dessus, dentelé en lames sur ses bords; narines médianes et oblongues; lorum nu; cou très-long; pieds courts et larges, hors de l'équilibre du corps; pouce libre, ne portant à terre que sur le bout; ailes de grandeur médiocre; queue carrée; trachée-artère sans renflement à son extrémité inférieure, 12 rectrices.

Les Cygnes sont monogames, plus aquatiques que les Oies, et se nourrissent principalement de plantes et d'insectes d'eaux. On en admet généralement trois espèces.

CYGNE SAUVAGE OU A BEC NOIR, *Cygnus ferus*, Briss.; *Anas Cygnus*, Lin., Gm.; *Cygnus musicus*, Bechst., Tem.; Briss. pl. 28; pl. 365, R.

De passage périodique en hiver sur les bords de la mer; abondant lorsque cette saison est rigoureuse. Il en vint en 1830 des troupes immenses dans nos marais et prairies submergés. On en a vu alors presque partout en France.

Il a l'iris brun noir. Il diffère du suivant par le bec et par une disposition particulière de la trachée-artère qui s'introduit dans un creux du sternum et y forme deux circonvolutions.

Il s'habitue facilement à l'état de domesticité. Il suffit de lui amputer l'extrémité d'une aile pour l'empêcher de s'envoler. J'en connais plusieurs des deux sexes qui vivent depuis longtemps dans la maison de campagne de MM. Baës frères, à cinq

kilomètres de Lille. Ils sont très-doux et se tiennent souvent hors de l'eau. Ils marchent avec plus d'aisance que l'espèce suivante et se nourrissent comme elle d'herbes, de grains et de petits animaux aquatiques. On n'a pu encore en obtenir d'œuf; ils ne semblent même pas se rapprocher davantage dans la saison des amours. M. Demézemacker en possède aussi un couple qui ne pense nullement à la reproduction. Le fils de cet ornithologiste en a vu cependant en Angleterre qui ont eu des petits en captivité.

On fait d'excellents pâtés de la chair hachée du Cygne sauvage, quand il est jeune.

CYGNE TUBERCULÉ OU A BEC ROUGE, *Cygnus mansuetus*, Raj; *Cygnus*, Briss.; *Anas olor*, Gm.; *Cygnus gibbus*, Bechst; *Cygnus olor*, Vieill., Tem.; enl. 913; Encycl. pl. 28, f. 3. mâle; pl. 364, R.; règn. ani., pl. 96, f. 1; dessiné d'après nature et réduit à un 6.<sup>e</sup>; tête osseuse du même vue en-dessus et réduite, dessinée d'après nature; même tête vue de profil.

Vit à l'état sauvage dans les contrées orientales de l'Europe et de l'Asie; moins commun que le précédent; de passage sur nos côtes maritimes dans les hivers très-rigoureux. Le musée de Lille possède un jeune sujet qui a été tué à Dunkerque en 1829. On en a également tué dans les environs d'Abbeville, de Dieppe et de Nismes.

Il a l'iris d'un brun noir comme l'espèce précédente; mais la trachée-artère n'offre pas de circonvolution, elle se rend directement aux poumons. Les œufs sont gris verdâtre.

C'est à cette espèce que l'on doit rapporter le Cygne que l'on élève pour l'ornement des étangs et non à la suivante comme l'a fait Buffon. Sans doute le *Cygnus immutabilis* décrit en 1838 par M. Yarrell, dont les jeunes auraient, ce qui est invraisemblable, le plumage des adultes, n'est rien autre que le Cygne tuberculé. Ce cygne aurait, suivant cet auteur, la membrane

interdigitale gris cendré clair et tacheté de noir, et son crâne offrirait des particularités notables. Il se montrerait en grandes troupes sur les côtes orientales de l'Écosse.

CYGNE DE BEWICK, *Cygnus minor*, Pall. ; *Cyg. Bewickii*, Yarell, Tem. ; *Cyg. islandicus*, Br.

De passage accidentel sur nos côtes maritimes et sur celles de l'Angleterre. Habite, dit-on, l'Islande et la Sibérie.

J'en ai obtenu plusieurs de Dunkerque pendant l'hiver 1829 à 1830. Il ne diffère du Cygne sauvage que par une taille plus petite et quelques particularités anatomiques. M. de Lamotte trouve que son cri ressemble à celui de l'*Anser sylvestris* de Brisson.

M. de Mézemaker possède un individu passant à l'état adulte, qui a été tiré en mars 1837 sur les côtes de Dunkerque.

89.<sup>e</sup> genre. CANARD, *Anas*, Lin., Vieill., Tem., Cuv.

Bec aplati ou renflé à sa base, trois fois plus long que large ; mandibules pectinées en lames sur leurs bords ; narines ovales, rapprochées du front ; tarses courts, comprimés, situés plus en arrière que ceux des Cygnes et surtout des Oies ; doigt postérieur avec ou sans bordure membraneuse ; ailes courtes ; queue très variable ; trachée-artère renflée à sa bifurcation en capsules cartilagineuses, de formes et de grosseurs diverses ; douze à vingt rectrices.

Ce genre comprend un grand nombre d'espèces que l'on a partagé en différens groupes. Nous admettons les divisions de Cuvier et rejetons tous ces nouveaux genres admis depuis quelques années, qui ne sont fondés que sur des caractères peu appréciables et ne sont propres qu'à embrouiller la science.

Les Canards habitent la plupart le nord de l'Europe, qu'ils quittent lorsque le froid commence à se faire sentir, pour se rendre dans des contrées plus tempérées. Ils sont toujours en plus grand nombre dans notre localité au moment de la gelée,

qu'ils annoncent pour ainsi dire, et lorsque le dégel s'opère pour la dernière fois; alors nos marais en sont couverts et les différentes espèces se confondent ensemble.

Leur nourriture consiste en vermisseaux, plantes aquatiques, crustacés et petits poissons.

#### 1.<sup>re</sup> DIVISION.

Pouce bordé par une membrane.

##### 1.<sup>re</sup> Section.

LES MACREUSES. Bec large et renflé ou gibbeux à la base; queue cunéiforme.

MACREUSE, *Anas nigra*, Lin., Briss., Vieill., Tem.; enl., 978, mâle; Briss., tom. 6, pl. 38, f. 2; Encycl. pl. 35, f. 4, mâle; pl. 369, R. mâle, 370; femelle; règn. ani., pl. 98, f. 1, mâle dessiné d'après nature et réduit, f. 1<sup>a</sup>, tête osseuse du même vue en-dessus, d'après nature, et réduite; f. 1<sup>b</sup>, la même tête vue de profil.

De passage annuel; elle arrive sur nos côtes maritimes à l'époque des gelées par un vent du Nord et repart vers la fin d'avril. On en voit toute l'année sur celle de Dunkerque, mais isolément. En hiver elle y est très commune. On en prend quelquefois des centaines que l'on apporte sur le marché de Lille. Sa chair n'est pas agréable.

Iris rouge chez le mâle adulte, brun chez la femelle et le jeune mâle. La femelle n'a pas de gibbosité au bec.

C'est peut-être à une jeune Macreuse qu'il faut rapporter le Canard fuligineux, *Anas cinerescens*, Bechst, que les Allemands donnent pour une espèce distincte.

Type du genre *Oidemia*, Flemming, première race de M. Lesson.

DOUBLE MACREUSE, *Anas fusca*, Lin., Vieill., Tem.; *Anas nigra major*, Briss.; enl. 956, mâle adulte, 1007 jeune mâle, sous le nom de Canard brun; Encycl. pl. 36, f. 1, mâle; pl. 368, R.

De passage sur les côtes maritimes de France, d'Angleterre et de Hollande. Moins commune que l'espèce précédente. Habite les mers du Nord, surtout celles qui baignent les Orcades, la Suède et la Norwège.

On ne la voit jamais en été sur les côtes de Dunkerque. J'en ai reçu une de New-Yorck qui ne diffère pas des nôtres.

Iris blanc chez le mâle adulte, et non rouge comme le dit M. Temminck et après lui M. Crespon. La femelle et le jeune mâle l'ont brun. La paupière inférieure et le miroir des ailes sont blancs.

**MACREUSE A LARGE BEC OU CANARD MARCHAND**, *Anas perspicillata*, Lin., Vieill., Tem.; *A. nigra major freti Hudsonis*, Briss.; enl. 995, mâle adulte; Encycl. pl. 37, f. 1.

De passage accidentel sur nos côtes maritimes, surtout celles du Boulonnais, de la Picardie et de la Normandie. On l'a trouvée en Angleterre, au milieu de bandes de Macreuses vulgaires dont elle paraît avoir les habitudes et les mœurs.

Un individu jeune a été tué près de Calais, dans l'hiver 1835; un autre individu a été trouvé sur le marché de Caen, dans l'hiver 1841. Iris blanc, suivant M. Temminck.

C'est à tort que Vieillot dit que le mâle est plus gros que la double Macreuse; il n'est guère plus fort que l'*Anas nigra*.

M. Hardy a reçu un Canard marchand de Terre-Neuve, qui avait seulement une tache blanche à la nuque, n'en avait pas au front. Cela tenait-il à l'âge ou à la saison ?

**MACREUSE A TÊTE BLANCHE OU CANARD COURONNÉ**, *Anas leucocephala*, Scopoli, Tem.; Egypte, pl. 10, f. 2.

De passage accidentel en France. Un jeune individu a été tué dans le midi de ce royaume et donné à M. de Lamotte; un mâle, également jeune, a été trouvé sur le marché de Dieppe, par M. Hardy, dans l'hiver 1841.



Cette espèce habite les contrées orientales de l'Europe et a l'iris brun.

Type du genre *Undina*, Keyserling et Blasius.

## 2.<sup>e</sup> Section.

LES GARROTS. Bec court, étroit vers la pointe; queue cunéiforme plus ou moins allongée, quelquefois arrondie.

CANARD DE MICLON OU DE TERRE-NEUVE, *Anas glacialis*, Lin.; Vieill., Tem.; *A. longicauda ex insulâ Terræ-Novæ*, Briss.; enl. 999, jeune sous le nom de Sarcelle de l'île Ferroé; 1008, mâle adulte en robe d'hiver; Encycl., pl. 37, f. 4, mâle.

De passage irrégulier dans le nord de la France. On en a tué sur les bords de l'Escaut et sur nos côtes maritimes. J'en ai obtenu de Dunkerque en décembre 1829, en janvier 1830 et en février 1841. On en a tiré sur d'autres points des côtes françaises de l'Océan à ces différentes époques.

Cette espèce habite le nord des deux continents. J'ai reçu de New-Yorck un mâle et une femelle qui ressemblent parfaitement à ceux tués en France.

Iris roux chez l'adulte et brun clair jaunâtre chez les jeunes sujets.

Type du genre *Harelda*, Leach.

CANARD ARLEQUIN OU A COLLIER DE TERRE-NEUVE, *Anas histrionica*, Lin.; *A. torquata ex insulâ Terræ-Novæ*, Briss.; enl. 798, mâle adulte; 799, femelle; Encycl., pl. 36, f. 2.

Habite la Norwège et Terre-Neuve. On le voit accidentellement dans le nord de la France et de l'Allemagne. On le dit très-répandu dans les contrées orientales de l'Europe.

Iris brun, dit-on.

GARROT, *Anas clangula*, Lin., Vicill., Tem.; enl. 802, mâle

adulte ; Briss., T. 6. pl. 37, f. 1, également le mâle adulte ; Encycl., pl. 38, f. 4, mâle ; pl. 373 R. mâle ; 374, femelle.

De passage régulier au printemps et en automne. Nous voyons principalement des femelles et des jeunes sujets. Les mâles adultes paraissent rares ; l'on en vit cependant beaucoup en février 1830, au moment du dégel, dans les marais des environs de Lille et sur l'Escaut.

Iris jaune pâle et bec couleur de plomb bleuâtre. Point de bande noire sur le miroir de l'aile dans le mâle. La femelle beaucoup moins forte que celui-ci.

Type des genres *Clangula*, Leach., *Glaucion*, Keyserling et Blasius, et de la 4.<sup>e</sup> race de Lesson.

CANARD DE BARROW, *Anas islandicum*, J. F. Gmelin ; *A. Barrowii*, Richardson, Tem. ; *A. clangula*, Faber ; *Clangula scapularis*, Br.

Il habiterait, suivant M. Temminck, qui le décrit dans la 4.<sup>e</sup> partie de son manuel, les régions Arctiques de l'Europe, de l'Amérique et serait commun en Islande.

Iris blanc jaunâtre suivant cet auteur.

M. Hardy a vu plusieurs mâles, dont l'un venait d'Islande et les autres des États-Unis.

Je crois posséder une femelle que j'ai achetée sur le marché de Lille. Cette espèce a le bec plus court que celui de la précédente ; les pieds rouges ; le miroir traversé d'une bande noire ; les plumes du front, qui forment une ligne arrondie à la base du bec, tandis qu'elles s'avancent en pointe dans l'*Anas clangula*.

Il est probable que le Canard trapu, *Anas obesa*, de quelques ornithologistes, n'est qu'une femelle de Barrow ou un jeune mâle de Garrot.

CANARD DISPARATE OU DE STELLER, *Anas Stelleri*, Pall. ; *A. dispar*, Sparmann, Gm., Tem. ; Encycl., pl. 36, f. 3.

Trouvé mourant près Jarmouth , à la suite d'une tempête, et déposé au musée de Norwich. Trouvé aussi en Allemagne et en Suède , près de Stockholm , le 18 avril 1827. Sa patrie est le nord de l'Amérique et de l'Asie.

Iris brun clair, suivant M. Temminck.

### 3.<sup>e</sup> Section.

Les EIDERS. Bec de même forme que celui des précédents, mais plus allongé et échancré à sa base.

EIDER OU OIE A DUVET , *Anas molissima* , Lin., Vieill., Tem.; *Anser lanuginosus sive Eider*, Briss., T. 6, pl. 29, le mâle ; 30 la femelle ; enl. 208, jeune individu donné pour une femelle ; 209, mâle en plumage parfait sous le nom d'Oie à duvet ou Eider mâle du Danemarck ; Encycl., pl. 33 , f. 2 ; pl. 366 R. mâle ; 367, femelle.

Apparaît sur nos côtes en hiver, souvent à la suite d'un coup de vent. M. Demarle, de Boulogne-sur-Mer, m'a envoyé, le 3 janvier 1831, un beau mâle en robe d'amour, qui venait d'être tué avec deux autres près de cette ville. Ce fait semble prouver que si le mâle adulte change de plumage immédiatement après la couvaison, pour prendre celui de la femelle, il reprend le sien avant le mois de janvier.

Ordinairement l'on ne voit sur nos côtes maritimes que des femelles ou des individus en mue et des jeunes de l'année.

L'Eider est très-commun dans la Laponie suédoise où il est respecté et protégé par les naturels du pays. Malheur à quiconque oserait en tuer ! Ce fut à l'aide de grandes précautions que MM. Jules de Lamotte et de Cossette ont pu s'en procurer dans le voyage qu'ils firent en 1828. Il est également commun en Islande, au Groënland et au Spitzberg. On a vu et tué des jeunes sujets sur les lacs en Suisse.

M. Hardy a reçu plusieurs fois de Terre-Neuve des Eiders

adultes qui avaient sous la gorge les deux traits noirs de l'*Anas spectabilis*; mais ces traits étaient d'un noir moins foncé. Il n'a jamais fait cette remarque sur les individus venant de la Norwège.

J'ai trouvé dans le jabot de ceux que l'on m'a envoyés de Dunkerque, des coquillages, surtout des bivalves et des petits poissons. Quoique vivant d'animaux marins, on pourroit réduire l'Eider à l'état de domesticité. J'en ai vu d'apprivoisés qui se contentaient de la nourriture des Canards de basse cour. Iris brun.

Type du genre *Somateria*, Leach., et de la 5.<sup>e</sup> race de Lesson.

CANARD A TÊTE GRISE, *Anas spectabilis*, Lin., Tem.; *A. freti Hudsonis*, Bris; Encycl., pl. 31, f. 3; Règ. ani., pl. 98, f. 3, dessiné d'après nature et réduit.

Il a été tué à Boulogne-sur-Mer. On le dit commun à Terre-Neuve, au Groënland, au Spitzberg, et rare en Islande. Un mâle adulte que je possède a été tiré en Norwège.

Vieillot n'a pas connu ce Canard; il le considérait comme un jeune Eider de trois ans. M. Temminck dit que la femelle ressemble, à s'y méprendre, à celle de cette espèce. Elle en diffère cependant beaucoup par la teinte de son plumage plus rousse, son bec plus court et ses pattes de couleur rouge orange.

M. Hardy pense qu'après la saison des amours, le mâle, comme celui de l'espèce précédente, reprend la livrée du jeune âge ou de la femelle, et qu'au moment des couvées il a la crête du bec beaucoup plus développée. Ce naturaliste en a reçu plusieurs en plumage de noces dont cette excroissance était excessivement élevée; d'autres dont le plumage était bigarré de plumes des deux livrées, et quelques-uns en plumage d'été, mais sans crête développée au bec. Il est probable que les

premiers ont été tués pendant les couvées, les seconds pendant la mue et les derniers pendant l'hiver.

#### 4.° Section.

Les MILLOUINS. Bec plus large, aplati, et concave en dessus.

MILLOUIN, *Anas ferina*, Lin., Vieil., Tem.; *Penelope*, Briss.; pl. 35, f. 1, le mâle; vulgairement Rouget; enl. 803, mâle; Encycl., pl. 38, f. 2; pl. 371 et 372 R. mâle et femelle.

Très-commun en automne et au printemps. Sa chair est excellente.

Iris orange.

CANARD MILOUINAN, *Anas marila*, Lin., Vieill., Tem.; vulgairement Canard du Nord; enl. 1002, le mâle; Encycl., pl. 31, f. 2., femelle sous le nom de Canard cerclé.

De passage en automne et au printemps dans nos marais et surtout sur nos côtes maritimes. On en trouve tout l'hiver sur le marché de Dunkerque. On le voit aussi en Suisse dans cette saison. Il niche dans le nord de l'Europe. Sa chair n'est pas de bon goût.

Une dépouille que j'ai reçue de New-Yorck est en tout semblable à celle d'un mâle adulte tué en France.

Iris d'un jaune brillant chez l'adulte et terne chez les jeunes. J'ai trouvé dans le jabot des individus que je possède des petits coquillages, surtout des bivalves.

J'en ai vu, mâle et femelle, vivant en captivité chez M. Demézemacker.

Type du genre *Fuligula*, Ray, Stéphens.

CANARD SIFFLEUR HUPPÉ, *Anas rufina*, Pall., Vieill., Tem.; Millouin huppé, Cuv.; enl. 928, mâle adulte; Encycl., pl. 34, f. 4, le mâle.

De passage irrégulier en France. On l'a tué sur tous les points de notre contrée Il n'est pas rare en Suisse sur le lac de

Constance, d'où j'en ai reçu plusieurs par l'entremise de M. le professeur Schinz. Il s'y fait voir principalement au printemps. On dit que M. Yarrell l'a trouvé en Angleterre, où il n'avait jamais été vu avant lui.

Iris rouge de groseille chez un mâle tué en décembre près de Calais et une femelle tuée en octobre près de la même ville. J'ai vu une variété blanche au musée de Boulogne-sur-Mer.

CANARD MARBRÉ, *Anas M. armorata*, Tem. *Anas angustirostris*, Ménétriés.

Décrit dans la 4.<sup>e</sup> partie du *Manuel d'Ornithologie*, d'après un couple qui aurait été rapporté de la Sardaigne par M. Centreine. M. Hardy possède un bel individu qu'il a acheté à Paris. J'en ai vu un, également très-beau, dans le cabinet de M. de Selys-Longchamps.

Il est rangé par M. Eytou dans le genre *Dafila*, Leach.

CANARD NYROCA OU A IRIS BLANC, *Anas nyroca*, Guldenstadt, d'après Keyserling et Blasius, Vieill., Tem.; *A. africana*, *A. leucophthalmos*, Bechst., petit Millouin, Cuv.; Sarcelle d'Egypte de nos amateurs; enl. 1000, mâle; pl. 377, R. mâle; 378, femelle.

De passage régulier au printemps et en automne. Habite les contrées orientales de l'Europe. Quelques-uns nichent dans nos grands marais.

Un jeune avant la première mue a été tué dans le marais d'Ancoisne, le 20 août 1833. Il avait une teinte générale plus foncée que celle des adultes; les plumes rousses du col terminées de blanc roussâtre; une tâche de cette couleur sous le bec; les plumes de la poitrine et du ventre terminées de gris perlé; celles de la région anale roussâtres à leur pointe; les grandes couvertures des ailes bordées d'un liseré de cette dernière couleur

à leur extrémité; enfin l'iris d'un gris de perle. Cette membrane est blanche chez l'adulte.

Les œufs sont d'un olive roussâtre et ont les deux bouts aussi gros l'un que l'autre.

MORILLON, *Anas fuligula*, Lin., Vieill., Tem.; *Glaucium minus*, Briss., T. 6, pl. 36, f. 1, mâle qui prend son plumage d'adulte; f. 2, femelle; pl. 37, f. 1, mâle en plumage complet; vulgairement petit Pilet; enl. 1001, mâle; 1007, jeune, et non la femelle du Canard à collier de Terre-Neuve; Encycl., pl. 37, f. 3; pl. 315 et 376 R. mâle et femelle.

Commun au printemps, en automne et même en hiver sur les eaux vives qui ne se congèlent pas. Très répandu en France dans cette dernière saison. On le dit cependant rare dans la Lorraine. Il prend beaucoup de graisse en automne et sa chair est alors très-savoureuse.

Iris d'un jaune brillant.

## 2. DIVISION

### *Pouce sans membrane.*

#### 5. Section.

Les SOUCHETS. Bec long et large au bout.

SOUCHET, *Anas clypeata*, Lin., Vieill., Tem.; vulgairement Canard spatule; enl. 971, mâle adulte; 972, femelle; Briss., pl. 32, f. 1, mâle qui n'a pas encore son plumage complet; Règn. ani., pl. 99, f. 1, mâle dessiné d'après nature et réduit; f. 1 b, bec du même vu en dessus et réduit; f. 1 c, le même bec vu de profil.

De passage en automne et au printemps; commun dans le nord de l'Europe, où il niche.

Son passage commence dès la fin d'octobre dans notre contrée. Le retour s'opère à la fin de février et dans le courant de mars.

Iris jaune roussâtre.

Type du genre *Rhynchapsis*, Leach., et de la 7.<sup>e</sup> race de Lesson.

#### 6.<sup>e</sup> Section.

Les TADORNES. Bec gibbeux à la base, aplati et un peu relevé vers la pointe; tarses plus long que ceux des autres Canards.

TADORNE, *Anas tadorna*, Lin., Vieill., Tem.; *Tadorna*, Briss., pl. 33, f. 2, mâle adulte; vulgairement Canard du Nord; enl. 53, mâle; Encycl., pl. 37, f. 2; Règ. ani., pl. 99, f. 2, dessiné d'après nature et réduit; f. 2 a, bec du même, vu en dessus et réduit; f. 2<sup>b</sup>, même bec vu de profil.

De passage irrégulier dans le nord de la France. On l'y voit principalement dans les hivers rigoureux. Il préfère les bords de la mer; niche de temps en temps dans le Boulonnais et régulièrement dans le midi du royaume, où on le trouve en toutes saisons, mais jamais en grand nombre. Il paraît très-répandu dans le nord et l'occident de l'Europe.

Iris brun roux.

Type du genre *Tadorna*, Leach., Ch. Bonap.; *Vulpanser*, Keyserling et Blasius, et de la 8.<sup>e</sup> race de M. Lesson.

CANARD KASARKA, *Anas rutila*, Pall., Tem.; *A. casarca*, Lin Gm., Vieill.; Encycl., pl. 34, f. 2; Egypte, pl. 10, f. 1.

Oiseau très rare et qu'on trouve dans peu de collections de France, surtout le mâle. De passage en Allemagne et en Hongrie.

Il aurait l'iris brun jaunâtre suivant l'abbé Bonaterre et M. Temminck, et noir suivant Vieillot, qui l'indique comme une Oie qui passe l'été en Russie et l'hiver en Perse et dans l'Inde. M. Schinz m'écrit qu'on le voit en Grèce.

#### 7.<sup>e</sup> Section.

Les PILETS. Bec allongé, déprimé et convexe; queue pointue ou avec des plumes recoquillées.



**PILET**, *Anas acuta*, Lin., Vieill., Tem.; *Anas longicauda*, Briss.; t. 6, pl. 34, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle; vulgairement Canard à longue queue; enl. 954, mâle adulte; Encycl., pl. 38, f. 3, mâle.

Commun à son passage de mars; moins abondant en automne. On le mange comme un aliment maigre et sa chair est plus délicate que celle du Canard sauvage.

En Norwège, où le Pilet couve dans le mois de juin, il a le col noir; des plumes blanches sous forme de huppe sur les côtés du vertex, et ce qui est blanc en-dessus en hiver est alors roux. Tel est un individu qui a été rapporté par M. de Lamotte et que j'ai vu dans son cabinet. Une variété couleur isabelle existe dans le musée de Boulogne.

Iris brun.

**CANARD SAUVAGE**, *Anas boschas*, Lin., Vieill., Tem.; enl. 776, mâle; 777; femelle; Encycl. pl. 33, f. 3; atl. 118, f. 1, le mâle; règn. ani., pl. 97, f. 3, mâle dessiné d'après nature, f. 3; tête osseuse du même, vue en-dessus; f. 3<sup>b</sup>, la même tête, vue en-dessous.

Commun surtout dans les mois de novembre et de décembre. On le voit en même temps que ses congénères, et se répand dans les contrées tempérées pour y passer l'hiver. On en trouve dans nos eaux aussi long-temps qu'elles ne sont pas glacées. Revient vers la fin de février pour se rendre dans le Nord, où il niche principalement; quelques-uns se reproduisent dans nos marais et quelquefois dans nos champs. Ses œufs sont d'un blanc sale verdâtre. Sa chair est très estimée.

Iris brun rougeâtre.

Je ne puis croire qu'il y a des individus de cette espèce qui nichent dans des nids abandonnés de Pies et de Corneilles. Aussitôt après leur naissance, les jeunes Canards, qui ne sont que couverts de duvet, quittent leur nid et suivent leur mère qui les conduit à l'eau; si celle-ci couvait sur un arbre, les petits se tueraient en tombant.

Type du genre *Dendronessa*, Swainson, Keyserling et Blasius.

Le Canard vert pourpré, *Anas purpureoviridis*, Schinz, décrit dans la *Faune Belge* par M. de Selys-Longchamps, est probablement un métis de cette espèce. Ce naturaliste possède une femelle qui a été tuée à Longchamps-sur-Geer, en décembre 1835; il a vu un mâle chez M. Baillon, capturé à Abbeville, le 20 novembre 1818, et deux autres au musée de Lausanne, tués sur le lac de Genève, en avril 1815 et en mars 1824. M. Schinz l'indique d'après deux sujets pris sur le lac de Neuchâtel.

Type des Pilets ou des vrais Canards, et de la 11.<sup>e</sup> race de M. Lesson.

BEAU CANARD HUPPÉ, *Anas sponsa*, Lin.; *A. æstiva*, Briss., t. 6, pl. 32, f. 2, sous le nom de Canard d'été mâle; enl. 980, mâle, 981, femelle; Encycl., pl. 35, f. 1, mâle.

Un beau mâle a été tué, au mois d'avril, dans les marais d'Obigies, près du Pont-Achin, à cinq kilomètres de Tournay. Il fait partie de la collection de M. Balthazard, à Douai. M. Yarrell en cite deux captures faites dans le Surrey, en Angleterre. Sa patrie est l'Amérique du Nord, où il fréquente les petites rivières qui coulent dans les bois et taillis. Il se perche, et de cette faculté lui est venu, dit Vieillot, le nom de Canard-Branchu. Je l'ai reçu de New-Yorck et de la Georgie.

Iris brun, et suivant M. Temminck, orange chez le vieux mâle et noisette chez la femelle.

Cette espèce visite-t-elle accidentellement l'Europe, ou les individus tués à Obigies et dans le Surrey se sont-ils échappés d'une ménagerie ou d'un parc? Voilà des questions qu'il est permis de faire. Le beau Canard huppé s'est acclimaté et se propage en France et en Belgique. J'en ai vu un grand nombre chez un amateur d'Anvers, M. Kets, élevés par lui avant le dernier siège de la citadelle de cette ville.

M. de la Fresnaye dit que la **SARCELLE DE LA CHINE**, *Anas galericulata*, Lin.; enl. 805 et 806, a été tuée sur les côtes de la Normandie, en 1829.

Pour expliquer l'apparition, dans sa localité, de cet oiseau, qui a pour patrie la Chine et le Japon, ce naturaliste admet qu'il a été égaré et poussé par un coup de vent. Il me paraît plus probable qu'il s'est échappé d'un navire récemment arrivé en France, ou d'un parc où l'on élève cette espèce comme ornement. Il est hors de doute que certains oiseaux que l'on dit avoir été tués en Europe, n'étaient que des individus évadés d'une cage, d'une ménagerie ou d'un jardin. J'ai vu chez M. Brunet, pharmacien, à Abbeville, un Cardinal qui a été tué près de cette ville, au faubourg de St.-Gilles, quelques jours après s'être échappé d'une maison, non loin de là, où il était tenu en captivité. Plusieurs fois on a tiré dans les environs de Lille, des Faisans communs et des Faisans de la Chine, qui s'étaient évadés des volières de nos amateurs.

**CANARD GLOUSSEUR OU GLOSSANT**, *Anas glocitans*, Pall., Gm., Vieill., Tem.; Encycl., pl. 36, f. 4.

Vu plusieurs fois en France et en Angleterre. Tué près de Douai, dans l'hiver 1841. Il habite la partie orientale de la Sibérie.

L'individu capturé près de Douai est un peu plus petit que l'*Anas boschas*. Il a les joues et les parties supérieures du col d'un vert de bouteille à reflet, plus foncé en avant; une grande tache blanche triangulaire au-devant et un peu au-dessous des yeux, devenant linéaire en arrière et se terminant à la partie moyenne du cou, après avoir été interrompue par une tache rousse beaucoup plus grande, qui occupe les côtés du col; le vertex et la nuque d'un roux vif, qui sépare le vert à reflet

de la tête; le devant du col et de la poitrine d'un roux un peu moins foncé que celui du vertex, varié de taches noirâtres et arrondies; le ventre gris roussâtre, marqué de lignes transversales gris brun, devenant moins apparentes en approchant de l'anüs; les flancs gris clair, offrent des zig-zags noirs très déliées; les parties supérieures du corps d'un gris roussâtre liseré de brun clair; les scapulaires étroites et pointues, avec les baguettes et les barbes externes d'un noir velouté; le miroir des ailes vert et noir, terminé par une bande blanche; seize pennes à la queue; les deux rectrices médianes pointues, les autres arrondies à leur extrémité; les deux premières remiges les plus longues; le bec et les pieds bruns.

Il avait l'iris brun roux.

CHIPEAU OU RIDENNE, *Anas strepera*, Lin., Vieill., Tem.; enl. 958, mâle; Encycl. pl. 38, f. 1.

De passage en novembre, en décembre, à la fin de février et dans le courant de mars. S'avance au Nord, dit-on, jusqu'en Islande.

Iris brun clair.

Type du sous-genre *Chauliodes*, Swainson.

CANARD SIFFLEUR, *Anas penelope*, Lin., Vieill., Tem.; *A. fistularis*, Briss.; t. 6, pl. 35, f. 2, le mâle; vulgairement Siffleur ou Siffart; enl. 825, mâle adulte; Encycl. pl. 34, f. 4.

Très-commun dans notre localité en automne et au printemps, époques de ses voyages. Arrive dès le mois d'octobre, et s'avance alors fort avant au Sud; repasse dès la fin de février ou les premiers jours de mars. C'est un des premiers Canards que l'on voit à cette époque dans nos marais.

Le Canard siffleur niche principalement dans les contrées orientales du Nord de l'Europe.

Iris brun.

Type du sous-genre *Mareca*, Stephens.

**SARCELLE ORDINAIRE**. *Anas querquedula*, Lin., Vieill., Tem.; vulgairement Sarcelle d'été; Briss., pl. 39, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle; enl. 946, mâle adulte.

Niche dans nos marais et dans toute l'Europe tempérée. Il en arrive beaucoup au printemps et en automne. La chair de cette espèce est très-estimée, surtout dans cette dernière saison, où elle prend beaucoup de graisse.

Iris brun peu foncé; œufs jaune verdâtre.

Type du sous-genre *Cyanopterus*, Eyton.

**PETITE SARCELLE**, *Anas crecca*, Lin., Vieill., Tem.; vulgairement Sarcelle d'hiver; Briss., pl. 40, f. 1, le mâle adulte; enl. 947, représenté également, Encycl. pl. 39, f. 1; Règ. ani. pl. 100, f. 1, dessinée d'après nature et réduite.

Elle est plus commune que la précédente, surtout à l'approche de l'hiver et immédiatement après le dégel. Elle niche dans nos marais. Sa chair est aussi excellente.

Iris brun clair.

36.<sup>e</sup> famille. **PÉLAGIENS**, *Pelagii*, Vieill.; Longipennes, Cuv., Dum.

Bec comprimé, crochu ou droit et pointu; bas des jambes nu; quatre ou trois doigts; ailes très longues.

Cette famille comprend les Stercoraires, les Mouettes et les Sternes.

90.<sup>e</sup> genre. **LABBE** OU **STERCORAIRE**, *Stercorarius*, Briss., Vieill.; *Larus*, Lin.; *Lestris*, Illig., Tem.

Bec de grandeur moyenne, presque cylindrique, robuste, recouvert d'une membrane dans la plus grande partie de son étendue; mandibule supérieure convexe et crochue, armée d'un ongllet qui paraît surajouté; mandibule inférieure arrondie à son extrémité, offrant un angle saillant en dessous; narines laté-

rales, rapprochées de la pointe du bec, linéaires et percées diagonalement de part en part; pieds grêles; doigts antérieurs palmés, les externes bordés d'une membrane; doigt postérieur court, touchant à peine le sol; ongles grands, crochus; ailes longues et queue inégale, plus ou moins pointue.

Les Labbes ou Stercoraires habitent les mers des régions arctiques et ne se font voir qu'accidentellement en France, le plus souvent à la suite des tempêtes et des ouragans. C'est en automne et en hiver qu'ils apparaissent dans notre localité. On les trouve ordinairement sur les côtes maritimes, quelquefois en plaine, où ils se tiennent de préférence dans les champs de blé.

Ces oiseaux sont voraces et courageux; ils font une guerre continuelle aux Sternes et aux Mouettes pour les forcer à lâcher leurs proies, dont ils s'emparent avec une adresse remarquable; leur nourriture consiste en cétacés morts, en poissons, mollusques, jeunes oiseaux et petits mammifères.

Leur mue est double. Les mâles et les femelles n'ont point de marques distinctives à l'extérieur. Le plumage varie suivant l'âge et même d'individu à individu. Les jeunes, avant la première mue, sont variés de roux blanchâtre sur un fond brun plus ou moins foncé et se ressemblent dans plusieurs espèces, mais pas assez pour les confondre lorsqu'on les a en même temps sous les yeux. Ils sont en général unicolores ou entièrement bruns dans le moyen-âge et plus ou moins blancs en-dessous lorsqu'ils ont atteint leur plumage complet.

J'ai décrit dans ma notice sur les Labbes d'Europe (1) six espèces que je croyais et crois encore posséder. Sur les observations de M. Hardy, et pour me conformer à l'opinion géné-

---

(1) Insérée dans les *Mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1838. 3.<sup>e</sup> partie, p. 108.

ralement reçue, j'ai réduit le nombre à quatre, préférant dans le doute omettre une ou deux espèces que d'isoler, à l'exemple de plusieurs naturalistes allemands, des individus qui ne sont pas en tout semblables, mais qui ont cependant la même origine. La conviction sur ce point ne peut résulter que de nouvelles observations faites non seulement sur un grand nombre de dépouilles, mais sur la nature vivante.

Les espèces admises sont le Labbe ou Stercoraire brun, le Pomarin, le Stercoraire des rochers et celui à longue queue.

LABBE BRUN OU STERCORAIRE CATARACTE, *Stercorarius catarrhactes*, Vieill.; *Catarracta skua*, Brunnich; *Larus catarrhactes*, Lin., Gm.; *L. fuscus*, Briss.; Goéland brun, Buff.; *Lestris catarractes*, Illig., Tem.

Accidentellement sur nos côtes maritimes et sur celles de Hollande. Aucun fait, aucune observation nouvelle n'est venu infirmer ce que j'ai écrit sur cette espèce, depuis l'impression de ma notice sur les Labbes d'Europe (1). M. Temminck, dans la quatrième partie de son manuel, convient qu'elle n'a pas de longs filets à la queue; que les plumes du milieu ne dépassent les autres que de 28 à 55 millimètres. Il ajoute que les jeunes ont le plumage absolument semblable à celui des vieux. Je crois qu'il est dans l'erreur, d'après un individu que j'ai reçu en chair de Dunkerque le 23 août 1843. Ce sujet, qui est évidemment jeune, diffère beaucoup de ceux adultes que je possède. Il a les parties inférieures d'une couleur roux marron, uniforme et peu foncée, les parties supérieures brunâtres et mouchetées d'une teinte semblable à celle des parties inférieures; la tête et le haut du col d'un brun plus obscur et légèrement liserés de roussâtre; les ailes, le dos et les couvertures supé-

---

(1) Loco citato.

ricures de la queue maculés principalement de roux marron ; les rectrices arrondies à leur extrémité, qui est légèrement bordée de gris roussâtre ; les médianes dépassent les autres de 12 millimètres ; la partie nue des jambes d'un bleu de plomb clair à l'origine, puis brun, ainsi que les parties latérales des tarses ; le devant des tarses, un point de la partie postérieure et le dessous de l'articulation tibio-tarsienne, aussi bleu de plomb ; les doigts, les membranes interdigitales et les ongles brun noir comme les côtés des tarses et le bas des jambes ; le bec d'un brun verdâtre, plus vert sur la cire ; le dessous de la mandibule inférieure d'une nuance rouge brun ; l'iris brun verdâtre ; l'intérieur de la bouche livide rouge bleuâtre ; la langue légèrement bifide.

LABBE OU STERCORAIRE POMARIN, *Stercorarius Pomarinus*, Lacépède, Vieill. ; *Catarractes parasita* Var. *Camtschatica*, Pall. ; *Lestris Pomarinus* et *Pomarina*, Tem.

Depuis la publication de ma notice sur les Labbes, j'ai reçu de M. Hardy, de Dieppe, un travail fort intéressant sur le Pomarin. J'en ai fait mon profit pour établir avec plus de précision les différens états de plumage de cette espèce. M. Temminck, dans la 4.<sup>e</sup> partie de son manuel, n'ajoute rien aux renseignemens qui lui ont été adressés par cet excellent observateur ; seulement, il semble croire que le plumage n'est pas le même dans les deux sexes ; que les mâles ont le ventre blanc et les femelles brun. C'est une erreur : j'ai reçu de Dunkerque des individus adultes, mâles et femelles, avec le ventre blanc, et je pense que les sujets bruns sont des variétés dans lesquelles le sexe n'est pour rien.

La mue est double : les filets de la queue tombent en automne. Lorsque leur chute n'a pas lieu, M. Hardy suppose qu'ils deviennent une cause de souffrance et que l'oiseau les coupe alors pour se procurer quelque soulagement. De là, selon lui, les individus adultes que l'on trouve quelquefois en cette saison,



sur nos côtes maritimes, avec l'un ou les deux filets brisés près de la queue. Je ne puis partager cette opinion : il me paraît plus probable que ces plumes ont été rompues par les glaces ou par les vents impétueux qui nous envoient ces oiseaux des régions les plus boréales du globe. Je conviens cependant qu'une plume ne casse pas comme du verre, qu'elle plie plutôt qu'elle ne se brise. C'est un fait difficile à expliquer quand on n'a sous les yeux que des êtres privés de la vie.

Les jeunes Pomarins de l'année ont le plumage brun, nuancé transversalement de roux-rouille plus ou moins foncé en dessus; les couvertures inférieures des ailes avec des bandes transversales blanches; les grandes plumes de cette dernière couleur, excepté leur tiers postérieur; les baguettes également blanches en dessus et en dessous; les filets de la queue qui ne dépassent que de dix à quinze millimètres, les autres rectrices; les tarses couleur de chair, bleuâtre ou blanc livide; l'ongle postérieur blanc et le pouce couleur de chair pâle ou blanchâtre; la base des tarses et un petit espace entre les doigts interne et médian qui sont noirs, ainsi que l'externe et leurs membranes, de la même couleur que le pouce.

A un an révolu, ils sont presque entièrement bruns; on ne remarque plus que quelques bordures d'un gris roussâtre sur les parties supérieures. Les filets ont un peu plus de longueur et le blanc livide de la base des tarses a un peu moins d'étendue.

A deux ans accomplis, le manteau offre encore quelques bordures roussâtres, mais il est d'une couleur brune plus foncée; les parties inférieures blanchissent; la poitrine est ceinte d'un large plastron brun; les filets dépassent la queue de 25 à 28 millimètres.

A trois ans, ils sont à l'état adulte; les parties supérieures du tronc, des ailes et de la queue sont d'un brun olivâtre foncé; le vertex, la face et le dessous des yeux noirs; les joues, le devant de la tête, les côtés et le derrière du col sont d'un blanc

jaunâtre avec des plumes effilées, subulées et dorées. Celles occipitales forment une espèce de huppe. Les parties inférieures du corps sont blanches, à l'exception de la région anale, qui est de la même couleur que le manteau ; des flancs , qui sont tachetés de brun, et de la partie antérieure de la poitrine , dont les plumes se terminent par une tache transversale brune et forment une sorte de ceinture plus ou moins complète et plus ou moins étendue. Les filets sont larges, contournés sur eux-mêmes et dépassent la queue de 9 à 10 centimètres, en conservant la même largeur jusqu'à leur extrémité, qui est arrondie. Les couvertures internes des ailes sont alors d'un brun noirâtre unicolore. En vieillissant, le collier et les taches des flancs disparaissent, et toutes les parties inférieures sont d'un blanc pur, excepté la région anale.

Suivant M. Hardy, la femelle entre en mue plus-tôt que le mâle, et l'un et l'autre reprennent pour l'hiver une livrée qui se rapproche plus ou moins de celle du jeune âge.

Je possède un jeune sujet et un autre adulte entièrement brun noir, sans aucune tache rousse ou blanche.

Iris d'un brun foncé roussâtre.

LABBE OU STERCORAIRE DES ROCHERS, *Stercorarius cephus* ; *Catarracta cephus*, Brünnich ; *Larus crepidatus*, Gm. ; *Lestris parasiticus*, Tem., 2.<sup>e</sup> partie du Manuel ; *Lest. Richardsonii*, Swainson, Tem., 4.<sup>e</sup> partie dudit ouvrage ; enl. 991, sous le nom de Stercoraire ; atl., pl. 111, f. 2, l'adulte.

Sous ces diverses dénominations, je réunis les Stercoraires parasites et des rochers que j'ai décrits dans ma notice citée plus haut, quoiqu'ils diffèrent sensiblement entr'eux par le plumage, la taille et le bec (1). Je me conforme à l'opinion de

---

(1) Voyez *loco citato*, où je fais connaître les différens états de ces oiseaux.

la plupart des naturalistes, parce qu'il existe une très-grande confusion dans la synonymie des Stercoraires, et qu'il ne m'a pas été possible de les étudier dans l'état vivant. On conçoit sans peine que des oiseaux qui ont leur habitation vers les pôles, qui varient non-seulement suivant l'âge et les mues, mais encore d'individu à individu, peuvent donner lieu à des doubles emplois.

Le Stercoraire des rochers habite les bords de la Baltique, la Suède, la Norvège et la Laponie. Il vient moins souvent nous visiter que le Pomarin et le Stercoraire à longue queue.

Il est certain qu'il y a des femelles avec le ventre blanc et des mâles à ventre brun, ainsi que je l'ai dit dans ma notice. M. Hardy en a obtenus en chair au mois d'octobre, chez lesquels la mue d'automne commençait seulement à s'opérer.

LABBE OU STERCORAIRE A LONGUE QUEUE, *Stercorarius longicaudatus*, Briss.; *Catarracta parasitica*, Brünnich; *Larus parasiticus*, Lin.; *Lestris Buffonii*, Boie; *Lest. parasiticus*, Swainson; *Lest. parasitica*, Tem.; enl. 762; Encycl. pl. 24, f. 1, sous le nom de Stercoraire à longue queue.

Cette espèce habite particulièrement le Groënland, Terre-Neuve et le Spitzberg. On la voit assez souvent en France et paraît nous venir des côtes nord d'Angleterre et de Terre-Neuve. A la mi-octobre 1834, plusieurs ont été jetés avec un grand nombre d'autres Stercoraires sur la côte de Dieppe, à la suite d'une tourmente qui a duré deux jours. J'en ai reçu à cette époque quelques jeunes qui ont été tués près de Lille. Ils ne paraissaient pas sauvages, et couraient dans un champ de blé.

A l'état adulte, l'iris est brun; le bec bleu de plomb en arrière, noir à sa pointe; les tarses et les doigts aussi bleu de plomb, et la membrane interdigitale noire; les filets, qui se retrécissent insensiblement de la base à la pointe, sont lancéolés et dépassent les autres rectrices de 20 à 22 centimètres.

Dans les jeunes sujets, l'iris est brun foncé; les tarses bleu

de plomb tirant sur le blanchâtre, à l'articulation digito-tarsienne, sur les doigts et à la base des membranes. (1) Avant la première mue, les filets ne dépassent les autres rectrices que de 22 à 26 millimètres.

91.<sup>e</sup> genre. MOUETTE OU GOÉLAND, *Larus*, Lin.; *Gavia*, Briss.

Bec plus ou moins allongé, nu et fort; mandibule supérieure arquée et crochue à son extrémité; mandibule inférieure anguleuse en dessous; narines médianes, linéaires, quelquefois arrondies, percées de part en part; tarses longs et grêles; quatre doigts dont trois unis par une membrane; pouce libre, petit, élevé de terre, avec ou sans ongle; ailes pointues; queue carrée ou un peu échancrée.

Les Mouettes forment un genre très naturel, facile à distinguer du précédent. En effet, elles diffèrent des Stercoraires par le bec, qui n'a pas de cire; les narines, qui sont situées au milieu du bec au lieu d'être près de la pointe, et surtout par les habitudes et par les mœurs. Ce sont des oiseaux criards et lâches qui fuient à l'approche de ces derniers; se tiennent presque constamment sur les bords de la mer et se répandent dans les terres à l'approche des tempêtes. Ils se nourrissent comme les Stercoraires de poissons et de cadavres d'animaux marins. Leur mue est double; les femelles sont plus petites que les mâles.

On divise généralement ces oiseaux en deux sections, d'après leur taille. Les plus petits sont désignés sous le nom de Mouettes et les plus grands sous celui de Goélands.

#### 1.<sup>re</sup> Section.

### MOUETTES.

MOUETTE BLANCHE OU SÉNATEUR, *Larus candidus*, Fabricius;

(1) Voyez pour la description ma notice *loco citato*.

*L. eburneus*, Gm., Tem.; enl. 994, sous le nom de Goéland blanc du Spitzberg; Encycl. pl. 22, f. 4.

Très rare et recherchée par les amateurs. Habite les mers glaciales et s'est fait voir accidentellement en Angleterre, en Suisse et en Allemagne.

Un sujet rapporté d'Islande, que je possède et que je dois à la générosité de M. le docteur Bachelet, avait le bord des paupières et l'extrémité du bec rouges, et la base des plumes d'une couleur rosée. Ces couleurs sont tout-à-fait passées depuis que l'oiseau est empaillé.

Iris brun suivant M Temminck.

Type du genre *Gavia*, Leach, et de la 2.<sup>e</sup> race des Mouettes de M. Lesson.

MOUETTE D'AUDOUIN, *Larus Audouini*, Peyraudeau (1), Tem.; pl. col. 480, adulte en été.

Habite les côtes de la Sardaigne et de la Corse, particulièrement vers la pointe méridionale de cette dernière île. M. Temminck l'a décrite dans la 4.<sup>e</sup> partie de son manuel.

MOUETTE A PIEDS BLEUS, *Larus canus*, Lin., Vieill., Tem.; *Gavia cinerea major*, Briss., t. 6, pl. 16, f. 2, la robe d'hiver, le *Larus hyberna*, Gm.; vulgairement Mauve ou Pigeon de mer avec le plupart de ses congénères; enl. 977, robe d'hiver, sous le nom de grande Mouette cendrée; Encycl., pl. 23, f. 1, adulte; f. 3, jeune sous celui de Mouette d'hiver.

La plus commune du genre, en automne et en hiver, sur la côte de Dunkerque, où elle est poussée par le vent du nord-ouest; surtout abondante à l'approche des tempêtes. Niche quelquefois dans le Boulonnais, se fait voir régulièrement chaque

---

(1) Voyez *Annales des Sciences naturelles*. cahier 1826, t. 8 p. 462.

année en Suisse. L'été, elle habite principalement le nord du continent.

Iris brun noir.

**MOUETTE TRIDACTYLE**, *Larus tridactylus*, Lin., Vieill., Tem. Briss., t. 6, pl. 16, f. 1, en robe d'hiver, sous le nom de Mouette cendrée, *Gavia cinerea*; pl. 17, f. 1, du même auteur, jeune individu sous celui de Mouette cendrée tachetée, *Gavia cinerea nævia*. Vulgairement Coulon ou Pigeon de mer; enl. 553, adulte en hiver, sous le nom de Mouette cendrée; 387, jeune sujet.

Commune sur nos côtes maritimes en automne; de passage dans nos marais au printemps, dès la mi-mars. Elle n'est, suivant M. Temminck, nulle part en plus grand nombre qu'en Islande, où elle niche. On la trouve sur tous les rivages de l'Europe.

Iris brun foncé. Du 15 au 25 mars elle a la robe d'été.

J'ai vu dans les murs de Lille, un homme conduisant une bande considérable de Mouettes tridactyles, rieuses, à pieds bleus, et de Goélands dits Grisards. Il se servait pour les diriger d'une longue perche, comme les compagnards qui nous amènent des troupeaux de Dindons.

**MOUETTE A BEC GRÈLE**, *Larus tenuirostris*, Tem.

Nouvelle espèce décrite par M. Temminck, dans la 4.<sup>e</sup> partie de son manuel, d'après deux individus tirés en Sicile. M. Charles Bonaparte l'a décrite aussi comme ayant été tuée dans les États romains. M. Crespon possède une dépouille qui provient d'un sujet capturé en mai, sur les côtes maritimes de sa contrée.

Iris brun rougeâtre; bec brun à bout noirâtre; mandibule inférieure tirant sur la couleur de laque; tour des yeux et pieds d'un rouge orange, suivant ce dernier ornithologiste.

MOUETTE A CAPUCHON NOIR, *Larus melanocephalus*, Natterer, Tem.

Habite les rives de la Méditerranée et de l'Adriatique. Elle n'est pas rare en Dalmatie et aux îles Ioniennes. On la dit de passage en France, sur les côtes de Bayonne. On l'a trouvée accidentellement sur le Rhin près de Mayence, et dans le golfe de Lyon. M. le professeur Schinz dit qu'elle est très-commune en Grèce, d'où il l'a reçue.

Le plumage diffère suivant l'âge et les saisons. Je possède un individu adulte, en robe d'hiver, qui a les grandes plumes des ailes blanches. Les jeunes sujets les ont plus ou moins noires à leur extrémité.

L'iris est brun ou couleur noisette foncée, suivant M. Temminck.

MOUETTE A CAPUCHON PLOMBÉ, *Larus atricilla*, Lin., Tem.; ce dernier lui rapporte la f. 1 de la pl. 18, t. 6, de Briss.

Habite les contrées méridionales de l'Europe, la Sicile, l'Espagne et l'Amérique septentrionale. Je l'ai reçue de New-Yorck où elle n'est pas rare. Le blanc du dessous du corps a une teinte rosée plus prononcée entre les plumes. On assure qu'elle a été tuée plusieurs fois en Angleterre.

MOUETTE RIEUSE OU A CAPUCHON BRUN, *Larus ridibundus*, Lin., Vieill., Tem.; *L. cinereus et erythropus*, Gm.; *Gavia cinerea minor*, Briss., t. 6, pl. 17, f. 1, robe d'hiver; enl. 969, même robe; 970, sujet en mue, ayant presque sa robe d'été.

De passage en automne et au printemps. Nous en voyons en mars et en avril dans les marais des environs de Lille; les vieilles portent déjà alors leur capuchon. Les jeunes sujets ne l'ont que dans le mois de mai.

La Mouette rieuse est très-répendue en Europe; se fait voir

en toutes saisons en Suisse, et est sédentaire dans les départements du Gard et des Basses-Pyrénées.

Le mâle est plus gros et a le bec plus long que celui de la femelle. Iris brun ; bec et pieds rouges, variant un peu suivant les saisons.

MM. Keyserling et Blasius lui rapportent le *Larus capistratus*, Tem., et indiquent comme nouvelle espèce d'Europe le *Larus Gelastes*, Lichtenstein, qui aurait été tué sur les côtes méridionales de France, et aurait en toutes saisons la tête blanche.

**MOUETTE A MASQUE BRUN, *Larus capistratus*, Tem.**

Elle a de la ressemblance avec la Mouette rieuse; mais elle en diffère sensiblement par son capuchon, qui est moins étendu et d'une couleur plus rousse. J'en ai vu une belle figure dans la *Faune d'Italie*, d'après un sujet tiré près de Gènes.

Un individu, qui se trouve dans le cabinet de M. Deméze-macker, a été tué en février près de Dunkerque. Il est en robe d'hiver et ne diffère de la Rieuse que par les pattes et le bec plus grêles, plus effilés que ceux de cette dernière.

Un autre individu, commençant la première mue, et qui se trouve également dans le cabinet de notre ami, a été tué dans la même localité, en août 1841. Il est plus petit que les jeunes Rieuses qui muent pour la première fois. Cette Mouette est-elle bien une espèce ?

Iris brun noir.

**MOUETTE A IRIS BLANC, *Larus leucophthalmus*, Lichtenstein, Tem.; pl. col. 366, l'adulte.**

Habite, dit-on, en grand nombre les côtes de la Grèce et les bords de la Mer-Rouge.

Iris blanc, comme l'indique son nom.



**MOUETTE PYGMÉE**, *Larus minutus*, Pall., Tem.; expédition de la Morée, 3.<sup>e</sup> série, pl. 5, mâle en robe d'amour.

De passage irrégulier sur les bords de l'Escaut et dans nos marais salins. Habite les contrées orientales de l'Europe; trouvée dans les environs d'Abbeville, de Montreuil-sur-Mer, de St.-Omer, de Tournay, et dans le midi de la France. Le seul individu que je possède a été tiré en automne dans les fossés de la ville d'Amiens. On l'a tuée aussi en Suisse, et elle n'est pas rare en Morée et sur les bords de l'Adriatique, où on la voit en toutes saisons. J'ai vu dans la collection de M. Selys-Longchamps un bel individu en robe d'été.

Iris brun foncé et bec noir; pattes rouge-vermillon.

M. Hardy a tué un jeune sujet de cette espèce sur la côte de Dieppe, où elle est venue se réfugier avec une bande considérable de Sternes arctiques et Pierres Garins par suite d'un coup de vent, à la fin de septembre de l'année 1843.

**MOUETTE SABINE**, *Larus Sabinei*, Leach, Tem.

De passage irrégulier comme la précédente. Un peu plus rare que la Pygmée. Tuée en France, en Angleterre et sur le Rhin; un individu adulte qui se trouve dans la collection de M. Jules de Lamotte a été tiré près de Rouen. Elle habite le cercle arctique. Iris noir.

**MOUETTE ROSE**, *Larus roseus*, Jardine et Selby; *L. Roseii*, Sabine.

Sous ces dénominations, M. le comte de Keyserling et M. le professeur Blasius indiquent une Mouette qui aurait les plumes du milieu de la queue très-prolongées; les ailes blanches avec les barbes extérieures des premières rémiges noires; les parties inférieures d'un rose tendre et une ligne noire au milieu du col.

Elle habiterait le nord de l'Amérique et aurait été trouvée accidentellement en Europe.

2.<sup>e</sup> section.

LES GOÉLANDS.

GOÉLAND BOURGMESTRE OU BURGERMEISTER, *Larus glaucus*, Brünn., Tem.: *L. fuscus*, Vieill.; Encycl., pl. 22, f. 3.

De passage irrégulier et isolément sur nos côtes maritimes, presque toujours des jeunes sujets. J'en ai reçu, d'un à deux ans, de Dunkerque, en décembre et en janvier. Ils avaient l'iris brun et les pieds livides. Leur gave contenait des petits poissons, principalement des sardines. J'en ai vu vivant en captivité dans le jardin de M. Demézemacker.

C'est à tort que M. Temminck dit que le Bourgmestre est le plus grand de tous les Goélands connus. Il est plus petit que certain Goéland manteau noir, *Larus marinus*.

Le Bourgmestre habite les mers du Nord. On le dit commun en Russie.

Iris jaune, suivant M. Temminck.

GOÉLAND LEUCOPTÈRE, *Larus leucopterus*, Faber., Tem., 4.<sup>e</sup> partie du manuel; *L. glaucoides*, Tem., 2.<sup>e</sup> partie du manuel.

Rare et de passage accidentel, dans les hivers très-froids, sur nos côtes maritimes. Il a été tué dans les environs d'Abbeville et de Montreuil-sur-Mer. J'en ai reçu plusieurs non adultes de Dunkerque, où ils ont été capturés. On le dit commun dans les régions arctiques de notre hémisphère.

Les jeunes individus que je possède avaient l'iris brun rougeâtre.

Quoiqu'en dise M. Temminck, dans aucune époque de sa vie cette espèce ne ressemble pas assez au *Larus glaucus*, pour le confondre avec lui. Elle est beaucoup plus petite et ses teintes sont sensiblement plus pâles. La livrée des jeunes sujets est tout-à-fait différente de celle des jeunes Bourgmestres.

GOÉLAND CENDRÉ OU A MANTEAU GRIS, *Larus argentatus* Brünnich, Tem.; *L. cinereus*, Briss., t. 6, pl. 14; enl. 253 et 969; Encycl. pl. 22; f. 1, l'adulte; f. 2, un jeune sous le nom de Grisard; atl., pl. 112, f. 2.

Sédentaire et commun sur les côtes maritimes de France, de la Belgique et de Hollande. Varie beaucoup par la taille et le plumage, suivant l'âge, le sexe, les saisons et les localités. Iris jaune peu foncé et pieds livides. J'ai trouvé dans le jabot de plusieurs individus qui font partie de ma collection, des petits poissons, des crabes et des étoiles de mer. Je possède une variété blanche.

Le *Larus Michaellis* de M. de Feldegg, doit être rapporté à cette espèce. Ce n'est suivant moi qu'une variété de localité. On le trouve en Dalmatie, en Corse, et couvrirait dans les mêmes parages que la Mouette d'Audouin. Il ne diffère de l'*Argentatus* que par les tarses et le bec qui sont plus longs.

Le *Larus affinis* est probablement le *Michaellis*. M. Schinz, qui l'a reçu de la Grèce, m'écrit qu'il ne trouve pas de différence entre celui-ci et l'*argentatus*.

Le *Larus argentatoides* de M. Ch. Bonaparte, appartient sans doute à l'une de ces deux prétendues nouvelles espèces.

GOÉLAND A MANTEAU NOIR, *Larus marinus*, Lin., Vieill., Tem.; *L. niger*, Briss., T. 6, pl. 15, jeune d'un à deux ans; vulgairement Dominicain; enl. 990, le vieux; 266, jeune sujet sous le nom de Grisard; Encycl., pl. 21, f. 5; Règ. ani., pl., 92, f. 2, adulte réduit au 5.<sup>e</sup> de sa grandeur, dessiné d'après nature; f. 2<sup>a</sup>, tête osseuse du même, vue en dessus, et réduite à un quart; f. 2<sup>b</sup>, la même tête vue de profil.

On le voit principalement sur nos côtes maritimes dans les mois de septembre, d'octobre et de décembre. Le mâle est plus gros que la femelle.

Cette espèce vit très-bien en captivité ainsi que ses congénères. On la nourrit de débris de poissons, de chair, de pain et de grains. Elle ne prend en captivité sa robe stable ou parfaite qu'à l'âge de quatre ans.

A l'état adulte, bec livide avec une nuance jaune en-dessus et sur les bords de chaque mandibule; d'un rouge orange vif à l'angle de la mandibule inférieure; bords des paupières aussi orange rouge; iris gris jaunâtre; partie nue des jambes, tarsi et doigts livide bleu, avec les membranes interdigitales moins foncées, offrant un réseau vasculaire tirant sur le violet; ongles noirs. Chez les sujets qui prennent la robe d'adulte, le bec n'a pas de jaune et le rouge orange est remplacé par du brun noirâtre ou brun de corne; la couleur livide des pieds offre des nuances tirant sur le rouge; l'iris est brun noir et les bords des paupières sont d'un orange rouge moins prononcé.

M. Darrack, de St.-Esprit, dit que ce Goéland est sédentaire dans le département des Basses-Pyrénées et qu'il y niche sur les rochers du cap St.-Martin, entre Biarritz et la Chambre-d'Amour.

GOÉLAND RIEUR, *Larus cachinnans*, Pall.

Cette espèce est comprise parmi les oiseaux d'Europe par MM. de Keyserling et Blasius. On la trouverait à l'embouchure des fleuves de la Russie qui se jettent dans la mer Caspienne. Elle aurait le manteau gris bleu foncé, à reflet gris enfumé; les pieds jaunâtres; le bec jaune, garni de plumes sur les côtés presque jusqu'aux narines et l'angle de la mandibule inférieure très-saillant. Il m'est inconnu.

GOÉLAND A PIEDS JAUNES, *Larus fuscus*, Lin.; *L. flavipes*, Mey. et Wolf, Vieill., Tem.; Goéland gris et Mouette grise, Briss.; enl. 990; Encycl., pl. 235, f. 1.

De passage sur nos côtes maritimes, ordinairement dans les

mois de mai, août, octobre et novembre. Le mâle est plus gros que la femelle. Iris jaune clair.

J'en ai reçu un en mue de Dunkerque, le 15 septembre 1835. Il avait les paupières orange; les pattes d'un jaune citron; des plumes plus noires que d'autres sur les manteau; les rectrices usées à leurs pointes et sur leurs barbes extérieures.

M. Crespon dit qu'il est sédentaire sur les bords de la mer de nos départements méridionaux et qu'il y niche sur les dunes et dans les étangs voisins. La ponte serait de 2 ou 3 œufs gris brun, tachetés de noir. Suivant M. Temminck, il n'irait guère plus au nord que la Norwège, où il niche, et serait très-commun en Dalmatie et dans les îles de l'Adriatique, où il nicherait également.

GOÉLAND ICHTYACTE OU LE PÊCHEUR, *Larus ichtyactus*, Pall., Gm., Tem.

Cet oiseau de la mer Caspienne et de la mer Rouge, s'est fait voir accidentellement en Suisse, en Hongrie et dans les îles Ioniennes. M. Temminck décrit la robe d'été dans la 4.<sup>e</sup> partie de son *Manuel d'Ornithologie*. Je ne l'ai vu dans aucune collection.

Iris fauve, d'après Gmelin.

92.<sup>e</sup> genre. STERNE OU HIRONDELLE DE MER, *Sterna*, Lin., Vieill., Tem., Cuv.

Bec plus ou moins long, conique, presque droit et pointu; narines médianes, longitudinales, percées de part en part; pieds courts et grêles; 4 doigts, dont 3 antérieurs unis par une membrane échancrée; pouce libre; ailes longues et pointues; queue plus ou moins fourchue.

Les Sternes se tiennent en grand nombre sur les bords de la mer. Sont très-criardes et sans cesse en mouvement. Les unes vivent de poissons, les autres d'insectes, qu'elles saisissent en volant.

Leur plumage varie suivant les saisons et l'âge. En été le noir de la tête est plus profond et plus net; il est terne et moucheté de blanc en automne et en hiver. Les jeunes ont le corps plus ou moins tacheté. La mue est double et s'opère en avril et en août.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER TSCHEGRAVA, *Sterna caspia*, Pall., Vieill., Tem., *St. megarhynchos*, Mey. et Wolf; figurée dans le grand ouvrage d'Égypte sous son plumage d'hiver; Encycl., pl. 25, f. 1.

De passage accidentel sur nos côtes maritimes. Elle est jetée quelquefois assez loin de la mer par des coups de vent. Le 19 janvier 1827, à la suite d'un ouragan, deux ont été trouvées mourantes sur un champ près de Douai. J'en ai obtenu une de l'obligeance de M. Balthazard de cette ville, qui conserve l'autre dans son cabinet. Elle a été tuée en automne près de Tournay et en août près de Genève. Elle a été tirée aussi en Angleterre et en Hollande. J'en ai reçu une dépouille superbe provenant d'un sujet capturé l'été, en Corse, où cette espèce n'est pas rare, ainsi que dans d'autres localités de la Méditerranée. On la trouve aussi sur les mers Baltique et Caspienne; c'est la plus grande des espèces d'Europe.

Elle a l'iris brun jaunâtre, le bec rouge vermillon et les pieds noirs. Le plumage est le même dans les deux sexes.

Type du genre *Sylochelidon*, Brehm.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER CAUJEK, *Sterna cantiaca*, Gm., Tem.; *St. canescens*, Mey. et Wolf; *St. Boysii*, Lath., Vieill.; vulgairement Criard; Briss., T. 6, pl. 19, f. 1, robe d'été; Encycl., pl. 24, f. 3, robe d'hiver.

Très commune sur nos côtes maritimes dans le mois d'août, époque de son passage; en moins grand nombre dans le mois de mai, lorsqu'elle repasse. J'en ai vu remonter l'Escaut beaucoup au-delà d'Anvers.

Le mâle et la femelle se ressemblent; les jeunes ont un plumage qui leur est propre. Leur mue commence dès le mois d'août.

Cet espèce est très-criarde; elle a l'iris brun noir, le bec de cette couleur, avec la pointe jaune roussâtre et les pieds noirs en dessus et jaunâtres en dessous.

Type du genre *Thalasseus*, Boie.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER VOYAGEUSE, *Sterna affinis*,—Ruppell.

Espèce qui habite les bords de la mer Rouge et qui a été trouvée dans l'Archipel grec, sur le Bosphore et les bouches du Danube. Elle ressemble beaucoup à l'Hirondelle Caujek avec laquelle elle a été sans doute confondue. Elle en diffère principalement par le bec qui est jaune et anguleux en dessous.

La *Sterna affinis* de Horsfield est, suivant M. Temminck, la *St. anglica* de Montagu.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER PIERRE GARIN, *Sterna Hirundo*, Lin., Vieill., Tem.; Vulgairement St.-Esprit; enl. 987, robe d'été; atl. pl. 113, f. 2.

Très-commune sur toutes les côtes maritimes de France. Passe à Dunkerque en grandes bandes dans les mois de mai et d'août; quelques-unes nichent dans les dunes de Picardie, du Boulonnais, de Bayonne, et sur les grèves de la Loire. On en tire quelquefois dans les marais des environs de Lille. J'en ai trouvé sur notre marché dans la première quinzaine d'octobre 1835 et 1843. A la suite d'un coup de vent, dans les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre de cette dernière année, une grande bande d'Hirondelles Pierre Garins et arctiques est allée chercher un abri sur la côte de Dieppe. Elles paraissaient très-fatiguées. M. Hardy, de qui je tiens ces détails,

en a tué et fait tuer un grand nombre de tous sexes et de tous âges. Il y avait parmi elles une jeune Mouette pygmée qui a été abattue.

Le Pierre Garin a l'iris brun noir. Ses œufs, au nombre de deux ou trois, offrent des taches larges et des points brunâtres et cendrés. M. Temminck dit que la couleur noire du sommet de la tête de cette espèce ne se perd pas dans la mue d'automne, qu'elle est seulement un peu plus terne en hiver et d'une teinte plus profonde en été. Il est probable que ce naturaliste n'a pas vu de Pierre Garin vivant dans toutes les saisons. En automne, l'oiseau offre un grand nombre de plumes blanches sur le sommet de la tête; en hiver, le front est entièrement ou presque entièrement blanc. Le reste du plumage est comme en été, mais les couleurs sont moins brillantes et les filets de la queue sont un peu moins longs. Les plumes blanches de la tête commencent à paraître dès le mois d'août.

Type du genre *Sterna* de Selys.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER ARCTIQUE, *Sterna macrura*, Naumann; *St. arctica*, Tem.

De passage régulier en mai et en août, sur les côtes maritimes de Dunkerque. Elle habite les régions du cercle arctique. MM. de Lamotte et de Cossette en ont tiré un grand nombre le long de la Baltique. On l'a tuée dans les environs de Bayonne, où son apparition est considérée comme accidentelle. Elle se montre aussi sur les côtes d'Angleterre.

Cette Sterne varie, comme ses congénères, suivant l'âge et les saisons. Ses tarses sont plus courts que ceux de l'Hirondelle Pierre Garin, avec laquelle elle a été long-temps confondue. Le plumage en automne et en hiver éprouve les mêmes changements que celui de cette dernière. Les jeunes ont les pieds couleur de chair livide et les vieux rouge foncé.



Il est probable que ces deux espèces s'accouplent quelquefois ensemble et donnent des métis qui ressemblent plus ou moins au père ou à la mère. M. Hardy m'écrit, à la date du 7 octobre 1843, qu'il en a acquis la certitude. Les sujets qui proviennent de cette union, ont, dit-il, avec les pieds courts de l'Arctique, le bec assez long des Pierre Garins; les autres, le bec grêle de l'Arctique et les tarses de trois à cinq millimètres plus longs que ceux de cette espèce. Toutes les fois que les tarses se rapprochent ainsi de la longueur de ceux du Pierre Garin, ajoute-t-il, il s'y joint un autre point de ressemblance : le croupion et les couvertures de la queue ont une teinte de gris bleu, tandis qu'en hiver les Arctiques jeunes et vieilles ont toujours ces parties d'un blanc pur. Cet habile chasseur reconnaît cet oiseau au vol, à ce signe différentiel.

M. Temminck pense que la *Sterna Nitzschii* de Kaup (1) et la *St. brachytarsa* de Graba sont des sujets de l'espèce de cet article. Je partage son opinion quant à la première; elle ne diffère de l'Arctique et même du Pierre Garin que par la queue qui est terminée de noir. Elle a, comme celles-ci en été, le bec et les pieds rouges, le front, le ventre et la nuque noirs, la queue gris argenté en dessus, la face et les parties inférieures blanches. Je ne puis rien dire de la seconde, n'ayant pas à ma disposition l'ouvrage de M. Graba.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER DOUGALL, *St. paradisea*, Brunnich; *Sterna Dougalii*, Montagu, Vieill., Tem.; Encycl., pl. 235, f. 2, sous le nom d'Hirondelle de mer rosée; règn. anim., pl. 93, f. 1, figurée d'après nature et réduite.

De passage irrégulier sur les bords de la mer. Niche quelque-

---

(1) Isis, 1824.

fois sur les côtes de Picardie. M. de Lamotte l'a trouvée en grand nombre dans les îles de la Bretagne, surtout dans celle dite *aux Dames*. On assure qu'elle n'est pas rare sur les rivages de l'Angleterre et de l'Écosse, et qu'elle y niche. Accidentellement en Hollande.

Iris brun foncé; pieds rouges. Le rose des parties inférieures du corps disparaît après l'empaillement.

Type du sous genre *Sterna*, de Selys.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER HANSEL, *Sterna anglica*, Montagu., Tem.; Égypte, pl. 9, f. 2, plumage d'hiver.

De passage accidentel sur les bords de la mer et de l'Escaut. On l'a tuée près de Tournai. J'en ai trouvé une à quatre kilomètres de Lille, à la fin d'août 1836, et en ai reçu une autre de New-Yorck qui ne diffère pas de celle-ci. Je dois à l'obligeance de M. Hardy un sujet magnifique en robe d'été tiré dans les parages de Dieppe. On la dit commune en Hongrie et en certaines localités de la Turquie. — Iris brun foncé.

Type du genre *Gelochelidon*, Brehm.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER MOUSTAC, *Sterna hybrida*, Pall.; *St. leucopareta*, Natterer, Tem.; *St. Delamotta*, Vieill.; Encycl., p. 35 de la 89.<sup>e</sup> livraison.

Habite les parties orientales du midi de l'Europe, la Hongrie, la Dalmatie; accidentellement sur nos côtes maritimes. M. de Lamotte l'a tuée près d'Abbeville et M. Hardy près de Dieppe. M. Crespon dit qu'elle arrive au printemps dans les parties inondées du pays qu'il habite; qu'elle y niche dans les marais, au milieu des joncs, et qu'elle repart en automne. Elle vit d'insectes. Iris noir.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER LEUCOPTÈRE, *Sterna leucop-tera*, Meissner et Schinz, Vieill., Tem.; Encycl., pl. 235, f. 3.

De passage accidentel dans le nord de la France. Elle a été

tuée sur les côtes maritimes de l'Artois et de la Picardie. On la voit au printemps sur les lacs de la Suisse et de la Dalmatie.

Elle arrive dans les marais des environs de Nismes, vers la fin d'avril, presque toujours en compagnie de la Moustac (1). On la dit commune sur les bords de Méditerranée.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER ÉPOUVANTAIL, *Sterna nigra*, Lin., Vieill., Tem.; Briss., t. 6, pl. 20, f. 1, en robe d'été; f. 2, jeune, sous le nom d'Hirondelle de mer tachetée, *St. nœvia*; enl. 333, l'adulte en été; 924, jeune sous le nom de Guifette; Encycl., pl. 25, f. 3, robe d'hiver; f. 4, robe d'été.

De passage régulier en avril, mai, août et septembre dans les environs de Lille. Elle niche en société dans les marais salins des environs de Dunkerque et établit son nid, composé d'herbes sèches placées sans art, sur une feuille de nénuphar, *nymphaea lutea*. Sa ponte est de 4 ou 5 œufs olivâtres, tachetés de brun et de noir; les taches forment une espèce de couronne vers le milieu.

Il s'est fait un passage considérable d'individus de cette espèce en mai 1837. On en vit par douzaines sur les marchés de Lille et de Douai. M. Crespon dit (2) qu'on en apporte jusqu'à 500 à la fois sur celui de Nismes.

Iris brun noir.

Type du genre *Hydrochelidon*, Boie.

PETITE HIRONDELLE DE MER, *Sterna minuta*, Lin., Vieill., Tem.; enl. 996, robe d'été; Briss., t. 6, pl. 19, f. 2, même robe; Encycl., pl. 24, f. 4.

De passage régulier sur nos côtes maritimes pendant les mois de mai et d'août. L'on en voit beaucoup sur le canal de Mardick,

(1) *Ornithologie du Gard*.

(2) Ouvrage cité.

près de Dunkerque. Elle avance fort avant dans le nord et n'est pas rare dans le midi de la France, durant l'été. On la trouve le long du Rhône, ainsi que dans les marais qui avoisinent la mer. Quelques-unes nichent sur les bords de la Manche, dans les environs de Dieppe, de Boulogne, et près de Mardick, sur le sable ou entre des galets amassés par la mer. Il y en a qui nichent aussi sur les bords de la Loire. Leurs œufs sont plus petits que ceux de l'Épouvantail et offrent des taches moins grandes.

Iris noir.

Type du genre *Sternula*, Boie.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER NODDY, *Sterna stolidus*, Lin.; *Gavia fusca*, Briss.; enl. 997, sous le nom d'Hirondelle brune de la Louisiane; Briss., t. 6, pl. 18, f. 2.

Elle est décrite dans la 4.<sup>e</sup> partie du *Manuel d'Ornithologie* comme nouvelle espèce d'Europe. On assure qu'elle a été vue en France et tuée en Irlande à la suite d'ouragans. Cette espèce est très-commune sous les tropiques.

Type du genre *Megalopterus*, Boie, Keyserling et Blasius.

Ici et ailleurs j'ai indiqué les genres ou sous-genres nouvellement établis par quelques auteurs, pour faire remarquer le ridicule de pareils coupes. Loin d'être utiles à la science, elles ne sont propres qu'à décourager ses adeptes, en amenant le cahos dans la nomenclature, déjà fort embrouillée.

## 2.<sup>e</sup> TRIBU.

ATÉLÉOPODES, *Ateleopodes*, Vieill. — Trois doigts réunis dans une membrane.

37.<sup>e</sup> famille. SIPHORINS, *Siphorini*, Vieill.; Longipennes, Cuv.

Bec composé, sillonné en-dessus et crochu; narines tubulées; jambes demi-nues.

Cette famille est très-naturelle : elle comprend les Pétrels et les Albatros.

Ce sont les oiseaux pélagiens proprement dits. Ils se tiennent presque constamment sur mer ; ils y séjournent pendant long-temps et ne viennent à terre que pour y nicher ou lorsqu'ils y sont poussés par des coups de vent. Les grandes espèces se nourrissent de poissons, de mollusques et de débris de cétacés. Les plus petites préfèrent les insectes et les vermiseaux marins.

93.<sup>e</sup> genre. PÉTREL, *Procellaria*, Lin., Vieill.

Bec plus ou moins long que la tête, dilaté à sa base, crochu et paraissant terminé par une pièce articulé et comprimé ; mandibule inférieure droite et tronquée à son extrémité ou inclinée et crochue comme la supérieure ; fosses nasales tubuleuses, longitudinales, ayant une ou deux ouvertures ; tarses comprimés et plus ou moins longs ; pouce nul, remplacé par un ongle aigu ; ailes très-longues ; queue arrondie ou faiblement fourchue.

Quoique les Pétrels se ressemblent beaucoup et qu'ils aient la même manière de vivre, ils offrent entr'eux d'assez grandes différences pour les partager en plusieurs groupes faciles à reconnaître. Nous suivrons l'exemple de M. Temminck, et les diviserons avec la plupart des ornithologistes modernes, en trois sections ou genres, les caractères restant les mêmes

#### 1.<sup>re</sup> Section.

PÉTRELS, proprement dits, *Procellaria*, Tem., Cuv. et des auteurs modernes.

Ils ont le bec gros et fort ; la mandibule inférieure tronquée à la pointe ; les fosses nasales réunies en un seul orifice ; les pieds assez forts et la queue plus ou moins arrondie.

Ils vivent principalement de poissons et de cétacés morts, et sont plus diurnes que les espèces des sections suivantes.

**PÉTREL FULMAR**, *Procellaria glacialis*, Lin., Vieill., Tem.; *Procellaria cinerea*, Briss., t. 6, pl. 12, f. 2; Pétrel gris et blanc, Pétrel de St.-Kilda, Cuv.; enl. 59, sous ce dernier nom Encycl. pl. 21, f. 1, sous le nom de Pétrel cendré.

Rare et accidentellement dans le nord de la France. On le trouve ordinairement mort ou mourant à la suite des tempêtes. Je possède un jeune sujet tué en Suisse.

Le Fulmar habite les îles septentrionales de la Grande-Bretagne et les mers polaires. Il a l'iris brun et non jaune pâle; le bec couleur de plomb en-dessus et de chair en dessous; les pieds brun bleuâtre et jaunâtre. Le plumage, en hiver a, une teinte générale cendrée, tirant sur le blanc au col et aux parties inférieures; en été, le col, la poitrine et le ventre sont d'un blanc pur; le manteau seul est cendré. (1).

## 2.<sup>e</sup> Section.

**PUFFINS**, *Puffinus*, Briss., Tem., et des auteurs modernes.

Ils ont le bec plus allongé que celui des précédents, grêle très-comprimé à l'extrémité; la mandibule inférieure pointue et courbée en bas comme la supérieure; les narines avec deux orifices.

Ces oiseaux sont demi-nocturnes et chassent principalement vers le soir.

**PUFFIN MAJEUR OU ARCTIQUE**, *Puffinus major*, Faber., Tem.; *Puf. cinereus*, Briss., t. 6, pl. 12, f. 1 ? enl. 962; Encycl. pl. 21, f. 3 ?

---

(1) M. Jules Verreaux m'a dit qu'il a tué deux Pétrels damiers *Procellaria capensis*, Lin., enl. 964, il y a une douzaine d'années, sur la Seine, près de Bercy. Sont-ce des sujets égarés ou échappés d'un navire ? Je n'ai pas cru devoir les comprendre dans ce catalogue, d'après cette simple indication.

Habite les mers du nord. Accidentellement en France et en Angleterre, le plus souvent à l'état de cadavre, à la suite des tempêtes. Les pêcheurs en rapportent souvent de Terre-Neuve, où il est très-commun.

Il a le bec noir, l'iris brun, les tarses plus longs et plus forts que le Pétrel Fulmar, et se distingue de l'espèce suivante par une légère tache brunâtre sur le ventre, qui disparaît lorsque l'oiseau est empaillé.

M. de Lamotte le regarde comme le Puffin proprement dit, décrit depuis long-temps. On ne le verrait jamais sur l'Adriatique et on le trouverait partout ailleurs.

Type du genre *Nectris*, Forster, et de quelques auteurs.

**PUFFIN CENDRÉ OU PÉTRÉL PUFFIN COMMUN**, *Puffinus cinereus*, Tem.; *Procellaria cinereus*, Vieill., enl. 962.

Répandu sur la Méditerranée et sur l'Adriatique. Il est un peu plus petit que le précédent et a également l'iris brun.

**PUFFIN MANKS**, *Puffinus Anglorum*, Tem.; *Procellaria Puffinus*, Brünnich, Lin.; *Puffinus*, Briss.; *Puffinus arcticus*, Faber.

De passage accidentel dans le nord et le midi de la France. Tué dans les environs d'Abbeville, et en juillet, à trois kilomètres en mer de Calais. M. Crespon en reçoit presque chaque hi ver, que l'on tire à l'embouchure du Rhône ou sur les bords de la mer.

Le Manks habite le nord de l'Europe; a les cuisses placées fort en arrière et une attitude différente de celle des autres espèces. L'individu tué près de Calais, qui fait partie de la collection de mon ami le docteur Bonard, avait l'iris brun noir et l'intérieur de la bouche couleur de chair; son jabot contenait des petits poissons. J'ai vu à Dunkerque, dans le cabinet de M. Duthoit, un très-bel individu adulte, capturé près de cette ville.

**PUFFIN OBSCUR**, *Puffinus obscurus*, Cuv., Tem.; *Procellaria obscura*, Gm.

Il ressemble au Pétrel Manks, mais il est plus petit. On le dit rare en Europe et commun sur les rivages de l'Afrique. Il a été tué en Bretagne et sur les côtes de la Picardie. Il aurait l'iris brun foncé.

M. Crespon dit que le Puffin Manks que l'on trouve sur la Méditerranée est d'une couleur plus claire que celui du Nord. Ne serait-ce pas l'Obscur? Celui que je possède a été, m'a-t-on dit, tué en Sicile.

On trouve dans le *Bulletin des Sciences naturelles* (1) la description d'une espèce de Puffin prétendue nouvelle, qui a été observée sur l'Hellespont, la mer de Marmara et le détroit de Constantinople, par G. Acerbi. Elle est désignée sous le nom de *Procellaria Yelkouan* (nom turc). L'espèce est voisine de l'Obscur, si toutefois elle ne lui appartient pas. Elle nicherait sur les îles des Princes, vis-à-vis Constantinople, et sur les bords de la Mer noire.

**PUFFIN FULIGINEUX**, *Puffinus fuliginosus*, Strickland; *Nectris fuliginosa*, Keyserling et Blasius.

Un individu de cette espèce a été tué, dit-on, à l'embouchure de la Tees, en Angleterre, à la suite d'une tempête. J'ai une dépouille que je dois à l'obligeance de M. Hardy, qui provient d'un sujet rapporté en chair de Terre-Neuve.

Ce Puffin est de la grandeur du *Puffinus cinereus*. Il a le plumage brun enfumé, plus foncé en-dessus qu'en dessous, nuancé de gris à la gorge et à la face interne des ailes; le bec d'un brun de corne; les tarses bruns en-dehors et jaune ocreux en dedans; la queue pointue.

(1) Année 1831, p. 463.



## 3.° Section.

**PÉTRELS HIRONDELLES OU THALASSIDROMES**, *Thalassidroma*, Wigers, Less., Fem.; *Procellaria*, Vieill.; *Hydrobates*, Boie; *Thalassidroma* et *Oceanites*, Keyserling et Blasius.

Bec court, mince, crochu et très comprimé à la pointe; narines réunies en un seul orifice ou offrant deux ouvertures; tarsi ongs et grêles; queue carrée ou faiblement fourchue.

Les Thalassidromes sont, comme les précédens, plus nocturnes que diurnes, et chassent également au crépuscule.

**OISEAUX DE TEMPÊTE**, *Thalassidroma pelagica*, Tem. et autres auteurs; *Procellaria*, Briss., t. 6, pl. 13, f. 1; *Procellaria pelagica*, Vieill; enl. 327; Encycl., pl. 21, f. 4, figure à peine reconnaissable.

Apparait en tous temps à la suite des tempêtes et des ouragans sur nos côtes maritimes. On le trouve le plus souvent mort sur le sable ou dans l'intérieur des terres. J'en ai eu plusieurs qui ont été ramassés dans des champs près de Lille. Il niche en assez grand nombre dans les crevasses des rochers de l'île Rougie, l'une des îles situées près de Morlaix. M. de Lamotte m'a dit en avoir déniché.

Iris brun noir. Cette espèce habite les mers d'Europe.

**PÉREL DE LEACH**, *Thalassidroma Leachii*, Tem.

De passage accidentel sur nos côtes, à la suite des coups de vent. Habite principalement les Orcades et les bancs de Terre-Neuve. J'en ai reçu de Dunkerque en novembre 1840 et en janvier 1843. J'ai trouvé dans leur jabot de très-petits poissons.

Iris brun noir.

La *Procellaria Bullokii*, citée dans le *LondonEdinburgh, philosophical journal* comme ayant été tuée en Angleterre, est sans doute un individu de cette espèce.

Il en est peut-être de même de la *Procellaria furcata*, de Pennant.

MM. Keyserling et Blasius indiquent comme espèce d'Europe, décrite par M. Gould, la *Thalassidroma Bulweri*, *Procellaria Bulweri*, Jardine et Selby. Il aurait le plumage d'un noir mat et les pennes du milieu de la queue dépasseraient de 55 millimètres celles des côtés.

PÉTREL DE WILSON, *Thalassidroma Wilsonii*, Ch. Bonap., Tem.; enl. 993, sous le nom d'Oiseau de Tempête.

Accidentellement sur les côtes d'Espagne et en Angleterre. Habite les mers australes. Iris noir.

Type du genre *Oceanites*, Keyserling et Blasius.

94.<sup>o</sup> genre. ALBATROS OU ALBATROSSE, *Diomedea*, Lin., Vieill., Cuv.; atl. pl. 112, f. 1, jeune sujet.

Bec grand, fort, tranchant, suturé en dessus, droit dans la plus grande partie de son étendue, et crochu à sa pointe; mandibule supérieure terminée en croc qui semble articulé; mandibule inférieure tronquée à son extrémité; narines tubulées en forme de rouleaux adossés; tarses robustes et très-puissans; point d'ongle aigu en place du pouce comme chez les Pétrels; ailes très-longues; queue arrondie ou cunéiforme.

Les Albatros habitent les mers Australes et l'océan Pacifique septentrional. On en voit à d'immenses distances des terres. Ils se nourrissent de tout ce qu'ils trouvent sur l'eau.

ALBATROS EXULANT, *Diomedea exulans*, Lin.; enl. 337.

Un individu de cette espèce a été tiré près de Dieppe, il y a une douzaine d'années; ce fût en novembre. Il rôdait depuis quelques jours sur la côte, à la manière des Goélans. Un douanier le tua et le vendit pour manger à un cultivateur. Celui ci, frappé

de la figure extraordinaire de l'oiseau, lui coupa la tête et les pattes, qui furent quelque temps après apportées à M. Hardy par un de ses amis médecin, qui eut occasion de faire une visite à ce cultivateur. M. Hardy, de qui je tiens ces détails, conserve la tête et les pattes dans son cabinet.

L'Albatros *exulans* est très commun aux approches des caps Horn et de Bonne-Espérance. Il devient très-rare lorsqu'on remonte vers le nord. Presque tous les naturalistes pensent même qu'il n'existe pas dans notre hémisphère, et cependant M. Marion de Procé dit qu'il est certain que l'Albatros se trouve au Kamtschatka et que, suivant Pennant, ce serait celui de cet article (1). M. de Dompierre-d'Hornois, ancien officier de marine fort instruit, qui m'a fait l'honneur de visiter ma collection, en apprenant que j'hésitais à comprendre l'Albatros au nombre des oiseaux qui se font voir accidentellement en Europe, a bien voulu me faire part des observations qu'il a faites, pendant ses voyages, sur l'oiseau dont il est question, et voici ce qu'il m'a écrit : « L'Albatros, malgré sa grandeur prodigieuse, (j'ai » vu de ces oiseaux qui avaient quatre mètres de vol) se nourrit » de petits poissons, des débris flottans des grands cétacés, et à » défaut de ces proies, de tous les immondices que l'on jette d'un » navire et qui surnagent derrière lui. Aussi, dès que les bâtimens » approchent des parages fréquentés par cette espèce d'oiseau, » ils sont entourés de troupes innombrables de ces volatiles, que » les marins prennent avec facilité à l'aide d'appâts grossiers » flottans et d'un hameçon attaché à une ligne.

» L'Albatros cherche de préférence la haute mer. On le voit » rarement dans les rades ou les baies. Sa puissance de vol est peu » considérable à cause de sa grosseur, et il est souvent emporté » par la tempête à plusieurs centaines de lieux du point où elle » l'a surpris. Aussi, ai-je rencontré fréquemment des Albatros

---

(1) *Annales d'histoire naturelle*, t. 8, p. 90.

» ainsi égarés jusque par cinq ou six degrés de latitude-nord, mais  
 » plus particulièrement de puis l'équateur jusqu'à vingt ou vingt-  
 » cinq degrés de latitude sud, pendant les mois de juin, juillet et  
 » août, si féconds en tempêtes dans les mers australes.

» Ces Albatros ainsi égarés s'attachaient avec opiniâtreté à  
 » suivre mon navire. Le même oiseau nous accompagnait des  
 » journées entières, se nourrissant des immondices jetés à la  
 » mer, et ne s'effrayant pas des coups de fusil ni du bruit de  
 » la manœuvre. Je regarde donc comme très-plausible que des  
 » Albatros ainsi égarés parviennent à la suite d'un navire jusqu'à  
 » la limite septentrionale des vents alizés (20 ou 25 degrés de lati-  
 » tude nord), et que là, emporté par des coups de vent de sud-  
 » ouest, et se retrouvant d'ailleurs dans une zone tempérée plus  
 » appropriée à leur nature que la zone torride, ils n'aient  
 » remonté de proche en proche jusqu'à nos côtes septentrionales.  
 » Les faits semblables arrivés à d'autres oiseaux changeant de  
 » climats, de continents, et même d'habitudes par des causes  
 » étrangères à leurs instincts, sont trop communs pour les invo-  
 » quer ici. »

J'ajouterai à ces faits que l'apparition de l'Albatros en Europe doit paraître bien moins étonnante que celles des *Turdus varius*, *Ardea minor*, *Cuculus cinerosus*, en Angleterre. L'Albatros est un véritable oiseau pelagien, il séjourne presque constamment sur la mer, et peut y rester des mois, même des années, suivant M. Marion de Procé (1). On assure que l'on a tué en Norvège l'Albatros chlororhynque, *Diomedea chlororhynchos*, Lath.

37.<sup>e</sup> famille. BRACHYPTÈRES, *Brachypteri*, Vieill., Cuv.

Pieds à l'arrière du corps comme dans les grèbes, jambes

(1) Annales loco citato.

moitié nues; trois doigts réunis par une membrane; ailes plus ou moins courtes.

Tous les oiseaux de cette famille habitent les mers du nord, et se nourrissent de poissons, de cétacés et de vers marins.

95.<sup>e</sup> genre. GUILLEMOT, *Uria*, Briss., Vieill.; *Colymbus*, Linn.

Bec allongé, droit, comprimé, pointu, emplumé jusqu'aux narines, et échancré à l'extrémité de chaque mandibule; narines linéaires, percées de part en part et à moitié fermées par une membrane emplumée; tarses courts et grêles, quatre doigts; ailes courtes.

Les Guillemots habitent les mers qui baignent les contrées septentrionales du globe, et ne se font voir sur les côtes de France qu'en automne et en hiver. Leur mue est double et leur nourriture consiste en insectes marins, petits crustacés et petits poissons. On admet généralement les espèces suivantes : Guillemot à capuchon, Guillemot à gros bec et Guillemot à miroir. Quelques naturalistes ajoutent comme formant une espèce, le Guillemot pleureur que d'autres considèrent comme une race ou variété du premier; M. le comte de Keyserling et le professeur Blasius indiquent encore l'*Uria Mandtii*, Lichtenstein. Il n'est tout-à-fait inconnu.

GUILLEMOT A CAPUCHON, *Uria lomvia*, Brünnich; *U. troile*, Vieill., Tem.; *Colymbus troile*, Lin.; *Uria*, Briss., t. 6, pl. 6, f. 1, robe d'été; *Colymbus troile*, Gm., robe d'été; *C. minor*, Gm., robe d'hiver; enl. 903, robe d'amour; Encycl., pl. 9, f. 3, aussi robe d'été.

Habite les mers glaciales; se répand l'hiver le long de la Baltique, des côtes de la Hollande, d'Angleterre et de France jusqu'à Bayonne.

Le plumage est le même dans les deux sexes et varie suivant les saisons. Les jeunes sujets ont le bec plus court et la couleur

noire plus prononcée. En mai, le Guillemot est en robe d'amour. Il niche en grand nombre en Angleterre, dans les rochers, près de Douvres. On y recherche les œufs pour faire des coquetiers, et l'on prétend qu'on se sert du jaune pour donner de la nuance et de la solidité à certaines couleurs.

Le Guillemot niche aussi à 18 kilomètres de Fecamp, aux aiguilles d'Étretat, et quelquefois dans le Boulonnais. Je l'ai obtenu sous ces différens états de Dunkerque.

M. Hardy a tué, en janvier, un Guillemot qui avait déjà repris son plumage de printemps. Ceux que j'ai reçus de Dunkerque dans le courant de ce mois, conservaient tous la robe d'hiver.

Type du sous-genre Guillemot, Cuv.

**GUILLEMOT PLEUREUR**, *Uria lacrymans*, de Lapylaie; *U. troile leucoptalmos*, Faber.

Nouvelle espèce ou variété de l'*Uria troile*, qui a été tuée près d'Abbeville, de Dieppe, de Montreuil-sur-Mer, et près de Dunkerque. Très-commun, assure-t-on, aux îles Féroé, où il s'accouplerait avec le *Troile*. On en trouve quelquefois à l'état de cadavre dans la Manche.

Le Guillemot pleureur ne diffère de ce dernier que par un cercle blanc autour des yeux et une ligne de même couleur qui part de chaque côté de l'œil et se dirige vers l'occiput sans se rejoindre. Ces particularités existent en hiver comme en été. MM. de Lamotte et Hardy possèdent les deux robes provenant de sujets tués près des villes qu'ils habitent. Vers la mi-mai 1840, un individu en livrée parfaite d'été a été pris sur la côte de Dunkerque. Il fait partie de la collection de M. Demezemacker.

Iris brun.

**GUILLEMOT A GROS BEC**, *Uria Brünnichii*, Sabine, Choris, Tem., Br.; *Uria troile*, Brünn.; *Uria Franckii*, Leach.

Il a été long-temps confondu avec le Guillemot à capuchon.

Il aurait, suivant M. Temminck, l'iris brun, et habiterait les mers du cercle arctique, surtout le Groënland, le Spitzberg, le détroit de Davis et la baie de Baffin.

MM. Faber et Graba prétendent que le Guillemot gros bec et le Guillemot pleureur ne sont que des variétés de l'*Uria troile*. M. Thienemann est d'un avis contraire; il considère ces oiseaux comme trois espèces dont les œufs auraient des couleurs différentes.

Quoiqu'il en soit, on a trouvé le Guillemot gros bec en Angleterre et dans le midi de l'Europe.

GUILLEMOT A MIROIR BLANC, *Uria grylle*, Lath., Vieill., Tem. *Colymbus grylle*, Lin.; *Uria minor nigra*, Briss., t. 6, p. 76; *U. minor striata*, idem, p. 78.

De passage irrégulier dans le nord de la France. On l'y a trouvé dans les mois de mars et de novembre; très-rare sur les côtes de Dunkerque. Niche dans le nord, et varie suivant les saisons et accidentellement; aussi peu d'individus se ressemblent parfaitement. M. Temminck fait remarquer, d'après M. Graba, que le pasteur Brehin en a formé quatre espèces, suivant qu'ils ont été tués à Féroë, en Norwège, en Islande et au Groënland.

Type du sous-genre *Uria*, Keyserling et Blasius.

Ces deux naturalistes indiquent l'*Uria Mandtii*, Lichteinstein, comme un habitant du Spitzberg, qui aurait été rapporté d'Islande par des baleiniers. Il est de la grosseur, disent-ils, du guillemot à miroir, et a le dos bleuâtre et le ventre blanc.

96.° genre. MERGULE, *Mergulus*, Ray., Vieill.; *Colymbus*, Lin; *Cephus*, Moering, Cuv.; *Uria*, Briss., Tem.

Bec plus court que la tête, épais, déprimé, emplumé à sa base, courbé et pointu à son extrémité; narines rondes; ailes assez fortes; membranes interdigitales échancrées.

GUILLEMOT NAIN OU NOIR ET BLANC, *Mergulus alle*, Vieill.;

*Cephus alle*, Cuv.; *Alca alle*, Gm.; *Uria minor*, Briss.: *U. alle*, Tem.; enl. 917, oiseau en robe d'hiver indiqué comme femelle; Encycl., pl. 9, f. 5, en robe d'été.

De passage irrégulier sur nos côtes maritimes; moins rare que le précédent. C'est ordinairement dans les hivers rigoureux ou après un ouragan que nous en voyons. On en a trouvé aussi accidentellement dans les environs de Bayonne.

Le plumage varie, comme dans les espèces précédentes, suivant les saisons. Le mâle ne diffère de la femelle que par la taille un peu plus petite. Les jeunes ont une robe qui leur est propre. J'ai reçu de Dunkerque plusieurs Guillemots nains, en automne 1839. Ils avaient l'iris noirâtre, le dessus du corps noir, le devant du col, la poitrine et le ventre blancs. En été, la poitrine et l'abdomen seulement sont de cette dernière couleur; la tête, le col et les autres parties du corps sont noirs.

Le Guillemot noir habite le pôle nord et paraît être en plus grand nombre en Amérique qu'en Europe.

J'ai vu dans la collection de M. de Selys-Longchamps la variété blanc gris désignée par Pallas sous le nom de *Colymbus lacteolus*.

97.<sup>e</sup> genre. **MACAREUX**, *Fratercula*, Briss.; *Alca*, Lin.; *Mormon*, Illig., Tem.

Bec très-comprimé, plus court que la tête, plus haut que long, arqué, sillonné de haut en bas, échancré à la pointe, garni d'une peau plissée à sa base, à arête supérieure surmontant le niveau du crâne; narines linéaires couvertes d'une membrane nue; pieds et ailes courts.

Les Macareux habitent le cercle arctique et visitent, mais rarement, les contrées tempérées de l'Europe. Nous ne les voyons qu'en hiver sur nos côtes maritimes. Ils ont les mœurs et le même genre de vie que les Guillemots. On indique deux espèces.



MACAREUX MOINE ou, proprement dit, *Fratercula arctica*; *Alca arctica*, Lin.; *Mormon fratercula*, Tem.; Perroquet du Nord dans nos ports maritimes; Briss., t. 6, pl. 6, f. 2, le vieux; Règn. ani., pl. 29, dessiné d'après nature et réduit au 5.<sup>e</sup>; tête osseuse du même, vue en dessus, dessinée d'après nature et réduite; à la moitié; même tête, vue de profil.

De passage non régulier; étend ses migrations sur les côtes de France jusqu'à Bayonne. On en trouve, à la suite des ouragans, qui échouent sur la grève de Cayeux, et quelquefois en grand nombre.

Un jeune Macareux, avant la première mue, a été pris à la main, en juillet 1837, sur les bords de la mer, près de Calais. Il se trouve dans le cabinet de notre ami le docteur Bonard. Il avait l'intérieur du bec jaunâtre, l'iris brun et du duvet gris noir au col. Cet individu venait probablement des côtes d'Angleterre, où l'on prétend qu'il niche dans des trous sur le sable ou entre les rochers. J'en ai reçu d'adultes et de moyen âge de Dunkerque, et toujours en automne ou en hiver.

Iris brun, plus foncé dans le jeune âge. Son œuf est blanc, sali de roussâtre.

MACAREUX GLACIAL, *Fratercula glacialis*; *Mormon glacialis*, Leach., Tem.; enl. 275? Encycl., pl. 10, f. 3.

Décrit comme nouvelle espèce par M. Temminck dans la 4.<sup>e</sup> partie de son *Manuel d'Ornithologie*. M. Hardy pense que ce n'est qu'une race plus forte que l'espèce précédente. Il fonde son opinion sur ce que le caractère différentiel important indiqué par ce naturaliste, la teinte uniforme du bec, est inexact; que cette partie de l'oiseau est colorée comme dans le Macareux proprement dit.

Je possède un individu adulte de cette espèce ou race; il ne diffère de celui-ci que par des dimensions plus grandes. Peut-

être M. Hardy a-t-il fait commettre une erreur au célèbre naturaliste hollandais en lui adressant des individus qu'il avait reçus dans de l'alcool et dont les becs étaient décolorés. Depuis, l'ornithologiste de Dieppe en a reçu d'autres du Groënland, nouvellement mis en peau; les becs avaient tous conservé leurs couleurs et ressemblaient entièrement à celui du *Fratercula arctica*.

Quoiqu'il en soit, M. de Lamotte, qui a eu occasion de tuer cette espèce ou race en Norvège, dit qu'elle y est commune et très-reconnaissable à son cri d'appel.

Iris semblable à celui du Macareux proprement dit. Son œuf ressemble à celui du *Fratercula arctica*, il est seulement plus gros.

Genre. PINGOUIN, *Alca*, Lin., Briss., Vieill., Tem.

Bec conicoconvexe, droit, plus court que la tête, très comprimé, sillonné sur les côtés chez l'adulte, terminé en pointe recourbée et aigue; mandibule supérieure à moitié couverte de plumes; mandibule inférieure renflée en dessous; narines médiocres, oblongues; tarses courts, déjetés, réticulés; ailes et queue plus ou moins courtes.

Les Pingouins ressemblent, par la nature de leur plumage, aux Guillemots et aux Macareux. Ils ont les mêmes habitudes et habitent comme eux principalement le nord de l'Europe. Leur mue est également double. C'est à tort que Cuvier dit qu'ils ne volent pas du tout. Il y a une espèce, le *troile*, qui vole très-rapidement et se transporte à des distances immenses.

PINGOUIN COMMUN, *Alca torda*, Lin, Vieill., Tem.; enl. 1003, robe d'été d'un sujet adulte donnée pour celle du mâle; 1004, robe d'hiver donnée pour celle de la femelle; Briss., t. 6, pl. 8,

f. 1, l'adulte en été, sous le nom de Pingouin; f. 2, le jeune sous celui de petit Pingouin, qui est l'*Alca pica* de Lin.; Encycl. pl. 10, f. 1; atlas, pl. 119, f. 1.

De passage en hiver sur nos côtes septentrionales; se montre aussi en cette saison dans le sud du royaume. C'est le vent du nord et surtout du nord-ouest qui nous l'envoie. Il vient nous visiter plus rarement en été. Les mers glaciales sont les lieux qu'il paraît habiter de préférence; il y niche sur la pierre, entre les rochers. Il niche aussi, dit-on, sur la côte occidentale d'Angleterre. Ne serait-ce pas de là que viendraient ceux que l'on voit en été sur le rivage de Dunkerque.

Le mâle et la femelle portent la même robe. Les jeunes de l'année, avant la première mue, ressemblent aux vieux en plumage d'été, mais ils sont d'un noir tirant sur le cendré et offrent encore du duvet au col. Ils ont l'iris plus foncé, une taille moindre, le bec court, beaucoup moins étendu de haut en bas et sans rainures. A l'âge d'un an, c'est-à-dire après la seconde mue, on commence à apercevoir les vestiges de quelques rainures ou sillons au bec qui est un peu plus grand; toute la tête et une partie du col se couvrent de plumes noires durant la saison des amours. J'en ai reçu un, le 22 août 1828, qui a été tué sur la côte de Dunkerque; il portait cette livrée et les testicules étaient très-gros, ce qui prouve qu'à cet âge il se reproduit; il avait dans sa gave des petits poissons et des chevrettes. L'oiseau, à l'état adulte et en hiver, a le bec noir à l'extérieur et jaune livide à l'intérieur. Trois rainures courbes, avec la convexité en-devant, sont sur la mandibule supérieure; celle du milieu est blanche et la plus étendue. Deux ou trois rainures existent également sur l'inférieure; elles correspondent aux précédentes; la plus longue est aussi blanche. L'iris est brun; les pieds, les membranes et les ongles sont noirs; la face, le sinciput, la nuque et toutes les parties supérieures du corps sont de la même couleur; celle-ci est plus

foncée en arrière qu'en devant ; les côtés du col sont maculés de cendré ; la gorge , le devant du col , la poitrine et le ventre sont blancs ; une ligne de cette dernière couleur , entrecoupée de taches brunes , s'étend de la base du bec aux yeux . Une autre ligne , en forme de bande , également blanche , traverse le milieu de l'aile . Buffon croyait cette livrée propre à la femelle ; Cuvier et Vieillot ont répété la même erreur .

Le plumage est différent en été . Le noir est plus profond , s'étend à toute la tête et au col , où il tire sur la couleur de suie . La ligne qui part du bec et se rend aux yeux est d'un blanc très-pur ; l'intérieur du bec d'un jaune orange . Suivant les deux auteurs que je viens de citer , les mâles seuls ont le col noir et le trait blanc entre le bec et les yeux . C'est encore une erreur . Je n'ai point remarqué de différence entre les sexes sur le grand nombre d'individus que j'ai reçus en plumage d'été .

Les mues ont lieu en mars et en août . De là des sujets qui ont les joues , la gorge , les parties latérales et antérieure du col maculées de noir et de blanc et qui ressemblent plus ou moins à ceux d'été ou d'hiver , suivant que la mue est plus ou moins avancée .

GRAND PINGOUIN , *Alca impennis*, Lin., Tem.; *A. major*, Briss., t. 6, pl. 7; enl. 367; Encycl., pl. 10, f. 2.

Des mers du Nord. Il n'était pas rare aux Orcades, il y a quelques années; mais le ministre presbitérien dans le Mainland a été cause de leur destruction, en donnant une forte prime à ceux qui lui en apportaient.

On l'a trouvé accidentellement en France. Un individu tué près de Cherbourg fait partie de la riche collection de M. de Lamotte. M. Hardy rapporte (1) qu'il a été tiré et manqué deux fois sur la plage de Dieppe, dans le mois d'avril.

---

(1) *Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Seine-Inférieure.*

Le Grand Pingouin , qui se trouve dans peu de collections de France, est d'un prix très-élevé. J'en ai vu une dépouille magnifique dans le cabinet de M. De Selys-Longchamps, et une autre également très-belle dans celui de M. Hardy. On le dit commun au Groënland.



---



---

 CORRECTIONS ET ADDITIONS.
 

---

J'a suivi trop servilement dans les deux premiers ordres de ce catalogue les nomenclatures de Vieillot et de Temminck. Il me manquait alors quelques livres indispensables pour mettre plus de rigueur dans mes citations. Je vais indiquer les inexactitudes qui ont été commises; rétablir la synonymie de plusieurs espèces, en ayant égard à la priorité des noms, et ajouter quelques faits nouveaux. Je corrigerai en même temps quelques fautes importantes de typographie.

*Mémoires de la Société, 1.<sup>re</sup> partie.*

P. 422. Genre VAUTOUR. Ce genre a été établi par Brisson, et non par Linnée.

P. 423. VAUTOUR ARRIAN. Rétablissez ainsi la synonymie *Vultur cinereus*, Raj., Briss., Tem.; *V. arrianus*, Picot de la Peyrouse; *OEgyptius niger*, Savig.; *V. niger*, Vieill.

P. 424. VAUTOUR GRIFFON. Lisez *V. fulvus*, Briss. et non Lin. Savigny et Vieillot ont eu grand tort de remplacer le mot *fulvus* par celui *vulgaris*, qui vaut beaucoup moins. Voici la synonymie : *Vultur fulvus*, Briss., Gm., Tem.; *Gyps vulgaris*, Savig.; *V. vulgaris*, Vieill.

Le Chasse-Fiente de la 4.<sup>e</sup> partie du *Manuel d'ornithologie* de M. Temminck n'est pas l'oiseau indiqué sous le même nom par Levaillant. Ce n'est qu'un Vautour fauve. M. Hardy a reçu de M. Temminck un prétendu *Vultur Kolbii* tué en Sardaigne; ni lui ni moi n'avons reconnu en cet oiseau qu'un Vautour griffon adulte. Le caractère différentiel donné par le naturaliste hollandais perd sa valeur lorsqu'on examine le jeune Griffon. Celui-ci a les plumes des ailes et des parties inférieures du

corps très-étroites, acuminiées, tandis qu'elles sont arrondies et plus larges chez les vieux sujets.

P. 426. Genre PERCNOPTÈRE. Le mot *Cathartes*, Illig., étant plus ancien que celui de *Neophron*, Savig., Vieill., on doit lui donner la préférence. Voici la synonymie de l'espèce : *Catharte Alimoche* ou *Percnoptère*; *Cathartes Percnopterus*, Tem.; *Vultur P.*, Lin.; *V. ægyptius, fuscus* et *leucocephalos*, Gm.; *Neophron Percnopterus*, Savig., Vieill., Less.

Suivant M. Temminck, cette espèce ne vivrait que de charognes et d'immondices, très-rarement de mammifères et d'oiseaux vivans. M. Crespon, qui est mieux placé pour l'observer, dit (1) qu'elle attaque et emporte souvent les petits animaux; qu'il a connu un meunier du moulin de la Baume qui lui a assuré que pendant tout le temps qu'un couple de *Cathartes* nourrissait ses petits, il allait chaque jour lui prendre différentes pièces de gibier à peine entamées. Il ajoute que plusieurs individus qu'il tient vivants avec un Aigle royal, n'en ont pas peur; qu'ils les a vu plusieurs fois l'attaquer.

D'après M. Bouteille, la femelle pondrait deux œufs de couleur rougeâtre et rudes au toucher (2).

P. 426. PHÈNE OU GYPAÈTE DES ALPES. Savigny et Vieillot ont eu encore tort de remplacer le nom spécifique *Barbatus* par celui d'*Ossifraga*, qui appartient à l'Orfraie ou jeune Pygargue.

M. Crespon (3), après avoir fait remarquer que tout décèle, dans le Gypaète, un oiseau redoutable, raconte ce qui suit : « Depuis plusieurs années, je possède un Gypaète vivant qui » ne montre pas un très-grand courage envers d'autres gros » oiseaux de proie qui habitent avec lui. Mais il n'en est pas de

(1) *Ornithologie du Gard*, p. 9.

(2) *Ornithologie du Dauphiné*, p. 80

(3) Ouvrage cité, p. 12.

» même pour les enfans, contre lesquels il s'élança en étendant  
 » les ailes et en leur présentant la poitrine comme pour vouloir  
 » les en frapper. Dernièrement, j'avais lâché cet oiseau dans  
 » mon jardin. Épiant le moment où personne ne le voyait, il  
 » se précipita sur une de mes nièces âgée de deux ans et demi.  
 » L'ayant saisie par le haut des épaules, il la renversa par  
 » terre. Heureusement que ses cris nous avertirent du danger  
 » qu'elle courait; je me hâtai de lui porter secours. L'enfant  
 » en fut quitte pour la peur et une déchirure à sa robe. »

P. 428. Genre AIGLE. M. Moquin-Tandon a communiqué à l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, un fait très remarquable sur la force d'un Aigle, qui s'est passé le 18 juin 1839, près des roches d'Alesse, dans le canton du Valais. Le voici tel qu'il est rapporté dans les Mémoires de cette société savante, années 1839, 1840 et 1841, p. 18 et 19.

« Deux enfans, Marie Delex, âgé de cinq ans, et Marie  
 » Lombard, âgée de trois ans, jouaient ensemble sur la pelouse,  
 » lorsqu'un Aigle, de taille médiocre, se précipita sur la  
 » première, et malgré les cris de sa compagne, malgré l'arrivée  
 » de plusieurs paysans, il l'enleva dans les airs. On chercha vaine-  
 » ment la jeune fille parmi tous les rochers des environs; on  
 » trouva seulement un soulier au fond d'un précipice et un bas  
 » un peu plus loin; on découvrit enfin le nid de l'Aigle; il ren-  
 » fermait deux petits au milieu d'un amas énorme d'ossements  
 » de chèvres et d'agneaux, mais l'enfant n'y était pas. Enfin,  
 » le 13 août suivant, un berger rencontra sur un rocher le  
 » cadavre de Marie Delex, privé d'une partie de ses habits,  
 » déchiré, meurtri et desséché. Ce rocher était à une demi-  
 » lieue de l'endroit où l'enfant avait été enlevé. »

Il n'est pas possible de mettre en doute l'authenticité de cet événement si tragique. M. Moquin-Tandon est un savant grave



et consciencieux ; il ne ferait pas connaître un pareil fait s'il ne s'était assuré de sa réalité. Il est probable que l'Aigle dont il est question était un mâle de l'espèce commune. Celle-ci est répandue dans les Alpes, et a une taille inférieure à celle du Gypaète, qui est rare sur ces montagnes, et a les jambes et les serres trop faibles pour enlever un enfant de cinq ans et le transporter dans les airs à une grande distance. D'ailleurs, on prétend que, quoique d'une grande force, le Gypaète emploie la ruse pour se procurer un animal de grande taille. Il tombe dessus à l'improviste, et à grands coups d'ailes il le terrasse ou le précipite du haut d'un rocher et le tue sur place. Il n'en est pas de même de l'Aigle ordinaire ; celui-ci poursuit sa proie, la saisit avec ses serres et l'emporte vivante, pour aller en suite la déposer sur un rocher ou dans son aire et la dévorer.

P. 430. PETIT AIGLE OU AIGLE CRIARD. Rétablissez ainsi la synonymie : *Aquila nœvia* et *fusca*, Briss.; *Falco nœvius* et *maculatus*, Gm., Tem.; *Aquila melanætos*, Savig.; *A. planga*, Vieill.

Je possède un Aigle criard adulte, qui a été tué en Russie. Il diffère de ceux que l'on tire en France : son plumage est unicolore et d'une couleur brune grisâtre. J'en ai vu d'autres capturés en Pologne, sous le même plumage et même d'une teinte plus pâle, avec l'extrémité des plumes usée. Ce sont probablement des individus adultes tués en été. La plupart de ceux pris en France sont brun noirâtre et tachetés de blanc. Les vieux sont brun ferrugineux, sans tâches, et n'ont pas les plumes usées comme ceux de Pologne et de Russie. Je lis ce qui suit dans la *Faune ornithologique de la Sicile* (1), que je dois à la générosité de l'auteur et que je remercie pour cette haute marque d'estime.

---

(1) P. 29. Cet ouvrage est extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, années 1842 et 1843. L'auteur est M. Alfred Male' et le président de cette compagnie savante

« Une nichée , composée de deux Aiglons , fut découverte » en Sicile , gisant au milieu de squelettes de lapins et de » reptiles ; mais ce qui occasionna le plus grand étonnement , » ce fut de trouver au-dessous de cette grande aire sept nids de » *Fringilla montana* , contenant des œufs et des petits , et que » ces faibles conirostres n'avaient pas craint d'établir dans le » voisinage d'un ennemi aussi redoutable. »

P. 431. AIGLE BOTTÉ. Il n'y a pas de *Falco pennatus* dans Linnée. Gmelin a adopté le nom spécifique *pennatus* d'après Brisson.

Or dit qu'il niche en Espagne, près d'Aranguez.

P. 432. AIGLE BONELLI. M. Crespon le dit sédentaire dans le nord du département du Gard.

P. 433. PYGARGUE. En créant le genre *Haliaëtus* , et non *Haliæetus*, Savigny et Vieillot devaient prendre le nom spécifique *albicilla* ou *ossifragus* et ne pas donner celui de *Nisus* , qui appartient à l'Épervier. Voici la synonymie : *Haliaëtus albicilla*; *Vultur albicilla* , Lin. ; *Aquila albicilla* et *ossifraga* , Briss. ; *Falco albicilla*, *ossifragus* et *albicaudus*, Gm. ; *Haliaëtus nisus*, Savig. , Vieill. ; *Falco albicilla* , Tem.

Même page, ligne 28. Celui de cet article est l'Aigle à tête blanche, lisez et l'Aigle, etc., faute de typographie.

P. 436. BALBUZARD, *Falco haliæetos*, Lin., lisez *F. haliæëtus*.

P. 437. J'ai dit, d'après M. Philippe, et non d'après mes propres observations, ainsi que l'avance M. Bouteille (1), que le Jean-Leblanc pondait deux œufs, petits, ronds, blancs et lustrés. M. Bouteille, qui a fait dessiner sur les planches de son intéressant ouvrage une femelle prise sur le nid, tandis qu'elle

---

(1) Ouvrage cité, p. 80

rouvait, fait observer que ses œufs, au nombre de deux, sont rudes au toucher, d'un blanc pur, sans taches, et gros eu égard au volume de l'oiseau. Cette espèce est sédentaire en Anjou et en Dauphiné.

Même page. GRAND ÉPERVIER, *Sparvius major*.

Ajoutez que M. Hardy possède un mâle dont le bec et les yeux ressemblent à ceux du *S. nisus*. C'est le hasard qui le lui a fait découvrir. Cet ornithologiste, croyant préparer une femelle d'Épervier ordinaire, fut très-surpris, en ouvrant l'abdomen, d'avoir affaire à un mâle très-caractérisé. Ainsi la forme du bec de l'individu de ma collection et de celui que j'ai vu chez M. Delahaye, à Amiens, pourrait bien n'être qu'un jeu de nature, qu'une difformité congéniale ou accidentelle. J'engage donc toutes les personnes qui s'occupent d'ornithologie, à ouvrir toutes les prétendues femelles de *S. nisus*, on parviendra à mettre hors de doute l'existence du *S. major*, laquelle est encore généralement contestée.

P. 440. BUSARD. *Circus*, Ce genre est de Brisson et non créé par Savigny.

Même page et la suivante. BUSARD DES MARAIS et HARPAIE, *Circus æruginosus* et *rufus*. M. Hardy, à l'exemple de M. Temminck, considère le Busard des marais et la Harpaie comme des individus de la même espèce. Il assiste chaque printemps à la migration de ces oiseaux. Les Harpaies, qui seraient les vieux, passent les premières, fin de mars; les Busards, qui seraient des femelles, des individus de moyen-âge et des jeunes sujets, passent seulement en avril. Cet ornithologiste les a vus appareillés ensemble et chasser de paire. Il a dans son cabinet une douzaine de ces oiseaux qui indiquent les différents états de plumage, sans interruption, depuis le jeune Busard jusqu'à

la vieille Harpaie. En présence de semblables faits, je me range à l'avis de ces deux naturalistes.

P. 441. BUSARD ST.-MARTIN ou SOUBUSE. Rétablissez ainsi la synonymie : *Circus cyaneus*, *Falco cyaneus* et *Pygargus*, Lin.; *F. montanus*, *cyaneus*, *tinnunculus* *B griseus* et *bohemicus*, Gm.; *F. cyaneus*, Tem.; *Circus gallinarius*, Savig., Vieill.

P. 442. BUSARD MONTAGU. La synonymie doit être ainsi établie : *Circus cinereus*; *Falco cinereus*, Montagu, Tem.; *Circus Montaguï*, Vieill.

Cette espèce offre une variété noire, fort remarquable, dont on a voulu faire une espèce sous le nom de Busard Cafre. J'ai vu, dans le cabinet de M. Hardy, un vieux mâle de cette couleur qui a été tué au moment où il venait de piller un nid d'Alouette. Le dernier œuf était encore intact dans son gosier.

P. 443. BUSARD PALE ou BLAFARD. Cet oiseau est le *Falco dalmaticus* de M. Rüppell, et a été désigné par M. Crespon sous le nom de Busard méridional.

Il se trouve accidentellement en France et serait assez commun, dit-on, en Espagne, en Italie et en Allemagne. M. Crespon possède un jeune sujet tué près de Nismes en mars 1835 (1). M. Balthazard a dans sa collection un mâle adulte qui a été tué à Raimbeaucourt, distant d'un myriamètre de Douai. J'en ai vu deux autres dans le cabinet de M. Baillon, qui ont été capturés dans les environs d'Abbeville. M. de Selys-Longchamps dit qu'il a été trouvé près de Mayence.

P. 444. BUSE CHANGEANTE. Supprimez tout ce qui est relatif

(1) Ouvrage cité, p- 49.

à cet oiseau. Il paraît certain aujourd'hui que la Buse changeante et la Buse à poitrine barrée ne constituent qu'une seule et même espèce. Ajoutez que les Buses vulgaires présentent des différences notables dans le plumage et les proportions, ainsi que dans la grosseur des œufs; qu'on tue les blanches et les brunes dans les mêmes localités; qu'elles s'accouplent ensemble et ont les mêmes mœurs.

Même page. *FALCO POJANA*. Sous ce nom j'ai décrit succinctement une Buse dite de Portugal que j'ai cru appartenir à l'espèce nouvelle de MM. Savi et Ch. Bonaparte. J'ai eu occasion, depuis la publication du premier ordre de mon catalogue, de voir celle-ci. Elle est différente des miennes qui pourraient bien être exotiques, des sujets rapportés d'Égypte, ainsi que le présume M. de Selys-Longchamps qui les a examinées avec attention.

M. Alfred Malherbe, dans sa précieuse *Faune ornithologique de la Sicile* (1), parle du *Falco pojana* comme d'une espèce européenne douteuse, et pense que les Buses désignées sous ce nom dans les collections d'Italie sont des jeunes Buses ordinaires. Ce savant a consulté à ce sujet le célèbre naturaliste Rüppell, qui lui a dit que la Buse *pojana*, qu'il a reçue de M. Savi lui-même, est identique avec celle qu'il a rapportée d'Abyssinie et qu'il a nommée *Buteo sajitta*; que la Buse *pojana* a constamment les ailes plus longues que celles de la Buse vulgaire, et les pieds un peu plus grêles; qu'il a vu aux environs de Francfort des Buses avec le même plumage, mais qu'il n'attache pas d'importance aux légères variations de couleurs.

D'après ces autorités, rayez, page 49, ma remarque relative à l'opinion de M. de Selys-Longchamps sur le *Falco pojana* des auteurs italiens.

(1) P. 37.

P. 446. BONDREE. Cette Buse préfère les abricots, les figues et les poires à la viande. On trouve quelquefois du blé dans son jabot. M. le professeur Schinz en a nourri plusieurs avec ces fruits. Elles sont devenues grasses et très-privées. Les Bondrées sont, dit ce savant, des oiseaux tristes, criards et sans force.

P. 447. Genre MILAN. *Milvus*. Ce genre a été établi par Brisson et non par Vieillot. Ajoutez à l'article Milan royal que cette espèce est, d'après M. de Selys-Longchamps, de passage dans certaines localités de la Belgique en automne et au printemps; que son apparition coïncide presque toujours avec celle des Bécasses, et que les naturalistes danois ont remarqué qu'elle arrive dans le Nord, pour y nicher, en même temps que ces oiseaux (1). M. Alfred Malherbe dit qu'il niche sur les arbres les plus élevés des forêts de la Sicile; qu'on l'y trouve dans toutes les localités et dans toutes les saisons.

P. 448. MILAN NOIR. Lisez *Milvus niger*, Briss.; *Falco ater*, Gm.; *Milvus atolius*, Savig., Vieill.

P. 449. FAUCON COMMUN OU PÉLERIN. Rétablissez ainsi la synonymie: *Falco peregrinus*, Raj., Briss., Gm., Vieill., Tem.; *F. communis* B hornotinus; *F. C. 3 ater*, Gm.

M. de Selys-Longchamps dit qu'il niche dans les bois de sapins de la Campine, et qu'il existe encore dans un village nommé Falkensweert des fauconniers qui dressent ces oiseaux pour la chasse et les vendent en Hollande et en Allemagne (2).

---

(1) *Faune de la Belgique*, 1.<sup>re</sup> partie, p. 66.

(2) Ouvrage cité, p. 50.

P. 451. ÉMÉRILLON OU ROCHIER. Lisez *F. Lithofalco* et *Asalon*, Gm. et non Lin.

P. 452. KOBÉZ OU COBER. *Falco vespertinus*, Lin; *F. rufipes*, Besecke, Tem, Vieill.

P. 453. GERFAULT. La synonymie doit être rétablie ainsi : *Falco gyrfalco*, Lin.; *F. sacer*, Briss.; *F. candicans* B *Islandicus*, Gm; *F. Islandicus*, Vieill., Tem.

Même page. LANIER, *Falco lanarius*, Lin.

Son existence me paraît aujourd'hui hors de doute. M. Hardy possède un individu de cette espèce, qu'il a reçu de l'Est de l'Allemagne. Il est en tout conforme à la description donnée par M. Temminck. M. le baron de Feldegg a, dit-on, mâle et femelle dans sa riche collection.

P. 455. CHOUETTE CAPARACOC. Ajoutez *Strix ulula* et *funerea*, Lin., Briss., t. 1., pl. 37, f. 2. Rayez *Strix funerea*, Lath.

J'en ai reçu deux cette année du Groënland, par l'entremise de M. Hardy. Elles ne diffèrent pas de celle qui a été tuée près de Tournay.

Même page. CHOUETTE DE L'OURAL. Lisez *Strix uralensis*, Lepechin et Pallas; *S. liturata*, Retz; *S. macroura*, Natterer, Meyer et Wolf.

P. 456. HARFANG. M. Hardy a reçu beaucoup d'individus de cette espèce en peau et en chair, et n'a jamais pu obtenir de femelle entièrement blanche, comme les vieux mâles. Elles étaient toutes rayées de bandes transversales plus ou moins larges, suivant les sujets, et d'un quart au moins plus fortes que les mâles. Ceux-ci, à l'état adulte, sont différemment maculés que les femelles, et ont les taches beaucoup moins nombreuses.

Même page. CHOUETTE COMMUNE. Lisez *Strix passerina*, Lin., Gm.; *Noctua minor*, Briss.

Idem. CHEVÈCHETTE. Rayez *Strix passerina*.

P. 457. CHEVÈCHE MÉRIDIONALE. M. Alfred Malherbe croit que c'est une variété ou un jeune sujet de la Chevèche commune. Il dit qu'elle n'a jamais été retrouvée sur les côtes de Gênes et de Provence, depuis Risso (1).

Même page. CHOUETTE LAPONE, *Strix barbata*, Pall. ; *S. laponica*, Retz, Sparmann, Tem. et non Gm.

Même page. CHOUETTE NÉBULEUSE, *Strix nebulosa*, Forster, Gm., Vieill., Tem.; et non *St. funerea*, qui est la Caparacoch.

P. 459. HIBOU COMMUN. Lisez *Bubo asio*, Briss.

P. 461. VAUTOUR ORICOU. A la fin de l'article, lisez p. 6, au lieu de p. 8.

P. 462. FAUCON ÉLÉONORE. Le docteur Biferi, ornithologiste à Lyon, a tué un individu de cette espèce à une demi-lieue de Meximieux (2)

*Mémoires de la Société, 1.<sup>re</sup> partie.*

P. 174. PIC MAR. SYNONYMIE, *Picus medius*, Lin., Tem.; *P. varius*, Lath., Vieill.

P. 175. PIC A PIEDS VÊTUS OU PICOIDE. Rétablissez ainsi la synonymie : *P. tridactylus*, Lin., Tem.; *P. hirsutus*, Vieill.; *Picoïdes europæus*, Less.

P. 178. COUCOU CENDRILLARD. C'est à tort que M. Temminck a changé le nom spécifique de cet oiseau. On peut lui appliquer

---

(1) Ouvrage cité, p. 44.

(2) *Ornithologie du Dauphiné*, t. 1, p. 68.



le reproche qu'il a fait tant de fois à Vieillot, de changer les noms sans nécessité. Rétablissez ainsi la synonymie : *Cuculus carolinensis*, Briss., etc.

P. 179. COUCOU GEAI. Lisez *Cuculus glandarius*, Lin., Tem.; Egypte, pl. 4, f. 2.

P. 182. BEC-CROISÉ LEUCOPTÈRE. Voici la synonymie : Bec-Croisé à deux bandes, *Loxia bifasciata*, Nilsson; *L. leucoptera*, Tem.

Il est de passage accidentel en Belgique. Un vieux mâle a été tiré à Longchamps-sur-Geer, en 1827, dans la propriété de M. de Selys. Un individu adulte que je possède a été tué quelques années après dans les environs d'Anvers.

M. de Selys-Longchamps (1) dit fort judicieusement que comme oiseau d'Europe cette espèce a été peu observée; qu'elle a été confondue à tort avec le *Loxia leucoptera* de Gmelin et de Vieillot par M. Temminck; qu'elle en diffère par une taille plus forte; par un bec plus robuste, moins comprimé, à pointes moins croisées et moins longues; par la queue, moins fourchue, et par le rouge du mâle, tirant sur la teinte de brique, tandis que la couleur est d'un rouge brillant dans le véritable Leucoptère, *Loxia leucoptera*, Gm. et Vieill. La femelle a le plumage d'un cendré verdâtre.

Le Bec-Croisé à bandes blanches, *Loxia tænioptera*, de Constantin Gloger, indiqué dans le journal *Isis*, t. 20, est probablement un jeune sujet de cette espèce. M. Gloger le caractérise ainsi : Deux bandes transversales d'un blanc de neige, larges de une à trois lignes, parcourant les ailes sur les extrémités des grandes et des petites rectrices; couleur

(1) *Faune belge*, 1.<sup>re</sup> partie, p. 76.

du reste du corps semblable à celle du Bec-Croisé ordinaire; taille moindre que celle de ce dernier.

P. 183. BOUVREUIL VULGAIRE. Ajoutez à la fin de l'article que M. de Selys-Longchamps considère le grand Bouvreuil comme une race locale et la désigne sous le nom de *Pyrrhula coc-cinea*.

Même page. BOUVREUIL CRAMOISI. Un individu a été tué près d'Abbeville et déposé dans le cabinet de M. Baillon. Cet ornithologiste l'a indiqué sous le nom de *Pyrrhula Pallasii*, qui est une espèce différente. M. de Selys cite une capture qui aurait été faite près de Tournay.

P. 184. BOUVREUIL A LONGUE QUEUE. M. Temminck ayant changé, sans avantage, le nom spécifique de cette espèce, lisez *Pyrrhula sibirica*, Pall.; *P. longicauda*, Tem.

P. 186. LINOTTE DE MONTAGNE. La synonymie étant intervertie, il faut la rétablir ainsi : *Fringilla flavirostris*, Lin.; *F. montium*, Gm.

P. 188. FRINGILLE DE PALLAS. Rayez tout l'article. Cet oiseau a le bec bombé et doit être conservé dans le genre Bouvreuil, et non placé, comme je l'ai fait, parmi les Fringilles. J'ai été induit en erreur par des oiseaux de l'Amérique septentrionale vendus pour des Bouvreuils de Pallas tués en Europe, et qui ne sont rien autre que des individus de l'espèce *Fringilla rosea* de Wilson et de Ch. Bonaparte.

On ne saurait trop se méfier des marchands et même de quelques amateurs. J'ai été plus d'une fois dupé et connais un grand nombre d'exemples de tromperie. On m'a parlé d'un Anglais qui achète des oiseaux dans le Midi et dit ailleurs qu'ils ont été tués en Angleterre. M. le docteur Schinz connaît une personne qui a payé huit livres sterling un Canard siffleur

huppé prétendu capturé dans ce royaume. Aussi je doute fort que l'on y ait trouvé tous les oiseaux d'Amérique indiqués par certains auteurs.

P. 190. *Loxia coccothranstes* est de Linnée et non de Gmelin ; *Loxia chloris* est de Linnée et non de Lath. ; *Fringilla petronia* est aussi de Linnée et non de Gmelin.

P. 192. MOINEAU OU GROS-BEC INCERTAIN. J'ai vu la figure de cet oiseau dans la *Faune d'Italie*. Il ressemble au Verdier et au Bouvreuil cramoisi. Serait-ce un hybride ?

Même page. Après l'article du Sizerin boréal.

SIZERIN BLANCHATRE, *Linaria canescens* ; *Fringilla canescens* ; Bonap., de Selys ; *F. borealis*, Tem. ?

Cette espèce, que j'ai vue dans les cabinets de MM. Hardy et Baillon, diffère sensiblement du *Linaria borealis* de Vieillot. Elle a la taille plus forte, la queue beaucoup plus longue ; le fond du plumage blanc, flammé de brun, et le croupion d'un blanc pur en hiver, dans l'un et l'autre sexe. Cette partie en été est probablement d'un beau rose, ainsi que la poitrine. Les sujets que possède M. Hardy viennent du Groënland et ont encore des plumes de cette couleur. L'individu du cabinet de M. Baillon a été pris aux filets près d'Abbeville et nourri en cage ; il a la poitrine et le front d'une teinte roussâtre. M. de Selys-Longchamps, qui indique cette espèce dans la *Faune belge*, dit qu'elle est de passage accidentel dans les Flandres et le nord de la France pendant les hivers rigoureux. Je ne l'ai jamais rencontrée dans notre localité.

M. Temminck lui rapporte à tort le Sizerin boréal de Vieillot et de Polydore Roux, qui est parfaitement distinct et que l'on trouve quelquefois en automne aux environs de Lille. Celui-ci a la queue beaucoup plus courte et n'a pas le croupion blanc en hiver. Il est probable que cet ornithologiste n'a jamais eu ces deux espèces en même temps sous les yeux.

P. 193. BRUANT. *Emberiza* et non *Imberiza*, faute de typographie.

P. 195. PROYER. *Emberiza miliaria* et non *milaria*, faute également de typographie.

Même page. ZIZI. Ajoutez qu'il niche à dix-huit kilomètres de Lille (à Bersée), dans les vergers et jardins. M. Balthazard, de Douai, possède un mâle qui y a été tué et dont la femelle avait des œufs.

P. 196. BRUANT DES MARAIS OU B. GROS-BEC. Rétablissez ainsi la synonymie : *Emberiza pyrrholoides*, Pall.; *E. palustris*, Savi, etc.

M. Charles Bonaparte a figuré dans le 26.<sup>e</sup> fascicule de la *Faune d'Italie*, l'Ortolan Durazzo, *Emberiza Durazzi*. C'est, suivant cet auteur, le Mitilène, et suivant le marquis de Durazzo une nouvelle espèce. Il faudrait en avoir plusieurs en chair pour pouvoir décider la question.

P. 198. BRUANT CROCOTE. *Emberiza melanocephala* est de Scopoli et non de Gmelin.

P. 199 BRUANT RUSTIQUE. Ajoutez que, d'après M. Crespon, il aurait été pris dans les environs de Marseille.

P. 200. BRUANT MITILÈNE. M. Crespon cite deux captures de cette espèce faites, l'une près de Marseille, et l'autre dans le voisinage du territoire de Maguelonne.

P. 203. MÉSANGE CHARBONNIÈRE. *Parus major* est de Linnée et non de Gmelin. Il en est de même de *Parus palustris*, de la page 81. *Parus caeruleus* est aussi de l'auteur suédois et non de Latham.

MÉSANGE BORÉALE, *Parus borealis*, de Selys.

Cette espèce nouvelle a été décrite par M. de Selys-Long-

champs. (1) Elle a été rapportée plusieurs fois d'Islande et en dernier lieu par l'expédition de M. Gaimard. Je l'ai vue dans les cabinets de MM. de Selys et Hardy. Elle diffère du *Parus palustris* par la stature, qui égale celle du *Parus sibiricus*, et par les nuances pures de son plumage, qui n'est lavé de roussâtre ni en-dessus ni en-dessous. Un individu qui fait partie de la collection de M. de Lamotte aurait été tué en Norwège.

P. 205. MÉSANGE REMIZ. Elle est sédentaire dans le département du Gard, d'après M. Crespon. J'ai reçu des nids et des œufs de M. Rouzière, de Pézenas, où cette espèce est commune.

P. 207. *Sturnus vulgaris* est de Linnée et non de Gmelin. *Sturnus unicolor* est de la Marmora et non de Temminck.

P. 209. *Corvus frugilegus* est de Linnée et non de Gmelin. Il en est de même de *Corvus monedula*.

M. de Selys-Longchamps dit qu'à la fin de mars, les Freux se réunissent par milliers dans certaines localités de la Belgique, et construisent souvent jusqu'à quarante nids sur un peuplier blanc. Ils semblent y travailler en commun; une fois établis on ne peut presque plus les en déloger. Ils reconstruisent sans cesse les nids que l'on abat, sans s'inquiéter des coups de fusil (2).

Même page. CHOUÇ. J'ai vu chez M. Demézemacker l'individu qu'il rapporte à cette espèce. C'est un Choucas ordinaire de petite taille. Les sujets d'Angers indiqués par M. Millet (3) seraient aussi des Choucas suivant M. de Lamotte, qui les a examinés avec attention.

---

(1) *Revue zoologique et bulletin de l'Académie de Bruxelles*, juillet 1843.

(2) Ouvrage cité, p. 69.

(3) *Faune de Maine-et-Loire*, t. 1, p. 359.

P. 211. GEAI. Rétablissez ainsi la synonymie : *Garrulus glandarius*, Vieill., Tem.; *Garrulus*, Briss.; *Corvus glandarius*, Lin., Gm.

Même page. GEAI A CALOTTE NOIRE. C'est le *Corvus melanocephalus* de Bonelli. Depuis l'indication de cette espèce, j'ai eu occasion de la voir. Elle ressemble beaucoup au Geai commun. Elle en diffère seulement par la taille plus petite; par la couleur blanche du front et des joues; par la couleur noire du vertex et par les couvertures des premières rémiges, qui sont rayées de lignes bleues, blanches et noires, plus colorées et plus rapprochées.

P. 212. CORACIAS A BEC ROUGE. Lisez *Corvus graculus*, Lin., et non *Garrulus*, Gm., faute de typographie.

P. 213. CASSE NOIX VULGAIRE. *Corvus caryocatactes* est de Linnée et non de Gmelin. Il en est de même de *Coracias garrula*.

P. 214. Genre JASEUR, *Bombicilla*, lisez *Bombycilla*, c'est Meyer et non Brisson qui a créé ce genre. Il lui a donné le nom de *Bombyciphora* qu'il faut adopter préférablement à celui imposé par Vieillot et Temminck. Ainsi l'espèce portera les noms de *Bombyciphora bohémica*.

P. 215. HIRONDELLE DE CHEMINÉE. *Hirundo rustica* est de Linnée et non de Gmelin.

Même page. HIRONDELLE ROUSSELIN. Rétablissez ainsi la synonymie: *Hirundo capensis*, Gm.; *H. rufula*, Tem. La dénomination de Gmelin étant plus ancienne que celle de Temminck doit être préférée. C'est sans nécessité que ce dernier naturaliste lui en a substitué une autre. M. Crespon dit que des individus de cette espèce ont été tués plusieurs fois dans les environs de Nismes et de Montpellier depuis l'année 1835.

Dans le 17.<sup>e</sup> numéro des oiseaux d'Yarrell, on cite comme

ayant été capturé en Europe l'*Hirundo purpurea*, d'après une lettre de M. Frédéric Mac Coy de Dublin, qui annonce qu'un individu de cette espèce a été tué près de Kingston et envoyé à M. le docteur Scauler qui en a reconnu le sexe (c'était une femelle), et l'a fait déposer au musée royal de Dublin.

P. 216. HIRONDELLE DE ROCHER. Intervertissez l'ordre synonymique. C est bien gratuitement que Vieillot a substitué le nom d'*H. montana* à celui d'*H. rupestris* donné par Linnée. C'est un tort qui lui est commun avec M. Temminck et qui est blâmé par la majorité des naturalistes.

Même page. HIRONDELLE BOISSONNEAU. Ajoutez : elle ressemble beaucoup à l'*Hirundo Riocoureti*, Vieill., et à l'*H. rustica*, Lin. Elle est seulement un peu plus colorée en dessous, et n'a pas de plastron incomplet à la partie supérieure de la poitrine. J'en ai vu une dans la collection de M. de Selys-Longchamps.

Même page. MARTINET. *Hirundo apus* est de Linnée et non de Gmelin. Vieillot, en faisant passer le Martinet à ventre blanc dans un nouveau genre, aurait dû conserver le nom de Linnée, *melba*, et non lui substituer celui d'*alpinus*.

P. 218. ENGOULEVENT VULGAIRE. Rétablissez ainsi la synonymie : *Caprimulgus europæus*, Lin., Gm., Tem.; *C. vulgaris*, Vieill. Pourquoi changer le mot *Europæus* par celui *Vulgaris* ? Est-ce parce qu'il existe une autre espèce en Europe ? On ne saurait trop condamner un pareil motif. Voici ce que m'écrit M. le professeur Moquin-Tandon au sujet des nouveaux noms que Vieillot et Temminck ont voulu imposer. « Sauf un très-  
» petit nombre de cas, le nom ancien doit toujours être respecté,  
» même quand il indique un caractère qui n'est pas rigoureuse-  
» ment exact Linnée a dit, avec raison, *nomen nihil facit*. Un  
» nom sert à distinguer un objet d'un autre et pas autre chose;  
» quand il est bien significatif, tant mieux ! Mais quand il ne l'est

» pas, ce n'est pas une raison pour le changer. Les naturalistes  
 » modernes ont même reconnu que les noms moins significatifs  
 » se trouvaient les meilleurs. Il y a en France six espèces  
 » d'Amaranthes, eh bien ! pas une seule est de couleur amaran-  
 » the. L'une d'elles s'appelle *Amaranthus albus* ; une autre  
 » *Amaranthus viridis*, etc. Nous avons *Viola lutea*, *Rosa lutea*,  
 » *Chrysanthemum leucanthemum* ; le nom de cette dernière  
 » plante signifie littéralement fleur d'or , fleur blanche. Les  
 » botanistes ont préféré garder des noms ainsi disposés, des  
 » noms où le trivial contredit le générique, plutôt que d'en  
 » proposer de nouveaux. Il faut agir de même en zoologie.  
 » Il faut aussi ne pas changer un nom sous prétexte qu'il s'ap-  
 » plique par sa signification à plusieurs espèces du même genre.  
 » Ainsi, de ce qu'il existe deux Pics à trois doigts, ce n'est pas  
 » une raison pour changer le nom Linnéen *Picus tridactylus*.  
 » Si l'on admettait une loi inverse , je me fais fort de renverser  
 » toute la nomenclature zoologique. Par exemple, le Moineau  
 » s'appelle *Fringilla domestica* ; mais le Serin des Canaries  
 » n'est-il pas plus domestique , puisqu'il s'est formé dans nos  
 » cages une race très-distincte qu'on ne saurait trouver à l'état  
 » sauvage ? L'Hirondelle de fenêtre se nomme *Hirundo urbica*,  
 » mais ce nom convient bien mieux à l'Hirondelle de cheminée,  
 » qui est plus commune dans nos villes, et cette dernière, qui  
 » s'appelle *Rustica*, est bien moins rustique que l'Hirondelle  
 » de rivage et surtout que l'Hirondelle de rocher ! »

P. 219. GOBE-MOUCHE. *Muscicapa grisola* et *atricapilla* sont de Linnée et non de Gmelin.

P. 220. PIE-GRIÈCHE MÉRIDIONALE. M. Crespon la dit sédentaire dans le département du Gard.

P. 221. PIE-GRIÈCHE ROUSSE. Remplacez *Lanius rutilus*, Vieill. , par *L. rufus*, Briss. Vieillot, ici comme ailleurs, a



substitué, sans avantage, un autre nom à celui adopté depuis longtemps.

P. 222. ECORCHEUR. Lisez *Lanius collurio*, Lin , Gm., Vieill., Tem.

P. 227. MERLE BLAFARD. Je n'ai fait mention de cette espèce que d'après les indications de MM. Temminck et Schinz. J'ai obtenu dernièrement communication d'un mémoire de M. Gené sur cet oiseau. La figure donnée par ce naturaliste diffère de celle de Werner. Elle a les flancs d'un jaune ocracé, le haut de la poitrine nuancé de cette couleur et de brun olivâtre; le bas de la poitrine et le ventre blancs; les parties supérieures d'un brun olivâtre; les ailes barrées de blanc en dehors et la bande surcilière très-prononcée.

P. 229. MERLE ROSE. *Turdus roseus*, Vieill. Lisez *Acredithores roseus*, Vieill. Un a été tué, le 15 décembre 1840, près de Dieppe, sur le toit d'une église, au bord de la mer. Des jeunes de l'année y ont été tirés une autre fois au milieu d'une bande d'Etourneaux. M. Alfred Malherbe dit qu'il en a vu prendre un grand nombre au filet par M. Crespon, près de Nismes, au mois de juillet 1838, et qu'il possède dans sa collection un individu tiré aux environs de Metz (1). Cette espèce paraît sujette à une double mue, ordinaire en automne et ruptile au printemps (2).

P. 230. 43.<sup>e</sup> genre. Lisez *Cinclus*, Bechst., Tem.; *Sturnus*, Lin.; *Hydrobata*, Vieill., et rétablissez ainsi la synonymie du Cincle plongeur, *Cinclus aquaticus*, Bechst., Tem.; *Sturnus Cinclus*, Gm.; *Hydrobata albicollis*, Vieill.

(1) *Faune ornithologique de la Sicile*, p. 60.

(2) Voyez la notice de M. Hardy dans l'*Annuaire de l'Association normande* pour l'année 1841.

P. 231. MOUCHET. *Motacilla modularis* est de Linnée et non de Gmelin.

P. 234. TRAQUET. Lisez *Ænanthe rubicola*, Vieill., et non *Æ. rubicollis*. *Rubicola* est de Linnée.

P. 236. ALOUETTE LULU. Rétablissez ainsi la synonymie : *Alauda arborea*, Lin., Gm., Tem.; *A. cristatella*, Lath., Vieil.

Même page. ALOUETTE HAUSSE-COL NOIR. M. Crespon dit qu'elle a été prise aux filets dans les environs de Nismes.

P. 237. CALANDRELLE. Leisler ayant décrit le premier cette espèce, le nom qu'il lui a donné doit être préféré à celui de Vieillot. Lisez *Alauda brachydactyla*, Leisl., Tem., et *A. arenaria*, Vieill.

P. 240. PIPi ROUSSELIN. *Motacilla maseiliensis*, lisez *M. maseiliensis*. Faute de typographic.

P. 242. PIPi OBSCUR OU MARITIME. A la 21.<sup>e</sup> ligne : Il ne paraît être que de passage, lisez : Il n'y paraît être, etc.

Cette espèce a en été un trait blanc gris au-dessus des yeux; le devant du col et de la poitrine d'une teinte chamois rougeâtre, plus prononcée et plus nette chez le mâle, sur un fond tacheté d'olivâtre, plus foncé chez la femelle. En automne elle a beaucoup de ressemblance avec la Spipolette en robe d'automne; mais elle en diffère par une teinte jaune roussâtre à la gorge et à l'abdomen et par les taches des plumes externes de la queue, qui sont grises au lieu d'être blanches. L'oiseau est d'ailleurs un peu plus fort.

Il existe un autre Pipi, plus long et plus gros que le précédent, qui niche sur les côtes de la Bretagne et passe irrégulièrement en automne et au printemps sur celles de Dieppe, et dont le plumage ne paraît pas varier suivant les saisons, comme celui de la Spipolette et du Pipi obscur. Je possède un individu

mâle de cette race ou nouvelle espèce qui a toujours été confondue avec le Pipi obscur. Je le dois à l'extrême obligeance de M. Hardy. Il a le bec entièrement noir et plus large à sa base que celui de ce dernier; la gorge grise, faiblement tachetée longitudinalement de brun; la poitrine également tachetée de brun ainsi que l'abdomen, mais l'abdomen moins que la poitrine; le dessus du corps d'un brun olivâtre tirant sur le gris; les pattes d'un brun foncé; l'ongle postérieur plus fort et plus long que celui du Pipi obscur.

Il voyage en compagnie de celui-ci, mais il est beaucoup plus sauvage. M. Hardy a reçu de la Bretagne un œuf du Pipi qui nous occupe; il est d'un gris clair et pointillé de gris brun. Je rapporterai volontiers cet oiseau à la variété A du Pipi obscur de M. Temminck, qui serait suivant lui l'*Anthus rufes-tris*, de Nilsson, et probablement aussi de Faber.

Même page. PIPI A GORGE ROUSSE. Ajoutez *Motacilla cervina*, Pall.

Accidentellement dans le midi de la France. Observé dans le département de l'Hérault, au mois d'avril 1838. Un chasseur aux filets en prit deux qu'il porta à M. Lebrun, de Montpellier. Il aurait pu en prendre davantage le même jour s'il avait cru que ce fussent des oiseaux rares. Ils volaient par petites troupes et faisaient entendre un cri semblable à celui du Pipi des buissons (1).

P. 243. PIPI RICHARD. Établissez ainsi la synonymie : Pipi aux longs tarses, Marchand, *Anthus longipes*, Holandre; *Ant.*, *Richardi*, Vieill., Tem. Depuis l'impression du 2.<sup>e</sup> ordre de ce catalogue, je me procure facilement cette espèce en automne, dans notre localité. Le passage commence du 20 ou 30 septem-

---

(1) Ornithologie du Gard, p. 587.

bre et dure jusqu'au 21 octobre. Les jeunes de l'année diffèrent des vieux; les teintes du plumage se rapprochent de celles du Pipi rousselin.

Je possède un Pipi Richard adulte et en mue qui a été pris le 8 octobre 1830; un autre, qui m'a été apporté le 20 septembre 1840, était aussi en mue; mais il conservait encore la plupart des plumes d'été. Après la mue d'automne, le gris qui borde les plumes des couvertures des ailes est remplacé par une couleur rousse. Les tarses sont gris roussâtre et les yeux d'un brun grisâtre.

P. 245. BERGERONNETTE YARRELL. Ajoutez qu'il n'est pas certain qu'elle soit une espèce différente de la Lavandière, qu'elle peut n'être que celle-ci dans l'état de vieillesse.

Même page. BERGERONNETTE JAUNE, *Motacilla flava*, Briss.; *M. boarula*, Gm., Vieill., Tem.; *M. chrysogastra*, Bechst. Elle niche aux environs de Dieppe. Je possède une femelle qui a été prise sur ses œufs. Elle a du noir à la gorge comme le mâle; mais il est moins pur et moins étendu.

P. 246. BERGERONNETTE DE PRINTEMPS. Ajoutez que M. Hardy a remarqué que les individus adultes, à mesure que la saison des amours avance, ont plus de jaune à la tête, et que la *M. flavola* pourrait bien n'être, suivant lui, que l'oiseau vieux.

P. 247. Article BERGERONNETTE MÉLANOCÉPHALE. Michaelles, lisez *Michaellis*.

P. 248. *Motacilla cinereo-capilla*, Ch. Bonap., lisez *Budytes*, etc.

Cette race ou espèce diffère essentiellement de la *M. flava*, Lin., par la gorge qui est blanche dans les deux sexes; la femelle n'a pas de cendré bleuâtre à la tête.

P. 249. 1.<sup>re</sup> section des FAUVETTES, ajoutez genre *Salicaria*, Selby, Keyserling et Blasius; *Calamoherpe*, de Selys.

P. 250. FAUVETTE DES OLIVIERS. Lisez *Sylvia olivetorum*, Strickland.

P. 251. FAUVETTE EFFARVATTE OU DE ROSEAUX, *Sylvia*, *Curruca*, *Salicaria*, ou *Calamoherpe arundinacea* des auteurs; *Sylvia strepera*, Vieill.

On confond sous ces noms deux Fauvettes qui constituent deux races ou deux espèces indiquées par M. Hardy dans le catalogue des oiseaux observés dans le département [de la Seine-Inférieure (1)].

Ces deux races ou espèces sont l'Effarvatte proprement dite, *Sylvia arundinacea*, Tem.; *S. strepera*, 1.<sup>re</sup> race, Vieill., et l'Effarvatte à large bec, *S. arundinacea*, Mey., *S. affinis*, Hardy.

La première a le bec comprimé, plus haut que large, et l'intérieur de la bouche d'une teinte jaunâtre. La seconde, au contraire, a le bec large, aplati et la bouche d'une couleur jaune orange à tout âge. L'une et l'autre ont la 1.<sup>re</sup> rémige plus courte que la 3.<sup>e</sup>, et surtout que la 2.<sup>e</sup>, qui est la plus longue.

L'Effarvatte proprement dite est très-bien décrite par M. Temminck, et quoique cet auteur la dise répandue en Hollande et en France, je ne l'ai jamais trouvée dans notre localité et elle n'a été vue qu'en automne, et très rarement, dans les environs de Dieppe. M. Hardy l'a reçue de Loudun, département de la Vienne, et de Paris, où elle nicherait jusque dans les jardins. Un œuf qui m'a été communiqué par cet excellent observateur, est tacheté et pointillé de brun; les taches sont peu foncées, nombreuses,

---

(1) Voyez l'*Annuaire normand*, année 1841.

petites et rapprochées les unes des autres, ce qui lui donne une teinte sombre.

L'Effarvate à large bec est aussi très-bien décrite dans le nouveau *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de Deterville sous le nom de *Sylvia arundinacea*, Mey. (1) et dans la *Faune de Maine-et-Loire* sous celui de *Sylvia palustris*, Bechst. (2) Ses dimensions sont un peu plus fortes que celles de la précédente race, et elle lui ressemble quant au plumage, aux habitudes, au chant et à la nidification; ses œufs sont plus gros, d'un gris bleuâtre, couverts de taches et de points bruns irréguliers, plus ou moins foncés, plus ou moins grands et confluent vers le gros bout.

Cette Fauvette n'est pas rare dans le nord de la France, et n'y est connue que sous le nom de Petite Rousserolle. Elle arrive dans nos marais en mai et repart à la fin d'août.

P. 252. FAUVETTE VERDEROLLE, *Salicaria* ou *Calamoherpe palustris* des Allemands.

Cette espèce, suivant M. Temminck, aurait le bec plus large et plus déprimé dans toute son étendue que celui de son Effarvate, et l'intérieur de la bouche d'une teinte orange assez vive chez l'adulte. Ces caractères différentiels sont aussi ceux de l'Effarvate à large bec. Il serait donc difficile de distinguer la Verderolle de cette race ou espèce, si elle n'en offrait pas d'autres. Le bec est, au contraire, moins plat que celui des Effarvates, et a la ligne médiane et longitudinale de la mandibule supérieure beaucoup plus saillante. Le plumage est d'une teinte vert bleuâtre, au lieu d'être roussâtre comme chez

(1) T. 11, p. 212 et 213.

(2) T. 1, p. 197 et suivantes.

l'Effarvatte. Il est facile de les distinguer l'une de l'autre quand on les a en même temps sous les yeux. Je possède un mâle qui a été tué en plaine sur des saules, par M. Demézemacker, aux environs de Bergues, à la fin de mai 1843. Cet ornithologiste a tiré d'autres Verderolles en juin suivant, dans la même localité où elles couvaient probablement.

P. 256. FAUVETTE CETTI, *Sylvia Cetti*, de la Marmora, Tem.; *S. platyrus*, Vieill.; enl. 655, f. 2 ?

Depuis l'impression du 2.<sup>e</sup> ordre de ce catalogue, j'ai reçu de M. Z. Gerbe, son excellent mémoire sur cette Fauvette. (1) Il donne une très-bonne figure de l'oiseau et assure qu'il est excessivement commun dans nos provinces méridionales, surtout en hiver. Il l'a souvent rencontré sur plusieurs rivières du département du Var.

Iris brun fauve.

P. 257. FAUVETTE SAVI. Sédentaire dans le département du Gard. M. Crespon dit qu'il l'a tuée en toutes saisons dans les lieux les plus inondés.

P. 258. BEC-FIN LANCÉOLÉ. M. Alfred Malherbe fait observer que c'est prématurément que cette Fauvette figure parmi les oiseaux d'Europe; qu'elle n'a pas été tuée, ainsi que le dit M. Temminck, près de Mayence; que celle envoyée à ce naturaliste et une autre que possède M. Bruch, ont été reçues de la Russie sans indication d'origine. (2)

Même page, 2.<sup>e</sup> section des Fauvettes. Ajoutez *Sylvia*, Pennant, Keyserling, Blasius et de Selys.

---

(1) Il est inséré dans le *Magasin de zoologie*, etc., par M. F.-E. Guérin-Méneville, année 1840.

(2) Ouvrage cité, p. 67.

P. 263. FAUVETTE PITCHOU. Voici la synonymie : *Sylvia Dartfordiensis*, Lath.; *Motacilla provincialis*, Gm.; *Sylvia provincialis*, Tem.; *S. ferruginea*, Vieill.

P. 265. FAUVETTE FLAVÉOLE. L'existence de cette espèce repose principalement sur un caractère très-anormal, *le bec comprimé*. La dépouille qui me reste et celle qui se trouve dans la collection de M. Baillon ont servi, assure-t-on, à la description donnée par Vieillot. Elles viennent de la Lorraine, et ont été empaillées par un nommé Watrin. La forme du bec ne pourrait-elle pas provenir du préparateur et de la dessiccation, qui fait changer quelquefois cette partie, surtout chez les jeunes sujets? M. Gerbe, à qui j'ai communiqué ma dépouille, trouve que le bec porte des traces de maladie; que la mandibule supérieure est éraflée et soulevée vers le point de son éraflure. Quant à celui de l'oiseau de M. Baillon, il est parfaitement sain et dans un état qui paraît naturel. M. Baillon ne doute pas que ce soit une espèce distincte de la Lusciniole et de l'Ictérine du même auteur.

P. 266. FAUVETTE ICTÉRINE. La *Sylvia icterina* de Vieillot n'est pas le même oiseau que le Bec-Fin icterine de M. Temminck, quoiqu'en dise cet auteur. Ce dernier me paraît être la *Sylvia fitis* de Vieillot. M. de Selys-Longchamps, qui a vu l'exemplaire type de l'ornithologiste hollandais, dit, dans sa *Faune belge*, qu'il ne lui a pas paru différer sensiblement de la *Sylvia trochilus* que l'on tire en avril et des individus de cette espèce tués dans son pays avec le jaune par mèches au-dessous du corps.

Même page. LUSCINIOLE. *Sylvia hypolaïs*, lisez *S. hippolaïs*, faute de typographie.



P. 267. 3.<sup>e</sup> section des Fauvettes. Ajoutez : genre *Lusciola*, Keyserling et Blasius ; *Ruticilla*, Br. , de Selys.

Même page. GORGE BLEUE SUÉDOISE. Ajoutez : cette espèce ou race a été trouvée aussi dans les départements du Gard et de la Seine-Inférieure. M. Alfred Malherbe en a tué deux aux environs de Metz.

Au bas de la page, à l'avant-dernière ligne de la note, lisez des différences au lieu de différences.

P. 269. 4.<sup>e</sup> section des Fauvettes. Ajoutez : Genre *Fecidula*, Kock, Keyserling et Blasius, *Phyllopneuste*, Meyer, de Selys.

M. Gerbe, dans une monographie inédite des Pouillots, indique une Fauvette qui lui semble nouvelle et propose de la nommer *Sylvia squamata* ou *scutellata*. Elle a le bec comme pincé vers la pointe, à sommet saillant et noirâtre ; les ailes à peu près de la longueur de celles de la *Sylvia hippolais* ne couvrant pas toutes les couvertures du dessus de la queue ; les tarses noirâtres et recouverts de dix scutelles, fait exceptionnel que l'on ne rencontre dans aucune espèce du genre. Ce caractère est-il constant ? M. Gerbe ne peut le dire, n'ayant eu à sa disposition qu'un individu, dont il m'a envoyé l'esquisse.

M. Jules Ray, auteur du *Catalogue de la Faune de l'Aube*, indique aussi comme espèce nouvelle la *Sylvia angusticauda* ou *brevicauda*, que M. Gerbe se propose de comprendre dans sa monographie des Pouillots. L'un et l'autre se fondent, pour établir cette espèce, sur ce que le bec est plus effilé et plus comprimé que celui des Pouillots connus ; que la queue est plus courte et plus étroite ; que l'aile est également plus courte et que la proportion des rémiges est aussi différente. La longueur totale de l'oiseau serait de 116 millimètres. La 1.<sup>re</sup> rémige serait à peu près égale à la 5.<sup>e</sup> Je considère cette prétendue espèce comme le Fitis jeune en automne.

P. 271. A la troisième ligne, rayez ces mots : M. Millet lui donne à tort la taille du Tarin, il n'est guère plus gros que le Roitelet. Erreur commise par inadvertance.

P. 277. GUÉPIER COMMUN. Il a niché près d'Abbeville. Une bande de 15 à 20 s'est établie dans cette localité, à Pont-Remy, au milieu d'une grande sablière où plusieurs ont été tués. M. Baillon en a obtenu des œufs.

P. 213. FAISAN VULGAIRE. Ajoutez qu'en Angleterre les Faisans sont plus nombreux, ont une robe plus brillante et sont beaucoup plus forts qu'en France. Cela tient probablement à la nourriture plus abondante et de meilleure qualité.

P. 216. FRANCOLIN A COLLIER ROUX. M. A. Malherbe nous apprend (1) que c'est un gibier exquis et tellement chassé dans toutes les saisons qu'il devient rare en Sicile; qu'il y vit solitairement dans les plaines humides ou près d'un ruisseau et au milieu des joncs; qu'il ne perche pas; est d'un naturel sauvage; niche au pied des bouleaux ou dans des buissons, en creusant à terre un petit trou, qu'il tapisse de feuille sèches, de foin et de paille; que la ponte est de 10 à 14 œufs, de la grosseur de ceux de Perdrix ordinaire, et de couleur blanche avec des taches brunes; que les jeunes mâles ont déjà acquis à la fin d'octobre la belle livrée des adultes. Selon ce naturaliste, on ne trouverait cette espèce en Europe qu'en Sicile et dans l'île de Chypre.

Même page. PERDRIX GRISE. *Tetrax Perdix*, lisez *Tetrax Perdix*; Encycl., pl. 93, ajoutez, f. 4, la femelle.

P. 219. BARTAVELLE. M. A. Malherbe dit que c'est l'espèce

---

(1) Ouvrage cité, p. 151.

du genre la plus commune dans toute la Sicile , soit sur les montagnes, soit dans la plaine, et qu'elle s'y vend à vil prix sur tous les marchés.

P. 221. COLIN COLENICUI. *Tetrao marylandus*, lisez *Marylandus*.

Même page. TURNIX D'AFRIQUE OU TACHIDROME. Il habite la Sicile et se fait voir dans toute l'année au centre et au midi de l'île. Le Turnix à croissant du t. 2 du manuel de M. Temminck appartient à cette espèce (1).

P. 224. TÉTRAS ROUGE. M. Temminck dit que le plumage de cette espèce est constamment d'un rouge marron plus ou moins foncé, sans taches à la tête et au col, mais varié de noir en zig-zags en-dessous et sous forme de grandes et petites taches en-dessus, avec quelques plumes blanches à l'abdomen et des poils gris aux tarsi et aux doigts. Plusieurs individus reçus d'Angleterre en février dernier (année 1844), qu'un marchand de volailles de Lille a mis sous mes yeux, offraient de nombreuses plumes blanches au col, sous les ailes et aux cuisses, et des plumes piliformes aux tarsi et aux doigts de la même couleur. Les mâles sont beaucoup plus gros que les femelles. L'iris est brun noisette. Le petit, à la sortie de l'œuf, est couvert d'un duvet brun et roux en-dessus et seulement roussâtre en-dessous.

P. 250. Après l'article Maubèche.

TRINGA A LONG BEC, *Tringa longirostris*, Graba. Sous ces noms on trouve indiqué dans le *Bulletin des Sciences naturelles* de Ferussac, année 1831, T. XV, p. 393, un Bécasseau que

(1) Ouvrage cité, p. 156

M. Graba, avocat, a tué sur les bords de la Baltique, près de Kiel, et qu'on dit être une nouvelle espèce. Je n'en fais mention que pour attirer l'attention des ornithologistes sur cet oiseau.

P. 263. COURLIS A BEC GRÈLE. Cette espèce est commune en Sicile. On en trouve beaucoup au printemps du côté de Messine et de Palerme, et l'hiver, aux environs de Catane et de Syracuse (1).

P. 268. HÉRON VERANY. Ajoutez que le Héron garde-bœuf, *Ardea bubulcus*, Savig.; Egypte, pl. 8, f. 1; est, selon M. A. Malherbe, un jeune individu de cette espèce.

P. 274. Genre ANTHROPOIDE. Vieillot, dont nous suivons la classification générique, ne comprend dans ce genre que deux espèces, la Demoiselle de Numidie et l'Oiseau royal ou Grue couronnée. M. Lesson et après lui M. de Lafresnaye en ont retiré la Grue couronnée pour en former le type, le premier du sous-genre et le second du genre Baléarique, *Balearica*, Briss. En isolant l'Oiseau royal et la Demoiselle de Numidie des Grues, Vieillot aurait dû adopter le nom générique de Brisson, au lieu d'en créer inutilement un autre.

Je n'ai indiqué dans le catalogue que la Demoiselle de Numidie. Je vais combler la lacune en mentionnant aujourd'hui l'espèce suivante que je ne croyais pas exister en Europe à l'état sauvage.

OISEAU ROYAL OU GRUE COURONNÉE, *Anthropoides pavonia*, Vieill.; *Balearica*, Briss., pl. 41; *B. pavonina*, de Lafresnaye, *Dict. univ. d'Hist. nat.*, pl. 9, f. 1; *Ardea pavonina*, Gm.; enl. 265.

De passage accidentel en Sicile. Il ne serait pas rare dans l'île de Lampedosa, située près de Malte, d'après M. Swainson

---

(1) Voyez *Faune de la Sicile*, déjà cité, p. 180

P. 279. Genre FOULQUE. Ajoutez que l'on ne peut plus douter aujourd'hui de l'existence de l'espèce suivante comme européenne.

FOULQUE CARONCULÉE OU A CRÊTE; *Fulica cristata*, Gm.

M. A. Malherbe dit qu'elle a été tuée en Provence, en Sardaigne et en Sicile, et M. de Selys-Longchamps m'écrit qu'elle a été trouvée en Ligurie, par M. le marquis de Durazzo. C'est sans doute cette espèce qui a été décrite sous le nom de *Fulica cœrulea*, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne*, et qui vivrait en Portugal.



---

**SCIENCES PHYSIQUES.**

---

**EXPÉRIENCES**

SUR LES

**PILES SÈCHES.**Par M. DELEZENNE, Membre résidant.

---

Les piles sèches fournies par les marchands n'ont, en général, qu'une courte durée. J'en ai vu qui, deux mois après leur livraison, ne donnaient plus aucun signe d'électricité. Cela tient à leur mode de construction, car de celles que j'ai faites en 1815, il en est qui entretiennent encore aujourd'hui le mouvement d'un balancier horizontal, écartent de dix millimètres les pailles d'un électroscope et lancent de petites étincelles, visibles dans l'obscurité, à chaque contact des boules du balancier avec les timbres qui terminent les colonnes. A cette époque j'ai essayé diverses combinaisons dont les résultats sont insérés au *Journal de Physique*, 1816, tome 82, pages 269... 449... Au moment de leur confection, des piles de 1500 paires, papier étamé et papier cuivré, ou papier étamé peint du côté nu avec du noir de fumée délayé dans une colle animale, produisaient un écart de 7 à 8 millimètres dans les pailles d'un électroscope. Elles sont presque entièrement éteintes aujourd'hui. Pour les ranimer un peu et avoir pendant quelques heures un écart de 4 à 5 millimètres, il faut les exposer au soleil ou les chauffer et bien sécher les cordons de soie qui les tendent. Les piles que j'ai couvertes d'une couche de soufre ou de résine ont perdu en peu de mois leur activité; les meilleures sont faites de papier étamé couvert au pinceau, sur la face nue, de peroxyde de manganèse en poudre délayée dans une colle étendue d'un

peu d'eau. Cette colle ou gélatine provient de pieds de bœuf; c'est la colle commune, dont se servent les badigeonneurs. La pile commence et finit par une armure en laiton plus grande que le papier, afin que les cordons de soie, tendus par des nœuds coulants, ne touchent pas les couples stratifiés.

Du papier sec et chaud s'électrise très-bien par frottement. Dès qu'il est froid, il a déjà assez pris d'humidité à l'air pour devenir un peu conducteur. Collez sur les bords d'un cadre un papier fin et humide; quand il sera sec et tendu, observez le son qu'il fait entendre quand on heurte l'un des angles du cadre. Ce son devient plus grave si vous vous éloignez, même rapidement, d'un foyer, ou si vous passez d'un lieu sec à un lieu humide; il devient de plus en plus aigu à mesure que vous vous rapprochez du foyer ou du lieu sec. On peut s'assurer ainsi que l'état hygrométrique de l'air n'est pas le même dans toutes les parties d'une chambre un peu grande, bien que l'hygromètre à cheveu y reste stationnaire. Ainsi, il n'y a pas de pile en papier qui soit absolument sèche; c'est parce qu'il est toujours plus ou moins humide que le papier fait l'office de conducteur dans ces piles.

De préférence à l'huile, au miel, ou toute autre substance, j'ai choisi la colle animale, parce qu'étant hygrométrique, elle entretient dans la pile une légère humidité, nécessaire à la circulation de l'électricité. Logique ou non, ce choix m'a réussi au-delà de ce que j'espérais, puisqu'après 28 ans d'activité mes piles vivent encore. Cependant l'étain se corrode peu à peu; la pile mourra sans doute avant qu'il soit oxidé dans toute l'étendue de sa surface.

Ces piles, de 2016 carrés de 53 millimètres de côté, ne décomposaient pas l'eau, soit parce qu'ayant tardé à faire l'expérience la circulation de l'électricité n'était plus assez rapide, soit parce que la quantité d'électricité, proportionnelle à la surface des éléments, était trop faible. Il me semblait

qu'avec des éléments à plus grandes dimensions on aurait des piles qui se rapprocheraient davantage de celles de Volta ; mais la dépense, l'incertitude du succès et la longueur du fastidieux travail manuel à exécuter m'ont arrêté jusqu'ici.

Les deux piles sèches que je viens enfin de monter avec du papier étamé, peint sur la face nue au peroxide de manganèse délayé dans la gélatine en fusion, ont chacune 2000 éléments rectangulaires de 318 millimètres de longueur sur 176 de largeur. Immédiatement après leur confection, ces piles devint l'aiguille aimantée; elles décomposent l'eau; elles donnent la saveur, l'éclair et la commotion. Ces résultats généraux ont été communiqués à la Société Philomatique et ont donné lieu, de la part de M. Peltier, à une réclamation de priorité. Dans mon éloignement et mon isolement, et à une époque où l'Académie des Sciences ne publiait pas de comptes-rendus, je ne pouvais pas savoir que M. Peltier eût présenté à l'Institut, en juillet 1830, un mémoire qui renferme les mêmes résultats. Je devais d'autant plus rester dans l'ignorance de ce fait que les traités de physique publiés depuis 13 ans n'en font aucune mention, et qu'au contraire ils s'accordent à dire que les piles sèches ne produisent ni commotion ni décomposition de l'eau. Mon siège était fait quand j'ai lu le passage suivant dans le traité de M. Becquerel (1) :

« ..... Quoique ces appareils donnassent des étincelles au condensateur, on ne parvint jamais à produire, avec ces piles, ni décompositions ni effets calorifiques, toutes les fois

(1) Avant de m'engager dans les dépenses et les pertes de temps qu'entraînait l'exécution de mon projet, j'avais revu ce qu'on a écrit sur les piles sèches, et notamment ce que M. Becquerel en dit dans son second volume, où il ne fait aucune mention du travail de M. Peltier. Il était trop tard lorsqu'un ami, qui m'avait beaucoup aidé dans la préparation du papier et de quelques appareils, m'a fait remarquer ce passage qu'il a trouvé dans le premier volume, à la page 166.



que le nombre des éléments était considérable, comme dans la pile de Volta, parce que la circulation du fluide électrique s'y faisait trop lentement. En diminuant cependant le nombre des éléments, on parvient à décomposer l'eau, comme M. Peltier l'a prouvé dans ces derniers temps. Les piles de ce genre cessent de fonctionner au bout d'un certain temps, quand le papier a perdu toute son humidité. »

Il paraîtrait, d'après ce passage, que pour obtenir la décomposition de l'eau il faudrait que le nombre des éléments fût restreint et que le papier fût humide, tandis que je l'obtiens avec des piles de 2 et de 4000 éléments *secs*; je dis *secs* dans l'acception ordinaire de ce mot, car une pile au papier n'est jamais chimiquement sèche.

D'après ce que tout le monde sait de la constitution des piles sèches, il est évident que l'humidité plus ou moins grande du papier doit avoir de l'influence sur les propriétés de ces piles, et c'est principalement cette influence et sa durée que je me proposais d'étudier avant d'en venir à la construction définitive de mes grandes piles. Il est probable, par le passage cité, que M. Peltier a fait cette étude; mais comme il peut n'avoir pas tout vu, à en juger par ce qui précède, et comme d'ailleurs il n'est jamais inutile de confirmer, par de nouvelles observations, des faits déjà obtenus, je donnerai le détail de mes expériences.

J'ai fait usage d'un multiplicateur à 840 tours de fil fin. Le système des deux grosses aiguilles compensées, longues de 62 millimètres, fait 6 oscillations simples en une minute.

Les papiers préparés pour les expériences sont mis entre deux armures en laiton plus grandes que les feuilles. Chaque armure a un appendice ou peut se visser un petit godet en laiton, contenant un peu de mercure, pour faciliter les communications avec la bascule d'Ampère, liée au multiplicateur, ou avec l'appareil à décomposer l'eau. Celui-ci est un verre conique coupé à la base fermée avec un liège que traversent l'un près

de l'autre deux tubes capillaires où sont introduits deux fils de platine dont les extrémités seulement sont visibles, tout le reste étant couvert de mastic. On peut, au besoin, adapter deux petites cloches pour recueillir les gaz.

Une feuille de papier étamé, longue de 178 millimètres, large de 158, est séchée au soleil, puis mise entre deux armures. L'aiguille du multiplicateur reste à 0°. Ce papier est ensuite déposé par la face nue sur le carrelage d'une salle non voûtée, située au nord, et où l'hygromètre se tient assez constamment entre 85° et 100°. Ce papier, relevé au bout de quinze minutes et essayé de nouveau, fait dévier l'aiguille de 21 degrés et dans un sens qui annonce que l'étain, par son contact avec le laiton de l'armure, prend l'électricité positive, et le laiton l'électricité négative. Plus la feuille est humide et plus l'aiguille est poussée loin; elle est même chassée à près de 180° quand la feuille est moite pour avoir été déposée sur un linge tendu et imbibé d'eau. En opérant de même avec une pareille feuille de papier blanc, peinte d'un côté au peroxide de manganèse, on a des résultats analogues; le peroxide prend l'électricité résineuse, et le laiton l'électricité vitrée.

Une pareille feuille de papier, étamée d'un côté et peinte de l'autre au manganèse, donne lieu à une forte déviation quand on la place, étant moite d'humidité, entre les deux armures. L'armure en contact avec l'étain est résineuse, et celle en contact avec le peroxide est vitrée. Toute déviation disparaît si la feuille est mise entre deux papiers blancs humides.

Cela posé, entre les deux armures mettons une pile de papier étamé, peint au manganèse du côté nu; l'aiguille déviara par l'action de la pile et par l'action des couples extrêmes, formés d'un côté par le laiton et la manganèse et de l'autre par le laiton et l'étain. L'action de ces deux couples, jointe à l'action de la pile, donnera lieu à une déviation trop grande. Pour avoir la déviation due exclusivement à la pile, il faut mettre celle-ci

entre deux papiers blancs un peu humides ; cette précaution est indispensable quand il s'agit , par exemple , de reconnaître si une pile est capable de décomposer l'eau.

Je désignerai toujours les piles employées aux diverses expériences par le nombre de plaques qui les composent. Quand elles seront entre deux papiers blancs , le nombre des couples voltaïques en action sera égal au nombre des plaques diminué d'une unité ; dans le cas contraire le nombre des couples serait égal au nombre des plaques augmenté d'une unité.

Afin de multiplier les points de contact entre les substances électro-motrices d'une pile , il est souvent utile d'exercer une pression à l'aide d'un poids plus ou moins considérable déposé sur l'armure supérieure et convenablement isolé ; j'indiquerai souvent ce poids , sans tenir compte de celui de l'armure. Si la pile est serrée par des cordons de soie , ceux-ci auront été tendus et arrêtés pendant que le poids pressait la pile.

Dans toutes les manipulations autres que la stratification voltaïque , les plaques employées se touchent par les faces homogènes ; par ce moyen la pile est rendue inactive avant et après l'expérience projetée.

Les plaques trop recoquillées pour être utilement employées sont mises en presse , pendant huit ou quinze heures , entre des cartons lisses et secs. Les piles sont isolées sur un large support en bois , ayant une cavité profonde d'un centimètre et dans laquelle on a coulé du soufre.

J'en viens enfin aux expériences.

On a fait cinquante couples avec cinquante lames de papier cuivré , de 318 millimètres sur 176 , et cinquante lames pareilles de papier étamé. Dans cette pile les couples sont séparés l'un de l'autre par deux épaisseurs de papier *très-sec* , et les armures par une seule épaisseur ; l'aiguille n'a pas dévié. On a alors étalé ces lames sur le carrelage dont j'ai parlé plus haut. Après une demi-heure , et sans que l'œil ou le toucher ait pu recon-

naitre le peu d'humidité que le côté nu avait pris au sol, on a stratifié; l'aiguille a été chassée à  $21^{\circ}$  et s'est fixée à  $12^{\circ}$ , en indiquant, conformément à ce qui précède, que l'étain prenait l'électricité vitrée; une pression exercée sur l'armure supérieure fait augmenter la déviation. Les cent lames ont été ensuite déposées sur une toile très-humide étendue sur le carrelage. Ces lames empilées ont été, pendant deux heures, légèrement comprimées entre deux planches, afin que l'humidité ait le temps de se répartir plus uniformément. Enfin, on a stratifié, et cette pile de cent paires a immédiatement décomposé l'eau de puits; on avait au pôle négatif une série de petites bulles d'hydrogène, et au pôle positif des bulles moins nombreuses de gaz oxygène; aucune pression autre que celle du poids de l'armure supérieure (1359 grammes) n'a été exercée. La pile était moite sans être molle, elle donnait à l'aiguille du multiplicateur une déviation fixe de  $75^{\circ}$ . Au bout de trois quarts d'heure, la décomposition, qui s'affaiblissait, était presque nulle, sans que l'humidité de la pile ait pu sensiblement diminuer. On a alors démonté et remonté la pile en changeant les faces de contact; pendant cette opération la pile a pu et dû perdre un peu d'humidité, cependant elle était encore moite et a immédiatement décomposé l'eau; l'aiguille s'est encore fixée à  $75^{\circ}$ . Au bout de vingt-cinq minutes, la décomposition était de nouveau presque nulle. Au condensateur de marbre chaud on avait assez d'électricité pour écarter de 10 millimètres les pailles d'un électroscope. La pile est restée isolée et libre pendant dix-sept heures. Essayée de nouveau au bout de ce temps, qui a permis à l'humidité de se répartir uniformément et de diminuer, la pile décompose l'eau de puits avec activité et donne une déviation de  $68^{\circ}$ . La pile moite de cinquante paires a été alors divisée en deux piles de vingt-cinq paires. Les plaques de l'une ont été étalées sur un parquet sec; l'autre a fait dévier l'aiguille de  $71^{\circ}$  sans décomposer l'eau. Les cinquante plaques qui ont

séchés sur le parquet sont de nouveau stratifiées ; cette pile de vingt-cinq couples n'est plus moite, mais elle n'est pas tout-à-fait sèche, bien que les papiers soient sonores ; c'est à peine si elle fait dégager quelques rares bulles d'hydrogène et d'oxygène, au moyen d'une pression additionnelle de six kilogrammes ; la déviation n'est que de 22°.

L'une de ces piles m'ayant paru trop sèche et l'autre trop humide pour produire une abondante décomposition de l'eau, j'ai stratifié les deux piles, en alternant les couples secs et humides. Immédiatement essayée, cette pile de cinquante paires dégage deux filets de bulles qui se suivent de très-près. La pression additionnelle exercée sur la pile, pour multiplier les points de contact, est de huit kilogrammes. Par une plus grande dessiccation, la déviation et la décomposition diminueraient. Une humidité croissante augmenterait continuellement la déviation ; il n'en serait pas de même de la décomposition de l'eau : elle irait en croissant jusqu'à un maximum correspondant à un certain degré d'humidité, puis elle diminuerait jusqu'à devenir nulle à un autre degré d'humidité. C'est ce que nous verrons plus loin.

En trois heures, cette pile de cinquante paires me donne environ le quart d'un centimètre cube d'hydrogène et à peu près autant d'oxygène. L'hydrogène a donc été en partie absorbé. Je me hâte alors de couper la pile en deux parties égales, que je superpose. La pile de cent paires, ainsi formée, décompose l'eau avec plus d'activité, ce qui prouve qu'à certain degré d'humidité, la quantité d'eau décomposée augmente avec le nombre des couples.

C'est d'ailleurs ce qui résulte encore de l'expérience suivante : j'ai pris vingt de ces cent couples ; à peine ai-je pu voir de loin à loin quelques bulles d'hydrogène se dégager ; la déviation a été de 49°. J'ajoute dix couples ; les bulles d'hydrogène sont moins rares ; la déviation est de 51°. Je continue à ajouter dix

couples à la fois ; la décomposition de l'eau de puits devient de plus en plus active, mais la déviation reste comprise entre  $49^{\circ}$  et  $51^{\circ}$ . La pile de cent couples, ayant une légère moiteur, a décomposé l'eau de puits pendant dix-huit heures ; on avait encore deux petits filets de gaz au moment où on l'a démontée pour visiter les plaques ; on les a trouvées parsemées de taches, dont l'étendue faisait environ la vingtième partie de la surface totale.

Quarante rectangles, de 178 millimètres sur 158, en papier étamé et manganèse, ont été mouillés au pinceau, du côté du peroxyde, avec de l'eau saturée de chlorure de sodium, puis séchés au soleil. Les plaques sont raides, sonores, recoquillées. J'en forme tout de suite une pile, pressée par un poids de dix kilogrammes ; dans cet état elle donne une déviation de  $22^{\circ}$  et décompose très-faiblement l'eau saturée de sel. Les plaques sont ensuite rapidement déposées une à une sur le sol carrelé. Immédiatement après avoir déposé la dernière, on relève la première et successivement toutes les autres. Trois minutes ont suffi pour cette opération, et cependant la pile a déjà pris assez d'humidité pour décomposer l'eau salée avec activité. On a une déviation de  $46^{\circ}$  et une belle colonne de gaz hydrogène, mais presque pas d'oxygène ; les bulles de ce dernier gaz diminuent de volume en s'élevant et disparaissent dès qu'elles sont à cinq ou six millimètres du point où elles naissent, et où même elles sont pour la plupart absorbées. Cette décomposition de l'eau salée s'affaiblit beaucoup en une demi-heure. Les quarante plaques sont de nouveau déposées sur le sol, où elles restent pendant trente minutes : elles sont alors molles d'humidité. La pile reformée donne une déviation de  $85^{\circ}$ , et ne laisse pas apercevoir la moindre trace d'action chimique.

Je mêle vingt de ces plaques salées avec vingt plaques sèches et non salées ; la pile de quarante plaques, ainsi formée, fait dévier l'aiguille de  $42^{\circ}$  et décompose l'eau.

Avec les plaques salées et encore molles d'humidité, j'ai constaté, par l'expérience suivante, l'influence de la pression sur la déviation de l'aiguille. La première colonne indique le nombre des plaques; nous avons averti qu'il fallait retrancher un de ce nombre pour avoir le nombre des couples actifs, attendu que la pile est mise, comme d'ordinaire, entre deux papiers blancs. La seconde colonne indique la déviation pour une pression constante de 863 grammes, qui est le poids de l'armure supérieure; enfin, la troisième colonne indique la déviation pour une pression de 10863 grammes.

40	34°	72°
30	42	71
20	42	72
10	49	75
5	45	70
2	26	47
1	0	0

J'ai souvent remarqué qu'une augmentation de pression active la décomposition de l'eau ou la détermine dans certains cas, mais alors il est rare qu'elle dure long-temps.

L'avant-dernière expérience de ce tableau paraît offrir une anomalie due peut-être à l'état particulier des deux plaques; cependant, à l'inspection, je ne remarque rien qui puisse autoriser ce soupçon. J'ai donc remis en expérience ces deux plaques, formant un couple, et voici les singularités que j'ai observées. La pression constante est de 863 grammes. L'aiguille, lancée d'abord à 76°, allait se fixer vers 20°, lorsqu'elle est partie pour s'arrêter un instant à 60°; alors elle retombe à 19° et aussitôt elle remonte à 70°. Elle allait se fixer vers 50°, lorsque la cause inconnue qui agit sur elle la fait retomber à 0°; puis elle va osciller entre 40° et 50°, 20° et 30°, 17° et 19; mais tout-à-coup elle est lancée à 71°; elle oscille entre 35° et 60°,

40° et 50°, 39° et 41°. Il semble qu'elle va se fixer à 40°, mais un nouveau caprice la pousse jusqu'à 74°. Après une série d'oscillations irrégulières, l'aiguille s'arrête un moment à 5°; mais évidemment elle allait subir un nouveau caprice, lorsque, pendant un instant très-court, j'exerce sur la pile, et du bout du doigt, une légère pression; aussitôt l'aiguille va à 55°, oscille et s'arrête à 3°. A peine fixée à ce point, elle est tout-à-coup poussée à 95°; puis elle oscille entre 40° et 50°, 42° et 61°, 12° et 20°, 10° et 14°; elle est alors de nouveau chassée jusqu'à 130°. Après trente-cinq minutes d'absence forcée, je la retrouve oscillant entre 55° et 60°. Un poids de dix kilogrammes est alors ajouté à celui de l'armure; de nouveau l'aiguille va à 130°, mais elle se fixe enfin à 43°.

En intervertissant l'ordre de ces deux plaques, j'ai eu des résultats analogues, mais moins prononcés; il en a été de même en opérant sur d'autres couples. J'ai essayé une seule combinaison de trois plaques et n'ai rien vu de pareil.

La cause *première* de ces bizarreries me paraît être purement mécanique. Les deux plaques salées, très-hygrométriques, tendent à un certain équilibre relatif d'humidité entre elles et les papiers blancs. Le mouvement moléculaire qui en résulte, et que l'inégale et faible pression de 863 grammes ne peut empêcher, détermine la séparation de certaines plages qui se touchaient, et alors l'aiguille retombe vers 0°; ou bien il détermine le contact de certaines plages qui ne se touchaient pas, et alors l'aiguille est lancée plus loin. Ce qui favorise cette explication conjecturale c'est que de petits chocs sur la table amènent presque toujours, en pareil cas, un changement dans la déviation de l'aiguille, au moment où rien n'annonce qu'il va s'opérer de lui-même, sans le secours de ces chocs ou d'une plus forte pression. L'expérience unique faite avec trois plaques milite contre cette explication.

L'expérience suivante a pour but de déterminer à peu près



la limite inférieure du nombre des plaques nécessaires pour obtenir, soit la commotion, soit la décomposition de l'eau saturée de chlorure de sodium, au moyen des deux pointes de platine dans l'appareil à décomposition décrit plus haut. Les plaques de papier étamé, peintes au manganèse, sont des rectangles de 178 millimètres de longueur sur 158 de largeur. Elles sont raides et sonores; elles sont *sèches*, dans l'acception ordinaire de ce mot. La pression constante est de 10863 grammes; le poids additionnel est isolé, comme de coutume, par une lame de verre.

Plaques	Déviat.ion.	Commotion.	Décomposition de l'eau saturée de sel.
20	29°	Nulle.	Quelques bulles de gaz hydrogène se dégagent; c'est la limite cherchée.
40	31	Nulle.	Les bulles sont moins rares. Point d'oxygène, il est absorbé.
60	34	Nulle.	Beau filet continu d'hydrogène: très-peu d'oxygène.
80	33	A peine sensible.	Idem.
100	33	A peine sensible.	Idem.
120	32	Douteuse.	Un peu moins active.
140	30	Nulle.	Encore un peu moins active.
160	30 1/2	Sensible.	Comme 140.
180	31	Plus sensible.	Idem.
200	30	Comme 180.	Idem.
220	29	Presque piquante.	Idem.
240	29	Piquante.	Assez beau filet d'hydrogène et un peu d'oxygène.
260	30	Piquante.	Idem, sans oxygène.
280	30	Plus piquante.	Plus gros filet d'hydrogène sans oxygène.
300	30	Comme 280.	Idem.

La pile de trois cents plaques ayant reposé pendant dix minutes, la commotion est devenue plus piquante; elle augmente encore d'intensité si la pression augmente de cinq kilogrammes; au contraire, si la pression est réduite à cinq kilogrammes, la commotion est moins intense.

Pour prendre la commotion, je touche du doigt, ou mieux

avec une poignée en métal, l'armure inférieure de la pile isolée, et je touche l'un des angles de l'armure supérieure avec le menton fraîchement rasé, ou avec le bout du nez.

Dix feuilles entières, non rognées et sèches, suffisent pour la décomposition ; je l'ai obtenue avec six des trois cents plaques ci-dessus, convenablement humectées. Au surplus, cette décomposition dépend à la fois des dimensions et du nombre des plaques, de leur degré d'humidité, et de la pression. Je n'ai jamais réussi à décomposer l'eau avec des piles devenues molles par un excès d'humidité, bien qu'alors la déviation soit très-forte. A la marche plus ou moins rapide de l'aiguille, et sans attendre qu'elle s'arrête, on peut prévoir qu'une pile décomposera l'eau ou ne la décomposera pas.

Une pile récemment montée et suffisamment humide décompose l'eau saturée de chlorure de sodium. L'hydrogène se dégage au pôle négatif et l'oxygène au pôle positif; mais si la pile a peu d'activité, l'oxygène est absorbé en naissant. Pour savoir s'il est libre dans le liquide, ou s'il entre en combinaison, j'ai fait l'expérience suivante: A défaut de chou rouge, dont la saison était passée, j'ai fait infuser à froid, dans de l'eau saturée de sel, des fleurs de l'éphémère de Virginie, desséchées au soleil. En quelques minutes on a une teinture d'un beau bleu violacé: elle passe au vert dans la petite cloche au pôle négatif, et *en même temps* au rouge au pôle positif.

Afin d'avoir des notions moins vagues sur le degré d'humidité qu'il convient de donner à une pile pour qu'elle décompose l'eau ou donne la commotion, j'ai fait les expériences suivantes.

J'ai fait sécher au four les trois cents plaques ci-dessus. La pile, rapidement stratifiée et encore chaude, pesait 1125,7 gr., déduction faite du poids des armures et des cordons (1). Sous la

(1) Ces trois cents plaques, étamées et nues, pesaient 605,77 grammes; ainsi chaque plaque a pris 1,733 grammes de peroxyde et de colle.

pression de 10863 grammes, cette pile ne décompose pas l'eau et la déviation n'est que de 8°. Les plaques sont ensuite étalées sur un carrelage essuyé après avoir été imbibé d'eau. On les a stratifiées dès qu'elles ont eu perdu leur raideur. Le poids de l'eau absorbée est de 46,3 grammes; c'est deux gouttes d'eau par plaque, à raison de treize gouttes pour un gramme.

La commotion immédiatement prise est à peine sensible, mais elle augmente d'intensité en quelques minutes, sans cependant devenir piquante; la déviation est de 50°. La décomposition de l'eau salée est active; on voit un gros filet de bulles d'hydrogène; les bulles d'oxygène sont absorbées à mesure qu'elles se détachent du platine.

La pile, bien serrée par les cordons de soie, est mise dans un four de cuisine; elle est si chaude, quand on la retire, qu'on peut à peine la tenir dans les mains par les armures; la déviation est alors de 53°. On a un gros filet d'hydrogène et point d'oxygène. Deux heures et demie après, la pile, refroidie, ne donne que de rares bulles de gaz; la commotion est à peine sensible et la déviation est réduite à 22°.

La pile est de nouveau mise au four. Retirée brûlante, elle donne une commotion piquante, une déviation de 66°, un beau filet d'hydrogène et un petit filet d'oxygène. Elle écarte de quatre millimètres les pailles d'un électroscope. Soixante-dix minutes après, la pile, refroidie, ne donne plus qu'une faible commotion; la divergence des pailles a diminué d'un millimètre, la déviation est réduite à 32°, et l'on n'a plus qu'un filet grêle de gaz hydrogène.

La pile est encore remise au four. Retirée brûlante, elle donne une commotion peu forte, un assez beau filet d'hydrogène sans oxygène, et dévie l'aiguille de 46°. En trente minutes, cette déviation est réduite à 37°, et à 27° en une heure quinze minutes; dix-huit heures après elle n'est que de 17°, et l'on n'a plus ni commotion ni décomposition.

Encore mise au four et retirée brulante, la pile donne immédiatement des commotions assez piquantes et un maigre filet d'hydrogène; la déviation est de  $41^{\circ}$ . Trente minutes après, la décomposition et la commotion sont presque nulles, et la déviation est réduite à  $28^{\circ}$ .

Plusieurs causes, ce me semble, contribuent avec l'élévation de la température à l'activité de la pile au sortir du four. La plus influente me paraît être la liquéfaction de la colle; ensuite, le gonflement de la pile qui multiplie les points de contact, et enfin la sécheresse des cordons de soie.

Par ces dessiccations successives la pile a perdu 22,5 grammes d'eau; il ne lui en reste plus que  $46,3 - 22,5 = 23,8$ , c'est-à-dire à fort peu près la moitié de ce qu'elle avait primitivement pris au sol; mais sa faiblesse actuelle ne doit pas être exclusivement attribuée à cette perte d'humidité et à la solidification de la colle. La dessiccation n'a pas pu se faire uniformément; les bords des plaques, plus exposés à l'action de la chaleur, ont dû se contracter, et malgré la forte tension des cordons de soie, les plaques ont dû se voiler en se refroidissant et cesser d'être en contact sur toute leur surface. En effet, les plaques de la pile démontée étaient toutes sensiblement voilées.

On les a ensuite étalées sur une grande toile mouillée étendue sur le carrelage, puis on les a couvertes avec une autre toile mouillée; enfin, on les a mises entre des cartons secs et lisses. Après vingt heures de forte pression, les trois cents plaques bien dressées, humides sans être moites, sont stratifiées de nouveau. La pile donne une commotion très-piquante et qui provoque les larmes si on la prend coup sur coup au bout du nez. Cette commotion, prise dans l'obscurité, produit une lueur dans les yeux. La saveur est prononcée; l'étincelle n'est pas visible; la déviation est de  $49^{\circ}$ . La décomposition de l'eau saturée de sel se manifeste par un gros filet d'hydrogène et des bulles d'oxygène qui se succèdent rapidement, mais qui dispa-

raissent en s'élevant. Le poids de l'eau que la pile conserve, après en avoir cédé aux cartons, est de 54,8 grammes ; c'est moins que deux gouttes et demie par plaque ; c'est une couche d'eau épaisse de soixante-cinq dix-millièmes de millimètre.

Trois heures après ces premières observations, la pile est déjà fort affaiblie, sans que l'humidité ait pu sensiblement diminuer. La commotion est moins piquante et sans lueur ; la décomposition est moins active ; la déviation est réduite à  $41^{\circ}$ . Au bout de dix-huit heures la déviation n'est plus que de  $30^{\circ}$  ; la commotion est à peine sensible ; la décomposition de l'eau se soutient mieux.

Les trois cents plaques ont été successivement réparties entre de grandes feuilles de zinc polies, et passées à un puissant laminoir mu par deux hommes. Par cette opération, les plaques sont amincies, droites, très-lisses sur les deux faces ; elles n'ont perdu, par ces manipulations et la stratification, que 5,5 grammes d'eau ; il leur en reste donc  $54,8 - 5,5 = 49,3$ . La pile n'a plus que 34 millimètres d'épaisseur entre les deux armures, au lieu de 65 qu'elle avait avant sous la même pression. Les points de contact doivent donc être plus multipliés ; cependant la pile ne paraît guère plus active. Au début elle donne une commotion piquante et la lueur ; la déviation est de  $44^{\circ}$ . On a un beau filet d'hydrogène dans l'eau saturée de sel et les bulles assez communes ; d'oxygène disparaissent dès qu'elles arrivent à six ou huit millimètres de leur point de départ. L'eau de puits donne un moins gros filet d'hydrogène, mais l'oxygène, en plus grande quantité, arrive jusqu'à la surface. L'eau de pluie, puisée dans un tonneau qui la recueille des toits, donne presque autant d'oxygène que d'hydrogène : une partie de l'hydrogène est donc absorbée.

Au bout de vingt heures, la déviation est réduite à  $30^{\circ}$  ; la commotion est faible ; la décomposition de l'eau se soutient mieux. Treize jours après, la commotion est nulle ; la décom-

position de l'eau de puits très-faible ; la déviation est de 22°, sous une pression de quinze kilogrammes ; les 49,3 grammes d'eau sont réduits à 43,4 grammes.

La dessiccation lente de la pile est certainement une cause continue d'affaiblissement, mais elle n'est pas la seule, puisque pour une quantité d'eau à peu près la même, la pile est fort affaiblie après un temps assez court, et qu'au contraire elle est fort active immédiatement après la stratification. D'un autre côté, la dessiccation par l'action de l'air extérieur doit être excessivement lente dans une pile fortement comprimée, surtout si les plaques sont grandes ; il faut donc que l'eau d'imbibition se décompose dans l'intérieur de la pile, ce qui accélère la dessiccation, et que l'étain s'oxide peu à peu. Il est de fait qu'avec le temps cet étain se parseme de petites taches dans une pile même peu humide. Ces taches, qui se déclarent très-vite dans une pile salée et molle d'humidité, se forment sans doute aux points où le contact est intime, et c'est pour cela sans doute aussi qu'en démontant et remontant une pile devenue inactive on lui rend presque toute son énergie, parce qu'on met ainsi en contact des points qui n'avaient pas encore été attaqués.

Un mois plus tard, cette même pile de trois cents plaques est encore un peu affaiblie. On l'a démontée ; les faces étamées n'ont pas paru notablement altérées. Alors on a mis une nouvelle couche de manganèse, et sans attendre que les plaques fussent tout-à-fait sèches, on les a mises, avec cent cinquante plaques neuves, entre des cartons secs. Une presse a maintenu le tout fortement comprimé pendant quinze heures. Au sortir de la presse, les quatre cent cinquante plaques paraissent sèches ; elles n'ont pas cependant toute la raideur et la sonorité qu'une exposition au soleil aurait pu leur donner. Après avoir stratifié et avoir bien serré la pile par quatre cordons de soie, on a fait les observations suivantes.

La commotion prise au bout du nez est si piquante qu'elle provoque les larmes quand on la réitère de seconde en seconde. A chaque commotion, prise dans l'obscurité, une vive lueur passe devant les yeux et semble descendre le long du visage. Elle est encore sensible aux yeux ouverts dans un lieu bien éclairé. La saveur galvanique n'est pas douteuse. L'étincelle est à peine visible dans l'obscurité. Les pailles de l'électroscope s'écartent de cinq millimètres. La déviation est de 60°. La décomposition de l'eau de puits est très-active.

Au bout de vingt-huit heures, j'ai recueilli exactement les deux tiers d'un centimètre cube d'hydrogène et un tiers de centimètre cube de gaz oxygène. La déviation est réduite à 46° : la commotion, moins piquante, ne provoque plus les larmes ; la lueur est fort affaiblie. Vingt-quatre heures plus tard, la décomposition de l'eau est faible, on n'a qu'un quart de centimètre cube de gaz hydrogène. La commotion est à peine piquante et sans lueur ; la déviation n'est plus que de 38°. Dix-neuf jours après la déviation est de 16°.

J'ai construit une pile de cinq cents petits carrés de papier étamé. Ces carrés, de 39 millimètres de côté, étaient abandonnés depuis vingt-huit ans ; l'étain en était un peu terni. Quand je les ai stratifiés, après les avoir peints au manganèse et séchés, ils étaient fort peu humides. Cette pile ne donne ni saveur ni lueur ni commotion, mais elle décompose l'eau de puits ; la déviation n'est que de 23°. J'ai divisé cette pile en vingt-cinq piles de vingt carrés et je les ai mises entre deux gros linges imbibés d'eau, puis je les ai superposées. Les carrés extrêmes de ces tas étaient mous d'humidité ; ceux du centre avaient perdu de leur sécheresse. La pile, essayée de suite, donne des commotions piquantes, avec lueur ; la déviation est de 56° ; l'eau de puits est activement décomposée. Si toutes les plaques avaient été ramollies par l'humidité, la déviation aurait été plus forte, mais l'eau ne se serait pas décomposée. En général, si

une pile de deux cents à cinq cents éléments est assez peu humide pour ne produire qu'une déviation au-dessous de  $20^{\circ}$  à mon multiplicateur, il n'y a ni commotion, ni décomposition. Il n'y a pas non plus décomposition si, par un excès d'humidité, la déviation passe  $80^{\circ}$ ; mais ceci est une généralité et non une règle. La décomposition, qui a duré dix-huit heures, était très-faible au bout de ce temps; les bulles d'hydrogène ne se suivaient plus qu'à une distance de trois à six millimètres; la déviation était réduite à  $22^{\circ} \frac{1}{2}$ .

Les faces étamées de cette pile démontée étaient plus ou moins tachées d'oxide; l'humidité était devenue uniforme. Les carrés séparés et séchés au soleil ont été de suite stratifiés; on n'a plus alors que  $3^{\circ}$  de déviation. On a promptement divisé la pile en cinquante tas de neuf carrés; les cinquante carrés restant ont été rendus mous d'humidité, puis interposés entre les tas secs. On fait cette stratification avec célérité, afin de pouvoir observer la déviation avant que l'humidité ait pu se propager dans toute la pile. La déviation a été notée de deux en deux minutes, en voici la marche: Elle était déjà de  $17^{\circ}$  au début; en douze minutes elle est montée progressivement à  $23^{\circ} \frac{1}{2}$ , où elle est restée stationnaire pendant six minutes; puis en cinquante-deux minutes elle est descendue à  $17^{\circ}$ ; une heure après elle n'était plus que de  $13^{\circ}$ ; trois heures plus tard elle était de  $8^{\circ}$ , et seize heures après de  $3^{\circ}$ .

Quand l'humidité est uniformément répartie dans une pile fortement serrée, la dessiccation à l'air, et par suite la déviation, décroît d'autant plus lentement que les dimensions des plaques sont plus grandes; c'est ce qui résulte de plusieurs expériences. Il suffit, pour le moment, de citer la suivante et de la comparer à la précédente: Une pile sèche de deux cent cinquante-deux demi-feuilles, montée depuis deux jours, donne une déviation de  $38^{\circ}$ ; le lendemain, à la même heure, la déviation est de  $31^{\circ}$ , le lendemain  $27^{\circ}$ , le lendemain  $25^{\circ}$ ; les communications avec



le multiplicateur sont alors enlevées pendant deux minutes et rétablies. Par suite de ce court repos de la pile, la déviation remonte à 26°; par un nouveau repos de trente-sept minutes, elle va à 31°; elle arrive à 32° par un dernier repos de deux heures trente-deux minutes.

Les expériences qui précèdent, et d'autres faites sur des feuilles entières, prouvent assez qu'en général les propriétés d'une pile augmentent d'intensité à mesure que l'humidité devient plus grande, et qu'elles se perdent d'autant plus vite que les plaques sont plus humides et ont de plus petites dimensions.

En conséquence, je me suis décidé à faire mes deux grandes piles avec des plaques rectangulaires de 318 millimètres de longueur sur 176 de largeur, mais sèches pour une pile et légèrement humides pour l'autre. Dans ce qui va suivre je distinguerai ces piles, de deux mille plaques chacune, par les épithètes de *sèche* et *humide*, bien que la première ne soit pas et ne puisse pas être chimiquement sèche et que la seconde ne soit pas humide, suivant le sens vulgaire de ce mot; ce sont deux piles sèches telles qu'on les considère en électricité.

*Pile sèche.* — Les plaques soumises, entre des cartons secs, à l'action prolongée d'une puissante presse, ne se sont pas bien dressées parce qu'elles étaient trop sèches. La pile est haute de 343 millimètres sous la pression de l'armure supérieure, qui pèse 1886,6 grammes; un poids additionnel de quarante kilogrammes réduit cette hauteur, entre les deux armures, à 316 millimètres; mais le poids enlevé, elle remonte à 319 millimètres, bien que les quatre cordons libres aient été fortement tendus. La déviation est de 28°; l'eau n'est pas activement décomposée, bien que les bulles d'hydrogène se suivent d'assez près pour former un filet en apparence continu; la commotion est piquante, sans lucur.

En stratifiant cette pile, j'ai mis un signet de quatre cents en quatre cents plaques.

La déviation pour les

400 premières plaques inférieures est de	18°
800 _____	22 1/2
1200 _____	25
1600 _____	26
2000 _____	28

Soixante-six jours après sa construction, cette pile pèse 12737,65 grammes, déduction faite du poids des deux armures et des cordons.

*Pile humide.* — Les plaques ont été déposées sur une grande toile humide étendue sur le carrelage; on les enlevait avant qu'elles fussent moites. Au sortir de la presse elles étaient bien dressées et paraissaient aussi sèches que les précédentes, parce que leur humidité avait été absorbée, en grande partie, par les cartons. D'après ces circonstances, et d'après les expériences antérieures, j'estime à une goutte d'eau l'humidité que chaque plaque a pu conserver. A ce compte, il y aurait environ 150 grammes d'eau dans cette pile, qui pèse, après soixante-six jours, 12902,9 grammes. Pour mesurer les progrès de la dessiccation, il aurait fallu peser cette pile au moment de sa confection, mais j'ai été retenu par la crainte, mal fondée, de mettre hors de service la balance dont j'avais encore besoin. Tendue comme la précédente, cette pile conserve une hauteur de 323 millimètres. La déviation est de 60°. L'eau est décomposée avec une très-grande activité; on a deux gros filets de gaz. La commotion est très-piquante et accompagnée d'une faible lueur.

Chaque pile isolée est mise, par sa base, en communication avec le sol, tandis qu'on mesure la tension électrique au sommet

avec un grand électroscope, dont les pailles, très-librement suspendues, sont longues de 130 millimètres; l'écart est de 13 millimètres pour chaque pile. Les pailles de l'électroscope ordinaire sont jetées contre les parois de la cloche. Les longues pailles avaient été argentées pour les rendre conductrices et pesantes. L'égalité de tension provient de l'égalité dans le nombre des couples.

Chaque pile donne de petites étincelles bruyantes et visibles en plein jour. Des godets en laiton vissés aux armures et contenant un peu de mercure reçoivent deux tiges courbées, terminées par des boules qu'on approche l'une de l'autre. On voit ainsi, en plein jour, un torrent d'étincelles qui franchissent un intervalle de cinq à six dixièmes de millimètre. A deux mètres de distance on entend le bruit de ces étincelles.

Avec un condensateur de marbre, dont le plateau collecteur a onze centimètres de rayon, j'ai, par un contact aussi court que possible, une étincelle de sept à huit millimètres de longueur, quand les deux piles n'en font qu'une de quatre mille plaques. Un contact moins court donne, à la jointure du doigt, une étincelle de dix millimètres; il est sous-entendu que la base de la pile communique alors avec le sol. Une mince bouteille de Leyde, ayant une surface armée de cinq décimètres carrés, se charge très-vite et donne une commotion qui se fait sentir jusqu'aux poignets. Pendant qu'on charge cette bouteille, si l'on prend, du bout du petit doigt, la commotion de la pile de manière à recevoir en même temps celle de la bouteille, le picotement est presque insupportable. En persistant, les picotements continus sont assez douloureux pour qu'on soit comme obligé de retirer le doigt.

Voici le tableau de la marche décroissante de la déviation pour les deux piles.

	Pile sèche.	Pile humide.	
29 juillet 1843.....	28°	60°	
30 juillet.....	26	48	
31 juillet.....	30	44	
13 août.....	18	29	<i>A.</i>
15 août.....	29	31	<i>B.</i>
15 août.....	41	43	
12 septembre.....	31	32	<i>C.</i>
20 septembre.....	11	11	<i>D.</i>
20 sept., à onze heures.	13	12	<i>E.</i>
20 septembre, à midi..	24	24	
20 sept., à une heure..	13	18	
21 septembre.....	13	13	<i>F.</i>
6 octobre.....	10	10	<i>G.</i>
24 avril 1844.....	5	8	
25 avril.....	23	26	<i>H.</i>

*A.* — Cette faible déviation de 18° fait soupçonner un défaut d'isolement dans les supports. En conséquence, on applique sur le soufre quatre couches successives de vernis épais à la résine laque. Ce vernis est bien sec et transparent quand on fait l'observation du 15 août.

*B.* — Après cette observation, les piles sont exposées au soleil pendant une heure vingt-cinq minutes, et l'on fait de suite la seconde observation du 15 août.

*C.* — Après deux heures d'exposition à un soleil ardent; on observe alors la marche de l'aiguille sur la pile sèche: la déviation tombe de 31° à 20° en vingt-quatre minutes, de 20° à 14° en sept minutes, et de 14° à 12° en vingt-trois minutes.

*D.* — On voit qu'après cinquante-trois jours, les piles sont arrivées à l'égalité. On les comprime par un poids de quarante

kilogrammes pour tendre les cordons, puis on fait l'observation de onze heures.

*E.* — On expose les piles au soleil depuis onze heures jusqu'à midi.

*F.* — A peine si chaque pile donne quelques bulles de gaz au moment où l'on établit les communications.

*G.* — La pile sèche ne donne plus qu'une commotion à peine sensible. Celle de la pile humide est encore quelque peu piquante.

*H.* — Après trois heures d'exposition au soleil. Chaque pile décompose l'eau commune et donne la commotion, faible pour la pile sèche, piquante pour la pile dite humide. L'écart des longues pailles n'est plus que de huit millimètres.

A toutes les époques indiquées ci-dessus, l'écart des longues pailles a été de treize millimètres. Seulement, à mesure que la pile dite humide se dessèche, il faut attendre un peu plus longtemps, pour qu'en touchant la base la tension au sommet soit arrivée à son maximum. Lorsqu'il est établi, la déviation, pour la première impulsion de l'aiguille, était de près de  $180^{\circ}$  au début; après deux mois, elle n'est plus que de  $95^{\circ}$  à  $120^{\circ}$ . La pile s'étant ainsi déchargée, en un court instant, à travers le fil du multiplicateur, ne fournit plus assez vite l'électricité nécessaire à l'entretien d'une déviation un peu forte, et l'on voit l'aiguille se rapprocher lentement de zéro; il faut attendre plusieurs minutes avant qu'elle paraisse à peu près fixe.

Pendant les premiers jours la commotion était, pour ainsi dire, continue; deux mois plus tard, elle n'est un peu piquante qu'après une minute de communication de la base avec le sol.

Les étincelles restent toujours bruyantes et visibles en plein jour; mais elles se succèdent moins rapidement pour la même distance.

Quand une pile suffisamment humide est très-active, peu de jours suffisent pour que l'armure du pôle positif s'oxide sensiblement à l'air; l'armure du pôle négatif reste brillante.

# TOPOGRAPHIE.

---

NIVELLEMENT DES ROUTES ROYALES ET DÉPARTEMENTALES  
ET DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION  
DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Par M. DAVAINE, Membre résident.

—  
15 septembre 1843.  
—

A l'exception du chemin de grande communication N.º 23, de Bailleul à Merville et Estaires, toutes les routes royales et départementales et tous les chemins de grande communication de l'arrondissement de Lille sont pavés. Comme mesure d'ordre, il a été inséré depuis peu, dans le milieu de la chaussée, de cent mètres en cent mètres, à partir soit de l'origine de la route soit de la limite de l'arrondissement, un pavé portant un numéro en fonte : ce pavé a le double de la longueur des pavés ordinaires et son chiffre est scellé au plomb dans un trou pratiqué au centre de la face supérieure. Ces chiffres se succédant, par séries de dix, dans l'ordre naturel des nombres, ils indiquent, en hectomètres, les distances soit à l'origine, de la route dans l'arrondissement, soit à des témoins de plus fortes dimensions posés de dixaine en dixaine. Ceux-ci donnent les distances en kilomètres. Sur quelques routes on a commencé à mettre en regard de ces derniers des bornes kilométriques.

Cette note n'a point pour but de faire ressortir les facilités, que donne cette division des routes, pour toutes les opérations administratives dont elles sont l'objet; mais on ne peut se dispenser de faire observer que des points de division, susceptibles d'indications aussi précises, se prêtent fort bien à l'exécu-

tion et à la vérification des nivellements, et, comme les routes, en se croisant en tous sens, forment, à la surface du sol, un réseau, on peut, en les cotant de cent mètres en cent mètres et rattachant ces nivellements aux lignes navigables, fournir des documents topographiques d'une exactitude et d'une généralité précieuses, dans une foule de cas. C'est ce qui a déterminé le rédacteur de cette note à travailler depuis plusieurs années à recueillir ces documents. Il eût désiré les vérifier en partie et les rendre plus complets, il eût souhaité surtout de les coordonner avec les travaux exécutés cette campagne et avec les repères, qui vont être définitivement établis pour la navigation de la Deule et de la Lys; mais, comme ce travail lui est devenu impossible, il produit les documents recueillis, en priant d'observer qu'ils ne faut en considérer les résultats que comme des approximations. En comparant les côtes des différentes routes en leurs points de rencontre, on appréciera, par la différence des deux nombres donnés pour chacun de ces points, quel degré de confiance l'on peut accorder à l'ensemble.

Les côtes sont rapportées à un plan de comparaison qui doit différer peu du niveau moyen de la mer à Dunkerque (1).

Les opérations sont dues, en majeure partie, à MM. Fauveaux, conducteur des ponts-et-chaussées, et Chantraîne, piqueur.

(1) NOTA. Le nivellement que nous venons de faire pour le tracé définitif du chemin de fer de Lille à Calais, place notre plan de comparaison à soixante-deux millimètres au-dessus du point que l'on considère comme le niveau moyen de la mer à Calais.

(1.<sup>er</sup> mars 1845.)

ROUTE ROYALE N.º 17,  
de Paris à Lille et Menin.

N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.
64	37.416	(1)	97	32.685		130	46.842	
65	36.242		98	32.901	(6)	131	46.942	
66	34.754		99	32.991		132	47.247	
67	33.390	(2)	100	33.066		133	47.603	
68	33.471	(3)	101	33.480		134	48.111	
69	34.070		102	34.068		135	48.651	
70	34.711		103	34.755		136	49.705	
71	36.067		104	35.276	(7)	137	51.105	
72	37.833		105	36.000		138	52.815	
73	39.550	(4)	106	36.484		139	54.161	
74	40.197		107	37.707		140	55.579	
75	39.061		108	38.409		141	56.377	
76	36.918		109	39.112		142	56.746	
77	34.617		110	39.865		143	55.717	
78	32.885		111	40.614		144	55.135	
79	31.673		112	41.830		145	55.016	
80	30.886		113	42.759		146	55.137	
81	30.691		114	43.576		147	55.415	
82	30.686	(5)	115	44.256		148	55.685	
83	30.764		116	44.977		149	56.241	
84	30.700		117	45.705		150	56.910	
85	30.491		118	46.537		151	55.343	
86	30.525		119	46.898		152	53.114	
87	30.905		120	47.111		153	50.805	
88	31.632		121	47.272		154	48.584	
89	32.009		122	47.450		155	46.346	
90	32.296		123	47.468		156	44.294	
91	32.794		124	47.431		157	42.874	
92	33.877		125	47.218		158	41.970	
93	34.887		126	46.953		159	41.437	
94	34.598		127	46.608		160	40.820	
95	34.070		128	46.660		161	39.897	
96	33.009		129	46.810		162	39.213	



N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.
163	38.728		171	29.267		179	25.629	
164	37.828		172	28.662		180	25.287	
165	37.121		173	27.937		181	24.721	
166	36.324		174	27.454		182	24.506	
167	35.343		175	26.896		183	24.099	
168	34.041		176	26.569		184	23.941	
169	32.753		177	26.132		185	23.781	
170	30.944		178	25.881		186	23.616	(8)

## SUIITE DE LA ROUTE ROYALE N.º 17,

( Nivellement indépendant du précédent. )

188	22.869	(1)	195	23.399		202	19.180	
189	22.070		196	22.849		205	19.770	
190	21.541		197	22.169		206	20.588	
191	20.946		198	22.060		207	20.092	(3)
192	20.143		199	20.938		208	18.565	(4)
193	21.249		200	20.721	(2)	209	19.007	(5)
194	22.831		201	19.078				

## SUIITE DE LA ROUTE ROYALE N.º 17,

( Nivellement indépendant des deux qui précédent. )

209	19.020		223	28.079		237	20.822	
210	21.394		224	29.406		238	20.402	
211	23.084		225	30.896		239	19.971	
212	24.316		226	31.570	(1)	240	19.365	
213	24.671		227	31.762		241	18.683	
214	24.048		228	30.829		242	18.237	(2)
215	23.256		229	29.182		243	18.081	
216	24.005		230	27.493		244	18.583	
217	24.173		231	25.745		245	18.973	
218	24.865		232	24.279		246	19.119	
219	24.877		233	23.234		247	19.012	
220	24.902		234	22.361		248	18.957	
221	25.882		235	21.827		249	18.869	
222	27.019		236	21.382		250	19.029	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
251	19.108		288	31.680		325	40.310	
252	19.263		289	30.985		326	37.807	
253	19.442		290	30.159	(4)	327	35.414	
254	19.630		291	30.522		328	33.334	
255	19.814	(3)	292	31.794		329	32.308	
256	19.494		293	32.940		330	31.186	
257	19.759		294	34.524		331	30.180	
258	19.847		295	35.981		332	29.104	
259	20.035		296	37.188		333	27.859	
260	20.375		297	38.401	(5)	334	26.894	
261	21.332		298	39.414		335	25.905	
262	22.294		299	44.350		336	25.867	(8)
263	23.457		300	47.550		337	26.085	
264	25.045		301	50.006		338	27.225	
265	27.047		302	51.631		339	30.003	
266	29.293		303	52.027		340	33.339	
267	31.897		304	51.371		341	36.871	
268	34.304		305	49.906		342	40.217	
269	35.391		306	49.358		343	41.494	
270	35.429		307	49.261	(6)	344	40.475	(9)
271	34.525		308	49.480		345	39.036	
272	33.650		309	50.461	(7)	346	37.373	
273	32.832		310	51.284		347	35.457	
274	32.380		311	50.919		348	33.647	
275	32.290		312	50.315		349	32.062	
276	32.472		313	49.949		350	30.627	(10)
277	33.085		314	49.521		351	29.455	
278	33.931		315	49.091		352	28.201	
279	35.106		316	48.543		353	26.943	
280	36.168		317	48.235		354	25.662	
281	37.427		318	47.874		355	25.169	
282	38.269		319	48.085		356	23.092	
283	37.871		320	48.230		357	20.760	
284	36.837		321	48.666		358	18.680	
285	35.318		322	47.697		359	18.063	(11)
286	34.028		323	45.152		360	18.007	
287	32.742		324	42.645		361	18.287	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
362	19.050		369	24.971		376	24.691	
363	19.566		370	25.314		377	21.581	
364	19.599	(12)	371	25.936		378	19.990	
365	20.550		372	26.881		379	18.561	(13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19)
866	22.765		373	27.925		380	16.851	
367	24.114		374	28.229				
368	24.586		375	26.920				

ROUTE ROYALE N.<sup>o</sup> 25,  
*du Havre à Lille.*

0	30.236	(1)	26	27.487		52	25.608	
1	30.833		27	27.093		53	25.640	
2	31.430		28	26.561		54	25.564	
3	31.700		29	26.118		55	25.718	(6)
4	32.273		30	25.743		56	25.894	
5	32.668		31	25.498		57	25.994	
6	32.731		32	25.482		58	26.992	
7	32.464		33	25.873	(3)	59	26.054	(7)
8	32.129		34	25.601		60	26.014	
9	32.225		35	25.140		61	26.388	
10	32.634	(2)	36	25.234		62	27.233	
11	33.388		37	25.501		63	28.436	(8)
12	33.409		38	25.297	(4)	64	29.246	
13	33.314		39	25.348		65	29.779	
14	33.040		40	25.657		66	30.860	
15	32.869		41	25.619		67	31.779	
16	32.353		42	25.183		68	31.469	
17	32.111		43	25.255		69	32.462	
18	31.701		44	25.093		70	33.661	(9)
19	31.168		45	24.738		71	34.991	
20	30.596		46	24.729		72	35.808	
21	30.098		47	24.925		73	36.987	
22	29.679		48	25.156	(5)	74	38.508	
23	29.126		49	25.304		75	39.932	
24	28.639		50	25.265		76	40.811	
25	28.129		51	25.448		77	41.705	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
78	41.853		104	33.564		130	38.721	
79	41.608		105	33.413		131	38.006	
80	41.169		106	33.658		132	36.904	
81	40.569		107	34.256		133	35.933	
82	39.997		108	35.568		134	34.783	
83	39.379		109	37.626		135	34.089	
84	38.499		110	39.676		136	33.667	
85	37.420		111	39.534	(11)	137	33.200	
86	35.948		112	40.391		138	32.601	
87	34.962		113	41.380		139	31.521	
88	33.710		114	42.412		140	30.571	
89	32.667		115	43.960		141	29.907	
90	31.465		116	45.520		142	29.772	
91	30.417		117	47.746		143	30.401	
92	30.105		118	49.155		144	29.964	
93	29.429		119	50.328		145	29.525	
94	29.485		120	51.615		146	28.802	(13)
95	29.609	(10)	121	51.037		147	27.919	
96	30.092		122	50.011	(12)	148	27.095	
97	31.731		123	47.757		149	26.248	
98	33.149		124	45.511		150	25.547	
99	34.429		125	43.382		151	24.726	
100	34.920		126	42.002		152	24.230	(14)
101	34.426		127	41.030		153	23.750	
102	34.022		128	40.650		154	23.516	
103	33.637		129	39.780		155	» »	

ROUTE ROYALE N.<sup>o</sup> 41,  
de Bruxelles à Saint-Pol.

0	36.177	(1)	7	38.083		14	35.761
1	36.058		8	38.723		15	36.801
2	36.156		9	39.060		16	36.482
3	36.633		10	38.347		17	35.730
4	36.931		11	37.885		18	35.561
5	37.575		12	36.750		19	36.401
6	38.060		13	36.339	(2)	20	36.554

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>o</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>o</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
21	36.784	(3)	58	27.430		95	31.480	
22	37.638		59	28.418		96	31.005	
23	38.776		60	29.909		97	30.840	
24	38.077		61	30.828		98	30.536	(15)
25	36.753		62	32.073		99	30.393	
26	35.324		63	33.328		100	30.807	
27	34.902		64	34.297		101	30.815	
28	34.575		65	34.354		102	31.008	
29	33.949		66	34.138		103	30.721	
30	33.460		67	34.134		104	30.785	
31	32.763		68	34.040		105	30.931	
32	33.309	(4)	69	34.245		106	31.344	
33	32.498	(5)	70	34.266		107	31.606	
34	33.201	(6)	71	34.337		108	31.952	
35	33.100	(7)	72	34.578		109	32.097	
36	32.729	(8)	73	34.361		110	32.597	
37	33.332		74	34.166		111	32.952	
38	33.486		75	34.193		112	33.678	
39	33.459		76	34.050	(12)	113	32.665	
40	33.170		77	34.163		114	31.958	(16)
41	32.680	(9)	78	34.295	(13)	115	31.100	
42	33.264		79	34.428		116	30.259	
43	33.739		80	33.900		117	29.729	
44	34.167		81	33.830		118	29.404	
45	33.377		82	33.761		119	29.409	
46	32.741	(10)	83	33.765		120	28.911	
47	32.859		84	33.758		121	28.855	(17)
48	34.022		85	34.253		122	28.606	
49	34.897		86	34.559		123	28.181	(18)
50	34.214		87	34.719	(14)	124	27.925	
51	33.005		88	34.751		125	27.628	
52	32.062		89	34.243		126	27.797	
53	30.876		90	33.723		127	27.417	
54	30.216		91	33.359		128	27.383	
55	28.671		92	32.795		129	27.228	
56	27.211	(11)	93	32.232		130	27.320	
57	27.121		94	32.070		131	26.787	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
132	25.795		142	22.143		152	19.985	
133	25.416		143	22.410		153	20.458	
134	25.585		144	22.296	(20)	154	20.184	
135	25.408		145	22.073		155	20.613	
136	24.981		146	22.346		156	20.085	
137	24.362		147	21.546		157	19.805	
138	23.885	(19)	148	20.983		158	19.197	
139	23.017		149	20.825		159	18.693	
140	22.949		150	20.888		160	18.976	
141	22.569		151	20.472				
SUITE DE LA ROUTE ROYALE N. <sup>o</sup> 41.								
(Nivellement indépendant de celui qui précède.)								
Centre de la place de Lille.	19.718		185	22.855		209	21.927	
			186	23.454		210	21.265	
164	19.778		187	23.366		211	20.523	(25)
			188	23.104		212	20.486	
165	19.041		189	23.135		213	20.721	(26)
166	18.401		190	23.018		214	20.851	
167	18.681		191	23.087		215	21.025	
168	19.364		192	23.052		216	21.626	
169	19.837		193	23.282		217	21.699	
170	19.219	(21)	194	23.209		218	22.004	
171	19.591	(22)	195	23.396		219	22.428	
172	19.945		196	23.413		220	22.653	
173	20.532		197	23.691		221	22.476	
174	20.992		198	23.353		222	22.106	
175	20.946		199	22.637		223	21.713	
176	21.216		200	21.901		224	21.423	
177	21.625		201	21.671	(23)	225	21.088	
178	22.236		202	21.409		226	20.895	(27)
179	22.825		203	21.339		227	20.486	
180	22.975		204	21.362		228	20.345	(28)
181	23.101		205	21.434		229	20.258	
182	23.230		206	21.689	(24)	230	20.388	
183	23.490		207	22.324		231	20.900	(29)
184	23.445		208	22.324		232	21.493	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
233	21.264		270	25.250	(34)	307	42.543	
234	21.006		271	25.619		308	43.868	(36)
235	20.291		272	26.186		309	43.882	
236	20.677		273	26.586		310	43.507	
237	21.825		274	27.433		311	43.614	
238	22.843		275	27.921		312	43.251	
239	22.491		276	28.694		313	42.197	
240	22.455		277	29.349		314	41.423	
241	22.092		278	29.472		315	41.021	
242	21.929		279	29.298		316	40.298	
243	22.032		280	29.950		317	39.418	
244	22.140	(30)	281	30.345		318	38.309	
245	22.273	(31)	282	30.631		319	36.858	
246	22.363		283	30.646		320	35.545	
247	22.274		284	30.495		321	34.297	
248	21.994		285	30.146	(35)	322	33.583	
249	22.226		286	30.481		323	33.146	(37)
250	22.571		287	31.014		324	32.698	(38)
251	23.031		288	31.343		325	31.706	
252	23.951		289	32.122		326	32.512	
253	24.964		290	32.847		327	33.184	
254	25.868		291	33.467		328	32.674	
255	26.366		292	34.365		329	32.886	
256	26.094		293	35.417		330	33.180	
257	25.226		294	35.733		331	32.982	
258	24.446		295	36.186		332	32.841	
259	23.884		296	36.383		333	33.052	
260	23.283		297	36.613		334	33.081	
261	22.810	(32)	298	36.785		335	32.921	
262	23.094		299	36.933		336	31.965	(39)
263	22.988		300	37.306		337	31.619	
264	22.816		301	37.957		338	32.605	
265	22.420		302	38.806		339	33.876	
266	22.490	(33)	303	39.486		340	35.591	
267	22.093		304	40.169		341	36.028	
268	22.884		305	41.178		342	35.505	
269	23.883		306	41.712		343	35.365	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
344	34.723		365	26.020		386	27.548	
345	34.679		366	25.720		387	27.527	
346	35.578		367	26.012		388	27.080	
347	36.031		368	25.316		389	27.031	
348	36.092		369	24.541		390	26.973	(41)
349	36.611		370	24.295	(40)	391	26.450	
350	36.833		371	24.240		392	25.987	
351	37.030		372	24.148		393	25.897	
352	36.276		373	24.455		394	26.000	(42)
353	35.262		374	24.898		395	26.561	
354	34.808		375	25.130		396	27.051	
355	34.483		376	25.161		397	27.104	
356	33.339		377	25.348		398	26.663	
357	32.821		378	25.636		399	26.774	
358	31.604		379	25.984		400	26.352	
359	30.565		380	26.598		401	26.195	(43)
360	29.498		381	27.538		402	25.620	
361	29.034		382	28.660		403	25.251	
362	28.499		383	29.684		404	24.634	
363	27.454		384	28.960		405	23.389	(44)
364	26.701		385	28.094				(45)

ROUTE ROYALE N.<sup>o</sup> 42,  
de Lille à Boulogne.

0	19.754	(1)	12	18.952		24	21.393	
1	19.479		13	20.070		25	21.291	
2	20.074	(1')	14	20.198		26	21.022	
3	20.044		15	19.660		27	20.902	
4	19.336		16	19.806		28	21.059	
5	19.497		17	20.404	(2,3)	29	20.928	
6	19.546		18	21.346		30	19.724	
7	19.099		19	21.341		31	19.529	
8	19.538		20	21.294		32	19.697	
9	19.125		21	21.306		33	20.072	
10	18.907		22	21.270		34	19.973	
11	18.532		23	21.271		35	20.225	



N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
36	20.223		73	44.277		110	19.703	
37	20.514		74	45.177		111	19.535	
38	21.112	(4)	75	46.007		112	19.522	(9')
39	20.768		76	47.094		113	19.100	(10)
40	21.391		77	47.887		114	19.309	
41	21.867		78	48.213		115	19.314	
42	22.480		79	48.463		116	19.280	
43	22.953	(5)	80	47.037		117	19.600	
44	23.531		81	45.401		118	19.738	
45	24.601		82	44.156		119	19.021	
46	25.327		83	42.953		120	19.038	
47	26.438		84	42.023		121	19.083	
48	27.567	(6)	85	41.476		122	19.343	
49	28.322		86	40.556		123	19.644	
50	29.084		87	39.887		124	19.089	
51	30.086		88	39.598		125	19.117	
52	31.283	(7)	89	39.072		126	19.527	
53	31.965		90	38.680		127	19.315	
54	32.631		91	38.370		128	18.755	
55	33.387		92	37.790		129	18.821	
56	34.202		93	36.925		130	18.890	
57	34.796		94	35.243		131	18.922	
58	35.784		95	32.973		132	18.924	
59	37.720		96	29.583		133	18.564	
60	38.753		97	25.390		134	17.830	
61	40.348		98	21.904		135	17.771	(11)
62	41.122		99	20.494		136	18.326	(12)
63	43.295		100	19.846		137	18.436	
64	43.538		101	20.099		138	18.538	
65	44.205	(8)	102	20.444		139	18.776	
66	44.255		103	20.161		140	18.360	
67	44.183		104	19.877		141	18.140	
68	44.298		105	19.719		142	18.132	
69	44.105		106	19.638		143	17.855	(13)
70	43.543	(9)	107	19.736		144	17.990	
71	43.832		108	19.818		145	18.395	
72	44.392		109	19.864		146	18.315	(14)

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
147	18.306		184	17.217		221	17.901	
148	18.611		185	17.287		222	17.669	
149	18.497		186	17.407		223	17.676	
150	18.631		187	17.575		224	17.526	
151	18.280		188	17.892		225	17.663	
152	18.133		189	18.150		226	17.631	(25)
153	18.085		190	18.297		227	17.576	
154	18.318		191	17.993		228	17.528	
155	17.779		192	17.626		229	17.594	
156	17.748		193	17.551	(19)	230	17.953	
157	17.817		194	17.714		231	18.326	
158	17.958		195	17.903		232	18.129	(26)
159	17.896	(15)	196	18.068	(20)	233	17.965	
160	18.668		197	18.195		234	17.774	(27)
161	17.996		198	17.972		235	17.910	
162	18.474		199	17.818	(21)	236	18.157	
163	18.493		200	18.170		237	18.385	
164	18.498	(15')	201	18.511		238	18.015	(28)
165	17.494		202	19.057		239	18.299	
166	15.047	(16)	203	18.909		240	17.934	
167	16.596		204	18.548		241	18.111	
168	16.663		205	17.455		242	18.416	
169	17.589		206	17.352	(22)	243	18.183	(29)
170	17.562		207	17.567		244	18.334	
171	17.542		208	17.644		245	18.603	
172	17.530		209	17.864		246	18.661	
173	17.662		210	17.709		247	18.627	
174	18.016		211	17.721		248	18.603	
175	18.176		212	17.689	(23)	249	18.602	
176	18.401		213	17.513		250	18.473	
177	18.592	(17)	214	17.329		251	18.468	
178	18.868		215	17.478	(24)	252	18.396	
179	19.171	(18)	216	17.586		253	18.251	
180	19.507		217	17.721		254	18.240	(30)
181	19.727		218	17.765		255	18.482	
182	20.472		219	17.857		256	18.582	
183	18.185		220	17.859		257	18.810	(31)

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
258	19.268		295	34.664		332	27.367	
259	19.529		296	31.015		333	27.468	(39)
260	19.158		297	27.783		334	28.654	
261	19.253		298	25.667	(35)	335	29.676	(40)
262	19.300		299	25.099		336	30.531	
263	19.380		300	25.159		337	31.350	
264	19.571		301	25.206	(36)	338	32.589	
265	19.713		302	25.502		339	33.494	
266	19.803		303	26.203		340	34.952	
267	19.863		304	26.773		341	37.271	
268	19.870		305	27.179		342	39.413	
269	20.034		306	28.092		343	41.270	
270	20.037		307	28.747		344	41.767	
271	19.939		308	29.730		345	41.180	
272	19.804	(32)	309	31.158		346	40.010	
273	19.733		310	32.697		347	38.793	
274	19.747		311	34.392		348	37.636	
275	19.776	(33)	312	36.818		349	37.618	
276	20.141		313	39.512		350	38.103	
277	20.385		314	42.218		351	38.393	
278	20.576		315	45.131		352	38.716	
279	21.156		316	47.891		353	38.382	
280	22.021		317	48.264	(37)	354	37.704	
281	23.199		318	49.745		355	37.214	(41)
282	24.776		319	51.057		356	37.746	
283	26.687		320	49.782		357	39.109	
284	28.921		321	47.889		358	36.377	
285	31.068		322	45.852		359	32.767	(42)
286	33.526		323	44.534		360	31.198	(43)
287	36.424		324	44.125		361	32.019	
288	38.975		325	42.722		362	33.921	
289	41.961		326	40.777		363	35.840	
290	43.361	(34)	327	38.428		364	37.670	
291	44.206		328	35.345		365	39.082	
292	43.117		329	32.375		366	40.652	
293	41.643		330	29.572		367	42.575	
294	38.719		331	27.720	(38)	368	43.904	

N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.
369	44.876		387	36.294	(44')	405	41.176	
370	45.402		388	34.558		406	41.873	
371	46.227		389	33.060		407	41.992	
372	46.856		390	32.001		408	42.096	
373	47.040		391	30.894	(45)	409	42.352	
374	46.899		392	30.090		410	43.157	
375	45.785		393	32.716		411	44.714	
376	44.379		394	33.437		412	46.846	
377	43.059		395	34.037		413	49.160	
378	41.932		396	34.219	(46)	414	51.285	
379	41.068		397	34.964		415	52.985	
380	39.738		398	36.003		416	54.277	
381	38.271		399	37.025		417	54.587	
382	36.696		400	37.753		418	54.714	
383	35.273		401	38.271		419	54.602	
384	34.669	(44)	402	38.983		420	55.119	
385	34.889		403	39.586		421	55.605	(47)
386	35.211		404	40.358				

## INDICATION DES REPÈRES ET OBSERVATIONS DIVERSES.

### ROUTE ROYALE N.º 17, *de Paris à Lille et Menin.*

La route royale N.º 17 a son origine dans l'arrondissement de Lille, au Pont-à-Beuvry, et se termine à la frontière, près Menin; sa longueur est de 38.050<sup>m</sup>. Le nivellement du Pont à-Beuvry à Pont-à-Marcq manque. La partie de Lille à Pont-à-Marcq est remaniée en ce moment.

- (1) A 6,400<sup>m</sup> de l'origine, fin du premier nivellement ;
- (2) Eaux de la Marque, le jour de l'observation, 30.65 ;

- (3) Sur la tablette d'amont du pont de Pont-à-Marcq, 34.50 ;
- (4) A la bascule de Pont-à-Marcq ;
- (5) Pont Thibaut ( hamceau dépendant d'Avelin ) ;
- (6) Sur un pont situé entre 9700<sup>m</sup> et 9900<sup>m</sup>, les eaux sont à 31.00 ;
- (7) En face de l'église d'Ennetières ;
- (8) Point d'intersection des axes des deux routes royales N.<sup>os</sup> 17 et 25, 23.345.

---

*Deuxième nivellement indépendant du précédent.*

- (1) Sur le seuil du bureau du pont à bascule, 22.748 ;
- (2) A 20.000<sup>m</sup> de l'origine, rue de Paris ;
- 3) A 20.700<sup>m</sup> de l'origine, rue de la Grande-Chaussée ;
- (4) A 20.880<sup>m</sup> de l'origine, rue de la Grande-Chaussée ;
- (5) A 20.900<sup>m</sup> de l'origine, fin du 2.<sup>e</sup> nivellement, 19.007.

---

*Troisième nivellement indépendant des deux qui précèdent.*

- (1) Sur le seuil de la porte de l'église de la Madeleine, 32.981 ;
- (2) Sur la tablette du coin, rive gauche du pont de Marcq, en amont, 16.658 ; les eaux à 15.628 ;
- (3) Sur le premier pilier de barrière, près du fossé, côté du levant, 20.719 ;
- (4) Sous la voûte du pont, côté du couchant, à 29.040<sup>m</sup> de l'origine, 29.434 ;
- (5) Sous la voûte du pont, tête côté du couchant, à 29.682<sup>m</sup> de l'origine, 37.073 ;
- (6) Sur le premier pilier de barrière, près du fossé, côté du levant, 50.119 ;
- (7) Sous la voûte du pont, côté du couchant, à 30.842<sup>m</sup> de l'origine, 49.348 ;
- (8) Sous la voûte du pont, tête côté du couchant, pont de la vallée de Roncq, à 33.644<sup>m</sup> de l'origine. 24.854 ;

- (9) Sur le seuil de la porte de l'église de Roncq, coin côté droit, 42.111;
- (10) Sur le premier pilier de barrière, près du pavé, côté du couchant, 31.649;
- (11) Sous la voûte du pont, côté du couchant, à 35.912<sup>m</sup> de l'origine, 17.618;
- (12) Sous la voûte du pont, côté du couchant, à 36.488<sup>m</sup> de l'origine, 18.970;
- (13) Sur la barre qui marque la séparation de la France et de la Belgique, 15.891;
- (14) Sur la tablette, rive droite, écluse d'amont, en amont du pont, à Menin, 12.347;
- (15) Sur la tablette, rive gauche, écluse d'amont, en amont du pont, à Menin, 10.726;
- (16) Point de navigation d'hiver, 10.046;
- (17) Point de navigation d'été, 9.786;
- (18) Sur le radier de l'écluse d'amont, 7.006;
- (19) Les hautes eaux, en janvier 1841, près de la porte de Menin, 11.511; les hautes eaux, en janvier 1841, près de l'écluse d'amont, 11.462.

---

ROUTE ROYALE N.º 25,

*du Havre à Lille.*

Cette route a son origine à la limite du département du Nord, entre Camphin et Carvin, au lieu dit le Fossé des Moines, et se termine à la route royale N.º 17, commune des Moulins, à 18.700<sup>m</sup> de Pont-à-Beuvry; elle a une longueur de 15.426<sup>m</sup>.

- (1) Sur le témoin 0, à la limite du département du Nord, près de Carvin;
- (2) Sur le premier pilier de la barrière, près du pavé, côté du levant, 33.614;

- (3) Sous la voûte du pont, tête côté du couchant, à 3310<sup>m</sup> de l'origine, 25.213;
- (4) Sur la pierre au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à la petite route de Phalempin, 25.416;
- (5) Sous la voûte du pont, tête côté du couchant, à 3.841<sup>m</sup> de l'origine, 24.599;
- (6) Sous le pont, tête du côté du couchant, à 4.810<sup>m</sup> de l'origine, 24.851;
- (7) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, côté du couchant, 27.074;
- (8) Sur le seuil de la porte de la Maison-Commune, à Seclin, (la porte à gauche), 29.026;
- (9) Sur le premier pilier près du pavé, côté du levant, 34.698;
- (10) Sous la voûte du pont situé à 9.468<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 28.956;
- (11) Sous la voûte du pont situé à 11.115<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 38.572;
- (12) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du levant, 51.060;
- (13) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du levant, 29.680;
- (14) A 15.220<sup>m</sup> de l'origine, près de l'intersection des routes royales N.<sup>os</sup> 17 et 25, 24.230.

---

**ROUTE ROYALE N.<sup>o</sup> 41,**  
*de Bruxelles à Saint-Pol. (1)*

Cette route commence dans l'arrondissement de Lille, à la frontière, près Baisieux, et se termine à la limite du Pas-de-Calais, près de La Bassée. Elle a une longueur de 40.557<sup>m</sup>; elle joint la route royale N.<sup>o</sup> 17 dans Lille, à 16.038<sup>m</sup> de son

---

(1) Voir chemin de grande communication N.<sup>o</sup> 7 de Lomme à Fourmes.

origine, à Baisieux ; elle la suit jusqu'au centre de la place de Lille, sur 233<sup>m</sup> de longueur.

- (1) Sur la borne placée sur la tête du pont mitoyen, côté du nord, et sur celle placée sur France, 36.450 ;
- (2) Sous la voûte du pont situé à 12.50<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 35.908 ;
- (3) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 38.359 ;
- (4) Sous la voûte du pont situé à 2050<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 35.481 ;
- (5) Au-dessous de la voûte du pont situé à 3050<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 32.271 ;
- (6) Au-dessous de la voûte du pont situé à 3225<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 32.529 ;
- (7) Au-dessous de la voûte du pont situé à 3334<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 31.875 ;
- (8) Au-dessous de la voûte du pont situé à 3623<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 31.784 ;
- (9) Au-dessous de la voûte du pont situé à 4100<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 31.467 ;
- (10) Au-dessous de la voûte du pont situé à 4540<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 32.127 ;
- (11) Sur la tête du pont situé à 5630<sup>m</sup> de l'origine, côté d'aval, tablette du milieu, 28.331 ;
- (12) Sous la voûte du pont situé à 8628<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 33.164 ;
- (13) Sur la pierre au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à l'angle de la route de Sainghin, 33.721 ;
- (14) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, près du fossé, 35.729 ;
- (15) Sous la voûte du pont, tête côté du nord, pont du Halot, à 9830<sup>m</sup> de l'origine, 29.835 ;
- (16) Sur la tête du pont, côté du nord, tablette du coin de droite, à 11400<sup>m</sup> de l'origine, 31.663 ;



- (17) Au-dessus de la voûte du pont situé à 12.112<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 27.986 ;
- (18) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 28.358 ;
- (19) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 24.737 ;
- (20) Au-dessous de la voûte du pont situé à 14.491<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 21.645 ;
- (21) Sur la tablette du premier pont situé entre les fortifications, à 17.000<sup>m</sup> de l'origine, sur la voûte, côté du levant, 19.449 ;
- (22) De la tablette ci-dessus nommée jusqu'aux eaux, 1.450 ;
- (23) Sous la voûte du pont, tête côté du nord, 21.279 ( pont situé à 20.734<sup>m</sup> de l'origine ) ;
- (24) Sur le pilier de la barrière de dégel, près de la maison, 22.546 ;
- (25) Sous la voûte du pont situé à 21.140<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 19.386 ;
- (26) Sous la voûte du pont situé à 21.340<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 19.934 ;
- (27) Sous la voûte du pont situé à 22.625<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 19.915 ;
- (28) Sous la voûte du pont situé à 22.878<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 20.606 ;
- (29) Sur le corbeau servant à porter le tourillon du pont-levis d'Haubourdin, côté d'amont, 21.464 ;
- (30) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 22.823 ;
- (31) Sous la voûte du pont situé à 24.470<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 21.089 ;
- (32) Sous la voûte du pont situé à 26.108<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 22.013 ;
- 33) Sous la voûte du pont situé à 26.663<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 21.083 ;

- (34) Sur la pierre au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à l'angle du pavé de Santes, 25.057;
- (35) Sous la voûte du pont situé à 28.509<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 29.165; idem, côté du nord, 30.277;
- (36) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 44.465;
- (37) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 33.578;
- (38) Sous la voûte du pont situé à 32.474<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 30.637;
- (39) Sous la voûte du pont situé à 33.676<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 30.472;
- (40) Sous la voûte du pont situé à 37.085<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 23.490;
- (41) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, côté du nord, celui près du pavé, 27.859;
- (42) Sous la voûte du pont situé à l'octroi de La Bassée, côté du nord, 24.709;
- (43) Sur le seuil de la porte de l'église de la Bassée, 26.460;
- (44) Sur la tablette du coin, derrière le montant du pont-levis, côté d'aval, au pont de La Bassée, 23.914; côte des eaux, 21.144;
- (45) Ecluse de Cuinchy, tablette d'amont, près des portes, rive droite, 21.884; les eaux d'amont, 21.144; le busc, 19.524; sur le radier, 17.624.

---

ROUTE ROYALE N.<sup>o</sup> 42,  
*de Lille à Boulogne.*

Cette route a son origine au centre de la place de Lille et sort de l'arrondissement à la rencontre de la route N.<sup>o</sup> 16, à l'Haze-winde; elle a une longueur de 42.098<sup>m</sup>.

- (1) Centre de la place de Lille, 19.754;
- (1') Rue Esquermoise;

- (2) Sur la tablette près du tourillon, rive gauche, porte d'amont du bassin du faubourg de Dunkerque, à 1714<sup>m</sup> de l'origine, 19.899 ;
- (3) A la marche de l'escalier à droite. Hauteur des eaux au point de navigation, 18.342 ;
- (4) Sur la tablette du coin, rive gauche, côté d'aval, au pont de Canteleu, à Wazemmes, à 3871<sup>m</sup> de l'origine, 21.199 ; cote des eaux le jour de l'observation, 18.379 ;
- (5) Sous le pont situé à 4388<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 22.643 ;
- (6) Sur la pierre au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à l'angle du pavé de Lompret, 27.726 ;
- (7) Sous le pont situé à 5202<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 30.203 ;
- (8) Sur le seuil de la petite porte de l'église de Lomme, 44.963 ;
- (9) Sous le pont situé à 6957<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 43.053 ;
- (9') Au Wez-Macquart ;
- (10) Sous le pont situé à 11.329<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 18.248 ;
- (11) Sous le pont situé à 13.457<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 16.354 ;
- (12) Sur la pierre au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à l'angle du pavé d'Houplines, 18.511 ;
- (13) Sur le milieu de la tête du pont situé à 14.296<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 17.642 ;
- (14) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du midi, 19.406 ;
- (15) Sur la tête du pont, côté de la route à l'esplanade d'Armentières, à 15.886<sup>m</sup> de l'origine, 17.439 ;
- (15') Armentières ;
- (16) Ecluse d'Houplines : tablette d'amont, 12.963 ; tablette d'aval, 13.043 ; les eaux d'amont au point de navigation proposé, 12.367 ; le radier près des portes d'amont, 8.953 ; les hautes eaux au mois de janvier 1841, 13.630 ;

- (17) Sous le pont situé à 17.617<sup>m</sup> de l'origine , côté du midi ,  
15.142 ;
- (18) Lys (pont) : Sur la borne , en amont , 15.736 ; les eaux de  
la Lys , jour de l'observation , 12.728 ; les eaux dans la  
crue de juillet , 13.381 ; les hautes eaux aux inondations  
du mois de janvier 1841 , à 40<sup>m</sup> en amont du pont , 14.680 ;  
idem , à 30<sup>m</sup> en aval , 14.370 ; idem , à 30<sup>m</sup> en amont  
d'Armentières , 14.330 ;
- (19) Sur le milieu de la tête du pont , côté du midi , situé à  
19.372<sup>m</sup> de l'origine de la route , 18.336 ;
- (20) Sous la voûte du pont situé à 19.583<sup>m</sup> de l'origine , côté  
du midi , 16.965 ;
- (21) Sur le pont situé à 19.874<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du  
midi , 17.785 ;
- (22) Sur la tête du pont situé en face d'une brasserie , côté du  
levant , à la sortie de Nieppe vers Bailleul , à 20.502<sup>m</sup> de  
l'origine , 18.070 ;
- (23) Sous la voûte du pont situé à 21.220<sup>m</sup> de l'origine , tête  
côté du nord , 16.333 ;
- (24) Sous le pont situé à 21.470<sup>m</sup> de l'origine , côté du midi ,  
16.390 ;
- (25) Sur le milieu de la tête du pont situé à 22.790<sup>m</sup> de l'origine  
côté du nord , 18.798 ;
- (26) Sous la voûte du pont situé à 23.235<sup>m</sup> de l'origine , tête  
côté du nord , 17.183 ;
- (27) Sur le milieu de la tête du pont , côté du midi ( pont situé  
à 23.422<sup>m</sup> de l'origine ) , 17.802 ;
- (28) Sur le milieu de la tête du pont situé à 23.820<sup>m</sup> de l'origine ,  
côté du nord , 17.478 ;
- (29) Sous la voûte du pont situé à 24.325<sup>m</sup> de l'origine , côté  
du midi , 17.365 ;
- (30) Sous la voûte du pont , côté du midi , à 25.386<sup>m</sup> de l'origine ,  
17.133 ;

- (31) Sur le milieu de la tête du pont, côté du midi, à 25.700<sup>m</sup> de l'origine (pont de la Belle-Drève), 18.846 ;
- (32) Sous la voûte du pont en face du Nouveau-Monde, côté du midi, à 27.122<sup>m</sup> de l'origine, 18.936 ;
- (33) Sur la tête du pont du Nouveau-Monde, côté du couchant, à 27.166<sup>m</sup> de l'origine, 19.894 ;
- (34) Sur le seuil de la porte du corps-de-garde, à Bailleul, 44.231 ;
- (35) Sur le milieu de la tête du pont, à 29.887<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 25.205 ;
- (36) Sur la tête du pont, à 30.107<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 24.886 ;
- (37) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 49.831 ;
- (38) Sur la tête du pont situé à 33.170<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 27.560 ;
- (39) Sur la tête du pont situé à 33.366<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 27.359 ;
- (40) Sur la voûte du pont, tête côté du midi, à 34.870<sup>m</sup> de l'origine, 26.880 ;
- (41) Sur la tête du pont situé à 35.478<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 37.108 ;
- (42) Sur le seuil de la porte du cabaret de la Maison-de-Ville, à Flêtre, 37.943 ;
- (43) Sur la tête du pont, en face du cabaret de la Basse-Verdure, à Flêtre, 31.127 ;
- (44) Sur la tête du pont, près de Caëstre, à 38.390<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 34.911 ;
- (44') Sur le seuil de la porte de l'église de Caëstre, au coin à droite, 35.713 ;
- (45) Sur la tête du pont, côté du midi, à 39.429<sup>m</sup> de l'origine, 30.549 ;
- (46) Sur la tête du pont, côté du midi, à 39.661<sup>m</sup> de l'origine, 33.951 ;
- (47) Sur le seuil de la porte du bureau de la bascule, à l'Hazewinde.

## ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 1

N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.
0	37.882	(0)	34	54.170		68	51.702	
1	37.941		35	53.202		69	50.869	
2	38.857		36	51.752		70	49.532	
3	39.257		37	50.415		71	47.910	
4	39.405		38	48.881		72	46.680	
5	39.750		39	47.326		73	45.146	
6	38.944		40	45.906		74	43.993	
7	39.922		41	45.028		75	42.396	
8	39.171		42	43.873		76	40.598	
9	39.524		43	43.195		77	38.693	
10	39.645		44	42.495	(1)	78	37.571	
11	39.424		45	41.785		79	38.141	
12	39.582		46	41.019		80	39.011	
13	40.037		47	40.730		81	39.720	
14	40.224		48	41.206		82	40.817	
15	41.355		49	41.756		83	42.073	
16	41.713		50	42.481		84	43.126	
17	41.926		51	43.192		85	44.625	
18	42.848		52	44.058		86	45.837	
19	44.468		53	44.567		87	46.480	
20	45.500		54	45.012		88	47.107	(2)
21	47.042		55	46.020		89	46.985	
22	48.513		56	47.605		90	45.965	
23	49.453		57	49.811		91	44.894	
24	50.155		58	50.093		92	44.120	
25	50.226		59	50.025		93	43.007	
26	50.426		60	50.573		94	41.747	
27	50.743		61	50.772		95	40.769	
28	51.182		62	51.227		96	39.891	
29	51.852		63	51.207		97	39.114	
30	52.184		64	51.580		98	38.403	
31	52.653		65	52.033		99	38.910	
32	53.379		66	52.366		100	39.703	
33	54.130		67	52.262		101	39.969	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
102	40.793		139	25.522		176	20.756	
103	41.988		140	25.340		177	20.508	
104	43.462		141	25.233		178	20.253	
105	44.759		142	25.159		179	20.086	
106	45.883		143	25.121		180	20.339	
107	46.076		144	25.350		181	20.346	
108	46.084		145	25.934		182	20.498	
109	46.313		146	26.060		183	20.714	
110	45.991		147	25.730		184	19.891	
111	45.680		148	25.330		185	19.856	(5)
112	44.238		149	25.003		186	19.792	
113	42.871		150	25.028		187	19.659	
114	41.681		151	24.986		188	19.652	
115	41.334		152	24.803		189	19.757	
116	41.221		153	24.022		190	19.620	
117	40.492		154	23.282		191	19.622	
118	39.353	(3)	155	22.808		192	19.469	
119	39.278		156	22.611	(4)	193	19.317	
120	38.845		157	21.696		194	18.982	
121	38.358		158	22.345		195	18.713	
122	38.182		159	22.617		196	18.802	
123	37.278		160	22.130		197	18.624	
124	36.058		161	21.241		198	18.660	
125	34.994		162	21.234		199	18.726	
126	33.509		163	21.687		200	18.714	
127	32.419		164	21.833		201	18.682	
128	31.589		165	21.914		202	19.208	
129	30.563		166	21.874		203	19.528	
130	29.728		167	21.900		204	19.545	
131	29.261		168	21.865		205	19.589	
132	28.730		169	22.073		206	19.607	
133	28.238		170	22.231		207	19.154	
134	28.014		171	22.208		208	18.811	(6)
135	27.626		172	21.878		209	18.953	
136	26.829		173	21.577		210	19.024	
137	26.194		174	21.327		211	19.035	
138	25.622		175	21.045		212	18.993	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
213	19.071		229	18.521		245	18.762	
214	19.003		230	18.047	(8)	246	18.577	
215	19.123		231	17.947		247	18.531	
216	19.304		232	18.184		248	18.445	
217	19.442		233	18.310		249	18.359	
218	19.292		234	18.650		250	18.172	
219	19.420		235	18.936		251	18.097	
220	19.300		236	19.029		252	17.734	
221	19.325		237	19.229		253	17.345	(9)
222	19.637		238	19.231		254	17.464	
223	19.768		239	19.147		255	17.424	
224	19.513		240	19.049		256	17.358	(10)
225	19.406		241	19.008		257	17.806	
226	19.418	(7)	242	18.969		258	17.926	
227	19.149		243	18.849		259	18.261	(11)
228	18.799		244	18.828				

ROUTE DÉPARTEMENTALE N.<sup>o</sup> 2,  
de Lille à Ypres.

0	19.349		18	19.637		36	19.946	
1	18.535		19	19.682		37	19.921	
2	18.632		20	19.193		38	19.868	
3	19.375		21	18.984		39	19.206	(5)
4	18.948		22	18.912		40	19.301	
5	18.515		23	18.431	(3)	41	19.363	
6	19.025		24	18.476		42	18.512	
7	19.479		25	18.884		43	18.237	
8	19.955		26	19.012		44	18.789	
9	19.706		27	19.204		45	19.154	
10	19.713	(1)	28	19.343		46	18.577	(6)
11	19.055		29	19.246		47	17.942	
12	19.945		30	19.446		48	18.354	
13	19.549		31	20.066		49	18.646	
14	19.464	(2)	32	20.100		50	19.047	
15	19.190		33	20.041		51	19.279	
16	19.479		34	19.966	(4)	52	18.888	(7)
17	19.520		35	19.906		53	19.255	



N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observation.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.
54	19.168		88	19.518		122	17.604	
55	18.890		89	19.317		123	18.507	
56	19.193	(8)	90	19.115		124	18.782	
57	19.998		91	18.725		125	18.745	
58	20.649		92	18.044	(15)	126	18.893	
59	20.151		93	17.761		127	18.962	
60	20.295	(9)	94	17.953	(16)	128	18.797	
61	20.637		95	17.124		129	18.536	
62	21.600	(10)	96	16.710	(17)	130	18.590	
63	22.399		97	16.849		131	18.607	
64	21.824		98	16.869		132	18.589	
65	20.507		99	16.829		133	18.446	
66	20.081		100	16.683	(18)	134	18.221	
67	19.310		101	16.107		135	17.934	
68	19.189	(11)	102	15.311		136	18.121	
69	19.789		103	14.805		137	17.124	(25)
70	19.358	(12)	104	15.452		138	17.356	
71	19.910		105	15.893		139	18.033	
72	20.346		106	16.147	(19)	140	13.393	
73	20.392		107	16.313		141	18.339	
74	20.752		108	16.291	(20)	142	17.814	(26)
75	21.186		109	15.253		143	17.907	
76	21.635		110	14.736		144	18.325	
77	21.704	(13)	111	14.689	(21)	145	18.526	
78	21.637		112	16.747		146	18.508	
79	21.736		113	17.643		147	18.108	
80	20.664		114	17.722	(22)	148	17.948	
81	18.157		115	17.572		149	18.023	(27)
82	16.458	(14)	116	17.281		150	16.798	
83	17.535		117	17.100	(23)	151	15.178	
84	19.552		118	17.221		152	14.083	
85	19.841		119	17.010		Pont- Rouge.	14.278	(28)
86	19.777		120	17.038				(29)
87	19.491		121	15.933	(24)			

ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 3,  
de Douai à Tournai.

N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.
0	23.010	(1)	34	30.053		68	29.889	
1	25.205		35	30.323		69	30.760	
2	26.802		36	29.953		70	31.968	
3	27.431		37	29.537		71	33.206	
4	27.485		38	29.247		72	34.293	
5	27.448		39	29.909		73	35.601	
6	26.847		40	31.509		74	37.213	
7	26.369		41	32.849		75	38.778	
8	26.806		42	32.698		76	39.941	
9	26.716		43	32.342		77	41.030	
10	26.658	44	31.941		78	41.822		
11	25.965	45	31.272		79	42.376		
12	25.394	46	30.219		80	42.990		
13	25.215	47	29.160		81	43.610		
14	25.823	48	28.203		82	44.231		
15	26.638	49	27.406		83	44.798		
16	27.379	50	26.426		84	45.570		
17	28.114	51	25.642		85	46.500		
18	28.041	52	24.567		86	47.205		
19	27.715	53	23.886		87	47.404		
20	27.227	54	23.807		88	46.999		
21	26.967	55	23.947		89	46.408	(2)	
22	26.896	56	23.672		90		(3)	
23	26.792	57	23.383		91			
24	27.263	58	23.613		92			
25	27.675	59	24.396		93			
26	28.398	60	25.065		94			
27	28.710	61	25.879		95			
28	29.170	62	26.780		96			
29	29.954	63	27.853		97			
30	30.670	64	28.836		98			
31	30.670	65	29.759		99	38.195		
32	30.495	66	29.784		100	37.341		
33	30.141	67	29.796		101	36.060		

N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.ºs des témoins.	CÔTES.	Observations.
102	35.062		125	46.931		148	43.692	
103	35.535		126	46.488		149	44.559	
104	34.765		127	45.900		150	45.044	
105	33.901		128	45.471		151	45.709	
106	33.393		129	45.038		152	46.365	
107	32.508		130	44.546		153	46.781	
108	32.493		131	43.797		154	45.759	
109	32.324		132	42.910		155	44.568	
110	31.582		133	41.920		156	43.139	
111	31.082		134	40.608		157	42.087	
112	30.387		135	39.558		158	40.477	
113	30.144		136	38.639		159	38.817	
114	30.214	(4)	137	38.276		160	37.157	
115	30.694		138	38.012		161	36.261	
116	31.547		139	37.607		162	35.661	
117	32.432		140	37.097		163	34.821	
118	33.735		141	36.799		164	33.874	
119	34.961		142	36.510		165	33.919	
120	36.469		143	36.955		166	34.133	
121	38.308		144	38.324		167	33.801	
122	40.263		145	39.743		168	33.670	
123	42.684		146	41.031		169	33.661	
124	45.061		147	42.441		170	34.080	(5)

## ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 4.

0	47.270	(1)	11	63.185		22	61.363	
1	49.383		12	63.951		23	61.026	
2	52.538		13	64.529		24	60.423	
3	55.883		14	63.704		25	59.925	
4	58.283		15	62.469		26	58.805	
5	59.500		16	61.734		27	57.315	
6	59.815		17	61.374		28	54.627	
7	60.145		18	61.311		29	51.582	
8	60.046		19	61.499		30	49.429	
9	61.144		20	61.534		31	46.669	
10	62.259		21	61.746		32	45.049	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
33	43.654		70	21.648		107	18.264	
34	42.462		71	21.495		108	18.272	
35	41.577		72	21.480		109	18.437	
36	40.627		73	21.570		110	18.205	
37	39.537		74	21.397		111	18.554	
38	38.933		75	20.897		112	19.345	(3)
39	38.443		76	20.244		113	21.168	
40	37.676		77	19.967		114	23.183	
41	37.178		78	19.613		115	21.381	
42	36.454		79	19.520		116	20.486	
43	35.974		80	19.320		117	20.347	
44	35.356		81	19.284		118	19.613	
45	34.832		82	19.226		119	18.336	(4)
46	34.121		83	19.177		120	18.500	
47	33.131		84	19.062		121	18.622	
48	32.248		85	18.973		122	18.691	
49	31.078		86	18.820		123	18.459	
50	30.729		87	18.800		124	18.499	
51	31.661		88	18.688		125	18.414	
52	32.168		89	18.296		126	18.353	
53	32.371		90	18.243		127	18.529	
54	31.971		91	18.613		128	18.710	
55	30.871		92	18.535		129	18.726	
56	29.192		93	18.356	(2)	130	18.778	
57	27.295		94	18.379		131	18.974	
58	25.326		95	18.540		132	18.917	
59	24.316		96	18.470		133	18.787	
60	23.803		97	18.571		134	18.470	
61	23.523		98	18.460		135	18.508	
62	23.095		99	18.579		136	18.500	
63	22.916		100	18.478		137	18.500	
64	22.622		101	18.582		138	18.692	
65	22.884		102	18.563		139	18.654	
66	22.745		103	18.108		140	18.649	
67	22.420		104	17.935		141	18.689	
68	22.053		105	18.135		142	18.786	
69	21.965		106	18.115		143	18.822	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
144	18.928		159	20.876		174	33.605	
145	19.048		160	21.056		175	33.705	
146	18.988		161	20.931		176	32.758	
147	18.973		162	21.244		177	31.838	
148	19.373		163	21.751		178	31.170	
149	20.166		164	22.124		179	30.682	
150	20.944		165	22.788		180	30.221	
151	20.960		166	23.147		181	29.691	
152	20.664		167	23.674		182	29.402	
153	20.789		168	24.768		183	29.835	
154	20.747		169	26.238		184	30.353	
155	20.707		170	27.738		185	30.073	
156	20.753		171	29.559		186	29.815	(5)
157	20.794		172	31.400				
158	20.630		173	32.590				

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 9,**  
*d'Armentières à Merville.*

0	17.500	(1)	19	17.418		38	16.467	
1	16.725		20	16.947		39	16.472	
2	16.565		21	16.838		40	16.533	
3	16.538		22	17.102		41	16.410	
4	16.657		23	17.165		42	16.538	
5	17.116		24	15.211		43	16.405	(7)
6	17.456		25	15.505		44	16.512	
7	16.665	(2)	26	16.891		45	16.410	
8	16.935		27	17.688		46	16.273	
9	17.055		28	17.951	(4)	47	16.185	
10	17.151		29	17.636		48	16.066	
11	17.355		30	16.936		49	15.948	(8)
12	16.653		31	16.031	(5)	50	16.101	
13	16.563		32	16.681		51	16.341	
14	17.277	(3)	33	16.713		52	16.590	
15	16.712		34	16.413		53	16.830	
16	17.084		35	16.196		54	16.799	
17	17.357		36	15.419	(6)	55	16.540	
18	17.014		37	15.674		56	16.424	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
57	16.584		94	16.751	(16)	131	15.555	(22)
58	16.624	(9)	95	16.665		132	17.135	(23)
59	16.851		96	16.534		133	18.142	
60	16.875		97	16.164		134	18.334	
61	16.796		98	15.976		135	18.023	
62	16.606		99	15.662		136	16.774	
63	16.664	(10)	100	15.234	(17)	137	15.249	(24)
64	16.620		101	15.597		138	15.626	
65	16.380	(11)	102	16.356		139	15.758	
66	16.182		103	16.634		140	16.043	
67	16.034		104	16.572		141	16.462	
68	15.896	(12)	105	16.291	(17')	142	16.707	
69	15.590	(13)	106	16.113		143	16.883	
70	15.676		107	15.946	(17'')	144	16.674	
71	15.909		108	16.335		145	16.567	
72	16.166		109	16.637		146	16.343	
73	15.906		110	16.652		147	16.192	
74	15.392		111	16.437		148	16.626	
75	16.074		112	16.244		149	17.017	
76	16.821		113	16.072		150	17.238	(25)
77	16.296	(14)	114	15.985		151	17.422	
78	15.432		115	15.879		152	16.649	
79	15.202		116	15.596	(18)	153	15.449	(26)
80	15.303		117	15.865		154	16.314	(27)
81	15.332		118	16.152		155	16.748	
82	15.341		119	15.895		156	16.704	(28)
83	15.378		120	15.380	(19)	157	16.640	
84	15.601		121	15.398		158	16.718	
85	15.959		122	15.164	(20)	159	16.587	
86	16.167		123	14.924		160	16.280	
87	16.173	(15)	124	15.053	(21)	161	15.972	
88	16.134		125	15.199		162	16.106	
89	16.674		126	15.362		163	16.149	
90	17.259		127	15.270		164	16.127	
91	16.898		128	16.427		165	16.079	
92	16.646		129	16.034		166	16.132	
93	16.966		130	15.516		167	16.123	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
168	16.123	(29)	183	15.693	(31)	198	16.650	
169	16.273		184	15.914	(32)	199	16.305	(34)
170	17.122		185	16.276		200	16.404	
171	17.466		186	16.699		201	16.314	(35)
172	17.613		187	17.070		202	16.132	(36)
173	17.603		188	17.383		203	16.219	
174	17.278		189	17.413		204	15.759	(37)
175	16.724		190	17.286		205	15.598	
176	16.170		191	16.986		206	15.583	
177	15.792		192	16.884		207	15.761	(38)
178	15.610	(30)	193	16.623		208	15.691	
179	15.512		194	16.542		209	17.028	(39)
180	15.782		195	16.314	(33)	210	17.655	
181	16.346		196	16.788		211	17.147	(40)
182	16.114		197	16.975				

## ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 14,

*De Lille à Roubaix et Tourcoing.*

1	18.655		19	31.864		37	40.221	
2	19.047		20	30.413		38	39.799	
3	19.935		21	30.305		39	39.796	(2)
4	20.432		22	31.834		40	40.635	
5	19.387		23	33.614		41	42.309	
6	20.202		24	35.646		42	43.415	
7	20.757		25	37.779		43	43.949	
8	21.137		26	39.941		44	42.399	
9	21.780		27	42.300		45	40.407	
10	22.606		28	42.938		46	38.970	
11	24.159		29	43.465		47	38.023	
12	26.298		30	43.287		48	37.053	
13	28.530		31	43.408		49	36.085	
14	30.696		32	42.816		50	35.044	
15	33.093		33	42.569		51	34.600	
16	34.568	(1)	34	42.318		52	33.027	
17	34.571		35	40.803		53	31.564	
18	33.394		36	40.411		54	30.232	(3)

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
55	28.435		84	40.907		113	34.575	
56	26.782		85	42.304		114	34.564	
57	25.584		86	43.648		115	34.765	
58	24.349		87	44.883		116	35.258	
59	23.438	(4)	88	45.845		117	37.016	
60	23.187		89	45.308		118	36.654	
61	22.658		90	43.749	(9)	119	35.487	
62	22.320		91	43.319		120	34.521	
63	22.119	(5)	92	42.321		121	33.623	
64	22.579		93	40.826		122	32.689	(12)
65	22.687		94	39.206		123	32.087	
66	22.247		95	37.871		124	31.203	(13)
67	21.671		96	36.442		125	30.643	
68	21.185	(6)	97	34.502		126	31.755	(14)
69	20.526		98	32.387		127	32.822	
70	20.385		99	30.283	(10)	128	33.584	
71	20.567		100	29.642		129	34.222	
72	20.808		101	29.148		130	34.457	(15)
73	20.750		102	28.054		131	33.991	
74	20.817	(7)	103	26.669		132	33.055	
75	21.148		104	25.831		133	32.151	
76	23.854		105	25.553		134	31.891	(16)
77	26.951		106	26.866	(11)	135	33.306	
78	29.751		107	29.113		136	34.620	
79	31.259	(8)	108	30.986		137	36.741	(17)
80	34.413		109	31.852		138	39.474	
81	36.170		110	32.742		139	40.769	
82	37.747		111	33.582		140	41.292	
83	39.355		112	34.122				



ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 1,  
*de Lille à Valenciennes.*

Cette route a son origine à la route royale N.º 17, à Pont-à-Marcq, et se termine sur la place de Saint-Amand, à la rencontre de la route royale N.º 45; elle a une longueur de 25.980<sup>m</sup>.

- (0) Le témoin 0 est dans l'axe de la route royale N.º 17, à 6.278<sup>m</sup> du pont à Beuvry ;
- (1) Repère pris près de l'église de Capelle ;
- (2) Idem en face de l'église d'Auchy ;
- (3) Idem sur la place d'Orchies ;
- (4) Les eaux du courant au pont de Beuvry sont à 19.971 ;
- (5) Repère de Sars et Rosières ;
- (6) Hauteur des eaux au courant de l'Alène-d'Or, 16.331 ;
- (7) Eau de la Scarpe au pont d'Hasnon 15.703<sup>m</sup>. (Le charbon aux fosses d'Hasnon est 84.232<sup>m</sup> plus bas que les eaux de la mer.)
- (8) Les eaux au pont de l'octroi de Saint-Amand, 16.685 ;
- (9) Tablette du pont, 18.88 ; les eaux à 15.820 ;
- (10) Tablette du pont, 18.329 ; les eaux à 15.429 ;
- (11) Près la place de Saint-Amand, tablette du pont-levis, 19.103 ; eau ordinaire de la Scarpe, 15.453.

---

ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 2,  
*de Lille à Ypres, longueur 15.445<sup>m</sup>.*

Cette route a son origine à la route royale N.º 42, à l'extrémité de la rue Esquermoise, à Lille, à 400<sup>m</sup> de l'origine de cette route, et se termine à la rencontre de la Lys, au Pont-Rouge.

- (1) Sur la tablette du coin rive-gauche, côté d'aval, au pont-levis de la porte Saint-André, 19.741 ; les eaux, le jour de l'observation, à 16.511 ;
- (2) Sur la pierre, au pied du pilier indicateur, au coin faisant face à l'angle du pavé de Lambersart, 19,899 ;

- (3) Sur la tête du pont situé à 2.320<sup>m</sup> de l'origine de la route, côté du nord, 18.414 ;
- (4) Sur la tête du pont situé à 3.444<sup>m</sup> de l'origine de la route, côté du nord, 19.716 ;
- (5) Sur la tête du pont situé à 3.900<sup>m</sup> de l'origine de la route, côté du midi, 19.276 ;
- (6) Sous la voûte du pont situé à 4.640<sup>m</sup> de l'origine de la route, côté du nord, 16.917 ;
- (7) Sous la voûte du pont situé à 5.200<sup>m</sup> de l'origine de la route, côté du midi, 18.277 ;
- (8) Sur la marche du Calvaire de Wambrechies, 19.840 ;
- (9) Sous le pont situé à 5.970<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 19.290 ;

*Écluse de Wambrechies.*

- (10) Sur la tablette d'amont, près du tourillon, rive-gauche, 15.047 ;  
Busc d'amont, 11.519 ;  
Id. d'aval, 11.569 ;  
Eaux d'amont, au point de navigation proposé, 14.537 ;
- (11) Sous la voûte du pont situé à 6.785<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 18.697 ;
- (12) Sous le pont situé à 7.030<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 19.090 ;
- (13) Sous la voûte du pont situé à 7.680<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 21.322 ;
- (14) Sous la voûte du pont situé à 8.215<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.734 ;
- (15) Sous la voûte du pont situé à 9.190<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 17.364 ;
- (16) Sur la tête du pont situé à 9.350<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 17.227 ;
- (17) Sous le pont situé à 9.555<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.869 ;

(18) *Ecluse de Quesnoy.*

Sur la tablette près du tourillon, porte d'amont, côté gauche, 14.230;

Les eaux d'amont, au point de navigation proposé, sont à 13.590;

Busc d'amont, 10.570;

Les hautes eaux en amont, 14.180;

Id. en aval, 14.090;

(19) Sous la voûte du pont situé à 10.600<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.412;

(20) Sur la tête du pont situé à 10.850<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 15.763;

(21) Sur la tête du pont situé à 11.130<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 14.914;

(22) Sous la voûte du pont, côté du levant, à 11.424<sup>m</sup> de l'origine, 16.592;

(23) Sur la tête du pont, côté du levant, à 11.754<sup>m</sup> de l'origine, 16.721;

(24) Sous la voûte du pont, tête côté du midi, à 12.093<sup>m</sup> de l'origine, 14.558;

(25) Sur la tête du pont, tête côté du nord, à 13,725<sup>m</sup> de l'origine, 17.004;

(26) *Écluse de Deùlémont.*

Tablette d'amont près du tourillon, rive-droite, 13.374;

Les eaux d'amont, au point de navigation proposé, 12.680;

Busc d'amont, 9.090;

(27) Sous la voûte du pont situé à 14.955<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 17.423;

(28) Sous la voûte du pont situé à 15.160<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 13.840;

(29) Sur le tourillon du pont-levis (au Pont-Rouge), côté d'amont, 14.278;

- Les hautes eaux à l'écluse de Deûlemont sont à 13.720 ;  
Les hautes eaux à l'écluse de Wambrechies, à 40<sup>m</sup> en amont  
du pont, 15.000 ;  
Les hautes eaux à l'écluse de Wambrechies, à 30<sup>m</sup> en aval  
de l'écluse 14.810 ;  
Les hautes eaux à l'écluse de Wambrechies, à 50<sup>m</sup> en amont  
de la vicille écluse, 14.600 ;  
Les hautes eaux à l'écluse de Wambrechies, à 30<sup>m</sup> en  
aval, 14.430.
- 

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 3,**

*de Douai à Tournai, longueur 16.007<sup>m</sup>*

Cette route a son origine à la route royale N.º 17, à Pont-à-Raches, et se termine à la frontière, à Bercu. Elle joint la route départementale N.º 1, à Orchies, à 10.900<sup>m</sup> de l'origine de cette route à Pont-à-Marcq, elle la suit sur 730<sup>m</sup> de longueur.

- (1) Hauteur des eaux au pont-levis de Pont-à-Raches, 19.730 ;
  - (2) Dans l'axe de la route départementale N.º 1, à 10.900<sup>m</sup> de l'origine de cette dernière route, 46.408 ;
  - (3) On a passé dix témoins à cause de la lacune de la route départementale N.º 1, dont le parcours est de 1.063<sup>m</sup> ;
  - (4) Hauteur des eaux au pont Décatoire, dit le courant de l'Hôpital, 27.97 ;
  - (5) Au milieu du pont, à la frontière, 34.08.
- 

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 4,**

*de Cambrai à Tournai, longueur 18.624<sup>m</sup>.*

Cette route a son origine à la route royale N.º 43, vers Bouchain, et se termine à la route départementale N.º 1, à Beuvry, à 13.000 de son origine à Pont-à-Marcq.

- (1) L'axe de la route de Douai à Bouchain , à l'origine de la route départementale N.º 4, 47.270;
- (2) Hauteur des eaux de la Traitoire , 16.559 ;
- (3) Pont-levis de Marchiennes, hauteur des eaux de la Scarpe, 17.015 ;
- (4) Eaux du décours au pont du Calvaire de Marchiennes, 16.410 ;
- (5) Dans l'axe de la route départementale N.º 1 , à 13.000<sup>m</sup> de Pont-à-Marcq.

---

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N.º 9 ,**  
*de Lille à St.-Omer , partie comprise entre Armentières et Merville , longueur 21.165<sup>m</sup>.*

Cette route a son origine à la route royale N.º 42 , sortie d'Armentières , à 17.000<sup>m</sup> de Lille , et passe dans un autre arrondissement au pont des Morts , à la sortie de Merville. Elle est en remaniement.

- (1) Sur le témoin 0 , dans l'axe de la route royale N.º 42 , 17.500 ;
- (2) Sur la borne qui sépare Armentières d'Erquinghem , 16.978 ;
- (3) Sous la voûte du pont situé à 2.470<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du nord , 15.834 ;
- (4) Sur le seuil de la porte de l'église d'Erquinghem , 17.220 ;
- (5) Sous la voûte du pont situé à 3.102<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du midi , 15.270 ;
- (6) Sous la voûte du pont situé à 3.639<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du midi , 14.682 ;
- (7) Sous la voûte du pont situé à 4.313<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du midi , 15.312 ;
- (8) Sous la voûte du pont situé à 4.855<sup>m</sup> de l'origine , tête côté du nord , 15.154 ;

- (9) Sous la voûte du pont situé à 5.825<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.049 ; les hautes eaux, 14.800 ;
- (10) Sous le pont situé à 6.360<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 15.953 ;
- (11) Sous le pont situé à 6.444<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 15.527 ;
- (12) Sous le pont situé à 6.939<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 14.563 ;

*Écluse de Sailly,*

- (13) Eaux d'amont au point de navigation proposé, 13.098 ;  
Sur les tablettes, 13.802 ;  
Busc d'amont, 10.362 ;  
Busc d'aval, 10.352 ;  
Les hautes eaux du mois de janvier 1841, 14.916 ;
- (14) A 7.398<sup>m</sup> de l'origine, sous la voûte du pont, côté du midi, 13.956 ; les hautes eaux en amont de ce pont, 15.152 ;
- (15) Sous la voûte du pont situé à 7.970<sup>m</sup> de l'origine, côté du levant, 15.822 ; les hautes eaux à ce pont sont cotées à 15.160 ;
- (16) Sous le pont situé à 8.755<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.245 ;
- (17) Sous le pont situé à 9.435<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.061 ;
- (18) Pont de la Justice, situé à 9.997<sup>m</sup> de l'origine, sous la voûte, du côté du nord, 14.230 ; sur la tête du pont, 15.173 ; les hautes eaux en aval du pont, 15.150 ;
- (19) Sous le pont situé à 10.566<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.931 ;
- (20) Sur la tête du pont situé à 10.723<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15 833 ;
- (21) Les hautes eaux du pont de Béthléem, côté d'aval, 15.220 ;
- (22) Sur la tête du pont situé à 11.623<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.668<sup>m</sup> ; les hautes eaux à ce pont, 15.240 ;

- (23) Sur la tête du pont situé à 12.040<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.547 ;
- (24) Sur la tête du pont de l'Épine, situé à 12.209<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.160 ;
- (25) Sur le tourillon du pont-levis d'Estaires, situé à 12.440<sup>m</sup> de l'origine, côté d'aval, 15.301 ; les hautes eaux au mois de janvier 1841, 15.420 ;
- (26) Sur la plate-bande en fer sur le Bajoyer, sous l'arbre de couche au moulin à l'eau, à Estaires, situé à 12.500<sup>m</sup> de l'origine, 15.870 ;
- (27) A 13.100<sup>m</sup> de l'origine, les plus hautes eaux à 15.538 ;
- (28) Sur le seuil de la porte de l'église d'Estaires, côté droit, 17.310 ;
- (29) Sur le tourillon du pont-levis de la Meuse, côté d'amont, 15.080 ; (Ce pont doit être reconstruit.)  
Les hautes eaux, 15.752 ;
- (30) Sur la tête du pont situé à 13.905<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.520 ;
- 31) Sur le seuil de la porte de l'église de La Gorgue, 17.650 ;
- (32) Sous la voûte du pont du Moulin, côté du midi, situé à 15.263<sup>m</sup> de l'origine, 16.540 ;
- (33) Sur le tourillon du pont-levis, dit Pont-des-Vaches, à La Gorgue, situé à 15.400<sup>m</sup> de l'origine, 16.530 ;  
Les hautes eaux, 15.94 ;

*Écluse de La Gorgue,*

- (34) Près des portes, sur la tablette d'amont, rive-gauche, 15.836 ;  
Les eaux d'amont, 15.070 ;  
Tablette près des portes d'aval, 15.415 ;  
Le busc d'amont, 12.306 ;  
Le busc d'aval, 11.505 ;
- (34 bis) De 16.400<sup>m</sup> à 16.700<sup>m</sup> de l'origine, parties de bordures à fleur des hautes eaux ;

- (35) Sur la tête du pont situé à 16.813<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 15.739 ;
- (36) Sur la tête du pont situé à 17.850<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 15.390 ;
- (37) A 18.000<sup>m</sup> de l'origine, parties inondées en janvier 1841 ;
- (38) Sous la voûte du pont situé à 18.430<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.375 ;
- (39) Sous la voûte du pont situé à 19.511<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 15.593 ;
- (40) Sous la voûte du pont situé à 19.947<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 15.684 ; (Parties inondées.)
- (41) Sous la voûte du pont situé à 21.146<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 16.030 ; (Parties inondées.)
- (42) Sur le garde-pavé du pont de la Bonne-Friture, côté du couchant, extrémité vers Merville, 16.110 ; côte de l'inondation, 16.26 ;
- (43) Sur la tête du pont, côté du nord, 15.390 ;
- (44) Sur le seuil de la porte de la mairie à Merville, 17.772 ;
- (45) Sur la tablette, derrière le montant du milieu du garde-corps au pont des Morts, à Merville, côté du levant, 17.305 ;

*Écluse de Merville (en amont),*

Eau d'aval sur le busc d'aval, le 30 août 1841, 1.98 ;

Idem sous les tablettes d'aval, 3.20 ;

Tablette d'amont près des portes, 16.401 ;

Les eaux d'amont au point de navigation indiqué N.º 8, 15.080 ;

Busc près des portes d'amont, 12.471 ;

Les hautes eaux en amont du bassin, 16.200 ;

*Écluse de Merville (en aval),*

Les tablettes près des portes, 16.520 ;

A l'échelle en amont des portes au N.º 11, 15.220 ;

Busc près des portes, 11.590 ;



30 août 1841 ;

De l'eau au busc, 1.70 ;

De l'eau au bajoyer, 3.20 ;

Du N.<sup>o</sup> V au fond, 1.90 (Le N.<sup>o</sup> V est au niveau de l'eau.)

Du N.<sup>o</sup> V au N.<sup>o</sup> XI, 1.89 ;

Du N.<sup>o</sup> XI au bajoyer, 1.30.

## ROUTE DÉPARTEMENTALE N.<sup>o</sup> 14,

*de Lille à Courtrai (longueur 17.834<sup>m</sup>).*

Cette route a son origine à la route royale N.<sup>o</sup> 41, rue de la Quennette, à Lille, à 15.862<sup>m</sup> de l'origine de cette route ; elle arrive à Roubaix, par l'embranchement, passe à Tourcoing, et se termine à la frontière, au Risquonstout ;

- (1) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 35.491 ;
- (2) Sous la voûte du pont situé à 3.956<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 39.319 ;
- (3) Sous la voûte du pont situé à 5.448<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 28.746 ;
- (4) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 24.355 ;
- (5) Sous la voûte du pont situé à 6.252<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 21.442 ;
- (6) Sous la voûte du pont situé à 6.827<sup>m</sup> de l'origine, 20.636 ; les eaux à 18.957 ;
- (7) Sur la tablette du coin, au pont-levis, côté d'amont, rive-droite, 20.817 ; les eaux, au point de navigation, au pont de Croix, 19.337 ;
- (8) Sur le seuil de la porte de l'église de Croix, 33.239 ;
- (9) Sous la voûte du pont situé à 9.036<sup>m</sup> de l'origine, tête cote du nord ;
- (10) Sous la voûte du pont situé à 9.929<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 29.142 ;

- (11) Sur le seuil de la porte de la Chambre des Prud'hommes, à Roubaix, 29.076;
- (12) Sous la voûte du pont situé à 12.185<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 31.539;
- (13) Sous le pont situé à 12.359<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 30.239;
- (14) Sous le pont situé à 12.476<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 30.336;
- (15) Sous le pont situé à 13.023<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 33.314;
- (16) Sous le pont situé à 13.374<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 30.729;
- (17) Rencontre du chemin de fer projeté, 34.234;
- (18) Sur le témoin N<sup>o</sup> 9 de la route vicinale N.<sup>o</sup> 5, 42.252;
- (19) Id. N.<sup>o</sup> 90, dans Tourcoing, 42.261;
- (20) Sur le seuil de la Maison-Commune de Tourcoing, porte du milieu, 42.820.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.<sup>o</sup> 5,  
*de Lille à Tourcoing.*

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
0	19.825	(1)	8	19.662		16	19.674	
1	19.167		9	20.000	(4)	17	20.357	
2	18.749		10	20.147		18	21.113	
3	18.828		11	20.099		19	21.834	
4	19.145		12	19.045		20	24.026	(6)
5	19.936	(2)	13	18.879	(5)	21	25.917	
6	20.528		14	19.526		22	26.199	
7	20.962	(3)	15	19.774		23	25.907	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
24	25.839		59	42.550		94	38.196	
25	26.494		60	41.779		95	37.047	
26	27.008		61	41.519	(10)	96	36.515	
27	27.909		62	42.995		97	36.275	
28	28.451		63	44.672		98	36.507	
29	29.195		64	44.791		99	36.183	
30	30.240		65	43.764		100	37.419	
31	30.871		66	42.987		101	37.948	
32	31.546		67	41.906		102	38.977	(14)
33	32.196		68	40.763		103	39.725	
34	32.834		69	40.223		104	39.666	
35	32.988		70	40.471		105	40.360	
36	33.478	(7)	71	41.957		106	40.392	
37	34.318		72	44.272		107	39.143	
38	35.366		73	46.907		108	37.542	
39	36.858		74	48.411		109	37.265	
40	40.097		75	49.099		110	38.165	
41	41.629		76	48.963		111	39.165	(15)
42	42.648		77	49.426		112	40.294	
43	44.436		78	48.914	(11)	113	41.711	
44	45.715		79	47.887		114	43.103	
45	47.008		80	46.674		115	44.419	
46	46.837	(8)	81	45.736		116	45.623	
47	47.656		82	44.298		117	46.561	
48	49.495		83	43.116		118	47.958	
49	50.454		84	42.886		119	49.127	
50	50.965		85	43.438		120	47.667	
51	53.959	(9)	86	42.382		121	45.938	
52	55.188		87	41.217		122	44.226	
53	55.150		88	41.421		123	42.721	
54	54.803		89	42.307	(12)	124	41.192	(16)
55	52.448		90	42.309		125	41.205	
56	49.927		91	42.050		126	42.351	
57	47.537		92	41.108		127	42.626	(17)
58	44.552		93	39.878	(13)			

## PETITE BRANCHE DE MARCQ.

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
6	20.528	(1)		17.937			19.275	
5	19.083	(2)		18.326			18.924	
	17.741	(3)		18.644			18.423	
	17.727			18.816			18.137	
	17.674			19.040				

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.<sup>o</sup> 7,  
de Lomme à Fournes.

0	44.366	(1)	26	40.657		52	37.777	
1	42.164		27	40.394		53	37.301	
2	40.496		28	39.834		54	36.268	
3	38.960		29	39.222		55	35.961	
4	38.607		30	38.585		56	36.158	
5	38.692		31	38.248		57	34.970	(4)
6	38.992	(2)	32	38.756		58	35.401	
7	39.383		33	39.523		59	35.431	
8	39.845		34	40.187		60	34.444	
9	39.624		35	41.041		61	32.449	(5)
10	39.585		36	42.022		62	32.856	
11	39.689		37	42.365		63	34.267	
12	40.123		38	43.011		64	35.166	
13	40.506		39	43.328		65	36.071	
14	41.506		40	42.753		66	37.012	
15	42.802		41	41.384		67	37.219	
16	44.089		42	41.042		68	37.682	
17	45.792		43	40.366		69	38.028	
18	46.993		44	39.965		70	37.764	
19	46.205		45	39.447		71	37.508	
20	44.770		46	38.793		72	36.596	
21	43.879		47	39.570		73	35.989	
22	43.200		48	39.935		74	35.961	
23	42.530		49	39.105		75	36.255	
24	41.732	(3)	50	38.041		76	36.514	
25	40.803		51	37.525		77	36.381	

N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.º des témoins.	CÔTES.	Observations.
78	36.837		84	35.304		90	37.426	
79	36.622		85	35.154		91	38.366	
80	36.445		86	34.969		92	39.331	
81	36.287		87	35.035		93	39.733	
82	36.005		88	35.640		94	40.348	
83	35.512		89	36.481		95	40.446	(6)

## CONTINUATION SUR LA ROUTE ROYALE N.º 41.

315	41.070		342	35.480		369	24.649	
316	40.350		343	35.333		370	24.399	(2)
317	39.498		344	34.664		371	24.352	
318	38.376		345	34.635		372	24.287	
319	36.931		346	35.500		373	24.605	
320	35.576		347	35.969		374	25.048	
321	34.339		348	36.027		375	25.286	
322	33.613	(1)	349	36.586		376	25.300	
323	33.182		350	36.808		377	25.490	
324	32.719		351	37.025		378	25.777	
325	31.742		352	36.243		379	26.155	
326	32.527		353	35.259		380	26.764	
327	33.216		354	34.781		381	27.694	
328	32.686		355	34.473		382	28.787	
329	32.920		356	33.402		383	29.782	
330	33.190		357	32.899		384	29.046	
331	32.983		358	31.679		385	28.178	
332	32.841		359	30.655		386	27.611	
333	33.062		360	29.572		387	27.599	
334	33.076		361	29.122		388	27.139	
335	32.915		362	28.575		389	27.102	
336	31.974		363	27.547		390	27.029	(3)
337	31.657		364	26.777		391	26.511	
338	32.626		365	26.132		392	26.032	
339	33.880		366	25.815		393	25.956	
340	35.575		367	26.118		394	26.039	(4)
341	36.026		368	25.410		395	26.600	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
396	27.090		400	26.390		404	24.672	(6)
397	27.143		401	26.238	(5)	405	23.427	
398	26.702		402	25.638				(7)
399	26.812		403	25.289				

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.<sup>o</sup> 8,  
*de Douai à Seclin par Attiches et Phalempin.*

0	21.618		29	23.372		58	47.484	
1	21.305		30	23.247		59	47.545	
2	21.466		31	23.234		60	47.533	
3	21.506		32	23.044	(3)	61	47.512	
4	21.576		33	23.028		62	46.971	
5	21.644		34	22.950		63	46.160	
6	22.666		35	22.548		64	48.010	
7	22.788		36	22.158		65	50.789	
8	22.563		37	22.162		66	53.586	
9	22.762		38	22.078		67	55.101	
10	22.862		39	22.068		68	55.564	(6)
11	22.657		40	22.154		69	56.039	
12	22.733		41	22.062		70	56.422	
13	23.372		42	22.084		71	57.477	
14	23.519		43	22.459		72	58.449	
15	23.141		44	23.344		73	60.794	
16	22.789		45	25.016		74	63.207	
17	21.639		46	25.765		75	66.702	
18	20.673		47	27.235		76	70.088	
19	20.467		48	28.515		77	71.895	
20	20.336		49	29.936		78	71.991	(7)
21	20.186	(1)	50	31.448		79	71.464	
22	20.491		51	35.358	(4)	80	69.492	
23	21.000		52	38.526		81	68.469	
24	21.670		53	41.738	(5)	82	68.686	
25	23.278	(2)	54	43.814		83	68.178	
26	23.977		55	45.741		84	66.446	
27	24.444		56	46.901		85	64.802	
28	23.932		57	47.438		86	63.374	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
87	62.444		124	66.151		161	58.934	
88	62.296	(8)	125	65.848		162	59.383	
89	60.906		126	65.822		163	59.527	
90	61.032		127	65.395		164	59.601	
91	62.002		128	64.486		165	59.956	
92	62.275		129	62.767		166	60.744	
93	62.789		130	60.757		167	60.699	
94	63.897		131	59.355		168	59.519	
95	64.497		132	58.324		169	58.714	
96	64.797		133	57.590		170	58.750	
97	65.176		134	57.351		171	59.528	
98	65.839		135	57.160	(10)	172	59.699	
99	66.724		136	56.961		173	60.071	
100	66.799		137	57.278		174	60.334	
101	66.229		138	57.718		175	60.668	
102	65.256		139	57.951		176	60.609	
103	64.644		140	57.998		177	59.523	
104	63.833		141	57.781	(11)	178	58.376	
105	63.068		142	57.123	(12)	179	56.995	
106	62.583		143	55.806		180	55.660	
107	61.786		144	54.128		181	52.632	
108	61.549		145	53.296		182	48.654	
109	61.099		146	53.095	(13)	183	45.670	
110	60.739		147	53.539		184	44.039	
111	60.245		148	53.844	(14)	185	42.289	
112	60.257		149	54.282		186	40.787	
113	60.357		150	54.878		187	39.799	
114	60.011		151	55.420		188	38.567	
115	59.734		152	55.950		189	37.397	
116	58.320		153	56.455		190	46.472	(15)
117	59.554		154	56.779		191	35.545	
118	60.774	(9)	155	56.902		192	35.115	
119	61.594		156	56.830		193	34.016	
120	63.321		157	56.812		194	33.860	
121	63.719		158	56.977		195	33.442	
122	65.741		159	57.604		196	33.909	
123	66.064	(9 bis)	160	58.410		197	33.052	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
198	32.063		205	28.661		212	29.185	
199	30.547		206	28.208		213	29.783	
200	29.788		207	28.328	(17)	214	30.061	
201	29.659		208	28.143		215	30.088	
202	29.439		209	28.066		216	29.594	
203	29.194		210	27.994		217	30.175	
204	29.262	(16)	211	28.571		218	30.453	(18)

## ROUTE VICINALE N.º 8,

*de Douai à Seclin, embranchement par Phalempin.*

126	65.851	(1)	149	55.671		172	33.951	
127	65.424		150	54.483		173	33.485	
128	65.095		151	53.665		174	33.572	
129	64.625		152	52.805		175	33.188	
130	64.822		153	51.072		176	33.070	
131	64.822		154	49.958		177	32.628	
132	63.546		155	47.715		178	30.904	
133	61.292		156	43.548		179	30.104	
134	59.869		157	41.810		180	30.870	
135	56.926		158	41.136		181	31.651	
136	54.443		159	40.782		182	32.018	(5)
137	51.666	(2)	160	40.782		183	31.727	
138	49.109		161	39.675		184	31.283	
139	49.951		162	38.757		185	30.942	
140	53.050	(3)	163	37.168		186	30.546	
141	55.830		164	35.841	(4)	187	29.720	
142	59.426		165	34.694		188	28.769	
143	62.579		166	33.854		189	28.057	
144	63.995		167	33.334	(4 bis)	190	27.318	
145	64.456		168	33.502		191	26.830	
146	63.426		169	33.475		192	26.161	(6)
147	61.228		170	33.729		193		
148	58.371		171	33.869				



CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION, N.° 30.  
de Carvin à Orchies.

N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.
1	57.16		27	87.98		53	45.65	
2	54.89		28	92.51		54	44.45	
3	53.24		29	94.07		55	42.22	
4	51.57		30	92.99		56	39.79	
5	50.59	(1)	31	91.73		57	37.36	
6	50.35		32	91.31		58	35.14	(6)
7	50.43		33	91.37		59	36.21	
8	50.53		34	90.77	(3)	60	37.01	
9	50.56		35	89.58		61	37.49	
10	52.01		36	88.52		62	36.91	
11	51.88		37	86.58		63	36.93	
12	52.07		38	81.14		64	38.40	
13	51.53		39	75.60		65	39.09	
14	50.80		40	72.78		66	39.08	
15	50.19		41	70.83		67	38.36	(7)
16	49.93		42	69.21		68	38.01	
17	48.97	(2)	43	68.08	(4)	69	38.77	
18	49.26		44	63.56		70	38.80	
19	51.70		45	59.45		71	38.35	
20	53.80		46	56.94	(5)	72	37.88	
21	57.45		47	57.61		73	37.38	
22	60.09		48	55.68		74	36.75	
23	64.13		49	54.30		75	36.35	(8)
24	69.98		50	53.05		76	36.20	
25	75.38		51	50.65		77	35.92	(9)
26	82.52		52	47.83				

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.° 12,  
de Roubaix à Saint-Amand.

164	33.908	(1)	169	36.252		174	37.840	
165	34.058		170	36.959		175	38.321	
166	34.403		171	37.323		176	38.490	
167	34.741		172	37.618		177	38.558	
168	35.494		173	37.816		178	38.537	

N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.	N.° des témoins.	CÔTES.	Observations.
179	38.790		216	45.078		253	43.470	
180	39.294		217	45.792		254	43.017	
181	39.396		218	45.726		255	35.286	
182	38.703		219	44.264		256	34.519	(10)
183	36.936		220	43.330		257	34.438	(11)
184	33.080		221	42.494	(6)	258	35.765	
185	30.980		222	42.616		259	38.176	
186	31.936		223	42.962		260	40.742	
187	32.469	(2)	224	43.868		261	43.052	
188	32.883		225	44.333		262	45.333	
189	33.067		226	43.983		263	46.505	
190	33.746		227	43.245		264	48.092	
191	34.678	(3)	228	42.931	(7)	265	50.630	
192	35.126		229	41.739		266	55.217	(12)
193	35.359		230	40.444		267	59.101	
194	35.498		231	39.329		268	62.447	
195	34.647		232	37.868		269	64.687	
196	33.476		233	36.718		270	67.234	(13)
197	33.330		234	35.945		271	69.007	
198	32.056		235	36.863		272	70.388	
199	30.869		236	37.770		273	71.282	
200	30.488		237	38.562		274	71.219	
201	29.865		238	38.222		275	70.230	
202	29.469		239	37.789		276	69.001	
203	29.029		240	36.898		277	68.204	
204	28.569		241	36.779		278	67.427	
205	29.226	(4)	242	37.246		279	67.168	
206	29.514	(5)	243	39.911		280	66.923	
207	29.866		244	41.044		281	65.990	(14)
208	31.329		245	41.248		282	64.637	
209	34.247		246	40.229		283	60.546	
210	37.265		247	38.738		284	60.279	
211	39.473		248	38.658	(8)	285	57.750	
212	41.162		249	39.284		286	55.257	
213	41.875		250	41.169	(9)	287	53.387	
214	43.035		251	43.237		288	51.627	
215	44.095		252	45.737		289	50.317	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
290	48.795		296	41.943		302	35.946	
291	47.355		297	41.070		303	35.196	(15)
292	46.568		298	39.899		304	35.258	
293	43.382		299	38.580		305	35.792	
294	44.384		300	37.520		306	35.274	
295	43.209		301	36.270		307	34.099	(16)

**CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.° 23,**  
*de Bailleul à Estaires et à Merville.*

1	42.010	(1)	28	27.487		55	19.323	(9)
2	40.691		29	27.977		56	19.159	
3	38.962		30	28.827		57	18.931	(10)
4	36.598		31	29.013	(5)	58	18.663	
5	33.489		32	29.336		59	18.830	(11)
6	31.559		33	29.544		60	18.603	
7	29.121		34	29.580		61	18.246	(12)
8	26.826		35	29.136		62	18.271	
9	24.373		36	28.811		63	18.260	
10	22.780	(2)	37	29.221	(6)	64	18.210	
11	21.355	(2b.)	38	29.801		65	18.550	
12	20.981		39	30.144		66	18.758	
13	20.554		40	29.490		67	18.509	(13)
14	20.906		41	29.757		68	18.428	
15	21.628		42	30.668		69	18.294	
16	21.701		43	31.438	(7)	70	17.745	(14)
17	21.951		44	32.118		71	17.593	(15)
18	21.339		45	31.749	(8)	72	17.393	
19	22.095	(3)	46	30.655		73	17.193	
20	21.912		47	30.194		74	17.137	
21	22.720		48	28.856		75	17.174	
22	23.142		49	25.158		76	17.413	
23	23.713		50	23.092		77	17.457	(16)
24	24.281		51	21.608		78	17.381	
25	25.081		52	20.585		79	18.326	
26	25.606		53	20.042		80	17.812	(17)
27	27.117	(4)	54	19.895		81	17.356	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
82	17.576		110	17.144		138	16.945	
83	17.152		111	17.189		139	16.904	(34)
84	17.162	(18)	112	17.237	(27)	140	16.993	
85	16.965		113	17.117		141	17.045	
86	17.082	(19)	114	16.975		142	16.976	
87	17.411		115	17.098		143	16.826	
88	17.283	(20)	116	17.378		144	16.991	
89	17.003		117	17.223		145	16.966	
90	16.897		118	17.171	(28)	146	16.773	
91	17.051	(21)	119	17.246		147	16.810	(35)
92	16.783		120	17.186		148	17.005	
93	16.953		121	17.254		149	17.008	(36)
94	16.680		122	17.489	(29)	150	16.824	
95	16.926		123	17.383		151	16.960	
96	16.929	(22)	124	17.608		152	16.809	
97	17.049		125	17.363	(30)	153	16.297	(37)
98	16.985	(23)	126	17.261		154	16.472	
99	16.654		127	17.357		155	16.770	
100	16.754		128	17.459		156	16.610	(38)
101	16.435	(24)	129	17.331		157	16.877	
102	16.685		130	17.076	(31)	158	17.138	
103	16.783	(25)	131	17.079		159	16.469	
104	16.911		132	17.282		160	15.704	
105	16.628		133	17.434		161	17.239	
106	16.777		134	17.377		162	18.239	(38 b.)
107	16.612		135	17.129				(39)
108	16.777	(26)	136	16.870	(32)			
109	16.995		137	16.561	(33)			

## BRANCHE DE LA COURONNE A MERVILLE.

1	16.661		7	16.665		13	16.866
2	16.352		8	16.790		14	16.820
3	16.297	(1)	9	16.940		15	16.677
4	16.363		10	16.904		16	16.632
5	16.490		11	16.842		17	16.375
6	16.657		12	16.965		18	16.515

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
19	16.652		31	16.078		43	15.817	
20	16.297		32	16.216		44	16.324	
21	16.119		33	16.317		45	16.246	
22	16.181		34	16.040		46	16.511	
23	16.444		35	16.163		47	16.336	
24	16.307	(2)	36	16.192		48	16.211	
25	16.533		37	16.151		49	16.328	
26	16.452		38	15.999		50	16.178	
27	16.562	(3)	39	16.303		51	16.088	
28	16.452	(4)	40	16.209		52	16.590	
29	16.471		41	16.181		53	17.013	(5)
30	16.351		42	16.001				

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.<sup>o</sup> 31,  
*de Douai à Saint-Amand.*

( Partie comprise entre Flines et l'Alène-d'Or.)

0	27.63		20	19.64		40	18.54	
1	27.03		21	19.62		41	18.47	
2	26.58		22	19.09		42	18.39	
3	25.42	(1)	23	19.32		43	18.27	
4	24.70		24	19.38		44	18.32	(2)
5	22.63		25	18.94		45	18.10	
6	22.75		26	18.89		46	18.35	
7	22.46		27	19.26		47	18.33	
8	21.90		28	18.83		48	18.50	
9	21.56		29	19.22		49	18.51	
10	21.36		30	19.54		50	18.66	
11	20.87		31	19.90		51	18.81	
12	20.52		32	19.73		52	18.93	
13	20.30		33	19.75		53	18.79	
14	20.55		34	19.58		54	18.63	
15	20.43		35	19.52		55	18.62	
16	20.51		36	19.27		56	19.15	
17	20.62		37	19.14		57	19.08	
18	20.57		38	18.88		58	18.95	(3)
19	19.99		39	18.65		59	18.68	

N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.	N. <sup>os</sup> des témoins.	CÔTES.	Observations.
60	18.35		97	18.71		134	17.72	
61	18.17		98	18.20		135	17.68	
62	18.03		99	17.96		136	17.69	
63	17.86		100	17.94		137	17.68	(10)
64	17.64		101	17.90		138	17.80	
65	17.55		102	17.45		139	17.61	
66	17.54		103	17.44		140	17.52	
67	17.53		104	17.46		141	17.36	
68	17.45		105	17.48		142	17.51	
69	17.51		106	17.74	(8)	143	17.90	
70	17.51		107	17.37		144	18.45	
71	17.46		108	17.44		145	19.23	
72	17.39		109	17.46		146	20.01	
73	17.36		110	17.67	(9)	147	20.43	(11)
74	17.32		111	18.18		148	20.24	
75	17.39		112	17.58		149	19.94	
76	17.37		113	17.43		150	19.64	
77	17.36		114	17.39		151	19.30	
78	17.30		115	17.39		152	19.04	
79	17.30		116	17.37		153	18.87	
80	17.62		117	17.45		154	18.96	
81	17.70		118	17.51		155	19.05	
82	17.86		119	17.80		156	18.92	(12)
83	17.85		120	18.20		157	18.61	
84	18.41	(4)	121	17.98		158	18.88	
85	19.61	(5)	122	17.74		159	18.94	
86	20.35		123	17.51		160	18.77	
87	20.49		124	17.54		161	18.36	
88	21.38		125	17.59		162	18.01	(13)
89	23.19	(6)	126	17.64		163	17.87	
90	21.17		127	17.51		164	17.87	
91	19.43	(7)	128	17.72		165	17.91	
92	19.46		129	17.81		166	17.70	
93	19.76		130	17.87		167	17.49	
94	19.01		131	17.94		168	17.96	(14)
95	19.03		132	17.86		169	18.19	
96	18.84		133	17.76		170	18.59	(15)

**CHEMIN VICINAL DE GRANDE COMMUNICATION N.º 5,  
de Lille à Tourcoing.**

**Longueur 8.867<sup>m</sup>**

Ce chemin a son origine à la route royale N.º 17, au Lazaro, territoire de Marcq, et se termine à la route départementale N.º 14, à Tourcoing, à 14.009<sup>m</sup> de l'origine de cette route ; il passait à Tourcoing et aboutissait à la frontière au Risquonstout ; la partie de Tourcoing à la frontière vient d'en être détachée pour servir de prolongement à la route départementale N.º 14 ; on la remanie en ce moment.

- (1) Témoin en face du Lazaro, 19.825 ;
- (2) Sur le seuil de la porte de la maison commune de Marcq, 20.601 ;
- (3) Sur le seuil de la porte de l'église dudit Marcq, 21.463 ;
- (4) Sous la voûte du pont situé à 800<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 19.028 (intrados à la clef) ;
- (5) Sous la voûte du pont du Couroy situé à 1.340<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 18.501 (intrados à la clef) ;
- (6) Sur le premier pilier de barrière, près du pavé, côté du levant, 25.105 ;
- (7) Sous la voûte du pont situé à 3.636<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 32.803 (intrados à la clef) ;
- (8) Sous la voûte du pont situé à 4.610<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 45.980 (intrados à la clef) ;
- (9) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du levant, 51.792 ;
- (10) Sous le pont situé à 6.105<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 41.519 (intrados à la clef) ;
- (11) Sur le pilier de barrière côté du midi, à l'entrée de Tourcoing, 48.914 ;
- (12) Sur le seuil de la porte du milieu de la maison commune de Tourcoing, 42.891 ;

- (13) Sur le seuil de la porte de l'église Saint-Jacques, à Tourcoing, 42.103 ;
  - (14) Sur le pilier de barrière, côté du couchant, 39.560 ;
  - (15) Sous le pont situé à 11.126<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du levant, 38.821 (intrados à la clef) ;
  - (16) Sous la voûte du pont près de la brasserie du Risquonstout, côté du levant, 41.270 (intrados à la clef) ;
  - (17) A la limite de la Belgique, 42.626 ; sous le pont qui fait séparation de la France et de la Belgique, côté du levant, 42.057 (intrados à la clef).
- 

La petite branche de Marcq va du pont tournant, route royale N.º 17, à la place de Marcq. Le nivellement donné ci-dessus part du témoin N.º 6 du chemin de grande communication N.º 5, place de Marcq, et aboutit à l'axe de la route royale N.º 17. Les points en sont espacés à 100<sup>m</sup> les uns des autres.

- (1) Sur le témoin N.º 6 du chemin de grande communication N.º 5 ;
  - (2) Sur le témoin N.º 5 id. ;
  - (3) A 100<sup>m</sup> du point précédent ;  
Sur la pierre au pied du pilier indicateur au coin, faisant face à l'angle de la petite route, 18.134 ;  
Sur la tablette au coin, rive gauche, en amont du pont de Marcq, 16.658 ; témoin N.º 243, route royale, 18.067 ;  
Les eaux au pont tournant, 15.628 ;  
Ecluse de Marcq. Tablette d'amont, rive droite, 17.654 ;  
Les eaux d'amont au point de navigation, 17.011.
- 

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.º 7,  
*de Lomme à Fournes.*

Ce chemin a son origine à 7.290<sup>m</sup> de l'origine de la route



royale N.º 42, à la sortie de Lomme, et se termine à 31.520<sup>m</sup> de l'origine de la route royale N.º 41, à Fournes.

- (1) Sur l'axe de la route royale N.º 42, en face de la petite route, 44.366 ;
- (2) Sous la voûte du pont situé à 466<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant (intrados), 38.644 ;
- (3) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 41.538 ;
- (4) Sous la voûte du pont situé à 575<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, 34.428 (intrados à la clef) ;
- (5) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du couchant, 33.237 ;
- (6) Sur le témoin N.º 5, après le témoin kilométrique N.º 31, route royale N.º 41, 40.070 ;
- (7) Sur la marche de la chapelle à Fournes, 41.390 ;

---

CONTINUATION SUR LA ROUTE ROYALE N.º 41.

- (1) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 33.614 ;
- (2) Sous la voûte du pont situé à 37,085<sup>m</sup> de l'origine, tête du nord, 23.694 (intrados à la clef) ;
- (3) Sur le premier pilier de la barrière de dégel, près du pavé, côté du nord, 27.915 ;
- (4) Sous la voûte du pont situé à 40,500<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 24.748 ;
- (5) Sur le seuil de la porte de l'église de La Bassée, 26.495 ;
- (6) Sur la tablette au coin, derrière le montant du pont-levis, à La Bassée, côté d'aval, 23.952 ;  
Côte des eaux, 21.132 ;

*Écluse de Quincy.*

Tablette d'amont, rive droite, près des portes, 21,912 ;  
Eaux d'amont, 21.132 ;  
Busc d'amont, 19.555 ;  
Sur le radier, 17.655 ;

## CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.º 8,

*de Douai à Seclin, par Attiches et Phalempin.*Longueur 28.395<sup>m</sup>

Cette route a son origine à la route royale N.º 47 à Pont-à-Raches, se bifurque à la limite de Thumeries et de Wahagnies, et aboutit à la route royale N.º 25, en deux points dont l'un est situé dans Seclin et l'autre entre Seclin et Camphin.

- (1) Sous le pont, tête côté du levant, à 2.083<sup>m</sup> de l'origine, 19.769 (intrados à la clef) ;
- (2) Sous le pont, tête côté du nord, à 2.482<sup>m</sup> de l'origine, 22.551 (intrados à la clef) ;
- (3) Sous le pont, tête côté du nord, à 3.145<sup>m</sup> de l'origine, 22.474 (intrados à la clef) ;
- (4) Sur le seuil de la petite porte de l'église de Raimbeaucourt, 34.808 ;
- (5) Sous la voûte du pont situé à 5.310<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 40.958 (intrados à la clef) ;
- (6) Sous la voûte du pont situé à 6.867<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 55.027 (intrados à la clef) ;
- (7) Sous la voûte du pont situé à 7.767<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 71.312 (intrados à la clef) ;
- (8) Sous la voûte du pont situé à 8.800<sup>m</sup> environ de l'origine, tête côté du nord, 59.918 (intrados à la clef) ;
- (9) Sur le seuil de la porte de l'église de Thumeries, 61.912 ;
- (9 *bis*) Sur le pilier de la barrière, côté du nord, 67.297 ;
- (10) Sous la voûte du pont, tête côté du nord, à 11.800<sup>m</sup> de l'origine, 56.599 (intrados à la clef) ;
- (11) Sous la voûte du pont situé à 12.770<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du levant, 57.050 (intrados à la clef) ;
- (12) Sur le seuil de la porte de l'église de La Neuville, 58 180 ;

- (13) Sous la voûte du pont situé à 13.916<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 52.250 (intrados à la clef);
- (14) Sous la voûte du pont situé à 14.595<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 53.127 (intrados à la clef);
- (15) Sur le seuil de la porte de l'église de Martinsart, 37.770 ;
- (16) Sous la voûte du pont situé à 18.960<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du midi, 29.953 (intrados à la clef);
- (17) Sous la voûte du pont situé à 20.436<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du nord, 27.808 (intrados à la clef);
- (18) Sur le seuil de la porte de l'église de Seclin, au coin, côté droit, 30.530.

*Embranchement par Phalempin.*

- (1) La jonction des deux branches se fait à 12.750<sup>m</sup> de l'origine.
- (2) Sous la voûte du pont situé à 13.814<sup>m</sup> de l'origine, côté du cauchant, 47.746 (intrados à la clef) ;
- (3) Sur le pilier de la barrière, côté du levant, 53.200 ;
- (4) Sur le pilier de la barrière, côté du midi, 36.841 ;
- (4 bis) Sous la voûte du pont, côté du levant, 32.844 (intrados à la clef) ;
- (5) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du couchant 33.047 ;
- (6) Sur la base du poteau indicateur, à la rencontre de la route royale N.° 25, 25.416.

---

**CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.° 30,**

*de Carvin à Orchies.*

Ce chemin a son origine à Thumeries, au chemin de grande communication N.° 8, à 11.600<sup>m</sup> de son origine ; passe à Mons-en-Pévèle et à Faumont, et se termine à la rencontre de la route royale N.° 17, en cette commune. (Les côtes sont celles

des piquets placés de 100 mètres en 100 mètres sur l'ancien chemin. La route est en construction.)

- (1) Buse en bois située à 540<sup>m</sup> de l'origine, 56.37 ;
- (2) Sur le pont situé à 1.762<sup>m</sup> de l'origine, 48.58 ;
- (3) Buse en bois située à 3.430<sup>m</sup> de l'origine, 90.54 ;
- (4) idem, située à 4.300<sup>m</sup> de l'origine, 68.08 ;
- (5) idem, située à 4.680<sup>m</sup> de l'origine, 57,30 ;
- (6) Pont situé à 5.816<sup>m</sup> de l'origine, 35.77 ;
- (7) Id. situé à 6.785<sup>m</sup> de l'origine, 37.48 ;
- (8) Id. situé à 7.530<sup>m</sup> de l'origine, 35.92 ;
- (9) A 7.711 50<sup>m</sup> de l'origine, fin du pavé, 36.02 ;

---

**CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.° 12,**  
*de Roubaix à Saint-Amand.*

Cette route se compose de cinq parties bien distinctes; la première part du chemin de grande communication N.° 9, de Roubaix à Dottignies, rue du Galon-d'Eau, à Roubaix, à 350<sup>m</sup> de l'origine de ce chemin, et se termine à la place de Lannoy, à 10.500<sup>m</sup> de l'origine du chemin N.° 6 de Lille à Lannoy. La longueur de cette partie est de 3922<sup>m</sup>. ( Cette partie de route est en remaniement. ) La deuxième part du chemin de grande communication N.° 6 de Lille à Lannoy, près du maréchal d'Hem, à 8035<sup>m</sup> de l'origine de ce chemin, à Fives, et aboutit à la route royale N.° 41, dans Ascq, à 8238<sup>m</sup> de l'origine de cette route. La longueur de cette partie est 6.099<sup>m</sup>. La troisième part de la route royale N.° 41, à Ascq, à 8.030<sup>m</sup> de l'origine de cette route et aboutit à la route départementale N.° 3, à Mouchin, à 16.600<sup>m</sup> de l'origine de cette route. Sa longueur est de 14.413<sup>m</sup>. La quatrième part de la route départementale N.° 3, à 16.400<sup>m</sup> de son origine et suit le chemin de Saint-Amand, où elle doit aboutir à la route départementale N.° 1.<sup>er</sup> Elle n'est exécutée en ce moment que sur 1805<sup>m</sup> 60. La cinquième partie part de la première, sur la place de Lan-

noy, et se termine à la frontière, à l'extrémité de Toufflers. Sa longueur est de 2.507<sup>m</sup>.

- (0) Sur le premier témoin de la route, 33.908 (1);
- (1) Sur la base du poteau indicateur, 33.720 ;
- (2) Sur le seuil de la porte de l'église de Sainghin, en face du milieu de ladite porte, 33.273 ;
- (3) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 35.632 ;
- (4) Limite de Sainghin et Bouvines, à 20.600<sup>m</sup> de l'origine de la route, 29.226 ;
- (5) Sur le dessus de la tablette de recouvrement du garde-corps d'aval du pont de Bouvines, tablette du milieu et milieu de cette tablette, 30.322; du dessus de cette tablette au-dessus de la retraite, au bas du pied-droit, rive gauche, 5.040 ;
- (6) Limite du territoire de Bouvines et Cysoing, à 22.170<sup>m</sup> de l'origine, 42.494 ;
- (7) Sur le pilier de la barrière de dégel, côté du nord, 41.854 ;
- (8) Sur la tête du pont situé à 24.800<sup>m</sup> de l'origine, côté du midi, la pierre du coin, côté droit de cette tête, 38.773 ;
- (9) Limite de territoire de Cysoing et Bourghelles, côté du nord, à 24.900<sup>m</sup> de l'origine, 41.169 ;
- (10) Sur le milieu de la tête du pont situé à 25.600<sup>m</sup> de l'origine, côté d'aval, 34.608 ;
- (11) Limite du territoire de Cysoing et Bourghelles, côté du midi, à 25.610<sup>m</sup> de l'origine, 35.765 ;
- (12) A 26.550<sup>m</sup> de l'origine, 52.829 ;
- (13) Limite du territoire de Bourghelles et de Bachy, côté du nord, à 27.000<sup>m</sup> de l'origine, 67.234 ;
- (14) Limite du territoire de Bourghelles et de Bachy, côté du midi, à 28.100<sup>m</sup> de l'origine, 65.990 ;

---

(1) Sur la route royale N.° 41, témoin N.° 3 : 33.765 ; N.° 2 : 3.761 ; N.° 1 : 33.830.

- (15) Limite du territoire de Bachy et de Mouchin, à 30.550<sup>m</sup> de l'origine, 35.196;
- (16) Sur le témoin N.º 4, après la borne kilométrique N.º 16, route départementale N.º 3, 33.634; sur le témoin N.º 3, idem, 34.579; sur le témoin N.º 2, idem, 35.397; sur le pilier de la barrière de dégel, côté du couchant, le premier près du pavé, route départementale N.º 3, à 16.100<sup>m</sup> de son origine, 36.877.

---

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.º 23,  
*de Bailleul à Estaires et Merville.*

Ce chemin part de la route royale N.º 42, rue d'Occident, à Bailleul, passe à Vieux-Berquin, se bifurque au pont de la Couronne, en cette commune, et aboutit à la route départementale N.º 6 en deux points, dont l'un est situé sur la place d'Estaires, l'autre au pont des Morts, à Merville.

- (1) Route royale N.º 42, témoin 290 : 43.361 ; 291 : 44.206 ;  
292 : 43.117 ; 293 : 41.643 ;
- (2) Sur l'axe du gravier, 22.690 ;
- (2 bis) Sur la tête du pont, situé à 1.147<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 21.643 ;
- (3) Sur l'axe du gravier, 21.970 ;
- (4) Sur le seuil de la porte de la chapelle, 27.220 ;
- (5) Sur l'axe du gravier, 29.070 ;
- (6) Sur l'axe du gravier, 29.261 ;
- (7) Sur l'axe du gravier, 31.285 ;
- (8) Village d'Outersteen ;
- (9) Sous la voûte du pont de Neubrecq, à 5.452<sup>m</sup> de l'origine, 19.327 (intrados à la clef) ;
- (10) Les eaux de la Metterbecque, 17.727 ;
- (11) Hauteur des eaux d'inondation du mois de juillet 1841, 19.00 ;

- (12) Sur la tête de l'ancre, côté d'aval, au pont près de la chapelle, à la Metterbecque, 17.916 ;  
Les eaux d'aval, 17.066 ;
- (13) Sur l'axe du gravier, 18.550 ;
- (14) Sur l'axe du gravier, 17.665 ;
- (15) Les eaux d'inondation du mois de juillet, 17.311 ;  
6 Sur l'axe du gravier, 17.020 ;
- 17) Sur le seuil du cabaret de la Rose, à Vieux-Berquin, 17.480 ;
- (18) Sous la voûte du pont situé à 8.413<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 17.010 ( intrados à la clef ) ;
- (19) Sur l'axe du gravier, 17.310 ;
- (20) Sous la voûte du pont situé à 8.764<sup>m</sup> de l'origine, près du cabaret de la Couronne, tête côté du couchant, 16.760 ;
- (21) Sur l'axe du gravier, 17.011 ;
- (22) Sous le pont situé à 9.041<sup>m</sup> de l'origine, tête côté du couchant, 16.12 ( intrados à la clef ) ;
- (23) Sur l'axe du gravier, 16.900 ;
- (24) Sous la voûte du pont Rondain, à 10.114<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 15.965 ( intrados à la clef ) ;
- (25) Les hautes eaux au mois de janvier 1841, 16.515 ;
- (26) Sur l'axe du gravier, 16.840 ;
- (27) Sur l'axe du gravier, 17.160 ;
- (28) Sur l'axe du gravier, 17.263 ;
- (29) Sur le seuil de la chapelle, près du piquet N.º 122, à Neuf-Berquin, 17.560 ;
- (30) Sur l'axe du gravier, 17.408 ;
- 31) Sur l'axe du gravier, 17.190 ;
- 32) Sur l'axe du gravier, 16.980 ;
- 33) Sous la voûte du pont de la Trompe, situé à 13.698<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 16.461 ( intrados à la clef ) ;
- 34) Sur la tête du pont situé à 13.920<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 16.924 ;
- 35) Sous la tête du pont situé à 14.616<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 16.590 ( intrados à la clef )

- (36) Sur l'axe du gravier, 17.005 ;
- (37) Sur la tête du pont situé à 15.296<sup>m</sup> de l'origine, côté du couchant, 16.230 ;
- (38) Sur l'axe du gravier, 16.676 ;
- (38 bis) Sur le témoin 134, route départementale N.° 9, 18.106 ( au nivellement de la route départementale N.° 9 on a 18.334 ) ; témoin N.° 135, 17.796 ( 18.023 ) ;
- (39) Sur le seuil de la petite porte sous l'escalier de la Maison-Commune d'Estaires, 18.116.

---

### PARTIE DE LA COURONNE A MERVILLE.

Au témoin N.° 88 de la route principale on a 17.283 ; point de départ du nivellement.

- (1) Sous le pont de la Couronne, à 9.041<sup>m</sup> de l'origine, côté du nord, 15.825 ;
- (2) Sous la voûte du pont de la Vierhouck, côté du levant, à 11.236<sup>m</sup> de l'origine, 15.961 ( intrados à la clef ) ;
- (3) Sous le nouveau pont, à 11.240<sup>m</sup> de l'origine, 15.545 ( intrados à la clef ) ;
- (4) Les hautes eaux du mois de janvier 1841, à ce pont, étaient de 16.410 ;
- (5) Sur la tablette derrière le montant du milieu du garde-corps, au pont des Morts, à Merville, tête côté du levant, 17.263. Ce point est coté 17.305 au nivellement de la route départementale N.° 9.

---

### CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N.° 31, *de Douai à Saint-Amand.*

Ce chemin se compose de deux parties bien distinctes : la première a son origine à la route départementale N.° 3, à Flines, et se termine à la route départementale N.° 4, au calvaire de



Marchiennes; la seconde a son origine à la route départementale N.º 4, près du pont-levis, à Marchiennes, et se termine à la rencontre de la route départementale N.º 1, à l'Alène-d'Or.

- (1) Eglise de Flines, 25.42;
  - (2) Sur la tablette en aval du pont de Vred, 18.57; les eaux à 17.15;
  - (3) Sur la tablette en aval du pont Mouy, 19.76; les eaux d'amont, 17.07; les eaux d'aval, 16.33;
  - (4) Sur la tablette en aval du pont de Tilloy, 17.98; les eaux à 16.33; pont situé à 13.780<sup>m</sup>;
  - (5) Eglise de Brillon, 20.43;
  - (6) Sur la tablette en amont du pont Duflot, à 15.696<sup>m</sup> de l'origine, 18.29; les eaux à 17.46;
  - (7) Sur la tablette en amont du Petit-Caillou, situé à 16.810<sup>m</sup> de l'origine, 18.03; les eaux à 16.33;
  - (8) Sur la tablette en amont du Grand-Caillou, à 16.266<sup>m</sup> de l'origine, 17.91; les eaux à 16.01;
  - (9) Dans l'axe de la route départementale N.º 1, le témoin 209 est coté 18.95, sur la route N.º 31 à 18.92, différence 0.03;
  - (10) Tablette en amont du pont du Calvaire, à 13.144<sup>m</sup> de l'origine, 18.68; les eaux à 16.20;
  - (11) Tablette en amont du pont Delpret, situé à 10.670<sup>m</sup> de l'origine, 17.47; les eaux à 15.47;
  - (12) Tablette en amont du second pont Delpret, situé à 10.680<sup>m</sup> de l'origine 18.28; les eaux à 16.06.
-

## RIVIÈRES NAVIGABLES ET CANAUX.

## OUVRAGES D'ART, ETC.

## CANAL DE LA DEULE.

DÉSIGNATION des OUVRAGES.	POINTS AUXQUELS LES COTES se rapportent.	COTES.	Observations.
<b>HAUTE-DEULE.</b>			
Ecluse de jonction au fort de Scarpe.....	Tablettes.....	22.622	Ce barrage ne fonctionne plus
	Busc d'aval.....	19.622	
Barrage de Pont-à-Vendin, sis à 20.150 <sup>m</sup> de l'écluse ci-dessus.....	Tablettes.....	23.122	
	Radier.....	19.612	
Sas de Don, sis à 9.505 <sup>m</sup> du barrage ci-dessus...	Tablettes d'amont.....	22.340	
	Repère d'amont (proposé).	21.230	
	Busc d'amont.....	18.322	
	Tablettes d'aval.....	22.340	
Ancienne écluse des Anse- reuilles, à 2.182 <sup>m</sup> du sas ci-dessus.....	Busc d'aval.....	16.820	
	Radier.....	16.282	
Sas de Wavrin, sis à 1650 <sup>m</sup> de l'écluse ci-dessus....	Tablettes.....	19.912	
	Buses (de niveau).....	16.620	
Ancienne écluse d'Hau- bourdin, située à 5700 <sup>m</sup> du sas de Wavrin.....	Radier.....	16.672	
	( Le busc est à 0.09 <sup>m</sup> au-dessus.).....		
Pont d'Haubourdin, sis à 200 <sup>m</sup> de l'écluse précé- dente.....	Dessus des garde-pieds...	21.683	
	Chiffre 1620.....	18.673	
Pont de l'Abbaye de Loos, sis à 1.395 <sup>m</sup> du précé- dent.....	Tablettes supérieures....		
	Clef intrados, à 4.50 <sup>m</sup> au- dessus de l'eau.....		
Sas de Loos, sis à 875 <sup>m</sup> du pont de l'Abbaye...	Tablettes.....	19.672	
	Buses (de niveau).....	16.393	
Vanne du Pont-à-Four- chon, sise à 1.740 <sup>m</sup> du sas ci-dessus.....	Vanne (seuil).....	17.107	
	Chapeau (dessus).....	20.587	
Sas du faubourg de la Barre (Lille), sis à 2.800 <sup>m</sup> de la vanne ci-dessus....	Tablettes d'amont.....	19.863	
	Repère d'amont.....	18.342	
	Busc d'amont.....	16.012	
	Busc d'aval.....	14.902	
			Ce pont est à reconstruire.

DESIGNATION des OUVRAGES.	POINTS AUXQUELS LES COTES se rapportent.	COTES.	Observations.
<b>MOYENNE-DEULE.</b>			
Sas de Saint-André (fortifications), sis à 2.810 <sup>m</sup> du sas du faubourg de la Barre.....	Tablettes.....	17.492	
	Repère d'amont (proposé).	16.457	
	Busc d'amont.....	13.807	
	Busc d'aval.....	12.360	
<b>RIVIÈRE DE LA BASSE-DEULE.</b>			
Puisard.....	Marche inférieure du premier puisard à droite après le Moulin du Château, à Lille.....	14.940	
Ancienne planche de Marquette, sise à 2.572 <sup>m</sup> du sas de Saint-André....	Les plus hautes eaux en janvier 1841.....	15.040	
	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	15.000	
Sas de Wambrechies, sis à 2.882 <sup>m</sup> de la planche de Marquette.....	Tablettes.....	15.069	
	Repère d'amont (proposé).	14.537	
	Buscs (de niveau).....	11.569	
	Cotes des eaux d'inondations, avant et après l'ancienne écluse inférieure.	14.810 14.430	
	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	14.180	
Sas de Quesnoy, sis à 5.497 <sup>m</sup> du précédent..	Tablettes.....	14.230	
	Repère d'amont (proposé).	13.510	
	Buscs (de niveau).....	10.570	
	Cotes des eaux d'inondations, en aval.....	14.090	
Sas de Detilémont, sis à 4.644 <sup>m</sup> du précédent..	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	13.690	
	Tablettes.....	13.345	
	Repère d'amont (proposé).	12.651	
	Buscs (de niveau).....	9.051	
	Cotes des eaux d'inondations, en aval.....	13.640	
<b>RIVIÈRE DE LA LYS.</b>			
Bassin de Merville.....	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	16.200	
	Tablettes de l'écluse supérieure.....	16.401	
	Eaux de navigation, en amont.....	15.080	
	Busc d'amont.....	12.471	
	Tablette de l'écluse inférieure.....	16.520	
	Busc d'aval.....	11.590	

DÉSIGNATION des OUVRAGES.	POINTS AUXQUELS LES COTES se rapportent.	COTES.	Observations.
Bassin de la Gorgue, sis à 5.955 <sup>m</sup> du bassin de Merville. ....	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	15.940	Ce bassin est sur la Lawe, près de son embouchure dans la Lys.
	Tablettes de l'écluse supérieure. ....	15.836	
	Eaux de navigation, en amont. ....	15.070	
	Busc d'amont. ....	12.306	
	Tablettes de l'écluse inférieure. ....	15.415	
Pont de la Meuse, sis à 1.200 <sup>m</sup> du bassin de la Gorgue. ....	Busc d'aval. ....	11.505	Sur la Lys.
	Les plus hautes eaux en janvier 1841. ....	15.752	
A 955 <sup>m</sup> du pont de la Meuse. ....	Les plus hautes eaux, sur le coin de la tablette d'amont, rive gauche, en janvier 1841. ....	15.538	
Pont-levis d'Estaires, sis à 955 <sup>m</sup> du pont de la Meuse. ....	Les plus hautes eaux en janvier 1841. ....	15.420	
	Idem, 600 <sup>m</sup> au-dessous du pont-levis. ....	15.240	
Sas de Saily, sis à 5.715 <sup>m</sup> du pont-levis d'Estaires.	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	14.916	
	Tablettes d'amont. ....	13.802	
	Eaux de navigation, en amont (repère proposé).	12.962	
	Radier supérieur. ....	13.802	
Pont-Neuf, sis à 7.692 <sup>m</sup> du sas de Saily. ....	Radier inférieur. ....	13.798	
	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	14.680	
Pont de la Targette (décharge), sis à 3.603 <sup>m</sup> du Pont-Neuf. ....	Idem, en-dessous du pont.	14.380	
	Les plus hautes eaux, en amont, en janvier 1841.	14.285	
Pont-levis d'Armentières, sis à 700 <sup>m</sup> du pont ci-dessus. ....	Idem, en aval. ....	14.155	
	Les plus hautes eaux en janvier 1841. ....	14.330	
	Tablette du coin, rive gauche. ....	14.791	
Sas d'Houplines, sis à 2.654 <sup>m</sup> du pont-levis ci-dessus. ....	En face la rue des Tripiers, hautes eaux. ....	13.880	Sans chute.
	Les plus hautes eaux en janvier 1841. ....	13.723	
	Tablettes d'amont. ....	13.007	
	Eaux d'amont au point de navigation (proposé). ....	12.407	
	Buscs (de niveau). ....	9.007	

DÉSIGNATION des OUVRAGES.	POINTS AUXQUELS LES COTES se rapportent.	COTES.	Observations.
Pont-Rouge, sis à 5.45 <sup>m</sup> du sas d'Houplines....	Les plus hautes eaux en janvier 1841.....	13.655	De niveau.
Pont de Warneton, sis à 2.85 <sup>m</sup> du précédent..	Les plus hautes eaux, en amont du pont, en jan- vier 1841.....	13.313	
	Idem, en aval.....	13.253	
	Les plus hautes eaux en janvier 1841.....	12.968	
Bassin de Comines, sis à 5.018 <sup>m</sup> du pont ci-dessus.	Tablettes de l'écluse supé- rieure.....	12.198	
	Eaux d'amont (ordinaires).	10.988	
	Tablettes de l'écluse infé- rieure.....	11.781	
	Eaux d'aval (ordinaires)..	10.201	
	Buses (de niveau).....	8.198	
	Tablettes de l'écluse d'a- mont, près du pont, côté droit.....	12.340	
Bassin de Menin, sis à 11.132 <sup>m</sup> du bassin ci- dessus.....	Hautes eaux, au bassin, en janvier 1841.....	11.460	
	Tablettes d'amont, côté gauche.....	10.720	
	Repère de navigation, en hiver.....	10.040	
	Idem, en été.....	9.780	
	Radier de l'écluse d'amont.	6.320	

# NIVELLEMENT

Depuis la Bascule jusqu'en aval du Moulin du Château (Deûle), Lille.

N. <sup>o</sup>	Côte de la mire.	Différence.	Ordonnée.	INDICATION DES POINTS.	OBSERVATIONS.		
1	0.763		22.730	Repère à la Bascule, porte de Paris, tablette.			
	1.908	-1.145					
2	0.713		21.585				
		-1.130		A la porte de Paris, sur le trottoir en sortant de la porte, partant de Lille.			
3	1.843		20.455				
	1.862	+1.752					
4	0.110		22.207				
	2.332	+0.780		N. <sup>o</sup> 7.			
5	1.552		22.987				
	0.907	-0.600		2.170	+0.273	21.201	Partant du N. <sup>o</sup> 7, jusques chez M. Delezenne.
6	1.507		22.387				
	0.984	-1.186		N. <sup>o</sup> 134, rue de Paris.			
7	2.170		21.201				
	0.893	-0.252		Point culminant, N. <sup>o</sup> 90, pavé de la rue.			
8	1.145		20.949				
	0.682	-1.875					
				1.897		21.474	Rue de Ban-de-Wedde, 30.
				1.938	+0.963		

N.º	Côte de la mire.	Différence.	Ordonnée.	INDICATION DES POINTS.	OBSERVATIONS.			
9	2.557 1.593	+0.866	19.074	N.º 43, rue de Paris.	0.975 1.485		22.437	Rue des Brigittines, 12.
10	0.727 1.580	+1.390	19.940	N.º 2, rue de Paris.	1.342 1.185	+ 0.143	22.580	Seuil de la porte.
11	0.190 0.174	-1.858	21.330	Colonne du Théâtre, point de repère. Ce point est pris sur le corps carré de la base de la colonne la plus voisine de la rue de Paris.	0.212	+ 0.973	23.553	Tablette de la fenêtre de la maison.
12	2.032 1.207	-0.025	19.472	Coin de la rue des Suaires.				
13	1.232 0.913	+0.646	19.447	Rue de la Clef, en face du N.º 8.				
14	0.267 0.655	-1.495	20.093	Coin de la rue des Chats-Bossus et de la place des Pâtiniers.				
15	2.110 0.090	-1.280	18.638	Place Saint-Martin, pavé au milieu de la place.				
16	1.370		17.358	Tablette du puisard en aval du Moulin du Château. Jusqu'au dernier escalier, — 2.42; 14.94. Eaux de navigation — 0.40; 14.54.				



WICAR,

*D'après son portrait peint par lui-même.*



---

---

# LITTÉRATURE.

---

## RAPPORT

---

Présenté par M. Pierre Legrand, au nom de la Commission chargée d'examiner les mémoires des concurrents à la médaille offerte à l'auteur de la meilleure Notice sur la vie et les ouvrages de J.-B. Wicar, peintre lillois. (1)

---

MESSIEURS,

Dans votre dernière séance solennelle, votre président, interprète des sentiments de reconnaissance de la Société envers son généreux donateur, annonçait qu'une médaille d'or de la valeur de 500 fr. serait décernée à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les ouvrages de J.-B. Wicar, peintre lillois.

En proposant ce prix, la Société ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise ; car, dans sa pensée, ce n'était pas à un combat purement littéraire, à un tournoi de phrases académiques qu'elle conviait des candidats toujours nombreux, toujours armés pour ces sortes de luttes ; ce qu'elle voulait avant tout, dans la meilleure notice sur Wicar, ce n'était pas un *éloge* où trop souvent la pauvreté du fond est cachée sous la richesse banale de la forme, c'était une biographie exacte, détaillée de l'homme, c'était une appréciation éclairée des œuvres de l'artiste.

Et ces conditions si rigoureuses du programme devaient effrayer les concurrents qui n'auraient connu Wicar que de loin, qui n'auraient eu à raconter de sa vie et de ses travaux que ces détails superficiels, échos frivoles et souvent mensongers des bruits du monde artistique.

---

(1) La commission était composée de MM. Dourlen, Le Glay, Derode, Chon et Legrand.

Aussi, votre Commission, en ne trouvant au jour fatal qu'un seul mémoire à examiner, ne se crut-elle pas obligée de proroger son jugement à une autre année; pour elle, la stérilité d'un concours consistait moins dans le petit nombre des ouvrages produits que dans leur peu de mérite... et elle ne tarda pas à se convaincre que si l'unique mémoire, portant pour épigraphe des vers extraits de l'épître à Vien par Ducis, n'était pas tout-à-fait irréprochable sous le rapport littéraire, il contenait sur Wicar des faits très-nombreux, très-précis, très-bien justifiés par des documents irréfutables; il remplissait en un mot assez complètement les principales conditions du programme pour obtenir le prix.

Vous jugerez par une courte analyse de l'intérêt que présente le mémoire dont nous nous occupons.

Wicar, Jean-Baptiste-Joseph, peintre d'histoire, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, conseiller et censeur de l'Académie romaine de St.-Luc, ex-directeur de l'Académie royale de Naples, membre des principales Académies de l'Italie et de celle des Arcades de Rome, membre correspondant de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, est un enfant du peuple. Il naquit à Lille, en la paroisse Sainte-Catherine, le 22 janvier 1762.

Son père était un pauvre artisan qu'il aida jusqu'à l'âge de 10 ans, comme apprenti menuisier.

Ce fut par un beau jour de l'été de 1772 que sa vocation artistique se révéla tout-à-coup... Il avait accompagné son père que M. D'Hespel d'Haubourdin avait fait venir dans son château pour quelques travaux de son état. Frappé d'admiration à la vue des tableaux qui ornaient le riche salon du propriétaire, Wicar prit dans sa poche le morceau de craie qui jusque là n'avait été que le grossier instrument de ses ébauches de menuiserie, et, accroupi sur le parquet, il se mit à copier les personnages qui animaient les tableaux... Lui aussi il était peintre! Un hasard heureux venait de faire jaillir une étincelle du feu sacré qui couvait dans son âme...

Surpris par son père, il allait payer cher son imprudent essai... Mais M. D'Hespel, qui avait deviné les dispositions de l'enfant, intercédâ pour lui et obtint son pardon. Il fit plus, il décida le père de Wicar à

laisser suivre par son fils les écoles publiques de dessin , où , grâce à la protection éclairée des Magistrats de la cité , il fit des progrès rapides .

.....  
 .....  
 A 16 ans il avait déjà copié plusieurs tableaux du Musée de Lille , et à 18 ans , il partait pour Paris où la ville lui continua les secours nécessaires à son existence .

.....  
 Présenté à David par notre compatriote Roland , il eut le bonheur d'entrer dans l'atelier de ce grand peintre , qui devint bientôt son ami .

En 1784 il mit la dernière main à son tableau de *Joseph expliquant les songes* , qu'il dédia au Magistrat de Lille .

Cette toile parut si belle , qu'on ne voulut pas croire qu'elle fût du jeune artiste , il fallut que David le certifiât dans une lettre à la date du 22 août 1784 , où se trouvent ces mots : *Il y a tout à espérer d'un jeune homme qui fait un pareil tableau d'histoire , surtout pour le premier . . .*

Quand David , dans sa naïve croyance d'artiste , alla chercher à Rome les Romains du tableau des Horaces , Wicar l'accompagna . L'étude de l'antique munit son talent , qui s'exalta surtout à Florence , à la vue des merveilles accumulées dans le palais *Pitti* .

Wicar conçoit alors le projet le plus gigantesque qui puisse entrer dans le cerveau d'un peintre . Il se met à copier la galerie de Florence . . . et son ardeur à l'étude est telle , qu'après une année de travaux incessants , il rapporte à Rome 400 dessins , les copies de 300 camées , de 90 bustes et de 50 portraits . . .

On connaît le succès qu'eut plus tard la publication de la galerie de Florence . . . .

La collection , gravée d'abord par Bervic , fut terminée par les frères Masquelier , nos compatriotes . Cette entreprise , qui seule suffirait à la gloire d'un homme , fut le fondement de la fortune de Wicar , fortune bien légitime , mais que l'envie a attaquée depuis , comme au début de la carrière du jeune artiste elle avait attaqué son précoce talent . . . . .

Wicar passa à Florence, loin de la tourmente politique qui entraînait l'enthousiaste David, plusieurs années pendant lesquelles l'auteur de la notice semble l'avoir perdu de vue ; il cite bien quelques lettres qui établissent que Wicar était encore en France en 1786 et même en 1787 ; mais à partir de cette époque, et surtout durant la période révolutionnaire, il ne le retrouve plus . . . . . , et son incertitude sur la part que Wicar a pu prendre aux affaires du temps ne l'empêche pas de nous le montrer patriote modéré, gémissant sur les excès de la terreur, et sacrifiant à son amitié pour David le vif désir qu'il éprouvait de fuir sa malheureuse patrie en proie aux factions.

La vérité est que Wicar, s'il revint un instant à Paris avec son maître à la fin de 1786, ne tarda pas à retourner à Florence pour y reprendre ses travaux artistiques. Nous trouvons la preuve de ce fait dans un renseignement communiqué par notre collègue M. Bra, qui, dans sa consciencieuse étude du monument commémoratif, a recueilli tous les détails qui se rattachent au siège de Lille, renseignement précieux à plus d'un titre, puisque en même temps qu'il nous apprendra la reconnaissance de Wicar, l'estime que David professait pour son talent, il aidera encore à éclaircir un point douteux de son histoire.

Wicar en 1793 était, comme nous l'avons dit, à Florence ; mais il était resté Français et Lillois. Il entendit du fond de sa douce retraite le sifflement des bombes autrichiennes qui écrasaient le toit du pauvre, son cœur saigna au récit des souffrances de ses compatriotes, et le jeune artiste, qui n'était encore alors riche que d'espérances, préleva sur son chétif budget une somme assez forte qu'il s'empressa d'envoyer au comité des secours pour les veuves et les orphelins de Lille.

Ce fut David qui déposa l'offrande de Wicar à la Convention en s'exprimant en ces termes :

« Je suis chargé, Citoyens, de faire hommage à la patrie pour le soulagement des veuves et des orphelins de Lille, d'une somme de 600 livres au nom du citoyen Wicar, artiste lillois *du plus grand mérite* ; résidant à Florence depuis *sept années*. »

Or, ceci se passait à la séance de la Convention du 6 mars 1793, . . .

Wicar, de retour à Paris en l'an II de la république, fut sur la proposition de David, nommé membre du conservatoire du Muséum national, avec des appointements de 2,400 livres. . . .

Désormais notre artiste était à l'abri du besoin et pouvait plus librement penser à sa famille. Hélas ! Il ne lui restait plus que sa sœur Catherine. . . . Il la fit venir dans la Capitale dont il lui montra toutes les merveilles. . . . et quand il se sépara de cette sœur chérie qu'il ne devait plus revoir, il lui donna son portrait en médaillon que vous avez retrouvé dans la pauvre famille du mari de Catherine.

Mais les événements s'étaient précipités. . . . tout se préparait pour cette mémorable campagne d'Italie, croisade artistique qui réunit autour de Bonaparte tous les jeunes talents éclos au soleil de la liberté.

Wicar ne pouvait être oublié ; il reprit, déjà célèbre, le chemin qu'il avait parcouru, pauvre et ignoré. . . .

Chargé par Bonaparte de choisir dans les Musées les chefs-d'œuvre que le jeune général envoyait à Paris comme les plus nobles trophées de sa conquête, Wicar s'acquitta de cette mission délicate avec zèle et intelligence ; l'auteur cite à cette occasion la lettre qui lui fut écrite par le général en chef, le 22 prairial an IV, et qu'il avait conservée précieusement.

Quand Napoléon monta sur le trône impérial, Wicar pouvait revenir en France, et là, comme tant d'autres, comme son maître David lui-même, il pouvait aspirer aux honneurs, aux riches emplois. . . . Mais il n'avait perdu aucune de ses illusions de patriote. Absent de la France pendant toute la période révolutionnaire, il n'avait pas vu sa Déesse marchant, au dire d'un poète moderne :

*Le front dans la tempête et les pieds dans le sang.*

Elle lui apparaissait encore pure et chaste comme une vierge antique, et il ne pouvait pardonner au hardi soldat d'avoir porté sur elle une main sacrilège.

Fuyant un pays d'où le despotisme avait chassé la liberté, il se fit une nouvelle patrie de la cité des arts, et il s'établit à Rome où son pinceau fécond lui assura une existence brillante.

Il exposa successivement *Coriolan*, *Electre*, *la Charité romaine*, *le Gladiateur mourant*, et une grande toile commandée pour perpétuer le souvenir du Concordat.

Il excellait surtout dans le portrait : *Pie VI*, *Joseph Napoléon*, *Murat*, *Eugène*, *Masséna*, *Lannes*, et beaucoup d'autres personnages illustres posèrent devant lui. . . .

Mais la patrie n'est jamais absente du cœur de ceux-là même qui semblent en avoir abjuré le culte.

Vint une époque funeste où les revers de nos armes nous firent imposer d'humiliantes restitutions, où il s'agit de déposséder la France des objets d'art, palmes intelligentes que lui aussi il avait aidé à cueillir. . . Wicar sentit à la rougeur de son front qu'il était encore Français, et il usa de toute l'influence qu'une vieille amitié lui donnait sur Canova, le malheureux exécuteur des décrets de la Sainte-Alliance, pour conserver à la France trois des plus beaux morceaux : la *Statue colossale du Tibre*, la *Pallas de Velitri* et la *Melpomène*. . . . .

Ce fut en 1816 que Wicar, admis depuis 1805 comme professeur à l'Académie de St.-Luc, termina son grand tableau de *la Résurrection du fils de la veuve de Naïm*, que, par une singularité qui naît sans doute de sa prédilection pour cet ouvrage, il transporta en Angleterre, et même aux États-Unis, où il obtint les plus éclatants éloges.

L'auteur de la notice donne ici la nomenclature des ouvrages de Wicar ; il rappelle la lettre qu'il écrivit en 1825 à M. de Muysart, maire de Lille, pour s'excuser, pour se *justifier* même de ne pouvoir envoyer un de ses tableaux à l'exposition. . . .

Wicar, on le voit, n'avait oublié ni sa patrie ni sa ville natale. Toutefois, l'éloignement, son grand âge, la mort de tous les siens avaient, sinon rompu, du moins relâché les liens qui l'avaient uni à Lille, il fallut pour les resserrer à tout jamais une circonstance heureuse, amenée non par le hasard, comme le pense l'auteur de la notice, mal informé sur ce point, mais par la sollicitude éclairée de M. Méchin, Préfet du Nord.

Ce Magistrat, qui se délassait volontiers au sein de la Société des sciences, de ses travaux administratifs, instruit par le chevalier Artaud, son ami, chargé d'affaires à Rome, de la position honorable qu'y occupait Wicar, votre compatriote, votre collègue depuis 25 ans, vous engagea à lui donner une marque de souvenir dont il était digne à tous égards par son caractère et par son talent.

Vous lui avez envoyé la collection complète de vos mémoires, et vous conservez religieusement la lettre de remerciement qu'il vous adressa, lettre où se peint tout entière l'âme de Wicar, pénétrée de la plus vive gratitude.

Un pied dans la tombe, il sourit à ce souvenir du berceau.

Comme le grec de Virgile

*Qui dulces, moriens, reminiscitur Argos,*

lui aussi, à son heure suprême, il se rappela la douce cité qui avait aidé ses premiers pas, la société qui le comptait parmi ses membres, et il fit alors ce testament qui témoigne tout-à-la-fois de sa reconnaissance et de sa générosité.

Nous bornons ici notre analyse du mémoire soumis à notre examen. Elle suffira pour en faire apprécier tout le mérite.

Nous ajouterons que l'auteur a complété son travail par une foule de recherches curieuses sur la vie intime de Wicar.

L'étude de ses œuvres laisse peu à désirer. Les jugements qu'il exprime sont dictés par un goût éclairé, quand ils ne sont pas puisés aux sources les plus pures.

En conséquence, sous le bénéfice des observations que nous présentons en commençant, nous persistons à penser que le prix proposé par la Société doit être accordé à l'auteur du mémoire qui porte pour épigraphe les vers tirés de l'épître à Vien par Ducis.

Lille, le 26 juillet 1844.

A Messieurs les Membres de la Société royale des Sciences , de l'Agriculture  
et des Arts, de Lille.

MESSIEURS,

Si les œuvres d'un artiste célèbre, comme celles d'un savant, appartiennent à tous les pays, il n'est pas moins vrai de dire que leur gloire appartient plus particulièrement aux cités qui les ont vus naître.

Les ouvrages des grands maîtres remplissent le monde entier de leur éclat ; la vie de leurs auteurs tient de la localité.

La réputation de l'artiste est celle de l'école qui l'a produit ; la cité lui tient compte de son illustration ; la patrie reconnaissante lui élève des statues ; mais que de conditions à remplir pour former de tels hommes ! que de difficultés à surmonter ! que d'obstacles à vaincre !

Il ne suffit pas que la Divinité ait placé un de ses rayons de lumière au cœur de ses privilégiés, il faut encore trouver le secret de le vivifier. Le génie progresse rapidement sans doute ; il tend à s'élever toujours ; mais le développement n'est dû qu'aux écoles et surtout aux bonnes écoles....

Honneur donc aux magistrats qui usent de leur crédit, de leur pouvoir, dans le but de créer et de maintenir ces précieuses institutions !

Honneur à la ville de Lille, qui, une des premières du royaume, fonda son école de dessin et de sculpture, d'où sont sortis les Wicar, les Roland, les Masquelier, les Watteau et tant d'autres artistes qui contribuent aujourd'hui si puissamment à sa gloire et à sa splendeur.

Honneur enfin au docte corps dont vous faites partie, Messieurs, lequel exerce une influence si salutaire sur les masses, en vue de



la prospérité des sciences , de l'agriculture et des beaux arts , en entretenant dans la jeunesse une généreuse émulation et en perpétuant la mémoire de ses élus!!!

Certes , Wicar était digne , comme peintre , et surtout comme dessinateur , de figurer dans les biographies de ses contemporains (1) ; mais si justice ne lui a pas encore été rendue en France, si son nom, ses titres ne s'y trouvent pas inscrits plus tôt, réjouissons-nous en : il n'eût été connu de la postérité que comme un artiste distingué; aujourd'hui il sera plus encore, il servira de modèle aux hommes qui comptent aussi la reconnaissance et le désintéressement au nombre des vertus sociales qu'il faut honorer et récompenser.

Lille, le 15 juin 1844.

DUFAY.

---

(1) La Biographie de Weiss, édition de 1841, consacre quatre lignes et demie à Wicar. C'est la seule qui l'ait nommé jusqu'à ce jour. Un plus grand hommage lui a été rendu en Italie, où il figure dans plusieurs ouvrages sur les peintres célèbres.

---

## NOTICE

### SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

#### DE WICAR.

VIEN, quel est ton bonheur quand tu vois ces ouvrages,  
Ces fils de tes enfants, ravir tous les suffrages !  
Les puissants rejetons que ta seve a produits,  
Célebres dès long-temps, sont chargés d'heureux fruits,  
Qui, fameux à leur tour, sont près d'en faire éclore  
Que tes vastes rameaux ombrageront encore :  
A tes nobles leçons ils n'ont pu déroger ;  
Et tous, près de leur père, ils viennent se ranger.

(ÉPIGRAMME A VIEN, par Ducis.)

#### I.

Wicar, Jean-Baptiste-Joseph, peintre d'histoire, chevalier de l'Ordre des Deux-Siciles, conseiller et censeur de l'Académie romaine de Saint-Luc, ex-directeur de l'Académie royale de Naples, membre des principales académies d'Italie, ainsi que de celle des Arcades de Rome, et membre correspondant de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, naquit dans cette dernière ville le 22 janvier 1762. Il était de la paroisse Sainte-Catherine.

Son père, Auguste-Pierre-François-Joseph Wicar, était un maître menuisier-ébéniste de la cité, sans fortune.

*Orphelin lui-même dans sa plus tendre jeunesse, à la charge de la bourse commune des pauvres, depuis l'âge de sept ans jusqu'à dix-huit, comme il nous l'apprend dans une pétition qu'il adressait, le 13 novembre 1775, au Magistrat de Lille (1), le père*

7

---

(1) Ce qu'on appelait le Magistrat était une réunion d'administrateurs composée, suivant la charte de 1235, de quarante membres. Elle était chargée des finances, des affaires municipales et de la police.

Voici sa composition et les fonctions de chacun de ses membres

1. rewart, chef suprême, s'occupant de l'administration au-dehors

de Wicar n'avait pu apprendre qu'imparfaitement son métier chez le sieur Leghéry, où il avait été mis en apprentissage. Il était devenu médiocre ouvrier. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la gêne excessive où il était réduit lorsqu'il épousa, le 6 février 1759, sa femme, Thérèse-Joseph Dubastar.

Il eut cinq enfants de ce mariage : deux garçons et trois filles.

Le premier enfant fut Marie-Thérèse, née le 18 octobre 1760 et décédée en bas âge.

Le second fut Jean-Baptiste-Joseph, dont nous écrivons la vie.

Le troisième, Antoine-Charles-Joseph, né le 26 octobre 1763, mort à 23 ans, le 19 décembre 1786.

Le quatrième, Thérèse-Joseph-Louise, née le 15 mai 1766, décédée le 31 mars 1775, à l'âge de 9 ans.

Et le cinquième, Catherine-Joseph, née le 17 mai 1770, décédée le 19 février 1813.

De cette généalogie, il résulte que dès 1761, Jean-Baptiste-Joseph devint l'aîné de sa famille, et qu'il survécut seul en 1813, sa dernière sœur étant morte, sans postérité, à l'âge de 42 ans.

Le père de Wicar ne pouvait faire aucun sacrifice pécuniaire pour l'éducation de ses enfants ; il se contenta de leur faire apprendre à lire. Or, il est à présumer que les heureuses dispositions de Jean-Baptiste-Joseph eussent été perdues, et ses talents dans

12 échevins dont le chef était *mayeur*, ou *maire*, et résidait à l'Hôtel-de-Ville.

12 conseillers, 8 prud'hommes, 3 conseillers pensionnaires, chargés de la justice tant en matière civile que criminelle dans la ville et la banlieue, sous le ressort immédiat du parlement.

1 trésorier.

1 procureur-syndic.

2 greffiers.

Cette assemblée se renouvelait tous les ans, à la Toussaint, en présence de quatre commissaires du roi, MM. le gouverneur, l'intendant de la province et deux gentils-hommes nommés par le roi, à l'exception, toutefois, des conseillers pensionnaires, du trésorier, du procureur-syndic et des greffiers, qui étaient permanents. Leurs charges furent érigées en titres d'office héréditaire vers l'année 1770

les arts à jamais ignorés, sans un heureux incident qui détermina sa vocation et son avenir.

Il est à remarquer en outre que notre artiste eut, dans sa vie, cette particularité commune à bien des maîtres, savoir : qu'il eut à lutter, comme Canova, contre les obstacles de l'indigence; qu'à l'instar de Rembrandt, de Gérard Dow, d'Esteban Murillo et de presque tous les peintres de renom, il était issu des dernières classes du peuple. Enfin, comme Greuze, il fallut deviner son mérite....

Un jour de l'été de 1772, le père de Wicar avait été mandé à Haubourdin, près Lille, pour exécuter quelques réparations au parquet du salon d'un seigneur de cette localité. Il avait emmené avec lui, comme il avait coutume de le faire lorsqu'il travaillait au-dehors, son fils Jean-Baptiste-Joseph, alors dans sa dixième année. Il l'avait muni de quelques outils et d'un crayon à l'usage de sa profession, lui recommandant de ne pas être turbulent et de s'appliquer à son ouvrage. L'enfant avait promis.

Arrivés au château, on se mit en devoir de prendre les dimensions nécessaires aux réparations; cependant, en entrant dans cette opulente maison, le jeune apprenti avait été ébloui de son luxe, les tableaux du salon avaient surtout attiré son attention particulière; au lieu d'aider son père, il se mit à crayonner sur le parquet même quelques figures qui n'étaient pas dépourvues d'une certaine ressemblance avec les traits et la pose des personnages appendus aux murs. Le père s'apprêtait à gronder, lorsque le seigneur se présenta. Celui-ci ne put s'empêcher de considérer attentivement l'esquisse imparfaite, mais hardie, échappée de la main du jeune Wicar; elle lui sembla l'indice d'une rare aptitude pour le dessin. Charmé, il s'approcha de l'enfant, le questionna avec bonté sur ses goûts, ses habitudes et ses espérances; il demeura frappé de la netteté de ses réponses, aussi bien que de sa physionomie intéressante; puis il offrit au père de le recommander au Rewart de la ville de Lille, pour lui faire obtenir une place à l'école de dessin.

Le père objecta que son fils, auquel il avait l'intention d'apprendre son métier, lui était déjà de quelque utilité. Le seigneur lui fit alors comprendre que le dessin linéaire était d'une nécessité absolue pour devenir maître habile dans sa profession. Il insista sur sa proposition. Et comme le père de Wicar, vaincu par ces sages avis, n'arguait plus que de sa triste position qui l'empêchait, disait-il, de faire les premiers frais pour envoyer son fils à l'école de dessin, le seigneur lui remit à l'instant quelques patars (1) pour faire face à l'achat des crayons et du papier, lui recommandant de venir le trouver aussitôt qu'il aurait épuisé ses petites ressources; lui faisant promettre aussi de lui apporter ses dessins pour juger par lui-même de ses progrès.

Le lendemain, il écrivait au rewart de Lille, M. Jean-Baptiste Desfontaines, pour le prier de faire admettre le jeune Wicar à l'école gratuite de dessin, dirigée par le professeur Guéret, et trouvait ainsi une bonne œuvre de plus à faire.

Hâtons-nous de nommer cet homme estimable qui faisait un si noble usage de sa fortune et de sa position. C'était le comte César-Auguste-Joseph-Marie d'Hespel, écuyer, seigneur de Guermanez, qui fut lui-même rewart en 1769, en 1770; mayor pendant les années 1768, 1774 et 1775; échevin à l'époque dont nous parlons (1771 et 1772) et qui ne cessa pas, jusqu'à sa mort, d'appartenir au corps du magistrat de la ville de Lille.

Si l'on est heureux de signaler à la reconnaissance de ses concitoyens de tels hommes et de telles actions, il n'est pas moins agréable d'avoir à ajouter que le protégé resta digne de la protection éclairée du bienfaiteur. Nous tenons des descendants de cette noble maison que l'affection la plus entière et la plus vraie ne fit jamais défaut à l'artiste si digne de la mériter.

Suivant la recommandation qui lui avait été faite, le jeune élève

(1) Le patar valait un sou et un liard de la monnaie actuelle.

se plaisait à offrir à son protecteur les dessins qui témoignaient de son aptitude et de ses succès. Adolescent, il n'oublia point cette condition qu'il regarda toujours comme un devoir à remplir, et lorsqu'il s'éloigna de son pays, il ne laissa jamais passer une occasion solennelle sans lui adresser ses vœux, avec quelques-unes de ses productions, comme un gage de sa respectueuse reconnaissance.

C'est ainsi qu'on trouve encore aujourd'hui chez M. le comte d'Hespel, petit-fils de ce seigneur, habitant la commune d'Haubourdin, plusieurs lettres autographes de Wicar, ainsi que des dessins de mérite différent, notamment celui qui représente *la naissance d'Adonis*.

Ce dessin, qui ne manque ni de grâce ni de hardiesse dans l'exécution, fut exposé dans le salon de l'Académie des arts de la ville, depuis le 30 août jusqu'au 6 septembre 1778, c'est-à-dire, pendant le temps que durait alors la foire de Lille. Cette circonstance est mentionnée de la main de Wicar au bas de ce dessin.

On voit dans une lettre datée de Paris, du 31 décembre 1781, combien il tient à l'estime de son bienfaiteur; il veut prouver qu'il demeure digne de l'intérêt qu'on lui porte.

Mais il faut lire surtout sa lettre du 3 octobre 1786, datée de Boissy-Saint-Léger, près Paris, ainsi conçue : « Permettez-moi, » Monsieur, qu'en ce moment, toujours pénétré des bontés que » vous avez eues pour moi, dès ma plus tendre jeunesse, je vous » invite à consacrer un de vos instans à vouloir bien me faire l'hon- » neur d'examiner le tableau que je viens d'envoyer à MM. des » États. C'est le *jugement de Salomon* que j'avais ébauché à Rome et » que j'ai fini à Paris, l'année passée, etc.... Si je puis avoir le bonheur » d'avoir un peu réussi en méritant vos suffrages, vous louerez » votre propre ouvrage, *puisque sans vous*, Monsieur, *je ne pen- » serais pas au dessin*.

» C'est avec le plus profond respect que j'ai l'honneur d'être » votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» J.-B. WICAR. »

Après un pareil témoignage, il ne peut être permis de douter des sentimens honorables qui l'ont animé dans sa jeunesse ; sentimens que nous retrouvons encore si puissans sur la fin de sa carrière.

Ce document prouve aussi qu'à nulle autre personne qu'à M. le comte d'Hespel de Guermanez n'est dû l'honneur d'avoir deviné un si beau talent.

## II.

Disons un mot de l'école de dessin de Lille :

L'Académie des arts de cette ville date de 1755. La première pensée en est due à M. de Séchelle, intendant de la province de Flandre en 1751. On voit dans les archives de la ville, que les autorités adoptèrent avec empressement la proposition d'ouvrir une école de dessin et d'architecture, à l'instar de plusieurs autres villes importantes du royaume, et qu'après les délais nécessaires pour la recherche et les moyens d'exécution du projet, l'Académie des arts de Lille s'établit dans la rue des Récollets, où se trouve aujourd'hui le musée de la ville. L'école gratuite de dessin fut instituée d'abord pour les besoins des différens métiers et des manufactures du pays. Le peintre Guéret en eut la direction après Tillier, qui avait été placé le premier à la tête de cet établissement, et qui l'abandonna tout-à-coup (1).

En 1761, on joignit les leçons d'architecture professées par Gombert, puis par Liétard.

En 1763, on ajouta une classe de mathématiques dont Saladin fut le chef.

Le traitement des professeurs était d'environ 250 florins par an. Le nombre des élèves, dans chaque classe, s'élevait dans une proportion variable de 50 à 70.

---

(1) Un portrait en miniature du peintre Guéret, qui fut le premier maître de Wicar, se trouve chez M. Vanackere fils, libraire-imprimeur, à Lille, lequel possède aussi le portrait du professeur Saladin.

En la même année 1761, on accorda la première médaille aux lauréats de l'école de dessin. Cette médaille représentait Minerve assise, montrant, d'une main, le temple de mémoire à un génie qui lui présentait un recueil de dessins. La déesse tenait une couronne destinée à la prééminence du talent. La légende était : « *Augendæ civium industriæ.* » L'exergue portait : « École gratuite de dessin. » Sur le revers était un génie portant un cartouche aux armes de la ville et une branche de laurier. Dans le lointain, on apercevait un côté de la ville ; de l'autre, une ruche d'abeilles pour marquer la vigilance. Autour étaient écrits ces mots : « Premier prix. » Au bas : « La ville de Lille. »

En 1771, dix de ces médailles d'argent pesaient 3 marcs 7 gros ; elles provenaient de l'hôtel des monnaies de Paris.

En 1773, les médailles frappées ne portèrent plus, d'un côté, que la figure du roi Louis XV, et de l'autre côté, une fleur de lys, avec cette légende : « Prix de l'Académie des arts de Lille. »

Enfin, en 1784, la médaille triennale était dorée ; elle se distribuait, comme les autres, le 17 octobre, veille de la fête de saint Luc. Le lauréat était invité à s'asseoir, pendant la séance, à la droite de M. le rewart, président (1).

Telle était l'école de dessin de la ville de Lille lorsque le jeune Wicar y entra, en mai 1772.

Il est facile de se former une idée des progrès qu'il y fit. Libre de toute entrave, son goût naturel se développa rapidement ; il avait fait preuve d'assiduité dans les cours de lecture et d'écriture ; son application fut bien autrement remarquable dans le dessin, qui absorbait même ses momens de loisir.

Il passa successivement des élémens aux traits, aux ombres, aux figures, aux académies ; enfin, trois ans après, il dessinait d'après la bosse.

---

(1) Archives de Lille.



Ses dispositions naturelles parurent si bien démontrées au professeur Guéret, qu'il s'offrit de lui-même à donner gratuitement des leçons particulières à son élève, hors des heures de classe; il ne lui demandait que le papier et les crayons nécessaires.

On ne sait à cette occasion ce qu'il faut le plus admirer, ou du jeune écolier reconnu si capable, ou du maître faisant preuve d'un si noble désintéressement?

Nous voyons que, par suite d'un rapport fait par les commissaires de l'Académie, sur les talens précoces de Jean-Baptiste-Joseph Wicar, sur le peu de ressources de sa famille, et aussi, pour s'associer aux bonnes intentions du sieur Guéret, le Magistrat arrêta, le 21 octobre 1775 (1), qu'une dépense de trois livres de France serait allouée au jeune élève, pour subvenir à ses frais, « c'est-à-dire que les commissaires seront autorisés à fournir audit Wicar, les papiers et crayons dont il aura besoin, aux frais de la ville, à concurrence de ladite somme de trois livres de France chaque mois, et de porter ce qu'ils paieront en dépense à ce sujet, avec les autres menus déboursés qu'ils feront pour l'Académie des arts. »

Guéret lui prodigua effectivement ses avis et ses leçons avec une bienveillance toute paternelle. Il trouvait sa récompense à tant d'efforts, dans le mérite de sa bonne action et dans l'espoir de former un sujet distingué.

Le 17 octobre 1775, Jean-Baptiste Joseph obtenait le premier prix de la figure; (2) deux ans plus tard, en 1778, il remportait le premier prix de dessin pour le modèle vivant....

Hélas! son maître, ou plutôt son ami, ne devait pas assister à ce

---

(1) Extrait du registre des résol., tome 54 pages 45 et 46. (Archives de Lille.)

(2) Cette déclaration, certifiée de la main de M. Degelleman-Delamarre, commissaire de l'Académie de dessin de Lille, est écrite au bas d'une académie à la sanguine faite par Wicar, et qui est déposée au musée Wicar.

second triomphe ! Guéret quittait ce monde quelques jours avant la distribution des prix, laissant une réputation justement méritée de bon peintre et d'honnête homme !

Il fut remplacé à l'Académie de Lille par le professeur Louis Watteau, le parent et l'émule du célèbre Antoine Watteau, de Valenciennes. Notre élève eut pour ce nouveau maître les respects et les égards d'un disciple ; il s'appliqua à mériter ses suffrages, mais il ne put jamais oublier son premier professeur. A Rome, dans un âge avancé, il se plaisait à raconter ses premières années d'étude, et toujours il prononçait le nom de Guéret avec la plus vive émotion.

A seize ans, Wicar avait copié plusieurs tableaux du musée de Lille. Il possédait déjà une grande facilité d'exécution, beaucoup de pureté dans le dessin et de précision dans les formes. Son crayon était, dit-on, hardi, intelligent. L'école de dessin n'avait encore produit aucun sujet ni plus jeune ni plus capable. Pendant l'année 1779, il s'occupa plus particulièrement de peinture ; mais il s'aperçut bientôt qu'il n'atteindrait pas, dans son pays, le degré de perfection qu'il ambitionnait, il pria ses amis et ses protecteurs de lui donner des recommandations pour des artistes de Paris, et sur la fin de cette même année, il était dans la capitale.

Wicar avait le sentiment du beau et du vrai ; il n'ignorait pas que, grâce à quelques artistes favorisés par la nature, inspirés par les chefs-d'œuvre d'Italie, il venait de s'opérer en France une heureuse révolution dans les arts ; il pensa que Paris devait être le séjour du perfectionnement des écoles de province, il partit. En effet, sous le règne de Louis XV, la corruption des mœurs avait amené celle du goût ; les artistes dédaignaient d'imiter la nature ; ils s'étaient créé un genre facile, maniéré, qui leur réussissait mieux ; mais la nouvelle école, ayant Vien à sa tête, avait fait justice de cette aberration du goût. David avait terminé son tableau des *amours d'Antiochus et de Stratonice*, il avait obtenu le grand prix de peinture à l'âge de 27 ans ; il y avait là de quoi enflammer l'ardeur des jeunes peintres, le nôtre s'exalta.

## III.

Wicar partit donc pour Paris , riche d'espérances et le cœur joyeux. La jeunesse est pleine d'illusions. A dix-huit ans, il crut qu'il suffisait de vouloir pour pouvoir. Hélas ! pour lui comme pour tant d'autres, une affreuse déception l'attendait dans cette capitale.

Sans parens, sans appui, sans fortune, ses minces ressources s'épuisèrent bientôt ; il reconnut alors son isolement ; il vit de près ces artistes si vantés, il les vit jaloux et capricieux ; il assista aux luttes acharnées de la vieille et de la nouvelle école ; lui qui ne croyait point aux viles passions, put à peine se rendre à l'évidence devant les haines particulières et les petitesesses du monde. Candide jeune homme ! il se prit à déplorer son erreur. Il eut voulu sans doute retourner en arrière, mais le pas était fait, le trouble dans l'âme, l'esprit incertain sur son avenir, il se hâta d'informer son père de sa triste situation.

Le père, sexagénaire, exposa au Magistrat de Lille, dans une requête simple et digne, que son fils, vivant dans la capitale, où il faisait ses efforts pour acquérir un talent supérieur en peinture, avait besoin d'un secours pécuniaire qu'il ne pouvait lui fournir. La ville lui accorda une pension de trois cents livres tournois qui lui fut octroyée pendant les années 1781 et 1782.

Une nouvelle supplique, adressée le 22 février 1783 à la même autorité, par la famille du jeune artiste, eut pour résultat de prolonger cette pension une troisième année. Voici les termes de cette seconde demande : « Supplie très-humblement Pierre-François » Wicar et sa femme, disant que vos seigneuries ont procuré, » depuis quelques années, des secours pécuniaires pour aider leur » fils Jean-Baptiste, à Paris, etc... ; que l'attachement et l'applica- » tion qu'il a toujours mis à ses études l'ont empêché de travailler » pour gagner quelque argent ; et comme le fruit de tant de soins » et de travaux serait perdu s'il négligeait ses études pour le lucre,

» les supplians voudraient pouvoir subvenir à sa pension et à son  
 » entretien pendant plusieurs années encore, etc.... (1).

Ce nouvel appel à la générosité des magistrats réveilla de nobles sympathies; mais une décision de l'assemblée de la loi (nom qu'on donnait à l'assemblée du magistrat) du 6 mars 1782, devenait irrévocablement exécutoire à partir du 1.<sup>er</sup> octobre 1784, et Wicar cessa tout-à-coup de profiter des bienfaits de sa ville natale. Or, cette disposition récente portait que pour encourager davantage l'art du dessin à Lille, il serait fondé, à l'avenir, une pension de 400 livres de France, payable, pendant trois ans, à l'élève qui obtiendrait le premier prix dans un concours triennal auquel seraient admis les médaillistes (nom donné aux jeunes lauréats) des trois années précédentes. Cette pension était accordée pour mettre le grand prix à même de passer son temps à Paris, à l'effet de s'y perfectionner.

Le jeune Wicar avait profité de cette faveur par un effet en quelque sorte rétroactif de cette *résolution* du magistrat; il fut décidé que la ville ne pouvait plus lui accorder d'autre secours, et notre artiste, qui, jusqu'alors préoccupé de son art, avait négligé le soin d'acquérir des ressources pécuniaires par la vente de ses dessins, dut songer désormais au moyen de fuir la misère.

Sobre, simple dans ses goûts et ses habitudes, il sut se contenter de peu; il ne douta point de l'avenir; il se résigna, choisit le moyen qui répugnait le moins à son caractère; il donna lui-même des leçons de dessin pour vivre.... Disons aussi que MM. de Guermanez, de Vandercruisse Delabarre, Lenglard et autres personnes bienfaisantes qui connaissaient Wicar, ne l'oublièrent point dans sa détresse. Et puis, n'avait-il pas à Paris des concitoyens, des camarades dignes de lui ?

Les Masquelier, ces habiles graveurs qui devaient un jour s'associer si utilement à ses travaux, comme nous le verrons bientôt.

(1) Registre des résol., tome 64, p. 291. (Archives de Lille,)

Roland, lauréat de 1777, frère de celui auquel la ville de Lille doit la belle statue de Caton d'Utique qui décore son musée, et que l'Institut de France a compté parmi ses membres. ( 1 ).

Jacquerye, son voisin à l'école de dessin de Lille, médailliste de l'année 1772; et tant d'autres dont l'amitié ne pouvait lui faire défaut. Il vécut avec eux dans une douce confraternité et se consola aisément de la rigueur du sort.

En arrivant à Paris, il avait eu l'intention d'apprendre la gravure sur cuivre; il se livra quelque temps à cette étude sous la direction du graveur Lebas, l'un des plus habiles de l'époque. On dit qu'il grava même une demi-figure, d'après un de ses dessins, représentant les fureurs d'Oreste. Il eût certainement réussi dans cette profession; mais, sur les conseils du professeur Jean-Baptiste Liénard, il se décida pour la peinture.

C'est alors qu'il se présenta, sous les auspices de Roland, chez David, qui revenait de son premier voyage à Rome. Ce peintre, qui devait bientôt former une école si savante et si nombreuse, était agrégé de l'Académie royale de peinture de Paris depuis 1780; il accueillit favorablement notre dessinateur, le complimenta sur sa méthode de dessin, encouragea ses essais en peinture et lui ouvrit son atelier.

Wicar se lia avec Girodet, Gros, Gérard, Guérin, Drouais, Fabre, et tant de jeunes peintres qui ont fait la gloire de la France. Il devint alors sinon leur émule, du moins leur condisciple.

Nous verrons comment le maître de tous, David, jugeait le talent de Wicar.

Depuis son arrivée dans la capitale, il n'avait cessé de fréquenter les expositions, les musées, les églises; ses cartons étaient remplis d'une foule de jolis dessins copiés sur les originaux; il envoya à Lille, en 1781, une copie au crayon noir du beau tableau de

( 1 ) Philippe-Laurent Roland était sculpteur; son frère Jacques-Joseph, le condisciple de Wicar, devenu peintre d'histoire à Paris, est décédé le 29 pluviôse an XIII.

Louis Carrache représentant *la Vierge aux cerises* (1). La Vierge tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus. Saint Joseph lui soutient la main et lui donne des cerises. Ce dessin, sous verre, était dédié à MM. du Magistrat comme témoignage de la gratitude de son auteur ; il fut trouvé d'une bonne exécution et lui mérita des éloges.

L'année suivante, il dédiait à MM. les grands baillis des états de Lille une copie du tableau des *sept Diacres*, par Laurent de La Hire, dont l'original se trouvait au Louvre. Ce dessin, signé par Wicar, porte la date de Paris (1781) ; il est fait au trait de plume et ombré ; il est d'une fidélité remarquable, d'une grande précision dans la réduction des personnages, au nombre de vingt-un, et présente ce fini qui est le cachet particulier du grand dessinateur (2).

Indubitablement ces dessins n'ont pas été les seuls qui soient parvenus à Lille. Nous savons, par sa correspondance avec M. Lenglard, commissaire-général de l'Académie de peinture et de sculpture, qu'il était dans l'usage d'envoyer chaque année, au salon de Lille, es différents essais de son jeune talent ou les copies de quelques belles compositions qui avaient plus particulièrement attiré son attention au Musée de Paris.

Puisque nous avons nommé M. Charles Lenglard, nous rappellerons, à cette occasion, que cet *amateur artiste*, suivant l'expression de Wicar, fut choisi en 1783 par les états de la ville pour remplacer à l'Académie M. Degelleman Delabarre, décédé à la fin de l'année 1782.

Voici l'extrait d'une lettre écrite par Wicar, dont les termes sont aussi honorables pour l'auteur que pour celui auquel ils s'adressent.

De Paris, le 10 janvier 1783.

« Monsieur,

» Je m'acquitte un peu tard du devoir que m'impose la recon-

(1) Ce dessin, sous verre, dédié aux magistrats de la ville, se trouve aujourd'hui chez M. Tencé, à Lille.

(2) Ce dessin se trouve chez M. Cuvelier, peintre, à Lille, rue Française.

» naissance que je vous dois , mais il m'était impossible de vous  
» écrire , ne sachant point votre adresse , et comme je l'ai reçue  
» aujourd'hui , vous m'excuserez , Monsieur , de la liberté que je  
» prends de vous prier d'agréer les vœux et les souhaits heureux  
» que je fais tous les jours pour votre conservation , étant ravi de  
» pouvoir conserver un Mécène des arts. On ne pouvait mieux  
» choisir que vous , Monsieur , pour succéder à un homme intègre et  
» entreprenant pour le bien des arts , comme était M. Delabarre ;  
» encore mieux que lui , avec un zèle plus éclairé , vous pour-  
» rez remplir cette charge qui est vraiment la vôtre. Doué  
» comme vous l'êtes des plus heureux talents , rempli des connais-  
» sances les plus profondes , du goût le plus pur et le meilleur ,  
» vous ne pouvez qu'être d'une précieuse utilité et du plus grand  
» ornement à l'Académie des arts. Tout cela ne relève pas peu  
» mon courage à demi abattu ; vous pourrez sentir *la difficulté*  
» *des choses que l'on vous fera voir* , par conséquent l'application  
» qu'elles auront coûté ; vous pourrez surtout , en magistrat zélé et  
» éclairé , trouver des moyens pour faciliter les choses les plus  
» difficiles ; enfin , Monsieur , pour le bonheur de tous les artistes ,  
» principalement pour les élèves , vous êtes fait pour applanir , par  
» l'intérêt que vous prenez pour eux , la route épineuse des arts.  
» Puissiez-vous , Monsieur , m'accorder votre protection , que je  
» tâcherai de mériter , ainsi que votre estime.

» J'ai l'honneur d'être ,

» Monsieur ,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur

» J.-B. WICAR ,

» Ancien élève de M. Watteau , professeur , et actuellement  
» de M. David , peintre du Roi. »

Mais c'était en peinture qu'il lui importait de recueillir des suf-  
frages : « *Vous n'aurez pas été surpris* , Monsieur , écrivait-il le 3  
» janvier 1784 au même M. Lenglard , *que je n'aie rien envoyé au*  
» *salon cette année* , à cause du peu d'expérience que j'ai dans un

» art de si longue haleine ; mais je fais mon premier tableau qui  
 » représente Joseph expliquant les songes au panetier et à l'é-  
 » chanson dans la prison ; je le fais sous la conduite de M. David,  
 » mon maître, et quand il sera fait, vers Pasques (car je ne peux pas  
 » aller vite en étudiant d'après nature, à cause de la cherté des  
 » modèles, dont je serais obligé de me servir plus souvent si mes  
 » moyens ou plutôt ceux des personnes qui s'intéressent à moi,  
 » le permettaient) je ferai de mon mieux pour qu'il mérite que je  
 » vienne moi-même en demander votre avis en venant voir mes  
 » parents pendant une quinzaine de jours.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» J.-B. WICAR. »

En effet, à la fin de mars 1784, il fit hommage à sa ville natale de son premier tableau d'histoire : *Joseph expliquant les songes*. Il voulut en soigner lui-même le transport ; il vint à Lille embrasser ses parents.

Ce tableau a 1 mètre 60 centimètres de hauteur sur 1 mètre 30 centimètres de largeur ; Joseph se tient debout devant l'échanson et le panetier, aussi détenus par ordre du roi Pharaon ; il leur prédit le sort différent qui les attend. Tous deux, assis sur la paille du cachot et les fers aux pieds, écoutent le jeune israélite avec le plus grand étonnement. Le panetier cherche à dissimuler la terreur qu'il éprouve. L'échanson semble douter de son bonheur. L'attitude des personnages est pleine de vérité et d'expression ; la figure de Joseph exprime bien la bonté et l'inspiration divine.

Le dessin est assez correct ; la peinture est celle d'un premier ouvrage ; on y rencontre cependant des tons assez chauds dans les chairs et une bonne étude de l'ajustement des étoffes (1).

Il paraît que l'envie ne l'avait pas ménagé : c'est le triste privilège des hommes de mérite ! On parut douter que cette œuvre,

(1) Ce tableau, signé par Wicar, et daté de 1784, est au musée de Lille.



qui sortait de ses moyens ordinaires, fût de lui. Il crut devoir déposer entre les mains des magistrats de la cité des témoignages authentiques de la vérité. La médisance se tut ; la justification était complète.

« Messieurs , écrivait dans cette circonstance , le 22 avril 1784 ,  
 » David , devenu membre titulaire de l'Académie royale de peinture de Paris et peintre du Roi , j'ai l'honneur de vous attester  
 » que le tableau que vous allez voir de M. Wicar, et dont j'ai été  
 » on ne peut plus content, est bien de lui, et qu'il y a tout à espérer d'un jeune homme qui fait un pareil tableau d'histoire, surtout  
 » pour son premier. Je ne saurais trop vous exhorter à lui procurer les facultés de pouvoir le mettre à même de tirer parti  
 » des heureuses dispositions qu'il a reçues de la nature.

» J'ai l'honneur d'être, etc »

Le 10 mai suivant, Sauvage, peintre en relief, aussi membre de la même Académie royale de peinture (1), adressait à M. Lenglant la lettre dont la teneur est ci-après :

« Monsieur, vous serez sans doute surpris de recevoir une recommandation de ma part ; mais votre goût pour les arts, votre amitié pour les artistes, m'ont déterminé à vous adresser celle-ci : c'est à l'égard du jeune Wicar, maintenant à Lille. Il m'écrit qu'il craint encore les mêmes désagréments qu'il a déjà essayés à l'égard de ses ouvrages. *Il me semble que plus il fait de progrès, plus il a d'ennemis.* Il serait malheureux et décourageant pour lui si MM. du Magistrat se laissaient prévenir. Il n'a jamais tant mérité leur bienveillance, et vous en verrez la preuve par ce qu'il vous présentera. *Il n'y a plus à douter qu'il sera un jour un grand peintre, s'il est encouragé. Son tableau ne serait pas désavoué par bien de mes confrères, et ses compositions de même.* M. David se glorifie de l'avoir pour élève, et compte bien sur

---

(1) Le portrait de Sauvage, peint par Douvé, se trouve au musée de Lille.

» *l'honneur qu'il en aura par la suite. Voilà, Monsieur, ce que je*  
 » *puis dire de Wicar, et toute l'académie ne désavouera pas ce que*  
 » *j'avance.*

» Pardon, Monsieur, de vous adresser si légèrement une lettre;  
 » je compte pourtant sur son effet. Tous ces messieurs vous doivent  
 » leur confiance à l'égard des arts; c'est ce qui me fait espérer que  
 » vous voudrez bien servir d'égide à notre jeune peintre. » (1)

Cinq jours après justice était rendue; le 15 mai, la loi assemblée (suivant l'expression du temps) agréa la dédicace du tableau de Wicar représentant Joseph expliquant les songes. Elle décida en outre qu'une somme de 640 florins (2) lui serait remise, savoir: 480 florins à titre de gratification, et 160 florins à titre de dédommagement de son voyage de Paris à Lille.

Notre artiste était trop modeste pour tirer vanité de son triomphe; il éprouvait d'ailleurs la douleur d'avoir perdu son père pendant son court séjour à Lille. Après une maladie de trois mois, le père de Wicar expirait le 29 mars 1784, à l'âge de 64 ans. Le cœur ulcéré, Jean-Baptiste-Joseph fit des dispositions qui témoignent de ses nobles sentiments envers sa famille, prit congé de sa mère, de ses frères, de ses amis et de ses protecteurs, et revint promptement à Paris reprendre sa palette et ses pinceaux. Il avait, avant son départ, assuré à sa pauvre mère, vieille et infirme, un secours pris sur le produit de son travail et de ses économies, pour alléger la charge qui pesait exclusivement sur Antoine-Charles-Joseph, son frère cadet, jeune homme de 21 ans, simple employé aux États. Et lorsqu'en 1786 ce frère succomba lui-même à une affection de poitrine dont il était atteint, Jean-Baptiste acquitta seul la dette filiale jusqu'à la mort de la veuve, qui arriva le 18 septembre 1787. Alors il n'eut plus à protéger que Catherine-Joseph, sa dernière

(1) Ces deux lettres sont dans les archives de la mairie de Lille, carton 38, *Arts.*

(2) Le florin de Flandre, en 1784, valait 1 fr. 25 c. de notre monnaie actuelle. Les 640 florins représentent environ 800 fr. de l'argent d'aujourd'hui.

sœur. Il plaça l'orpheline en apprentissage, et ne cessa de veiller sur elle.

Une si belle conduite devait un jour trouver sa récompense!

#### IV.

En juin 1784, l'atelier de David était fort fréquenté. Chacun de ses élèves puisait dans ses leçons et ses conseils cette beauté, cette vérité de dessin inconnues jusqu'à Vien chez les modernes. Il avait l'art de bien rendre en peinture les caractères individuels, variés selon les âges et les tempéraments. C'était à qui se rapprocherait le plus du nouveau genre et de la manière du maître. Cependant David reconnaissait qu'il s'était surpris à déplorer son ignorance de l'art à la vue des monuments antiques. Il ne cessait de répéter que de nouvelles études étaient indispensables et qu'il fallait les faire, comme lui, à Rome. Aussi, en l'écoutant vanter les peintures et les dessins de Raphaël Sanzio, de Michel-Argé, de Corrége, de Léonard de Vinci, du Titien, de l'Albane, chacun se sentait-il possédé du désir de visiter l'Italie.

C'est à cette cause qu'il faut attribuer le projet que forma tout-à-coup Wicar de partir secrètement pour cette destination. Il devait prendre à pied, le sac sur le dos, la route de Lyon, donner dans cette ville des leçons de dessin, pendant quelque temps, pour refaire sa bourse, passer ensuite par la Savoie, et gagner l'Italie par Nice. Il avait même fixé son départ de Paris au printemps de l'année 1785, lorsqu'une circonstance fortuite se présenta et vint changer son plan de voyage.

Le roi Louis XVI avait commandé à David son tableau du *Serment des Horaces*. Le peintre résolut de partir pour Rome, afin, disait-il, *d'y faire des Romains*. Sa pensée était qu'on ne pouvait traiter un pareil sujet sans s'inspirer dans la patrie des anciens Romains; il fit donc ses préparatifs de départ. Pendant ce temps, d'indiscrètes condisciples auxquels Wicar avait confié son projet, l'éventèrent; il

parvint jusqu'au maître. David, plus capable que tout autre d'apprécier une si noble résolution dans un de ses élèves, qui d'ailleurs montrait tant d'amour pour son art, le fit mander, lui proposa de l'accompagner, et vers le 15 avril 1784, ils partaient pour Rome en compagnie de Drouais, auquel David s'intéressait aussi très-particulièrement.

Vien, qui était encore directeur de l'école française, à Rome, reçut avec joie son élève David. Ce double patronage servit admirablement les projets d'étude de Wicar. Il visita souvent les fresques du Vatican, les musées, les églises de la splendide cité. Il reconnut par lui-même qu'il avait encore beaucoup à acquérir, et loin de se rebuter par les difficultés, on le vit poursuivre sa tâche avec la plus vive ardeur.

L'antique est pour l'artiste une seconde nature, dit M. Quatremère de Quincy (1). « C'est une espèce de miroir qui aide à la voir » plus clairement. » Wicar n'aurait pu exprimer cette pensée aussi poétiquement; mais il la comprenait dans toute sa vérité. Il sentait qu'il était impossible de se former, sans une étude approfondie, dans les poses variées et les formes du corps humain. Aussi son talent s'épura-t-il de cette étude au point qu'il devint un des plus habiles dessinateurs du XVIII.<sup>e</sup> siècle.

Les progrès de Wicar furent rapides; son enthousiasme croissant avec son talent, Rome ne lui suffit plus, il se rendit à Florence, pour s'inspirer des chefs-d'œuvre accumulés dans les galeries du palais Pitti. Il avait examiné avec soin les magnifiques collections du cardinal Albani, du prince Borghèse, de la villa Adriani, il s'exalta bien autrement devant les merveilles de la galerie de Florence (2).

(1) Histoire de Raphaël.

(2) L'origine du musée de Florence remonte aux Médicis de la première race, qui rassemblèrent les beaux restes des Grecs, des Romains et des Étrusques. Les descendants de cette famille princière ne firent qu'augmenter les richesses de cette collection.

Tout-à-coup une pensée généreuse vint éclairer son esprit. Ce n'était cependant que le résultat d'une simple comparaison qu'il faisait entre la facilité donnée aux peintres italiens d'étudier les antiques, et l'isolement de nos peintres français, qui, à cette époque n'en voyaient à Paris que fort peu, non plus que des tableaux de grands maîtres. Il se demanda si ce ne serait pas rendre un important service à son pays que de reproduire, par un dessin pur et fidèle, les nombreux sujets de ces tableaux, de ces bas-reliefs, de ces camées et de tous ces objets d'art qui font l'orgueil de la cité florentine. Il ne se dissimula point les difficultés, les fatigues de cette entreprise ; mais un courage de 23 ans ne faillit point devant les obstacles, il ne sait pas calculer avec le temps ! Ce projet était à peine muri que son auteur était à l'ouvrage, cherchant et copiant les principaux chefs-d'œuvre de la galerie. Son ardeur au travail fut telle, qu'en moins d'une année il rapportait à Rome environ 400 dessins d'après les tableaux des diverses écoles, les copies de 300 camées, de 90 bustes et 50 portraits, dessinés d'après nature.

Cette facilité d'exécution de notre artiste était prodigieuse ; elle pourrait paraître incroyable si le fait n'était attesté par des témoins et par Wicar lui-même, dans une note écrite de sa main ; ce qui faisait dire à M. Ingres, lorsqu'il était directeur de l'académie française à Rome : « qu'il ne concevait pas comment les dessina-

Côme I.<sup>er</sup>, duc de Florence, fit construire, sur les dessins de Vasari, la plus grande partie des bâtiments qui forment aujourd'hui la galerie. Ils servirent, dans le principe, de temple à la justice. Plus tard, François I.<sup>er</sup>, aussi duc de Florence, le voua au culte des beaux-arts. Côme III y fit transporter les objets précieux du palais Pitti. Enfin, lorsque les princes de la maison de Lorraine succédèrent aux Médicis, ils montrèrent le même zèle, le même empressement à enrichir ce monument. François, l'un d'eux, en assura la propriété pour toujours à la ville de Florence, et Pierre-Léopold, qui monta sur le trône de Toscane en 1765, eut le mérite d'y faire régner l'ordre et la symétrie. Il ajouta à cette collection, déjà si nombreuse et si variée, les belles antiques de sa villa de Médicis, près de Rome. Cette galerie se composait déjà, du temps de Wicar, de vingt cabinets richement décorés qui avaient chacun une affectation particulière et un nom spécial, tel que le cabinet des médailles, celui des Étrusques, celui des peintures par école, etc., etc.

» teurs pour la gravure apportaient autant de temps à leur travail, lorsque Wicar, en une journée, terminait un dessin de grande dimension avec la plus grande perfection. »

David applaudit le premier à la persévérance de son élève; il le complimenta sur le choix et le mérite de ses copies. On ignore s'il eut connaissance du projet de publicité que Wicar espérait pouvoir leur donner; quoiqu'il en soit, de retour à Rome, il ferma ses albums, reprit quelque temps l'étude de la peinture, puis il revint à Paris, toujours en compagnie de David, qui ne mit qu'une année pour composer son tableau des Horaces (1).

Parmi les tableaux à l'huile que Wicar avait ébauchés pendant son court séjour à Rome, nous savons déjà, par sa lettre du 3 octobre 1786 à M. de Guermanez, qu'il n'acheva celui du *jugement de Salomon* qu'à Paris. On ne peut contester le mérite réel de cette page, qui brille par la pureté du style et l'harmonie des couleurs.

On comprend aisément qu'il dut hésiter à traiter un pareil sujet après Nicolas Poussin, Moïse Valentin, etc. Mais on est obligé de convenir que si ses devanciers ont donné plus d'éclat à leurs compositions, il a du moins parfaitement réussi sous le rapport de la disposition des personnages, de l'expression des physionomies et de leur attitude. Il a fait preuve de goût et d'habileté en donnant au groupe des femmes et du soldat qui tient le glaive levé pour partager l'enfant vivant, un charme particulier d'intérêt et de crainte qu'inspire cette situation, objet principal du tableau. Le vieillard pensif placé auprès du trône de Salomon exprime parfaitement la méditation et le recueillement qui font pressentir le résultat de cette épreuve judiciaire. La critique a reproché un caractère trop féminin à la figure de Salomon; l'excuse du peintre se

(1) Cette assertion est justifiée par une annotation de Wicar, placée au bas du dessin qui est la première pensée de ce tableau de David, dessin exposé au musée Wicar de Lille, et sur lequel est écrit : *Exécuté à Rome en 1784, étant venu de Paris pour l'exécuter.*

trouve dans la grande jeunesse du prince au moment où, selon l'Écriture sainte, il donna l'exemple d'un si haut degré de sagesse dans ce jugement mémorable. « Parmi tous les grands peintres qui ont » traité ce beau sujet, dit Wicar dans sa lettre précitée du 3 » octobre 1786, les chefs-d'œuvre qu'ils en ont laissés étaient sans » doute faits pour me décourager; mais je considère que jamais » sujet ne fut plus convenable que celui-ci pour sa destination, » c'est-à-dire plus propre à se modifier suivant le goût et le caractère de chaque artiste (1). »

Mais veut-on acquérir une plus grande preuve de la modestie du jeune peintre? citons les passages suivans d'une autre lettre qu'il adressait à M. Lenglard, commissaire-général de l'académie de dessin de Lille (2).

« Je prends la liberté de vous écrire ces lignes pour vous prier » d'agréer mes excuses et pour vous rendre compte des motifs qui » m'ont empêché d'envoyer mon tableau de *Salomon* à votre salon, » où j'aurais désiré qu'il fût. (3) Par les conseils de M. Pierre, premier peintre du roi, et de M. Sauvage, qui avaient été fort » contents du tableau, j'en avais commencé un dessin dans un » endroit fort obscur, et sept ou huit jours avant le salon, je le » sortis de cet endroit le croyant fini, pour le mettre à l'effet, » lorsque je m'aperçus qu'il était tout gris et ne rendait en rien » le peu de saillant qu'il y avait dans le tableau, j'ai cru donc » qu'il m'était indispensable de le retoucher entièrement, et cette » retouche m'a encore tenu quinze jours. Le tableau doit être » arrivé ou peu s'en faut. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien » consacrer un de vos moments à l'examiner, lorsqu'il sera aux

(1) Ce tableau est déposé au musée de la ville de Lille.

(2) L'autographe est entre les mains de M. Louis Lenglard, amateur distingué de Lille. La lettre n'est point datée; elle doit être de la fin du mois de septembre 1786. Le timbre de la poste porte Boissy-Saint-Léger, près Paris.

(3) Il s'agit ici de l'exposition annuelle pendant la foire de Lille, qui avait lieu du 30 août au 6 septembre.

» États. J'espère cela de vos bontés et de l'intérêt que vous voulez  
 » bien prendre à mon avancement, et vous ne me feriez pas un  
 » plus sensible plaisir que de me dire ce qu'il y manque; quoique  
 » j'aie eu le bonheur de trouver des personnes sincères qui ont bien  
 » voulu m'éclairer sur ses véritables défauts, l'envie que j'ai de les  
 » connaître tous me fait croire que vous vous intéresserez assez à  
 » mes progrès pour me faire connaître tous ceux que je ne connais  
 » pas encore, etc. »

Cette lettre nous fait apprécier le degré d'importance qu'il attachait à l'opinion personnelle d'un connaisseur aussi distingué que l'était M. Lenglard père. Elle fait savoir le jugement porté par les chefs de l'académie de peinture de Paris, à l'occasion de ce tableau. Elle sert à préciser positivement l'époque de son envoi à Lille, et nous démontre surtout le grand désir que ressentait l'auteur d'utiliser la critique et les conseils du public dans la vue du perfectionnement qu'il ambitionnait dans son art.

L'année suivante, il envoyait à Lille un autre tableau à l'huile, qui représentait la *bénédition de Jacob par son père Isaac* : composition un peu froide, quoique d'une bonne exécution. Elle paraît peu connue, sans doute parce que Wicar, la destinant à un salon particulier, ne l'exposa point. M. Louis Lenglard, amateur distingué de Lille, a fait l'achat de ce tableau pour sa précieuse collection.

Nous pensons que c'est aussi d'un passage de l'histoire sainte qu'est tiré le joli dessin qui décore le musée Wicar de Lille, et qu'il dédia en 1787 à M. Vandercruisse, échevin aux États de Lille. Ce dessin représente un vieillard recevant un jeune garçon dans ses bras. Quelques personnes ont pensé que ce pouvait être l'enfant prodigue. D'autres rapportent ce sujet aux aventures de Télémaque. Rien n'est certain à cet égard; toutefois, l'exécution est d'un mérite remarquable. Il est à regretter que l'annotation de la main de Wicar, placée au bas de ce dessin, ne soit pas plus complète; la voici :



« Dessiné par J.-B. Wicar, d'après le tableau original qu'il a fait » à Rome, en 1785. A M. de Wazier Vandercruisse, par son » très-humble et très-obéissant serviteur. 1787. »

Nous n'avons pas été assez heureux pour découvrir ce qu'était le tableau original cité par le peintre lui-même, ni ce qu'il est devenu.

Ce qui paraît surprenant, c'est qu'il ne figure pas dans la nomenclature de ses ouvrages connus à Rome, et publiés par les biographes italiens.

A son retour d'Italie, Wicar n'avait pas manqué de faire part de ses trésors d'étude et de ses dessins de la galerie de Florence, à ses amis. Parmi eux se trouvait Meurisse d'Ypres, son intime, envoyé à Paris par la ville de Lille, comme pensionnaire de son académie, en 1785. La vue de ces richesses artistiques, qui devinrent, pour tous, un vaste sujet de méditation, entretint au milieu d'eux, ce goût, cette élévation de pensée qui forment les bons artistes. Meurisse, ayant terminé, avec succès, ses trois années de perfectionnement chez le peintre Regnault, revint à Lille, où il vécut de son talent. Il n'en resta pas moins lié avec Wicar qui, dans sa correspondance de 1813, nous offre un témoignage de sa vive affection pour lui; c'est-à-dire trente-trois ans après leur rencontre dans la capitale.

Notre jeune peintre avait fait la connaissance, dans le monde artistique, de M. le baron de Marivest, l'un des amateurs de peinture les plus distingués de Paris, et de M. Lacombe, aussi peintre d'histoire. Ils se déclarèrent les principaux admirateurs de sa collection de dessins rapportés d'Italie. Notre artiste leur fit part de son idée d'en publier une partie dans l'intérêt des arts. Ceux-ci s'associèrent volontiers à cette heureuse inspiration et proposèrent de former une société. Wicar n'avait que son talent, il n'entendait rien à une opération commerciale à entreprendre, quelque avantageuse qu'elle lui parût. Il proposa la vente de ses dessins, et bientôt il fut remplacé par M. Dejoubert, ex-trésorier des États de Lan-

guedoc, qui fournit les fonds nécessaires à la publication, sous le nom de *galerie de Florence*. Lacombe, qui connaissait les principaux graveurs de la capitale, se chargea de la direction de l'ouvrage. M. le baron de Marivest fit le texte des premières livraisons; les autres furent rédigées par M. Mongez, membre de l'Institut et directeur de la Monnaie. Les dessins furent payés à Wicar qui trouva de cette manière une juste rémunération de son talent, de son activité et de son intelligence.

Les dessins, confiés au burin des Massard, des Bertaux, des Audoin, des Dufresnoy, furent enfin réunis pour former le premier volume in-folio de cet important ouvrage qui date de 1789, bien que les premières livraisons aient été publiées dès 1787. Le public l'accueillit avec l'empressement qu'on devait attendre des connaisseurs et des artistes français. Ainsi s'accomplit cette pensée ingénieuse dont l'exécution est un des plus beaux titres de gloire de Wicar; sa réputation comme habile dessinateur date véritablement de cette époque.

A la mort du peintre Lacombe, la direction de l'entreprise fut confiée à Louis-Joseph Masquelier, de Cysoing, qui était le cousin de Nicolas-François-Joseph Masquelier, le condisciple de Wicar à l'Académie de Lille. Ces deux graveurs distingués se chargèrent de la plus grande partie des dessins des deuxième et troisième volumes qui parurent en 1792 et en 1802. Louis-Joseph, surtout, qui avait alors 50 ans environ, fit preuve de la plus grande habileté: « Sa pointe était légère, ferme et brillante, dit la *Biographie* » *Universelle*. Il mit le comble à sa réputation d'artiste dans cette » importante publication (la galerie de Florence) qui lui valut une » médaille d'or, décernée par le gouvernement en 1802.»

Enfin, Masquelier Louis, dit l'ainé, étant mort en 1811, son fils, Claude-Louis, héritier de son talent et de son nom, aujourd'hui professeur à l'Académie de dessin d'Abbeville, fut appelé à lui succéder dans la direction de la galerie de Florence. Il se trouvait à Rome, où il était depuis 1804, époque à laquelle il

avait obtenu le grand prix de gravure créé à Paris, par l'empereur Napoléon, lorsqu'il reçut de M. Dejoubert, l'offre de continuer l'œuvre de son père. M. Claude Masquelier s'y livra avec dévouement et concourut à son achèvement par le quatrième volume publié en 1807.

La galerie de Florence fut donc gravée par les premiers artistes de Paris, et l'on peut placer à leur tête, le célèbre Balvay dit Bervic, qui, dans l'année 1792, grava pour la même collection, le *saint Jean dans le Désert*, d'après Raphaël, sur le dessin de Wicar. Or, Bervic était déjà membre de l'Académie de peinture de Paris en 1784, c'est-à-dire dans le temps que notre artiste était élève chez David. Il est douteux qu'il eût entrepris une aussi belle gravure sur le dessin de Wicar, sept ans après, s'il n'eût apprécié dignement le talent du jeune dessinateur.

De 1787 à 1789, Wicar se livra plus que jamais à l'étude de la peinture. Il acheva, comme nous l'avons vu, les tableaux du *Jugement de Salomon* et de la *Bénédiction de Jacob*. Il préparait même une troisième composition pour le Musée de Paris, lorsque la révolution française éclata. L'agitation politique de l'année 1789 n'empêcha point l'exposition du Louvre d'être une des plus remarquables. David venait de mettre la dernière main à son tableau de *Brutus*; Girodet obtenait le grand prix pour sa composition de *Joseph vendu par ses frères*; tout ce que Paris comptait de peintres distingués s'empressa de produire son œuvre. Wicar, toujours modeste, craignant de n'avoir pas réussi selon ses désirs, s'abs tint. Il avait cependant préparé *Coriolan en exil*, qu'il retoucha plus tard en Italie. Il ajourna toute présentation pour le moment.

## V.

Le 14 juillet, la Bastille tombait sous les coups d'une insurrection populaire; la cocarde tricolore remplaçait la couleur blanche; la vieille féodalité s'écroulait, en un seul jour, au seul mot de

Liberté! Wicar, à 28 ans, animé de sentiments généreux, ne put voir de sang-froid une ère nouvelle s'ouvrir pour la patrie. Son cœur s'émut, il se passionna pour la cause du peuple dont il était sorti; mais son exaltation ne ressembla point au délire de David, qui devint fanatique et régicide. Et lorsque sous le régime de la terreur, au lieu de réformes légales sur lesquelles il avait compté, il ne vit plus que violences et des échafauds en permanence, il eut honte de ces excès, il déplora son erreur, et gémit en silence. Impuissant à réprimer le mal, il ne quitta plus ses pinceaux. Il eût bien voulu suivre en Italie son condisciple Girodet qui fuyait l'orage révolutionnaire, mais il portait une trop vive affection à son maître, devenu son ami, pour l'abandonner; il demeura.

Cependant David, qui avait joué un rôle actif dans ce drame politique, fut élu député par la section dite du Muséum, puis devint président de la Convention nationale.

On sait que dans la séance du 27 nivôse, an II de la République, (16 janvier 1794) il proposa à la tribune, au nom du Comité d'instruction publique, de supprimer la Commission du Muséum, et de la remplacer par une autre, sous le nom de Conservatoire. Sa motion fut acceptée, et par un décret promulgué le 28 du même mois, Wicar fut nommé membre du Conservatoire du Muséum des arts (section des antiquités), avec un traitement de 2,400 livres et le logement.

Il fit aussi partie de la Commission instituée par décret du 18 pluviôse, même année, commission chargée de réunir et d'inventorier dans les Musées nationaux, les objets d'art propres à l'instruction publique (1).

« Je vous ai indiqué, disait David à la tribune, les vices des » choix qui avaient été faits, et pour en préparer de meilleurs, » je vous ai présenté au nom du Comité d'instruction publique, » des artistes, la plupart victimes de l'orgueil académique. La

---

(1) Bulletins des décrets de la république française (1794).

» liste a été imprimée et chacun a pu pèsér le mérite des can-  
 » didats. A mesure que le jugement des arts sera plus souvent et  
 » plus immédiatement exercé par le peuple, le peuple saura  
 » mieux apprécier les artistes, etc. » (1).

La gloire de David, comme artiste, lui donnait une autorité incontestable à la Convention; il a pu se tromper dans ses théories sur le jugement du peuple, en matière de beaux arts; mais si Wicar dut à son amitié d'être porté sur la liste des conservateurs du Muséum, il faut reconnaître que ce choix fut un des plus heureux. Et si la postérité n'oublie pas que ce grand maître eut le tort de se croire un profond politique, l'histoire n'oubliera point non plus que c'est à lui qu'est due l'institution du jury national, que c'est lui qui fit décréter une pension pour les artistes lauréats de France à Rome, et qu'enfin il fit accorder le logement au Louvre aux premiers peintres de la république.

Wicar ne cessa d'apporter dans ses fonctions, le zèle et le dévouement qu'on avait lieu d'attendre de lui; une chose essentielle, sans doute, eût pu lui manquer, c'est-à-dire l'instruction. Son éducation avait été fort restreinte, mais heureusement il fut du petit nombre de ces hommes qui, par la seule puissance de leur organisation, de leur intelligence supérieure, se forment seuls dans ces jours de révolution. Il avait senti de bonne heure la nécessité de remédier à ce défaut par un travail assidu. Sans autre secours que sa volonté, un jugement sain et une mémoire prodigieuse, il se familiarisa bientôt avec la connaissance de l'histoire, indispensable à son art. Au contact de David, qui avait fait dans sa jeunesse, de bonnes études classiques, Wicar avait compris qu'il lui importait d'acquérir les lumières qui lui manquaient en ce genre. Il ne quittait plus sa palette que pour travailler sans relâche, à orner son esprit des auteurs grecs et latins. Il se servait des meilleures traductions. Et lorsqu'il fut appelé à occuper le poste

---

(1) *Moniteur* du 27 nivose, an II de la république.

honorable qui lui fut confié en 1794, il était devenu aussi capable de discourir sur les anciens que sur l'art qu'il pratiquait. Il conserva toujours ce penchant pour la littérature. On doit croire qu'il en profita, dans ses voyages, pour se fortifier, puisque sur la fin de sa vie, il passait à Rome pour être très-érudit, possédant parfaitement l'histoire ancienne et moderne, et parlant avec facilité plusieurs langues.

En 1795, il fit venir sa sœur Catherine-Joseph à Paris; il avait l'espoir d'être prochainement employé aux explorations artistiques de l'Italie; il ne voulut point attendre le dernier moment pour embrasser la seule personne de sa famille qui lui restât, et à laquelle il avait prodigué tant de soins depuis dix ans; il l'engagea à faire le voyage de Paris. Elle arriva bientôt. Son frère l'accueillit avec les témoignages de l'affection la plus sincère, lui fit des présents, lui rendit le séjour de la capitale le plus agréable que possible, et lorsqu'il la congédia, mu par un secret pressentiment de ne plus revoir cette sœur chérie, il lui remit son portrait en médaillon, peint par lui-même, en lui disant : « Tant que tu conserveras ce portrait, ma chère sœur, tu verras ton frère. »

En effet, ce portrait était d'une ressemblance parfaite; la peinture en était très-soignée; elle témoignait des progrès incontestables de l'auteur. Sa manière se rapprochait alors beaucoup du faire de Girodet.

Catherine-Joseph conserva religieusement ce souvenir de son frère, qu'elle ne revit plus; mariée le 18 frimaire, an V de la république (8 décembre 1796), elle est décédée sans enfants, le 19 février 1813. Elle ne se sépara de ce portrait qu'avec la plus touchante émotion; en mourant, elle recommanda ce précieux dépôt à son mari, et c'est de la succession de ce dernier que nous le tenons aujourd'hui (1).

---

(1) L'auteur de cette notice, qui rencontra ce joli médaillon chez la veuve Dillies, mariée en secondes noces avec le beau frère de Wicar, l'a fait acheter par la Société

Ce portrait représente Wicar à l'âge d'environ 30 ans. Il avait une forte chevelure de couleur châtain, l'œil vif, le front haut et large, la bouche petite, un peu sardonique, le menton rond, le teint blanc avec les joues fortement colorées. Sa figure spirituelle avait quelque chose de sérieux. Il était d'un tempérament sanguin, d'une constitution robuste, d'une taille au-dessous de la moyenne, avec les jambes arquées. Son costume, sur le médaillon, est celui de l'époque, c'est-à-dire des premiers temps de la république. Il portait un chapeau noir, à larges bords retroussés, avec une cocarde tricolore, un gilet rouge sous un vêtement à collet fourré. Une ample cravatte, autour du cou, était fixée par de gros nœuds. On dit qu'à Rome, on remarquait, dans la suite, une certaine mesquinerie dans sa mise habituelle. On le vit, pendant vingt ans, affublé du même chapeau gris très-bas, à larges bords; marchant à petits pas, tournant brusquement la tête à droite et à gauche, comme quelqu'un fort distrait. Cette manie de parcourir, ainsi coiffé, les rues de Rome, a pu faire supposer chez lui le défaut de l'avarice; mais il n'en était rien; il faisait de la dépense dans son intérieur, quoique sobre et frugal. Il eut chevaux, laquais et voitures, ce qui prouve un train de maison aisée auquel un avare n'eût pu s'accoutumer facilement. Nous compléterons plus tard le portrait de Wicar.

## VI.

Ainsi qu'il l'avait prévu, il reçut l'ordre du Directoire de s'adjoindre sans délai aux autres membres de la commission des arts désignée pour explorer l'Italie.

Bonaparte, qui appréciait tous les genres de mérite, allait sou-

royale des sciences et arts de Lille pour le musée Wicar. Une copie de ce portrait, faite au crayon par le sieur Deroubaix, aussi élève de l'Académie de dessin de Lille, est entre les mains de M. Cuvelier, peintre, à Lille. La reproduction lithographiée du portrait original a été faite par M. Emile Dupont, jeune artiste de l'école actuelle de dessin de Lille; elle se trouve en tête de cette notice.

vent visiter l'atelier de David ; il y avait remarqué Wicar ; c'est sans doute à cette circonstance que fut due sa prompte nomination par le directeur Barras, qui n'avait rien à refuser au général républicain.

Le nombre des artistes choisis par le gouvernement pour accomplir cette mission était fort restreint. Le nôtre l'emporta sur beaucoup de rivaux et s'empressa d'obéir. Il partit donc, non sans avoir écrit une dernière fois à sa sœur. Il avait aussi distribué ses dessins et ses études d'après nature, entre ses amis de Paris (1). Wicar gagna la frontière du Piémont dans le temps même que le général de division Bonaparte, appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, se rendait à son quartier-général de Nice, le 20 mars 1796. Après une série de victoires qui commencèrent à Montenotte et amenèrent l'occupation de Milan, c'est-à-dire dans un espace de temps de deux mois seulement, le vainqueur, à peine âgé de 27 ans, entra le 14 mai dans cette capitale et recevait une partie des membres de la commission des arts envoyés de Paris.

Wicar ne se trouvait pas parmi ceux-ci ; il avait traversé la Lombardie, peignant çà et là, faisant des portraits, de jolis dessins sous l'inspiration du ciel de cette première région de l'Italie qu'on a surnommée avec raison le jardin de l'Europe. Il avait réuni quelques esquisses qu'il destinait au jeune général en chef de l'armée d'Italie, lorsqu'à peine arrivé à Florence, il y reçut la réponse de ce général, dont le style simple et concis ne laisse aucun doute sur les relations d'amitié dont il honorait l'artiste.

Au quartier-général. — Milan, le 22 prairial an IV  
de la république.

*Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au sieur Wicar,  
peintre, à Florence.*

« J'ai reçu votre lettre du 9 prairial. Je n'y ai point reçu les  
» esquisses que vous m'y annonciez. Je vous engage à continuer

(1) Il existe entre les mains de M. Alfred Lecreux, rue des Fleurs, à Lille, un intéressant album presque totalement composé d'études d'après nature, faites au crayon



» d'occuper votre talent d'objets dignes de l'homme qui pense. Je  
 » serai toujours fort aise de pouvoir vous être bon à quelque chose.

» BUONAPARTE. » (1)

A la lecture de ce précieux document, on est forcé de rendre hommage à la noble conduite de Wicar, qui, loin de s'attacher à la fortune de conquérant dont l'ambition visait déjà à la puissance souveraine, préféra son indépendance d'artiste, loin de son pays. Il eût pu, comme tant d'autres, se courber devant le premier consul, encenser, plus tard, l'idole impériale ; il n'eût fait qu'augmenter le nombre des intrigants et des flatteurs pour arriver aux honneurs et aux richesses ; Wicar, sincère républicain, homme de cœur, rendait hommage aux vertus guerrières du jeune général de l'armée d'Italie ; mais lorsque, s'emparant du pouvoir, il vit les libertés du pays ruinées, une à une, par ce puissant génie qui couvrait son despotisme du manteau de la gloire, il renonça à vivre dans sa patrie pour résider à Rome, où, artiste célèbre, il ne dut qu'à son talent l'aisance et la considération dont il a joui pendant sa carrière.

Le cadre restreint que nous nous sommes imposé dans cette notice ne nous permet pas de retracer ici les mouvements de l'armée française, qui facilitèrent si utilement les recherches des savants et des artistes ; cependant, nous ne pouvons rappeler ses hauts faits sans nous sentir pénétré d'admiration devant tant de gloire et tant de prodiges !

La Savoie conquise, le comté de Nice soumis, les duchés de Parme, de Plaisance envahis, Milan, Mantoue, Rome au pouvoir de quelques milliers de soldats invincibles qui dispersèrent trois armées autrichiennes....., voilà la campagne de 1796, qui ne dura que quelques mois.

---

par Wicar. Cet album, qui contient aussi la première idée du tableau du Jugement de Salomon, ne laisse aucun doute sur l'époque de la confection de ce recueil qui a d'ailleurs été acheté à Paris.

(1) Cette lettre autographe est déposée au musée Wicar, à Lille.

Et sous le rapport artistique, quels immenses bienfaits la France ne retira-t-elle pas de ces conquêtes ? Nous n'avons point à nous préoccuper de la légalité de la mesure qui rappelle les moyens jadis usités par les légions romaines pour enrichir leur capitale, le droit de la guerre explique bien des crimes et des abus sans les justifier. Le Muséum de Paris devint en peu de temps une si précieuse collection d'objets d'art, qu'aucune autre dans l'univers ne pût lui être comparée.

Comment pouvait-il en être autrement ? Le général Bonaparte n'avait-il pas refusé le don personnel de deux millions que lui offrait le duc de Parme pour restituer le célèbre tableau de la *Communion de saint Jérôme* ?

« Honoré de la confiance de la république, disait-il, je n'ai pas » besoin de millions ; tous les trésors des deux duchés de Parme et » de Plaisance ne sauraient valoir à mes yeux la gloire d'offrir à ma » patrie un chef-d'œuvre du Dominiquin. »

Avec un tel chef et de tels exemples, il devenait impossible aux membres de la commission des arts de faire grâce aux peintures des maîtres de l'Italie, ni aux curiosités en tous genres accumulées dans ces contrées ; encore plus de se laisser corrompre.

Wicar fut spécialement chargé par Bonaparte de choisir les tableaux à extraire du musée de Florence pour être envoyés à Paris. Soixante chefs-d'œuvre, inventoriés avec le concours des peintres italiens Bevenuto et Fédi, reçurent cette destination. On sait qu'en 1815 toutes ces richesses artistiques furent reprises à la France et rétablies dans leur première demeure.

Le traité de Tolentino termina la mémorable campagne d'Italie de 1796. Il fut conclu entre la république française et le pape Pie VI, le 19 février 1797 ; il y fut stipulé que l'école française à Rome, fermée depuis quatre ans, serait rouverte. Les jeunes artistes y revinrent bientôt plus nombreux que jamais, et Wicar eut le bonheur de se rendre utile à plus d'un compatriote par la connaissance de la langue italienne qu'il possédait fort bien, et par ses nombreuses relations avec les notabilités du pays.

La paix conclue, Wicar subit lui-même l'influence morale qu'imprimait à Rome la puissance des artistes toujours réunis en grand nombre. Accueilli par les patriotes italiens, encouragé par les connaisseurs de tous les pays ; entraîné par son goût naturel pour la peinture, il résolut de se fixer dans cette capitale et de s'y vouer définitivement au culte des beaux arts.

Cependant, il dut une fois encore se soumettre aux exigences de son emploi. Envoyé à Bologne par ordre du gouvernement français en 1798, il se rendit de là à Milan, puis à Gènes, avec le commissaire Fraypoult, qui le conduisit à Naples. Partout il fit preuve du goût le plus éclairé, de la plus grande connaissance dans les antiques. Il se montra actif, zélé, laborieux, et digne de la mission dont il fut chargé.

Devenu libre, il revint à Rome en 1800 ; il avait employé près de trois années à explorer toutes les parties de l'Italie, le royaume de Naples et la République vénitienne.

Pour ceux qui comprennent une vocation d'artiste, il ne paraîtra pas surprenant que Wicar ait renoncé à quitter l'Italie. N'était-ce pas là qu'il avait commencé, en 1783, ses études sérieuses de l'antique ? Ne s'y trouvait-il pas au milieu de ses maîtres ? Et puis, sa seule affection de famille, son unique sœur, n'avait plus besoin de ses secours ; elle vivait du produit de son travail. Lui-même avait atteint sa trente-cinquième année, époque de la vie où l'homme, devenu plus soucieux de l'avenir, cherche ordinairement, par une noble ambition, le moyen d'acquérir des ressources pour sa vieillesse, en mettant à profit les enseignements du jeune âge. Il prit donc un droit de civisme à Rome.

Wicar s'était fait connaître par plusieurs productions remarquables, notamment par une *sainte Ursule* et le tableau des *quatre Évangélistes*, achetés pour les églises de Serravalla et de Foligno. Peu de figures portent, dit-on, un plus haut caractère d'inspiration divine que celle de cette *sainte Ursule*, dont la peinture est très-soignée. Les anges qui planent sur sa tête sont gracieux ; l'ensemble

est d'un bon effet. Dans la seconde composition , le dessin est aussi très-correct, mais la peinture est moins harmonieuse; saint Marc et saint Luc expriment un sentiment profond de dévotion; les traits de saint Jean et de saint Mathieu, prosternés dans une attitude vraie, sont empreints d'une douce sérénité conforme à l'esprit du tableau.

Pendant le cours de ses voyages dans l'intérieur de l'Italie, Wicar avait eu la pensée d'achever l'*Exil de Coriolan*, qu'il avait commencé à Paris. Cette composition, tout-à-fait dans le genre de David, était savante sous le rapport du dessin, pleine de noblesse, mais d'un coloris froid. Il avait représenté son sujet au moment où les tribuns romains notifient à Caius Marius Coriolanus, vainqueur des Volsques, la sentence d'exil qui le frappe pour avoir tiré de la Sicile des blés qu'il faisait vendre, à grand prix, au peuple de Rome, afin de le forcer à cultiver ses champs et pour éviter les séditions. Ce trait d'histoire était bien capable d'émouvoir l'artiste qui savait si bien rendre, avec ses pinceaux, les différentes passions du cœur humain. Le regard de Coriolan exprime tout à la fois la colère, l'indignation et l'abattement. Les sénateurs sont accablés d'une douloureuse anxiété. Le peuple seul applaudit à cette condamnation. Si cette page eût été aussi bien peinte que bien dessinée, elle eût fait seule la réputation du peintre; néanmoins l'accueil qu'elle reçut, à son apparition, en 1801, fut très-flatteur : elle suggéra à l'auteur un autre tableau dont nous aurons tout-à-l'heure l'occasion de parler : celui de *Coriolan aux portes de Rome*, sujet traité à une époque où son talent ne pouvait plus acquérir.

En 1802, il entreprit de représenter une scène de la tragédie grecque, intitulée : *Electre*. Ce sujet, qu'Euripide, Eschyle et Sophocle ont traité avec tant de complaisance, était digne du pinceau de notre artiste : il l'aborda avec courage et résolution. Il saisit l'instant où Oreste venge sur Égiste et sur sa mère Clytemnestre, le meurtre qu'elle a commis sur son époux. Électre pousse son frère à cet acte de vengeance, qui est un parricide, et semble demander aux Dieux d'apaiser les mânes d'Agamemnon.

Ce tableau fit sensation à son apparition ; il lui mérita d'unanimes suffrages. Les diverses passions qui animent les personnages de cette scène, parurent bien rendues. La fureur, le mépris, la haine, la douleur étaient habilement exprimés ; le style était élevé, large, et d'un degré de vigueur auquel Wicar n'avait pas encore atteint ; il n'avait plus qu'à perfectionner son coloris pour parvenir à la meilleure réputation comme peintre.

Bientôt après, il exposa à l'Académie de Saint-Luc, sa *Charité romaine*, qui fut fort admirée des connaisseurs, mais moins goûtée que l'œuvre précédente. La jeune femme qui allaite le vieillard est d'une angélique douceur ; sa physionomie gracieuse et modeste est empreinte d'une certaine résolution, dans sa bonne action, qui intéresse vivement le spectateur. M. Claude-Louis Masquelier, dont nous avons déjà cité le nom honorable parmi les artistes, a gravé une *Charité romaine*, d'après Wicar, que nous croyons être la même.

Enfin parut *le Gladiateur mourant*, qui fit le plus grand honneur à notre peintre. Ce sujet rentrait plus particulièrement dans ses moyens comme anatomie. L'attitude, l'expression sont irréprochables ; les chairs, les muscles bien rendus ; le coloris laisse seul à désirer. Ces différents essais, exécutés dans les premières années de son séjour à Rome, commencèrent sa réputation comme peintre d'histoire ; celle de dessinateur habile était déjà faite depuis la publication de la Galerie de Florence ; ils lui valurent les témoignages de la plus vive sympathie des amis des arts, notamment de la part de Canova, qui l'honora particulièrement de son amitié et de son estime.

A l'époque du traité du 15 juillet 1801, qui relevait les autels du christianisme en France, il y eut des réjouissances publiques tant à Rome qu'à Paris. Le 18 avril 1802, le jour de Pâques, la métropole de Notre-Dame, fermée depuis neuf ans au culte religieux, rouvrit enfin ses portes devant un cortège brillant où le légat du pape Pie VII, le cardinal Caprara, figurait auprès du premier consul. Cette heureuse réconciliation de l'Église avec la nation

française fut chantée par les poètes et les écrivains du temps. Le cardinal Fesch, alors ambassadeur de France à Rome, voulut en consacrer le souvenir par un tableau destiné à sa galerie : ils'adressa au peintre Wicar.

Cette toile, de grande dimension, représente la réunion des députés du Saint-Siège avec les envoyés français, à l'occasion du *concordat arrêté entre la république française et le pape*. Notre artiste déploya une énergie de pensée digne du sujet. La peinture était soignée ; le dessin surtout était d'une pureté remarquable ; jamais la ressemblance des personnages, peints de grandeur naturelle, ne fut plus complète ; on ne pouvait se méprendre sur les traits du cardinal Consalvi, sur ceux de monsignor Spina, archevêque de Corinthe, de don Piétro, prélat, et de Casella, père servite, qui devinrent cardinaux dans la suite.

Le pape Pie VII lui commanda lui-même un dessin extrait de ce tableau et pour lequel il fit faire son portrait.

Ce dessin, exécuté avec la plus rare perfection, représente le cardinal Consalvi recevant du saint Père la bulle de ratification du concordat ; il a été gravé avec soin à Rome et dédié à Napoléon Bonaparte (1).

Wicar excellait dans le genre des portraits ; comme c'était celui qui lui rapportait le plus, il en fit un grand nombre, et sa réputation étant méritée, elle ne tarda pas à lui procurer la clientèle la plus brillante et la plus fortunée d'Italie. Parmi les personnages influents de l'époque qui se firent peindre par lui, il faut citer d'abord le pape Pie VII, dont il fit deux portraits de grandeur naturelle, l'un pour le Vatican, l'autre pour le vice-roi d'Italie, le prince Beauharnais ; puis Joseph Napoléon, roi de Naples ; le prince Murat et toute sa famille, le maréchal Masséna, le maréchal Lannes, Christophe Saliceti, ministre de la police à Naples ; le

---

(1) Il existe un exemplaire de cette gravure au musée Wicar, à Lille.

commissaire Gareau, le baron Alquier, ambassadeur de France à Rome; le comte Ré, intendant de l'apanage du prince Beauharnais; la comtesse Ré avec son fils; don Giovanni Torlonia, duc de Bracciano, et la duchesse son épouse; enfin, un grand nombre de personnes de la cour et de la ville. Il existe, d'après le portrait original de Joseph-Napoléon, peint par Wicar, un dessin du même artiste, qui fut gravé en 1806, représentant ce prince jurant la Constitution (1). Presque tous les portraits des personnages ci-dessus nommés sont de grandeur naturelle; quelques-uns sont des demi-figures avec les mains. Il aurait pu s'en tenir à sa réputation de peintre de portraits, qui lui était si avantageuse; mais il ambitionnait une autre gloire dès ses premières études en peinture; il voulait être peintre d'histoire.

Nous allons continuer d'énumérer ce qu'il a laissé à la postérité pour justifier ce dernier titre. Nous suivrons l'ordre chronologique qu'il a donné lui-même à ses compositions dans une note écrite de sa main, note qui a servi, après sa mort, à établir le catalogue général de ses œuvres pour les biographies italiennes.

## VII.

Le 20 septembre 1805, sur la proposition des peintres Camuccini, Landi et Louis Agricola, notre artiste fut admis comme professeur à l'Académie de Saint-Luc; c'était un hommage public de l'estime qu'on avait pour lui et, en même temps, un hommage rendu à son talent. Ce début lui valut bientôt l'honneur d'être reçu membre de l'Académie des Arcades de Rome. Lorsqu'en 1807 le roi Joseph établit une Académie royale des beaux-arts à Naples, il fut choisi pour directeur-général sur la présentation du célèbre Canova (2). Le zèle, le dévouement, les talents dont il fit preuve dans

(1) Cette gravure se trouve aussi au musée Wicar, à Lille.

(2) Cette circonstance peut encore être attestée aujourd'hui par un témoin dont nous nous plaisons à citer le nom honorable, M. Demony, sous-intendant militaire de première

ce poste important, la bonne direction qu'il imprima à cette école, les progrès qui en furent le résultat, lui méritèrent de nouvelles récompenses. Joachim Murat, devenu à son tour roi de Naples en 1808, le nomma chevalier de l'ordre des Deux-Siciles, l'admit au nombre de ses conseillers et lui accorda le titre de peintre de toute sa famille. Pour donner une preuve de la prééminence dont il jouissait sur les artistes de l'époque, il convient de faire connaître qu'il fut délégué pour préparer l'ovation qui attendait Canova à son arrivée à Naples, lors de son premier voyage dans cette capitale en 1809. Le chevalier Wicar dirigea avec autant de goût que de magnificence la fête donnée, en cette occasion, par le roi Murat au *prince des arts*. Le banquet rassembla quarante des plus illustres personnages de l'Italie : rois, princes, cardinaux, grands dignitaires, généraux, administrateurs et artistes au nombre desquels se trouvaient les peintres Monti et Paisiello.

Lorsque Canova revint de Paris à Rome, pour la deuxième fois, ayant terminé, en 1810, la statue de l'impératrice Marie-Louise, comme il avait exécuté, en 1802, celle du premier consul, ce fut encore Wicar qui fut député, avec Raphaël Stern et Pierre Pinelli, pour lui faire honneur à son arrivée, au nom de tous les membres de l'Académie de Saint-Luc.

Le chevalier quitta la direction de l'Académie royale des beaux-arts de Naples pour se livrer plus librement à l'exécution des ouvrages qu'il avait entrepris depuis long-temps; il avait même esquissé une partie des groupes qui composent son tableau de la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm*, lorsque les événements

classe du département de l'Ain, qui, long-temps attaché à la cour du roi de Naples, et se trouvant alors en mission à Rome, fut chargé de déterminer Wicar à venir se fixer à Naples. Nous nous souvenons d'avoir vu le portrait de ce fonctionnaire peint par Wicar, lorsque nous avons l'honneur d'être employé sous ses ordres à Bourg, et nous garantissons que cette peinture sur bois, d'une exécution très-remarquable, fut d'une ressemblance parfaite.



politiques qui se succédaient si rapidement, l'engagèrent à revenir à Rome, avec l'intention de terminer cette page qui devait parfaire sa réputation.

La première composition qu'il exposa, à son retour, fut une *jolie madone avec l'enfant Jésus*, achetée pour l'Église de Chiaravalla. Elle fut généralement admirée et peut avoir contribué à le faire élire censeur de l'Académie de Saint-Luc en 1812, charge qu'il exerçait encore dans les années 1821 et 1826.

Il travaillait avec une grande activité à son tableau du *Fils de la veuve de Naïm*, dont tous les cartons (1) étaient achevés, lorsqu'il apprit en 1813, la mort de sa dernière sœur Catherine-Joseph, qui s'était mariée à Lille, le 8 décembre 1796, et qui décédait sans enfants, le 19 février 1813. Cette triste nouvelle l'affecta sensiblement. Nous en offrons la preuve par la lettre suivante, datée de Rome du 5 juillet de la même année et adressée à son beau-frère Jean Dillies, tailleur, à Lille (2).

« Mon cher beau-frère,

» C'est avec une extrême douleur que je viens d'apprendre, par  
 » votre lettre du 16 mai, que ma chère sœur, votre épouse, est  
 » décédée. Je ne puis vous tracer, sans un torrent de larmes, l'effet  
 » que m'a produit cette nouvelle inattendue. C'est avec une sincé-  
 » rité sans expression, que je partage vos pleurs et vos regrets qui  
 » ne finiront qu'avec moi. J'accepte de nouveau l'offre que vous me  
 » faites de votre amitié et de votre correspondance. Regardez-moi  
 » comme frère et ami, et n'oubliez jamais que je suis le frère d'une  
 » épouse que vous aimiez aussi tendrement que vous en étiez  
 » aimé; mais telle a été la volonté du Tout-Puissant, à laquelle tout

(1) On appelle carton le dessin arrêté au crayon, pour servir à exécuter une peinture de grande dimension ou des fresques. C'est une composition qui se calque. Ce dessin préalable est ordinairement de la grandeur de l'ouvrage à faire; il est fini de façon à servir de modèle au tableau à l'huile.

(2) Ce dernier parent de Wicar est décédé à Lille en 1840.

» mortel doit se résigner. *Je regrette que ma sœur soit morte sans*  
 » *enfants. Je vous prie de saluer mes anciens amis qui étaient aussi*  
 » *les connaissances de ma sœur, comme M. Meurisse et autres, et*  
 » *de me rappeler au souvenir de ceux qui s'intéressent à moi, vous*  
 » *embrassant de tout mon cœur (1).*

» Votre dévoué beau-frère ,

« *Le chevalier WIGAR.* »

Désormais le chevalier ne laissait plus en France personne de sa famille ; il se confirma dans la résolution qu'il avait formée de vivre sur le théâtre de sa gloire, et de renoncer pour toujours aux douceurs du pays natal. Il acheta une maison à Rome , petite rue *del Vantaggio* (*Vicolo del Vantaggio*), où il s'établit. Il avait alors 51 ans. Absorbé par son art, dont il était idolâtre, il ne s'était point choisi de compagne. Il ouvrit dans le rez-de-chaussée de sa maison un atelier, qui, plus tard, est devenu le cabinet des plâtres. C'est là qu'il reçut les élèves qu'il a formés. En 1825 il fit construire ou réparer le local du premier étage, afin d'y exposer ses peintures. Ce local fut nommé le grand atelier, à cause de sa vaste étendue. Il fut parfaitement approprié à son usage par la lumière habilement ménagée qui y pénétrait par la voûte.

Parmi ses élèves, ceux qui ont acquis le plus de réputation sont : MM. Doméniconi, qui figure dans son testament comme devant prendre soin de l'atelier ; Décio Trabalza, connu en Italie par de bons ouvrages en peinture, et Caratolli, son exécuteur testamentaire, dont nous ne pouvons faire apprécier le talent en matière d'art, mais auquel nous devons ici un témoignage public d'estime et de gratitude, au nom de la cité de Lille et au nôtre en particulier, tant pour sa loyale conduite comme héritier fiduciaire, que pour son empressement à nous aider dans nos recherches sur la vie et les ouvrages de notre compatriote.

---

(1) Cette lettre autographe est entre les mains de M. Vanackere, libraire-imprimeur, à Lille.

Le chevalier était resté étranger à la politique. C'est à cette cause qu'il dut la paix et la tranquillité dont il jouit en Italie pendant les moments les plus difficiles et les commotions politiques qui se succédèrent en 1815, après la chute de l'empereur Napoléon, non qu'il fut indifférent au sort de sa patrie, mais pour rester digne de la protection dont il avait été honoré sur cette terre hospitalière des beaux-arts. Bon citoyen, franc républicain, il avait obéi avec empressement aux ordres du Directoire, lorsqu'en 1796 il envoyait en France les tableaux de la galerie de Florence qu'il avait désignés comme dignes de figurer dans le musée de Paris; mais lorsqu'il apprit que sur la proposition du professeur Vincent Camuccini, le pape Pie VII se décidait à faire réclamer à la France les monuments conquis par nos armes, il fut pénétré de la plus vive douleur. Impuissant à s'opposer à une semblable mesure, il ne put qu'user de son influence auprès de Canova, qui reçut mission de traiter à Paris de la restitution des chefs-d'œuvre. Il lui rappela l'accueil honorable qu'il y avait reçu, les honneurs dont il avait été l'objet, et n'entra certainement pas pour peu dans la décision prise par Canova de concilier l'intérêt de l'Italie avec l'attachement particulier que ce célèbre sculpteur portait à la France. On sait qu'il y laissa, contre l'avis des cours étrangères, trois des plus beaux monuments antiques, savoir : la statue colossale du Tibre, la magnifique Pallas de Velitri, et la Melpomène.

L'année 1816 vit enfin terminer le grand tableau de la résurrection du fils de la veuve de Naïm, toile qui n'a pas moins de cinq mètres soixante-dix centimètres de hauteur sur neuf mètres de largeur. Cette composition, qui passe pour être son chef-d'œuvre, fit grand bruit à son apparition. Elle fut généralement estimée en Italie. On la trouve aujourd'hui au Musée de Lille, par suite du legs qu'en a fait le peintre à son pays, C'est la représentation du miracle de Jésus-Christ, ressuscitant près des portes de la ville de Naïm, le fils unique d'une veuve, au moment où on le porte en terre. Jésus, suivi de ses disciples et d'une foule de peuple

s'approche du mort, déjà levé sur son séant, et prononce ces mots, en étendant sa main droite : *Adolescens, tibi dico, surge.* (Evangile St.-Luc, c. 7, verset 14.)

Voici la critique sévère, mais juste, qui en a été faite en France. Le dessin est irréprochable ; les poses, l'attitude des nombreux personnages sont d'une savante exécution. Les détails, l'ajustement des étoffes, sont habilement traités ; chaque groupe est admirablement étudié. L'expression des figures est d'une grande vérité, et l'on ne saurait trop louer l'énergie et la pensée de cette composition ; mais comme peinture, la touche en est froide, un peu sèche, on remarque plus d'étude que d'inspiration. Il manque d'air. On aperçoit plus de perspective linéaire que de perspective aérienne. Néanmoins, ce tableau est en définitive du plus beau style, il compléta la renommée de son auteur, qui fut complimenté par l'Académie de St.-Luc, agrégé à l'Académie de Bologne, visité par toutes les sommités de la ville de Rome, ainsi qu'on peut le reconnaître encore aujourd'hui par l'inscription gravée sur le mur extérieur de l'atelier rue *del Vantaggio*. Parmi ces noms se trouvent ceux de : Charles IV, d'Espagne ; don François de Paul ; Ferdinand VII ; le cardinal Consalvi ; le cardinal Spina, légat de Bologne ; le cardinal Pacca, camerlingue de la sainte église ; le duc Pompée Benedetti, le duc d'Albe, le cardinal Revarola, le ministre Jossimbruni, la princesse Gérace de Naples, le duc Torlonia, et une foule de dignitaires des puissances étrangères. Or, la visite des grands chez les artistes, fut, dans tous les temps, une preuve de l'hommage rendu au talent ; nous devons accepter en conséquence le même honneur fait à Wicar, comme une garantie de la célébrité qui s'attachait à son nom. Nous savons aussi que ce tableau, transporté par l'auteur, en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, lui mérita partout d'unanimes suffrages, notamment de la part de Benjamin West, peintre de S. M. Britannique et président de l'Académie royale des beaux arts de Londres. Ce tableau a été gravé au trait par le graveur Stanislas Morelli, de Rome.

De retour d'Amérique en 1817, le chevalier ne quitta plus Rome que pour quelques courses de peu de durée, à Pérouse, à Citta di Castello et dans les Marches.

En 1818 le comte de Sommariva lui ayant commandé un tableau d'histoire, il exécuta celui qui représente *Virgile, lisant l'Énéide devant Auguste, Livie et Octavie*. -- L'action est prise au moment où Virgile prononce cet hémistiche du 6.<sup>e</sup> livre : « *tu Marcellus eris.* » Cette composition pleine d'intérêt reçut l'approbation des connaisseurs. Elle lui valut l'honneur d'être proclamé membre de l'Académie de Milan. Le comte de Sommariva en fut si satisfait qu'il la fit placer dans sa galerie du lac de Comô, auprès des peintures de David. Ce tableau a été gravé en camée à Rome. Wicar en fit une copie à l'huile sur une échelle moins grande, copie qu'il a léguée à sa ville natale, ainsi qu'une autre au crayon, du même sujet, portant la date de 1820. Ces deux copies, qui ont environ 45 centimètres de hauteur sur 68 centimètres de largeur, ne passent pas pour avoir le même mérite que l'original.

En 1819 il termina son tableau de la *Résurrection de Jésus-Christ*, qui lui avait été demandé par monseigneur l'archevêque Condonchi pour sa métropole de Ravenne. Cette composition n'a pas donné prise à la critique. La figure du Christ est d'une beauté remarquable. Saint Jacques Majeur et saint Antoine, à genoux devant le sépulcre, ont une attitude dévotieuse parfaitement rendue. Le groupe des anges qui forme une gloire au-dessus du Christ est plein de charme. La peinture en est soignée, elle passe pour être un des meilleurs ouvrages sortis de ses mains. Il a été gravé au trait.

Vient ensuite le *Mariage de la Vierge*, exécuté pour la cathédrale de Pérouse et destiné à remplacer le même sujet traité par Pierre Pérugin. Ce tableau n'atteignit pas le même degré de perfection que le précédent. Le dessin ne laissait rien à désirer, mais on trouva le style trop leste (*galante*), pour une peinture d'église. Wicar avait fait deux cartons de ce tableau qui n'ont pu être retrou-

vés. L'original était sur le chevalet lorsqu'au mois de juin 1820, un voyageur, un Lillois, un amateur des arts, parcourant l'Italie, voulut aussi, à son passage à Rome, visiter l'atelier de Wicar. Il s'y présenta; le peintre était absent. Le visiteur put néanmoins examiner à son aise les toiles de l'artiste, et lorsqu'il se retira il n'omit point d'inscrire son nom sur l'album qui lui fut présenté. A son retour chez lui, le peintre évoquant les souvenirs de sa jeunesse, se sentit ému de surprise et de joie : le visiteur était M. d'Hespel-d'Hocron, au nom duquel se rattachait un passé si touchant de vénération et de gratitude. Wicar se hâta de tracer ces lignes qui témoignent des sentiments de son cœur envers la famille de son bienfaiteur, M. d'Hespel de Guermanez. « M. le chevalier Wicar ne peut » exprimer le regret qu'il a éprouvé d'apprendre que MM. d'Hes- » pel, de Lille, se sont donné la peine de visiter son atelier. En » lisant leur billet, il est très-reconnaissant de leur indulgence et » désire bien vivement avoir l'honneur de leur exprimer de vive » voix tous les sentiments dont il est pénétré à leur égard.

» De l'atelier, le 6 juin 1820. »

Il en résulta une entrevue, et Wicar, dans cette circonstance, fit preuve d'empressement et de dévouement envers les voyageurs, dont il devint un cicerone des plus habiles.

Pendant l'année 1825, il mit au jour une autre production qui obtint du succès. Ce furent les apôtres *saint Pierre et saint Paul*, pour le monastère des Cassinensi de St.-Pierre de Pérouse, tableau qui fut ensuite transporté dans une chapelle de l'église du Saint-Esprit, de la même ville; comme dans toutes les œuvres de notre artiste, le dessin et l'expression des physionomies furent jugés dignes d'éloges; toutefois, les figures manquent, dit-on, de noblesse. Il n'avait pas encore mis la dernière main à ce tableau lorsqu'il reçut de la municipalité de Lille, par l'organe du maire, M. le comte de Muysart, une lettre fort honorable dans laquelle on l'engageait à envoyer à l'exposition des produits des beaux-arts dans la Cité, quelques-unes de ses productions. La ville de Lille, lui écrivait-on,

vous a toujours porté un vif intérêt, elle n'a cessé d'applaudir à vos succès, et glorieuse d'avoir produit un artiste célèbre, elle éprouve aujourd'hui le besoin d'admirer ses ouvrages, etc.

Cette lettre ne pouvait rester sans réponse, voici celle qu'il fit :

(Rome, du 28 avril 1825.)

« Monsieur le Comte ,

» J'ai reçu avec enthousiasme la lettre qui m'a été adressée par  
» M. Bonnier de Layens, et qui vraisemblablement m'a été écrite  
» de votre part. Je me hâte d'y répondre, d'abord pour vous  
» exprimer la vive reconnaissance dont je suis pénétré pour  
» l'intérêt vraiment paternel que la ville de Lille daigne prendre  
» à moi et que je reconnais être loin de mériter, ensuite pour  
» vous exprimer le regret le plus sincère d'être privé pour cette  
» exposition d'y envoyer quelques-uns de mes ouvrages. Exposition  
» que je ne pouvais prévoir sous aucun rapport, n'ayant jamais eu  
» occasion d'être instruit de qui se passe à Lille en matière de  
» beaux-arts, quoique je n'aie jamais cessé de prendre le plus vif  
» intérêt à ma chère patrie.

» Je suis en ce moment fort occupé à terminer deux tableaux  
» qui doivent être placés dans deux différentes églises de Pérouse  
» au premier juillet prochain; ces deux ouvrages ayant déjà  
» éprouvé un assez grand retard, je ne puis plus le prolonger.

» Après cela, j'ai un autre ouvrage non avancé, mais qui doit  
» être placé chez M. le comte Jules Rasponi, en octobre prochain,  
» et qui devait l'être pour le printemps actuel.

» Je dois ensuite exécuter pour la Bavière, le beau sujet de  
» *Coriolan aux portes de Rome*, composé de 18 à 20 figures, et  
» ce tableau y est attendu depuis trois ans.

» Je suis entré, Monsieur le Comte, dans ces fastidieux détails  
» pour ma justification, et il ne fallait rien moins que de tels  
» faits pour me priver de répondre à l'appel honorable que la  
» ville de Lille daigne me faire.

» J'avais exécuté, il y a quelques années, un tableau pour M. le  
» comte de Sommariva de Milan, représentant *Virgile, lisant son*  
» *sixième livre de l'Énéide en présence d'Octavie et de sa sœur;*  
» cet ouvrage a eu beaucoup de succès à Rome et à Milan, où il a  
» été exposé. J'espérais que le propriétaire le placerait à sa  
» maison, à Paris, mais il a préféré le placer avec les ouvrages  
» de David et des autres, à son musée du lac de Comò, où il va  
» faire placer aussi les bas-reliefs de mon collègue, le chevalier  
» Torwalzen, sculpteur danois à Rome. Je suis cependant très  
» flatté de la circonstance de Milan, puisque cet ouvrage m'a valu  
» l'honneur d'y être proclamé membre de la célèbre Académie de  
» cette ville. »

» Vous pouvez juger, Monsieur le Comte, de quel regret je suis  
» pénétré de n'avoir point, pour le moment, le moyen de témoi-  
» gner à ma chère patrie et à vous, Monsieur le Maire, le tribut  
» de la reconnaissance que je leur dois.

» Je prie V. S. de me continuer sa bienveillance, de croire  
» aux sentiments de respect et d'affection avec lesquels je suis,

» Monsieur le Comte,

» Votre très-humble, très-obéissant et très-dévoué serviteur,

» Le chevalier J.-B. WICAR.

» Conseiller et censeur de l'insigne académie de St-Luc,  
» de Rome, et membre de toutes celles d'Italie. »

Cette lettre confirme les détails et les dates déjà donnés concer-  
nant les deux tableaux des églises de Pérouse, et celui destiné à  
la galerie Sommariva de Milan. Elle précise que ce fut vers la fin  
de la même année 1825 que dut paraître la toile commandée par  
M. le comte Jules Rasponi de Ravennes; *Thémistocle demandant*  
*asile à Admète, roi des Molosses.* Wicar traita ce dernier sujet  
d'histoire avec une vigueur digne de son talent. La tête du général  
athénien a toute l'expression et la dignité d'une noble infortune;  
sa contenance, devant Admète, est soumise et réservée. Le roi et les



personnages de sa cour semblent unanimes de sentiments dans le bon accueil fait à cette victime de l'ostracisme. Comme composition et comme peinture, ce tableau ne souleva contre l'auteur aucune critique sérieuse, il en retira les plus grands éloges.

En 1827 le chevalier termina son tableau de *Coriolan aux portes de Rome*, qu'il ne faut pas confondre avec *Coriolan en exil*, du même artiste. Ce sujet a été traité par Poussin. Caius-Marcus-Coriolanus marche contre Rome, à la tête de l'armée des Volsques, et semble perdre tout ressentiment contre sa patrie en apercevant sa mère et Véturie, son épouse, prosternées à ses pieds, implorant sa clémence. Cette scène fut parfaitement bien traitée; tout, jusqu'aux moindres détails, fut exprimé avec une richesse de pensée et de couleur dont il n'avait pas toujours fait preuve. Cette toile qui, suivant la lettre de Wicar, devait être envoyée en Bavière, ne reçut point cette destination, elle fut achetée par don Marino Torlonia, duc de Bracciano, un des plus grands amateurs de peinture de l'Italie, et l'un des admirateurs du talent de notre peintre.

Son dernier tableau d'histoire fut destiné à M. le duc de Laval de Montmorency, ambassadeur de France à Rome, en 1828; il représentait une scène de la tragédie de Sophocle : *Oreste, Pilade et Electre*. C'était une reproduction du même sujet traité par lui en 1801; toutefois, avec de notables changements dans la disposition des groupes. Cette dernière œuvre fut, dit-on, comme le chant du cygne, sa plus belle inspiration.

Lors de la révolution de 1830 le chevalier Wicar ne fut point insensible aux mouvements politiques qui agitèrent la France. Il salua, avec bonheur, le retour des couleurs nationales qu'il avait vu briller avec tant d'éclat dans sa jeunesse. Ses idées sur les gouvernements étaient à peu près les mêmes qu'autrefois. Il était porté, par conviction, vers le système démocratique; il souhaita pour son pays, des institutions sages et des réformes libérales; il s'informait avec le plus vif intérêt de la marche des événements et

recueillait les moindres nouvelles de France avec une sincère sollicitude.

Quoique , septuagénaire et déjà tourmenté du mal qui devait l'enlever aux arts, il dessinait encore avec une rare précision. Nous en avons la preuve par le carton du *Baptême de Jésus-Christ*, sujet religieux, destiné à décorer la voûte d'une chapelle de l'église de San Feliciano, cathédrale de Foligno ; il resta inachevé, un de ses élèves l'a terminé. C'eût été un de ses meilleurs ouvrages. Une grave maladie qui le conduisit au tombeau quelques mois après, le priva du triomphe qui l'attendait. Le dessin de ce carton représente saint Jean tenant une coquille et versant l'eau du Jourdain sur la tête de Jésus-Christ, pour le baptiser. (1)

Si l'on doit exiger d'un peintre qu'il fasse preuve de savoir et de correction dans les détails, c'est-à-dire dans les parties dites d'étude, notre artiste avait acquis ce genre de perfection au plus haut degré, il possédait une rare précision de dessin dans les formes, dans les mains, dans les pieds; les têtes surtout ne manquaient pas de vérité. Son exécution dans l'ajustement des étoffes et des draperies était large et hardie.

Il avait commencé les portraits en pied du duc et de la duchesse Giovanni Torlonia, lorsqu'il se décida à se faire opérer de la pierre. Cette opération fut faite le 10 septembre 1830; elle réussit complètement : il déploya dans cette circonstance la plus rare énergie, on dit qu'il se fit attacher sur une table et qu'il ne cessa d'exciter le courage du chirurgien par ses exhortations.

Le portrait du duc fut achevé, mais celui de madame la duchesse de Bracciano, ne put être terminé. Wicar mourut le 27 février 1834, à l'âge de 72 ans, d'une hydropisie de poitrine dont il était menacé depuis plusieurs années.

Il montra dans ses derniers moments les sentiments les plus

(1) Ce carton se trouve au musée Wicar.

religieux et une résignation toute chrétienne. Il est mort dans une maison qu'il avait louée à Rome, rue Pettinari, N.º 37. Ses obsèques furent très-somptueuses. Sa dépouille mortelle fut portée à l'église de St.-Louis des Français, lieu qu'il avait désigné par amour pour sa patrie. Il fut conduit à sa dernière demeure par ses amis et ses élèves, qui portaient son cercueil. Tous les professeurs de l'Académie de St.-Luc, les députés des autres académies, ceux de la société des virtuoses du Panthéon, (1) dont il avait été successivement censeur et régent ; les principaux artistes de Rome, les pensionnaires de l'Académie française et les différentes congrégations religieuses de la ville assistèrent au convoi.

Le corps fut déposé dans un sépulcre en marbre, exécuté par le sculpteur Guacchecini, portant cette inscription faite par Wicar lui-même :

« Ci-git Jean-Baptiste-Joseph Wicar, peintre, né à Lille, le  
 » XXII janvier MDCCLXII, chevalier de l'ordre des Deux-Siciles,  
 » ex-directeur-général de l'Académie royale de Naples; conseiller  
 » de l'Académie romaine de St -Luc, membre de celles de Bologne  
 » et de Milan, mort à Rome, le XXVII février MDCCCXXXIV. »

## VIII.

La pompe de ses funérailles est une dernière preuve de l'hommage public rendu par ses contemporains aux talents supérieurs de l'artiste français.

D'ailleurs, pour ceux qui pourraient encore douter de cette vérité, si cela était possible, nous citerons ici l'éloge qu'en a fait M. Salvatore Betti, secrétaire-perpétuel de l'académie de St.-Luc, dans sa biographie des peintres du XVIII siècle. (2) « Quoique sa

---

(1) Les virtuoses du Panthéon forment une Société particulière de savants et d'artistes distingués, qui fut fondée en 1542, par don Desiderio de Adintorio.

(2) Notizie intorno alla vita e alle opere del cavaliere Wicar. Giambatista, di Lille,

» manière de colorer et d'ombrer ne soit pas la meilleure, dit cet  
 » auteur italien, on ne peut s'empêcher d'admirer la netteté, la  
 » précision, l'exactitude de son dessin, et la sévérité de conception  
 » qui sont le fondement de l'art. On trouve dans ses peintures,  
 » ajoute-t-il, l'expression de son âme, une application continuelle  
 » de ses profondes études et une grande vérité. *Enfin il a trouvé*  
 » *place parmi les premiers de son temps.* »

Outre le médaillon que nous avons déjà décrit, le chevalier Wicar a laissé deux portraits de lui, à l'âge d'environ 55 ans; il s'est peint en costume à l'espagnole, tenant sa palette et ses pinceaux. Les traits que nous avons déjà détaillés sont peu modifiés par l'âge. La peinture est bonne; on doit regretter, néanmoins, qu'il ait choisi un vêtement si peu en harmonie avec l'effet général.

Interrogé, dit-on, par son collègue Camuccini, sur le motif de ce travestissement : « Ce n'est qu'une tête, lui répondit-il, le reste est l'ancien costume des Flamands, sous les rois d'Espagne. »

Ces deux portraits sont absolument semblables sous le rapport du coloris et de la dimension : l'un se trouve à la galerie de St.-Luc; l'autre a été légué par testament à la ville de Lille. Wicar s'était encore peint dans un groupe de son grand tableau du fils de la veuve de Naïm; on reconnaît sa figure au milieu d'un concours de peuple accouru au-devant de Jésus-Christ opérant le miracle de la résurrection.

Nous savons que si Wicar n'a été directeur d'aucun musée à Rome, ce n'est pas qu'il fût reconnu indigne de cet emploi, mais sa qualité d'étranger fut un obstacle à cette distinction. Sa profonde connaissance des antiques le faisait consulter, à chaque instant, par tout ce que l'Italie comptait d'artistes distingués. Ses avis

deste all' insignere pontificia academia romana di santo Luca ; dal professore Salvatore Betti segretario perpetuo. (Roma, Presso Antonio Boulzaler, 1834.)

prédominaient dans les questions d'art. Sa mémoire était si prodigieuse qu'on ne pouvait l'embarasser sur la manière, le genre de composition de tels ou tels maîtres. Il pouvait préciser jusqu'aux dates. Sa conversation était vive, enjouée, pleine de saillies piquantes. Il était très-versé dans l'étude de l'histoire et possédait une érudition peu commune. Il parlait facilement le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais.

Sa fortune provenait plutôt de ses portraits que de ses compositions. Bien que possesseur d'une belle aisance qui le mettait à même d'avoir chevaux et voitures, il ne s'en montra jamais ni plus fastueux ni plus orgueilleux. Sobre à table, simple dans sa mise, peut-être même un peu trop négligé par manie, il recherchait volontiers la solitude, préférant un petit cercle d'amis au bruit, à l'éclat du monde. Cependant il était admis et choyé dans les meilleures maisons de Rome. Celle du duc Torlonia lui était ouverte à toute heure, et son couvert se trouvait toujours placé à la table de ce seigneur.

Il avait un grand fond d'originalité dans le caractère : on raconte qu'un jour, montant un cheval anglais d'une certaine valeur, il lui prit tout-à-coup la fantaisie de l'échanger contre celui d'un paysan qu'il rencontra sur sa route. Celui-ci pensa d'abord que le cavalier plaisantait et se contenta de rire à la première interpellation qui lui fut faite. Néanmoins, lorsqu'il entendit réitérer sérieusement la demande d'échange, avec l'offre d'ajouter même quelque argent pour la conclusion du marché, le paysan ne douta plus que le cavalier n'eût à se plaindre de quelque vice de sa monture; l'idée lui vint qu'il pourrait tirer parti, à son tour, d'un animal d'aussi belle apparence et racheter, pour lui, un cheval semblable à celui qu'on lui demandait, ce qui lui procurerait un bénéfice certain. Il accepta l'offre, non sans paraître céder aux pressantes sollicitations du cavalier. Nous ne savons pas ce que le paysan put réaliser de ses espérances ; quoiqu'il en soit, Wicar rentra au logis sur sa nouvelle monture, au grand étonnement de ses valets, sans laisser apercevoir le moindre regret de son marché.

Mais s'il était peu connaisseur en chevaux , très-accommodant pour ces sortes d'échange , en revanche , il était fort expert dans la connaissance des dessins et très-habile à acheter les objets d'art et les curiosités , en tous genres , qu'il rencontrait dans les ventes publiques et chez les brocanteurs de la ville. Il fit de grandes dépenses pour se procurer les esquisses et les dessins originaux des grands maitres de l'Italie, précieuses découvertes qu'il a rassemblées dans les albums qu'il a légués à son pays natal et qui témoignent de sa haute connaissance dans les arts. C'est à ce goût éclairé pour former des collections si rares qu'il faut attribuer la diminution sensible de ses revenus, au point que, dix-huit mois avant son décès, il s'était trouvé dans la nécessité, pour soutenir son train de maison, de placer à fonds perdus, chez le banquier Lozano, de Rome, une somme de 9,000 écus romains (environ 45 à 50,000 fr. de notre monnaie), à condition d'en retirer, de son vivant, l'intérêt à raison de 12 pour  $\%$ .

Il eut des détracteurs et des partisans comme tous ceux dont la vie est publique et dont la réputation s'élève, avec éclat, au-dessus du vulgaire. Parmi ses défenseurs nous citerons les meilleurs juges du temps , le duc Torlonia, Camuccini, Salvatore Betti, et à leur tête Canova lui-même, tandis que parmi ses ennemis nous ne pouvons compter que ceux qui crurent avoir à se plaindre de son caractère caustique, trop enclin au sarcasme ; sa critique sévère, mais juste, était trop souvent mêlée d'ironie. Il disait sans détour, sa façon de penser, et comme sa parole n'était pas dépourvue d'autorité, les contemporains redoutaient son jugement.

On comprend qu'avec un caractère peu tolérant , il dut faire des mécontents de son vivant , et qu'après sa mort il ait servi d'aliment à la jalousie, à la vengeance et même à la calomnie. Beaumarchais, ce grand peintre des passions a dit : « Il n'y a pas » de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on » ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien. » Wicar nous en fournit une nouvelle preuve. Il fut accusé d'injustice

comme professeur; il aurait abusé de son talent pour vendre chèrement les contrefaçons qu'il faisait des dessins originaux des grands maîtres, et comme si ce n'était pas assez de suspecter sa conduite publique, comme délégué du gouvernement français, et de l'accuser de détournement d'objets d'art, comme directeur de l'Académie de Milan, on en vint à fouiller dans le secret de sa vie privée. Hélas ! il n'était plus là pour répondre à tant d'iniquités. Sa vie entière devait témoigner pour lui.

Personne n'ignore jusqu'où peut s'étendre la haine des coqueries lorsqu'elles ont pour mobile l'amour-propre offensé. Tout le monde sait à quel degré d'exaspération une critique sévère, de la part d'un rival, peut éveiller de susceptibilités, chez les hommes même les plus favorisés sous le rapport des talents. Eh bien ! c'est à cette cause qu'il faut reporter les imputations injurieuses qu'une foule avide de scandale n'a pas manqué de propager.

En effet, si ces accusations étaient fondées, que penser de l'estime, de l'amitié que lui vouaient les plus célèbres artistes du temps ? Que dire de Canova, qui le représentait comme le professeur le plus capable de l'époque et le plus digne de conduire l'Académie royale de Naples ? Comment expliquer les honneurs dont il a été l'objet dans toutes les périodes de sa vie ? Comment a-t-il pu conserver ses emplois ? Et sa fortune était-elle donc si extraordinaire, si prodigieuse, qu'elle ait dû s'accroître par des moyens illégaux ? Cependant, son chiffre n'a pas dépassé 100,000 francs de notre monnaie, non compris sa maison rue del Vantaggio, et nous savons que pendant 35 ans de sa vie, il n'a pas cessé de peindre le tableau d'histoire, et surtout le portrait, avec une vogue constante.

Oui, Wicar possédait, à l'époque de son décès, une collection précieuse de dessins qui se composaient, en majeure partie, des premières pensées des grands maîtres de l'Italie, mais la source nous en est connue, du moins pour les Raphaël qui décorent aujourd-

d'hui le musée de Lille. Nous devons à un ami des arts (1) de nous en avoir révélé l'origine, d'après des témoins oculaires (2). Ces dessins, notamment l'ange du couronnement de la vierge (de la première manière) ont été achetés en 1824 par Wicar, à M. Antoine Fédi, peintre d'histoire, à Florence, qui avait déjà vendu précédemment une partie de sa collection à MM. Young, Ottley, amateurs distingués de Londres.

Consolons-nous d'ailleurs d'être dans la nécessité de défendre la mémoire de Wicar, quand celle de l'inimitable Raphaël n'a pu se soustraire à la malveillance de ses envieux. Et lui aussi n'a-t-il pas été accusé d'avoir détruit, par jalousie, plusieurs bas-reliefs antiques de l'immortel Michel-Ange, après en avoir pris les dessins, afin de s'approprier la gloire de leur auteur? Ne s'est-il pas trouvé un écrivain assez audacieux pour avancer un pareil fait, soutenir une accusation aussi peu fondée contre l'auteur de la Transfiguration (3)? Après une semblable injure toute autre est possible envers des talents d'un ordre moins élevé. Cependant, s'il est vrai que l'injustice des hommes et leurs calomnies soient de tous les fléaux ceux qui résistent le plus puissamment à l'action du temps, ajoutons qu'il n'est pas sans exemple que le temps lui-même et la raison publique fassent justice de mensonges si révoltants. Qui sait si ceux qui ont accusé Wicar de larcin et de rapine, ne sont pas précisément les mêmes qui se sont rendus coupables du même crime à son égard?

Obligé de se rendre en toute hâte de Florence à Bologne, en 1799, il remit en dépôt chez un peintre, son hôte, qu'il croyait son ami, une caisse contenant plusieurs dessins précieux provenant

(1) M. Passavant, conservateur du musée de Francfort-sur-le-Mein, auteur d'un intéressant ouvrage sur les compositions de Raphaël.

(2) MM. Metzger et l'abbé Calderini, tous deux de Florence, chargés par Wicar de conclure le marché qu'il en fit.

(3) Félibien. *Entretiens sur la vie des Peintres*, 1.<sup>er</sup> vol., fol. 277.



de ses recherches d'amateur. Pendant son absence, F..., peintre florentin, vint trouver le dépositaire de la caisse et lui offrit 300 écus du contenu; celui-ci refusa d'abord, objectant sa responsabilité, mais vaincu par des sollicitations réitérées et pressantes, ils ouvrirent ensemble le coffre, se partagèrent le dépôt, et pour assurer l'impunité d'une action aussi coupable, ils usèrent d'un stratagème adroit, ce fut de brûler la caisse et quelques-uns des dessins les moins beaux, pour faire croire à la possibilité d'un accident et servir à la justification de la perte du dépôt. A son retour, Wicar réclama ses dessins, son chagrin dut se taire devant les apparences. Il remarqua, toutefois, que le soin particulier qu'on avait apporté à conserver les débris de l'incendie était précisément l'indice le plus certain du vol.

Le préjudice causé à notre artiste doit nous paraître aujourd'hui bien sensible, puisqu'il nous a deshérités d'une riche partie de sa succession.

## IX.

Le chevalier Wicar avait été élu membre correspondant de la Société des sciences et arts de Lille, dès le 27 novembre 1809. Une circonstance fortuite, résultant du voyage de quelques Lillois en Italie, ayant mis à même cette Société de se souvenir de son illustre correspondant, elle lui adressa, en mars 1833, un exemplaire de la collection complète de ses mémoires depuis sa création. Il reçut cette marque de distinction de la part de ses concitoyens, avec le sentiment de la plus parfaite gratitude. Sa lettre de remerciement, qui en fait foi, est un modèle de style et de convenance. Il est difficile de mieux dire, avec plus de chaleur et d'entraînement; la voici :

Rome, ce 10 mai 1833.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

» C'est avec l'enthousiasme le plus patriotique que j'ai reçu la  
 » lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de la

» Société des sciences, lettres et arts de la ville de Lille, ma chère  
» patrie; je ne sais comment lui exprimer de quels sentiments de  
» gratitude je suis pénétré pour une si haute faveur que je suis loin  
» de mériter, mais cette honorable et inusitée distinction est la plus  
» grande preuve de votre extrême indulgence pour moi qui n'ai  
» d'autre mérite réel que celui d'avoir incessamment consacré mes  
» veilles à l'honneur de mon pays; vous priant, et vous conjurant  
» même, de croire que ce trop légitime sentiment ne finira qu'a-  
» vec moi.

» Mais que dirai-je du précieux et magnifique cadeau qui a ac-  
» compagné votre lettre ? J'en ai déjà parcouru les volumes avec  
» un délicieux intérêt, et vous pouvez croire qu'ils formeront  
» l'utile ornement de ma bibliothèque.

» Veuillez donc bien, Monsieur, me continuer votre bienveil-  
» lance et assurer, en mon nom, l'illustre Société, des sentiments  
» de la plus intime reconnaissance dont je suis pénétré, et du  
» désir constant et immuable que j'ai de cultiver une correspon-  
» dance qui est si chère à mon cœur.

» Agrérez, Monsieur, les sentiments les plus respectueux avec  
» lesquels je suis

» Votre très-dévoué serviteur,

» *Le chevalier J.-B. WICAR.* »

Quelques mois après, Wicar n'existait plus ; il succombait à la maladie de poitrine qui le minait depuis long-temps ; mais non sans avoir donné à son pays natal un éclatant témoignage de son attachement et de sa reconnaissance, en mémoire de ses jeunes années . . . . Il avait renfermé ses dernières volontés dans un testament daté du 28 janvier 1834, déposé chez le notaire du Capitole, Philippe Bchetti ; il nomma pour héritier fiduciaire universel (1),

---

(1) Il est d'usage en Italie de charger un ami de l'exécution de ses dernières volontés ; l'héritier fiduciaire n'est donc autre chose que le dépositaire oral de la volonté d'un testateur.

et pour son exécuteur testamentaire M. Joseph Carattoli, son ami et son élève, en le chargeant de l'exécution de ses dernières volontés en faveur de son pays. Cette délicate mission a été remplie avec exactitude.

Par son testament, le chevalier Wicar prescrivit que son corps, *devenu cadavre*, fut transporté et enseveli dans l'église de St.-Louis-des-Français, avec la pompe et les soins convenables à son état, à la volonté de son héritier fiduciaire.

Il légua à l'hôpital du St.-Esprit, à l'Institut de charité et aux pauvres de la Terre-Sainte, un écu payable, une seule fois, à chacun de ces trois établissements; mais son pays devait recueillir toutes ses libéralités. On ne lira pas sans une vive émotion la partie de ses dispositions testamentaires qui y sont relatives, dispositions expliquées dans un acte notarié du 17 mai 1834, dont nous transcrivons ici l'analyse; c'est là qu'il faut peser la vie du grand citoyen, peut-être un instant méconnu, pour asseoir un jugement solide. C'est là qu'existe la plus complète réfutation des odieuses calomnies dirigées contre lui. . . . .

Le défunt, est-il dit dans cet acte, a donné l'affectation suivante aux objets détaillés ci-après, savoir :

« 1.<sup>o</sup> A la ville de Lille en France, département du Nord, le  
» grand tableau représentant la résurrection du fils de la veuve  
» de Naïm ;

2.<sup>o</sup> A la Société royale des sciences, lettres et arts de la même  
» ville, plusieurs dessins de Raphaël d'Urbin, de Michel-Ange  
» Buonarotti et de quelques autres peintres célèbres;

» Un dessin avec cadre de bois, sous verre, représentant Vir-  
» gile lisant l'Énéïde devant Auguste;

» Une esquisse à l'huile, du même sujet, avec cadre doré; (ces  
» deux derniers ouvrages sont de Wicar).

» Quelques objets antiques en bronze et en marbre et une  
» décoration du royaume des Deux-Siciles dont le défunt avait  
» été honoré lorsqu'il était directeur de l'Académie royale de  
» Naples;

- » Une lettre originale de François I.<sup>er</sup>, roi de France, écrite à Michel-Ange Buonarotti;
- » Autre lettre originale, écrite au chevalier Wicar par le général Buonaparte, depuis l'empereur Napoléon;
- » 3.<sup>o</sup> A la bibliothèque de Lille, onze volumes du musée Napoléon;
- » 4.<sup>o</sup> A l'Académie de dessin de Lille, le portrait dudit chevalier Wicar, en habit à l'espagnole;
- » Un dessin et huit cartons du grand tableau représentant la résurrection du fils de la veuve de Naïm;
- » Le carton du tableau représentant N.-S. Jésus-Christ qui reçoit le baptême de la main de saint Jean-Baptiste;
- » Six académies copiées, d'après nature, par feu le chevalier Wicar.

Après la nomenclature des objets composant chaque legs, le testateur a décidé « que ses autres meubles et immeubles, créances » actions et objets de beaux-arts, en quelque lieu qu'ils fussent, » à l'exception, toutefois, des plâtres et statues qui ornent son » atelier, fussent vendus, afin de fonder, avec le produit, une *œuvre* » *pie* qu'il veut qu'on nomme *œuvre pie Wicar* et dont les revenus » serviront, autant que possible, à doter d'une pension de 25 écus » (125 francs de notre monnaie) par mois, chacun des jeunes gens, » nés à Lille, qui se voueront à l'étude de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. A cet effet, il enjoint à son héritier fiduciaire de faire rentrer ses créances, de vendre ses chevaux, son » coupé, sa calèche, les objets de harnachement et tout ce qui » appartient à l'écurie, et de placer la somme provenant des » ventes, à Rome, s'il est possible; différemment, dans un autre » lieu de l'état pontifical, mais jamais à l'étranger, en acquérant des » biens fonds, soit ruraux, soit urbains, et en formant un ou plusieurs cens ou des créances portant intérêts, ayant soin de prendre » toutes les sûretés possibles en faveur de l'œuvre pie.

» L'héritier fiduciaire est chargé de l'administration de cette » œuvre pendant sa vie, sans que personne puisse le forcer à » rendre aucune espèce de compte.

» Après sa mort, elle sera administrée à perpétuité par la congré-  
» gation des pieux établissements français résidant à Rome, cette  
» administration devant rester toujours séparée et distincte, et les  
» rentes annuelles lui revenant ne pouvant jamais être employées  
» à d'autre usage qu'à celui auquel elles sont affectées.

» Le fondateur a voulu que les premiers à jouir de la pension  
» qu'il a fondée fussent le sieur Camille Domeniconi et Joseph  
» Caratolli, et après lui, son fils Louis Caratolli, filleul du cheva-  
» lier Wicar.

» Dans le cas où le montant des revenus permettrait d'assigner  
» une troisième pension, ou plus, en outre des deux pensions  
» accordées ci-dessus, le fondateur a conféré au corps municipal  
» de la ville de Lille, le droit de nommer à la jouissance de ces  
» nouvelles pensions, les jeunes gens appartenant aux trois classes  
» de peinture, de sculpture et d'architecture, c'est-à-dire un par  
» chaque classe.

» Si les revenus de l'œuvre pie ne suffisaient pas pour fournir  
» la pension des trois pensionnaires, il devra en être toujours  
» choisi un pour la peinture, et un autre, tour-à-tour, pour les  
» deux autres classes.

» La nomination par le corps municipal doit avoir lieu en con-  
» cours et d'après le vote de l'Académie royale des sciences, d'agri-  
» culture et des arts de la ville, qui *choisira toujours celui mon-*  
» *trant le plus d'habileté, de dispositions, d'instruction et de qua-*  
» *lités pour faire honneur à la patrie et aux beaux-arts.*

» Ces jeunes gens jouiront de cette pension à Rome, pendant  
» quatre ans, et jamais au-delà. *Ils devront mener une bonne con-*  
» *duite, soit morale, soit civile, être assidus à l'étude et donner des*  
» *preuves de leur application;* ils seront surveillés, à cet effet, par la  
» Congrégation des royaux établissements français à Rome, aux  
» députés de laquelle, réunis en séance, le testateur a conféré la  
» faculté de suspendre la pension et même de la supprimer, si les  
» jeunes gens *venaient à commettre quelque faute grave.*

» La maison sise à Rome, rue del Vantaggio, ne devra pas être  
 » aliénée, ni les plâtres et bustes renfermés dans l'atelier, mais le  
 » tout conservé pour l'avantage des pensionnaires. Le sieur Camille  
 » Domeniconi aura, pendant sa vie, la jouissance du grand atelier  
 » avec une petite chambre, avec défense de pouvoir le louer, sous  
 » peine de l'immédiate déchéance du droit de continuer à en jouir.  
 » En raison de ces dispositions, ledit sieur Domeniconi est tenu  
 » d'avoir soin du reste de la maison jusqu'à l'arrivée des pension-  
 » naires, et tant que ledit héritier fiduciaire et les administrateurs  
 » *pro tempore* ne croiront pas devoir en disposer autrement.

» Dans le cas où la ville de Lille ne voudrait pas, ou ne pourrait  
 » accepter les dispositions du testateur, cette succession apparten-  
 » dra à l'insigne Académie romaine de Saint-Luc, laquelle sera  
 » chargée aussi de l'administration des biens, après la mort du sieur  
 » Caratolli, de la manière et dans la forme qu'elle se trouve ac-  
 » cordée à la Congrégation des établissements français; et dans  
 » ce cas, la susdite académie devra choisir le même nombre de  
 » jeunes gens natifs de Rome et de Pérouse.

» Jamais ni la ville de Lille ni l'Académie de Saint-Luc ne  
 » pourront employer à aucun autre usage, les rentes de l'œuvre-pie,  
 » le fondateur ayant entendu fournir seulement à l'entretien des  
 » pensionnaires, *afin de protéger et d'encourager l'étude des beaux-*  
 » *arts, etc., etc., etc.* »

Ce document ne donne-t-il pas un démenti formel à la calomnie?  
 Celui qui fonde une pareille œuvre-pie pour protéger les beaux-  
 arts et qui dicte avec un soin si minutieux le choix des sujets qui  
 doivent faire honneur à la patrie, par leurs talents et leurs *vertus*  
*morales et civiles*, celui-là peut-il être autre qu'un citoyen vertueux  
 lui-même? Pour aimer et apprécier la vertu, il faut la connaître  
 et la pratiquer....

M. Caratolli, exécuteur testamentaire du chevalier Wicar, après  
 avoir satisfait religieusement aux obligations qui lui étaient imposées  
 par le testateur, s'empressa de produire les titres justificatifs

de cette donation à la municipalité de Lille ; il requit l'intervention de l'ambassade française dans un procès-verbal de dépôt qu'il fit rédiger le 21 mai suivant , et dans lequel sont mentionnés les objets d'arts légués par le chevalier. Nous donnons ici la nomenclature de ces objets, pour mieux faire apprécier l'importance du legs qui, par les dessins seuls, est déjà inappréciable :

5 petits cadres renfermant des médaillons en bronze ;

2 petits cadres renfermant des émaux ;

1 petit bas-relief en bois, portrait du Savonarole :

1 stuc encadré, représentant un ecclésiastique ;

2 émaux sans cadre, du moyen-âge ;

9 petits objets en bronze (un enfant monté sur un âne. Hercule.

Une anse antique ; une statuette de Mercure ; une tête antique ; un cheval antique) ;

1 petit buste en bronze ;

1 tête de femme, en cire, du temps de Raphaël ;

1 petit bas-relief de Saint-Jean ;

1 autre petit bas-relief de Bacchus ;

1 tête en terre cuite de Donatello ;

5 fragments en terre cuite ;

1 buste de Brutus en marbre ;

3 bas-reliefs en marbre, l'un représentant l'Amour sur un lion ; un autre représentant l'Abondance ; le troisième, un Amour en marbre blanc.

1 bas-relief encadré en terre cuite (triomphe de Bacchus) ;

1 statuette de Diane, en mastic ;

1 petit bas-relief en stuc, encadré, représentant un enfant ;

1 bas-relief en albâtre agatisé, représentant Jésus-Christ au jardin des Oliviers ;

1 bas-relief en marbre représentant la Vierge à la grappe de raisin ;

Plusieurs statuettes en stuc représentant des enfants ;

1 caisse scellée, renfermant huit grands volumes in-folio, conte-

nant plus de six cents feuillets sur lesquels sont collés divers dessins de plusieurs grands maîtres, tels que Giotto, Raphaël, Michel-Ange, etc. ;

25 gravures ;

Enfin les tableaux et les cartons déjà signalés dans l'acte du 17 mai 1834, relaté ci-dessus (1).

M. le marquis Fay de la Tour-Maubourg, notre ambassadeur à Rome, profitant de son retour en France, en 1835, voulut bien faire charger la plus grande partie de cette précieuse collection, sur le bâtiment de l'État *le Castor*, appareillé pour lui, et bientôt la ville de Lille put jouir de la munificence du donateur.

Une ordonnance royale du 26 janvier 1835 a autorisé l'acceptation de ce legs, tant par la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de la ville de Lille, que par M. le maire, au nom de la même ville.

Déjà par une délibération du 10 juillet 1834, le conseil municipal de Lille, en acceptant ce don, avait voté des remerciements à la mémoire du chevalier Wicar, qui avait à jamais acquis la reconnaissance de la cité.

Par une autre délibération du 17 mai 1839, il a été arrêté que le nom de Wicar serait donné à une nouvelle rue qui se dirige de la place du Réduit à la rue des Robleds, afin d'en perpétuer le souvenir au milieu de ses concitoyens.

De son côté, la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, s'est empressée de publier, dans ses mémoires, les documents recueillis, jusqu'à ce jour, sur l'un de ses membres les plus distingués dans les arts. Elle a réuni les curiosités artistiques dont elle est dépositaire, dans une galerie spéciale qui porte le nom de Musée Wicar; enfin, elle a voulu rendre un dernier hommage à la mémoire de ce grand citoyen, en mettant au con-

---

(1) On s'occupe en ce moment d'un inventaire général et raisonné des dessins composant le musée Wicar



cours de 1844, la meilleure notice sur sa vie et ses ouvrages. Nous n'osons pas espérer d'avoir réussi, cependant la vérité est le cachet de l'histoire, et sous ce rapport, nous croyons n'être pas restés au-dessous de notre tâche, au milieu des recherches nombreuses auxquelles nous nous sommes livrés (1). Quoiqu'il en soit, nous aurons apporté, en ce jour, notre part de sympathie, notre tribut d'admiration envers ce généreux artiste qui, après avoir honoré par son talent, pendant sa vie, la cité qui l'a vu naître, ne s'est pas borné, après sa mort, à l'enrichir de son chef-d'œuvre et de ses trésors artistiques inappréciables, mais qui a voulu encore assurer à ceux de ses concitoyens qui se vouent à l'étude des beaux-arts, les moyens de poursuivre et d'illustrer, à leur tour, une carrière qu'il a parcourue lui-même avec tant d'éclat.

---

(1) Nous nous plaignons à signaler ici le zèle et l'empressement que nous avons rencontrés dans le concours de MM. Colas et Leclercq, jeunes peintres lillois en voyage à Rome et à Florence, dont la coopération nous a été fort utile.



---

---

## DE LILLE AU MONT-BLANC,

Par le Rhin,

Par M. Pierre LEGRAND, Membre résidant.

---

Le 15 septembre 1842, à trois heures et quelques minutes du matin, nous étions emboîtés dans la diligence de l'*Hôtel Villeroy*, qui nous transporta assez rapidement à Courtrai. Là, le chemin de fer était à notre disposition, et une fois dans le wagon, — Adieu à la Belgique!! à nous le Rhin!! et puis la Suisse!.... Et qui sait? peut-être l'Italie!!!

Depuis que la vapeur, créant des moyens nouveaux de communication, sur la terre et sur l'onde, permet au voyageur de parcourir en peu de temps de vastes étendues de pays, sa curiosité impatiente lui fait dédaigner les localités intermédiaires. il ne voit que le but, il a hâte d'y arriver.

Qu'était la Belgique, il y a peu de temps encore? Un point central où venaient aboutir tous les riches oisifs de l'Europe :

C'était Gand, l'immense ville, toute pleine des souvenirs de Charles-Quint.

C'était Bruges, qui conserve si pieusement l'admirable tombeau du *Téméraire*.

C'était Bruxelles, cette contrefaçon de Paris.

C'était Waterloo, et l'insolent lion qui ombrage des guérets riches de l'héroïque engrais qu'y laissèrent les cadavres de nos soldats.

C'était Liège aux actives usines.

Et les bords de la Meuse, et la sauvage Ardenne, et Spa,

et Coo, la cascade miniature, où les femmes du village jettent leurs petits chiens noirs dans la blanche écume du torrent.

Et Remouchamp, au palais souterrain qui étale dans les profondeurs de la montagne ses brillantes stalactites qui scintillent sous toutes les formes.....

Il n'en est plus de même aujourd'hui.

La Belgique n'est plus un but, c'est un moyen : c'est un pays que l'on traverse, une hôtellerie où l'on s'arrête un instant, à Malines, le temps de voir se croiser les Allemands qui crient : Paris, Paris!! et les Français qui crient : le Rhin, le Rhin!!

Suivez les uns et les autres, et vous entendrez une voix plus puissante encore que la leur, la voix du démon de la curiosité, leur crier à tous, comme Dieu à leur patron Ashaverus : Marche, marche....

Voici Liège, ou plutôt Hans.

Un travail admirable prolonge jusqu'à Liège le chemin de fer qui autrefois s'arrêtait au sommet de la montagne. La rampe a été adoucie et l'inclinaison du plan suffit pour conduire le convoi à destination, sans locomotive, en glissant comme aux montagnes russes. C'est plaisir de pénétrer ainsi dans les entrailles d'un pays, et de pouvoir en étudier la géologie sur les talus escarpés qui bordent la route. Du charbon à fleur de terre, il y en a à faire mourir d'envie un actionnaire de Saint-Bérain!

A Liège, une intelligente diligence prussienne attend à *la Pommelette* les voyageurs qui n'ont pas de temps à perdre(1).

— Marche, marche, nous crie encore notre démon.

C'est tout au plus si, le matin, nous pouvons revoir la sainte Basilique; nous asseoir un instant sur le fauteuil de Charlemagne, et chercher les caveaux que Victor Hugo, poète cette fois, et

---

(1) Aujourd'hui le chemin de fer conduit à Aix-la-Chapelle.

non devin , a si bien décrits dans *Hernani* , avant de s'assurer sur les lieux , comme il l'a fait depuis , qu'ils n'existaient pas.

A Aix , le chemin de fer nous reprend , le 16, roulant sur un viaduc; au-dessous , d'épaisses vapeurs signalent des courants d'eaux thermales. Il est neuf heures; le soleil se dégage avec peine du brouillard; à notre gauche, le Louisberg est encore dans la brume , mais le château qui le surmonte , s'éclaire et brille comme un palais des fées, baignant ses pieds dans les nuages.

Nous fendons l'air.

Vainement nous cherchons Juliers , les champs de Tolbiac , théâtre de la gloire de Clovis; le temps de tourner la tête et tout a disparu : le chemin est nouveau; il étend , inflexible , ses rails devant lui , tout droit, brisant les obstacles; rivières, montagnes, forêts, rien ne l'arrête. Il traverse des villages écartés, et dans ces villages, l'indiscret vient encore écorner les maisons, couper en deux les jardins, saisissant au déshabillé les détails de la vie intime , au milieu d'une population surprise.

Laissez le voyageur prendre en passant la vérité dans tout son charme; laissez-le saluer l'humble chaumière , la croix modeste , en bois grossièrement sculpté , qui se dresse dans un coin du cimetière.

Quand il repassera plus tard , les blessures seront cicatrisées : un mur orgueilleux déguisera l'honorable misère de la cabane; une croix dorée étalera l'énumération fastueuse des vertus du défunt — avec réclame pour sa veuve. — Si on le pouvait , on ferait la toilette au mort. C'est que partout où passent les hommes, les vanités les attendent au chemin.

Il est onze heures , nous sommes à Cologne : le tombeau des trois Mages , la colonie d'Agrippine, la cité où naquit Rubens , où mourut Marie de Médicis , dans la même maison; la ville enfin des Farina.....

Nous regardons au sommet du dôme : la grue n'y est plus , la grue qui s'y trouvait au moment de la cessation des travaux ,

interrompus par la faute du Diable qui vola le plan de l'architecte ; la grue qui, brûlée en 1693, a été restaurée en 1816, et qui devait éternellement y rester, pensions-nous, comme une protestation de bonne volonté, à l'instar de *l'ouvrier* entretenu quinze ans par la Restauration, à l'arc-de-triomphe de l'Étoile ; la grue symbolique a disparu..... Hourrah ! Le diable aurait-il restitué le plan de l'architecte ? Nous allons aux informations, et l'on nous apprend que le roi de Prusse vient de visiter sa bonne ville de Cologne, qu'il y a prêché l'unité de l'Allemagne, en prenant pour texte la cathédrale, inachevée comme son édifice politique..... Et pour une pierre scellée de la main royale à la Basilique, les catholiques Rhénans ont promis une riche province à l'union allemande ; contrat léonin ! Les provinces Rhénanes grossiront l'empire allemand, la cathédrale de Cologne ne s'achèvera pas. La pensée de ce monument est perdue à tout jamais. Il faudrait, pour remplacer les ressources que les architectes allemands trouvaient dans la foi des peuples, des trésors que ne peuvent produire les budgets constitutionnels et absolus.

En attendant, le peuple est dans la joie ; il décore ses monuments de guirlandes de feuilles de chêne, et fait couler en l'honneur du monarque, de la fontaine publique, des flots d'*eau de Cologne* ; au fait, il est à la source ; il aurait tort de négliger ce moyen économique de se mettre en bonne odeur avec son souverain.

Nous retenons notre place sur les bateaux de la Compagnie de Dusseldorf. Pour 56 fr., la Compagnie prend l'engagement de nous conduire à Strasbourg et de nous ramener à Cologne, en s'obligeant, en outre, à nous déposer sur le chemin partout où nos affaires ou nos plaisirs nous attireront, sauf à nous reprendre, durant toute la saison, soit à l'endroit où elle nous aura laissés, soit plus loin.

A midi, on signale le bateau ; bientôt la cloche nous appelle ; nous partons.

**LE RHIN.**

Le Rhin, à Cologne, n'est pas large; la courbe qu'il décrit vis-à-vis de Deutz lui donne un air de ressemblance, que chacun nous fait remarquer, avec le chapeau de Napoléon, dont le pont de bateaux qui unit les deux rives serait la ganse. Le drapeau tricolore planté sur le pont figurerait merveilleusement la cocarde absente.... un jour, peut-être, il n'y manquera rien!

De Cologne à Coblentz le trajet est long; on remonte avec quelque peine le cours du fleuve. Rien sur ses rives ne vient distraire notre attention fixée toute entière sur le Rhin.

Le Rhin, ce mot magique, réveille dans notre cerveau mille souvenirs classiques et patriotiques.

C'est d'abord César, et puis Charlemagne; c'est Louis XIV qui, suivant ce flatteur de Boileau,

Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

C'est Condé, qu'Alfred de Musset nous montre, dans son Rhin allemand, *trouant la robe verte du fleuve.*

Ce sont : *les habits bleus par la victoire usés, les fils de la République* que Béranger appelle au Rhin, *qui seul peut retremper nos armes!!*

. . . . .  
. . . . .

Voici, à gauche, les sept montagnes; à droite, Bonn, la ville universitaire.

Voici Rolandseck.... Malgré la terminaison tudesque de ce mot, c'est encore de notre Roland qu'il s'agit; ce valeureux neveu de Charlemagne, que se disputent l'Orient et l'Occident, a laissé partout des traditions; des Pyrénées, des Vosges, du Mons-en-Pévèle, nous le retrouvons aux bords du Rhin, non plus chevalier fougueux, fendant les rochers avec Durandal,

sa bonne épée, déplaçant les montagnes, mais amoureux transi, héros à la façon de M.<sup>me</sup> de Genlis, séchant, sur pied, d'amour pour une chaste nonnette.

Cette église byzantine, c'est celle d'Andernach. — Otez votre chapeau, car cette petite colonne blanche, aussi à droite, c'est la tombe de Lazare Hoche, élevée au héros par l'armée de Sambre-et-Meuse, le 18 avril 1797.

Ce n'est pas le seul brave qui meurt, tombé sur la terre étrangère.

Turenne à Salzbach, Latour d'Auvergne à Neubourg, Marceau à Coblenz, reposent glorieux sous la garde de l'ennemi, fidèle et respectueux dépositaire de ces saintes dépouilles.

La nuit est venue; des feux brillent aux sommets des montagnes; ils projettent leurs lueurs incertaines sur une masse de rochers que surmonte une immense citadelle. — C'est Erhenbreistein — sombre géant qui regarde Coblenz, assise à l'autre rive, et resplendissante d'illuminations.

Là aussi on fête le roi de Prusse.

Nous débarquons, et trouvons avec beaucoup de peine, dans l'un des riches hôtels du quai, peuplé de courtisans, une chambre pour la nuit, chez M. Hocké, *Hôtel Belle-Vue*.

L'honnête aubergiste s'appelle M. Hoche pour les Français.

Malgré l'éclat des verres de couleur, les cris du peuple, le fracas des équipages, nous ne tardons pas à nous endormir.

### COBLENTZ.

Au point du jour, nous sommes sur pied. Les lampions sont éteints, les voitures sous les remises, les courtisans couchés; à nous Coblenz, à nous la ville de l'émigration, d'où nos gentilshommes envoyaient si bravement des quenouilles aux nobles plus attachés qu'eux au sol de la patrie, jusqu'au moment où la République victorieuse vint les chasser eux-mêmes de la cité hospitalière!

Coblentz , le *confluentia* des Romains , est ainsi appelée de sa position sur un grand triangle formé par le confluent de la Moselle à l'angle gauche, et du Rhin à l'angle droit.

Elle n'offre rien de bien remarquable à l'étranger ; pour nous , à part les souvenirs de l'émigration , elle n'était notée sur nos tablettes que pour le tombeau de Marceau.

Nous abordons un honnête bourgeois fumant sa pipe , à la porte de sa boutique , et dans un langage allemand que nous croyons excellent , nous le prions de nous indiquer le chemin qui conduit au *Monument*. Le brave homme sourit , prend sa pipe d'une main , de l'autre nous montre la rue qui descend , et ajoute en fort bon français : « Allez tout droit jusqu'à la Moselle ; traversez le pont , remontez à droite et vous rencontrerez ce que vous cherchez. »

Il est clair que les émigrés ont francisé cette ville.

L'indication était exacte ; après quelques minutes de marche , nous étions dans une espèce de petit bosquet , au milieu duquel , ombragé par des acacias , s'élève le tombeau de Marceau , entre la route d'Andernach , et le fort appelé maintenant , hélas ! fort François , du nom d'un archiduc.....

C'est une large pyramide reposant sur un socle carré auquel conduisent quelques marches.

Aux faces de la pyramide sont inscrits : les noms du héros , ses victoires , sa mort , et les paroles du marquis de Pescaire à Bayard mourant :

« Plut à Dieu , seigneur de Bayard , avoir donné de mon sang ce que j'en pourrais perdre sans mourir , et vous avoir mon prisonnier , en bonne santé. Vous connaîtriez bientôt combien j'ai toujours estimé votre personne , votre bravoure et toutes les vertus qui sont en vous , et que depuis que je me mêle des armes , je n'ai jamais connu votre pareil. »

Et pour rendre encore plus frappant ce rapport avec Bayard , il ne manquait là qu'un émigré de l'armée de Condé à qui



Marceau aurait pu répéter ce que disait au connétable de Bourbon le chevalier sans peur et sans reproches : « Que c'était lui qui était à plaindre , servant contre sa patrie. »

Nous entrons dans Coblentz en traversant de nouveau le pont de la Moselle. Les femmes de la campagne sont remarquables par l'élégance de leur coiffure , qui consiste en une calotte de velours brodé , percée au sommet de la tête par le chignon , que maintient une élégante aiguille en forme de poignard.

En passant devant l'église Saint-Castor, une fontaine , décorée de quelques inscriptions françaises, frappe nos regards.

L'histoire de cette fontaine est assez singulière. Elle fut élevée en 1812 , lors du passage de nos troupes , marchant à la conquête de la Russie, par les soins de M. Jules Douezan , sous-préfet de l'arrondissement ; on connaît l'issue de cette malheureuse campagne. Les Russes, poursuivant à leur tour les Français, arrivèrent à Coblentz. On pensera peut-être que le général fit abattre la fontaine, monument anticipé de victoire?... pas si Tartare ! Au-dessous de l'inscription : *A la gloire de l'armée française, victorieuse des Russes*, le général ajouta en bon français : *Certifié par moi ....., général en chef de l'armée Russe, le 1.<sup>er</sup> janvier 1814.*

La fontaine est restée ; mais la plaisanterie du Russe a manqué son but... En France elle eût eu un plein succès. Sur l'esprit un peu lourd des Allemands elle a fait *fasco*. Pour tous les habitants de Coblentz, en dépit du Russe et de son intention , c'est toujours le *Monument de Napoléon*.

## LE RHIN.

Notre excursion nous avait pris un peu de temps et nous avions peur de manquer l'heure du départ. — Heureusement que nous devons avoir pour compagne de voyage, la duchesse

douairière de Nassau , qui était venue à Coblentz pour faire sa cour au roi de Prusse , et qui retournait à Biberich , avec ses chevaux , sa voiture , sa dame de compagnie et son grand maréchal.

Comme en Allemagne l'exactitude n'est pas la politesse des grands , nous éprouvâmes un retard d'une heure , ce dont nous fûmes loin de nous plaindre.

A neuf heures , le 17 , les chevaux étaient dans leurs stalles , les voitures calées sur le pont. La princesse fit son entrée sur le bateau (le *Grand Duc de Hesse*) , flanquée de son grand maréchal et suivie d'une dame d'honneur. La princesse était vêtue avec élégance : un chapeau de satin , un riche camail de cachemire ; sa robe d'un vert changeant me rappela involontairement la petite princesse de Nassau , qui git à l'état de momie , avec M. son père , sous une vitrine , dans l'église Saint-Thomas de Strasbourg. Quant au grand maréchal , nous lui aurions volontiers passé ses pantalons gris , sans sous-pieds , s'il avait eu des gants. La dame d'honneur était fort jolie.

C'est seulement à partir de Coblentz et jusqu'à Mayence que les bords du Rhin offrent cette variété , ce pittoresque qui les ont rendus si célèbres dans le monde touriste ; mais aussi il est bien difficile de rien se figurer de plus admirable que ces côteaux couverts de vignobles , qui succèdent à des rochers abruptes , que viennent à leur tour remplacer les ruines les plus délicieuses.

A chaque minute , le panorama qui se déroule produit un nouvel aspect.

Ces vignobles , ces rochers , ces ruines ont des noms illustrés par les légendes.

Les voyageurs sont tous sur le pont — les cartes déployées — épiant le moment où un détour du fleuve permettra d'apercevoir le point de vue si vivement désiré , que le crayon attend , et dont on voudrait ensuite prolonger la jouissance.

Tels sont notamment : Saint-Goar, où le Rhin forme un lac entouré de rochers ;

Lurley, où un écho magique répète quinze fois la voix des passants ;

Baccharach, qui tire son nom d'un ancien autel de Bacchus ;

Stolzenfels, résidence d'été du roi de Prusse, qui a rétabli le vieux castel dans sa forme primitive.

Sur la gauche, ce château bâti au sommet du coteau en amphithéâtre, c'est le Johannisberg, appartenant à M. de Metternich....

Plus loin, cet élégant palais qui s'étend voluptueusement le long du Rhin, c'est Biberich, résidence de la princesse douairière : le bateau s'arrête au débarcadère, et la princesse descend : le grand maréchal présente le poing à sa souveraine ; le peuple ôte sa casquette verte, et tout est dit.

Tant de simplicité nous charme, nous brûlons d'aborder un rivage si tranquille ; nous profitons de l'occasion pour descendre aussi, et pendant que la Grande Duchesse monte son escalier d'honneur, nous grimpons dans un omnibus qui stationne près du château, attendant les voyageurs.

## WIESBADEN.

Cet omnibus nous conduisit en une demi-heure de Biberich à Wiesbaden, par une route fort belle et bordée de magnifiques pommiers. Aussi loin que la vue peut s'étendre, elle découvre des champs cultivés. L'agriculture paraît en honneur dans cette partie du duché de Nassau ; il y a une école spéciale à Diez, et nous serions tout disposés à déférer le prix Monthyon au Grand-Duc, n'était le tripot officiel qu'il a bien soin de maintenir dans sa capitale de Wiesbaden, qui dispute à Baden le triste privilège d'attirer, durant la saison des eaux, tout ce que l'Europe possède d'escrocs et de femmes galantes.

En vain les pays qui comptent encore la moralité pour quelque chose s'unissent-ils pour fermer à la dégradante passion du jeu les asiles qui lui furent trop long-temps ouverts, les Grands-Ducs de Bade et de Nassau appellent la *rouge* et la *noire* dans leurs brillants salons; ils semblent heureux de pouvoir parodier le mot d'un de nos bons rois, en disant que si la *roulette* était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans leurs *cours*.

La roulette est, il est vrai, une source de richesses pour le Duché.

Cet or impur, qui ne fait que circuler sur le tapis vert, passe pour y demeurer, en partie, dans les poches des bons habitants de Wiesbaden, qui logent, nourrissent, amusent et baignent les joueurs.

J'aime mieux, pour l'honneur du Grand-Duc, la source d'eau de Seltz qui lui procure des profits plus légitimes. Une machine ingénieuse descend incessamment dans la source située dans une vallée du Taunus, les classiques cruchons de grès qui sont, immédiatement après, bouchés, et expédiés, au nombre de 2,500,000, pour accélérer les digestions difficiles du monde entier.

Si les revenus du Duché ne s'élèvent guère qu'à 6 millions, ses dépenses sont peu importantes; l'armée doit coûter fort peu à entretenir. Nous nous trouvions dans l'omnibus avec un militaire dont nous avons remarqué le bouton sans empreinte: un de nous lui demanda, sans malice, pourquoi le bouton ne portait pas le numéro de son régiment. Le brave sergent n'entendait pas le français, fort heureusement, car il aurait pu considérer la demande comme une épigramme. Le Grand-Duc n'a qu'un régiment d'infanterie.....

Nous ne restâmes que quelques instants à Wiesbaden: le temps de parcourir les jardins, les bazars et la salle de jeu ou retentit, au milieu du silence, l'argot de la roulette: *Faites*

*voire jeu!... Rien ne va plus!... et cela en français! — O langue de Racine et de Bossuet!*

Et nous partimes pour Francfort par le chemin de fer. — Huit lieues en une heure. — Il faut d'abord aller, par l'embranchement de Mayence, jusqu'à Cassel, tête de pont sur le Rhin.

Là, pour la première fois, nous voyons les uniformes blancs des Autrichiens. Une heure après, nous sommes à Francfort, où nous descendons à l'*Hôtel de Paris*.

### FRANCFORT.

Notre premier soin, en nous levant (dimanche 18), est de chercher un établissement de bains, — chose assez rare dans cette Allemagne où pourtant l'eau ne manque pas. — Enfin, nous trouvons près du Mein une grande porte sur laquelle nous lisons cette inscription : *Baden*. C'était notre affaire. — A l'aide de quelques gestes expressifs, que comprit parfaitement le *kelner*. (C'est ainsi qu'on appelle à Francfort le garçon que partout ailleurs il faut nommer *keller*. — Francfort est la ville où l'on parle le plus mauvais allemand.) Après une conversation moitié mimique, moitié tudesque, nous parvinmes à nous faire préparer un bain passable : *Nicht zu warm!* Nous descendimes dans une baignoire; et là, nous prélassant dans une bonne eau du Mein, chauffée à point, nous nous mîmes à rire en songeant aux pauvres voltigeurs de la 22.<sup>e</sup> demi-brigade, qui furent appelés si long-temps *les Canards du Mein*, pour avoir passé trop rapidement la rivière à la nage dans un moment de terreur panique.

Encore aujourd'hui, les soldats, en jouant au loto, nomment le numéro 22, les *Canards du Mein*.

Francfort, ville libre, de 50,000 âmes, est une vieille cité, aux grands souvenirs, qu'il faut se hâter de visiter, si l'on ne

veut se contenter des souvenirs. Deux choses surtout restent à voir :

Le quartier des Juifs ;

Et le Kaiser Saal.

On sait que Francfort a toujours été le centre de la juiverie. C'est là au reste qu'habite le roi des Juifs, qui est en même temps celui de la finance, Rothschild.

Le quartier des Juifs se compose d'une ruelle longue et étroite, que bordent deux rangées de sales maisons grillées, verrouillées, cadénassées, et que l'on fermait aux extrémités à l'heure du couvre-feu, avant la conquête de l'Allemagne par les Français ; c'est Napoléon qui a affranchi les Juifs de cette servitude.

C'est là que se conserve, dans toute sa pureté, le vrai type israélite que l'on retrouve aux croisées des maisons, sur le visage basané de quelque Rebecca, sur la face ridée et barbue d'un vieillard, le chef couvert d'un bonnet pointu, le corps enveloppé d'une houppelande, et que l'on se figure volontiers occupé à peser au trébuchet quelques écus mal sonnants.

Notre siècle de fusion, de croisement de foi et de consciences effacera-t-il ce type que la persécution a si précieusement maintenu ? Il n'y a pas long-temps encore que la populace chrétienne de Francfort refoulait à coups de pierres, dans leur bergerie, les timides troupeaux de Sion, aux cris de *hep, hep*, — anagramme sacramentel des paroles prophétiques qu'au dire de l'historien Joseph, une voix mystérieuse clama dans Jérusalem, la veille de sa ruine :

Hyerosolyma Est Perdita !

Tout près du quartier des Juifs, on nous a montré une maison habitée par un inconnu, dont l'existence est une énigme. Depuis quarante années il ne sort pas de sa demeure, où l'on ne voit entrer personne.

Ses curieux voisins, que cette séquestration intrigue au dernier point, ont épuisé tous les moyens possibles pour pénétrer le mystère dont s'entoure leur concitoyen, pour découvrir surtout de quoi vit cet homme, que n'approche ni boucher ni boulanger; la police elle-même a voulu tirer l'affaire au clair, et elle s'est retirée avec sa courte honte; le vieillard a demandé, par le trou de son petit guichet, quelle loi de la République de Francfort l'obligeait à sortir, à recevoir, ou à rendre compte de ses moyens d'existence.

La police s'est tenue pour battue.

En France, il y a long-temps que, sous prétexte de recensement ou de garde nationale, on aurait découvert le pot aux roses.

Le Kaiser Saal est l'antique salle où l'on proclamait les empereurs d'Allemagne, ainsi appelée depuis 1564, époque du couronnement de Maximilien II.

Jusque-là, on n'avait pas songé à utiliser des niches pratiquées depuis le 14.<sup>e</sup> siècle, et creusant le pourtour de la salle au nombre de 45. En 1564, on y installa en peinture tous les Césars passés, et il y en avait 37; restaient 8 niches pour les Césars à venir. Les règnes se suivirent, chaque empereur eut sa case. En 1794, François II occupe la 45.<sup>e</sup>

C'était la dernière case, et François II fut le dernier empereur d'Allemagne. Napoléon s'était chargé de réaliser la prophétie de l'architecte inconnu qui avait prédit qu'il n'y aurait que 45 empereurs d'Allemagne.

Dans le même palais se conserve la fameuse bulle d'or donnée par Charles IV. — C'est une lame d'or sur laquelle sont gravées les lois fondamentales de l'empire.

Francfort est une ville soi-disant libre, République, jouissant de 50,000 habitants et de 2 millions de revenus, faisant tranquillement sa petite affaire, sous la protection de la confédération germanique, à laquelle elle fournit un contingent de 540

soldats et deux canons, produits d'une souscription; lesquels canons, en attendant le moment de tonner contre les ennemis de l'Allemagne, figurent innocemment devant le corps-de-garde de la grande place.

Francfort se promène sur ses anciens remparts, convertis par Napoléon en délicieux jardins anglais, pêche à la ligne dans le Mein, et, ce qui est encore plus agréable, se fait enterrer dans un cimetière pittoresque, avec la certitude d'être bien et dûment mort.

Un docteur allemand a inventé un appareil galvanique, en forme de lit, sur lequel on étend le défunt de bonne volonté — on ne force personne — ; aux extrémités des membres sont attachés des anneaux communiquant à des sonnettes par des fils tendus, de sorte que le moindre mouvement, la plus légère pulsation annonçant un retour de vie dans le cadavre, déterminerait une explosion de carillons à réveiller un mort.

Je dois dire que jusqu'ici le carillon est resté muet.

On le voit, la ville libre de Francfort est sûre de bien vivre et de bien mourir.

On aime les arts à Francfort. Le cabinet des plâtres de M. Bethmann est fort curieux ; il y a dans le musée de cet amateur une statue d'Ariane, par M. Danecker, qui passe pour un chef-d'œuvre.

J'ai remarqué aussi un monument élevé à la mémoire des Hessois tués en 1792.

Rentrés à l'hôtel à deux heures, nous y avons trouvé une table d'hôte vraiment colossale.

Un original s'y faisait servir des pommes de terre crues. Nous pensâmes un instant qu'il allait les manger; mais il se contenta de les envelopper dans une affiche de spectacle qui se trouvait sur la table et de les mettre dans sa poche. Nous apprimes bientôt que cet Anglais (si vous rencontrez un maniaque quelque part, pariez à coup sûr que c'est un Anglais) possédait un



*cottage* dans lequel il plantait, à son retour de voyage, des échantillons de pommes de terre de tous les pays qu'il parcourait. — C'est un souvenir comme un autre.

Francfort est le siège de la diète germanique, qui comprend les cinq royaumes de Bavière, Wurtemberg, Prusse, Saxe et Hanovre, l'empire d'Autriche, les vingt-huit principautés et les quatre villes libres de Lubeck, Brême, Hambourg et Francfort. C'est la patrie du célèbre Goëthe.

### MAYENCE.

A quatre heures, le chemin de fer nous conduit à Mayence ou plutôt à Cassel.

Nous remarquons la bonne ordonnance de la délivrance des bagages, à la station ; chaque bulletin porte un numéro et l'on appelle les voyageurs dans l'ordre arithmétique.

Nous traversons en omnibus le fameux pont de bateaux, à grande peine, car, par cette belle soirée de dimanche, la population mayençaise respirait l'air pur du Rhin. Nous apprenons ensuite que cette population est singulièrement grossie.

Une nuée de bipèdes tout noirs, s'est abattue, depuis quelques jours, sur la cité de Guttemberg, sous prétexte de congrès philologique, accaparant tous les hôtels, monopolisant toutes les provisions..... Cette invasion de savants a mis la ville en rumeur.

Pour trouver à reposer sa tête, ou à apaiser sa faim, il faut un habit noir et un nom en *us*. Nous sommes éconduits de plusieurs hôtels où nous nous présentons successivement, et, à cette fin d'éviter de passer pour des vagabonds et d'être menés au corps-de-garde, entre deux *Kaiserlitz*, nous voyons le moment où nous serons forcés d'indiquer notre qualité d'ex-membres du congrès scientifique de Douai..... Heureusement pour notre incognito, l'*Hôtel de Landsberg* avait été respecté... Si

incertaines à cet égard, il y a lieu de croire que les mâles diffèrent ordinairement des femelles par les pédoncules oculifères plus allongés et l'abdomen moins renflé en massue.

Les Diopsis, à l'exception du *D. brevicornis*, se trouvent dans les contrées tropicales de l'Ancien-Monde et en grande partie de l'Afrique occidentale. Les seules observations relatives à leur manière de vivre concernent le *D. Sykesii*, Westw, que le lieutenant-colonel Sykes a découvert au fort de Hurrecchurderghur, sur les montagnes du Deccan, à la hauteur de 3,900 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il habite les précipices et les ravins dans les hautes forêts qui entourent ce fort. Lorsque les rayons du soleil percent parfois l'épaisseur du feuillage, et tombent sur des rocs isolés ou saillans, on voit des myriades de cette espèce se reposer ou voltiger en se balançant dans ces rayons.

Le *D. brevicornis* est de l'Amérique septentrionale. Il a été trouvé par Th. Say, une première fois au bord d'une anse, près de Philadelphie, sur une feuille de *Pothus fœtida*, et ensuite en grand nombre, dans les crevasses des rochers, au bord du Missouri.

Cette habitude de fréquenter les lieux sablonneux ou riverains est en harmonie avec la conformation de ces insectes, et particulièrement avec la position proéminente des yeux, d'après l'observation pleine de pénétration de Dalman sur quelques Coléoptères, tels que les Cicindèles, les Elaphres, les Stènes, et plusieurs Hémiptères. La saillie des yeux, jointe à la forme des pieds antérieurs, propres à saisir une proie, est également l'indice du genre de nourriture des Diopsis.

Nous empruntons ces détails de mœurs au beau mémoire publié sur ces insectes en 1834, par M. Westwood, qui en a décrit vingt-une espèces, dont neuf étaient inconnues. Nous en décrivons trois nouvelles.

1. DIOPSIS SERVILLEI, Nob.

*Thorace nigro. Abdomine capiteque testaceis. Alis flavidis, immaculatis.* (Tab. 32, fig. 2.)

Long. 3. 1. ♀. Trompe et tête testacées; pointes de la face allongées; face proéminente au milieu; pédoncules oculifères testacés; une épine noire vers le milieu. Antennes testacées. Thorax d'un noir luisant; métathorax sans pointes; écusson à longues pointes fauves. Abdomen testacé, terminé en pointe. Pieds testacés; cuisses antérieures épaisses; intermédiaires et postérieures terminées en-dessus par une petite pointe; jambes antérieures brunâtres; tarses brunâtres. Balanciers jaunes. Ailes un peu roussâtres, sans tache.

Du Sénégal. Collection de M. Serville.

2. DIOPSIS TENUIPES, Westw.

Nous rapportons à cette espèce un individu qui diffère de la description seulement par l'extrémité de l'abdomen noire.

Du Sénégal. Collection de M. Serville.

3. DIOPSIS SUBFASCIATA, Nob.

*Nigra. Alis apice fasciatae fuscanis* (Tab. 32, fig. 3.)

Long. 3 l. ♂. Noir. Pédoncules oculifères et antennes testacés; pas d'épine sur le tube. Pointes du métathorax et de l'écusson testacées. Les premières assez longues, mais moins que les dernières. Abdomen en massue; deuxième segment à duvet d'un blanc ardoisé. Pieds: cuisses antérieures épaisses, testacées; intermédiaires et postérieures d'un testacé brunâtre; jambes noirâtres; tarses testacés; antérieurs noirs; les trois derniers articles d'un blanc jaunâtre. Ailes claires; extrémité brunâtre. ainsi qu'une bande transversale à la hauteur de la deuxième nervure transversale; la première cellule postérieure un peu rétrécie à l'extrémité.

Java. Muséum.

Nous étions fort heureusement à deux pas du Congrès, et nous nous installâmes à la porte extérieure de la salle, dans l'espoir de rencontrer un introducteur. Nous comptions beaucoup sur M. le baron de R..., qui, en sa double qualité de Bonnais et de philologue, devait, pensions nous, se trouver au Congrès. Vain espoir — nous vîmes successivement entrer dans l'édifice sept à huit cents habits noirs, plus ou moins philologues, sans reconnaître celui que nous cherchions. Perdant alors patience, je m'avançai sous le vestibule où se tenaient des messieurs fort bien mis, et décorés d'un large ruban bleu qui leur découpait diagonalement l'abdomen. — M. le baron de R..., leur dis-je, est-il membre du Congrès ? puis-je le voir ? — Mon interlocuteur me sourit d'un air d'intelligence et me présenta alors une carte sur laquelle je lus fort distinctement qu'il fallait payer 15 fr. — pas davantage. — On nous recevait d'emblée sur notre bonne mine et notre habit noir. — C'est à ce qu'il paraît le prix fait — il n'en coûte pas plus cher pour être savant à Mayence qu'à Douai.... C'était encore trop cher pour nous qui devions partir à trois heures ; aussi primes-nous congé du commissaire — sans avoir l'air de le comprendre. — Nous étions ignorants sans honte, nous n'étions pas encore brevetés philologues.

A trois heures, nous reprenons le Rhin qui n'offre rien de remarquable, jusqu'à Mannheim, où nous débarquons à huit heures.

### MANHEIM.

Le premier commissionnaire que nous rencontrâmes nous conduisit à quelques pas du débarcadère, à l'*Hôtel de l'Europe*, — sur une large chaussée bordée de l'autre côté par d'élégants jardins.

C'est un hôtel très-confortable, beaucoup mieux que ce que nous avons vu, jusqu'à présent, à Mayence et à Francfort.

Notre chambre aboutit à une terrasse qui domine un bras du

Rhin. Cette position nous promet d'agréables points de vue pour le lendemain, car la fatigue nous jette assoupis sur nos excellents lits.

Mardi 20, à six heures du matin, nous sommes sur pied.

Notre premier soin, en quittant l'hôtel, est de chercher la ville de Manheim, où nous sommes entrés de confiance, la veille, et que nous ne voyons nulle part. De quelque côté que nous portions les yeux, à part les hôtels qui avoisinent le débarcadère, et un superbe établissement servant d'entrepôt de commerce, pas de ville! seulement des arbres et de l'eau! Nous avisons le premier passant, à qui nous demandons où est la ville, comme dans une ville on demande où est telle rue. Il nous regarde d'un air étonné, et, sur notre insistance, nous montre les arbres que déjà nous avons toisés à notre aise; c'est à notre tour à nous demander si nous sommes dans le pays des mille et une nuits, où, sur le signe d'un enchanteur, des capitales deviennent invisibles... Enfin, tout s'explique. Ces arbres, ces jardins remplacent, comme à Francfort, les anciennes fortifications; il faut les traverser pour arriver à la ville, ville ancienne, si nous la comparons à la cité naissante qui s'élève près du débarcadère; ville nouvelle, si nous nous rappelons qu'elle a été construite sur les ruines de celle que détruisit de fond en comble le canon français, pendant la guerre de trente ans.

Au reste, elle a bien son cachet de ville neuve, bâtie tout d'une fois. Toutes les rues, tirées au cordeau, se ressemblent, et il y a dans l'architecture des maisons une similitude telle, que lorsqu'on est entré dans une rue, on est dispensé d'aller plus avant.

Nous n'avions qu'une seule chose à voir à Manheim :

La maison de Kotzebue.

Après bien des recherches, nous la découvrîmes; elle est située, N.º 5, à l'angle d'une rue en face de l'église des Jésuites. Elle n'a rien qui la distingue des autres maisons, toutes pro-

prettes, basses, à un seul étage, à petites portes, aux croisées étroites et défendues par un grillage à barreaux renflés extérieurement.

C'est dans cette chambre du rez-de-chaussée qu'une fenêtre ouverte nous permet d'inspecter rapidement, que Sand, étudiant de l'université d'Heidelberg, tua, en 1820, Kotzebue, qui passait, à ses yeux, pour l'espion de la Russie.

Sand, dans cette chambre, se frappa du même poignard, et tomba à genoux, en priant, pour se réveiller sur l'échafaud.

Sand appartenait à cette portion des étudiants qui avaient pris au sérieux les idées libérales que la politique des cours avait permis de propager, alors qu'il s'agissait de s'opposer à Napoléon, ce despote qui voulait asservir l'Allemagne. Pour résister au conquérant, toutes les armes étaient bonnes, et l'on ne craignait pas d'abuser de ce qu'il y a de plus pur et de plus sacré au monde, l'enthousiasme patriotique de la jeunesse.

Le danger une fois passé, la même politique jugea le remède pire que le mal. Les idées qui avaient été répandues, propagées, exaltées, furent bientôt refoulées, persécutées, proscrites, et Kotzebue ne fut pas le dernier à donner le spectacle de cette affligeante palinodie.

Sand, personnifiant en lui les regrets et les vœux des universités allemandes, frappa Kotzebue en qui, dans son déplorable fanatisme, il voyait personnifiés le mensonge et l'apostasie.

Le bourreau coupa la tête à Sand, par un beau soleil de mai. L'échafaud était dressé sur une prairie émaillée de fleurs qui porte aujourd'hui le nom de : *La Prairie de l'ascension de Sand*.

La station du chemin de fer d'Heidelberg est à quelques mètres de la prairie de Sand.

En montant dans le wagon, le conducteur nous montra le cimetière où reposent le meurtrier et la victime : la victime sous un riche mausolée, le meurtrier à l'ombre d'un prunier sauvage.

Il y a six lieues de Manheim à Heidelberg, on fait ce trajet en une demi-heure. — Les bâtiments des stations sont remarquables par leur élégance.

### HEIDELBERG.

Pour la plupart des touristes, le nom d'Heidelberg ne rappelle guère qu'une université célèbre et un gros tonneau.

Avant la construction du chemin de fer, on se contentait de juger de l'université par l'échantillon, rencontré par hasard sur une grande route, d'un étudiant à la casquette collée au front, aux cheveux flottants, à la courte redingote serrée à la taille. Il était facile au touriste de calculer tout ce qu'il y avait de secrets démocratiques sous cette casquette, de *chopes* de bière dans ce corps frêle, de talents d'escrime dans ce bras armé d'une innocente pipe. . . . Quant au gros tonneau, on n'avait pas besoin de le voir. C'est si aisément décrit, un gros tonneau!

Depuis le chemin de fer, qui permet au touriste d'aller de sa personne à Heidelberg en quelques minutes, on perd une illusion, celle de l'étudiant. . . . Celui qu'on a rencontré n'est pas plus une copie des étudiants d'Heidelberg que don Quichotte n'était la copie des chevaliers.

L'un et l'autre sont des originaux dans leur genre.

L'étudiant d'Heidelberg diffère peu de celui de Paris. Je crois même que ce dernier a quelque chose de plus excentrique. Toujours est-il que s'il fume moins que son confrère d'outre-Rhin, ce qui n'est pas certain, il boit beaucoup plus de bière.

Mais on retrouve le gros tonneau, cette merveille devant laquelle s'ébahissent les badauds qui n'ont pas visité la brasserie-Perkins, à Londres.

Ce qu'il faut aller voir à Heidelberg, après une petite halte, toutefois, à l'*Hôtel du Prince Charles*, c'est la magnifique ruine du château, la plus curieuse, la plus admirable qu'il y ait bien certainement en Europe.

Le château d'Heidelberg fut bâti en 1300 par les électeurs palatins, dont les descendants règnent aujourd'hui en Bavière. En 1804, il était encore leur propriété; il ne fait partie du duché de Bade que depuis la paix de Lunéville.

Ce château subit d'étranges vicissitudes.

En 1537, il fut détruit de fond en comble par la chute du tonnerre, qui fit sauter un magasin à poudre. L'électeur qui l'habitait alors, et qui échappa comme par miracle à l'explosion, consacra des sommes immenses à son rétablissement. La mort le surprit, mais son frère et successeur, Frédéric II, continua son œuvre avec l'aide de Jacob Hayden, son maître des travaux.

Othon, le magnifique, illustra le monument par d'admirables ouvrages d'architecture et de sculpture, dont tout l'honneur lui revient, car les noms de l'architecte et du sculpteur n'ont point été recueillis par les ingrats contemporains.

Après une relâche occasionnée par les guerres de religion, les constructions continuèrent, sous la direction d'un Français dont nous voyons avec plaisir le nom surgir au milieu de ces éclatants débris : c'était Salomon de Caus, ce Normand mort à Bicêtre, et comme un autre Galilée

Expiant en prison

L'inexcusable tort d'avoir trop tôt raison.

Ce malheureux avait commis l'anachronisme de deviner l'emploi de la vapeur avant Watt et Fulton.

Ne glorifions pas trop, cependant, le nom français à propos d'Heidelberg !!

L'incendie du Palatinat, cette tache que Turenne s'est reprochée, mordit cruellement le château.

A deux reprises, à quatre ans de distance, la mine fit sauter les remparts; la flamme dévora les magnifiques tours et les superbes collections qu'elles renfermaient.

Chassés par l'incendie et par la guerre, de leur résidence, les



électeurs, retirés à Manheim, n'avaient pas perdu tout espoir d'y retourner, quand, en juin 1764, la main de Dieu vint ravager ce qu'avait épargné la main des hommes. Le tonnerre renversa une partie notable des constructions restées debout; depuis cette époque, ce château, où durant plusieurs siècles luttèrent avec opiniâtreté le génie de la construction et celui des ruines, fut totalement abandonné, oublié même.... excepté par les Vandales.

Comme si aucun genre de dévastation ne devait manquer à ce monument, il devient la proie :

1.° D'un architecte, qui pour fabriquer le ciment nécessaire à la confection d'un aqueduc, renverse les voûtes en briques de la salle des Chevaliers;

2.° Des invalides préposés à sa garde, et qui cassent les frontispices des cheminées pour élargir leur cuisine;

3.° Enfin des Anglais, ces explorateurs que rien n'arrête, à qui rien n'échappe, et qui viennent briser, avec des marteaux, les arabesques, pour les emporter comme trophées.

Heureusement qu'il se rencontra enfin un homme de goût qui prit sous sa protection ces magnifiques débris. Seul, sans autre aide que son zèle et son amour pour l'art, M. de Graimberg se dévoua à la conservation des ruines d'Heidelberg, et comme un bon génie, il arrêta les dévastations. Ses plaintes, ses réclamations, ses sacrifices furent couronnés de succès.

Le grand-duc se rappela qu'il avait étudié à Heidelberg, et en considération de son séjour dans la ville universitaire, il accorda des sommes importantes pour les travaux de conservation.

Aujourd'hui, tel qu'il est, ce monument, si maltraité par la main de Dieu et des hommes, présente encore un admirable aspect.

Une longue montée d'une pente fort rapide conduit à une magnifique terrasse flanquée de pavillons octogones, à jour,

d'où la vue s'étend sur le Necker et sur les collines du Taunus.

A droite se dresse une belle façade italienne, ornée de sculptures, trophées et statues, d'un travail si précieux qu'un artiste contemporain s'étonnait qu'on eût oublié de construire une cage de verre assez ample pour la contenir.

Mais ce n'est qu'un des mille côtés de l'édifice : perdez-vous sous ces sombres voûtes, entrez dans ces salles d'apparat où les chevaliers debout sur leurs assises de marbre s'indignent de l'oubli dans lequel on les laisse. Suivez de l'œil les sommités de ces tours vénérables qui percent la nue; parcourez ces vastes cours où gisent des obélisques étendus; ces jardins suspendus, ces terrasses; admirez ces chapiteaux taillés à facettes, ces génies qui se balancent mollement, ces écussons, ces rosettes, ces cariatides, ces arabesques...

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.

Partout le fini des détails se marie heureusement à la grâce de l'exécution. Ne cherchez point une architecture, ni une sculpture, connue, réglée, ordonnée... Non; c'est le caprice qui élève la pierre et qui la pétrit; ou plutôt, pour me servir de l'expression d'un visiteur moderne, il faut que toute *cette décoration n'ait pas été sculptée, mais soufflée sur la pierre et soufflée d'un seul souffle, tant l'élégance est partout la même...*

Pour nous, laissant aux dessinateurs le soin de reproduire ces charmants ouvrages d'un admirable artiste inconnu, nous recherchons dans les fossés à demi comblés les traces terribles laissées par la foudre et la guerre.

La tour fendue est d'un effet vraiment merveilleux.

Qu'on se figure une tour colossale assise sur un énorme rocher. Par le jeu de la mine, la tour et le rocher se disjoignent verticalement, de façon que chaque moitié de la tour reste sur sa moitié de rocher..... En voyant cet affreux déchirement, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la vigueur de l'attaque ou de la force de la construction....

Aucun genre d'intérêt ne manque à ces ruines .. L'artiste et l'antiquaire y trouvent de précieux sujets d'études, le romancier y recueillerait des légendes curieuses.

Il y a surtout une tradition qui rattache les destinées du château aux prédictions d'une magicienne. Tant que Getta parcourt, heureuse et libre, les vallées du Necker, elle chante, elle célèbre les miracles d'architecture qu'elle voit, dans son extase, s'élever sur les croupes du Jettenbul.... Vienne le jour funeste où elle succombe sous la dent affamée d'une louve, et, dans sa détresse, elle pleure le triste sort du château qu'elle semble vouer, à l'avance, à trois sortes d'ennemis, en criant trois fois : Malheur ! Elle prévoyait la foudre, la guerre et l'incendie, ces trois fléaux du château Palatin. Hélas ! elle eût crié quatre fois, si elle eût prévu les Anglais.....

Je regrette, pour mon compte, que l'auteur des *Burgraves* n'ait point profité de son séjour en Allemagne pour visiter Heidelberg... Son génie poétique, si admirablement secondé par la science archéologique, eût enrichi la France d'un pendant à *Notre-Dame de Paris*.

L'histoire aussi vient fournir son contingent au visiteur.

C'est dans la salle dite de Ruprecht que se donna le fameux repas connu sous le nom du *repas sans pain*, donné par Frédéric à ses ennemis, qui s'étaient vus vaincus, après avoir ravagé le pays sans nécessité...

Les convives furent traités magnifiquement, mais Frédéric défendit qu'on leur servit du pain, et, comme ils se plaignaient de cette omission, Frédéric se leva : *Vous demandez du pain, leur dit-il, comment peut-on vous en donner lorsque vos soldats ont brûlé les guérets et les moulins du paisible cultivateur?...*

L'histoire ne dit pas si cette leçon corrigea les barbares....

Il ne nous restait plus à voir que le gros tonneau. Et nous sacrifîames aux exigences de notre position; quoiqu'il nous parût dur, après avoir visité *gratis* les plus belles ruines du

monde, de dépenser quelques kreutzers pour voir la mauvaise figure en bois du nain d'un électeur Palatin et un tonneau..... comme on n'en voit guère, il faut le reconnaître.

On raconte de plusieurs façons l'histoire de ce tonneau.

Voici ce que nous trouvons dans la brochure de M. de Graimberg :

« Jean-Casimir, prince de Neustadt, ayant, durant les guerres de religion, recueilli dans sa principauté les calvinistes proscrits, les ramena avec lui à Heidelberg, lorsqu'il fut nommé régent, durant la minorité de son neveu; et, en mémoire de la large hospitalité qu'il avait donnée aux protestants, il fit construire ce gros tonneau, qui peut contenir 440 mille litres..... »

Ce gros tonneau serait donc tout bonnement un symbole, un mythe; je crois qu'on lui fait trop d'honneur; il est construit de manière à donner à ceux qui le visitent l'opinion qu'il a réellement renfermé dans ses vastes flancs du bon vin du Rhin, dont Casimir et ses amis les protestants ont fait un usage aussi copieux à Heidelberg qu'à Neustadt.

Nous n'avions plus rien à voir à Heidelberg; les étudiants étaient en vacances et voyageaient probablement en France ou en Suisse; nous nous sommes conduits à la station, et à trois heures, nous étions rendus à Manheim, en face de la prairie de l'Ascension de Sand.

A quatre heures, nous reprenions le Rhin, comptant arriver à Strasbourg le lendemain mercredi, dans la matinée.

Mais les destins et les flots sont changeants.

Quand je dis les flots, c'est un peu flatteur à l'encontre du vieux Rhin, car ce qu'il y avait de plus rare, dans le lit du fleuve, c'était l'eau.

Les roues de notre bateau sont à chaque instant arrêtées par le gravier qu'elles raclent, poussées par la vapeur, avec un

bruit épouvantable. Et puis tout-à-coup, le bateau demeure immobile; il faut d'habiles manœuvres pour le faire avancer, jusqu'à ce qu'il soit jeté sur un nouveau banc que le pilote n'a pu deviner. La rapidité du courant modifie à chaque instant le lit du fleuve.

A travers toutes ces alternatives, nous gagnons la nuit, sans autre distraction qu'un de ces beaux couchers du soleil si admirablement décrits par Gœthe.

Vient ensuite le lever de la lune dont nous suivons, appuyés sur le bastingage, la pâle figure qui tremblotte dans le sillage du bateau; c'est un amusement dont on se lasse bientôt, et nous descendons dans la cabine, enviant le sort des dormeurs qui ont accaparé les quatre coins.

Au point du jour, nous sommes à Ephelstein, sur la rive droite. C'est là que les omnibus prennent les voyageurs *bien avisés* qui se rendent à Baden, pour gagner de là Strasbourg par la voie de terre; nous préférons attendre le bateau plus léger qu'on nous promet et qui n'arrive qu'à midi. Nous nous embarquons; l'eau devient de plus en plus rare, et nous trouvons une faible compensation dans les torrens qui tombent du ciel, et qui ne nous font pas avancer plus rapidement; une seconde nuit nous surprend, à table cette fois. C'est là le meilleur moyen de passer son temps quand il pleut sur le pont et quand l'on a pas de coin pour dormir dans la cabine. Enfin, à trois heures du matin, le jeudi 22, nous sommes jetés. hommes et choses, comme des naufragés sur la plage, près du fameux pont de Kelh, sans autre abri que le ciel, qui heureusement était fort clair.

Il n'y avait là ni marinières, ni douaniers, ni cafetiers, ni omnibus. — Le fait est qu'on ne nous attendait plus à cette heure indue. On envoie un *express* à Strasbourg pour prévenir les omnibus; et tout l'équipage, cédant à la fatigue, bivouaque sur le rivage.

Après une heure de repos, les omnibus accourent, nous montons à l'assaut des places, et puis fouette, cocher! — jusqu'à

la douane. La visite n'est pas longue; nous remontons en voiture, nous traversons la belle promenade de la Robertswau, et nous arrivons enfin à Strasbourg où le portier-consigne nous demande nos passe-ports : comme nous sommes parfaitement en règle, nous n'hésitons pas à les donner... « C'est bien, nous dit le brave portier, sans les lire, vous viendrez les chercher demain à neuf heures, à la mairie. — Comment, major, mais c'est une affreuse plaisanterie; nous devons partir à cinq heures pour Bâle, par le convoi direct du chemin de fer. — Revenez à neuf heures à la mairie. — Mais au moins, si vous savez lire, confrontez les signatures. — Revenez à neuf heures à la mairie. » Il n'y eut pas moyen de tirer autre chose de ce digne portier. Comme nous soupçonnions, dans cette insistance à retenir nos passe-ports, ou une fausse interprétation de consigne, ou quelque petite malversation, nous le prévinmes en partant que si, avant cinq heures, nos passeports n'étaient pas à l'*Hôtel de la Ville de Paris*, nous adresserions notre plainte à l'autorité.... Nous n'étions pas sans inquiétude. Quand les moments sont comptés, la perte d'un jour ne se répare pas, et nous nous retirions d'assez mauvaise humeur, quand un compagnon de route, dont nous avions admiré l'accent tudesque, alors que sur la demande de son passeport, il répondait au portier : « Che suis te la fille, che m'appelle Muller, rue tu Tôme, » nous dit en excellent français et sans le moindre accent, que nous étions de fameux conscrits, et qu'à l'avenir, pour éviter tous ces embarras, il fallait faire comme lui qui, bien que Parisien, se déclarait toujours habitant de la ville dans laquelle il entrait.

Voilà où conduit l'abus d'une mesure bonne en elle-même.

Au reste, avant cinq heures, le garçon de l'hôtel nous remit nos papiers moyennant une bonne *drinkgeld*, et à l'heure dite nous montions dans l'omnibus de Kœnigshoffen, station extérieure du chemin de fer.

Le jour commençait à poindre et me permit de voir, en passant, en même temps que ma vieille connaissance, la cathé-

drale dont vingt ans auparavant j'avais gravi extérieurement la flèche aérienne, les statues nouvelles de Kléber et de Gutenberg.

Nous apprîmes, chemin faisant, d'un honorable professeur, que Strasbourg jouissait aussi d'un congrès... Nous aurions dû le soupçonner à l'obstination de ce scélérat de portier qui aura reconnu en nous des ex-membres du congrès scientifique de Douai.

A Kœnigshoffen, nous prîmes pour 10 fr. 60 c. une place dans les chars-à-bancs jusqu'à Saint-Louis.

Le parcours est de 134 kilomètres; il se fait au milieu de la belle plaine de l'Alsace, en longeant les montagnes pittoresques des Vosges. — Je reconnais Sainte-Odile et la petite chapelle si fréquentée par les jeunes filles qui désirent un mari.

La première station du convoi direct est Schelestadt; puis vient ensuite Colmar, chef-lieu du Haut-Rhin; puis Mulhouse, la ville industrielle; puis Saint-Louis, village à quelques minutes de la frontière suisse.

Là un omnibus attend les voyageurs qui se dirigent vers Bâle.

Nous ne voulons pas quitter le territoire français sans jeter un coup-d'œil sur Huningue, où périt en 1797 Abatucci, où Barbanègre soutint en 1815, avec une garnison de 500 hommes, réduite à 50 soldats valides, l'effort de 25,000 Autrichiens.

Il fallut une satisfaction à l'amour-propre des *vainqueurs* : ils exigèrent la destruction des fortifications de cette noble cité; ce fut une des clauses les plus honteuses des traités de 1815.

Quelques minutes après, nous étions à Bâle.

## BALE.

Nous voilà donc en Suisse ! J'avoue, pour mon compte, que je n'ai pas encore éprouvé ces émotions de rigueur que le sol helvétique impose à tout touriste bien élevé.

J'aperçois à travers les vitres de l'omnibus, des rues étroites, plusieurs maisons décorées extérieurement de peintures, beaucoup de fontaines, et un immense pont couvert.

Nous descendons à l'*Hôtel du Sauvage*, chez M. Pfander, vieux militaire, décoré par Napoléon; c'est un Polonais, conducteur du chemin de fer, qui nous a recommandé l'hôtel.

Notre premier soin, après une matinée si laborieuse, et un déjeuner manqué à Strasbourg, c'est de diner; le second c'est de visiter la ville dans laquelle nous ne devons rester que quelques heures.

Nous repassons devant la principale maison aux peintures, qui est l'*Hôtel-de-Ville*. Cette décoration nous rappelle les fresques d'Holbein, représentant la célèbre *danse des morts*.

Nous les cherchons vainement dans le cimetière Saint-Jean.

Il n'en reste plus que quelques fragments, au musée, où l'on voit aussi, du même peintre, un superbe portrait d'Erasmus. Singulière destinée que celle de ces deux grands hommes: Holbein, né à Bâle, va mourir de la peste à Londres, peintre de Henri VIII; et Erasmus, né à Rotterdam, trouve son tombeau à Bâle, où il est plus vénéré que dans sa ville natale. — J'ai parlé ailleurs de son image en bois et en pierre, deux fois détruite; de sa statue en bronze si bien *récurée* (1).

Non loin du tombeau d'Erasmus, dans la cathédrale, on rencontre celui de l'impératrice Anne, femme de Rodolphe de Hapsbourg.

Après avoir parcouru avec intérêt le vieux cloître qui est adossé à l'église, nous courons à l'arsenal.

Tous les établissements de ce genre sont fort curieux, en Suisse, pour les antiquités qu'ils renferment.

Il n'en est pas un où l'on ne montre quelque objet ayant appartenu à Charles-le-Téméraire. Après la désastreuse bataille de

---

(1) De Lille à Saardam.



Morat où les Suisses s'emparèrent de la *smalah*, comme l'on dirait aujourd'hui, du prince Bourguignon, on se partagea ses dépouilles, qui figurent aujourd'hui, en détail, dans les arsenaux des vingt-deux cantons.

Bâle a pour son compte l'armure complète.

Si, en entrant dans Bâle et dans son territoire nous ne trouvâmes point ce pittoresque que nous attendions; par contre, nous fûmes agréablement surpris de rencontrer chez les aubergistes une modération que nous n'attendions pas. — Il est vrai que nous sommes encore bien voisins de la France et que notre hôtelier a servi le grand Empereur. Voyons la fin.....

Notre itinéraire le plus direct pour Genève nous conduisait à Berne, mais le moyen de visiter la Suisse sans passer d'abord à Schaffouse ! il n'y a, disent les manuels, que quatorze heures, que nous traduisons par quatorze lieues, ce qui, dans nos habitudes françaises, suppose un trajet de sept heures. Il n'en est point ainsi en Suisse où tout se prend au sérieux. Quatorze heures, ce n'est pas quatorze lieues, c'est quatorze heures bien comptées, pas une minute de plus ni de moins. — Les conducteurs sont à l'amende quand ils se sont trop pressés.

Nous partimes à cinq heures.

Aucun incident ne marqua notre voyage, si ce n'est la minutieuse visite d'un douanier du grand duc de Bade, lequel, sous prétexte que la diligence Bâloise parcourt un petit bout de route sur son petit territoire, exerce rigoureusement son petit droit souverain. Quelques minutes après, nous roulions sur le sol helvétique, et nous dormions profondément, rachetant par ce sommeil impie les deux nuits passées sur le Rhin.

A sept heures du matin, en nous réveillant, nous longions ce même Rhin, rapide mais peu profond, courant et se brisant sur des rochers dont son lit est hérissé, alimentant çà et là des usines qui surprennent ses *chûtes* au passage. Un immense bourdonnement nous annonçait le voisinage de la grande cataracte.

**SCHAFFOUSE.**

Nous entrons dans Schaffouse, chef-lieu du canton de ce nom, et qui serait un village passable dans notre département du Nord. Nous descendons à l'*Hôtel de la Couronne*.

Un guide est à la porte pour mener les curieux à la chute. Nous nous empressons d'accepter ses services ; c'est un jeune homme qui parle fort bien français et qui nous explique, chemin faisant, les habitudes et la législation du pays ; la peine de mort n'existe pas à Schaffouse ; elle est remplacée par les travaux publics ; nous remarquons en effet plusieurs prisonniers en habits à rayures brunes et noires qui balaient les rues sous la garde d'un agent de police. — La mendicité est punie de la prison ; ce qui n'empêche pas un jeune homme assez bien mis qui marchait derrière nous, le sac sur le dos, de nous tendre sa casquette. — Il est vrai qu'il n'appartenait pas au canton, et qu'il n'avait que deux enjambées à faire, en cas de poursuite, pour se trouver sur le territoire de Zurich.... Ce n'était pas, au reste, un mendiant, mais un cordonnier qui faisait son tour de Suisse ; nous lui jetâmes quelques batz. — Un Français rougirait de tendre ainsi la main. — En Suisse et en Allemagne, c'est reçu ; et plus d'un étudiant a dû à des secours de ce genre les moyens de continuer un voyage entrepris sans ressources suffisantes.

Bien nous prit d'interroger ainsi notre guide, car il paraît que l'on est régi, à Schaffouse, par le droit coutumier. Je cherchai vainement chez les libraires le code du pays, il n'en existait pas.

Schaffouse a aussi un collège ou gymnase où les jeunes gens sont élevés militairement. Ils s'exercent au maniement des armes, et font leurs promenades le sac sur le dos.

Vivent les petits états pour les réformes utiles et durables !

Tout en causant avec notre guide nous arrivâmes au Rhin

qu'il fallut traverser pour voir en face la cataracte. — Le Rhin est la limite des cantons de Schaffouse et de Zurich. Il appartient tout entier au premier de ces cantons ; de la rive où nous étions placés , nous apercevions facilement cette énorme masse d'eau , de toute la largeur du fleuve , descendant comme une nappe , tout d'une pièce , jusqu'au rocher où elle se brise avec un fracas épouvantable , pour retomber , en deux parties presque égales , dans le lit qui est creusé plus bas.

La chute est de 80 pieds , quand les eaux sont hautes ; le bruit s'en fait entendre à deux lieues de distance.

Nous voulûmes juger de plus près cette merveille , et nous nous fîmes conduire en bateau jusqu'au pied même de la cataracte , sans autre inconvénient qu'un roulis énergique , causé par l'agitation du fleuve incessamment tourmenté. Vue ainsi de bas en haut , la cataracte est plus majestueuse encore. Alors seulement nous découvrîmes sur le haut du rocher , à l'endroit où les eaux se divisent , une statue grossière de Guillaume Tell , son arc libérateur à la main..... C'est une heureuse idée d'avoir ainsi placé sur la cime du rocher même qui brise le cours du fleuve , l'image du héros qui arrêta dans son essor la tyrannie Autrichienne..... Cette allusion prévient favorablement le voyageur ; nous avons vu la chute en face , par dessous ; il ne nous restait plus qu'à la voir par dessus , qu'à la sentir , pour ainsi dire ; c'est un plaisir que l'on peut se procurer pour un franc d'entrée , payé à un brave peintre qui a établi tout contre le gouffre un observatoire en bois de plusieurs étages en forme de galerie , et , pour peu que l'on ne craigne pas de tomber , précipité par un vertige , du haut de ces poutres branlantes , de s'inonder de la poussière humide du torrent brisé par les roches , de s'assourdir au bruit terrible de la chute , on jouit du spectacle le plus étrange , le plus magique , qu'on puisse se figurer au milieu de cet *enfer d'eau* , ainsi qu'on l'a dit justement.

Nous quittâmes enfin notre observatoire , en regrettant qu'un

rayon de soleil ne fût pas venu égayer le tableau en illuminant les blanches eaux du torrent , des vives couleurs de l'arc-en-ciel.

La diligence de Zurich partait à midi ; nous remarquâmes en retournant à l'hôtel plusieurs maisons couvertes extérieurement de peintures, comme à Bâle.....

De Bâle à Eglisaw la route est assez belle , mais n'offre point encore ce pittoresque que nous espérions ; et nous roulions assez désappointés, quand en mettant par hasard la tête à la portière de la diligence j'aperçus , dans le lointain , au-dessus de Zurich , les sommets neigeux des Alpes.

Il faut être habitant des pays de plaine , et n'avoir habituellement sous les yeux d'autres montagnes que les monts en Pévèle , Cassel ou de Trinité , pour bien comprendre l'émotion qui vous saisit le cœur à l'aspect de cette imposante nature.

Et nous entrions dans Zurich que je n'avais pu encore détacher mes regards du majestueux Righi, ce mont altier , qui, aux confins d'un pays plat , s'élève, sentinelle menaçante , et domine toute la plaine.

### ZURICH.

Nous descendîmes à l'hôtel Bawr , en face de la poste , juste à l'heure de la table d'hôte.

Après le diner, nous courûmes voir la ville où naquirent Gessner et Lavater, où Massena sut faire aimer et respecter le nom français.

De Massena , il ne reste plus que le souvenir de sa gloire.

Nous saluâmes d'un regret profond l'ombre du célèbre physiognomoniste, tué malheureusement par un des nôtres, durant l'occupation.

Et nous voulûmes visiter le tombeau du chantre d'Abel, qu'une heureuse idée a placé au centre d'une belle promenade, bien plantée.

Ce tombeau ne nous a point paru assez modeste.

Pourquoi ceux qui ont honoré ainsi la mémoire de l'aimable peintre de la nature, ne se sont-ils pas rappelé la répugnance qu'il a si éloquemment exprimée, dans son poème de *Daphnis*, pour ces lourds mausolées qu'au jour suprême les ombres des riches ne peuvent soulever pour se rendre à l'appel de Dieu, alors qu'il montre les pauvres bergers sortant si facilement d'une tombe qui n'est couverte que de fleurs?

Comme nous n'étions pas venus expressément à Zurich pour voir la Bibliothèque et le Musée, mais plutôt par amour de la belle nature qui jusque-là ne se prodiguait pas trop, nous renoncâmes aux manuscrits du réformateur Zwingle, aux autographes de Jane Grey, et nous profitâmes d'un reste de jour pour admirer à notre aise le magnifique lac qui baigne, sur une étendue de deux lieues, deux rives parsemées de *villas* jetées aux flancs des côtes que couronnent des montagnes aux neiges éternelles, et par-dessus tout, le fameux Righi.

Comme nous recherchions le moyen d'arriver à cette montagne, nous apprîmes qu'un omnibus, correspondant avec le bateau à vapeur, conduisait à Arth, village du canton de Schwitz, situé au pied du mont.

Il s'agissait de quatorze lieues à franchir dans un pays montagneux, d'un lac et de deux cantons à traverser.

Mais la vapeur ainsi que les omnibus *ne connaissent pas ces distances-là*; et, pour 4 fr. 25 c., nous retinmes notre place pour le lendemain samedi, 24, à huit heures du matin.

A l'heure fixée, nous étions à bord du bateau, en grande compagnie de paysans et paysannes du canton.

On peut difficilement se faire une idée de cette agréable navigation sur les eaux bleues et transparentes d'un lac, sillonné par d'élégantes gondoles.

Si nous eumes à nous plaindre d'une chose, ce fut d'arriver trop vite à Horgen, petit port, dans le canton de Zug, sur la

rive gauche, où nous attendait l'omnibus, lequel, attendu que nous n'étions que deux, se transforma en une légère calèche qui bientôt s'enfonça dans la montagne.

Là seulement sont les chalets, les ravins, les précipices, les cornets à bouquin, les sonnettes au col des vaches, les chants des pâtres, — tout ce qui constitue enfin la Suisse pittoresque; — là seulement, nous goûtons ce délicieux plaisir de voyager au milieu d'un pays neuf pour nous.

C'est ainsi que nous arrivâmes à Zug, chef-lieu du canton de ce nom, ville assez chétive, à côté d'un beau lac d'un aspect tout différent de celui de Zurich. C'est une des choses les plus admirables, dans cet admirable pays, que cette variété infinie dans l'aspect de chaque lac.

Autant celui de Zurich est *fashionable* avec ses élégants bateaux, ses blanches maisons de campagne, autant celui de Zug est sauvage avec ses pirogues primitives dont un tronc d'arbre, à peine creusé, a fait tous les frais, avec ses forêts de sapins et de mélèzes. Nous suivîmes le lac jusqu'à Arth, où le cocher nous déposa à l'*Hôtel de l'Aigle noir*.

Il était deux heures. La table d'hôte nous attendait.

C'est ici le cas d'ouvrir une parenthèse pour expliquer pourquoi la question de la table est reproduite si souvent dans les récits du voyageur le plus *engastrité*.

Il faut le dire à la louange des hôteliers suisses. Ils traitent parfaitement le touriste. En quelque lieu, à quelque heure que vous arriviez, vous êtes toujours abondamment servi. Et les conducteurs eux-mêmes, bien différents en cela de leurs indignes confrères de France, qui ne vous permettent de descendre en route que pour avoir le plaisir d'interrompre votre diner, les conducteurs facilitent les moyens de faire chaque jour quatre ou cinq repas, aidés puissamment en cela par l'air apéritif des montagnes.

Comme nous avons pour système de nous conformer aux

usages des pays que nous parcourons, nous nous mettons à table, et prenons, tout en *ingurgitant* d'excellentes truites du lac, les renseignements dont nous avons besoin pour notre ascension au Righi.

Notre hôtesse nous amena, au dessert, un guide qu'elle nous garantit : Ulric Bolher, d'Indernacht dans l'Oberland, pour le moment en disponibilité dans le canton de Schwitz, où il venait de conduire une famille. Va pour Ulric, qui nous paraît un garçon adroit, lesté et vigoureux !

Le repas fini, nous disposons notre toilette, et ce soin n'est pas le moins important.

Le touriste qui veut voyager agréablement doit renfermer toute sa garde-robe dans un havresac qu'il porte sur le dos en descendant de diligence ou de bateau à vapeur, et qu'il fait porter par le guide dans les excursions.

Comme costume, voici ce qui convient le mieux :

Un habit ou redingote que garantit la blouse ou le *makintosch*, le pantalon de drap léger, veuf de sous-pied, des souliers à épaisses semelles serrés par des guêtres, — une casquette ;

Le tout sans préjudice du manteau et du chapeau Gibus dans son étui plat — appliqué sur le havresac ;

Joignez à cela un long bâton ferré que l'on trouve partout, au prix modeste de 75 centimes, et la gourde remplie de kirchvasser ;

Et vous aurez l'équipement modèle.

Nous n'avons garde de négliger ces prescriptions élémentaires, et nous nous mettons bravement en route, à la garde de Dieu !

## LE MONT RIGHI.

La première heure d'ascension se passe gaiment ; tout est encore nouveau : le rocher escarpé, le torrent qui mugit, la

cascade qui dégringole comme un long ruban blanc qu'on déroule, et puis le sentier est assez bien frayé.

Nous arrivons à *Notre-Dame des Neiges*; déjà la fatigue est plus grande.

Là, un chalet reçoit les voyageurs qui reposent leurs jambes en régaland leurs yeux d'un magnifique panorama.

Il ne faut pas que ce mot *chalet* inspire une idée trop flatteuse de la construction qu'il désigne. Je suis fâché de dépoétiser un joli mot, mais ce qu'on doit entendre par *chalet*, en Suisse, ce ne sont pas ces élégantes cabanes, aux longs toits ombrageant des escaliers extérieurs défendus par des rampes à jour; ce sont tout bonnement des baraques primitives, dans lesquelles on convertit, l'été, en beurre et en fromages, le lait des nombreux bestiaux qui paissent sur la montagne; l'hiver, les bestiaux sont ramenés au village, et les chalets sont abandonnés jusqu'à la saison nouvelle; on se contente de jeter sur les toits de grosses pierres pour les assurer contre les vents.

Les maisons ou cabanes sont dans la vallée ou dans la plaine.

Il n'y a plus qu'à l'*Opéra comique* que l'on donne le nom de chalet à ces cabanes gracieuses, habitées par de jeunes Suissesses, aux longs cheveux tressés, au corsage de velours, au joli nom de Ketly ou Betzy, qui paraissent y vivre, moins pour presser des fromages, que pour se faire enlever par des officiers convalescents, ou des peintres de paysage, poitrinaires.

Nous rencontrons, au chalet de *Notre-Dame-des-Neiges*, un de nos convives de *l'Aigle noir*, parti avant nous, et qui escortait, à cheval, deux dames en chaises à porteur. C'est un beau cavalier, blond, aux yeux vifs, aux épaisses moustaches; il admire notre intrépidité, essaie de monter pédestrement avec nous, mais trouvant le plaisir peu de son goût, il s'empresse de reprendre sa monture. Un quiproquo assez plaisant nous fait prendre d'abord ce cavalier pour un marchand de vins: il



allait, dit-il, faire une *cure* à Vevay; nous comprenons — une *cure*.

Cependant, nous montons toujours.

Plus haut, la végétation devient plus rare. Les pointes des rochers sortent de terre, comme des ossements décharnés.

Nous commençons à voir la neige que percent encore, par place, quelques bruyères modestes. Puis, elle devient plus épaisse; sa clarté douteuse remplace le jour qui baisse. Déjà nous sommes obligés de suivre les pas du guide pour ne point tomber dans quelque précipice. Le violent exercice auquel nous nous livrons depuis plusieurs heures nous empêche de souffrir du froid.

Nous pressons encore notre marche pour retrouver le soleil sur l'horizon,

Enfin, nous arrivons au *Kulm*, harassés de fatigue, baignés de sueur, mais heureux de pouvoir saluer d'un dernier regard l'astre qui mélange la pourpre de son déclin à la blanche parure des montagnes; nous le supplions de vouloir bien se lever comme il s'était couché.

Ce premier hommage rendu au Dieu qu'on adore au Righi, nous envoyons notre guide retenir nos chambres à l'unique auberge du lieu. En homme entendu, Ulric nous choisit des chambres à l'Est, où, en cas d'extrême paresse, que la fatigue rendrait du reste bien excusable, nous pourrions, de notre lit, assister à la représentation du lendemain.

Nous courons à l'observatoire, bravant la gelée sous notre manteau; nous voulons jouir du spectacle imposant d'un vaste horizon encore éclairé par les dernières lueurs du crépuscule, horizon sublime par la diversité des objets, par la variété des tons que présentent à l'œil étonné, ces lacs, ces prairies, ces neiges, ces rochers, ces villages qui s'endorment, ces bestiaux regagnant les chalets en agitant leurs clochettes harmonieuses.....

Une seule chose pouvait nous arracher à ce spectacle ; c'était le froid qui devenait de plus en plus intense.... Nous rentrâmes donc dans la grande salle où nous trouvâmes une nombreuse société d'Allemands, d'Anglais, de Russes, de Français, vraie tour de Babel où tous les langages se heurtaient jusqu'au moment suprême du souper.... où il se fit un long et unanime silence....

La table d'hôte n'était pas trop mauvaise; et quand on songe à la saison avancée, à l'incertitude du temps, à la difficulté de pourvoir de mets confortables et substantiels, pour l'appétit d'une cinquantaine de touristes, une auberge isolée, située à 4,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire neuf à dix fois aussi haute que la flèche de la cathédrale de Strasbourg, et cela, quand on n'a à sa disposition pour l'ascension des provisions, ni le chemin de fer d'*Ehreinbreisten*, ni le puits de *Casteldover*, on éprouve le besoin de témoigner toute sa gratitude à l'hôtelier providentiel qui ne profite pas trop de sa position pour écorcher le voyageur.

Il est fort difficile de dormir à l'auberge de Righi-kulm.

Des touristes pur sang, dont nous n'étions séparés que par une mince cloison, se croyaient obligés d'être fort bruyants. Ils s'étaient placés en observation à leur fenêtre, et ils avertissaient les habitants de l'hôtel, avec l'exactitude d'une vigie placée au haut du grand mât, de toutes les vicissitudes du ciel. Il ne passait pas un nuage sur la lune qu'il ne fût signalé.

Nous avons fini par succomber à la fatigue quand une cloche fortement agitée nous réveilla.

Cette fois, c'était le signal officiel du lever du soleil. Nous ne voulûmes point être en reste avec lui. Habillés en un clin-d'œil, nous courûmes au point culminant de la montagne.

Toute la société s'y trouva bientôt réunie.

Rien de plus bizarre que cette collection d'observateurs dont quelques-uns avaient conservé leur costume de nuit, assez mal

dissimulé sous l'épaisse couverture empruntée à leur lit, et qui les drapait majestueusement, emprunt défendu, par le règlement affiché dans chaque cellule, qui le punit d'une amende de 1 fr. 50 c.

Le soleil se levait sans nuages.

Il colorait le sommet des monts d'une teinte orange qui s'affaiblit insensiblement.

Les vallées étaient encore dans l'obscurité. Au-dessus des lacs s'élevaient des vapeurs qui se condensaient en montant et s'attachaient aux parois des rochers.

Peu à peu, la lumière descendit sur les lacs, interceptée seulement, à certaines places, par les nuages devenus plus épais.

Puis enfin, radieux, le soleil s'élança dans l'espace qu'il illumina complètement.

Alors nous pûmes jouir du sublime panorama qui embrasse 3 chaînes de montagnes, 14 lacs, 17 villes, 40 villages, 70 glaciers, 100 lieues de circonférence !

Et si de cet ensemble nous descendons au détail, que voyons-nous ?

Au pied du mont, à l'Est, les vestiges effrayants de l'horrible convulsion qui détruisit, en 1806, sous un éboulement de rochers, le village de *Goldau* et combla en partie le lac de *Lowerz* ;

A l'Ouest, le mont Grutli, berceau de la liberté suisse, où, dans la nuit du 17 novembre 1307, trois hommes de cœur, Walter Furts, de Schwitz, Verner Stauffacher, d'Uri, et Arnold Melchtal, d'Unterwalden, jurèrent d'affranchir leur pays et tinrent parole ;

Et, au milieu de tout cela, le lac des Quatre-Cantons, théâtre historique du drame de Guillaume Tell.

En parcourant des yeux ces lieux célèbres, l'idée nous vint de les voir de plus près, et nous concertâmes aussitôt notre plan avec le voyageur que nous avions rencontré à Notre-Dame des

Neiges, et que nous retrouvâmes au Righi, aussi enthousiaste que nous.

Ce plan consistait à descendre de la montagne à Kussracht, où Tell tua Gessler, à nous embarquer là sur le lac, pour aller visiter Altorf où le héros tira la pomme sur la tête de son fils, et à revenir coucher à Lucerne.

C'était, comme on le voit, prendre le drame à rebours — mais notre itinéraire nous forçait à commencer par le dénouement — encore fallait-il pour réussir dans notre projet un concours de circonstances qui heureusement ne nous manqua pas.

Nous descendîmes donc le Righi par le versant occidental;

Cette fois, tous à pied, à l'exception des deux dames qui avaient conservé leurs chaises à porteur.

La descente se fit assez rapidement. Notre compagnon, dont nous avons appris la qualité au Righi, n'était point un marchand de vin, mais un prince russe, malade, que son médecin envoyait se guérir à Vevay, où se mange le meilleur raisin de la Suisse. Il était aimable, instruit, et s'occupait principalement de botanique. Il avait tout récemment fait un voyage à Douai pour visiter la riche collection de M. Taffin. Il ne négligeait aucune occasion de voir et d'acquérir les plantes rares dont il entendait parler. Un bateau à vapeur frété par ses soins avait transporté dans ses serres de Pétersbourg ses derniers achats.

L'attention avec laquelle je fixais une fente de rocher lui fit croire un instant que je partageais aussi son goût pour la botanique, et que venais de rencontrer quelque *lilium bulbiferum*. Je ne lui répondis qu'en lui présentant un reptile percé de mon bâton ferré... Malheureusement, je ne pus pas même lui apprendre si ma victime était une innocente couleuvre ou une hargneuse vipère.

J'ai toujours admiré et envié, en voyage, les hommes doués

d'une spécialité quelconque : soit que , chargés de la classique boîte de fer-blanc , ils cueillent les plantes de la montagne ; soit que , pourvus de bocaux *ad hoc* , ils plongent incessamment dans l'esprit de vin les monstruosités de l'espèce animale ; soit que , armés du petit marteau dont fit naguère un usage déplacé , feu Peytel

Si méchamment défendu par Balzac ,

ils brisent les rochers et remplissent leurs poches de petits cailloux , sous prétexte de minéralogie ; soit même qu'à l'exemple de notre Anglais de Francfort , ils collectionnent des pommes de terre de tous les pays qu'ils parcourent ; il y a dans leur passion quelque chose de vif , de complet , qui adoucit les fatigues et double les plaisirs du voyage . Faute de mieux , je dus me contenter de *colliger* mes souvenirs .

Il était onze heures quand nous arrivâmes au-dessus de Kussnacht , dans le canton de Schwitz ;

Là commençait notre voyage historique .

### KUSSNACHT.

De la hauteur où nous nous trouvions encore , nous apercevions à gauche , se détachant en blanc sur le flanc de la montagne , un grand pan de mur ; c'est tout ce qui reste du château de Gessler . A cette ruine conduit un chemin creux que suivait le gouverneur alors qu'il revenait , sans son prisonnier , de Brunnen où il débarqua , pour se rendre à son château par Zug et Arth , en tournant le Righi . Ces tilleuls qui ombragent le chemin creux sont les successeurs de l'arbre derrière lequel se cacha le héros , à l'heure de son *sublime guet-à-pens* , pour parler comme M. de Sismondi , quand , échappé des mains de Gessler dont il repoussa la barque dans les flots , il courut l'attendre , pour le punir , jusqu'aux portes de son château .

Cette chapelle, à l'entrée du chemin, a été érigée à l'endroit même où expira le tyran de l'Helvétie....

On comprend avec quelle religieuse attention nous visitâmes ces lieux illustrés. La chapelle est simple et modeste; sous une espèce de péristyle soutenu par deux piliers, on voit une mauvaise peinture représentant l'action de Tell, avec une légende en vers allemands qui invite les bons Suisses à l'imiter dans une pareille circonstance.

Nous descendîmes le chemin creux, nous nous abritâmes un instant sous le mémorable tilleul dont nous cueillîmes quelques feuilles, et, un instant, nous demeurâmes absorbés dans une contemplation rétrospective; il fallut l'arrivée de quelques paysans en costume moderne, habit veste étriqué, chapeau de paille rond, et de quelques paysannes en cornettes et en robes d'indienne à manches à gigot, pour nous tirer de notre extase, et nous replonger dans la Suisse de 1842 où tout est changé, excepté la nature.

Nous ne restâmes qu'un instant à Kussnacht, le temps de boire à l'hôtel de *l'Aigle-d'Or* une bouteille de Champagne en l'honneur du héros Helvétique.

Notre guide Ulric, que nous avons cédé au prince qu'il devait accompagner dans l'Oberland, nous pressa de nous embarquer pour regagner le bateau à vapeur de Lucerne à l'heure où il passe à l'extrémité du golfe de Kussnacht. Il avait loué pour notre compte une barque longue, étroite, assez frêle, dirigée par trois rameurs. Nous nous y plaçâmes sans hésiter : les dames même auraient éprouvé quelque crainte, que leur fierté moscovite les aurait empêchées de la laisser entrevoir à des Français, et nous voilà partis, fendant les vagues du lac historique, d'un bleu azuré, quand la parure variée des rives ne vient pas les teindre de ses riches couleurs.

Nos trois rameurs, contrairement aux usages nautiques, debout, le visage tourné à l'avant, poussaient vigoureusement les rames attachées par un lien d'osier.

Notre guide avait bien calculé le temps et la distance. Nous apercevons un panache de fumée derrière l'île d'Alstadt. — L'île est doublée, le bateau est en vue, un foulard que nous arborons au fer de nos bâtons signale au capitaine notre présence et notre intention. Il manœuvre en conséquence. En un clin-d'œil nous sommes hissés à bord — et nous voguons en plein lac de Lucerne.

### LE LAC DES QUATRE CANTONS.

Ce lac figure assez bien une étoile à quatre branches, dont la plus longue s'étend jusqu'à Fluelen, canton d'Uri ; les autres branches baignent Alpnach, canton d'Unterwalden, Kussnacht, canton de Schwitz, et Lucerne ; c'est pourquoi on l'appelle aussi le lac des Quatre Cantons.

Son étendue de Lucerne à Fluelen, d'Est à Ouest, est de six lieues, et de quatre lieues et demie seulement d'Alpnach à Kussnacht, ou du Nord au Sud.

La partie du lac que nous parcourons est bordée d'énormes rochers à pic au-dessus desquels, par intervalle, percent les sommets neigeux du Pilate et du Righi.

On nous montre, sur notre droite, le fameux mont Grutli, où se réunirent les sublimes conjurés. Une petite prairie en pente, qui s'étale sur le flanc de la montagne ; est signalée comme le théâtre de ce serment solennel, qui eut Dieu pour témoin. Et la tradition rapporte que, prompt à répondre à l'appel adressé à sa justice par les opprimés, Dieu fit jaillir sous les pieds des trois Suisses, trois fontaines qui existent encore aujourd'hui, sous le hangar en maçonnerie que fit élever, pour les garantir, le roi de Prusse.

*On ne s'attendait guère  
A voir.... le roi de Prusse, en cette affaire.*

Devine qui pourra le mystère d'une politique qui pousse un roi protestant à achever la cathédrale de Cologne, un mo-

narque absolu à perpétuer la mémoire des vengeances du peuple !

Nous touchons à Brunnen , village considérable du canton d'Uri. C'est le petit port où finit par débarquer Gessler , malgré les efforts de la tempête , après la fuite de son prisonnier Guillaume Tell.

Plus loin , sur la gauche , au pied du mont Achseberg , cette petite chapelle qui a la forme d'un temple grec , couvre de son toit protecteur la saillie du rocher sur lequel le héros sauta , en abandonnant Gessler à la fureur des flots.

Mais le bateau s'arrête. Nous sommes à Fluelen où Tell , enchaîné , fut jeté dans une barque qui devait le conduire à Kussnacht.....

Ainsi , nous avons suivi toutes les phases de ce drame si populaire , et auquel la sublime musique de Rossini a donné une vie nouvelle.

Il ne nous restait qu'un seul endroit à visiter — Altorf , où l'insolence du gouverneur , qui voulait qu'on s'abaissât devant son chapeau fiché au haut d'un poteau , amena le magnanime refus de Guillaume Tell , et exposa le héros à l'épreuve la plus cruelle pour le cœur d'un père.

Altorf est situé à une lieue de Fluelen. Et notre capitaine , après avoir déchargé son monde , pressait le retour à Lucerne.

Il fallut , pour attendrir cet inflexible compatriote de Guillaume Tell , le prendre par les sentiments , lui chanter le fameux air de Duprez :

D'Altorf les chemins sont ouverts !

Il ne nous suivit pas ; mais , pour seconder , en ami , notre vaillance , il consentit à nous attendre une heure , déclarant que si nous n'étions pas de retour , ce délai expiré , il partirait sans nous.

On conçoit notre empressement à nous emparer d'une calèche qui se trouvait là à la disposition des amateurs , et , au galop pour Altorf !



**ALTORF.**

Après avoir longé sur notre droite quelques jardins où les enfants tiraient à l'arbalète , jeu classique abandonné par les hommes qui préfèrent tirer à la cible au fusil , et sur notre gauche quelques cabanes où , aux fenêtres apparaissaient , attirées par le bruit de notre voiture , quelques vieilles femmes au goitre hideux qui leur pendait sur la poitrine , nous arrivâmes au centre de la ville ; la première chose que nous y vîmes , à côté d'un café portant une enseigne française — billard — ce fut une fontaine surmontée des figures de Guillaume Tell et de son fils ; c'est l'endroit où ce dernier , une pomme sur la tête , se posa , après avoir embrassé son père ; à plus de cent pas de là , à la place où le père arma son arbalète , une chapelle a été érigée. C'est une idée pieuse et qui se reproduit très fréquemment en Suisse , de mettre ainsi sous la protection de la religion les faits mémorables des annales ; c'est une sanction de plus que l'on attache aux souvenirs de gloire et de liberté. Près de ce symbole de délivrance , adossé presque au mur de la chapelle , se dresse un poteau de grès , auquel pend un collier de fer : c'est le pilori.... On pouvait choisir un endroit plus convenable pour les expositions. On nous montra aussi l'emplacement de la prison où Tell fut enfermé.

Pressés par l'heure , nous regagnâmes promptement notre bateau à vapeur , heureux de revoir ce beau théâtre de la Suisse délivrée , non plus à rebours , cette fois , mais chronologiquement , en suivant sur les ondes et sur les rochers les traces du héros.

**LE LAC.**

Il nous sembla même que le ciel voulût contribuer à compléter l'illusion. Il s'assombrit tout d'un coup ; les eaux si calmes

du lac s'agitèrent aux vents soufflant du Saint-Gothard , et , à notre grand étonnement , car la seule chose que nous ne comprenions pas bien dans le drame , c'était la tempête , sur ce lac paisible ; à notre grand étonnement , une tourmente furieuse nous fit mieux apprécier le danger qu'avait couru Gessler....

« Quand une fois , dit le pêcheur de Schiller , la tempête a » pénétré dans cette enceinte , alors elle s'y débat comme la » bête féroce , qui , renfermée dans une cage de fer , cherche » vainement la porte et s'élançe en rugissant contre les bar- » reaux ; de même , resserrées dans ces murs de rochers qui » s'élancent jusqu'aux nues , les vagues ne trouvent aucune » issue..... »

Et les vagues et les rochers ne paraissent pas plus disposés à s'abaisser devant notre chapeau que jadis devant celui du gouverneur ; mais nous avons de plus que lui un bateau à vapeur ; et nous en fûmes quittes pour de légères nausées , qui se dissipèrent à Lucerne ; il était nuit ; la complète obscurité qui régnait nous fit dire aussitôt que si Lucerne tient quelque peu à son étymologie latine , elle doit au moins être éclairée.

## LUCERNE.

Nous descendons à l'hôtel du *Cygne* ; une partie de l'équipage y reste avec nous , l'autre partie suit le prince à l'hôtel du *Belvédère* , annexe du *Cygne*. Ne comptant plus nous revoir le lendemain , notre compagnon se dirigeait vers l'Oberland , et nous voulions arriver promptement à Genève , nous nous faisons nos adieux : — Quand vous viendrez à Lille..... — Quand vous viendrez à Pétersbourg..... — Au revoir.....

Un garçon de l'hôtel nous conduit à la Poste , où nous avons des lettres à prendre et des places à retenir pour Berne ; il nous fait enfileur un long couloir en bois dont l'obscurité nous empêche de bien comprendre la destination ; après avoir par-

couru en tâtonnant l'espace d'un kilomètre , nous touchons la terre ferme , près de la Poste , et nous nous apercevons alors que nous venons de traverser un de ces ponts bizarres qu'on ne trouve qu'en Suisse ; constructions massives , surmontées d'un toit. Le pont de la Cour , c'est ainsi qu'on l'appelle , est jeté sur un bras du lac. Il faut avoir le pied Lucernois pour s'aventurer , sans crainte de se casser le cou , sur ce long plancher hérissé de marches qu'on doit à chaque instant monter ou descendre ; il faut avoir l'ingénuité Suisse pour ne pas redouter les attaques des *tire-laines* qui auraient beau jeu pour détrousser un voyageur et le jeter ensuite dans le lac ; aussi , avouons-nous franchement que nous avons éprouvé une certaine frayeur quand , en retournant à l'hôtel sans notre guide que nous avons perdu en route , nous nous retrouvâmes sur cet infernal pont.

Le lendemain , lorsque le soleil nous permit de mieux apprécier le pont de la Cour , nous lui adressâmes nos excuses bien sincères de la mauvaise opinion que nous avons conçue de lui ; c'est toujours une construction atroce , comme architecture ; mais c'est une délicieuse promenade , à couvert , sur le lac bleu , animé par d'innombrables poules d'eau que l'hospitalité Lucernoise a rendu familières.

L'illustre Châteaubriand , dont la passion pour les chats est devenue proverbiale , s'était épris d'amour pour ces gentilles poules d'eau , et chaque matin , durant son séjour à Lucerne , appuyé sur la lourde rampe du pont , il leur donnait à manger.

Nous admirions la familiarité de ces charmantes poulettes qui émaillaient en folâtrant les ondes azurées de leur noir plumage , quand un cri aigu attira notre attention sur un scélérat de chat , peut-être celui que l'inconstant Châteaubriand avait délaissé , qui venait de faire une prisonnière. Nous fûmes assez heureux pour forcer le vainqueur à lâcher prise.

Lucerne est une assez triste ville , mais sa position est admi-

nable ; baignée par le lac , elle a pour horizon les superbes montagnes de l'Oberland , parmi lesquelles on distingue la *Yung-Frau* et les glaciers du *Grindewald*.

Lucerne , république aristocratique , est le chef-lieu d'un canton catholique. La ville partage avec Berne et Zurich l'honneur d'être alternativement et pendant deux années le siège du gouvernement fédéral. Son tour venait d'arriver , cette circonstance permettait de remettre sur le tapis la question des couvents de l'Argovie , assez peu intéressante pour nous , qui *n'étions pas de la paroisse*.

Nous n'avions guère à voir à Lucerne que le fameux monument du 10 août , élevé à la mémoire des Suisses qui moururent en 1792 pour la défense de la monarchie française.

Ce monument , œuvre du célèbre sculpteur Thorwaldsen , est situé à une portée de fusil de la ville ; nous nous y rendimes sans guide. Il est impossible de tirer , pour un sujet de ce genre , un meilleur parti de la nature des lieux.

A la base d'un immense rocher vertical , l'artiste a creusé une grotte semi-circulaire qui abrite un énorme lion expirant , le corps percé d'une lance , et défendant encore de sa griffe allongée un bouclier fleurdelisé. Ce lion , taillé en haut relief , et d'un seul morceau , dans le roc même , a 28 pieds de longueur sur 18 d'élévation.

Ce monument , que baigne un petit bassin répondant par sa forme à la voûte de la grotte , et que vient couronner la riche végétation de la montagne , est de l'aspect le plus poétique.

Sur des tables de marbre sont écrits les noms des officiers et soldats , victimes de leur fidélité.

On avait choisi pour garder le monument un invalide , blessé du 10 août ; par une singulière coïncidence , ce vieux brave est mort le 10 août 1842 , juste cinquante ans jour pour jour après la défense des Tuileries. Il est remplacé provisoirement par un Suisse de Charles X , qui , à ce qu'il nous dit , doit cette faveur

à une balle qu'il reçut dans son schakos le 27 juillet 1830.

Comme à Bâle, nous voulûmes visiter l'arsenal : c'est avec admiration que nous aperçûmes, rangées contre les parois, ces énormes lances autrichiennes, trophées de la bataille de Sempach, teintes encore du sang généreux d'Arnold Winkelried.... On sait qu'à Sempach, grâce à leur ordre de bataille, les Autrichiens s'avançaient en colonnes serrées, chassant devant eux les Suisses, qui ne pouvaient entamer leur rempart de hallebardes, quand Arnold Winkelried se dévoua. Descendant de cheval, il défit son armure, attendit les ennemis, et lorsqu'il sentit les pointes de leurs piques contre son cœur, *ce sublime embrasseur de lances*, comme l'appelle une vieille chronique, en saisit le plus qu'il put de ses bras héroïques, et les réunissant contre sa propre poitrine, il les retint en les enfonçant de manière à former dans les rangs autrichiens un vide par où ses compagnons s'élançèrent dans les masses ennemies.

Je doute que l'on trouvât dans les fastes d'aucun peuple un trait plus beau que celui d'Arnold Winkelried, aussi, partout en Suisse, son nom est-il populaire comme celui de Guillaume Tell.

On nous montra en même temps l'armure de Zwingle et le cor de Charles-le-Téméraire.

Le rez-de-chaussée est consacré aux armes modernes. Nous y comptâmes quelques centaines de fusils, autant de briquets, et six canons. C'est à peu près tout le matériel de guerre du canton de Lucerne; nous aurions été tentés d'en rire, si nous ne nous étions rappelés que, peu d'années auparavant, le canton de Lucerne avait, malgré ses faibles ressources, pensé sérieusement à défendre les droits de l'hospitalité qu'il avait accordée au neveu de Napoléon; le départ volontaire du prince sauva Lucerne des dangers d'une lutte inégale.... Cette attitude d'un petit peuple, dans une question d'honneur national, fait passer sur les tendances rétrogrades de son gouvernement.

La cathédrale est fort remarquable. Elle est entourée d'un cloître dans lequel sont inhumées beaucoup de personnes de distinction ; le cimetière proprement dit est hérissé de croix dorées, alignées avec la symétrie d'un peloton Prussien.

A onze heures, nous quittons Lucerne. Nous avons les premières places ; pour nous, les premières places c'était le coupé, d'où l'on jouit si bien du paysage. En Suisse, il en est autrement : les premières places sont dans l'intérieur, et la discipline des messageries nous confina bien malgré nous dans la boîte du milieu.

Le pays que l'on parcourt est bien cultivé en pommes de terre, chanvre, céréales. On ne forme point de meules, les blés sont battus aussitôt que coupés, et les grains renfermés. La construction des fermes, toutes adossées à un monticule, permet aux chariots d'apporter les pailles jusqu'au grenier même, où ils arrivent par une pente douce.

Nous aperçûmes à peu de distance de la ville des femmes occupées à la terre, sous la garde d'un homme de police, armé d'une carabine. Ce sont des femmes condamnées aux travaux forcés et qui subissent leur peine, à la lettre.

Nous ne distinguâmes point de costume particulier dans le pays que nous parcourions ; les cabanes n'ont rien de fort pittoresque, toutes ont un vaste toit qui avance de plusieurs mètres au-delà de la façade.

Il était minuit quand nous arrivâmes à Berne, à l'*Abbaye des Gentils-hommes*, hôtel de second ordre où nous fûmes fort bien traités.

## BERNE.

Berne est une des belles villes de la Suisse. Toutes les rues ont des galeries couvertes dans le genre de la Place Royale, à Paris, ou de notre Bourse, à Lille. Ces galeries sont garnies de boutiques. Le mardi 27, nous commençâmes nos courses de

bonne heure ; c'était jour de marché, et indépendamment des galeries déjà animées par la population, les campagnards occupaient extérieurement les deux côtés de la rue avec leur étalage de fruits et de légumes.

Berne est le seul canton de la Suisse où se soit conservé le costume national, sans doute parce qu'il est joli et qu'il s'accommode facilement aux progrès de la *fashion*. Il y avait là des milliers de paysannes, toutes uniformément vêtues, toutes à la coiffure noire que relèvent de chaque côté de la figure deux larges ailes de papillon en crin ou en forte dentelle ; au corsage de velours, fixé sur l'épaule par une chaîne d'argent, et qui se détache sur une chemisette blanche aux larges manches bouffantes et plissées. Les goîtres sont fort communs : la cravate de velours sert à les dissimuler. — Le costume des hommes est aussi uniforme, mais fort laid. Un chapeau rond de paille noire, une veste à pans en droguet, pantalon de même étoffe.

Mais ce que l'on voit en plus grand nombre à Berne, ce sont les ours. Il y en a en pierre sur les fontaines, en bronze sur les piliers des barrières, en marbre dans les églises, sur les fonts baptismaux, sur les tables même de communion, en chair et en os dans les fossés, nourris sur les fonds d'une dotation spéciale. Le nom de la ville de Berne, prononcé en allemand d'une certaine manière, veut dire ours.... Quelle que soit l'origine de cette passion des habitants de Berne pour le plus vilain animal de la création, elle est ancienne ; car j'ai lu dans M. de Barante, je crois, qu'à la bataille de Granson, un Italien de l'armée du duc de Bourgogne, renversé par un Bernois, dut la vie à l'invocation de saint Ours, son patron.

La cathédrale est du 15.<sup>e</sup> siècle. Elle est surtout remarquable par ses vitraux, coloriés par Walther. Sur l'une des fenêtres du chœur, l'artiste a peint le moulin du Sacrement : on voit le Pape armé d'une pelle, et jetant dans un moulin mù par un ruisseau, les quatre évangélistes qui en sortent sous forme d'hosties qu'un évêque reçoit dans un calice.

L'artiste, par un caprice qui n'est pas sans exemple à cette époque de controverse religieuse, aura voulu critiquer le miracle de la transsubstantiation.

Aux hommes qui n'avaient pas la presse pour publier leurs idées, tout était matière à satire.

Nos vieilles cathédrales elles-mêmes, devant le portail desquelles on s'incline avec le respect de la foi, présentent dans leurs sculptures et dans leurs ornements vus de près, la preuve de l'esprit critique et hétérodoxe de certains architectes et imagiers.

A midi, nous partons pour Fribourg, dans une voiture de supplément, sorte de char posé de côté sur le train.

La route est fort bien entretenue. Le terrain étant accidenté, le sabot d'enrayage joue un grand rôle dans le roulage.... Il faut, sous peine d'amende, serrer la roue à chaque descente de côte; des inscriptions allemandes préviennent les conducteurs; et, dans la crainte de n'être pas suffisamment comprise dans ses prescriptions, la police pousse la précaution jusqu'à faire peindre, sur les poteaux indicateurs, une roue enrayée.

A quelques kilomètres de Berne, le costume des femmes est déjà bien changé, la coiffure surtout. Les tresses sont repliées autour de la tête, et, quand il pleut, elles sont retenues par un mouchoir rouge qui forme turban.

Il n'était pas encore trois heures que nous étions près de Fribourg, chef-lieu d'un canton catholique où se tient un collège de jésuites; mais la merveille de Fribourg, c'est son pont suspendu.

### FRIBOURG.

Une profonde vallée au fond de laquelle roule la Sarine séparait autrefois Fribourg de la route directe de Berne. Pour accéder à la ville, il fallait faire un détour considérable qui dégoûtait les voyageurs. Afin de réunir les deux montagnes, la



ville de Fribourg a fait hardiment jeter sur la vallée un pont suspendu qui a 941 pieds de long, 22 de large, et 165 de hauteur au-dessus de la rivière.

Quand, au détour de la route nouvelle, on aperçoit cet édifice aérien qui domine un riant paysage, on demeure saisi de surprise et d'admiration.

Toute la force de la suspension repose sur deux culées, en forme de portiques, qui ornent majestueusement les deux extrémités du pont, et qui supportent deux grands cables tressés de fil de fer qui vont s'amarrer, des deux côtés, dans des puits de 58 pieds de profondeur, entièrement taillés dans le roc.

Les voitures les plus lourdes roulent sur ce pont sans lui faire éprouver la moindre oscillation. Il n'en est pas de même du petit pont, encore plus élevé, jeté sur la vallée du Gautheron, un peu plus loin; c'est un vrai *tremplin*.

Le pont de Fribourg est l'œuvre du colonel Chaley, ingénieur français. Nous nous en enorgueillissons comme compatriotes, de même que nous nous honorions, en parcourant le *tunnel* de Londres, des rapports de nationalité qui nous unissaient à M. Brunel. Toutefois, nous devons le dire, nous serions encore *plus fiers d'être Français*, si nous pouvions admirer, en France, le pont de Suisse et le *tunnel* d'Angleterre.

Il y a aussi à entendre, dans la cathédrale, un orgue rival de celui de Harlem; le cor du postillon qui nous rappelait, nous priva de ce plaisir. Nous reprîmes nos places pour Lausanne où nous arrivâmes à minuit, après avoir traversé les villes de Payerne et de Moudon.

## LAUSANNE.

Nous n'avions pas le choix de l'hôtel : nous entrons au *Grand-Pont*, voisin de la diligence.

Notre première visite, le matin du 28, est pour la fameuse prison pénitentiaire. Après quelques informations, nous nous dirigeons vers une grande maison d'un aspect assez gai, jouissant d'une vue délicieuse sur le lac de Genève, sans grilles, ni fossés, ni sentinelles. — Nous hésitons avant de sonner; enfin, nous nous décidons : une brave femme sort du pavillon à notre droite. Nous étions bien à la prison pénitentiaire, mais les étrangers ne pouvaient être admis à la visiter qu'à trois heures. Comme nous partions à midi pour Genève, nous insistons; la portière nous indique un moyen : elle nous adresse au pasteur, dont la recommandation peut nous ouvrir les portes; en effet, sur la communication que nous lui donnons personnellement de nos passeports, M. le pasteur veut bien nous écrire un billet pour l'inspecteur qui s'empresse de nous introduire dans la maison.

La prison a la forme d'un parallélogramme que coupe par le milieu, du midi au nord, la cour d'entrée, flanquée des pavillons de la gendarmerie et du portier, le bâtiment intérieur qui comprend tout le service des employés et une arrière-cour; il y a aux quatre angles quatre divisions bien séparées, criminelles et correctionnelles, pour les hommes et pour les femmes. Le premier étage du centre est consacré au logement de l'inspecteur et des employés; il a un corridor extérieur d'où l'œil embrasse toute la maison. Les huit cours attenant au bâtiment central communiquent entre elles et forment un chemin de ronde qu'une sentinelle parcourt pendant la nuit. Dans les quatre grandes cours qui sont destinées aux prisonniers des diverses catégories se trouvent des jardins cultivés par eux pendant les heures de promenade.

Les cellules, au nombre de 104, sont au premier étage des bâtiments latéraux.

Le système cellulaire complet avait été adopté dans le principe, mais on l'a bientôt abandonné pour le système cellulaire

de nuit, avec le travail en commun pendant le jour. La règle du silence est rigoureusement observée.

Tel est l'attrait de la société, même avec la prohibition de la parole, qu'une des fortes punitions consiste à laisser un détenu dans sa cellule, lorsque les autres sont réunis près de lui.

Nous en avons vu un exemple dans la division des femmes. A un signal donné par une gouvernante, toutes les cellules s'ouvrirent avec une précision mécanique, et les femmes sortirent. Une seule cellule resta fermée, et par le *judas* nous pûmes apprécier la tristesse de la prisonnière, séparée par une porte seulement de ses compagnes qu'elle ne pouvait voir.

La pierre de touche des systèmes pénitentiaires, c'est la question des récidives. L'inspecteur se plaignait à cet égard; mais il attribuait le grand nombre des récidivistes aux changements apportés par la législation nouvelle qui diminue singulièrement la durée des peines édictées par le Code de 1791, qui, jusque-là, régissait le canton de Vaud. La moyenne des décès est de 4 à 5 pour 100; il y a quelques aliénés que l'on transporte dans un hospice appelé poétiquement le *Champ-de-l'Air*, où ils sont employés aux travaux de la terre.

La cantine est entièrement supprimée.

Le travail consiste dans le tissage et la cordonnerie.

La nourriture est bonne; chaque jour, du pain et une soupe aux légumes; de la viande deux fois par semaine. Il n'y a pas d'entreprise pour les fournitures; l'inspecteur est chargé du ménage.

En somme, l'ordre le plus parfait règne dans cette maison; sous tous les rapports, c'est un établissement modèle; mais il faut se hâter de dire que sur une grande échelle il n'offrirait certainement pas les mêmes résultats. Il y a cent trente détenus et seize employés; avec ce luxe de surveillance, il faut convenir que le problème de l'ordre est facilement résolu.

Nous voulûmes voir la maison où Gibbon, célèbre historien

anglais, termina, après vingt ans de travaux, son beau livre de la décadence de l'empire romain.

On sait ce qu'il dit, dans ses mémoires, de l'impression qu'il ressentit en finissant son œuvre, de sa première émotion de joie à l'instant du recouvrement de sa liberté, et peut-être de l'établissement de sa réputation, et de la mélancolie qui vint bientôt saisir son cœur à la pensée qu'il avait pris un congé éternel d'un vieux et agréable compagnon, et que, quelle que fut la durée de son œuvre, la vie de l'historien ne pouvait être que bien courte et bien précaire.....

En nous rappelant ces paroles touchantes, nous aurions été bien près de nous attendrir sur ces pressentiments de Gibbon, qui ne furent point trompeurs, si au même moment son portrait ne nous avait reporté à une circonstance beaucoup moins triste de sa vie.

Quand l'historien anglais, dont la figure fort rebondie était privée, ou à peu près, de la proéminence que nous appelons le nez, fut présenté à M.<sup>me</sup> Geoffrin, il s'approcha d'elle pour l'embrasser; cette dame aveugle lui passa, en tâtonnant, la main sur la figure, et elle ne l'eut pas plutôt sentie, que, la prenant pour une toute autre partie du corps, elle la repoussa en s'écriant : Quelle affreuse plaisanterie !....

Le portrait rend fort excusable l'erreur de M.<sup>me</sup> Geoffrin.

La cathédrale, bâtie sur une hauteur, d'où l'on découvre une vue magnifique, est la plus belle et la plus ancienne église de toute la Suisse. Il y a deux étages de galeries soutenus par des colonnes d'un travail exquis. Cette église est du 11.<sup>e</sup> siècle et renferme, entr'autres tombeaux, celui de M.<sup>me</sup> Stratford-Canning, ouvrage de Canova.

Un omnibus nous conduisit au bateau à vapeur *le Winkelried*, qui partait à midi pour Genève.

## LE LAC DE GENÈVE.

Le lac Léman ou de Genève a, dans sa plus grande étendue, dix-neuf lieues de longueur et trois lieues et demie de largeur. A partir de Nyon, sa largeur n'est plus que d'une lieue; il va en se rétrécissant vers Genève.

Il est impossible de rien se figurer de plus imposant que cette immense pièce d'eau d'une limpidité qui permet de distinguer à huit ou dix pieds de profondeur, et d'une tranquillité qui la fait ressembler à un miroir. Mais ce qui attire, ce qui transporte, c'est l'intérêt qui s'attache à ses rives célèbres. Derrière Lausanne, on laisse Chillon, immortalisé par Byron; Clarens, théâtre des amours de Julie et de Saint-Preux; Vevay, aux vignobles exquis; et, quand on quitte Lausanne pour s'avancer vers Genève, comme contraste à la sombre nature des rochers de la Meillerie et des fronts chauves des monts de la Savoie qu'il trouve à sa gauche, le voyageur rencontre à droite les riants côteaux qui couronnent Morges, Rolle, Nyon et Coppet, où plane la grande ombre de Corinne.

Notre traversée par un beau temps est vraiment délicieuse. Autrefois, avant la navigation par la vapeur, les voyageurs qui voulaient visiter les admirables rives du lac Lemman étaient obligés de s'aventurer sur quelque bateau, souvent exposés à des naufrages dangereux sur l'onde capricieuse; aujourd'hui, le lac est maîtrisé, et en même temps que l'on fait du chemin, que l'on court en avant vers le but que l'on s'est imposé, on jouit de toutes parts de l'aspect enchanteur du pays.

Mais voilà qu'au-dessus des monts de la Savoie, sur notre gauche en regardant Genève, apparaît un dôme éclatant que dore un brillant soleil: c'est lui, c'est le Mont-Blanc, ce géant des montagnes.....! — Tous les yeux sont fixés sur le colosse; — et l'on ne manque pas de profiter de cette éclaircie pour

nous montrer la figure et le chapeau de Napoléon se détachant en blanc sur l'azur du ciel.

Le profil du chapeau est formé par le profil du mont; la courbure de l'aile par l'arête supérieure du dôme du *Gouter*.

La base du chapeau et l'œil sont représentés par les *Rochers rouges*, etc.; — ainsi du reste.

Je dois dire, pour mon compte, que je n'ai rien vu de tout cela; mais je n'en ai pas moins été frappé de cette persistance du peuple de tous les pays à trouver la ressemblance de Napoléon là où se rencontre quelque chose de grand.

Jusque-là nous n'avions pas songé à visiter le mont Blanc. L'envie nous en prit sur le bateau même, et la facilité de nous en approcher par la vallée de Chamouny, nous fit former le dessein d'entrer en Savoie le lendemain.

## GENÈVE.

A trois heures, nous étions à Genève dont le lac vient baigner le large quai, garni de magnifiques hôtels. Nous descendons à une petite grille, où, pour la première fois depuis notre entrée en Suisse, on nous demande nos passeports, que nous échangeons contre une carte de sûreté.

Nous cherchons un logement à l'*Hôtel de l'Écu de Genève*, qui partage avec l'*Hôtel des Bergues* le prix de la fashion et du confortable.

Nous avons visité avec trop d'intérêt la maison pénitentiaire de Lausanne pour ne pas chercher à voir aussi avec quelque détail la prison non moins célèbre de Genève.

La complaisance d'un conseiller d'état, qui se déranga de son diner pour nous procurer l'entrée de l'établissement, nous épargna un temps précieux.

La construction est toute différente de celle de la prison de Lausanne.

A Genève, on a adopté le plan semi-panoptique. La partie rayonnante est composée de deux bâtiments allongés que sépare un mur, et qui viennent aboutir au point central d'où la surveillance embrasse, d'un coup-d'œil, à l'aide d'un petit guichet, toute l'étendue des deux bâtiments. La même faculté a lieu pour le premier étage.

Comme à Lausanne, on pratique le système cellulaire de nuit, avec le travail en commun pendant le jour. Ce serait une erreur très-grave de s'appuyer sur les résultats obtenus à Lausanne ou à Genève, pour appliquer le même système en France. Les établissements de ces deux villes, opérant sur des populations minimales, à l'aide d'un personnel comparativement très-nombreux, ne peuvent fournir aucun renseignement concluant sur la grande question du système pénitentiaire, ni sur la facilité des évasions. Il n'y a que soixante détenus, et nous avons compté onze gardiens. — C'est à peu près le cinquième de la population prisonnière. — Qu'on ajoute à cela des précautions vraiment romantiques. — Les prisonniers arrivent les yeux bandés, et ne connaissant aucune des dispositions des lieux; la nuit, ils sont forcés de déposer leurs vêtements sur une chaise en dehors de leurs cellules, et quand, par un miracle de génie toujours facile à l'imagination des prisonniers, ils seraient parvenus à se guider dans le dédale de la prison, à s'aventurer même *en pan volant* sur les inaccessibles murs de ronde; au moment où ils y songeraient le moins, la rencontre d'un des nombreux fils de fer tendus dans toutes les directions, agiterait aussitôt un carillon qui mettrait sur pied toute la garnison.

Au reste, la nourriture est meilleure qu'à Lausanne. La cantine n'est pas entièrement supprimée; on l'interdit à quelques-uns par punition; les autres peuvent se procurer, dans l'établissement, un supplément de pain et des conserves de confitures.

Genève n'a pas terminé avec ses essais pénitentiaires. Nous avons été admis aussi à visiter la prison neuve, tout entière dans le système d'isolement absolu. Elle est destinée aux prévenus, aux enfants, aux dettiers et aux militaires. A part les militaires, pour lesquels la détention pénitentiaire sera toujours une absurdité, quand on n'aura à leur reprocher que des délits de leur état, on ne saurait qu'approuver la mesure qui isole de tout contact les prévenus, et les dettiers à qui l'on n'a pas le droit d'imposer une société qu'ils sont loin de désirer, et les enfants si faciles à recevoir les mauvaises impressions.

Nous aperçûmes en revenant la statue de Rousseau par Pradier. Elle est placée dans une petite île formée par un bras du Rhône. C'est une malheureuse idée que d'avoir affublé Rousseau d'une draperie grecque; autant valait son habit d'Arménien. Pourquoi ne pas l'avoir représenté avec son costume ordinaire, sa perruque, et tenant sa pervenche à la main?..... Rousseau est la gloire de Genève; on montre aux étrangers la maison dans laquelle il est né, dans une rue qui porte aujourd'hui son nom.

Autant que nous avons pu en juger par les établissements parcourus à la hâte, Genève est une ville modèle sous tous les rapports; sa richesse, le grand nombre d'hommes distingués qu'elle renferme, la forme de son gouvernement, la fertilité de son sol, l'industrie de ses habitants, tout se réunit pour lui permettre de pratiquer des améliorations qui, chez les autres peuples, resteraient éternellement à l'état de théories.

A six heures nous étions rentrés à l'hôtel. Un sommelier en gants blancs annonce que le diner est servi et l'on entre dans le salon. — Nous étions depuis quelques minutes à table, quand un garçon, qui se tenait en observation à la croisée, avertit que le mont Blanc daignait se montrer sous les rayons encore vifs d'un beau soleil couchant. — Chacun de courir pour admirer le géant des montagnes et de se remettre ensuite à table. Il paraît que la même cérémonie a lieu tous les jours... quand



le temps n'est pas trop capricieux. C'est un moment de digestion qui permet de passer plus facilement aux exercices du second service.

Pour le coup, nous n'y tenons plus, et nous courons retenir une voiture pour Chamouny.

### UNE EXCURSION DANS LA VALLÉE DE CHAMOUNY.

A quatre heures du matin, notre conducteur sonnait à l'*Hôtel de l'Ecu*. — Nos compagnons étaient déjà dans la voiture; le garçon nous remit nos passeports avec le *visa* du consul Piémontais. — Ce *visa* coûte 4 fr. 95 cent.; c'est, dit-on, le seul traitement du consul; à l'entrée du territoire sarde, des carabiniers nous demandèrent nos passeports qu'ils visèrent de rechef, mais cette fois gratis. Ces carabiniers sont les gendarmes de la contrée. A neuf heures, nous étions à Bonneville; le terrain parcouru jusque-là est triste, mal cultivé; il forme un contraste frappant avec le sol Genevois... le délabrement des chaumières, la misère des paysans, les croix de mission, les mendiants, les religieux que l'on rencontre à chaque pas, donnent à cette partie des états Sardes un air de ressemblance avec l'Espagne. — Et pourtant, on y parle bien français; Bonneville est une ville assez maussade, mais dans une belle position; les soldats sont mal vêtus, avec leur longues capotes brunes, et leurs schakos de forme basse. — A côté de leur épinglette pend une petite brosse pour balayer le bassinnet. Nous déjeûnons dans une salle où tout rappelle le bon temps de la Restauration française; des gravures nombreuses représentent les traits de vertu et de courage des membres de la branche aînée des Bourbons; nous remarquons surtout le siège du Trocadero, où figure, avec les épaulettes de grenadier, le prince de Carignan, qui aujourd'hui, je pense, est devenu roi. Le code Napoléon régit encore le pays, sauf quelques modifications sur le système hypothécaire, et la répression spéciale du duel.

En attendant notre voiture, nous traversons à pied un beau pont sur l'Arve. Il est orné, à son extrémité, d'une colonne que surmonte une statue de Charles-Félix, élevée à ce prince par les habitants de la contrée, en reconnaissance des travaux exécutés sous son règne pour endiguer la rivière, sujette à de fréquents débordements.

La route jusqu'à Cluze et surtout de Cluze à Sallenches est des plus belles, par l'aspect terrible des montagnes, auquel succèdent, au moment où l'on s'y attend le moins, les points de vue plus agréables des cascades, des fontaines, des bosquets de verdure. C'est une nature autrement énergique qu'en Suisse; déjà notre Rigbi n'est plus qu'une miniature.

A Saint-Martin, près de Sallenches, il faut laisser notre voiture..... Le gouvernement Sarde', qui paraît fort expert dans l'art d'imposer les étrangers, leur fournit, sous prétexte des dangers que présentent les courses dans la vallée, de petits chars de côté, à trois places, au prix modeste de 18 francs. — Il faut bien passer par là. — Après un diner dont les truites de l'Arve avaient fait les frais, nous nous confions à nos nouveaux postillons qui nous entraînent au galop; nous grimpons ainsi pendant deux à trois heures une côte escarpée; grâce à notre position, nous voyons bien devant nous ces énormes rochers qui nous cachent le ciel; nous nous inquiétons peu de ce qu'il y a derrière; nous ne l'avons su qu'en revenant; ce sont tout bonnement d'épouvantables précipices, que ne défend aucun garde-corps, et dans lesquels nous serions précipités si notre attelage faisait un faux pas sur la route étroite que nous parcourons; il est nuit quand nous entrons dans la vallée de Chamouny. L'histoire de cette vallée est assez singulière. — Si l'on en croit les auteurs de manuels, elle serait demeurée entièrement inconnue jusqu'à 1741, époque où elle aurait été découverte par les Anglais Pocock et Vindham...1741, disions nous, c'est bien moderne, et nous nous attendions quasi à trouver dans cette vallée ignorée du monde quelques vestiges

de sauvagerie..... Le premier indigène que nous rencontrâmes se moqua de nous..... *Pocock* et *Vindham* n'ont pas plus découvert la vallée de Chamouny, que *M. Alexandre Dumas* n'a découvert la Méditerranée. — De temps immémorial, la vallée de Chamouny, et le Prieuré, sa capitale, ont entretenu des relations avec le monde civilisé, notamment avec Sallenches; des archives très-anciennes font foi de ces rapports.

Nous descendîmes à l'hôtel de la Rose, transis de froid; il n'y avait dans la salle commune que des Anglais qui ne se dérangèrent pas pour nous faire place au feu : les Anglais sont, de tous les voyageurs, les plus égoïstes; un bon souper nous réchauffa..... Il va sans dire qu'on nous donna au dessert un gâteau de... Savoie; je n'aurais pas bien soupé sans ce gâteau qui, pour être du crû, ne vaut pas ceux de *M.<sup>me</sup> Busch*, rue Esquermoise.

Nous fîmes prévenir aussitôt les guides pour notre ascension du lendemain au Montanvert et à la mer de Glace, et nous nous couchâmes dans de fort bons lits.

Nous étions sur pied avant les guides que, dans notre impatience, nous allâmes chercher nous-mêmes; c'était jour de marché au Prieuré, et nous parcourûmes avec plaisir cette petite ville, placée dans la position la plus délicieuse, au fond d'une verdoyante vallée, qui semble une oasis au milieu des déserts de glace. Enfin les guides arrivent; le nôtre se nomme *David Coutey*, et porte le N.<sup>o</sup> 27. D'après un règlement fort sage, les guides marchent à tour de rôle.

Nous suivons quelque temps la vallée, en traversant sur un pont de bois, l'Arve qui n'est encore qu'un modeste ruisseau; la montée commence; nous sommes heureux de nous être munis des bâtons ferrés du *Righi*. A notre droite s'étale le glacier des *Bossons*, qui fait une longue tache blanche sur la verdure de la montagne. Nos yeux sont toujours fixés sur le mont Blanc, dont le guide nous indique et nous nomme les croupes et les aiguilles.

A certains endroits, une longue traînée de décombres et d'arbres renversés annonce le passage d'une avalanche. Déjà la vallée disparaît de notre vue; les sapins qui s'échelonnent les uns sur les autres, nous ont montré leurs dernières cimes, et les rochers sauvages nous *surplombent* de leurs masses imposantes. David Coutey nous explique ses théories sur les glaciers; pour être admis dans le corps respectable des guides, il a dû passer un examen sur *les z-hauteurs*. — Coutey a des idées à lui que nous ne pouvons partager; par exemple, il est convaincu que l'on doit dire la *Mère* de Glace, et non la *Mer* de Glace, attendu que c'est du glacier de Montanvert que descendent toutes les glaces.... Nous lui parlons du mont Blanc, du bonheur que nous nous promettons de le voir de plus près, il nous répond par cette parabole : « Vous irez à Rome sans voir le pape. » En attendant, nous montons toujours, et après quatre heures d'une ascension fatigante, nous arrivons à une espèce de plateau. C'est le Montanvert.... De là, le spectacle est magique. Au-dessous de nous, à une distance de mille pieds, nous voyons le glacier appelé communément Mer de Glace, quoi qu'en dise David Coutey; c'est une immense vallée qu'on ne peut mieux comparer qu'à une mer dont les vagues soulevées par la tempête se seraient congelées tout d'un coup; autour de cette mer se dressent les aiguilles gigantesques des montagnes couvertes de neige; le soleil qui joue sur les vagues d'un blanc bleu, les fait étinceler comme le plus pur cristal....

Un chalet est là sur le Montanvert, auberge hospitalière d'où les touristes paresseux peuvent apercevoir la merveille sans quitter un bon feu et quelquefois une bonne table; malheureusement, la saison était fort avancée, et l'hôtelier n'avait guère de provisions; pas le moindre *beefsteak* d'ours! Nous avons vu le moment où nous aurions été obligés d'aller nous-mêmes à la chasse aux chamois qui galopaient sur les cimes des monts les plus élevés. Enfin, il trouva un reste de jambon et des pommes

de terre; pendant qu'il préparait son repas, je proposai au guide de descendre sur la mer de Glace; Coutey prit les devants et je le suivis avec précaution. La descente, par un étroit sentier, dure à peu près dix minutes. C'était un spectacle tout nouveau pour moi que cette immense solitude de glaces, dans une prison de montagnes arides; et seul, avec le guide, sur ces vagues durcies, au milieu du silence le plus profond, je me reportais par la pensée aux solitudes de l'Amérique, si bien décrites par Cooper. Et mon brave Coutey me représentait parfaitement l'honnête Bas-de-Cuir...

En face de nous, nous avons la montagne dite des Jardins, seconde halte de l'ascension au Mont-Blanc; plus haut, à droite, la croix de Flégère. — Mais de Mont-Blanc, il n'y en avait plus; impossible de le voir de l'endroit où nous étions, ni du Montanvert. Il est caché par les montagnes plus rapprochées de nous.— C'est alors que je compris l'apologue du pape....Je me consolai en pensant que je reverrais probablement le géant le lendemain, à la table d'hôte de l'*Ecu de Genève*.

Chose étrange, sur ces glaces éternelles gisent d'énormes blocs granitiques, amenés là par les révolutions du globe; sur l'un d'eux, espèce de table de pierre, je lus les noms de *Pocock* et *Vindham*, ces hardis explorateurs, qui, sans découvrir la vallée de Chamouny, trouvèrent du moins, les premiers, un chemin accessible pour le Montanvert.. . C'est sous cette pierre qu'ils bivouaquèrent durant près de quarante jours.

Le logis devait être fort incommode. On n'y peut tenir que couché.

Ces blocs erratiques constatent pour les savants la preuve de l'abaissement progressif des glaciers; on suppose que les glaces, formées par l'amoncellement des neiges perpétuelles, suivent un mouvement de progression qui fait sans cesse avancer leur extrémité inférieure, et met en conséquence à découvert les blocs détachés des montagnes, quand elles ne les entraînent pas

avec elles. La Mer de Glace descend jusque dans la vallée de Chamouny. Ce fut avec peine que je m'arrachai à ce spectacle grandiose pour remonter à l'auberge du Montanvert, où mes compagnons m'attendaient les pieds sous la table. La salle de l'auberge est garnie d'une collection de minéraux et d'une foule d'objets en corne de chamois. A la rigueur, les sapins de l'Oberland peuvent produire tout le bois nécessaire à la fabrication des milliers de bagatelles qui se vendent en Suisse ; mais je n'ai jamais cru qu'il y eût assez de chamois pour alimenter de cornes les industriels qui les emploient à tous les usages. Il faut nécessairement qu'il y ait une fabrique de corne de chamois quelque part.

A deux heures, nous redescendions, non plus par le même chemin. Curieux de visiter la source de l'Arveyron, nous suivîmes un sentier fort escarpé, appelé la Félia, qui longe le glacier jusqu'à la vallée. La descente est périlleuse. Une pierre qui se détache roule sans s'arrêter jusqu'au bas des rochers ; nous ne rencontrons en route que quelques chèvres ; mais nous fûmes amplement dédommagés de nos peines par la vue de *cette voûte immense, dont parle Florian, formée par la neige de tant de siècles, et d'où s'élançait un torrent blanchâtre qui roule des blocs de glaçons à travers les débris de rocs....* Il faut savoir que M. de Florian, capitaine de dragons, s'avisa de quitter un jour les bords fortunés du Gardon, pour les sauvages solitudes du Montanvert... Tout cela l'a frappé de terreur et pénétré de tristesse.... Pour nous, nous ne regrettons pas cette excursion de l'aimable auteur d'Estelle, nous lui devons la jolie nouvelle de Claudine, paysanne de la vallée de Chamouny.... C'est à la fontaine de Caillet, sur la route du Montanvert, qu'elle fit la mauvaise connaissance de l'Anglais Belton...

Pendant que, assis sur un bloc erratique, près de la gueule béante du glacier, suivant des yeux le torrent qui finit par couler paisible dans la vallée, j'évoquais mes souvenirs litté-

raires, un autre roman, qui m'avait bien impressionné dans mon enfance, se représenta à mon esprit.... *Calina* ou *l'Enfant du Mystère*.... C'est à Chamouny, c'est au Montanvert, c'est à la Mer de Glace, que feu M. Ducray-Duminil, ce Byron des portières, fait mouvoir ses personnages, le vieux M. Dufour, la bonne Tiennette; les scélérats Truguelin père et fils, et ce pauvre muet Francisque...

Nous suivons l'Arve, le long de la vallée, jusqu'à Chamouny, où nos chars nous attendaient. Nous descendîmes cette fois, de jour, les côtes qui y mènent, et nous nous effrayâmes rétrospectivement en songeant que la veille nous avions couru au galop contre ces affreux précipices sans nous douter de rien...

Les villages que nous traversons sont tristes; les jeunes filles ont conservé le costume de Claudine... Elles ont les façons de parler des paysannes d'opéra-comique : *j'allions*, *je venions*. Elle paraissent avoir une idée fixe, c'est de se mettre en service à Paris... Je ne sais s'il pleut souvent dans cette partie de la Savoie, mais le parapluie y est fort commun, les hommes le portent sur le dos en manière de carquois... Il n'est pas rare de rencontrer une paysanne gardant ses petits moutons ou ses petits cochons noirs sur la pente d'une prairie, un parapluie à la main....

Nous ne nous arrêtons qu'un instant à Saint-Martin, et le soir nous couchons à Bonneville. A onze heures du matin, le vendredi 30 septembre, nous étions rendus à Genève, où nous avons encore bien des choses à voir, surtout Ferney, que nous avons réservé pour la bonne bouche. En passant près du lac, nous y cherchons vainement la trace du Rhône, qui suivant un préjugé vulgaire, le traverse sans mélanger ses eaux. — Ce phénomène a lieu au confluent du Rhône et de l'Arve qui cheminent à côté l'un de l'autre et gardent, le premier sa couleur glauque et la seconde la teinte fauve qu'elle retient de sa course vagabonde à travers les campagnes.

## UNE VISITE A FERNEY.

Aller à Genève sans voir Ferney, c'est, dit un proverbe de touriste dont je demande bien pardon à tous les successeurs de saint Pierre, excepté Clément XIV, aller à Rome sans voir le pape.

Nous n'avons eu garde de manquer à cette loi de notre position de voyageurs et de Français, tant soit peu voltairiens; et nous aussi nous avons voulu entreprendre le pèlerinage de Ferney que les gens du pays s'obstinent à appeler Fernex, sans doute par amour de la rime, à cause du pays de Gex dans lequel ce château est situé.

Nous voulons visiter la chûsse où rayonna le saint, où il a laissé ses reliques, et quelles reliques!

Nous prenons un cabriolet en disant au cocher de nous conduire à Ferney. Pour nous, Ferney, c'était Voltaire, enthousiastes que nous étions! Il paraît que notre automédon ne l'entendit pas tout-à-fait comme nous; car, après une heure de marche, il nous arrêta, par une pluie battante, à la porte d'un cabaret; et telle était la vivacité de notre entretien qui roulait sur Voltaire que nous ne nous aperçûmes pas d'abord de la station.

Nous appelons le cocher. ' .

Messieurs, vous êtes arrivés! — Où? — A Ferney! — Au château de Voltaire? — Hein? — Au château de Voltaire? — Le malheureux ne paraissait pas comprendre, et de fait, il ne comprenait pas ce que nous lui disions. Il ignorait qu'il y eût à Ferney un château de Voltaire, comme il ignorait très-certainement qu'il eût existé un Voltaire de par le monde.

Il fallut aller aux renseignements dans le village pour trouver le château *demandé*.

Pauvre Voltaire, ton âme a dû tressaillir d'indignation!



Vivant , tu recevais des lettres portant pour unique suscription : à Voltaire, en Europe ! Mort , au milieu même du village fondé par tes bienfaits , un misérable cocher Suisse est obligé de demander ton adresse !

Triste retour des choses d'ici bas.

Le patriarche, arrivant un jour en Suisse, malade et chagrin, coucha dans une auberge dont la maîtresse avait l'humeur taquine et la chevelure d'un blond hardi. Il ne lui en fallut pas davantage pour écrire le lendemain qu'en Suisse toutes les femmes étaient rousses et méchantes.

Nous aurions beau jeu , en suivant ce système , pour écrire aujourd'hui que tel est l'oubli dans lequel est tombé le grand nom de Voltaire qu'un cocher Genevois est obligé de demander à Ferney où demeurait l'ancien seigneur du village. Mais nous serons plus justes , et nous conviendrons que l'affluence des étrangers de toutes les parties du monde qui visitent Ferney est si considérable qu'il existe un service d'omnibus tout exprès pour conduire les pèlerins aux saints lieux , et ce , pour neuf sous de France.

Seulement , nous avons joué de malheur en mettant la main sur l'unique cocher, peut-être , des vingt-deux cantons et du département de l'Ain, qui ignorât une chose si élémentaire.

A quelques kilomètres de Genève , avant Ferney , on est en France.

On raconte qu'un voyageur, jeté par la tempête sur une côte qu'il croyait sauvage, se rassura en voyant une potence , et s'écria : « Dieu merci, je suis sur une terre civilisée ! »

Pour nous, ce ne fut pas un indice aussi patibulaire qui nous signala la France. Ces mots — *Contributions indirectes* — écrits sur une large affiche, nous apprirent suffisamment que nous foulions le sol de la patrie.

Au reste, pas de douaniers, pas de gendarmes, pas de passeport à montrer.

Il semble que tout doive être affranchi là où plane encore la grande ombre de Voltaire.

On entre à Ferney par une petite avenue, au bout de laquelle s'arrêtent les voitures, près de la grille.

Une jeune femme vous introduit par les salles basses dans les appartements qui sont conservés dans l'état où les laissa Voltaire :

Son salon et sa chambre à coucher.

Le petit salon, tendu en tapisserie rouge, n'offre rien de remarquable : quelques tableaux *rococo* de l'école italienne et une mauvaise croûte représentant l'apothéose de Voltaire, reçu par Apollon au Temple de la Gloire, et sur le second plan, l'enfer des Critiques expiant sous le fouet des Furies leurs attaques contre le génie du grand homme. Malgré les assertions des habitants de Ferney, disons, pour l'honneur de Voltaire, qu'il fut étranger à l'idée et à la confection de cette misérable toile. Laissons-en peser la responsabilité sur l'Pinintelligente flatterie de M.<sup>me</sup> Denis.

La chambre à coucher est plus curieuse : c'est toujours, suivant la description qu'en a faite en 1822 M. de Jouy, avec une exactitude de commissaire-priseur, un parallélogramme de 15 pieds de long sur 12 de large (nous dirions aujourd'hui 5 mètres de long sur 4 de large, de par le calcul décimal), parquet en bois, lambris à hauteur d'appui; tenture damassée bleue et jaune; lit en bois de hêtre; couverture d'indienne dessin cachemire, rideaux de lit... (absens pour cause d'abus de confiance avec circonstances atténuantes; déchiquetés par les admirateurs de Voltaire, surtout par les Anglais, ils existent à l'état de fragments disséminés dans tous les cabinets du monde. Il ne reste plus que le ciel, auquel on ne peut pas atteindre : c'est fort heureux). Une table de nuit en bois indigène (je ne me suis point assuré de ses secrets), un fauteuil, six chaises de velours vert. (Je prévient le propriétaire de l'établissement

que les mains sacrilèges des touristes , qui ne peuvent atteindre le ciel du lit , s'attaquent maintenant aux chaises : celle qui est à droite de la cheminée a de larges avaries) ; plusieurs cannes dans un coin de la chambre (absentes aussi : nous en reverrons une tout-à-l'heure, qui n'a subi qu'un déplacement),

Nous retrouvons dans cette même chambre à coucher les tableaux et objets d'art rassemblés par Voltaire.

On ne peut regarder sans attendrissement ces portraits de Frédéric , de Lekain , de la grande Catherine , de Leibnitz , de Delille , de Washington , en songeant que plus d'une fois les yeux du patriarche se sont reportés sur eux , brillants des sentiments divers que leur vue devait éveiller dans son âme.

En face de la cheminée , auprès du portrait de Clément XIV, qu'accompagnent assez singulièrement deux pastels représentant, l'un la blanchisseuse de Voltaire et l'autre un petit Savoyard, se dresse un cénotaphe, peint en blanc, sous forme de pyramide, que surmonte un buste de Voltaire avec cette épigraphe : *Son esprit est partout, et son cœur est ici.*

Son cœur n'y est plus, il a été enlevé par *Belle et Bonne*. Quant à son esprit, il y est toujours, comme ailleurs, mais tellement exclusif, tellement dominateur, qu'il éteint celui des autres : témoin le registre déposé sur une console pour recevoir les impressions des visiteurs.

Loin de s'enflammer au flambeau de Voltaire, l'imagination semble s'atrophier sous l'influence du Génie qui trône à Ferney. On ne trouve en parcourant le livre que des pensées triviales ; beaucoup, après bien des efforts, finissent par écrire tout bonnement leur nom, et ces derniers ne sont pas les moins spirituels .

Des mains de la belle introductrice qui reçoit très-gracieusement l'offrande qu'on veut bien lui faire, en échange de sa complaisance, on passe dans celles d'un petit vieillard, jardinier à la suite, qui prétend avoir connu Voltaire.

Il nous conduisit dans les jardins admirablement plantés ; au bord du bassin où Voltaire , imité depuis en cela par le grand Scha-a-Baam , donnait à manger aux petits poissons rouges , qui doivent maintenant être bien grands , si Dieu leur a laissé vie ; dans la sombre allée où il promenait ses méditations philosophiques ; sur la terrasse où il cherchait ses inspirations dramatiques , à la vue de cet admirable mont Blanc , auquel, soit dit en passant, il ne rend pas toute la justice qu'il mérite.

Ses rhumatismes , qu'il attribue à l'action du froid , lui font oublier ce magnifique aspect du pic de la montagne, aux derniers rayons du soleil couchant.

Du jardin , le même guide nous conduisit , sur notre demande , à cette fameuse église au fronton de laquelle on lisait avant la Révolution : *Deo erexit Voltaire*, inscription si souvent reprochée au grand homme , comme empreinte d'une sorte d'ambition sacrilège. Déjà nous avons passé auprès de cette église , ou plutôt de cette chapelle , sans la remarquer, tant elle est humble et modeste, et nous avons peine à comprendre qu'elle ait pu servir de prétexte aux graves accusations portées contre son fondateur.

Taxé d'impiété , en butte à des haines implacables qui se couvrent des dehors de la religion , le philosophe quitte Paris et se réfugie à l'extrême frontière , à la porte de la Suisse qui doit lui offrir un asile sûr, dans le cas où le danger deviendrait sérieux.

Qu'était alors Ferney ?

Écoutons le tableau qu'en trace Voltaire :

J'ai fait un peu de bien , c'est mon meilleur ouvrage ;  
 Mon séjour est charmant , mais il était sauvage :  
 Depuis le grand édit , muet , inhabité ,  
 Ignoré des humains , dans sa triste beauté ,  
 La nature y mourait ; je lui portai la vie ;  
 J'osai ranimer tout. Ma pénible industrie  
 Rassembla des colons par la misère épars ;

J'appelai les métiers qui précèdent les arts ,  
 Et pour mieux cimenter notre utile entreprise ,  
 J'unis le protestant avec la sainte église.

Malgré tous ces bienfaits, il ne se croit pas encore en sûreté. Il a toujours devant les yeux le gibet d'Anne Dubourg, le baillon de Lally, et le bûcher de La Barre. Pour comble de malheur, le pied sur une terre libre, il est encore dans un diocèse Italien dont l'évêque le poursuit d'une haine fanatique, et veut l'arracher aux terres qu'il défriche, aux pauvres qu'il nourrit.

Que fait Voltaire pour conjurer l'orage ? Il le dit dans ses lettres à d'Argental : il se montre meilleur chrétien que ses ennemis ; il édifie ses commensaux et ses voisins, en communiant ; il envoie ses domestiques à la messe, il paie un maître d'école pour apprendre le catéchisme aux enfants ; il se faire lire publiquement à ses repas l'histoire de l'église et les sermons de Massillon : tout cela, pour obtenir de mourir tranquille.

Enfin, pour couronner l'œuvre, comme démonstration palpable de son orthodoxie, il fait un acte de foi en pierres de taille, il élève un temple à l'être de qui il avait dit dans un magnifique vers,

*Que s'il n'existait pas . il faudrait l'inventer.*

Malheureusement l'inscription vient tout gâter. On s'obstine à juger du sac par l'étiquette ; et pourtant, ce qui doit, suivant moi, justifier complètement Voltaire de toute arrière-pensée orgueilleuse et impie, c'est qu'en même temps qu'il déposait au fronton du temple sa dédicace au Dieu éternel, il faisait creuser à l'un des bas-côtés extérieurs, et d'après la mesure qu'il donna lui-même de son corps, une tombe destinée à recevoir sa dépouille mortelle.

Il y a bien dans tout cela un peu d'hypocrisie ; mais il faut

convenir que la position de Voltaire le rendait bien excusable. Au demeurant, cet hommage forcé du philosophe à la religion ne devait-il pas satisfaire ses ennemis? Pour eux, n'était-ce pas un grand triomphe que d'avoir réduit Voltaire à *écraser* désormais *l'infâme*, à huis-clos, par les mains d'un secrétaire, et d'une façon si discrète que, si l'on en croit un de ses commentateurs, les commis du cabinet noir de l'époque, trouvant au bas de chaque lettre ces mots abrégés : *Ecr. l'inf.*, les prirent bravement pour une signature, et demeurèrent convaincus que M. *Ecr. l'inf.* était un garçon d'esprit..

Nous allions quitter Ferney, sans voir le plus intéressant. Il y a, en effet, quelque chose de plus curieux que la chambre à coucher et les jardins, ces muets témoins du séjour de Voltaire ; il y a, dans l'un des pavillons, un vieillard qui a connu personnellement le Patriarche, et dont la mémoire admirablement organisée, soutenue par une lecture assidue et répétée des œuvres de son ancien maître, rafraîchie par les entretiens journaliers qu'il eut, depuis soixante années, avec des amis et des admirateurs du grand homme, a fidèlement conservé le dépôt des traditions sur Voltaire. Au reste, ce guide tout intellectuel ne vient pas à vous, il faut aller à lui, comme l'on va, dans les musées d'Italie, aux armoires secrètes ; et à bon escient ; car, ainsi que nous nous en sommes convaincus, ce vieillard a retenu de préférence, du répertoire de Voltaire, les anecdotes les plus graveleuses qu'il glisse de la façon la plus aimable sous le couvert de cette précaution oratoire : Il n'y a pas de femmes ici... Comme nous n'avons pas de dames dans notre société, nous nous sommes empressés de rendre visite à M. Dailedouze que nous avons trouvé, cloué sur son fauteuil par ses infirmités, dans un appartement modeste, où tout vient rappeler Voltaire : bustes, gravures, manuscrits.

C'est le musée du château ;

C'est là que nous avons pu admirer de près la respectable perruque, le vénérable bonnet de soie brodé, et l'inappréciable canne, tant de fois vendue, si l'on en croit les mauvaises langues et notamment M. Alexandre Dumas, qui aurait refusé de l'acheter un louis.... *Ce M. Dumas*, s'écria M. Dailedouze à qui nous faisons part de cette assertion de l'auteur des impressions de voyage, *est un menteur et un ...* (Je crois, Dieu me pardonne, qu'il lui retourna l'épithète dont les adeptes de l'école romantique ont affublé Racine, *enfoncé* par le succès d'*Henri III.*) *Il a voulu se venger de moi.* Alors le bon homme, dont nous nous plaisions à exciter la bile, nous raconta comme quoi M. Dumas n'ayant pu obtenir de lui le manuscrit de *Vagnère* dont il se proposait de tirer parti, aurait juré de perdre Ferney et ses habitants dans l'opinion publique. Rien n'est amusant comme la colère du vieillard racontant la lutte qu'il eut à subir avec Dumas pour ressaisir ce précieux manuscrit dont ce dernier s'était emparé, comme d'une *Impression de voyage* très-productive. A l'en croire, s'il eût eu seulement quarante ans de moins, il eût proposé une partie de bois de Boulogne à son calomniateur. Nous parvîmes à calmer le bon homme en lui promettant de lui envoyer une caricature sur M. Dumas, dont il avait entendu parler et qu'il se proposait de montrer, pour un sou, à tous ses visiteurs : on voit que l'ancien ami de Voltaire est spéculateur dans ses haines comme dans ses affections.

Notre promesse, qui le remit en belle humeur, nous valut des retours de mémoire vraiment prodigieux sur les habitudes de Voltaire, et l'exhibition de plusieurs documents qui ne manquent pas d'importance.

C'est ainsi que nous eûmes communication d'un grand registre sur lequel Voltaire a collé les cachets de toutes les lettres qu'il recevait, en ajoutant, de sa main, une épithète pour chaque correspondant. Nous y avons remarqué plus de qualifica-

tions injurieuses que de compliments. Celui-ci est un fou, celui-là un brouillon, un autre un méchant. En somme, nous aurions pris une triste idée des correspondants de Voltaire, si nous avions dû nous en rapporter à ses jugements, qui heureusement ne sont pas sans appel.

Nous avons également parcouru le livre de compte, sur lequel il inscrivait ses recettes et ses dépenses avec la régularité d'un rentier à la portion congrue : le seigneur de Ferney avait 172,000 fr. de rente. M.<sup>me</sup> Denis y figure pour des sommes considérables. Voltaire, déjà, voulait faire des rentes à *maman*, cette ingrate qui plus tard trouvait déplacée la dépense d'un cercueil de plomb pour le corps de son bienfaiteur.

Mais le document le plus intéressant, c'est sans contredit le journal de Vagnère, ce secrétaire qui retraça avec une exactitude de détail un peu crue peut-être, mais très-consciencieuse, les circonstances qui ont précédé et suivi les derniers moments de Voltaire. Ce qu'il dit des obsessions dont le patriarche, à son lit de mort, aurait été l'objet de la part du curé de Saint-Sulpice, et de la manière dont il y répondit, surtout, n'est pas de nature à pouvoir être reproduit ici.... *bien qu'il n'y ait pas de dames*, pour employer l'expression favorite de M. Dailedouze.

Au reste, un simple coup-d'œil jeté à la dérobee sur quelques feuillets de ce manuscrit nous fit comprendre facilement l'importance que, pour des motifs différents sans doute, Dumas et Dailedouze y attachent; le premier y voit une question historique à éclaircir, le second une mine à exploiter. La façon dont nous récompensâmes ses bons offices lui fut agréable, car il nous donna par-dessus le marché un imprimé renfermant un quatrain qu'il attribue à Voltaire.

Le premier vers est remarquable par un large *hiatus* et un *pluriel* rimant très-peu richement avec un *singulier*.

Par respect pour l'auteur de la *Henriade*, si affreusement et si involontairement calomnié, nous corrigâmes le quatrain, en



invitant le malencontreux éditeur à surveiller le prochain tirage; et nous primes, non sans quelque regret, congé de ce fidèle serviteur qui, dans son culte religieux pour son maître, nous rappela le Caleb de Walter-Scott (1).

Une heure après, nous étions de retour à Genève, à l'endroit d'où nous étions partis, près de l'île de J.-J. Rousseau.

Voltaire et Rousseau !

Singulière fatalité que celle qui rapproche toujours ces deux hommes pourtant bien différents !

Le premier, né à Paris, vient faire creuser sa fosse à Ferney.

Le second, né à Genève, vient mourir à la porte de Paris.

Et quand un demi-siècle a pesé sur leur tombe, la statue de l'un, le château de l'autre, élevés presque aux mêmes lieux, viennent appeler à un commun pèlerinage les nombreux admirateurs de ces deux éloquents apôtres de l'humanité.

### RETOUR.

Nous n'avions plus rien à voir à Genève, et nous voulions arriver à Lille pour la célébration de l'anniversaire du siège de 1792.... Nous primes la route la plus directe, celle de Bâle par Aarberg. Nous traversâmes Neuchâtel que le roi de Prusse venait d'honorer de sa présence; il était écrit que nous rencontrerions Sa Majesté dans tout le cours de notre voyage.... Les bords du lac sont charmants; on s'y occupait activement des vendanges. Nous passâmes près de Morat, où se dressait autrefois le hideux ossuaire bâti en 1485 avec les ossements des soldats de Charles-le-Téméraire, et que détruisit en 1798, dans sa patriotique indignation, la 75.<sup>e</sup> demi-brigade, composée de Bourguignons de la Côte-d'Or. Sur le lac de Bienne, on nous

---

(1) Les journaux de 1844 nous ont appris la mort de M. Dailedouze.

montra l'île de Saint-Pierre, immortalisée par Rousseau.... Toute cette route est pleine des souvenirs de Jean-Jacques. Nous entrâmes dans le val de Motiers, route taillée dans le roc, où nous admirâmes la  *Pierre percée*, arc de triomphe naturel, et la  *roche qui pleure*.... Partout une jeunesse belliqueuse s'exerce au maniement des armes et au tir à la cible. Au lieu d'une cible unique, qui force à interrompre le tir lorsqu'il faut constater le degré d'adresse du tireur, nous voyons partout deux cibles liées par une traverse perpendiculaire. Lorsque la cible supérieure est atteinte, un tour de pivot fait remonter la cible inférieure sur laquelle on tire pendant que les experts vérifient le coup sur la cible supérieure qui est descendue, et ainsi de suite; de cette façon, il n'y a ni interruption pour les joueurs, ni danger pour les experts, toujours garantis par le retranchement où vient se présenter la cible frappée....

Le lundi 3 octobre, nous couchions à Bâle, et le 4 nous reprenions le Rhin, jusqu'à Cōlogne; le 7 nous étions à Lille, à l'heure où le canon grondait sur les remparts pour annoncer la célébration de la fête commémorative à laquelle notre séjour dans le pays de Guillaume Tell et d'Arnold de Winkelried nous avait merveilleusement préparés.



---

---

# LISTE

DES

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

1843.

---

### I. MEMBRES RÉSIDANTS.

#### HONORAIRES.

MM. le Préfet du département du Nord.

Le Maire de Lille.

PEUVION, négociant, admis le 17 nivôse an XI.

GODIN, chirurgien-major en retraite, admis le 3 février 1832.

---

#### TITULAIRES.

##### COMPOSITION DU BUREAU EN 1843.

- Président*..... M. Pierre LEGRAND, avocat, Conseiller de préfecture, admis le 3 février 1832.
- Vice-Président*..... M. DE CONTENCIN, Secrétaire-Général de la préfecture, admis le 19 avril 1839.
- Secrétaire-Général*..... M. MILLOT, professeur à l'hôpital militaire, admis le 1.<sup>er</sup> septembre 1837.
- Secrétaire de correspondance*..... M. MOULAS, littérateur, admis le 27 avril 1831.
- Trésorier*..... M. DANIEL, imprimeur, admis le 5 décembre 1828.
- Bibliothécaire*..... M. CHON, professeur au collège de Lille, admis le 21 janvier 1842.

MM.

- MACQUART, propriétaire, admis le 27 messidor an XI.  
DELEZENNE, professeur de physique, admis le 12 septembre 1806.  
DEGLAND, docteur en médecine, admis le 40 décembre 1814.  
DESMAZIÈRES, naturaliste, admis le 22 août 1817.  
LIÉNARD, professeur de dessin, admis le 5 septembre 1817.  
LESTIBOUDOIS (Thém.), docteur en médecine, admis le 17 août 1821.  
VERLY, architecte, admis le 18 avril 1823.  
KUHLMANN, professeur de chimie, admis le 20 mars 1824.  
BAILLY, docteur en médecine, admis le 2 octobre 1825.  
HEEGMANN, négociant, admis le 2 octobre 1825.  
BARROIS (Th.), négociant, admis le 16 décembre 1825.  
LESTIBOUDOIS (Jean-Baptiste), docteur en médecine, admis le 20 janvier 1826.  
MARESCAILLE DE COURCELLES, propriétaire, admis le 21 novembre 1828.  
DOURLEN, docteur en médecine, admis le 3 décembre 1830.  
MULLIÉ, maître de pension, admis le 20 avril 1832.  
LE GLAY, correspondant de l'Institut, archiviste du département du Nord, admis le 19 juin 1835.  
BENVIGNAT, architecte, admis le 1.<sup>er</sup> juillet 1836.  
DERODE (Victor), chef d'institution, admis le 5 janvier 1838.  
GILLET DE LAUMONT, inspecteur des télégraphes, admis le 16 novembre 1838.  
LEFEBVRE, propriétaire, admis le 31 janvier 1840.  
TESTELIN, docteur en médecine, admis le 20 novembre 1840.  
SÉON, vétérinaire, admis le 5 février 1841.  
CAZENEUVE, professeur à l'hôpital militaire, admis le 5 mars 1841.  
DELERUE, juge-de-paix, admis le 17 novembre 1845.

---

## II. MEMBRES ASSOCIÉS AGRICULTEURS.

MM.

- BACHY, cultivateur, à Fives.  
BAJEUX, cultivateur, à Thuménil, hameau de Faches.

## MM.

BRAQUAVAL,	maire et cultivateur,	à Hem.
BRULOIS ,	cultivateur ,	à Croix.
BUTIN ,	id.,	à Prêmesques.
CHARLET,	id.,	à Houplines.
CHUFFART,	id.,	à Ennevelin.
COGET,	id.,	à Marquillies.
COLLETTE (L.),	id.,	à Baisieux.
DELANGRE ,	id.,	à Englos.
DEMESMAY,	id.,	à Templeuve.
DENISART-DEBRAY,	id.,	à Lille.
DESQUIENS,	id.,	à Fives.
DESURMONT (François),	brasseur,	à Tourcoing.
DUHAYON,	notaire,	à Ronchin.
HEDDEBAULT,	cultivateur,	à Faches.
HERBO (François),	idem ,	à Templeuve.
HESPEL (le comte d'),	propriétaire,	à Haubourdin.
HOCHART ,	cultivateur ,	à Hallennes-lez-Haubourdin.
LAMBELIN ,	id.	à Bondues.
LECAT,	id.	à Bondues.
LECLERCQ ,	id.	à Hem.
LEFEBVRE (A.)	id.	à Lezennes.
LEMBLIN,	id.	à Lesquin.
LEPERS,	id.	à Flers.
LEROY père,	id.	à Aubers.
LEROY-DUBOIS,	id.	à Illies.
LIÉNARD,	id.	à Annappes.
MASQUELIER,	id.	à Wattignies.
PLATEL,	id.	à Loos.
TAFFIN-PEUVION ,	id.	à Lesquin.
VALLOIS ,	id.	à Mons-en-Pévèle.

## III. MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

AJASSON DE GRANDSAGNE, naturaliste et homme de lettres, à Paris.

ARAGO, membre de l'Institut et député, à l'observatoire royal, à Paris.

ARTAUD, inspecteur général de l'Université, à Paris.

BABINET, professeur au collège Saint-Louis, membre de l'Institut, à Paris.

BAILLY DE MERLIEUX, secrétaire général de la Société royale d'Horticulture, à Paris.

BARRÉ, officier supérieur d'artillerie en retraite, à Paris.

BARRUEL-BEAUVERT (le vicomte de), correspondant du Muséum, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

BAUDRIMONT (le docteur), professeur agrégé de la Faculté de médecine, à Paris.

BÉGIN (le docteur), membre du conseil de santé des armées, à Paris.

BERKELEY (M. J.), naturaliste, à King's Cliffe, en Angleterre, ministre du Saint-Evangile.

BIASOLETTO (Barth.), docteur en médecine et pharmacien, à Trieste.

BIDARD, docteur en médecine, à Arras.

BLOUET, professeur d'hydrographie, à Quimper.

BONAFOUS, directeur du jardin botanique, à Turin.

BONARD, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Calais.

BORELLY, inspecteur des douanes, à Rouen.

BOSSON, pharmacien, à Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise).

BOTTIN, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, à Paris.

BOUILLET (J.-B.), Inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Clermont-Ferrand.

BOURDON, inspecteur général de l'Université, à Paris.

BOURDON (Henri), sous-préfet, à Rochechouart (Haute-Vienne.)

BOURLET (l'abbé), naturaliste, à Douai.

BRA (Th.), statuaire, à Paris.

BRAVAIS (Auguste), enseigne de vaisseau, membre de la Société philomatique, à Paris.

BREBISSON fils (de), naturaliste, à Falaise.

MM,

BRESSON (Jacques) , négociant , à Paris.

BRONGNIART (Adolphe) , membre de l'Académie royale des sciences , professeur au Muséum d'histoire naturelle , à Paris.

BRONGNIART (Alexandre) , directeur de la manufacture de porcelaine , à Sèvres.

CAPRON , chirurgien-major au 10.<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval , à Maubeuge.

CHAMBERET (Ernest de) , ingénieur des ponts et-chaussées , à Lons-le-Saulnier (Jura).

CHARPENTIER , docteur en médecine , à Valenciennes.

CHASTEL (le comte du) , à Versailles.

CHAUVENET (de) , chef de bataillon du génie , à Boulogne.

CHOLLET (F.) , docteur en médecine , à Beaume-la-Rolande (Loiret).

CLÉMENT , née Hémerly (M.<sup>me</sup> veuve) , littérateur , à Cambrai.

CANDOLLE (de) , professeur d'histoire naturelle , à Genève.

COCHARD , directeur de la compagnie chinoise d'éclairage au gaz , à Reims.

COGET (Alexandre) , propriétaire , à Thumeries.

COLLADON fils (D.) , professeur , à Genève.

COLLIN (J.-J.) , professeur de chimie à l'école royale de Saint-Cyr.

CORNE (H.) , président du tribunal de première instance , à Douai.

CORNILLE (H.) , littérateur , à Paris.

COUPRANT (L.) , chirurgien , à Houplines.

DA CRUX-JOBIM , professeur de médecine légale , à Rio-Janciro.

DARGELAS , ex-directeur du Jardin botanique de Bordeaux , à Bordeaux.

DASSONNEVILLE , docteur en médecine , à Aire.

DAVAINE , ingénieur en chef , chargé de la 2.<sup>e</sup> section du chemin de fer de Paris à la frontière de la Belgique , à Amiens.

DEGEORGE (Frédéric) , homme de lettres , à Arras.

DELARIVE (Auguste) , professeur de physique à l'Académie de Genève.

DELARUE , secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture du département de l'Eure , à Evreux.

MM.

- DELCROIX, homme de lettres, à Cambrai (1).
- DELMAS (Ch.), chirurgien-major aux spahis (Algérie).
- DEMEUNYNCK, docteur en médecine, à Bourbourg.
- DEQUEUX-SAINTE-HILAIRE, ancien sous-préfet, à Hazebrouck.
- DERHEIMS, pharmacien, à Saint-Omer.
- DESMYTTERE, docteur en médecine, médecin de la maison des femmes en démence de Lille.
- DESAYVE, propriétaire, à Paris.
- DESPRETZ, membre de l'Institut, professeur au collège royal de Henri IV, à Paris.
- DESRUELLES, docteur-médecin, à Paris.
- DESSALINES-D'ORBIGNY père, chirurgien-major, à La Rochelle.
- DEWAPERS, peintre du roi, à Bruxelles.
- D'HOMBRES-FIRMAS, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).
- DRAPIEZ, naturaliste, à Bruxelles.
- DUBRUNFAUT, négociant, à Valenciennes.
- DUBUISSON-DEVOISINS, ingénieur en chef des mines, à Toulouse.
- DUCORNET, peintre, à Paris.
- DUFOUR (Léon), docteur en médecine, correspondant de l'Institut, à Saint-Sever (Landes).
- DUHAMEL, inspecteur-général des mines, à Sumerville.
- DUMÉRIL, membre de l'Institut, professeur au Jardin du roi, à Paris.
- DUMORTIER, directeur du Jardin botanique, à Tournai.
- DUSAUSOY, colonel d'artillerie, à Douai.
- DUTHILLOEUL, bibliothécaire, à Douai.
- DUVERNOY (le docteur), professeur au collège de France, à Paris.
- FAUCHER, commissaire des poudres et salpêtres, à Saint-Ponce, près Mézières (Ardennes).
- FÉE, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, pharmacien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction.

---

(1) Mort le 6 août 1843.



MM.

FLAVIER, à Strasbourg.

FONTEMOING, greffier du tribunal de commerce, à Dunkerque.

FRANCOEUR, officier de l'Université, à Paris.

FRIES (Elias), professeur à l'Université d'Upsal (Suède).

GARNIER, bibliothécaire adjoint, professeur à Amiens.

GAY-LUSSAC, membre de l'Institut, professeur au Jardin du roi, à Paris.

GÈNÉ (Joseph), professeur de zoologie, à Turin.

GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (Isidore), membre de l'Institut, professeur au jardin du Roi, à Paris.

GILGENCRANTZ, chirurgien-major au 5.<sup>e</sup> léger, à Versailles.

GIRARDIN (J.), correspondant de l'Institut, professeur de chimie industrielle à l'école municipale de Rouen, et à l'école d'agriculture du département de la Seine.

GODDE DE LIANCOURT, secrétaire-général de la Société des naufrages, à Paris.

GORET, médecin ordinaire (Algérie).

GRAR (Édouard), avocat, à Valenciennes.

GRATELOUP, docteur en médecine, à Bordeaux.

GRAVIS, docteur en médecine, à Calais.

GUÉRARD (Alph.), docteur en médecine, à Paris.

GUÉRIN-MÈNEVILLE, à Paris.

GUERRIER DE DUMAST fils, homme de lettres, membre de la Société d'histoire naturelle, à Nancy.

GUILLOT, colonel d'artillerie, directeur d'histoire naturelle de Paris, à Brest.

HÉRÉ, professeur de mathématiques, à Saint-Quentin.

HILAIRE DE NEVILLE, propriétaire, à Rouen.

HUOT, trésorier de la Société royale d'agriculture, à Versailles.

JACQUEMYNS, professeur de chimie, à Gand.

JACQUERYE, professeur de dessin et de mathématiques, à Armentières.

JAUFFRET, bibliothécaire, à Marseille.

JOBARD, rédacteur du *Courrier belge*, à Bruxelles.

JUDAS, médecin ordinaire, secrétaire du Conseil de santé des armées, au ministère de la guerre, à Paris.

MM.

JULLIEN, ancien rédacteur de la *Revue encyclopédique*, à Paris.

KERCKHOVE (vicomte de), dit de KIRCKHOFF VAN DER VARENT, docteur en médecine, à Anvers.

KUNZE (Gustave), professeur de botanique et directeur du Jardin de l'Université, à Leipzig.

LABARRAQUE, pharmacien, à Paris.

LACARTERIE, pharmacien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.

LACORDAIRE, professeur de zoologie à l'Université de Liège.

LAINÉ, professeur de mathématiques au collège Rollin, à Paris.

LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de la société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

LARREY (Hyp.), professeur au Val-de-Grâce, agrégé à la Faculté de médecine, à Paris.

LEBLEU, chirurgien en chef de l'hospice de Dunkerque.

LEBONDIDIER, chimiste, à Béthune.

LECOQ (H.), professeur d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand.

LECOQ, commissaire en chef des poudres et salpêtres à l'arsenal de Paris.

LEFEBVRE (Alex.), secrétaire de la Société entomologique de France (Paris); chirurgien-aide-major au 4.<sup>e</sup> régiment de ligne.

LEGAY, chirurgien aide-major au 4.<sup>e</sup> régiment de ligne.

LEGOARANT, capitaine retraité du génie militaire, à Lorient.

LEGUEY, docteur en médecine, à Paris.

LEJEUNE, docteur en médecine, à Verviers.

LEJOSNE, homme de lettres, à Paris.

LELEWEL (J.), ancien professeur d'histoire à l'Université de Wilna, à Bruxelles.

LEMAIRE (P.-A.), professeur de rhétorique au collège Bourbon, à Paris.

LENZ (baron de), conseiller-d'Etat, à Iéna.

LEROY (Onésyme), homme de lettres, à Passy, près Paris.

LESIEUR-DESBRIÈRES, pharmacien-major à l'hôpital militaire de Bayonne.

MM.

- LHÉRIC , graveur , à Anvers.
- LIBERT (M.elle), naturaliste, à Malmédi.
- LIÉBIG, chimiste, à Giessen (grand-duché de Hesse).
- LIUVILLE, membre de l'Institut, professeur à l'école polytechnique, à Paris.
- LOISELEUR-DESLONGCHAMPS, docteur en médecine, à Paris.
- LONGER , directeur des domaines et de l'enregistrement , à Guéret (Creuse).
- MAIZIÈRE, ancien professeur, à Reims.
- MALINGIÉ-NOUEL, professeur de physique, à Pontlevoy (Loir-et-Cher).
- MALLET, professeur de philosophie au collège royal de Versailles.
- MALLET (Alfred), professeur de physique au collège de St.-Quentin.
- MANGON-DE-LALANDE , ex-directeur des domaines , à Avranches (Manche).
- MARMIN (B.), ex-inspecteur des postes , à Boulogne-sur-Mer.
- MARQUET-VASSELOT, directeur de la maison centrale de détention , à Nîmes.
- MARTIN-ST.-ANGE, docteur en médecine , à Paris.
- MATHIEU DE MOULON, docteur-médecin et naturaliste, à Trieste.
- MATHIEU, membre de l'Institut et du bureau des longitudes , à Paris.
- MATHIEU DE DOMBASLE, directeur de l'établissement agricole de Roville (Meurthe).
- MÉCHIN, ancien Préfet du Nord, Conseiller-d'État, à Paris.
- MEIGEN, naturaliste, secrétaire de la chambre de commerce, à Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle.
- MÉRAT, membre de l'académie royale de médecine, à Paris.
- MICHAUD, capitaine-adjutant-major au 10.<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, professeur au jardin du roi, à Perpignan.
- MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, à Paris.
- MOLÉON (de), ancien élève de l'école polytechnique, à Paris.
- MOREAU, César, fondateur de la société de statistique universelle, à Paris.
- MOURONVAL, docteur en médecine, à Bapaume.
- MUSIAS, ancien notaire, à Paris.

MM.

MUTEL , capitaine d'artillerie , attaché à la direction de Paris , et employé à Vincennes .

NOTARIS (de) , docteur-médecin , professeur de botanique à l'Université de Turin .

OZANEUX , inspecteur-général de l'Université , à Versailles .

PALLAS , médecin en chef de l'Hôpital-Militaire , à St.-Omer .

PELOUZE , essayeur à la Monnaie , à Paris .

PÉTIAU , docteur-médecin , à St.-Amand-les-Eaux .

PHILIPPAR , professeur de culture à l'institut royal agronomique de Grignon , directeur du jardin des plantes , à Versailles .

PHILIPPE , chirurgien-aide-major , à l'hôpital militaire de Bordeaux .

PIIIOREL , docteur en médecine , à Rouen .

PINGEON , docteur en médecine , secrétaire de l'académie des sciences , arts et belles-lettres , à Dijon .

PLOUVIEZ , docteur en médecine , à Lille .

POIRET , naturaliste , à Paris .

POIRIER-St.-BRICE , ingénieur en chef des mines , à Paris .

PORRET , graveur sur bois à l'imprimerie royale , à Paris .

POTIEZ-DELEBOIS , conservateur du muséum , à Douai .

PRONVILLE (de) , propriétaire , à Versailles .

QUETELET , directeur de l'observatoire royal , secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles .

REGNAULT , maréchal-de-camp .

REINARD , pharmacien , à Amiens .

REIFFENBERG (le baron de) , conservateur de la bibliothèque royale , à Bruxelles .

RIBES , docteur en médecine , à Montpellier , professeur de la faculté de médecine .

RODENBACK (Alexandre) , membre de la chambre des représentants , à Bruxelles .

RODENBACK (Constantin) , membre de la chambre des représentants , à Bruxelles .

RODET , professeur à l'école vétérinaire de Toulouse .

ROISIN (le baron de) , philologue , à Bonn , (Prusse rhénane) .

SAINT-BRICE (de) , ingénieur en chef des mines , à Paris .

MM.

- SCHREIBER, conseiller et directeur des cabinets d'histoire naturelle de l'empereur d'Autriche, à Vienne.
- SERRES (Marcel de), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
- SCOUTTETEN, chirurgien chef de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.
- SOUDAN, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, à Alger.
- TANCHOU, docteur en médecine, à Paris.
- TASSAERT, chimiste, à Anvers.
- THIERS, membre de l'Institut, à Paris.
- TIMMERMANS, capitaine du génie, à Gand.
- TOMASSINI, à Ancône.
- TORDEUX, pharmacien, à Cambrai.
- TORDEUX, médecin des épidémies, à Avesnes.
- VAILLANT (Le), médecin ordinaire, professeur au Val-de-Grâce (hôpital-militaire de perfectionnement), à Paris.
- VANDERMAELEN, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles.
- VASSE-DE-St.-OUEN, inspecteur en retraite de l'académie de Douai.
- VILLENEUVE (le comte Alban de), député du Nord, à Paris.
- VILLENEUVE-TRANS (le marquis de), membre libre de l'Institut, à Nancy.
- VILLENEUVE, membre de l'Académie de médecine, à Paris.
- VILLERMÉ, membre de l'Institut, à Paris.
- VINCENT, professeur de mathématiques, à Paris.
- VINGTRINIER (P. M.), médecin en chef des prisons de Rouen.
- VIOLLET, ingénieur civil pour le contentieux des moteurs hydrauliques et des cours d'eau, à Paris.
- WARINKOENIG, professeur de jurisprudence à l'Université de Fribourg (Baden).
- WESMAEL, professeur à l'Athénée de Bruxelles.
- WESTWOOD, naturaliste, secrétaire de la Société entomologique, à Londres.

---

---

OUVRAGES IMPRIMÉS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

PAR SES MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

LE GLAY (le docteur). Description des Archives générales du département du Nord, à Lille, partie historique ; in-4.°

PAR SES MEMBRES CORRESPONDANTS.

BOUILLET. Tablettes historiques de l'Auvergne.

BOURLET. Mémoire sur les podurelles. Douai, 1843.

BRESSON (Jacques). Des fonds publics français et étrangers ; in-12. Paris, 1843.

DELCROIX. Fleurs d'outre-Rhin, chants, ballades et légendes. Paris, 1843 ; in-12.

D'HOMBRES-FIRMAS (le marquis d'). Suite des Mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle. Feuilles 17 et 18.

FEÉ. Premier Mémoire sur l'ergot du seigle ; in-4.°

GARNIER (J.) Notice sur l'église de Namps-au-Val, canton de Couty, arrondissement d'Amiens. Amiens, 1842.

GRAR. Question des sucres. Solution proposée par la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

GUERIN-MÉNEVILLE. 6.° livraison du Magasin de zoologie, d'anatomie comparée. Année 1843.

HILAIRE DE NEVILLE. Réflexions sur l'utilité de la recherche et de la conservation de nos antiquités nationales.

JOBARD. Bulletin du Musée de l'industrie. — Création de la propriété intellectuelle, tiré à 100 exemplaires.

JUDAS. Lettres à M. de Saulcy, etc. , sur quelques monuments de la langue Phénicienne.

JULLIEN. Discours prononcé à la Société nationale de vaccine.

LAIR. Extraits des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, 1839, 1840 et 41.

LARREY (baron). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Bichat.

MM.

LECOQ (H.). Traité des plantes fourragères de France.

LEJOSNE. Petite géographie historique de la France. Beziens, 1843; in-18.

MAIZIÈRE. Allocution sur le paracasse, pour empêcher la casse des bouteilles dans la fabrication du vin mousseux. — Extrait du rapport de l'Académie de Reims sur le paracasse. — Objections contre le paracasse et leur réfutation. — Dialogue sur le paracasse. — Mon programme aujourd'hui.

MALLET. Histoire de la philosophie Ionienne.

MANGON DE LALANDE. Rapport fait à la Société d'archéologie d'Avranches, relativement à la pierre expiatoire de Henri II, roi d'Angleterre. — Rapport sur la verrière de Martigny.

MATHIEU. Traduction de la chimie organique de Graham.

MÉRAT. Revue de la Flore parisienne.

MOREAU DE JONNÈS. Statistique des crimes en Angleterre, in-4.º

MUTEL. Note sur le *Viola lactea*, Smith.

QUETELET. Notice historique sur Jean-Baptiste Van-Mons, etc., Bruxelles, 1843; in-18.

TORDEUX (A.-J.). Question des sucres.

TORDEUX. Analyse de l'eau du puits artésien foré au nord dans la grande cour de la caserne de cavalerie, à Cambrai.

VINGTRINIER. De l'emploi médical de l'huile de foie de morue et de raie.

VIOLETT. Journal des usines. 1843.

## ANONYMES.

Observation sur la *Terebratula Dephya*; in-8.º

Ode sur le siège et le bombardement de Lille en 1792. — Pièces de vers sur le même sujet.

Recherches sur la fête des 31 rois à Tournai, 1330 à 1331, suivies des entrées joyeuses à Tournai, divers processions et usages. Ce manuscrit, orné de dessins coloriés, porte l'épigraphe : *Il n'est pas de peuple quelque peu civilisé qui n'ait eu ses fêtes publiques, ni d'époque qui ne les ait reproduites sous ses emblèmes particuliers.*

Trois cahiers sur un nouveau système de pavage et de constructions rurales.

Mémoire sur l'orthopédie envoyé au concours.

## PAR DES ÉTRANGERS.

MM.

ACHARD-JAMES. Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant 1841.

BERNIER. Rapport sur les claies coconnières de M. Davril.

BRÈME (le marquis de). Essai monographique et iconographique de la tribu des Cossyphides, 1.<sup>re</sup> partie. Paris, 1842; grand in-8.<sup>o</sup>

BRUNET DE LA GRANGE. Rapport sur la production de la soie.

CAQUOT. Rapport sur la question des laines.

DE FELLEMBERG. Observations sur les semoirs.

— Lettre sur la colonie d'enfants indigents établie à deux lieues d'Hofwil.

— Deux plans d'établissements.

DEGRAND (E.) Solution de la question des sucres. 1843.

DE MOULON. — Opuscule. — Réflexions sur les principaux systèmes modernes en médecine.

FABIUS. Offrande au Dieu de l'Univers. 1842.

FORBERON. Les Hylophytes et leurs ennemis, traduit de l'allemand.

GIRAUDEAU. Encyclopédie biographique du 19.<sup>e</sup> siècle; 8.<sup>e</sup> catégorie : médecins célèbres. Paris, 1843; grand in-8.<sup>o</sup>, avec portraits.

GRAND-PERRET. De l'état politique de la ville de Lyon, depuis le 10.<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'année 1789. 1843.

GRAS. Note sur la découverte de la houille. 1843. Brochure in-8.<sup>o</sup>

GUASTALLA. *Studi medici, sull'acqua di mare*. Traité dédié à M. Giacomo Tomassini; in-8.<sup>o</sup>

HERICART DE THURY (le vicomte). Rapport présenté à la Société royale et centrale d'agriculture sur l'almanach du commerce de M. Bottin, pour l'année 1843.

HUBERT-VALLEROUX. Mémoire sur le catarrhe de l'oreille moyenne et sur la surdité qui en est la suite, avec l'indication d'un nouveau mode de traitement. Paris, 1843.

L. JAMES. Journal de vaccine et des maladies des enfants, hygiène et salubrité publiques, publié sous les auspices du gouvernement, 13.<sup>e</sup> année, 1842.

— Discours prononcé par M. Jullien, de Paris, vice-président de la Société nationale de vaccine.



*L'Abonné*, Gazette des Journaux, 1.<sup>re</sup> année, N.° 1, 1843.

LABUS. *Antica romana via del Simplone*.

LADOUCETTE (baron). Rapport fait à la Chambre des députés sur des pétitions relatives à la destruction des bois (séance du 29 avril 1843).

LARCLAUZE. Notice sur une machine à battre les grains; in-4.°

LE GLAY (Edward). 1.<sup>er</sup> volume de l'Histoire des comtes de Flandre.

LENFANT. Rapport sur le projet de remonte de la cavalerie par les chevaux de la gendarmerie et l'amélioration de la race chevaline.

Louis-Paul \*\*\* Institution du crédit foncier par la mobilisation du contrat hypothécaire. Bayeux, 1843; in-4.°

MANCEL. Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen. 1842.

PIERS. Petites histoires du canton d'Audruicq. Aire, 1843. Brochure in-8.°

RAY (Jules). Catalogue de la Faune de l'Aube, ou liste méthodique des animaux vivants ou fossiles, sauvages ou domestiques, qui se rencontrent, soit constamment, soit périodiquement, dans cette partie de la Champagne. Troyes, 1843.

RIPAULT. Gazette médicale de Dijon et de la Côte-d'Or. — Préface et plan du journal.

ROMANET (vicomte de). La loi sur les sucres et le budget de 1844. 1843.

ROOSMALEN. La Parole, recueil périodique de tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, précédé d'une revue critique.

RUELLE. Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Lille; brochure in-8.°, 1843.

STIÉVENARD. Histoire médicale des pestes à Valenciennes.

— De l'emploi de la belladone dans la scarlatine épidémique, précédé d'une notice historique sur cette maladie. — Paris, 1843; brochures.

TALAIRAT (baron de). L'homme et sa destinée. (Extrait du Camée, keepsake élégant.) 1843; in-4.°

VELPEAU. Histoire d'un kiste pileux de l'ovaire; in-8.°

---

---

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS PAR LES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

---

ABBEVILLE. Revue agricole de la Somme. — Bulletin du comice d'Abbeville. 1.<sup>re</sup> année, N.º 12, décembre 1842.

AMIENS. Mémoires des antiquaires de Picardie. — Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux, par M. Bouthors, etc., 2.<sup>e</sup> et 3.<sup>e</sup> séries. Amiens, 1843.

— Bulletin de la Société des antiquaires.

— Revue agricole de la Somme.

— Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, arts et belles-lettres, du département de la Somme.

ANGERS. Société d'agriculture, sciences et arts. Travaux du comice horticole de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8.º

— Bulletin de la Société industrielle et du département de Maine-et-Loire.

Statistique du département de Maine-et-Loire.

AVESNES. Société d'agriculture de l'arrondissement. — Programme des prix proposés pour 1843.

BAYEUX. Mémoires de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, 1840 et 1841.

— Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 1842.

— Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

BESANÇON. Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du Doubs. Mémoires.

BORDEAUX. Actes de la Société linnéenne, septembre 1842.

— Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.

— Société d'agriculture. Rapport présenté à la Société, dans son assemblée générale du 7 février 1843, sur la charrette Jemain.

CAEN. Société royale d'agriculture et de commerce. — Etablissement des courses de chevaux, 1837. — Liste des souscripteurs-fondateurs, 1838, 2 exemplaires. — Rapport sur le 2.<sup>e</sup> volume des institutions hippiques de M. le comte de Montendre, fait dans la

séance du 20 juin 1840. — Des causes de la diminution du commerce des chevaux en Normandie et des moyens de le rétablir, etc.

**BOULOGNE-SUR-MER.** Société d'agriculture du commerce, des sciences et des arts. — Compte-rendu de la séance publique du 24 septembre 1842.

**BOURGES.** Bulletin de la société d'agriculture du département du Cher.

**BRUXELLES.** Académie royale. Bulletin des séances. — Instruction pour l'observation des phénomènes périodiques. — Annuaire de l'Académie. — Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. — Programme des questions proposées pour le concours de 1844.

— Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.

— Nouveaux mémoires.

**CAHORS.** Bulletin de la Société agricole industrielle du département du Lot.

**CHARTRES.** Comice agricole de l'arrondissement. — Programme du concours de 1843.

**CAMBRAI.** Société d'émulation. — Rappel des sujets de prix mis au concours pour 1843.

**CHALONS-SUR-MARNE.** Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Séance publique. — Règlement de la Société.

**CHATEAUX.** Éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre. 2.<sup>e</sup> partie (séance générale du 30 octobre 1842).

**COMPIÈGNE.** L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement.

**DIJON.** Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres.

**DOUAI.** Mémoires de la Société royale d'agriculture, sciences et arts.

**EVREUX.** Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département. — Recueil de ses travaux.

**FALAISE.** Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement. — Rapport sur les inconvénients du braconnage. — Sur le mode le plus avantageux d'acquisition des chevaux de remonte de l'armée.

— Annuaire de l'arrondissement.

**FOIX.** Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège,

formant la continuation du journal d'agriculture et des arts de ce département.

LILLE. Annales de la Société d'horticulture du département du Nord , 1842.

LONS-LE-SAULNIER. Travaux de la Société d'émulation du département du Jura , pendant les années 1840 à 1841. — 1842.

LYON. Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie , publiées par la Société royale d'agriculture , histoire naturelle et arts utiles. 1842.

MANS (1e). Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

METZ. Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle , 1841 à 1843.

— Mémoires de l'Académie royale , lettres , sciences , arts , agriculture , 23.<sup>e</sup> année , 1841-42 ; Metz et Paris, 1842.

MONTAUBAN. Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne , 1842.

MULHOUSE. Bulletin de la Société industrielle.

NANCY. Mémoires de la Société royale des sciences , belles-lettres et arts.

NANTES. Journal de la section de médecine de la Société académique du département de la Loire-Inférieure.

— Annales.

NIMES. Rapport sur le concours ouvert en 1843 par l'Académie du Gard, sur la question de l'influence du christianisme sur l'esprit de famille.

— Compte-rendu.

PARIS. Athénée des arts ; procès-verbaux des séances publiques.

— Société royale et centrale d'agriculture ; bulletin des séances. Compte-rendu mensuel.

— Extrait des annales de la Société séricicole. — Compte-rendu de ses travaux, par M. Frédéric de Boullenois, secrétaire, séance générale du 4 décembre 1842.

— Procès-verbaux des séances de la Société philomatique.

— Programme des prix proposés par la Société d'encouragement de l'industrie nationale , pour 1844.

PARIS. Bulletin de la Société géologique de France.

— Annales de la Société libre des beaux-arts, 1840-41-42.

— Annales de la Société royale d'horticulture et journal spécial de l'état et des progrès du jardinage.

— Liste des membres de la Société royale des antiquaires de France.

POITIERS. Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.

RHODEZ. Bulletin de la Société d'agriculture de l'Aveyron.

ROCHEFORT. Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente, 1842.

— Note sur le mouvement de la population.

ROUEN. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, 1842.

— Bulletin de la Société libre d'émulation. — Analyse des procès-verbaux de la même société.

— Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.

— Pétition présentée à la chambre des pairs et à la chambre des députés, par la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, relativement au projet de loi sur la suppression du sucre indigène; in 4.<sup>o</sup>

SAINT-ÉTIENNE. Bulletin publié par la Société industrielle de l'arrondissement (agriculture, sciences, arts et commerce), 1842.

SAINT-OMER. Société d'agriculture de l'arrondissement. — Programme de l'exposition publique des produits des départements du Pas-de-Calais et du Nord.

SAINT-QUENTIN. Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées par la Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture, 1841.

— Mémoires de la Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture, 1837-38-39. 1841.

TOULOUSE. Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, établie à Toulouse en 1831.

— Académie des jeux floraux.

— Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres; histoire et mémoires.

TOURS. Annales de la Société d'agriculture , de sciences , arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

TROYES. Mémoires de la Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. Bulletin des travaux de la Société départementale de la Drôme.

VALENCIENNES. Société d'agriculture , sciences et arts ; question des sucres. — Solution proposée par cette société. Valenciennes, janvier 1843.

VERSAILLES. Mémoires de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise , 1842.

— Observations de la Société royale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise , sur le projet de loi relatif à la suppression du sucre indigène.

---

## OUVRAGES IMPRIMÉS

### OFFERTS PAR DES SOCIÉTÉS NON CORRESPONDANTES.

BLOIS. Société d'agriculture de Loir-et-Cher. Bulletin,

BOURG. Société royale d'émulation , d'agriculture , sciences , lettres et arts du département de l'Ain. Des bases qui doivent servir à asseoir la taxe du pain.

CAEN. Société des courses du Calvados. Extrait du rapport fait à cette Société sur ces courses.

EPINAL. Société d'émulation des Vosges. Bulletin mensuel des sciences et des progrès agricoles. 1843.

LA ROCHELLE. Annales de la société d'agriculture , 1842.

LILLE. Commission historique du département du Nord. Bulletin.

— Conseil central de salubrité publique du département du Nord. Rapport sur ses travaux, in-8.° Lille, 1843.

LIMOGES. Bulletin de la société royale d'agriculture , des sciences et des arts. — Concours ouvert en 1842 sur les irrigations.

NAPLES. Académie royale des sciences. Mémoires.

QUIMPER. Société vétérinaire du département du Finistère. — Concours pour l'amélioration des prairies naturelles dans le département. — Séance du 20 novembre 1842.

STRASBOURG. Mémoires de la société du muséum d'histoire naturelle.

TOULOUSE. Mémoires de la société archéologique du midi de la France.

TOURAINÉ. Mémoires de la société archéologique.

TOURNAI. Société royale d'agriculture et d'horticulture de Tournai, 49.<sup>e</sup> exposition publique, salon d'hiver, 1843.

TOURS. Recueil des travaux de la société médicale du département d'Indre-et-Loire. 1842.

VERVIERS. Société de Flore. Exposition de plantes au profit des indigents, ouverte les 2, 3 et 4 octobre 1842.

---

## MANUSCRITS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

PAR SES MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

CAZENEUVE. Mémoire sur l'amélioration de la race chevaline et sur les prairies artificielles.

— Note sur la fièvre typhoïde.

CHON. Études critiques sur l'Histoire des Français de M. de Sismondi.

DERODE. Histoire de la Monnaie de Lille.

— Fragment de son Histoire de Lille relatif à la domination des ducs de Bourgogne sur cette ville.

— Renseignements écrits sur Wicar.

DELERUE. Pièce de vers sur le siège de Lille en 1792.

— De l'amélioration de la classe ouvrière et des moyens d'y parvenir.

DESMAZIÈRES. Nouvelles notices sur quelques plantes cryptogames, la plupart inédites, récemment découvertes en France et qui vont paraître en nature dans la collection publiée par l'auteur.

DOURLÉN. Notes statistiques relatives au cas de fièvre typhoïde qu'il a eu occasion d'observer dans l'épidémie qui s'est déclarée au monastère d'Esquermes.

KUHLMANN. Notice sur la fertilisation des terres par les engrais azotés.

LEFEBVRE. Mémoire sur la question du reboisement.

MM.

LE GLAY. Recherche du lieu appelé dans quelques anciens titres : *Villa Colonia in pago Cameracensi*.

LEGRAND. Rapport sur la mitoyenneté des fossés.

— Nouveau fragment de son voyage sur le Rhin.

— Physiologie du Conseil de révision.

LESTIBOUDOIS. Mémoire sur la question des laines.

— Notes sur un essai de culture du tabac de Manille, etc.

MOULAS. Ode traduite du portugais de Matos.

— A. D. Gaspard de Jouvellanos, lorsqu'il fut nommé ministre de grâce et de justice, en 1797, traduction de l'Espagnol de Quintana.

— Traduction en vers d'une ode du poète portugais.

## PAR SES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BONNARD (le docteur). Notes manuscrites sur des cas chirurgicaux pratiques, intitulées : 1.<sup>o</sup> Observations de chute du rectum; 2.<sup>o</sup> fracture comminutive de la jambe, compliquée de plaie. — Appareil inamovible. — Guérison.

HILAIRE DE NEVILLE. Mémoire intitulé : Agnès Sorel et les inhumations de ses restes mortels à Loier, pour servir à l'histoire de cette femme célèbre.

MUTEL. Description de trois espèces d'orchidées, observées au Jardin-du-Roi dans le mois de janvier 1842.

— Note sur le *lepidium heterophilum*. Bentham.

— Note sur la *viola lutea*. Smith.

MAIZIÈRE. Sur les étoiles filantes, morceau extrait du mémoire sur les vents alizés supérieurs.

— Mémoire sur le calorique.



## DONS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

## PAR SES MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

GILLET DE LAUMONT. Echantillon de l'ammonite. (Silicate de chaux et d'alumine hydraté) du Huelgoët, en Bretagne, substance devenue très-rare dans les collections minéralogiques, à cause de sa disposition à s'exfolier à l'air.

TESTELIN. Cancer squirrheux ulcéré du sein, moulé en cire par MM. Lalou et Hanot. — Utérus présentant un polype fibreux commençant, inséré au fond de la cavité du corps de cet organe.

## PAR DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (le vicomte), 40 plants de mûrier *lou*, accompagnés d'une courte notice sur ce mûrier.

LEROY. Fragments d'une roche entièrement composée de coquilles, trouvés dans le sable, à trois mètres de profondeur.

## PAR SES ÉTRANGERS.

MM.

BONDU. Loup-marin et une raie d'une grandeur peu commune.

BRIGANDAT. Tête osseuse d'une négresse de 12 ans.

DAUBRESSE. OEuf humain âgé de six semaines. — La représentation en cire colorée des organes genito-urinaires d'un homme affecté depuis 22 ans d'un rétrécissement de l'urètre.

HONORAT. 80 espèces environ de coquilles terrestres et fluviales.

JANSSENS. Fœtus affecté de l'hydrocéphalie et d'imporfération de l'anus, embaumé par le procédé Gannal.

LANDAS. Héron jeune, tué à Marcq-en-Barœul, près Lille. — Un petit chien à poil ras, provenant d'une mère de la race barbet, né chez lui en 1832 et y ayant vécu trois jours.

LECLERCQ. Tableau de *la Madeleine au Désert*.

LEPERS. Pomme de terre phénoménale à cause des quatre tubercules qui se sont soudés au tubercule principal.

SIMON (M.<sup>me</sup> veuve). Trigle (poisson) de la Guadeloupe.

THOUVENIN. Petit poulet à quatre pattes.

VAILLARD. Échantillon de fer sulfuré. trouvé près de Boulogne.

**OUVRAGES ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT.**

---

Journal des haras, des chasses, des courses de chevaux, etc. —  
Journal des progrès des sciences zootriques, 1842.

10 exemplaires d'un arrêté pour des prix à décerner aux propriétaires des animaux les plus parfaits sous le rapport de la conformation et de la graisse.

Bulletin des séances de la Société royale et centrale d'agriculture. —  
Compte-rendu mensuel.

Annales de la Société d'horticulture de Paris.

Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique ; vol., 6.<sup>e</sup> année, 1842.

Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, dont la durée est expirée, et dans ceux dont la déchéance a été prononcée ; publiée par les ordres de M. le ministre du commerce ; tome 46.

1842. — Table des 40 premiers volumes, Statistique de la France ; in-f.<sup>o</sup>

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles, 1843.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France.

---

**ABONNEMENTS.**

Annuaire statistique du département du Nord, par MM. Demeunynck et Devaux ; 1843.

L'Institut, 1.<sup>re</sup> et 2.<sup>e</sup> sections. Journal général des sociétés et travaux scientifiques de la France et de l'étranger.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture.

Plantes cryptogames de France, par M. Desmazières.

Le manuscrit des pièces suivantes ayant été long-temps égaré, elles n'ont pu être imprimées à leur ordre dans le volume.

---

---

## POÉSIES.

---

### SUR L'ARMEMENT DES PROVINCES ESPAGNOLES

CONTRE LA FRANCE.

(JUILLET 1808.)

**Traduction de l'espagnol, de Quintana,**

Par M. MOULAS, membre résidant.

---

« Une éternelle loi régira l'univers;  
Je veux qu'abandonnée à ses penchants pervers,  
Toute nation lâche aux tyrans obéisse.  
Par un effet contraire enseignant ma justice,  
D'un peuple généreux tout despote oppresseur,  
A son tour servira d'exemple à ma fureur. »  
L'Éternel a parlé, de son doigt redoutable  
Il grave dans le ciel l'arrêt inexorable,

La vengeance à l'instant reçoit l'ordre absolu  
 D'annoncer aux mortels ce qu'il a résolu.  
 Elle l'annonce encor. Pour châtement terrible  
 Des coupables excès d'un orgueil inflexible;  
 O France, sur ton trône un tyran s'est assis,  
 Son sceptre ambitieux menace tout pays.  
 De l'aveugle Attila la fureur insensée,  
 Le démon de Timur égarent la pensée,  
 Enflammant à l'envi ton farouche sultan.  
 Qui pourrait arrêter son indomptable élan ?  
 De la mer d'Italie aux plus lointaines plages,  
 Il veut donner des lois à ces hordes sauvages  
 Trainant leur existence en des déserts glacés,  
 Dont la nature semble interdire l'accès.

Espagne, c'est ton tour; par un lâche artifice,  
 Dans l'ombre il déguisait son œuvre d'injustice.  
 Voulant sur tes états assurer son pouvoir,  
 De se montrer perfide il se fit un devoir.  
 Dans la captivité fier de tenir les princes,  
 Maintenant il dévore en espoir tes provinces.  
 Serviles instruments de ses projets honteux,  
 Ses soldats, sous le joug d'un vasselage affreux,  
 Satellites de mort entourant leur planète,  
 Nous annoncent déjà la hideuse comète.  
 Quoi pour prix des bienfaits, de l'hospitalité,  
 Ils veulent attenter à notre liberté!  
 Où sont donc l'amitié, la foi, la confiance ?  
 S'est écrié le monde. Hélas ! folle espérance !  
 Faibles divinités, qu'on encense toujours,  
 Aux peuples vous n'offrez qu'un impuissant secours ;  
 Et l'Europe aujourd'hui va reconnaître encore,  
 Que la force est la loi, le seul dieu qu'on adore.

La force donc commande, eh bien, la même loi,  
 De la force à son tour autorise l'emploi.  
 Que nul à leur aspect ne baisse un front timide,  
 Songez que le vaillant ne fut jamais perfide.  
 Entendez-vous ces cris, féroce avant-coureur  
 Du lion se flattant d'assouvir sa fureur !  
 L'airain gronde, il répond à leur barbare joie,  
 Et les aigles sont prêts à fondre sur leur proie.  
 Le serpent, monstre affreux que l'on dut étouffer,  
 Peut seul mordre le sein qui sût le réchauffer,  
 Et pour prix d'un bienfait méditant une injure  
 Secrètement dans l'ombre inflige une piqûre.  
 Que cette hydre d'Alcide attaquant ton berceau,  
 Espagne bien aimée, y trouve son tombeau !  
 Ouvre tes bras puissants, qu'une étreinte sublime  
 Découvre tout-à-coup ta force magnanime ;  
 Et de tes ennemis à tes pieds terrassés,  
 Fais voler en éclat les membres dispersés.  
 Que l'univers témoin d'un aussi grand spectacle  
 Dise : la liberté produisit ce miracle.

Déjà le cri de guerre en cent lieux a vibré,  
 Le peuple asturien d'abord l'a proféré.  
 Gloire, gloire suprême à ce peuple fidèle,  
 Qui d'un beau dévouement nous offre le modèle !  
 La clameur se propage. Aux bords voluptueux  
 Où l'*Ebre* et la *Turia* dans leur cours sinueux,  
 Par un heureux hymen viennent unir leurs ondes  
 Et caressent l'orgueil de campagnes fécondes,  
 L'appel s'est fait entendre. Et comme en des forêts  
 Quand l'affreux incendie étend ses vastes rêts,  
 Si l'aquilon se mêle à sa fureur brûlante.  
 On voit partout voler la flamme étincelante ;

Et des déluges d'eau versés incessamment  
 Loin d'éteindre le feu lui servent d'aliment.  
 L'écho libérateur redouble de puissance.  
 Et les cœurs enflammés courent à la vengeance ,  
 De la plage Cantabre aux lieux où le *Bétis*  
 Quitte ses bords rians pour enrichir *Thétis*

L'Espagne enfin se lève et sa voix redoutable  
 Somme Mars, des combats arbitre inexorable.  
 Le dieu lui répondant par un cri menaçant,  
 Précipite en fureur son char retentissant.  
 L'Espagnol à sa voix sent grandir son courage  
 « Tyrans , hors de ces lieux que votre aspect outrage ! »  
 L'immense multitude aux accents des héros  
 Avide de combat répond en longs échos :  
 Echos de liberté, source pure de gloire.  
 Ah! ce n'est point ainsi qu'ont surpris la victoire  
 Ces Français dans les champs d'Austerlitz, d'Iéna (1),  
 Esclaves qu'à son char un despote enchaina !  
 Qu'ils viennent ! ils verront que ces échos de vie  
 Dans l'amour du pays puisent leur énergie.  
 Qu'ils viennent mesurer , d'un seul coup abattus ,  
 La distance entre nous et des êtres vendus !

Noble , sublime élan ! Eh ! qui ne te partage ?  
 Le vieillard accablé sous le fardeau de l'âge  
 Du destin qui l'enchaîne accuse la rigueur.

---

(1) Quelques passages de cette pièce semblent devoir blesser notre orgueil national ; de plus, le trait ici porte à faux. Quiconque est tout ensemble de sang froid et de bonne foi ne peut méconnaître la gloire que les armes françaises se sont acquise à Austerlitz et à Iéna ; mais si l'on veut se rappeler l'horrible injustice de la guerre de 1808 on excusera facilement ces sorties violentes , dictées par un orgueil national.

(Note du traducteur.)

De ses yeux ont coulé des larmes de douleur.  
L'enfant, l'enfant lui-même a répandu des larmes ;  
Vous-mêmes vous verrai-je éveiller nos alarmes ,  
Mères, femmes, et vous, vous que le tendre amour  
Peut-être à nos destins devait unir un jour ?  
Venez-vous vous mêler à la lutte terrible ?  
Ah ! l'épreuve pour vous deviendrait trop pénible.  
Le ciel en façonnant vos membres délicats  
A ces mâles travaux ne vous destinait pas.  
« Irons-nous aux bourreaux nous livrer sans défense ,  
« Disent-elles ; oh non, courant à la vengeance  
« Nous voulons sur vos pas , secondant votre effort ,  
« Combattre à vos côtés et défier la mort.  
« Pour la donner , nos mains seront-elles moins sûres ?  
« Nous serons près de vous pour panser vos blessures ,  
« Et plus tard couronnés du laurier des héros ,  
« Votre amour nous paiera le prix de nos travaux. »

Et tu te tais, Madrid, de cent provinces reine  
Sur qui ta volonté dominait souveraine ?  
Tu te tais. Qu'as tu fait de cette majesté  
Entourant jusqu'ici ton sceptre redouté ?  
« De cette majesté, dis-tu ? je suis esclave.  
« Le tyran odieux qui maintenant me brave  
« Sur moi dans sa fureur porta les premiers coups.  
« La fleur de ma jeunesse a subi son courroux.  
« Tu me vois respirer dans un honteux servage  
« L'air impur qu'à sa suite apporte l'esclavage. »

« Respire avec orgueil, ô reine des cités,  
« Couronne d'Ibérie; à tes regards flattés  
« Apparaissent déjà de fortunés présages.  
« Telle Iris d'un clin d'œil dissipe les orages.

« Ouvre les yeux et vois l'Orient . le Midi  
 « Conspirer à la guerre en leur élan hardi. »  
 On se mêle , on combat , l'airain résonnant gronde ,  
 La terre en lac de sang changée , étale au monde  
 De guerriers expirants l'effroyable tableau.  
 A l'enÿi partageant un dévotement si beau  
 Valence ainsi , Baylen et Moncayo s'élançant .  
 Les victimes de mai dans les airs les devançant .  
 A leur terrible aspect , à leurs longs cris d'horreur  
 Les bataillons français accablés de terreur  
 Couvrent le sol de morts buvant leur sang parjure ,  
 Les ombres en courroux ont vengé leur injure .

Et toi , génie heureux , compagnon des héros ,  
 Qui fais voler leur gloire aux plus lointains échos ,  
 Tresse pour le vainqueur la palme méritée  
 Dont ta main couronna *Salamine* et *Platée* ,  
 Palme qui reverdit sous les pleurs des tyrans .  
 Que d'elle le front ceint , en traversant nos rangs ,  
 Il marche d'un pas ferme à notre Capitole .  
 Ne le voyez vous pas cet astre , douce idole ?  
 Moins radieux paraît le soleil de retour ,  
 Quand vainqueur de l'orage il nous verse le jour .  
 Détruisez ces apprêts , ces travaux de défense ,  
 Qu'en de plus tristes jours commanda la prudence .  
 Que nos villes jadis désertes , dans le deuil ,  
 Pleines de citoyens reprennent leur orgueil .  
 Répandez-vous au sein des paisibles campagnes ,  
 En foule couronnez le sommet des montagnes .  
 Entonnant librement des refrains belliqueux ,  
 Agitez dans les airs nos étendards heureux .  
 Dites : « Salut à toi , source de notre gloire ,



» Libérateur divin si digne de mémoire !  
» Qu'en tous lieux répété ton nom frappe le ciel ! »

Fière de consacrer un jour si solennel,  
L'Espagne à ses lions au haut des Pyrénées,  
Ordonne de fixer nos éclatants trophées:  
Elle grave à leurs pieds la noble inscription :  
Liberté désormais à chaque nation.  
Tel est, ô peuple fort, tel est le prix sublime,  
Dont le sort a payé ta valeur magnanime

Ainsi le chêne en butte au courroux des autans,  
Brave dans sa vigueur leurs efforts renaissants.  
Le fougueux ouragan, l'effroyable tempête,  
Roulant leurs tourbillons, battent en vain sa tête,  
Et sèment à ses pieds la désolation.  
Il résiste. Animés à sa destruction,  
Des éléments jaloux redouble la colère :  
Ils rugissent au loin, ils font trembler la sphère.  
Qu'importe que trompant un généreux espoir,  
Quelque branche soumise à leur affreux pouvoir  
Tombe et meure, il résiste, et sa couronne heureuse  
Vers l'olympé éclatant monte plus glorieuse;  
Tandis qu'un doux zéphir, agitant ses rameaux,  
Le proclame vainqueur de ses lâches rivaux.

---

**A D. GASPAR DE JOVELLANOS,**

Lorsqu'il fut nommé Ministre de grâce et de justice, en 1797 (\*).

**Traduction de l'espagnol, de Quintana,**

Par M. MOULAS, membre résidant.

---

Il est donc vrai, pour nous brille le jour heureux  
Que la vertu longtemps appela de ses vœux.  
Il s'est réalisé l'espoir flatteur qu'en songe  
Nous ne caressions plus que comme un doux mensonge ;  
Nos souhaits sont remplis, en tous lieux répétés  
Éclatent les transports de nos cœurs agités ;  
L'écho les multiplie, il en remplit la sphère ,  
Jaloux de proclamer un nom que l'on révère.

Que béni mille fois soit un pareil moment ,  
Qui dans les mains du sage a mis heureusement  
Les rênes du pouvoir ! Pour l'univers ta vue  
Du bonheur est le gage, et la patrie émue  
De loin te tend les bras. Hélas ! c'est aujourd'hui  
Qu'elle a surtout besoin d'un généreux appui.  
Elle chancelle au bord d'un affreux précipice ;  
Il en est temps, au sien que ton effort s'unisse,  
De ta puissante main prête lui le secours ,  
Toi seul peux de ses maux interrompre le cours ,

---

(\*) L'un des plus grands écrivains de l'Espagne. Le morceau *Pan y Toros*, dont la version est imprimée dans un des précédents volumes des mémoires de la Société, à la suite de traductions de Quintana, suffit pour donner une idée du mérite de Jovellanos. (Note du traducteur.)

Sonder leur profondeur, verser sur ses blessures  
 Le baume bienfaisant de tes lumières pures,  
 Éclairer son esprit, vivifier son cœur ;  
 Entends nos vœux, ami, réponds à leur ardeur.  
 Hâte-toi, qu'à ta voix de l'erreux les nuages  
 S'exilent à jamais de nos tristes rivages,  
 Dans leur fuite honteuse emportant le poison  
 Que l'on vit si longtemps désoler la raison ;  
 Je veux pour ton honneur qu'une telle victoire  
 Ne couronne que toi d'une immortelle gloire.

Victoire plus brillante et plus belle à mes yeux  
 Que celle qu'à l'envi, se déchirant entre eux,  
 Les hommes vont chercher dans la<sup>3</sup>lice guerrière ;  
 Mais qui coûte aussi cher. Tour à tour souple et fière,  
 L'ignorance changeante étend un voile obscur,  
 Infecte et noircit tout de son contact impur ;  
 Ainsi, l'on voit aux champs qu'embellit de ses ondes  
 Le *Guadiana* courant s'unir aux mer profondes ;  
 L'insecte voltiger, avide de larcin,  
 Et flétrir les moissons dont se pare leur sein.  
 Souvent cette ignorance en sa rage humilie ;  
 Le savoir à ses yeux est oiseuse folie ;  
 Les œuvres du génie et ses efforts heureux,  
 A l'en croire, ne sont que travaux dangereux.  
 Celui qui de Minerve a reçu la sagesse,  
 Prétendant s'élever, découvre sa bassesse.  
 Témérité barbare !... en cette région  
 Où le Nil fécondant dépose son limon,  
 Le stupide Africain, dans sa fureur sauvage,  
 Insulte de ses cris et provoque avec rage  
 L'astre majestueux qui dispense le jour.  
 L'injure va se perdre au ténébreux séjour.

Le Dieu tranquille et fier, poursuivant sa carrière.  
 Verse sur ces ingrats des torrents de lumière.  
 Peu dangereuse encore, en son orgueil jaloux,  
 L'ignorance bientôt fait sentir son courroux ;  
 Elle élève un rempart pour fermer le passage  
 De ces sentiers connus du savant et du sage ,  
 Frayés pour nous conduire à la perfection ;  
 Et de là menaçant d'extermination  
 Quiconque se dispose à braver sa puissance,  
 Un poignard à la main apprête la vengeance.  
 Hélas ! combien je plains le mortel malheureux  
 Qui, le cœur tourmenté d'un désir généreux ,  
 Par amour du savoir, veut franchir les barrières  
 Qu'oppose l'ignorance à l'effort des lumières !  
 Il succombe immolé par le poignard vengeur.  
 Mais qu'importe après tout cette aveugle fureur ?  
 Les astres cesseront leur marche continue ,  
 Des êtres l'on verra la chaîne interrompue ,  
 Avant qu'à la raison arrachant son flambeau ,  
 L'ignorance détruise un empire si beau.  
 Sur quoi peut donc compter cette ignorance aliène ?  
 L'ombre a-t-elle jamais détrôné la lumière ?  
 Ami, presse, combats, frappe de nobles coups ;  
 De ce monstre à tes pieds foule l'orgueil jaloux.  
 Que les lettres, les arts, reprenant leur puissance ,  
 Étendent, grâce à toi, leur utile influence.

Les lettres, en tout tems, obtinrent ton amour ,  
 Elles te charmeront jusqu'à ton dernier jour.  
 Heureux, cent fois heureux dans son sort que j'envie,  
 Le mortel qui cachant une innocente vie ,  
 S'enivre en sa retraite aux sources du savoir !  
 Son travail a du tems suspendu le pouvoir ;

Les heures dans leur vol passent inaperçues  
 De ses livres tantôt les pages parcourues.....  
 La docte antiquité l'étonne et le confond.  
 Pour tous ses monuments plein d'un respect profond ,  
 Il médite sur eux. Aux maîtres de science ,  
 Dont les écrits encor guident notre prudence ,  
 En idée il s'unit. Tantôt levant les yeux ,  
 Il suit de ses regards attentifs, curieux ,  
 Le spectacle brillant offert par la nature,  
 De l'univers physique observe la structure ,  
 Il sonde ses secrets, interroge ses lois ,  
 Dans sa beauté se plonge et s'abime.à la fois.  
 Être faible, il grandit, projette au loin la vue,  
 Et du monde lui-même embrasse l'étendue.  
 Tantôt sur les humains ses regards paternels  
 S'abaissent , en pitié de leurs soucis cruels.  
 Exempt d'erreurs, il voit, déplore leur faiblesse,  
 Combat le vice, et sait le vaincre avec adresse.  
 Du fond de son asile il montre le chemin  
 Que doit pour son bonheur suivre le genre humain ;  
 Dans un délire heureux sortant de notre sphère ,  
 Souvent il crée, il peuple un monde imaginaire  
 Et le peint tout rempli de vertu, de bonheur.  
 Hélas ! qui n'environnerait une semblable erreur !  
 Sa douce illusion le ravit, le transporte ;  
 L'ardeur du bien public est chez lui la plus forte ,  
 Pour lui-même il ne veut, il ne demande rien ,  
 Dans le bonheur du monde il a trouvé le sien.

Au moins dans cet asile et sous de frais ombrages ,  
 Loin de l'ambition il brave ses orages ,  
 L'avarice jamais n'a connu ce séjour.  
 Comme de l'horizon quand les vents font le tour

Et se livrent entre eux la guerre avec fuite ,  
 La sécurité fuit, par leur souffle bannie ;  
 Ainsi, dans le haut rang où je te vois monté,  
 Ami, la perfidie et la duplicité ,  
 Tous les vices honteux, escorte sacrilège ,  
 Se pressant sur tes pas pour grossir ton cortège ,  
 Poursuivront les vertus, abattront leur espoir ,  
 Et sur leur tombeau même asseoiront leur pouvoir .  
 Que de fois accablé sous le fardeau pénible  
 Qu'impose le devoir à tout cœur né sensible ,  
 Ne rencontrant partout que dépravation ,  
 Tu tourneras tes yeux chargés d'émotion  
 Vers la retraite où loin des tourments de la ville  
 Tu goûtais un bonheur si pur et si facile .  
 L'espoir qui te flattait, envolé promptement ,  
 Ne te laissera plus que découragement .  
 Tu maudiras le jour à jamais déplorable  
 Qui te fit délaisser la solitude aimable  
 Où l'étude du vrai charmaït tous tes instans .

Mais une voix , ami, te crie en même tems :  
 Et l'exemple du bien que doit donner le sage ?  
 Pour punir les pervers sera-t-il sans courage ?  
 Qui peut, si ce n'est lui, consoler la vertu ?  
 Lorsque de l'innocent à ses pieds abattu ,  
 L'iniquité coupable opprime la faiblesse ,  
 Tu seras le sauveur qu'il bénira sans cesse .  
 Jadis d'un pas tremblant il venait au palais ,  
 Et l'effroi se peignait dans chacun de ses traits ;  
 D'avance redoutant la majesté terrible  
 D'un pouvoir qu'il craignait de trouver inflexible ,  
 En réclamant de lui justice d'une erreur ,  
 Il semblait implorer, hélas ! une faveur .

Quel changement pour lui ! cet air dur et sinistre  
 Le retrouvera-t-il dans son nouveau ministre ?  
 O digne ami, c'est toi qu'il écoute aujourd'hui ,  
 Toi qui sèches ses pleurs, qui pleures avec lui,  
 Pleurs que la vertu seule a plaisir à répandre.  
 A cet infortuné dans ta pitié tendre  
 Combien n'offres-tu pas de consolations ?  
 Tu rends léger le poids de ses afflictions.  
 Vois-tu comme déjà la déesse adorée ,  
 Des grands hommes toujours protectrice sacrée,  
 A recueilli ton nom, et l'enlevant au ciel,  
 Le dépose à jamais dans son livre immortel !

Avenir ! avenir ! ô juge incorruptible !  
 Ah ! qu'il doit redouter ta sentence terrible ,  
 Le mortel dont le cœur timide, irrésolu ,  
 A pu faire le bien et ne l'a pas voulu ;  
 Ou, jaloux d'exercer un pouvoir redoutable ,  
 Dédaigna le bonheur de sauver son semblable !  
 De ses jours quand a fui le songe décevant ,  
 Quand la nuit du tombeau lui montre son néant ;  
 Que devient-il ? l'oubli tout entier le dévore ,  
 Ou l'exécration plus effrayante encore  
 Éternise son nom. Mais celui dont le cœur  
 Fut toujours embrasé d'une divine ardeur ,  
 Qui, brûlant pour le bien, eut sans cesse présente  
 Du terrible avenir la figure imposante ;  
 Ah ! celui-là doit vivre immortel, glorieux ,  
 De la tombe son nom comble l'abîme heureux.  
 Ses faits forment sa gloire : elle occupe leur place ;  
 Le hardi monument au loin remplit l'espace ,  
 Et partout protégé d'un tendre souvenir ,  
 Traverse fièrement les siècles à venir.

Un jour, l'espoir le dit à mon âme enivrée,  
L'étranger visitant cette heureuse contrée,  
S'écrira : « qu'aperçois-je ? est-ce là ce pays  
» Sur qui j'ai promené des regards attendris ?  
» De vingt siècles d'erreur le funeste délire  
» Du mal avait chez lui consolidé l'empire.  
» C'est en vain que le ciel, d'une prodigue main,  
» De trésor d'abondance avait doté son sein,  
» Qu'un sol inépuisable étalait sans culture  
» Les doux présents qu'ailleurs refuse la nature.  
» Sillonnant sa surface, en vain mille ruisseaux  
» Pour le vivifier, venaient offrir leurs eaux ;  
» En vain pour l'enrichir la mer bordait ses côtes,  
» Prête à porter au loin de magnifiques flottes ;  
» Un ciel doux et serein, un climat enchanté  
» Lui versaient de concert la vie la santé ;  
» Tout a fait son malheur. Jetant un voile sombre,  
» La désolation obscurcit de son ombre  
» Des champs incultivés, des bourgs tristes, déserts,  
» L'homme, traînant partout l'opprobre de ses fers,  
» Misérable, indolent, dépourvu de courage,  
» Sans pouvoir, sans désir de sortir d'esclavage,  
» Au milieu du silence et des débris errant.

» Et quel dieu de ces maux conjura le torrent ?  
» Qui détourna ces eaux, aplanit ces montagnes,  
» Dessécha ces marais ? Nos fertiles campagnes,  
» Que naguère couvraient de stériles chardons,  
» De Pomone et Cérès montrent les riches dons.  
» Tout a changé, partout appliquant sa puissance,  
» La main de l'homme exerce une heureuse influence ;  
» Déjà la vérité s'enfuit de sa prison,  
» Et mesurant de l'œil un immense horizon,



» D'un vigoureux élan franchit les Pyrénées,  
» Et de l'Espagne atteint les bornes étonnées.  
» Qui donc sanctionna cette suprême loi,  
» Loi de vie et d'amour que chacun porte en soi ?  
» Pour la peindre d'un mot cette loi naturelle,  
» Des droits et des devoirs interprète fidèle ?  
» Quel pouvoir créateur voulut dans sa bonté,  
» Parer ces lieux de grâce et de félicité ;  
» Et symbole ici-bas de l'essence infinie,  
» Marquer en traits de feu l'œuvre de son génie ? »  
Grand homme ! Que ton nom, par la gloire ennobli,  
Pour prix de tant de biens triomphe de l'oubli !  
Que la postérité, de sa reconnaissance  
Te décerne à jamais l'auguste récompense !  
Les arts te salûront comme leur protecteur,  
Et d'orner ton triomphe ils brigueront l'honneur.  
Des sciences la voix (car leur gloire est la tienne),  
De loin signalera la plage asturienne  
Où tes illustres mains élevèrent l'autel  
Qui le premier reçut leur culte solennel.  
Le laboureur, jadis accablé de misère,  
Jouissant, grâce à toi, d'un destin plus prospère,  
Dira dans son transport: « mon bonheur est le sien ,  
» Son triomphe ne peut se séparer du mien.  
» Si de riantes fleurs il orna son aurore,  
» Pomone sut remplir les promesses de Flore.  
» L'automne féconda les trésors du printemps,  
» Et l'on a vu mûrir les fruits avec le tems ;  
» J'en goûte avec transport la douceur savoureuse.  
» Comme un ruisseau de miel quand l'éloquence heureuse  
» De ses lèvres coulait, par ses accents nouveaux  
» Il préparait le baume attendu par nos maux.  
» N'a-t-il pas étouffé d'une main indignée ,

- » Les odieux serpens dont l'affreuse lignée  
» Dévorait ma substance ? en mon nouvel état ,  
» Contemplez-moi, paré de mon modeste éclat !  
» Voyez tous mes enfants ! avec quelle tendresse  
» Les prenant dans mes bras, sur mon cœur jel es presse.  
» Hélas ! il fut un tems, j'y songe avec horreur,  
» Où l'homme d'être père aurait craint le malheur.  
» A la triste indigence, au honteux esclavage ,  
» Qui donc aurait voulu fournir un nouveau gage ?  
» Un homme, un seul, aidé de son génie heureux,  
» Conjura le retour de jours si désastreux.  
» Je lui dois ces bienfaits, dans sa sollicitude,  
» A faire mon bonheur il a mis son étude.  
» Ah ! que pour lui du moins , dans mes faibles accents ,  
» J'élève à l'Éternel des vœux reconnaissants ! »
-

**O D E**

**Traduite du portugais, de Matos.**

Par M. MOULAS, membre résidant.

---

Par le moindre bruit réveillé,  
De tous côtés jetant une inquiète vue,  
Pâle, tremblant, l'âme éperdue,  
L'avare ambitieux du lit sort effrayé.  
Peut-être en son logis, guidé par la nuit sombre,  
Le vigilant voleur se glisse-t-il dans l'ombre !

Il écoute, il écoute encore.  
Plus de repos, il veille et veille sans remise ;  
Toujours il craint quelque surprise,  
Et couve des regards son précieux trésor.  
Ne pouvant contenir le trouble de son âme,  
Il sonne ses valets dans l'ardeur qui l'enflamme.

Heureux, ô toi dont le réveil  
Ne fut jamais hâté par cette inquiétude,  
Et qui sur une couche rude  
Savoures les douceurs d'un tranquille sommeil !  
La nuit à tes désirs paraît trop courte encore,  
Et parfois à regret tu vois naître l'aurore.

Veillant, tu voyages souvent,  
Sans alarme toujours et toujours sans fatigue.  
Tu n'as point à craindre en leur ligue :  
Et la mer orageuse, et l'impétueux vent.

Tu jouis des effets sans rechercher leurs causes,  
Malheureux, qui prétend expliquer toutes choses!

Par l'ambition dévoré,  
Pensera-t-on jamais que tu te détermine,  
Pour posséder de riches mines,  
A risquer follement un bien-être assuré ?  
Toi-même, condamnant ces étranges faiblesses,  
Tu te ris des honneurs, tu te ris des richesses.

Du sol, ouvrant le sein fécond,  
Tu recueilles les fruits que tu semas toi-même ;  
Et trouves le bonheur suprême  
A demeurer chez toi dans un calme profond ;  
Peu curieux de voir d'étrangères contrées,  
Ou bien d'en visiter encore inexplorées.

Tu vois la terre se parer  
De l'opulent trésor que ta main a fait naître.  
L'épi qui va bientôt paraître,  
Te montrera cet or que l'on doit désirer.  
Tu semas quelques grains, l'indulgente nature  
Multipliant tes dons, les rend avec usure.

Avec plus de sécurité  
Que l'avare entassant ses récoltes superbes,  
Tu recueilles tes minces gerbes ;  
Sans souci cependant de cette pauvreté,  
Bien que possédant peu, tu fais encore l'aumône ;  
Et lui de ses trésors ne soulage personne.

Hélas ! si tu pouvais savoir  
Ce que pense le monde et tout ce qui s'y passe,  
Que de ton sort tu rendrais grâce !

Sous ton jour véritable apprenant à te voir.  
Car la réflexion qui souvent nous désole,  
Bien plus souvent encore nous charme et nous console !

Si parfois gravissant le mont,  
Où ton troupeau se plaît à chercher sa pâture ,  
Tes yeux errant à l'aventure  
Voyaient de loin lancé sur le golfe profond,  
Un navire quitter cette rive connue,  
Qui ne doit plus peut-être apparaître à sa vue ;

Pesant ton sort à sa valeur,  
Comme une ombre à l'instant s'éclairciraient tes doutes.  
Bénissant la paix que tu goûtes,  
Tu t'écrierais : « Arrête, imprudent voyageur !  
Que sert d'aller chercher l'or d'une main avide,  
Si tu dois revenir encore plus cupide ?

« En parcourant cet univers,  
» Si tu nous rapportais de tes courses lointaines  
» Des notions neuves, certaines,  
» Sur des terres, des cieux récemment découverts,  
» Et si, fixant la gloire en d'utiles ouvrages,  
» A la postérité tu léguais quelques pages.

» Plus grand encor, bravant les maux,  
» Si tu nous dévouais une pénible vie,  
» Noble, quand elle est bien remplie ;  
» Et consacrais ton nom par de rares travaux.  
» Car il est, je le sais, de ces instincts sublimes,  
» Qui ne parlent jamais aux cœurs pusillanimes.

» Mais quoi ? Fendre les flots amers,  
» Tantôt précipité vers le fond d'un abîme,

- » Des cieux tantôt touchant la cime,
- » Et toujours le jouet ou des vents et des mers :
- » Transi, le cœur brisé, ne respirant qu'à peine,
- » Et dans chaque danger voyant la mort prochaine :

- » Subir en de lointains climats
- » La pâle faim ou bien l'affreuse maladie ,
  - » Le tout pour des biens qu'on envie,
- » Que l'on consume mal, que même on n'obtient pas.
- » Homme aveugle, insensé, bien plus que tu ne penses,
- » Tes besoins sont bornés et tes désirs immenses !

- » Imprudent, arrête, où vas-tu ?
- » Sur moi jette les yeux, vois ce que je possède :
  - » Des maux la paix est le remède.
- » La tempérance ici me tient lieu de vertu.
- » Pour que l'ambition n'embrâse pas mon âme,
- » Dès longtemps j'ai pris soin d'en étouffer la flamme.

- » Chez moi règne la vérité,
- » Sans que la flatterie usurpe son empire,
  - » L'amitié si douce y respire,
- » Et pour gage touchant de sa fidélité,
- » Exilant de ces lieux la funeste discorde,
- » Ne laisse pénétrer que l'heureuse concorde.

- » Loin d'être habillé richement,
- » La laine me revêt. Que le vent, que la pluie,
  - » Me menacent de leur furie,
- » J'ai pour me garantir un humble logement.
- » Joyeux à travailler je passe la journée :
- » Au doux repos la nuit est toujours destinée.

- » Ici qui pourrait m'attrister ?
- » L'envie aux noirs poisons n'a plus rien que je craigne.

- » Du trop que le riche dédaigne,
- » Sans accuser le sort, j'aime à me contenter.
- » La moindre nourriture à ma table servie
- » Suffit pour prolonger une bien courte vie.

- » Exprimant le lait écumant,
- » Que la vache me livre en ses riches mamelles,
- » J'y puise des forces nouvelles,
- » Et savoure avec joie un si doux aliment,
- » Te laissant de bon cœur ces boissons malfaisantes
- » Qui vont porter le feu dans tes veines ardentes.

- » Quand le jour fait place à la nuit,
- » Rien ne trouble la paix du sommeil que je goûte.

- » Du ciel quand rougissant la voûte
- » L'aurore a ramené le soleil qui la suit,
- » Plus matinal que moi, visitant ma chaumière,
- » L'oiseau vient saluer l'astre de la lumière.

- » Exempt de tous pensers fâcheux,
- » Je retourne achever mon travail de la veille;
- » Des grands sans fatiguer l'oreille,
- » Afin d'en obtenir quelque emploi dangereux.
- » La raison, non le prince, est toujours mon arbitre :
- » Je respecte le roi sans adorer son titre.

- » Amyclas !... Heureux étranger !
- » L'ambitieux César, tyran de sa patrie,
- » Pour ton sort eût donné sa vie,
- » Et le sceptre pesant pour l'aviron léger :
- » Enviant le sommeil qu'en une nuit profonde,
- » Tu goûtes sous ton toit, loin des vains bruits du monde ! »

Mais, ô berger, que prétends-tu ?  
A quoi bon répéter ces leçons salutaires ?

Que peuvent tes plaintes amères ?  
Penses-tu corriger des hommes sans vertu ?  
Qu'ils cherchent l'or, et toi, de leurs pampres ornées,  
Vois sourire à tes yeux tes vignes fortunées.

Oublier le monde vaut mieux.  
Depuis longtems des mœurs on prêche la réforme,  
Nos neveux, sous une autre forme,  
Reverront les défauts que blâmaient leurs aïeux.  
Oh ! malheureux en proie à vos penchants avides,  
Fuyez, fuyez mes pas, cœurs aveugles, sordides !

---



**ODE**

**Traduite du portugais, de Matos,**

Par M. MOULAS , membre résidant.

---

Rameau, dont chaque jour j'ai suivi la naissance,  
Qui dois porter les plus beaux fruits,  
Puisse, versant sur toi sa bénigne influence,  
Le ciel féconder tes produits !

Affreux enfant du Nord, que l'aquilon terrible  
De ta tête éloigne ses coups ;  
Pour tes tendres boutons que la brise paisible  
Garde ses baisers les plus doux !

Que l'aurore, semant ses perles argentées,  
Sur toi descende avec amour ;  
Que de son frais tribut tes pousses humectées  
Puissent braver les feux du jour !

Rameau favorisé par le dieu qui t'anime,  
Rejet d'un tronc illustre et fort,  
Plus tard tu déploiras ta majesté sublime,  
Et la merveille de ton sort.

N'ai-je pas entendu l'interprète magique  
Qui d'en haut perce les secrets,  
Prédire ta naissance et d'un ton prophétique  
Révéler les futurs décrets ?

N'a-t-il donc pas promis qu'une noble couronne,  
Parera ton front radieux ;  
Couronne de ces fruits dont Alcide à Pomone  
Ravit le trésor précieux ?

N'a-t-il pas annoncé qu'une troupe sans nombre  
De cygnes, transfuges des flots,  
Venant sous ton abri chercher le frais et l'ombre,  
Redira ta gloire en ces mots :

- « Charmant rameau, béni par une main divine,  
» Ornement d'un heureux terrain,
- » Toujours on te verra, grâce à ton origine,  
» Les délices du genre humain.
  
- » Que les nymphes du Tage, en de riches corbeilles,  
» T'apportent des moissons de fleurs ;
- » Que les lys jaunissants, que les roses vermeilles,  
» Sur ton front mêlent leurs couleurs !
  
- » Jalouses, à leur tour, de consacrer ta gloire,  
» Que les Grâces, en se jouant,
- » S'empressent de graver tes droits à la mémoire,  
» Au sein de ton dôme riant ! »



**ERRATA.**

Page 212, ligne 30 , *au lieu de* les armures , *lisez* des armures.

Page 231 , ligne 24 , *au lieu de* de zéro , *lisez* du zéro.

Page 231 et suivantes : Les repères pris sous la voûte des ponts  
le sont à l'intrados de la clef.

Page 378 , ligne 5 , *au lieu de* adieu à la Belgique , *lisez* adieu  
la Belgique.

---

---

**TABLE**  
**DES MATIÈRES.**

---

Pages.

- 5 Rapport sur la question des laines , par M. Lestiboudois.  
22 Rapport sur l'amélioration de la race chevaline et sur les prairies artificielles, par M. le docteur Cazeneuve.  
34 Rapport sur la mitoyenneté , par M. Legrand.  
37 Question du reboisement , par M. J. Lefebvre.  
46 Compte-rendu de la séance solennelle du 30 juillet.  
76 Expériences sur la fertilisation des terres par les sels ammoniacaux , les nitrates et d'autres composés azotés , par M. Fréd. Kuhlmann.  
91 Catalogue des oiseaux observés en Europe , principalement en France , surtout dans le nord de ce royaume , par M. Degland.  
207 Expériences sur les piles sèches , par M. Delezenne.  
231 Nivellement des routes royales et départementales , des chemins de grande communication et des rivières et canaux navigables de l'arrondissement de Lille , par M. Davaine.  
305 Rapport présenté par M. Legrand , au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires des concurrents à la médaille offerte à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les ouvrages de Wicar.  
314 Notice sur la vie et les ouvrages de Wicar , par M. Dufay.  
378 De Lille au Mont-Blanc par le Rhin , par M. Legrand.  
459 Liste des membres de la Société.  
470 Ouvrages imprimés offerts à la Société.  
481 Dons offerts à la Société.  
482 Ouvrages envoyés par le Gouvernement.  
483 Sur l'armement des provinces espagnoles contre la France, traduit de l'espagnol de Quintana , par M. Moulas.  
490 A D. Gaspard de Jovellanos, traduction de l'espagnol, de Quintana, par M. Moulas.  
499 Ode traduite du portugais , de Matos , par M. Moulas.  
505 Ode traduite du portugais , de Matos , par M. Moulas.  
507 Errata.

